
600009586Y



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

DOM CL. DEVIC & DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

TOME PREMIER



TOULOUSE

ÉDOUARD PRIVAT, ÉDITEUR

MDCCCLXXII

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

Bénédictins de S. Maur

ÉDITION

ACCOMPAGNÉE

DE DISSERTATIONS & NOTES NOUVELLES

CONTENANT

LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS DE LA PROVINCE

ANTIQUES ET DU MOYEN AGE

DES PLANCHES, DES CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DES VUES DE MONUMENTS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. ÉDOUARD DULAURIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

ANNOTÉE PAR

M. ÉMILE MABILLE
ATTACHÉ AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

M. EDWARD BARRY
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

CONTINUÉE JUSQUES EN 1790

PAR

M. ERNEST ROSCHACH
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

DOM CL. DEVIC & DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

TOME PREMIER





TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

MDCCCLXXII

INDICATION

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

AVERTISSEMENT

DES NOUVEAUX ÉDITEURS

PERSONNE n'ignore quelle part revient aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur dans le grand mouvement de l'érudition française au dix-septième siècle. A peine dom Luc d'Achéry eut-il exposé au chapitre général de Vendôme, en 1648, le plan d'une véritable rénovation des études au sein de la célèbre compagnie[1], qu'une foule de religieux se mirent à l'œuvre. Les éditions des Pères, l'exégèse sacrée, l'histoire ecclésiastique & civile furent abordées à la fois, & l'on vit paraître les importantes publications qui ont fait la gloire de l'ordre : les Monuments de la monarchie française, le *Thesaurus anecdotorum* & l'*Amplissima Collectio*, les œuvres de Grégoire de Tours, les *Acta sincera*, le Recueil des historiens des Gaules, l'Histoire littéraire de la France, le Nouveau traité de diplomatique & l'Art de vérifier les dates.

[1] Voyez, sur les travaux des Bénédictins, l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* & l'introduction placée par M. Léopold Delisle en tête du *Cartulaire de Philippe-Auguste*.

Mieux encore que tous ces travaux, le projet qu'eurent un peu plus tard les Bénédictins d'écrire l'histoire particulière de chaque province française a désigné leur nom à la reconnaissance du pays. Cette vaste conception embrassait la France entière. Chacune des unités géographiques & traditionnelles, dont l'ensemble a formé notre unité nationale, devait avoir sa place dans ce majestueux édifice. Beaucoup de ces études provinciales furent entreprises; quelques-unes seulement, l'*Histoire de Bretagne,* par dom Lobineau, celle de *Bourgogne,* par dom Plancher, celle de *Paris,* par dom Félibien & l'*Histoire générale de Languedoc,* par dom de Vic & dom Vaissete, purent être achevées & mises au jour.

L'*Histoire de Languedoc* est sans contredit la plus savante & la plus complète. Elle se distingue par un esprit impartial & éclairé dont une rédaction méthodique & simple met en relief toute la valeur. Aujourd'hui encore, malgré le progrès de la science historique & les nouveaux modes d'investigation que l'on a créés à son usage, malgré la découverte & l'interprétation de documents ignorés ou mal compris, le juste renom des auteurs n'est point amoindri. Si la critique moderne peut discuter certaines appréciations, contester l'exactitude de quelques faits ou la justesse de conclusions spéciales, elle est forcée de reconnaître la puissance de l'œuvre prise dans son ensemble, l'heureuse proportion des parties, & le caractère de bon sens, de raison & de probité qui s'y révèle, depuis la première page jusqu'à la dernière. Nous paraîtrions nous complaire aux lieux communs si nous insistions plus longtemps sur les qualités d'un livre qui a sûrement conquis l'estime générale & dont la place est marquée dans toute bibliothèque digne de ce nom.

Il y a trente ans environ, un libraire de Toulouse, M. Paya, entreprit, avec le concours de M. Dumège, la réimpression de l'œuvre des Bénédictins dont les exemplaires sont devenus rares. Tout le monde sait combien cette édition est défectueuse, au point de vue de la science & de l'exécution matérielle. L'ordre de la tomaison, déterminé dans l'ouvrage original par la succession chronologique des principales périodes, a été bouleversé & établi de la façon la plus arbitraire. Les textes, partie faible chez les Bénédictins, ont été altérés ou rendus plus incorrects, les citations & les renvois tronqués ou reproduits d'une manière inintelligible; la disposition des notes nouvelles & des additions présente une confusion extrême; enfin les documents exhumés

en si grand nombre dans ces derniers temps ont été négligés, les questions que la science moderne agite & celles qu'elle a résolues sont omises ou traitées avec une insuffisance notoire. La réimpression de M. Paya, dénuée de toute valeur sérieuse, n'a pas tardé à tomber dans le discrédit le plus complet.

Une troisième édition était indispensable; elle est entreprise avec le sentiment de respect qu'inspire la grande autorité des Bénédictins, avec les ressources qui sont aux mains de l'érudition contemporaine, & dans les conditions qu'exige la rénovation des études historiques. On remarque, en effet, dans l'œuvre de dom Vaissete, quelques lacunes qui proviennent de l'état encore peu avancé, à l'époque où il vivait, de plusieurs branches d'études. L'origine des populations de la Gaule, les établissements des Romains dans le pays & les questions qui se rattachent aux institutions dont ils ont doté la Narbonnaise sont loin d'être traités avec le développement que comportent les connaissances actuelles; l'épigraphie, qui en acquérant une précision longtemps ignorée a fait jaillir tant de clartés de l'interprétation des textes lapidaires, y est à peine représentée; la géographie de la Gaule méridionale aux premiers siècles de notre ère y est tracée assez imparfaitement, celle du moyen âge y manque complétement. La période historique comprise entre la conquête des Francs & l'avénement des Capétiens renferme de nombreuses erreurs provenant, pour la plupart, d'une véritable insuffisance critique à l'égard d'actes apocryphes dont la science moderne a démontré la fausseté. Au siècle dernier, de grandes obscurités régnaient encore sur les doctrines religieuses, l'enseignement & la vie privée des albigeois; l'importante question de l'organisation judiciaire & administrative de la Province au treizième siècle, celle de la réunion du Languedoc à la couronne demandent à être traitées de nouveau, surtout après les travaux récents dont ces matières ont été l'objet. Il en faut dire autant de l'organisation consulaire & des institutions communales que dom Vaissete n'a fait qu'effleurer en passant. Toutes ces questions & bien d'autres qu'il est possible d'entrevoir trouveront leur solution dans la nouvelle édition.

L'*Histoire générale de Languedoc* n'a pas été terminée : elle devait avoir un sixième volume qui aurait renfermé une continuation depuis la mort de Louis XIII sous forme d'annales, des notices spéciales sur les diocèses, les abbayes, les couvents & autres établissements religieux du Languedoc, les

suites chronologiques des archevêques & des évêques, des abbés & des abbesses, celles des gouverneurs & lieutenants généraux, des intendants, des sénéchaux, des viguiers, châtelains & autres officiers judiciaires ou militaires, celles enfin des comtes, des marquis, ducs & autres seigneurs de la Province. De là, un autre ordre de lacunes que l'on s'est efforcé de combler.

La nouvelle édition, entreprise par M. Édouard Privat, libraire à Toulouse, tout en reproduisant le plan fondamental des Bénédictins & le texte qui émane de leur rédaction personnelle, aura donc l'avantage de suppléer à ce qu'il peut y avoir de défectueux ou d'insuffisant dans leur œuvre & de la compléter par les additions nécessaires. Pour atteindre ce but, l'éditeur s'est adjoint des savants dont les travaux ont consacré la réputation ou qui par leurs études antérieures ont prouvé leur aptitude à traiter les questions qui se rattachent à l'histoire du Midi. Nous ne mentionnerons ici que ceux auxquels est dévolue la part la plus considérable dans la tâche commune, nous réservant de nommer les autres en tête des volumes suivants, au fur & à mesure qu'ils feront profiter le public de leurs travaux ou de leurs recherches.

M. Édouard Dulaurier, membre de l'Institut, désireux de contribuer à restaurer un monument élevé à la gloire de son pays natal, a retracé dans l'*Introduction* l'histoire du livre & la biographie de ses auteurs.

M. Émile Mabille, membre de la Société des antiquaires de France, reverra l'œuvre des Bénédictins dans son ensemble; il revisera les textes & en complétera la publication par l'addition de documents nouveaux, chroniques, chartes ou inscriptions du moyen âge. Il traitera, dans une série de notes particulières, les matières que devait renfermer le sixième volume de l'édition originale.

M. Edward Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse, membre de l'Institut archéologique de Rome, &c., outre ses annotations sur les périodes gauloise & gallo-romaine, s'est chargé de la publication aussi complète que possible des inscriptions antiques du Languedoc & de l'Aquitaine.

M. Germer-Durand, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nimes, qui travaille depuis plusieurs années à recueillir celles de l'ancien diocèse de Nimes, lui prêtera son concours.

L'histoire générale de la Province, depuis la mort de Louis XIII jusqu'en 1790, sera écrite par M. Ernest Roschach, membre de l'Académie des sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse. Ce ne sera point, comme le supplément projeté des Bénédictins, une sèche nomenclature de faits coordonnés sous forme d'annales, mais une étude attentive, & fondée sur les documents originaux, des conditions mêmes de la vie provinciale en Languedoc pendant les trois derniers règnes. On y pourra suivre, dans tous ses détails essentiels, le vaste travail de transformation qui s'est opéré au sein de notre ancienne société & ressaisir les principaux traits d'une organisation politique encore mal connue & plus mal jugée. Une précieuse collection de documents inédits recueillis pendant plusieurs années, dans les grands dépôts de Paris & de la Province, complétera cette œuvre laborieuse & en formera la justification.

M. Boutaric, professeur à l'École des chartes, traitera l'histoire des institutions administratives en Languedoc au treizième siècle.

Les suites numismatiques & la sigillographie de la Province seront décrites par M. Charles Robert, membre de l'Institut, avec la collaboration de M. Anatole de Barthélemy, membre de la Société des antiquaires de France, & de M. Chalande, membre de la Société archéologique du midi de la France.

MM. Guessard, membre de l'Institut & Paul Meyer, secrétaire de l'École des chartes, ont promis de revoir les textes romans édités d'une manière assez défectueuse par les Bénédictins. Ils y joindront plusieurs pièces ou dissertations nouvelles.

M. Zotenberg, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, tracera le tableau des connaissances actuelles sur l'origine & les institutions sociales des Visigoths & sur la domination des Maures dans le midi de la France.

MM. Baudouin, archiviste du département de la Haute-Garonne, Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, & d'autres savants ont promis leur concours, soit par des dissertations sur plusieurs points de l'histoire du Languedoc, soit par la communication de notes & de documents qui sont sous leur garde ou en leur possession.

On sait que les cinq volumes in-folio dont se compose l'édition des Bénédictins correspondent chacun à une des grandes périodes de l'histoire de Languedoc. Quoique le format de la nouvelle édition soit différent, nous avons respecté scrupuleusement les divisions & l'ordre primitif, en faisant correspondre à chaque volume in-folio un nombre déterminé de volumes in-4°; ainsi les deux premiers volumes de la nouvelle édition correspondent au tome I de celle des Bénédictins; les volumes III, IV, V, au tome II. En un mot, nous avons voulu que la réimpression pût tenir lieu de l'édition originale, & qu'il fût toujours possible de se reporter de l'une à l'autre. C'est dans ce but que la pagination de l'ancienne édition a été marquée en marge de la nouvelle, & que nous avons placé les additions & notes nouvelles à la suite des anciennes en leur donnant les plus hauts numéros de la série.

De même pour les pièces justificatives, nous avons numéroté celles qui ont été données par les Bénédictins, en conservant les chiffres romains de l'édition originale; mais comme nous avons dû, pour respecter l'ordre chronologique, intercaler à leur rang, parmi les anciennes, celles que nous avons ajoutées, nous avons placé, à côté des chiffres romains, une notation parallèle en chiffres arabes portant aussi bien sur les pièces anciennes que sur les nouvelles. De cette façon les premières ont deux numéros, & les dernières un seul. C'est par leur numéro d'ordre en chiffres romains que les preuves imprimées par les Bénédictins ont toujours été citées dans le corps de l'édition pour les renvois de bas de pages.

Les tables de l'édition originale laissaient beaucoup à désirer; nous avons non-seulement complété & vérifié les anciennes, mais nous en avons augmenté le nombre en rédigeant des *index* particuliers destinés à faciliter les recherches, comme on pourra s'en assurer par l'inspection de ce volume & des volumes suivants.

C'est dans la même pensée que nous plaçons ici un tableau de concordance des volumes de l'ancienne avec ceux de la nouvelle édition, en priant

le lecteur de se rappeler que chaque volume in-folio de l'édition des Bénédictins renferme trois parties : 1° l'histoire ;
2° des notes & dissertations ;
3° des preuves.

ÉDITION ORIGINALE, 5 volumes in-folio.	NOUVELLE ÉDITION, 14 volumes in-4°.	
Ier VOLUME :	TOME I.	*Histoire.* Livres I à X.
	TOME II.	*Notes.* *Preuves.*
IIe VOLUME :	TOME III.	*Histoire.* Livres XI à XVIII.
	TOME IV.	*Notes.*
	TOME V.	*Preuves.*
IIIe VOLUME :	TOME VI.	*Histoire.* Livres XIX à XXVI.
	TOME VII.	*Notes.*
	TOME VIII.	*Preuves.*
IVe VOLUME :	TOME IX.	*Histoire.* Livres XXVII à XXXIV.
	TOME X.	*Notes.* *Preuves.*
Ve VOLUME :	TOME XI.	*Histoire.* Livres XXXV à XLIII.
	TOME XII.	*Notes.* *Preuves.*
	TOME XIII.	*Histoire.* Continuation jusqu'en 1790.
	TOME XIV.	*Preuves.* *Tables générales.*

INTRODUCTION HISTORIQUE

DOM VAISSETE

ET

SON HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

LES COLLABORATEURS ET LES PROMOTEURS DE CET OUVRAGE

INTRODUCTION HISTORIQUE[1]

I

Projet d'une Histoire de la Province. — Ce travail est confié aux bénédictins de Saint-Maur. Premiers collaborateurs désignés, les PP. Auzières & Marcland. [1708-1714.]

LES monuments qu'a élevés le génie de l'homme, sous l'inspiration de la science, de la poésie ou de l'art, & que les générations se sont transmis d'âge en âge, réveillent les plus intéressants, les plus nobles souvenirs qu'aient enregistrés les annales des nations. Le livre qui fait l'objet de la présente publication est une de ces créations les plus remarquables, & sous ce rapport, l'histoire de ses origines & des travaux dont il est le résultat mérite d'être connue. Nous allons donc essayer de retracer la biographie des auteurs de ce livre & celle des hommes généreux sous les auspices desquels ils l'écri-

[1] Les documents manuscrits dont nous nous sommes servis dans cette Introduction, sont :

1° Les lettres adressées à dom Devic, dom Vaissete & dom Bourotte, contenues dans les tomes 182, 183, 184, 185, 186 & 187 du fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale.

2° Le tome 181 intitulé : *Notes & Extraits*, 1612-1813, même fonds, renfermant le dossier personnel de dom Vaissete, réuni par dom Malherbe, avec quelques pièces concernant ce dernier & dom Soulaire.

Le tout provenant de la vente des papiers des bénédictins faite à la bibliothèque du roi par dom Malherbe en 1823.

3° Les papiers de dom Bourotte déposés aux archives nationales sous la cote 290 / H 748.

4° Quelques lettres & pièces conservées aux archives de la mairie de Gaillac, à la chambre des notaires de Toulouse & chez les descendants ou amis de la famille Vaissete qui ont bien voulu nous les communiquer & nous en laisser prendre copie.

virent, & dire dans quelles circonstances il se produisit au milieu du mouvement littéraire du siècle dernier.

C'est aux États généraux de Languedoc que revient l'honneur d'avoir conçu l'idée & d'avoir assuré l'exécution d'un ouvrage, qui suffirait à lui seul pour rendre impérissable la mémoire de cette illustre & patriotique assemblée. Non contents d'avoir doté la Province d'établissements utiles, de l'avoir sillonnée de routes & de canaux, vivifiée par les encouragements donnés à l'agriculture, à l'industrie & au commerce, d'avoir été pendant des siècles les gardiens vigilants de ses franchises & de ses prérogatives, les dispensateurs économes & intelligents de ses finances, les États voulurent aussi qu'elle possédât un corps d'annales digne d'elle & rappelant à la postérité les événements qu'avait vus s'accomplir un passé long & souvent glorieux. Ils en confièrent la rédaction à des hommes passés maîtres dans l'art des recherches historiques, érudits consommés, dont le savoir est devenu proverbial, aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Ils contribuèrent pour leur part à cette grande entreprise en pourvoyant avec munificence aux frais qu'elle occasionna, à l'entretien des religieux qui en furent chargés, en leur prodiguant les encouragements & les récompenses, en les couvrant d'une constante & efficace protection.

Le dix-huitième siècle se levait sur le déclin du règne de Louis XIV; c'était le moment où la France achevait de s'épuiser dans sa lutte contre l'Europe coalisée pour lui disputer la succession d'Espagne; le Languedoc était agité par les troubles qu'avait suscités l'insurrection religieuse des montagnards des Cévennes. Malgré les préoccupations & les embarras de cette situation, accrus par les rigueurs inaccoutumées d'un interminable hiver, par la ruine du commerce & la détresse générale [1], les États, piqués d'émulation par le succès qu'avait rencontré partout dans le royaume l'*Histoire de Bretagne* [2], résolurent d'enrichir la Province d'une production analogue. La proposition leur en fut faite par M. Charles le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne, & en cette qualité, président perpétuel, ou, comme on disait alors, président-né de ce corps politique. Inspirateur de ce projet, M. de la Berchère a le droit de nous arrêter ici quelques instants que nous emploierons à le présenter à la respectueuse curiosité du lecteur.

Sa naissance le rattachait à l'une des plus anciennes & des plus riches maisons de la Bourgogne, dans laquelle était héréditaire la charge de premier président du parlement de Dijon. Son père Pierre, baron de Toisy & de Sypierre, comte de Rochepot, marquis d'Inteville [3], d'abord pourvu de cette charge, venait de passer avec le même titre à celui de Grenoble. C'est en

[1] On peut voir le tableau des souffrances qui affligeaient à cette époque le Languedoc dans le discours prononcé par M. le Goux de la Berchère à l'ouverture des États de 1709; imprimé in-4° de 8 pages. Bibliothèque nationale, catalogue imprimé, Lk 14, n. 113.

[2] Par dom Guy-Alexis Lobineau, de la congrégation de Saint-Maur; 1707, 2 vol. in-folio.

[3] Voir l'oraison funèbre du premier président Pierre, écrite en latin par Laurent Crozat, de Valence. In-12. Grenoble, 1654. Bibliothèque nationale, catalogue imprimé, Ln 27, n. 10650.

cheminant pour aller rejoindre son mari dans ce nouveau poste, que madame de la Berchère, surprise par les douleurs de l'enfantement, mit au monde le futur primat de la Gaule Narbonnaise. La mort du président, survenue quelque temps après, la fit rentrer à Dijon, dans le sein de sa famille, & lui laissa le soin de diriger l'éducation du jeune Charles & ses premiers pas dans la carrière de la vie; elle s'en acquitta avec la sollicitude d'une mère aussi éclairée que tendre. Dès qu'il eut atteint l'âge de quinze ans, elle le conduisit à Paris & le plaça au collége d'Harcourt; il y fit deux années de philosophie, qui furent couronnées par le grade de docteur en Sorbonne. Sa constante application à l'étude, sa vie réglée & austère dénotaient en lui une vocation décidée pour l'état ecclésiastique; il entra au séminaire de Saint-Sulpice, alors dirigé par M. Tronçon. Dans cette pieuse maison son goût pour la retraite & la prière, son amour des saintes lettres se développèrent de plus en plus, & pour s'y livrer tout entier il songea à embrasser la vie monastique. Il s'ouvrit de ce projet à son supérieur; mais M. Tronçon & M. le Camus, évêque de Grenoble & depuis lors cardinal, l'en détournèrent, en l'engageant à rester dans le monde & à y consacrer ses talents au service de Dieu & de l'Église. Nommé, grâce au crédit de sa mère, aumônier du roi, il accompagna Louis XIV dans ses campagnes de Flandre; sa piété, sa modestie & son exactitude à remplir les devoirs de son ministère le firent distinguer par le monarque qui lui donna, en 1677, l'évêché de Lavaur. Dans ce diocèse le protestantisme avait détaché un grand nombre d'âmes de l'unité catholique; le prélat les y ramena par ses bonnes & douces exhortations. En 1685 il obtint l'archevêché d'Aix; mais les difficultés qui divisaient en ce moment la France & la cour de Rome retardèrent l'expédition de ses bulles. Pendant les quinze mois qu'il passa dans la capitale de la Provence, & qu'il administra le diocèse sous le titre de vicaire général du chapitre, sa présence y fut signalée par le bien qu'il fit en pacifiant les démêlés que son prédécesseur, le cardinal Giraldi, avait eus avec le parlement d'Aix & les autres cours judiciaires, en interposant sa prudente médiation, comme président des États de Provence, entre la cour & le peuple.

A la mort de M. de Serroni, archevêque d'Albi, en 1697, il fut choisi pour le remplacer. En 1703, Narbonne ayant perdu son chef spirituel, le cardinal de Bonzi, le roi qui appréciait les vertus apostoliques de M. de la Berchère, son caractère droit & ferme, tempéré par un esprit de modération & de bienveillance, & son mérite comme savant, lui confia ces importantes fonctions[1]. Elles étaient à la fois religieuses & politiques; au primat de la Gaule Narbonnaise appartenait de droit la présidence des États de Languedoc, mission aussi honorable que délicate & périlleuse à remplir par la difficulté de concilier

[1] Ces détails biographiques sur M. de la Berchère sont extraits de son *Éloge historique*, composé par M. Gauteron, membre de la Société des sciences de Montpellier, & inséré dans le tome II, p. 78 (année 1778) de l'Histoire de cette académie, ainsi que de trois oraisons funèbres publiées en 1730. Bibliothèque nationale, catalogue imprimé, Ln 27, section biographique, n[os] 10646, 10647 & 10648.

les intérêts sans cesse en conflit de la Province & de la royauté. Personne n'était plus capable que M. de la Berchère de s'acquitter dignement du double devoir qui lui était imposé; il était entouré de l'estime & de la considération universelles, & il en eut une preuve, quelques années plus tard, lorsque, en 1715, il fut appelé à présider l'assemblée générale du clergé de France & à haranguer le roi [1] à l'occasion de son avénement.

Dans la séance des États du 24 janvier 1708 il leur présenta sa motion relative au projet d'une *Histoire de Languedoc;* elle fut accueillie avec acclamation & de vifs remercîments; en même temps on le pria de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation de ce projet *aussi honorable qu'avantageux,* & il fut décidé que cette délibération serait imprimée & que les exemplaires en seraient distribués dans toute la Province [2].

M. de la Berchère s'occupa aussitôt de remplir son mandat; il rendit compte aux États de ses premières démarches dans la séance du 24 janvier de l'année suivante : il leur apprit qu'il avait cru ne pouvoir mieux faire que de recourir à la congrégation des bénédictins de Saint-Maur que recommandaient le succès récent de l'*Histoire de Bretagne* & une connaissance approfondie des anciens titres; qu'il avait demandé au supérieur général des religieux capables de répondre aux vues des États, & que celui-ci avait promis d'en envoyer au plus tôt un certain nombre dans la Province. L'archevêque d'Albi, se rendant l'interprète des sentiments de l'assemblée, remercia le président des soins qu'il s'était donnés & le supplia de les continuer.

Les deux cénobites sur lesquels tomba le choix du père général étaient dom Pierre Auzières & dom Antoine-Gabriel Marcland. Le premier, né à Montpellier en 1650, avait fait profession à l'âge de vingt ans dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 13 juin 1670; il s'était élevé par son mérite aux dignités du cloître [3] & comptait en ce moment cinquante-neuf ans; le second, dom Marcland, natif de la Chaise-Dieu, dans le diocèse de Clermont, avait prononcé ses vœux à Saint-Augustin de Limoges, le 2 octobre 1659, à peine âgé de dix-sept ans. Suivant un des biographes de la congrégation de Saint-Maur, dom Tassin, « Marcland y soutint toute sa vie l'honneur de « sa pieuse famille par la bonne odeur de ses vertus & par la beauté de son « esprit; il avoit professé avec beaucoup de succès la philosophie & la théologie « dans la province de Toulouse & y avoit gouverné, en qualité de prieur, les « monastères les plus considérables [4]. » Dans la même séance, les États accordèrent aux deux religieux une rémunération annuelle dont le chiffre, qui nous

[1] Louis XV, qui, âgé de cinq ans, venait de succéder depuis quelques mois à Louis XIV, sous la régence de Philippe d'Orléans. Le discours de M. de la Berchère a été publié sous le titre de : *Harangue faite au Roy sur son avènement à la couronne & sur la mort du Roy son bisaïeul, par Monseigneur l'Archevêque de Narbonne, président de l'assemblée générale du clergé, le mardy* 3 *septembre de l'année* 1715. Paris, même année. In-4° de 7 pages. Bibliothèque nationale, catalogue imprimé, Lb 38, n. 62.

[2] *Délibération des États de Languedoc pour faire travailler à l'Histoire de la Province.* Voir *Pièces justificatives*, 2e série, n. 1.

[3] Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.* In-4°, 1776; p. 725, n. 1.

[4] *Ibid.*

est inconnu, fut très-probablement le même que celui de la pension dont jouirent leurs successeurs, c'est-à-dire de mille livres à partager entre eux par moitié; il fut aussi résolu qu'un fonds serait fait pour subvenir aux frais des recherches à entreprendre dans les archives & les bibliothèques, des copies & des voyages[1].

Auzières & Marcland ne tardèrent pas à se mettre en route; ils employèrent cinq années à visiter les bibliothèques & à faire des extraits de tous les ouvrages imprimés où ils pouvaient trouver des indications ayant trait à leur sujet; ils consultèrent aussi, à ce qu'il paraît, les registres des délibérations des États. Mais il restait à exécuter le plus essentiel de leur tâche, le dépouillement des archives qui recélaient tout ce qu'il y avait d'inédit & de neuf; l'archevêque de Narbonne, en sa qualité de primat & de président des États, avait rendu une ordonnance destinée à leur en ouvrir partout l'accès[2]. Au lieu d'en profiter & d'accomplir cette partie préalable & fondamentale de leur programme, nos deux religieux la négligèrent comme s'ils n'en comprenaient pas même la nécessité & l'importance. Telle fut du moins l'impression de M. de la Berchère qui, augurant mal de l'avenir & du succès de leurs efforts, ne put leur dissimuler ses craintes & son mécontentement. Dès lors la mésintelligence se glissa entre eux & le prélat, & bientôt elle dégénéra en récriminations réciproques[3]. L'archevêque porta ses plaintes au supérieur général de Saint-Maur, le P. Charles de l'Hostallerie, en réclamant de lui la nomination de nouveaux collaborateurs. Cette demande était assez embarrassante : l'âge, les vertus des PP. Auzières & Marcland, le travail considérable qu'ils avaient déjà exécuté méritaient des égards; il devenait impossible de les congédier brusquement. D'un autre côté, le père général tenait à ne point désobliger M. de la Berchère : il prit un moyen terme; il laissa Auzières & Marcland continuer leur besogne séparément, & lui donna deux autres religieux, dom Devic[4] & dom Vaissete. Mais tandis qu'il faisait cette concession

[1] Voir la Lettre du P. Auzières à dom Vaissete, du 28 octobre 1715; *Correspondance*, n. 1.

[2] Cette ordonnance, rendue le 15 mars 1712, en exécution de la délibération des États du 24 janvier 1708, prescrivait aux archevêques & évêques de la Province, aux chapitres métropolitains, cathédraux & autres, aux abbés, prieurs & monastères, à tous seigneurs spirituels & temporels, aux maires, consuls & magistrats des villes, de communiquer aux religieux bénédictins, porteurs de ladite ordonnance, les actes, titres & documents qui étaient en leur pouvoir. *Pièces justificatives*, 2e série, n. 3.

[3] Lettre précitée du P. Auzières.

[4] Nous transcrivons ce nom en un seul mot, en nous guidant d'après la signature habituelle de dom Devic, qu'on rencontre notamment au folio 101 du t. 181, fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale. C'est l'orthographe adoptée aussi par M. Eugène Thomas dans son *Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc* (Publications de la *Société archéologique de Montpellier*, 21e livraison, 1851. In-4°, Montpellier). Mais dans cette Histoire même, sur le frontispice, & à la signature de la Dédicace aux États, on lit *De Vic* en deux mots séparés. Il semble que ce religieux ait cherché à s'anoblir, tandis que dom Vaissete a fait tout le contraire en supprimant la particule qu'il avait incontestablement le droit de placer avant son nom & en signant : *Joseph Vaissete* au lieu de : *Joseph de Vaissete*. Nous avons respecté la forme de ces noms partout où nos deux auteurs les ont inscrits; mais dans notre Introduction nous avons cru devoir rétablir la véritable orthographe du nom de Devic, par les mêmes raisons qui ont déterminé M. Eugène Thomas. Nous avons aussi conservé au nom de dom Vaissete la forme archaïque sous laquelle il l'a écrit; l'orthographe moderne exigerait que la pénultième qui porte l'accent tonique fût frappée d'un accent grave ou suivie de deux *t* consécutifs.

apparente, il encourageait sous main dom Marcland à tenir bon en dépit des États & malgré la suppression de sa pension. Cette approbation tacite finit même par se changer en une protection déclarée, puisque, dès 1720, l'on voit Marcland, dans le prospectus ou *Projet* imprimé de son livre [1], inviter ostensiblement les personnes qui auraient des renseignements ou des pièces à lui communiquer, à les envoyer au père général, à l'abbaye Saint-Germain des Prés. Il y a tout lieu de croire que ce fut là une des causes des tracasseries qu'éprouva dans la suite dom Vaissete & dont il sera question plus loin [2].

Sa supériorité réelle sur celui qui se déclarait ainsi son rival, supériorité qui devait plus tard se révéler d'une manière si éclatante, avait été pressentie par M. de Narbonne, & ce n'est pas un des moindres mérites du prélat que d'avoir deviné en lui le digne historien du Languedoc & d'avoir énergiquement maintenu son choix. Mais en faisant paraître leur premier volume, les deux nouveaux collaborateurs, obligés d'expliquer au public la retraite d'Auzières & de Marcland, ont été amenés par convenance & pour sauvegarder l'honneur littéraire de la congrégation, à alléguer de tout autres motifs que ceux qui étaient réellement en jeu; ils ont prétexté le grand âge de leurs devanciers, les fonctions claustrales que ces bons vieillards avaient à remplir. Les lettres familières échangées entre eux, à cette époque, ne laissent aucune incertitude sur les véritables motifs [3], & leur langage est tout différent de celui qu'ils tiennent dans leur Préface, lorsqu'ils nous disent officiellement [4] :

« Deux religieux de mérite & très-capables de cette entreprise..... ils travaillèrent *séparément* dans la Province pendant plusieurs années [5], & après « avoir tiré des différentes bibliothèques tout ce qu'ils crurent utile à leur « dessein, ils dressèrent des mémoires assez considérables. Mais leur âge déjà « avancé ou leurs emplois ne leur aiant pas permis de continuer leur travail « & de se charger de celui des archives, qui étoit le plus essentiel, nous « fûmes substituez à leur place. »

C'est sur ce fonds incomplet que les PP. Auzières & Marcland s'essayèrent,

[1] *Projet de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 5, p. 10 de l'original imprimé.

[2] Lettre de dom Vaissete au chapitre général de l'ordre, en date de 1725 ou 1726; *Correspondance*, n. 30.

[3] Voyez dans la *Correspondance* les lettres écrites de 1715 à 1726, nos 1 à 30. C'est faute d'avoir connu ces lettres que M. Eugène Thomas (*Introd. bibliogr.* p. 375 & 376) a répété le thème de convention accrédité par les Bénédictins.

[4] Tome I de l'*Histoire générale de Languedoc*, édition originale, p. VII; cf. dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 725.

[5] Dans le *Mémoire à Nosseigneurs des États de la Province*, par dom Devic & dom Vaissete, inséré *in extenso* dans le procès-verbal de la séance du 24 janvier 1722 & reproduit par M. Eugène Thomas sous le n. 1 de ses *Pièces justificatives*, p. 493, on retrouve cette phrase avec cette variante : « Deux religieux qui travaillèrent *inutilement* dans la Province pendant plusieurs années. » Le mot *inutilement* est une inconvenance que dom Devic & dom Vaissete ne se seraient jamais permise en parlant de leurs confrères dans un mémoire rédigé pour être lu dans une assemblée publique. Le texte, dans les registres des États conservés à Toulouse, porte *utilement*, ce qui est la vraie leçon; dans leur Préface, les Bénédictins ont mis *séparément*.

chacun de son côté, à broder le canevas de leur rédaction. Eux-mêmes nous apprennent qu'ils avaient conduit leur récit presque jusqu'à ces derniers temps, & qu'ils le considéraient comme parvenu à l'extrême limite qu'ils s'étaient fixée. Ces deux ouvrages ne nous sont point parvenus, mais nous pouvons nous en former une idée par les mémoires où ils ont exposé leur plan & leurs vues, & dans lesquels ils nous fournissent un échantillon de leur méthode d'investigation & de leur style [1].

Le programme du P. Auzières a cela de remarquable pour nous aujourd'hui, qu'il manifeste l'intention de l'auteur de placer en tête de son ouvrage un tableau de la géographie physique, politique & administrative de la Province, intention partagée par dom Marcland, & que dom Vaissete adopta [2] pour la réaliser dans une publication ultérieure, sa *Géographie historique;* il est juste toutefois de reconnaître que la conception primitive de ce tableau appartient au P. Auzières. Passant ensuite à la partie principale de son œuvre, à l'histoire de la Province, il en signale les faits les plus saillants qu'il s'était appliqué, à ce qu'il nous assure, à disposer dans un ordre chronologique rigoureux. Mais la division par grandes périodes, entrevue par dom Marcland, & si nettement tracée par dom Vaissete, n'apparaît que très-confusément dans le programme d'Auzières. Il nous dit qu'il s'était arrêté au seizième siècle, & avait déjà écrit de quoi remplir deux volumes in-folio, sans compter les Preuves. Le premier comprenait la portion de l'histoire provinciale, qui s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'à la guerre des albigeois, & de là jusqu'à la réunion du Languedoc à la couronne (1271); il correspond ainsi aux trois premières divisions & à autant de volumes de dom Vaissete. Le tome second d'Auzières était consacré à l'intervalle écoulé depuis 1271 jusqu'à 1700, & par conséquent aurait ainsi embrassé les cinquante-sept premières années du règne de Louis XIV, que dom Vaissete n'a point entamé; peut-être l'abondance des matières aurait-elle comporté un troisième volume. Le travail de la mise en ordre & de la rédaction était déjà presque achevé; seulement le style en était imparfait, il avait besoin d'être poli. L'auteur l'avoue ingénument, en s'excusant sur son inexpérience du beau langage, sur la nécessité de ne pas perdre un temps précieux à la recherche des finesses grammaticales, se soumettant d'avance à une révision générale, lorsque le P. Marcland lui communiquera ce qu'il aura découvert en particulier. Il s'était borné, ajoute-t-il, à rassembler les passages qu'il avait rencontrés dans les livres imprimés, les faits qu'il avait relevés en compulsant les registres des États; il n'avait point encore touché aux archives.

Marcland était beaucoup plus avancé, si l'on en juge par son Projet; ses

[1] *Idée du travail qu'a fait Fr. Pierre Auzières pour servir à composer l'Histoire du Languedoc,* dans nos *Pièces justificatives,* 2e série, n. 4, & *Projet de l'Histoire du Languedoc, par le P. Gabriel Marcland, ibid.* n. 5.

[2] Lettre de M. de Joubert, syndic général de la Province, à dom Vaissete, du 13 août 1726; *Correspondance,* n. 38. — M. de Joubert annonce à dom Vaissete qu'il a plusieurs renseignements à lui transmettre au sujet de la *Description de la Province.*

jalons chronologiques sont déjà posés, quoique à des distances qui ne sont pas tout à fait exactes; il admet dans l'histoire du Languedoc cinq grandes périodes « lesquelles, dit-il, quoique inégales par le nombre des évènemens, « ne le seront pas pour la durée qui sera d'environ cinq cens ans pour cha- « cune, ni pour la singularité des faits, ils sont tous remarquables. Les Celtes « & les Tectosages paroîtront les premiers sur la scene, & s'y feront admirer « par leur valeur & par leurs conquêtes. Les Romains devenus les maîtres du « pays ouvriront la seconde, & s'y feront haïr par leur orgueil & par leurs « extorsions. L'entrée des Visigoths commencera la troisiéme; ils s'y feront « aimer par la douceur de leur gouvernement, & regretter, quand après un « regne de trois cens ans, ils feront place aux Sarrasins, lesquels en seront « chassez par les quatre premiers rois de la seconde race, qui comme les Visi- « goths feront les delices de la Province, ce qui nous conduira aux comtes, « lesquels rempliront la quatriéme, qui finira sous le regne de Philippe le « Hardi, par la rëunion immediate de presque toutes ces comtez en sa main, « qu'il a transmis avec sa couronne aux rois successeurs, & à Louis XV heu- « reusement regnant[1]. »

La comparaison de ce mode de division avec celui qu'a fait prévaloir dom Vaissete, nous montre que Marcland assignait à la période ancienne de notre histoire, période que dom Vaissete a circonscrite entre le second siècle de Rome & l'extinction du royaume d'Aquitaine[2], vers la fin du neuvième siècle, un développement disproportionné avec la rareté ou l'obscurité des souvenirs qui nous en sont restés; tandis que la quatrième période de l'auteur du Projet, depuis l'avénement des comtes de Toulouse jusqu'à la réunion du Languedoc à la couronne, & la cinquième, depuis cette réunion jusqu'à l'époque moderne, exigeaient, à cause de la multiplicité & de l'importance des événements, de l'abondance & de la nouveauté des documents, un cadre beaucoup plus vaste qu'il ne l'imaginait, faute d'avoir étudié les archives.

Si nous poursuivons cette comparaison, qui fait ressortir l'infériorité relative du plan de dom Marcland, nous verrons que ses deux dernières divisions, la quatrième & la cinquième, ont pu en fournir à dom Vaissete quatre & un pareil nombre de volumes. Ces quatre divisions sont :

[1] *Projet de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 5, p. 2 de l'original imprimé.

[2] Dans la présente édition, les théories des Bénédictins sur l'état du territoire & la durée du royaume d'Aquitaine ont été remaniées & changées complétement. Notre collaborateur, M. Mabille, confirmant les arguments qu'avait fait valoir un habile & savant critique, feu M. Rabanis, a achevé de prouver la fausseté de la célèbre charte d'Alaon (Voyez sa *Note rectificative*, t. II, p. 196-204), charte qui a surchargé l'histoire du huitième siècle de personnages apocryphes & d'événements imaginaires, & à laquelle dom Devic & dom Vaissete ont accordé une pleine & entière créance. L'érection de l'Aquitaine en fief par les rois mérovingiens, la continuation du même ordre de choses pendant la période carlovingienne, l'extension donnée au duché de Toulouse, en y comprenant toute l'Aquitaine, & par suite la parenté avec S. Guillaume de Gellone, comte de Toulouse, de la plupart des chefs qui ont gouverné l'Aquitaine & la Septimanie, ce sont là des hypothèses gratuites qui ont introduit la perturbation dans les récits des Bénédictins. On doit savoir gré à M. Mabille d'avoir rétabli l'ordre & la clarté dans l'histoire, jusque-là confuse & ténébreuse, de cette période de nos annales. (Voyez sa seconde *Note rectificative*, *ibid.* p. 267-323.)

a. Le temps pendant lequel le Languedoc indépendant fut gouverné par les comtes de Toulouse & leurs feudataires, depuis le commencement du neuvième siècle jusqu'aux débuts de l'hérésie des cathares ou albigeois, & la condamnation de ces sectaires par le concile de Lombers en 1165 (tome deuxième).

b. La croisade des barons du Nord contre les populations du Midi, la ruine du Languedoc & la destruction de sa nationalité avec toutes les péripéties de ce drame émouvant, dont la durée n'est guère de plus d'un siècle, mais qui a suffi à dom Vaissete pour remplir tout un gros volume, — le troisième.

c. L'espace de cent soixante-douze ans, écoulés depuis l'annexion du Languedoc jusqu'à la dernière érection du parlement de Toulouse, en 1443, espace pendant lequel se déploie à nos yeux le spectacle des excès de l'inquisition triomphante, de la fusion graduelle & enfin complète du Midi avec le Nord, de la participation aussi active que glorieuse de la noblesse du pays à la lutte contre les Anglais (tome quatrième).

d. Le laps d'un siècle & demi environ, qui nous reste à compter jusqu'à la mort de Louis XIII (1643), & qui fut témoin des guerres de religion, si désastreuses pour la Province, de la chute de l'antique féodalité à la journée de Castelnaudary, où furent dispersées les troupes de Gaston d'Orléans & qui livra à la hache implacable de Richelieu un héros, Henry de Montmorency (tome cinquième & dernier).

Après avoir indiqué sommairement les cinq époques ou périodes qu'il a reconnues dans l'histoire du Languedoc, Marcland énumère successivement les faits qu'il juge les plus importants & caractérisques dans cette quintuple division. Plus d'une faute de détail lui échappe : erreurs historiques, incorrections grammaticales & autres petits péchés de ce genre, que dom Vaissete a trop bien relevés pour ne pas nous croire dispensés d'être aussi rigoureux que lui; nous nous tairons aussi sur les ambitieuses figures de rhétorique & les images à grand effet dont Marcland affecte de rehausser son langage; à cet égard, la verve railleuse de son confrère ne l'a pas davantage épargné [1].

Il termine son mémoire par un aperçu de sa description topographique. « Afin de mettre dans tout son jour, dit-il, l'histoire politique du Languedoc « dont nous venons de faire le plan, & d'en rendre la lecture plus agréable « & plus instructive, elle sera précédée, comme d'un flambeau, de l'histoire « naturelle & artificielle, c'est-à-dire, de ce que Dieu y a mis dans la création, « & de ce que l'industrie des hommes y a ajoûté [2]. »

Qu'est devenu le manuscrit d'Auzières, quel a été le sort de celui de Marcland, dans les vicissitudes qu'a subies Saint-Germain des Prés? Ils ont disparu avec cette vaste & opulente abbaye, sur l'emplacement de laquelle tout un quartier de Paris a été bâti, & dont les deux derniers débris, la vieille

[1] *Observations sur le Projet de la nouvelle Histoire du Languedoc de dom Marcland, par dom Vaissete.* — *Pièces justificatives,* 2e série, n. 11.

[2] *Projet de l'Histoire du Languedoc, par le P. Gabriel Marcland,* p. 9 de l'original imprimé. — *Pièces justificatives,* 2e série, n. 5.

église & le palais abbatial[1], sont restés seuls debout au milieu des démolitions récentes qui ont transformé l'aspect de la capitale. Ces manuscrits ont-ils été enlevés ou se sont-ils égarés dans la spoliation de cette sainte demeure par les commissaires de la Convention[2] aux mauvais jours de 93?

II

Dom Claude Devic & dom Joseph Vaissete substitués aux PP. Auzières & Marcland. [1715.]

De ces deux fils de S. Benoît, conviés à reprendre de fond en comble la construction de l'édifice à laquelle s'étaient appliquées les mains impuissantes de leurs devanciers, l'un, Claude Devic, était l'aîné, & par le nombre des années, & par la date de son entrée dans la congrégation, & par la notoriété que lui avaient value quelques essais littéraires. Le collaborateur qui devait le surpasser un jour & l'éclipser, Joseph Vaissete, n'était encore qu'un simple étudiant en théologie.

Nous n'avons sur l'origine & l'enfance de dom Devic d'autres renseignements que ceux que nous fournit l'un des registres de l'état civil conservés dans les archives de la mairie de Sorèze, petite ville appartenant jadis au diocèse de Lavaur. On y lit qu'il était fils de Jean Devic, maître-chirurgien de cette ville, & de Jeanne Ranc, mariés, & qu'il fut baptisé[3] le 15 janvier 1670. Une note consignée à la fin de ce même registre porte qu'il fut admis en 1682, à l'âge de douze ans, comme élève au séminaire que venaient de fonder à Sorèze les bénédictins pour l'éducation des enfants de la noblesse du pays[4]. La notice que lui consacra dom Vaissete, lorsque la mort le sépara de lui en 1734, & qu'il écrivit pour le *Mercure de France*, à la sollicitation de

[1] Le palais abbatial a été remanié intérieurement pour l'approprier à des habitations particulières; mais sa façade, son escalier & son jardin subsistent intacts. Cet édifice forme le n. 1 de la rue actuelle de l'Abbaye. Le réfectoire de la communauté, avec de vastes caves au-dessous, & sa voûte en bois élancée & très-hardie, se trouve au n. 12 de la rue Sainte-Marguerite, où il sert de magasin à un marchand de porcelaines & cristaux.

[2] Dans les *Mémoires des Sanson*, exécuteurs des hautes œuvres de la ville de Paris, ouvrage dans lequel on découvre, sous la couche dont l'a recouvert la main d'un badigeonneur littéraire, certains matériaux authentiques, on lit, t. 4, p. 343. *Journal de Charles-Henri Sanson :* — « 30 brumaire. « La section de l'Unité a porté aujourd'hui à la « Convention les dépouilles de la superstition de « la ci-devant abbaye de Saint-Germain des Prés. « J'ai vu passer le cortége. En tête marchait une « escouade de force armée; suivaient des hommes « portant des costumes sacerdotaux par-dessus leurs « habits & rangés en deux files; au milieu, des « femmes & des filles vêtues de blanc, avec ceintures tricolores; & enfin, sur des brancards, des « calices, des ciboires, des ostensoirs, des candélabres, des plats d'or & d'argent & le coffre aux « reliques tout couvert de pierres précieuses. Venaient ensuite un catafalque couvert d'un drap « noir & une musique qui jouait l'air de *Malbrouk* (*sic*). Ce butin vaut, dit-on, plus d'un « million; mais ne pouvait-on le mettre dans les « coffres, sans lui faire traverser les ruisseaux? »

[3] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 1.

[4] *Ibid.* n. 2.

Laroque, éditeur de ce journal, continue & complète ces renseignements [1]. Obéissant à une précoce vocation, Devic entra tout jeune au monastère des bénédictins de la Daurade à Toulouse & il y fit profession, le 25 octobre 1687, n'ayant encore que dix-sept ans. Après avoir enseigné avec distinction pendant quelques années la rhétorique à Saint-Sever, en Gascogne, dans un collége que les religieux de cette abbaye y avaient établi, il fut envoyé à Rome en 1701, en qualité d'assistant du P. Guillaume Laparre, procureur général de la congrégation auprès du Saint-Siége. Son caractère doux & affable, sa piété tolérante & son savoir lui valurent de nombreuses & illustres amitiés; le pape Clément XI, le fameux auteur de la bulle *Unigenitus* & la reine de Pologne, Marie-Casimire, l'honoraient de leur bienveillance. En 1708, dom Laparre ayant été envoyé en mission en France, il le suppléa pendant son absence avec le titre de vice-procureur général. Au milieu des occupations que lui donnait son emploi, il trouvait encore le temps de cultiver les lettres, amour de sa jeunesse; il collationnait les manuscrits du Vatican & des autres bibliothèques de Rome pour ses confrères de Saint-Germain des Prés, & leur envoya quantité de notes & de mémoires. Ce n'est pas tout : il traduisit en latin & enrichit d'additions la *Vie de dom Jean Mabillon*, composée en français par dom Thierri Ruinart, & publia à Padoue, en 1714, cette version [2], sous les auspices du neveu de Clément XI, Alexandre Albani, plus tard cardinal, protecteur zélé & libéral des lettres & des arts, connu par sa magnifique collection de dessins & de gravures, qui fut achetée, à sa mort, par Georges III, roi d'Angleterre. En 1715 Devic fut rappelé, sur sa demande, à Saint-Germain des Prés où nous allons le voir, pendant dix-neuf années consécutives, associer ses recherches à celles de dom Vaissete & vivre avec lui dans la plus douce familiarité.

Sa participation au labeur commun de l'Histoire de Languedoc fut, dans les premières années, très-assidue; il avait la haute main dans l'entreprise. C'est à lui que l'archevêque de Narbonne & les syndics de la Province, chargés par les États de diriger l'exécution de l'ouvrage, transmettaient leurs communications & leurs ordres. Les lettres écrites de 1715 à 1730, c'est-à-dire pendant la période de préparation du premier volume, sont, pour la plupart, & les plus importantes, à son nom. Mais lorsque aux interruptions causées par les dérangements de sa santé délicate vinrent se joindre les distractions provenant des affaires dont il s'occupait volontiers & des relations multipliées qu'il entretenait au dehors de son couvent, il finit par se relâcher peu à peu & par abandonner à son collaborateur le plus lourd de la tâche. Après la publication du deuxième volume, elle retomba presque tout entière sur dom Vaissete, qui

[1] Voyez *Extrait d'une lettre de M..., sur la mort du R. P. dom Claude Devic, l'un des auteurs de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 19.

[2] *Vita Jo. Mabillonii, olim gallice scripta a Theod. Ruinart, in latinum sermonem conversa a dom Cl. Devic*; Patavii, 1714. In-8°. Réimprimé dans les *Vetera analecta, sive collectio veterum aliquot operum & opusculorum omnis generis, cum itinere Germanico & adnotationibus Jo. Mabillonii*, &c. In-f°. Paris, 1723.

mit au jour à lui tout seul les tomes III, IV & V, & termina cet immense labeur; aussi son nom y est-il resté attaché presque exclusivement, tandis que celui de dom Devic est demeuré dans une sorte de pénombre & un oubli immérité. C'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer le manque d'informations dans lequel les contemporains de ce dernier nous ont laissés sur sa vie privée, comme aussi le soin avec lequel ils nous ont conservé les papiers personnels de dom Vaissete; ce n'est pas sans profit que nous allons maintenant les consulter.

Sa famille, très-ancienne dans l'Albigeois, avait été anoblie par l'exercice héréditaire de l'une des charges de judicature les plus considérables du pays, celle de procureur du roi au siége de Gaillac. Dom Vaissete a raconté dans une note autographe comment cette charge, achetée par son aïeul Guillaume en 1638, passa à son père Jean-Géraud, qui à son tour la lui transmit à sa mort arrivée en 1710. Mais, s'étant fait religieux, il la vendit en 1711 à son beau-frère, M. Antoine de Combettes Caumon, avocat au parlement de Toulouse, lequel, au bout de six ans, la céda en 1715 à M. Fieuzet de las Tours, avocat à la même cour[1].

Jean-Géraud épousa Marie de Passemar de Bertoule, d'une famille de la noblesse d'épée, qui comptait dans ses degrés ascendants une fille naturelle de Henri IV. Jean-Joseph, plus tard dom Vaissete, était le septième des huit enfants issus de cette union. Sa sœur aînée, Jeanne, qui devint l'héritière de la fortune patrimoniale par l'entrée de son frère en religion, était née le 23 janvier 1677; elle avait neuf ans de plus que lui. Elle fut mariée à M. Antoine de Combettes Caumon, par qui se fit l'alliance de la noble famille des Combettes avec celle des Vaissete[2]. Sa sœur puînée, Marguerite, épousa M. de Rivals de Paulyn, qui habitait Lavaur. Une troisième fille, Marie-Thérèse, fut chanoinesse de Saint-Augustin au couvent de l'Isle d'Albi; enfin le huitième enfant, Barthélemy, embrassa la profession militaire. Jean-Joseph vit le jour le 4 mai 1685, à Gaillac, presque en même temps que l'un des plus illustres savants orientalistes de ce siècle, le jésuite Gaubil. La maison qui abrita son berceau, située dans la circonscription de la paroisse Saint-Michel, subsiste encore & est la propriété de la famille Rest[3]. Des huit enfants de Jean-Géraud, six moururent prématurément à une date que nous ignorons; les deux qui prolongèrent assez avant leur existence furent Jeanne & notre historien.

Jean-Joseph fit ses études classiques à Gaillac; à l'âge de dix-neuf ans, en 1704, ses parents l'envoyèrent à Toulouse suivre les cours de la faculté

[1] Voyez *Note autographe de dom Vaissete*, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 20.

[2] Voyez la *Généalogie* de dom Vaissete dressée par lui-même & autographe dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 22, & le *Complément* de cette généalogie, *ibid.* n. 23.

[3] Cette maison, qui avait anciennement appartenu à M. d'Autry de Sainte-Colombe, fut vendue par lui à Jean-Géraud de Vaissete. La femme de celui-ci, à qui son fils Jean-Joseph la légua, la transmit à sa fille Jeanne, par qui elle est passée dans la famille de Combettes Caumon. Elle y est restée jusqu'en 1810, époque où elle fut achetée par M. Rest.

de droit. Sa première inscription sur les cahiers ou registres de l'université est du 2 juillet de cette année. Disciple assidu de Pierre de Campunaut, professeur en droits civil & canon, il fut reçu bachelier au bout de trois ans, le 15 juillet 1707. Après avoir complété son instruction par les leçons de Jean Duval, professeur de droit français, il obtint le grade de licencié[1] le 15 juin 1709, sur le vu d'un certificat de catholicité délivré par le curé de Sainte-Marie du Taur[2].

Le certificat qui constate sa promotion à la licence, par bénéfice d'âge[3], fut visé au parquet du parlement par le procureur général & les avocats du roi, MM. d'Advisard, le Masurier & Tournier, conformément à l'édit de 1679; le même jour il prêta serment devant cette cour en qualité d'avocat, « à charge « par luy de garder les ordonnances & de satisfaire aux arrets des reglemens, « concernant les lectures & la décence des habits[4]. » Dès qu'il eut complété par le titre d'avocat son éducation de juriste, il revint à Gaillac siéger à côté de son père, comme son substitut.

Son retour précéda de quelques mois la mort de Jean-Géraud. Ce triste événement, qui changea du tout au tout le cours de ses destinées, eut lieu le 4 avril 1710. Son père, par un testament[5] daté du 29 mars 1709, l'avait institué son héritier général & universel, & à son défaut & au cas où madame de Vaissete, sa femme, survivrait à son fils, décédé sans enfants légitimes, il léguait à cette dernière son entière succession, avec la liberté d'en disposer comme elle l'entendrait. Devenu maître de son sort, Jean-Joseph prit tout à coup le parti de renoncer aux fonctions paternelles & de se vouer à la vie monastique. Cette résolution avait-elle été longuement mûrie ou lui vint-elle spontanément comme une soudaine illumination d'en haut? C'est là une confidence qu'il ne nous a pas faite & à laquelle rien ne saurait suppléer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne s'en était jamais ouvert à son père, puisque les clauses du testament de Jean-Géraud sont conçues comme si son fils était appelé à vivre dans le monde & prévoient même le cas d'un futur

[1] Les registres conservés aux archives de l'école de droit de Toulouse portent qu'il fut reçu à l'unanimité des suffrages. — Reg. de la chancellerie, n. 157, commencé en août 1698 & fini en 1724, & reg. des actes de droit, n. 226, depuis janvier 1703 jusqu'au dernier décembre 1715.

[2] Certificats de Pierre de Campunaut, du 15 juillet 1707 & des 15 & 25 juin 1709; de Henry d'Hauterive, chanoine de la métropole & chancelier de l'université, du 15 juin 1709, & de Jean Duval, du 22 juin, même année; *Pièces justificatives*, 1re série, nos 5, 6, 7, 8, & aux archives de l'école de droit de Toulouse, registres précités 157 & 226.

[3] Il n'avait alors que vingt-quatre ans, & il en fallait vingt-cinq, l'âge de la majorité légale, pour obtenir le grade de licencié & être reçu avocat au parlement.

[4] Extrait des registres du parlement de Toulouse, du 25 juin 1709, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 9.

[5] Nous devons la communication de ce testament à M. de Combettes Labourelie, descendant collatéral de dom Vaissete dans la ligne féminine. C'est pour n'avoir point connu cette pièce, que M. Dumège (*Notice sur dom Devic & dom Vaissete*, t. 1 de son édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, p. 22) a prétendu que Jean-Géraud avait déshérité son fils au profit de sa fille Jeanne, à cause du goût bien prononcé de celui-ci pour la vie monastique & de sa ferme résolution d'entrer dans l'ordre de Saint-Benoît. Les faits donnent un démenti formel à cette supposition, aussi hasardée que tant d'autres que M. Dumège a émises.

mariage. Le goût de la retraite & de l'étude, peut-être cette voix intérieure dont l'entraînement est irrésistible, peut-être aussi un repentir exagéré de quelque égarement passager de jeunesse déterminèrent sa vocation. Cette dernière hypothèse s'appuie sur l'humble & touchante confession qu'il a consignée dans son testament écrit durant son noviciat : « Pour réparer en « premier lieu, dit-il, & autant que je le puis par un aveu public & sincère « & par un pardon solennel les péchés de scandale & de mauvaise édifica- « tion qu'une jeunesse bouillante & peu réglée peuvent (*sic*) m'avoir fait « commettre, je demande très-humblement pardon à tous ceux que je puis « avoir scandalisés ou offensés, désavouant dans l'amertume de mon cœur « tous les dereglemens de ma vie passée & tout ce qui pourroit m'avoir donné « occasion de faire peine à qui que ce soit, espérant d'expier dans la severité « d'une pénitence assidue & d'une continuelle retraite les péchés d'un âge « aussi ignorant & aveugle que malicieux & que la corruption générale à « laquelle je n'ay que trop participé, semble authoriser [1]. »

Ces paroles évidemment dictées par un excès d'humilité chrétienne ne sauraient être prises à la lettre; elles sont démenties par le témoignage de Henry d'Hauterive, chancelier de l'université de Toulouse & chanoine de la métropole, qui dans une attestation donnée à l'étudiant Vaissete, le 15 juin 1709, non-seulement proclame son savoir, l'incroyable facilité d'élocution dont il était doué & la manière brillante dont il soutint son examen de licence, mais encore rend hommage à sa candeur & à la pureté de ses mœurs [2].

Les aptitudes du jeune magistrat l'attiraient vers la plus savante de toutes les corporations religieuses, célèbre par ses grands travaux d'érudition, celle des bénédictins de Saint-Maur. Quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis la perte de son père, qu'il entrait au monastère de Notre-Dame de la Daurade, à Toulouse, au mois d'août 1710.

Au bout d'une année de noviciat & sur le point de s'engager par des vœux solennels & de dire un éternel adieu aux choses de ce monde, il voulut rompre tous les liens qui l'y rattachaient & régler définitivement ses intérêts temporels. Me Forcade, notaire à Toulouse, fut mandé au couvent de la Daurade, &, en présence du P. Estienne, prieur, le frère Vaissete se démit de sa charge de procureur du roi, & d'accord avec sa mère, présente à cet acte, en fit cession au mari de sa sœur, M. Antoine de Combettes Caumon, moyennant la somme de trois mille deux cents livres [3]. Ce jour même il déposa son testament olographe entre les mains de Me Forcade, qui le revêtit de sa suscription. Par cet acte de suprême volonté, il fait donation de tous ses biens paternels à

[1] *Testament de dom Vaissete*, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 11.

[2] *Extrait d'un certificat d'examen pour la licence en droit civil & en droit canon, délivré à Joseph de Vaissete par Henry d'Hauterive*, 15 juin 1709. *Pièces justificatives*, 1re série, n. 6.

[3] *Acte de démission d'office, retenu par Me Forcade, notaire à Toulouse, le* 30 *juillet* 1711, & *Acte de cession d'office, retenu par le même*, à la même date, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, nos 12 & 13.

sa mère, dans la prévision que ces biens feront retour par voie d'hérédité naturelle à sa sœur Jeanne; il lègue sa bibliothèque au fils de celle-ci, son neveu & filleul Joseph-Lazare de Combettes Caumon, destiné à l'état ecclésiastique [1], & une somme de deux mille livres pour les frais de son éducation. Une recommandation expresse, sous forme de prière plutôt que d'injonction obligatoire, est faite à ses héritiers de continuer la dévotion à S. Sébastien, traditionnelle dans la famille Vaissete, & d'avoir soin de sa chapelle dans l'église de Saint-Michel de Gaillac. Ses autres largesses sont pour l'entretien des confréries de sa ville natale, dont il était membre, & particulièrement celle des pénitents bleus; pour le soulagement des pauvres honteux, & pour la dot de deux jeunes filles pauvres, au choix de ses héritiers, & à charge par elles de faire bénir leur union à la chapelle Saint-Joseph, son patron, à Saint-Michel, de donner le nom de Joseph à tous leurs enfants mâles & de l'ajouter à celui de leurs filles.

Sept mois après, le 12 mars 1712, M. François d'Haussonville de Vaubécourt, évêque & seigneur de Montauban, lui conféra la tonsure cléricale & les quatre ordres mineurs [2] dans la chapelle de son palais épiscopal. Cette cérémonie doit être antérieure de peu de temps à celle où il prononça ses vœux au monastère de la Daurade, peut-être dans celui de Mas Grenier [3] où il s'était rendu à cette époque. En effet, dans une pièce en date du 6 juillet, il s'intitule « religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, à présent conventuel au monastère du Mas Grenier. » Cette pièce est une procuration notariée [4], par laquelle il donne pouvoir à Me Gilhet, curé de la paroisse de Saint-Jean d'Aniane, dans le diocèse de Montpellier, de « notifier & insinuer ses nom, cognom, qualités & grades dans l'abbaye d'Aniane au seigneur abbé, &, en son absence, à son vicaire général ou supérieur & religieux de la dite abbaye, & de les requérir de lui conférer le premier bénéfice régulier qui viendroit à vaquer, dépendant de la collation du dit seigneur abbé. »

Cet acte de procédure semble dénoter l'intention de dom Vaissete de se fixer dans une des maisons que la congrégation possédait dans le midi de la France; mais ses supérieurs, qui avaient entrevu ses talents & le parti qu'ils pouvaient en tirer & qui avaient d'autres desseins sur lui, l'appelèrent l'année suivante, en 1713, au chef-lieu de l'ordre, dans l'abbaye Saint-Germain des Prés, à Paris. Il y fit sa première année de théologie sous dom François Henry, & eut pour condisciples dom Guilain Bécourt & dom Martial Mance qui finissaient leur cours. En 1714 il fut envoyé à Corbie, dans le diocèse d'Amiens, pour y continuer les mêmes études.

[1] Il sera question dans la suite & assez fréquemment de ce neveu de dom Vaissete, à qui il fit faire un assez beau chemin dans l'état ecclésiastique, & qui d'ailleurs ne manquait pas de talent comme prédicateur.

[2] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 14.

[3] Ou bien *Garnier*. Cette abbaye, de la congrégation de Saint-Maur, autrement appelée Saint-Pierre de la Cour, était située dans la Gascogne toulousaine, sur la Garonne, dans l'élection de Rivière-Verdun.

[4] Voyez *Procuration*, 6 juillet 1712, dans nos *Pièces justificatives*, 1re série, n. 15.

Sa présence dans cette maison fut signalée par un incident que nous nous garderons d'omettre, parce qu'il y apporta le trouble & qu'il eut une grande influence sur l'avenir de dom Vaissete. Un de ses confrères, dont le nom rappelle l'un des plus violents, des plus tenaces opposants à la constitution *Unigenitus,* & les persécutions qu'il s'attira, le P. François Louvard venait d'être relégué dans cette maison par ses supérieurs.

Personne n'ignore que les bénédictins de Saint-Maur, ou du moins la majeure partie, s'étaient prononcés dès le principe contre la bulle de Clément XI, qui censurait cent une propositions du livre des *Réflexions morales* de l'oratorien Quesnel, comme entachées de jansénisme, & avaient signé l'appel au futur concile. Les partisans de la bulle ou constitutionnaires, forts de l'appui de Louis XIV & de la cour, combattaient vigoureusement leurs adversaires à coups d'arguments théologiques. Aux violences de la controverse se mêlaient les rigueurs du bras séculier. L'opposition était devenue un danger. Le P. Charles de l'Hostallerie, supérieur général de Saint-Maur, homme doux & prudent par caractère, avait cédé; mais Louvard, inflexible dans son âpre rudesse, ne craignit pas de tout braver. Il administra les derniers sacrements à un malade sans avoir exigé qu'il signât auparavant le formulaire d'Alexandre VII, qui condamnait Jansénius.

Il fut dénoncé aussitôt à son supérieur qui ordonna au coupable de quitter l'abbaye de Saint-Denis & d'aller se renfermer à Corbie. Le 24 juin, le prieur de Corbie ayant convoqué ses moines pour leur communiquer la censure du livre de Quesnel & les lettres patentes du roi, dont le père général lui avait envoyé une copie, ainsi qu'à toutes les maisons de l'ordre, Louvard, avant de laisser commencer cette lecture, déclara hautement que sa conscience ne lui permettait pas d'y assister, & que l'entendre seulement serait faire acte d'adhésion; & à l'instant il sortit de l'assemblée, entraînant sur ses pas quatre à cinq religieux qui partageaient ses convictions & parmi lesquels était dom Vaissete [1].

Cette incartade ne fit point éloigner de Corbie notre étudiant en théologie; il continua à y résider & à suivre ses cours; mais dans sa fréquentation de dom Louvard, il avait noué & conserva dès lors, à l'exemple des plus illustres membres de la congrégation, des attaches avec le parti proscrit. Nous dirons, quand l'heure en sera venue, les désagréments que ces relations lui suscitèrent & comment, après la publication de son deuxième volume, elles faillirent interrompre subitement cet ouvrage & en priver à jamais la postérité.

On n'a point oublié qu'en 1715 dom Devic fut mandé de Rome à Paris par le P. Charles de l'Hostallerie & substitué, ainsi que dom Vaissete, aux PP. Auzières & Marcland. Dom Vaissete reçut en conséquence l'ordre de cesser

[1] *Nouvelles ecclésiastiques,* table raisonnée, depuis 1728 jusqu'en 1760 inclusivement. Paris, 1767. 2 vol. in-4°; article *Dom Vaissete.* — Voyez *ibid.* celui de *François Louvard* & la Notice de M. Barthélemy Hauréau sur ce religieux, dans son *Histoire littéraire du Maine,* t. 2, p. 175-219.

ses études théologiques & de rentrer à Saint-Germain des Prés. Les deux nouveaux collaborateurs furent présentés à l'archevêque de Narbonne qui était venu dans la capitale pour son voyage annuel à la cour de Versailles, par le P. Charles d'Isard, premier assistant de la congrégation, accompagné de deux religieux bien dignes de leur servir de parrains littéraires, dom Edmond Martène & dom Ursin Durand.

Si la bonne opinion que les PP. Devic & Vaissete avaient inspirée par leur savoir à leurs supérieurs détermina le choix qu'ils firent d'eux, une autre raison, toute de convenance & d'à-propos, leur origine méridionale, y contribua également; tous deux étaient en effet natifs du Languedoc, familiarisés avec les dialectes & les traditions de ce pays, préparés mieux que personne à remonter par la connaissance du présent à celle des siècles passés, & en position de découvrir les anciens titres & d'en obtenir la communication.

Ce choix fut sanctionné immédiatement par les États qui prirent en même temps toutes les dispositions propres à assurer à l'entreprise le concours actif & permanent de ces habiles *ouvriers*[1] & à en préparer le succès. Ils leur accordèrent une pension annuelle de mille livres, divisible par moitié entre eux. Cette pension était inscrite, comme le furent depuis tous les frais relatifs à l'impression du livre, au chapitre des dépenses extraordinaires du comptereau (budget) provincial, & leur était payée par le trésorier de la bourse des États à Paris, sur la présentation d'un mandement signé par l'archevêque-président; de leur main cette somme passait dans la caisse de la congrégation, comme indemnité pour la permission qui leur avait été accordée de vaquer à un labeur particulier en dehors des obligations prescrites par la règle commune.

La part que prirent les syndics de la Province à la publication de notre Histoire, & leurs rapports continuels avec les auteurs ramenant à chaque instant leurs noms dans les documents dont notre récit est appuyé, ainsi que dans ce récit lui-même, le lecteur aura sans doute le désir de connaître ceux qui portèrent ces noms honorables, & c'est pour nous un devoir de donner satisfaction à ce sentiment.

Leur charge faisait d'eux le pouvoir exécutif de l'assemblée & les ministres du président, &, en les plaçant de pair avec les membres des deux premiers ordres, le clergé & la noblesse, exigeait qu'ils fussent aussi de haute condition; ils étaient au nombre de trois, ayant chacun dans ses attributions l'une des trois grandes sénéchaussées qui constituaient la Province : Toulouse, Carcassonne, Nimes & Beaucaire.

Le souvenir des Montferrier & des Joubert, les coopérateurs aussi empressés qu'affectueux de dom Devic & dom Vaissete, est inséparablement lié à celui de ces deux religieux.

[1] C'est l'expression dont se servent habituellement nos Bénédictins en parlant d'eux-mêmes.

La famille Duvidal de Montferrier tenait à la noblesse de robe; Jean-Antoine, consul de Montpellier en 1687, acquit une charge de conseiller à la cour des comptes, aides & finances de cette ville. Son fils, nommé Jean-Antoine comme lui, héritier de cette charge, la résigna en 1712 pour prendre celle de syndic. Son petit-fils, appelé aussi Jean-Antoine, marquis de Montferrier, admis par les États à la survivance de son père par lettres du 15 janvier 1707, lui succéda à sa mort survenue en 1733; à son tour il transmit le syndicat à son fils qui le conserva jusqu'à la suppression des États[1] en 1790.

Celle des Joubert, originaire de Crest en Dauphiné, remontait par des titres authentiques jusqu'au seizième siècle. Laurent, son chef, vint s'établir à Montpellier, où il fut nommé régent & chancelier de la faculté de médecine. Ce fut par son petit-fils Antoine-Baptiste que le syndicat entra dans cette famille, en 1642; il passa en 1689 à André, fils d'Antoine-Baptiste, qui s'y maintint pendant cinquante-trois ans, & à sa mort, en 1721, le laissa à son fils Laurent-Ignace[2]. Ce dernier, forcé par des raisons de santé de renoncer à ces fonctions qui étaient très-fatigantes, abdiqua en 1732, en se ménageant comme retraite la présidence de la cour des comptes. Pour le récompenser de ses loyaux services, les États votèrent en sa faveur une gratification de vingt-quatre mille livres & agréèrent pour son successeur René-Gaspard, son frère, avocat du roi au sénéchal de Montpellier, jadis incarcéré à la Bastille[3] pour un motif qui est aujourd'hui un secret pour nous.

Un troisième nom à enregistrer ici est celui des Lafage, l'une de nos anciennes familles capitulaires de Toulouse; mais il ne commence à paraître que tardivement dans la correspondance de dom Vaissete, en 1743 seulement, après la publication du quatrième volume, & lorsque les efforts persévérants des Montferrier & des Joubert avaient conduit l'ouvrage presque à son couronnement. Celui qui portait alors ce nom était Joseph, seigneur de Saint-Martin & autres lieux, qui fut pourvu du syndicat le 22 décembre 1738 en remplacement de M. Favier; il s'en démit le 4 mars 1762 en faveur de son fils Henry-Joseph, baron de Pailhès[4]. Après avoir vu figurer le père dans la liste des correspondants de dom Vaissete, nous rencontrerons le fils parmi ceux qui furent en relation avec dom Bourotte, continuateur de notre historien.

[1] *Armorial des États de Languedoc*, par Gastelier de Latour. Paris, de l'imprimerie de Vincent, imprimeur-libraire des États de Languedoc, 1767. In-4°, p. 229-230. — Voyez aussi *Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier*, par M. Louis de la Roque. Paris. 2 vol. in-8°. 1860; t. 2, p. 169.

[2] *Armorial des États de Languedoc*, p. 213; & *Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier*, t. 2, p. 80.

[3] Lettres du 1er janvier 1731 (fonds de Languedoc, t. 184, fol. 262), & du 4 janvier 1733 (*ibid.* fol. 282). — Lettres de M. de Montferrier à dom Vaissete, du 22 décembre 1732, & de l'archevêque de Narbonne à dom Devic, du 26 du même mois; dans nos *Pièces justificatives, Correspondance*, nos 84 & 85.

[4] *Armorial des États de Languedoc*, par Gastelier de Latour, p. 233-236.

III

Commencement & progrès du travail de dom Devic & dom Vaissete. — Rivalité de dom Marcland. Polémique de dom Vaissete contre lui. [1715-1726.]

Dès que la nomination des PP. Devic & Vaissete, comme historiographes du Languedoc, eut été confirmée par l'assemblée des États de 1715, ils se mirent aussitôt en quête des matériaux de l'œuvre projetée. Les circonstances étaient des plus favorables pour leurs recherches. De grands dépôts de livres imprimés ou manuscrits avaient été formés dans la capitale; la bibliothèque du roi avait reçu, sous Louis XIV, d'immenses accroissements auxquels s'ajoutèrent encore les acquisitions faites dans les premières années de la Régence. Le trésor des chartes du roi renfermait quantité de titres originaux apportés du Languedoc depuis l'annexion de la Province. Le goût de ces sortes de collections s'était propagé, & plusieurs amateurs, grands personnages ou savants de profession, en possédaient de très-remarquables. La plus riche de ces collections particulières était la bibliothèque de Colbert dont les manuscrits enrichirent, en 1732, la bibliothèque du roi, & où étaient conservés les documents qu'il avait fait rassembler par le président Doat dans les archives du Béarn, du Languedoc & de la Guienne[1]; elle appartenait alors au marquis de Seignelay, petit-fils du grand ministre. Dans la Préface de leur tome premier[2] nos auteurs passent en revue les sources dont l'accès leur fut ouvert & où ils puisèrent abondamment pendant les huit années comprises dans l'intervalle de 1715 à 1723, aidés par des copistes aux gages de la Province. Ce dépouillement leur procura une masse de titres qu'ils estimaient équivaloir à plusieurs volumes in-folio[3].

Pour faire trêve à ces arides & fatigantes investigations, dom Vaissete entreprit de traiter une question d'une haute importance historique, encore enveloppée d'obscurité, & sur laquelle Leibnitz s'était déjà essayé[4], la question de l'origine des Francs. Il prouva contre l'opinion du P. Tournemine la descendance germanique de ce peuple, & démontra qu'il n'est pas sorti, comme le prétendait le docte jésuite, des anciens conquérants gaulois, de ces Tectosages dont les courses aventureuses & fréquentes les conduisirent à s'établir sur les bords du Rhin[5].

[1] *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, par Leprince, édition de M. Louis Paris. Paris, 1856. In-12, p. 153, 159, 174, 180.

[2] Tome I, p. VII de l'édition originale. — Cf. *Mémoire pour Nosseigneurs des États du Languedoc*, par dom Devic, & dom Vaissete, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 7, & *Mémoire* aux mêmes, par dom Vaissete, *ibid.* n. 8.

[3] Cf. les Mémoires précités & *Premier projet de l'Histoire générale de Languedoc*, par dom Devic & dom Vaissete; *Pièces justificatives*, 2e série, n. 6.

[4] *De origine Francorum Disquisitio.* Hanoviae, 1715. In-8°.

[5] La dissertation de dom Vaissete parut chez Jacques Vincent, imprimeur des États, à Paris, en 1722. In-12 de 76 pages.

A mesure que la récolte des deux cénobites s'entassait dans leurs portefeuilles, ils rendaient compte de leurs progrès à l'archevêque de Narbonne & aux syndics dans des mémoires ou rapports qui étaient lus dans les séances des États. M. de la Berchère y répondait par des exhortations à persévérer dans leur zèle, par des paroles flatteuses & des témoignages de satisfaction; il leur recommandait expressément de ne pas laisser passer plus de trois mois sans lui donner de leurs nouvelles[1]. Les mémoires envoyés par eux depuis 1718 jusqu'à 1726 sont au nombre de six; nous en avons choisi quatre encore inédits, pour les reproduire, suivant leur ordre de date, dans nos *Pièces justificatives*[2]. Il est curieux d'y voir les découvertes que la visite des archives amène de jour en jour, les développements successifs de la synthèse historique auxquels ces découvertes ont servi de base, à partir de sa naissance jusqu'à son complet développement, les procédés d'une érudition qui parcourt d'un pas sûr & guidée par le flambeau de la critique le vaste domaine dont elle s'est emparée.

Dans le premier de ces mémoires[3], les phases principales de l'histoire du Languedoc sont déjà reconnues & les divisions qu'elles déterminent, indiquées, quoique non encore ramenées au système général & d'ensemble adopté dans le plan définitif de l'ouvrage.

La seule modification essentielle que ce plan nous révèle est l'élimination de la neuvième division tracée dans le mémoire en question, division qui comprend la guerre des camisards, & de la dixième qui a pour sujet les événements accomplis jusqu'à l'époque où vivaient les auteurs, c'est-à-dire la fin du règne de Louis XIV, la Régence & les premières années de Louis XV; des raisons de prudence qui s'imposaient à eux leur interdisaient de s'expliquer sur des faits contemporains, & dom Vaissete, dans l'Avertissement de son cinquième volume, fait clairement allusion aux difficultés qui lui prescrivaient une réserve absolue[4].

Le deuxième mémoire[5] reproduit les mêmes grandes lignes chronologiques; il a pour but surtout de faire ressortir tout ce que le dépouillement des archives a donné de neuf pour la période de l'histoire de la Province, la plus obscure, la plus négligée par les écrivains antérieurs, la période du moyen âge. Dom Devic & dom Vaissete annoncent l'intention qui devait plaire aux États de faire l'histoire de ces assemblées, en remontant jusqu'à Auguste & aux empereurs, ses successeurs. Ils se proposent aussi d'écrire celle des cours souveraines & des siéges de judicature si nombreux dans le Languedoc; mais le premier de ces deux projets fut différé, & le second abandonné tout à fait

[1] Lettre de M. de la Berchère du 7 janvier 1716; *Correspondance*, n. 2.

[2] *Pièces justificatives*, 2e série, nos 6, 7, 8 & 10.

[3] *Mémoire des vuës que l'on se propose & du dessein que l'on s'est formé dans la recherche des titres & autres pièces qui peuvent servir à l'Histoire du Languedoc, & dans la composition de cet ouvrage, dont les États de cette Province nous ont fait l'honneur de nous charger depuis quelques années.* Voyez *Pièces justificatives*, 2e série, n. 6.

[4] Premier alinéa de l'*Avertissement* du tome V de l'édition originale.

[5] *Mémoire pour Nosseigneurs des États du Languedoc, touchant le travail qu'ont fait les PP. Bénédictins, chargés de l'Histoire de la Province.* Voyez *Pièces justificatives*, 2e série, n. 7.

pour un motif non avoué mais facile à deviner, & qui n'est autre que la crainte de se compromettre, soit vis-à-vis du parlement jaloux de son autorité, soit vis-à-vis des États leurs patrons; deux corps toujours en hostilité l'un contre l'autre. Les documents que nos historiens possèdent maintenant sont si considérables qu'ils n'hésitent point à promettre trois volumes.

Le troisième mémoire[1] nous introduit dans les établissements littéraires & les dépôts d'archives où s'est déployée leur infatigable activité; ils ont fouillé tous ceux qui existent dans la capitale : le trésor des chartes & la bibliothèque du roi, ainsi que la bibliothèque de Colbert dont nous avons déjà fait mention; celle de l'évêque de Metz, M. le duc de Coislin, formée par le chancelier Séguier, & alors déposée à Saint-Germain des Prés; celle non moins précieuse de cette abbaye; & dans le nombre des collections privées : la bibliothèque du chancelier d'Aguesseau & celles de M. de Chauvelin, garde des sceaux de France, de M. Joly de Fleury, procureur général au parlement de Paris, & de M. Foucault, conseiller d'État, devenue la propriété de l'abbé Rothelin; les cabinets de Denys Godefroy, garde des archives de la chambre des comptes de Paris, de M. de Clairambault, généalogiste des ordres du roi, & du censeur royal Lancelot, membre de l'Académie des inscriptions & belles-lettres. Pour compléter cette exploration des collections de la capitale, il y avait encore à visiter celles de la Province. Les États pourvurent aux dépenses de ce voyage, en allouant à dom Devic & dom Vaissete une somme de deux mille livres[2]. Pendant un séjour de dix-sept ou dix-huit mois qu'ils firent dans le Midi, en 1723 & 1724, ils trouvèrent chez M. Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, & surtout au château de M. le marquis d'Aubays, chez M. de Mazaugues, président au parlement de Provence, héritier des manuscrits du célèbre Peiresc, & chez d'autres qu'ils citent avec un souvenir reconnaissant, de non moins utiles communications[3]. Enrichis de ce butin, ce n'est plus trois volumes, comme précédemment, mais quatre qu'ils ont à donner.

Le quatrième mémoire[4], qui est du commencement de 1726, témoigne de l'ardeur & de la célérité apportées à la rédaction du tome premier. Ce tome est presque achevé & pourra être livré à l'impression dans le mois de juin; les proportions de l'ouvrage ont encore grossi & s'étendent actuellement jusqu'à cinq gros volumes, sans qu'il soit possible d'affirmer que la matière est épuisée. Il ne reste plus qu'à prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution typographique, pour le dessin & la gravure des cartes géographiques, des planches représentant les monuments anciens, des vignettes, fleurons & culs-de-lampe. Les auteurs proposent un imprimeur dont ils ont expérimenté la diligence & l'habileté, le sieur Jacques Vincent, demeurant à Paris, rue Saint-Séverin, en face de l'église de ce nom, à l'enseigne de l'Ange; ils recomman-

[1] *Mémoire à Nosseigneurs des États de Languedoc. — Pièces justificatives*, 2e série, n. 10.

[2] *Délibération des États généraux du lundi 21 février 1724. — Pièces justificatives*, 2e série, n. 9.

[3] Préface du tome I de l'*Histoire générale de Languedoc*, p. xv & xvi de l'édition originale.

[4] *Mémoire à Nosseigneurs des États de Languedoc. — Pièces justificatives*, 2e série, n. 10.

dent l'adoption d'un papier de grandeur uniforme pour tous les exemplaires, pareil à celui de l'*Histoire de Bretagne,* afin d'éviter toute disparité & de prévenir la jalousie entre les personnes ou les corporations auxquelles les États jugeront à propos de les offrir.

A l'échéance fixée, dom Devic & dom Vaissete faisaient honneur à leurs engagements; leur copie, mise au net, était soumise à l'examen du censeur Lancelot, & revêtue de son approbation le 1er août 1727.

Arrêtons-nous ici un instant pour rétrograder jusqu'à l'époque de la révocation des PP. Auzières & Marcland, & de leur remplacement par dom Devic & dom Vaissete, en 1715. Auzières accepta avec une apparente résignation cette disgrâce, son amitié pour dom Vaissete n'en fut ni diminuée ni altérée; quant à l'archevêque de Narbonne, son procédé lui pesait lourdement sur le cœur. Il se retira dans le monastère de Saint-Guillem du Désert, au diocèse de Lodève. Du fond de cette retraite lointaine, il écrivit presque aussitôt à dom Vaissete, pour le féliciter de l'emploi qu'on venait de lui donner & lui offrir les bons conseils d'un confrère, son aîné dans la carrière. Mais au souvenir du prélat, son amour-propre froissé est impuissant à se dissimuler & à se contenir. « Je vous proteste, dit-il, que je suis très content d'être déchargé du soin de « visiter les archives des villes & seigneurs du Languedoc & de n'être plus « sous la dépendance de Monseigneur l'archevêque de Narbonne, & il nous « auroit été avantageux de n'avoir jamais receu aucune pension de sa part[1]. »

Plus tard, en 1718, il mande à dom Vaissete qu'il s'occupe toujours de son livre[2]; comme il se pique, assure-t-il, d'écrire en historien, il a rangé les faits suivant l'ordre des temps, y mêlant des réflexions politiques, disposant sa narration de manière à rendre le lecteur curieux d'en voir la suite & la fin. Il l'avait conduite jusqu'à la condamnation & au supplice de Montmorency (1632). Il ajoute qu'il avait pris la résolution de s'arrêter à la mort de Louis XIII, pensant qu'on ne permettrait pas d'imprimer tout ce qu'il y a à dire de Louis XIV. On sait que dom Vaissete n'a point dépassé cette limite, & il est probable qu'il se souvint dans l'occasion de l'exemple & des avis de son confrère. Auzières estimait que son manuscrit pourrait former deux volumes aussi gros que ceux du Mézeray in-folio. Il résulte de la même lettre qu'il comptait fondre son œuvre personnelle avec celle de Marcland, & aussi avec le travail de dom Devic & dom Vaissete qui n'auraient eu d'autre peine, comme il le croyait, que d'y intercaler ce qu'il avait omis, & de rendre son style plus français. Est-ce une témérité de supposer que dom Vaissete n'était pas très-jaloux d'une telle association? Pendant son séjour à Montpellier, en 1723 & 1724, il s'abstint ou négligea d'aller voir son confrère qui se trouvait en ce moment dans le voisinage, à Saint-André. Dans une lettre[3] du 15 mai 1724, le P. Auzières lui fait de tendres reproches de l'avoir privé de la bonne fortune de l'embrasser & de le féliciter de ses heureuses & abondantes découvertes.

[1] Lettre du 28 octobre 1715; *Correspondance*, n. 1.

[2] Lettre du 4 juillet 1718; *Correspondance*, n. 10.

[3] Dom Pierre Auzières à dom Vaissete, à Montpellier. — *Correspondance*, n. 23.

Cette lettre où débordent les effusions de l'amitié & qui est empreinte d'une touchante abnégation, cette lettre fut son testament de mort. Il cessa de vivre bientôt après, dans l'abbaye de Saint-Sauveur d'Aniane, au diocèse de Montpellier [1].

Quant à Marcland, les choses ne se passèrent pas aussi aisément, & il ne se montra rien moins qu'accommodant. Entêté comme un Auvergnat qu'il était, & sans tenir compte de son âge & de ses infirmités, il résolut de résister envers & contre tous & de dresser autel contre autel. Il avait eu l'adresse d'attirer ses supérieurs à sa dévotion, & de les rendre contraires aux nouveaux collaborateurs. Dès l'année 1716, M. de la Berchère s'en inquiétait vivement & se déclarait avec énergie contre lui. « Tout ce que je puis vous dire au sujet du « P. Marcland, écrivait-il à dom Devic, le 29 octobre, est que je n'ay point « demandé qu'il prît de nouveau connoissance de nostre Histoire de Lan- « guedoc. Il me paroît même que son incommodité est un grand obstacle à « reprendre ce travail, & je ne crois pas qu'on l'en charge sans me consulter « & sans mon consentement [2]. »

De leur côté dom Devic & dom Vaissete, redoutant une concurrence favorisée par les chefs de la congrégation, excitaient sous main le prélat, d'ailleurs assez mal disposé par lui-même contre leur rival. M. de la Berchère les invita à voir M. de Joubert, qui était de députation cette année à Paris, & à se concerter avec lui sur les démarches à faire auprès des autorités pour venir à bout de l'audacieux qui prétendait le braver. « Vous voyez par là, « ajoutait-il dans la lettre précitée, que je vous garde le secret & que j'entre « volontiers dans vos veuës. » L'année suivante il insistait encore plus fortement : « Pour ce qui est de l'ouvrage de dom Marcland, je me suis assés « expliqué sur cela; & je le répète encore, ne voulant point que ce qu'il « aura composé soit employé à notre Histoire [3]. »

Cependant il finit par condescendre à ce que nos deux religieux, par déférence pour leurs supérieurs, lui fissent part de leurs recueils; mais il s'opposait formellement à ce que Marcland mît la main à la rédaction du récit, sans son consentement [4]. Celui-ci, que rien n'ébranlait, allait répétant partout qu'il était sur le point de mettre sous presse; son prospectus était déjà imprimé. Dom Devic & dom Vaissete, de plus en plus alarmés, se hâtèrent d'en prévenir l'archevêque, promettant de lui envoyer ce prospectus dès qu'il aurait paru. A la date du 14 février 1729, M. de la Berchère leur mandait que cette pièce ne lui était pas encore parvenue, mais que ses sentiments étaient toujours les mêmes. Sur ces entrefaites, il mourut le 2 juin.

Son siége fut dévolu à l'archevêque de Toulouse, qui occupait le second

[1] Dom Tassin, dans son *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, fixe la mort de dom Auzières au 13 janvier 1724. C'est une erreur, puisque la dernière des trois lettres de ce religieux citées par nous est du 15 mai de la même année 1724.

[2] Lettre de M. de la Berchère à dom Devic, du 29 octobre 1716; *Correspondance*, n. 5.

[3] Lettre à dom Devic & dom Vaissete, du 3 novembre 1717; *Correspondance*, n. 8.

[4] Lettre à dom Devic, du 29 août 1718; *Correspondance*, n. 11.

rang aux États, M. Beauvau du Rivau (René-François), de l'une des plus illustres familles du royaume, aussi distingué que son prédécesseur par ses vertus & l'amour des lettres, aussi passionné pour le bien de la Province & pour la publication de son Histoire. Il était le neuvième enfant de M. de Beauvau, marquis du Rivau, maréchal des camps & armées du roi; il naquit au château du Rivau, dans le Poitou, le 11 novembre 1664, & comptait par conséquent quarante-six ans à son avénement à la présidence des États. D'abord grand vicaire de son oncle, l'évêque de Sarlat, il fut pourvu en 1700 du siége de Bayonne, & en 1707, de celui de Tournai. Pendant qu'il résidait dans cette dernière ville, elle fut le théâtre d'événements qui mirent en relief son noble & patriotique caractère. Elle était assiégée par le prince Eugène, à la tête des Impériaux; & comme la garnison manquait de vivres, il entreprit de la faire subsister avec les ressources de sa fortune privée; ces ressources ayant été bientôt épuisées, il engagea sa vaisselle d'or & d'argent & ses effets les plus précieux, & emprunta cinq à six cent mille livres. Ces efforts généreux ne purent empêcher Tournai de succomber & d'ouvrir ses portes au vainqueur. Le prince Eugène invita M. de Beauvau à chanter un *Te Deum*, offrant de lui conserver son évêché au nom de l'empereur; il s'y refusa & ne songea plus qu'à s'éloigner. Louis XIV, qui avait si bien le sentiment de la véritable grandeur, ne voulut pas être en reste avec M. de Beauvau; il remboursa la somme empruntée & lui donna, en 1711, l'archevêché de Toulouse; mais les effets déposés comme gage entre les mains des créanciers n'avaient pas été retirés à temps & furent mis en vente. Les habitants de Tournai les rachetèrent & les renvoyèrent au pasteur qu'ils n'avaient cessé d'aimer quoiqu'il ne fût plus au milieu d'eux[1]. Nous allons raconter ce que lui doit l'*Histoire de Languedoc.*

Plus animé encore que M. de la Berchère à écarter Marcland, il sollicita le garde des sceaux d'interposer son autorité & d'arrêter tout net l'obstiné bénédictin. Cette démarche n'ayant pas réussi comme il l'espérait, il écrivit à M. de Joubert de presser le ministre, tandis que lui-même agissait de toutes ses forces auprès du supérieur général de Saint-Maur. Dans une lettre à dom Devic[2], du 28 décembre 1719, on voit avec quelle ardeur il poursuivait la solution de cette affaire. Enfin le prospectus de Marcland est entre ses mains; un des pères de la congrégation le lui a apporté & ses appréhensions ne font que redoubler[3]. Ce document était, en effet, une sorte de manifeste de guerre, & pour lui donner plus de poids, on fit venir Marcland à l'abbaye de Saint-Denis, où il pouvait travailler à loisir, dispensé des devoirs ordinaires de la règle conventuelle.

Combien était différente la position que l'on faisait à dom Vaissete, au sein de la communauté! La malveillance éclate dans les difficultés qu'on lui

[1] Moréri, *Dictionnaire historique & géographique*, édition de Goujet & Drouet. Paris, 1759. 10 vol. in-folio.

[2] *Correspondance*, n. 14.

[3] Lettre à dom Devic, du 11 février 1720; *Correspondance*, n. 15.

oppose, dans les vexations journalières auxquelles il est en butte. Bientôt il n'y tient plus, le découragement se saisit de lui; quoique son premier volume fût assez avancé, en 1725, pour que les syndics songeassent déjà à traiter avec l'imprimeur, il se décide à renoncer à sa collaboration, & offre sa démission au chapitre général de l'ordre en ces termes :

« La triste situation où diverses circonstances ont mis cette entreprise & « les sujets légitimes qu'on doit avoir de craindre qu'elle ne se termine pas « à l'honneur du Corps & à la satisfaction du public ne me permettent pas « de vous dissimuler que je ne saurois davantage participer à ce travail, de « la réussite duquel les engagemens que j'ay pris avec les États de cette « province, en recevant d'eux depuis plus de dix ans une pension, semblent « me rendre responsable[1]. »

Logés dans le palais abbatial avec quelques religieux, privilégiés à cause de leurs travaux littéraires, nos auteurs furent réintégrés dans l'intérieur du couvent, sans que l'on eût égard à la pension payée par les États pour leur entretien particulier. Heureusement pour eux, dom Ch. d'Isard, premier assistant, leur offrit un asile chez lui; mais ils n'en furent pas moins astreints, comme le commun de leurs confrères, à assister à tous les offices & à officier à leur tour, au grand préjudice du temps à consacrer à la visite des archives & des bibliothèques du dehors.

A la lettre de dom Vaissete était joint un long mémoire[2] où il examine à fond le projet de dom Marcland & prouve l'imperfection radicale du livre dont ce projet est le résumé. Sa critique, grave & sérieuse par l'objet qu'elle discute, prend quelquefois l'allure passionnée d'un débat personnel & un ton qui contraste avec la placidité dont la pensée & le langage de dom Vaissete sont habituellement empreints. Il y perce une pointe d'ironie que l'on ne remarque nulle part dans ses autres écrits, pas même dans la vigoureuse polémique où nous le verrons plus tard s'engager contre les Journalistes de Trévoux.

La mort de dom Marcland, survenue deux ans après, en 1727, coupa court à ce conflit & fit cesser une dangereuse rivalité & les obstacles qu'elle avait créés. Si nous nous en tenons au jugement de dom Vaissete, confirmé d'ailleurs par l'appréciation que suggère la lecture du programme de dom Marcland, la perte du livre en question paraîtra peu regrettable; ce qui l'eût été infiniment, c'est le succès des intrigues ourdies pour faire préférer une médiocre production à l'œuvre magistrale qui nous a été léguée.

Rendu à sa tâche laborieuse, dom Vaissete n'eut plus qu'à la continuer tranquillement, grandissant chaque jour dans l'estime de ses supérieurs & de ses confrères, désormais fiers de lui. Cette digression terminée, reprenons le fil de notre récit.

[1] Lettre de dom Vaissete au chapitre général de l'ordre; *Correspondance*, n. 30.

[2] *Observations sur le Projet de la nouvelle Histoire de Languedoc, rédigé & imprimé par dom Gabriel Marcland.* — Voyez dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 11.

IV

Impression du premier volume. — Dessin & gravure des cartes géographiques, des planches & des vignettes. [1727-1730.]

Dans leur Mémoire, lu dans la séance des États du 24 janvier 1726, dom Devic & dom Vaissete faisaient prévoir le très-prochain achèvement du premier volume, & leur demandaient de déterminer s'il fallait en commencer immédiatement l'impression ou bien la différer jusqu'à ce que le tome deuxième fût prêt & les faire paraître tous les deux à la fois. L'assemblée s'en remit à l'avis de son président qui résolut de publier d'abord le premier volume; elle lui confia par la même délibération le soin d'en diriger l'exécution typographique & de donner des ordres en conséquence. Mais, avant tout, M. de Beauvau, déférant au vœu exprimé par quelques membres des États, voulut faire examiner l'ouvrage. Ce n'était point un contrôle purement littéraire ou scientifique qu'ils entendaient provoquer; à cet égard, les talents & la capacité des auteurs ne pouvaient former l'objet d'un doute & inspiraient une confiance absolue. La question avait une plus haute portée : elle tenait à des considérations politiques & sociales; elle touchait aux immunités & aux privilèges de la Province, aux principes sur lesquels était fondée son autonomie, aux droits & aux devoirs des trois ordres en matière de gouvernement & d'impôts. Il était d'une extrême importance de s'assurer que rien ne s'était glissé dans le livre, à l'insu des auteurs, qui pût infirmer ou mettre en litige quelque point de l'antique constitution du Languedoc. M. de Joubert s'en ouvrit à dom Devic avec tous les égards que la politesse pouvait lui suggérer : « Je ne dois pas « vous dissimuler que plusieurs personnes des Estats ont pensé qu'il seroit bon, « avant de laisser paroître votre ouvrage, de le faire examiner par quelque per- « sonne qui fut au fait de l'histoire & en particulier de celle du Languedoc. « Tous ceux qui vous connoissent sont persuadés de votre capacité & de votre « prudence; néanmoins on veut être pleinement assuré que vous n'aurés rien « mis qui puisse donner atteinte aux droits & privilèges de la Province, ny « qui puisse blesser aucun des ordres qui la composent. C'est une satisfac- « tion que vous ne pouvés pas refuser aux Estats, & je suis persuadé que si « M. l'archevêque de Narbonne fait examiner votre ouvrage, il choisira de « concert avec vous l'examinateur, son intention n'estant pas de vous inquiéter « mal à propos. J'ay cru que je devois en ami, vous prévenir là-dessus, n'en « faites cependant rien connoître ny à M. l'archevêque de Narbonne ny à « qui que ce soit, parce que c'est une pensée qui n'aura peut être point d'exé- « cution, les Estats n'ayant rien déterminé là-dessus[1]. »

[1] Lettre du 26 janvier 1726; *Correspondance*, n. 32.

M. de Joubert ne s'exprimait ainsi qu'en manière de précaution oratoire ; car dans la pensée des États & de l'archevêque cette résolution était irrévocablement arrêtée. M. de Beauvau ne tarda pas à en faire part à dom Devic, en se plaçant à couvert sous la responsabilité collective de l'assemblée & en adoucissant le coup par un redoublement de compliments & d'amitiés. « Les Estats « jugèrent à propos, lui écrivait-il, de prier M. l'ancien evêque de Viviers[1] « de vouloir jeter les yeux dessus [votre livre] & d'en conférer avec vous, avant « de le mettre sous la presse. Je lui écris aujourd'huy pour le prier de la part « de la Province de vous voir & de vous entendre ; j'espère que vous voudrés « bien prendre la peine d'aller chés lui. C'est un prélat dont la réputation « est grande pour le mérite & l'érudition, d'ailleurs très-aimable & très-poly, « dont je suis sûr que vous serés content[2]. »

Toute l'année 1726 se passa en pourparlers relativement aux dispositions à prendre pour l'impression ; les fonds présumés nécessaires n'étaient pas encore entièrement votés, & la misère, qui était grande en ce moment, faisait hésiter à grever le budget provincial d'un surcroît de dépenses[3]. M. de Joubert prétexta qu'il valait mieux attendre afin de perfectionner l'ouvrage, ajoutant que rien n'empêchait de s'occuper dès à présent des planches & des vignettes[4].

Sa lettre nous montre que dom Vaissete n'avait point encore renoncé à l'idée de placer en tête du volume sa Description géographique du Languedoc, idée qu'il avait empruntée à ses devanciers, Auzières & Marcland[5] ; mais l'abondance des matières que comportait le cadre de ce volume lui fit ajourner la publication de ce travail. Il le conserva en portefeuille, le réservant pour une occasion qui s'offrit à lui, trente ans après, lorsqu'il fit paraître en 1755 sa *Géographie historique, ecclésiastique & civile*[6], ouvrage dans lequel ce travail primitif a été fondu. Il se proposait de le reprendre une troisième fois en le remaniant de fond en comble & en le développant dans le Supplément à l'*Histoire de Languedoc* qui devait former un sixième volume & que sa mort laissa inachevé.

Cependant les États impatients de posséder ce tome premier, attendu depuis si longtemps, avaient voté une première somme de douze mille livres ; ils y ajoutèrent six mille livres[7] dans leur séance du 27 février 1727. Le président & les syndics, secondant cet élan, s'empressèrent d'annoncer aux auteurs qu'ils

[1] M. de Ratabon.

[2] Lettre du 13 avril 1726 ; *Correspondance*, n. 35.

[3] M. de Joubert à dom Devic, 7 juin 1726 ; *Correspondance*, n. 36.

[4] M. de Joubert à dom Vaissete, 13 août 1726 ; *Correspondance*, n. 38.

[5] Voyez le *Mémoire* du P. Auzières & le *Projet* du P. Marcland, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, nos 4 & 5.

[6] Paris, chez Desaint & Saillant. 4 vol. in-4°, avec 12 cartes enluminées, ou 12 vol. in-12, avec cartes en noir. Les cartes de l'in-4° sont celles de l'Atlas portatif que Gilles Robert de Vaugondy & Didier, son fils, géographes du roi, firent paraître en 1748 & 1749. Le prix de la *Géographie historique*, de l'un & l'autre format, était de 36 livres, comme nous l'apprend une lettre de dom Loude à dom Vaissete, datée de Toulouse, commencement de 1756. [Bibliothèque nationale, fonds de Languedoc, n. 187, fol. 47.]

[7] Cette somme de 18,000 livres avait, comme nous le verrons plus loin, un double emploi : elle était affectée aux frais d'impression de l'Histoire & à ceux de l'Atlas de la Province.

tenaient à leur disposition tout l'argent dont ils auraient besoin & qu'on pouvait procéder sans délai à l'impression du texte & à l'exécution des dessins & gravures. A la demande de dom Vaissete, Jacques Vincent obtint le brevet d'imprimeur des États. Le 3 janvier 1726, M. de Joubert disait à dom Devic & lui répétait, le 7 juin, qu'il ne fallait rien épargner « pour un ouvrage « qui devoit être un monument à la postérité, à l'honneur de la Province « & des Estats[1]. »

Pendant que ces préparatifs étaient en train, un coup inattendu vint frapper dom Vaissete & l'atteindre dans ses plus chères affections. Le 28 janvier 1726, il perdit sa mère qui s'éteignit après de longues souffrances supportées avec le courage & la résignation que la foi seule sait inspirer. Son neveu, M. le comte de Lautrec-Montfa, cousin germain de dom Vaissete, lui transmit cette douloureuse nouvelle & se fit auprès de lui l'interprète affectueux des sentiments de la famille. « Mon Reverend Père & très-cher cousin, c'est avec bien du « regret que je viens par celle-cy vous témoigner la part que je prends à la « perte que nous venons de faire de Madame vostre mère, ma tante, que la « mort vient de nous enlever depuis peu de jours; sa vie ayant esté un tissu « de bonnes œuvres & un modelle des vertus les plus parfaites, nous fait « croire avec juste raison que le ciel a bien voulu se haster de les récom- « penser par une mort prétieuse devant le Seigneur; ce qui doibt soulager « vostre douleur, calmer nostre tristesse & nous servir aux uns & aux autres « de motifs de consolation[2]. »

Dans l'un de ses six testaments ou codicilles, tous tracés de sa main, madame de Vaissete institua pour héritière sa fille aînée, madame de Combettes Caumon, & légua à son fils Joseph une rente viagère de cent livres, destinée à grossir le modeste pécule du cénobite[3].

Dom Vaissete chercha dans la prière une consolation à son âme affligée & dans le travail une salutaire diversion. Il n'y avait plus qu'à conclure le marché entamé avec l'imprimeur. Monseigneur de Narbonne, retenu cette année de faire le voyage de Paris, délégua ses pouvoirs à M. de Montferrier qui était de tour pour accompagner la députation des États. Une première proposition avait été formulée par Vincent & soumise à l'archevêque par dom Vaissete[4]. Vincent offrait de prendre à son compte les vignettes, dont une serait gravée sur cuivre & les autres sur bois, ainsi que les lettres grises & autres ornements, d'imprimer avec des caractères neufs, sur papier fin d'Auvergne, moyennant une souscription de quatre à cinq cents exemplaires que lui prendraient les États à raison de quinze livres par exemplaire, le tout payé d'avance, & l'exécution, aux frais de la Province, des cartes géographiques & des planches représentant les antiquités.

Cette proposition fut débattue verbalement entre le syndic & Vincent &

[1] *Correspondance*, nos 31 & 36.
[2] Lettre du 18 février 1726; *Correspondance*, n. 33.
[3] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 16.
[4] *Arrangement à faire pour l'impression de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 12.

modifiée sensiblement par la modération des prétentions de celui-ci. Il fut convenu que l'ouvrage aurait le format in-folio, qu'il serait imprimé en caractères neufs, le texte en *saint-augustin*, les notes & les preuves en *cicéro*, sur papier carré fin d'Auvergne de la plus belle qualité, & que Vincent ferait tous les frais de l'impression. En retour les États lui céderaient leur privilége[1] & souscriraient pour deux cents exemplaires fournis en blanc, c'est-à-dire en feuilles, sur le pied de quatorze livres chacun, ce qui faisait un total de deux mille huit cents livres, dont la moitié payable d'avance, l'autre moitié lors de la livraison des exemplaires. Quant aux dessins & gravures, la dépense serait à la charge des États, le tirage aux frais de Vincent, & les planches demeureraient sa propriété. Ces clauses ayant été réciproquement acceptées furent rédigées en un acte sous seing privé[2], auquel Vincent d'une part & M. de Montferrier, stipulant au nom des États, apposèrent leur signature le 9 octobre 1727. Ce traité fut ratifié par l'assemblée le 13 janvier suivant. Avant de quitter Paris, M. de Montferrier avait fait remettre à Vincent quatorze cents livres, moitié du prix convenu.

A ce traité se rattache un acte supplémentaire, également sous seing privé, qui lia d'une manière particulière Vincent & les auteurs[3]. Par cet écrit, ceux-ci s'obligeaient à lui fournir la copie approuvée par un censeur royal de leur ***Histoire de Languedoc***, & Vincent à l'imprimer volume par volume, successivement jusqu'à la fin, d'après les conventions arrêtées avec M. de Montferrier, de leur remettre quatre-vingts exemplaires, moitié en blanc & moitié reliés, deux exemplaires de bonnes feuilles & en outre trois cents livres par volume, payables à leur volonté, pendant le cours de l'impression[4].

L'illustration du texte par le crayon & le burin fut placée sous la direction

[1] Ce privilége accordé par le roi aux États pour vingt ans est du 25 septembre 1727; il fut enregistré à la communauté des imprimeurs-libraires de Paris le 7 octobre suivant, & cédé par M. de Montferrier à Vincent le surlendemain 9.

[2] *Traité passé entre M. de Montferrier & Jacques Vincent, imprimeur, pour l'impression de l'Histoire générale de Languedoc*, le 9 octobre 1727; dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 13.

[3] Ce traité fait avec les auteurs est du 23 avril 1728; *Pièces justificatives*, 2e série, n. 15.

[4] Voici, en calculant d'après les bases de ce second traité, quels furent les honoraires des auteurs :

80 exemplaires, comptés au prix le plus bas, c'est-à-dire à 14 livres, prix d'abonnement des États, pour chacun des cinq volumes,	1,120 l.	1,540 l.
Reliure de 40 exemplaires à 3 l.	120	
Argent en espèces.	300	
Total pour les cinq volumes.		7,700 l.

Dom Devic étant mort en 1734, après la publication des deux premiers volumes, reçut pour sa moitié 1,540 l.; dom Vaissete, pour sa moitié, 1,540 l., plus pour les tomes III, IV & V composés par lui seul 4,620 l. Total, 6,160 l.

Aux honoraires payés par l'éditeur, ajoutons la pension des États pendant quarante ans, de 1716 à 1756 exclusivement, soit 40,000 l., dont le chiffre se décompose ainsi :

A dom Devic, pour sa moitié, de 1716 à 1734, époque de sa mort		9,000 l.
A dom Vaissete, pour sa moitié pendant le même espace de temps.	9,000	31,000 l.
Au même seul, de 1734 à 1755, pendant vingt-deux ans . . .	22,000	

Les honoraires & la pension additionnés produisirent ainsi, pour le premier, un total de 10,540 l., & pour le second, de 37,160 l.

A peine est-il besoin d'ajouter que ces calculs n'indiquent point d'une manière absolue les bénéfices réalisés en espèces, les auteurs ayant dû sans doute offrir en cadeau un nombre plus ou moins considérable d'exemplaires.

spéciale de dom Vaissete, assisté des syndics & principalement de M. de Montferrier, qui se piquait d'être connaisseur en fait d'œuvres d'art. C'est notre Bénédictin qui détermina le choix des sujets à traiter; il rédigea une suite de notices destinées [1] à guider les artistes dont il avait invoqué le concours. Comme il est impossible de rappeler ce qui fut fait pour orner le premier volume sans parler des tomes suivants, nous passerons ici en revue l'illustration de l'ouvrage entier, de manière à ne plus avoir à y revenir.

Dans ces notices, dom Vaissete énonce le thème historique ou allégorique de la vignette & de la lettre grise de chacun de ses quarante-trois livres, des Annotations & des Preuves qui terminent chaque volume; il en décrit la scène principale ou le personnage le plus important. Ces images, qui sont presque toutes de petits chefs-d'œuvre, portent la signature de trois artistes : Cazes, Rigault & Restout, dont les toiles sont aujourd'hui l'ornement des musées souverains ou princiers de l'Europe. Mais l'honneur de la plus grande partie de ce travail revient à Cazes, qui, à lui seul, a dessiné cinquante-deux vignettes, cinquante & une lettres grises & la Minerve du frontispice. Rigault & Restout y ont coopéré chacun pour une vignette & une lettre grise seulement.

La reproduction des monuments anciens est due à des dessinateurs qui furent choisis dans les localités où ces monuments sont situés; parmi eux s'est distingué l'architecte Rollin qui a dessiné les antiquités de Nimes en six planches insérées dans les tomes I & III.

Les graveurs, interprètes des artistes que nous venons de nommer, ne sont pas moins célèbres; ce sont : Tardieu, Cochin père & sa femme L.-Magdelaine Hortemels, & de Poilly. Dans cette galerie, une place à part doit être attribuée à Cochin, pour avoir très-habilement traduit l'œuvre entière de Cazes.

Les autres graveurs, le Parmentier, de Bercy, Lucas, l'un des plus laborieux, sans briller du même éclat que les premiers, ont fait néanmoins preuve de mérite.

Dom Vaissete avait cru devoir utiliser les dessins préparés pour accompagner les *Mémoires* de M. de Basville [2]; mais quelques personnes en ayant signalé les défauts à M. de Montferrier, il les rejeta & en commanda de nouveaux à Rollin [3]. Ce dernier, ainsi que les autres dessinateurs qui ont exécuté les grandes planches de notre ouvrage, sont loin d'atteindre sans

[1] Fonds de Languedoc, t. 181, du folio 126 au folio 171, en tout 46 pages de divers formats.

[2] Nous avons vu ces dessins dans un magnifique exemplaire manuscrit des *Mémoires de Basville*. L'édition de ces Mémoires (in-12, Amsterdam, MDCCXXV), très-simplement imprimée, n'a rien de semblable.

[3] « Il ne faut pas regretter, écrivait M. de Jou« bert à dom Devic, en date du 9 août 1729 (*Pièces « justificatives, Correspondance*, n. 56), la peine & « la dépense des planches que vous aviés fait faire, « qui auroient été fort critiquées avec raison, & « on se seroit moqué de nous d'avoir copié les « fautes des autres & de ne les avoir pas redres« sées, pouvant le faire si aisément. J'aimerois « beaucoup mieux supprimer ces planches que de « les donner mauvaises. Je crois que vous serés de « notre avis. »

doute à la précision & à l'exactitude qui sont une des lois de l'esthétique moderne, mais ils sont très-certainement supérieurs aux artistes, leurs prédécesseurs dans la même voie. Si l'on compare les planches de l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon avec celles de l'*Histoire de Languedoc*, on sera porté à se ranger à l'avis de M. de Joubert, qui constatait, avec un sentiment d'amour-propre satisfait, qu'ici le progrès est sensible [1].

L'exécution des cartes géographiques était réservée à la veuve du célèbre académicien Delisle ; mais les prétentions exagérées qu'elle éleva pour se charger de l'Atlas de la Province, détournèrent les syndics de recourir à elle pour l'*Histoire de Languedoc* [2]. Ils lui substituèrent Jean-Baptiste Nolin, qui avait succédé à son père dans la réputation d'habile constructeur de cartes & dans le commerce que celui-ci en faisait [3].

Il serait superflu d'énumérer un à un tous les sujets qui composent l'ensemble de l'illustration de l'*Histoire de Languedoc*, puisque ce livre est à la portée de tous les lecteurs. Mais nous ne saurions nous dispenser d'appeler leur attention sur une des vignettes dont l'origine & l'exécution réveillent quelques souvenirs historiques qui ne sont pas sans intérêt. Elle est le produit du burin très-exercé & très-fin d'une femme que nous avons déjà entrevue

[1] Lettre de M. de Joubert à dom Vaissete, du 29 mars 1730; *Correspondance*, n. 66.

[2] Lettre de M. de Montferrier à dom Vaissete, du 24 février 1728; *Correspondance*, n. 46.

[3] Voici la liste alphabétique des artistes, dessinateurs & graveurs qui ont coopéré, chacun pour une part plus ou moins considérable, à l'illustration de l'*Histoire générale de Languedoc* :

I. Bercy (de), graveur.

II. Cadas (A.), dessinateur.

III. Cazes (Pierre-Jacques), né & mort à Paris, 1676-1754; l'un des peintres éminents & les plus féconds de cette époque, professeur à l'Académie royale de peinture, & ensuite directeur & chancelier.

IV. Cochin (Charles-Nicolas) père, graveur, membre de la même académie, Paris, 1688-1754; marié à Magdelaine Hortemels, dont il eut un fils, nommé comme lui Charles-Nicolas, lequel continua la même profession avec non moins de talent que son père.

V. Delond ou Derond, dessinateur.

VI. Despax, dessinateur.

VII. Dufour, dessinateur.

VIII. Evespy, dessinateur.

IX. Gleyzes, dessinateur.

X. Hortemels (L.-Magdelaine), graveur, épouse de Cochin père, morte à Paris, en 1774, âgée de quatre-vingt-sept ans. Dans toutes les biographies son nom est écrit *Marie-Magdelaine*. Mais sa signature porte très-distinctement *L.* (*Louise* probablement) *Mag*[*delaine*].

XI. Humblot, dessinateur.

XII. Jachson (lisez Jackson), graveur sur bois.

XIII. Le Parmentier, graveur en lettres.

XIV. Lucas (Claude), graveur.

XV. Nolin (Jean-Baptiste), géographe & marchand de cartes géographiques; Paris, 1686-1762.

XVI. Poilly (Jean-Baptiste de), graveur; sa mort est placée par tous les biographes en 1728, & celle de son frère Nicolas, graveur comme lui, en 1747. Il doit y avoir confusion entre les deux frères, puisque la signature de Jean-Baptiste se rencontre dans les dernières vignettes & lettres grises du tome IV de l'*Histoire de Languedoc*, composé dans l'intervalle de 1735 à 1742.

XVII. Restout (Jean, second du nom), d'une famille de peintres, né à Rouen en 1696, mort à Paris en 1768, après avoir été directeur de l'Académie royale de peinture & de sculpture. Il signait Rêtout, mais ce nom est écrit le plus souvent Restout.

XVIII. Rigaud (Hyacinthe), peintre dessinateur, surnommé le Van Dyck français, né à Perpignan en 1659, mort à Paris en 1743.

XIX. Tardieu (Nicolas-Henry), graveur, membre de l'Académie de peinture & de sculpture. Paris, 1674-1749; ancêtre d'une famille où le talent pour la grande gravure s'est conservé comme un patrimoine héréditaire jusqu'à Alexandre, l'un de ses membres les plus distingués, mort à Paris en 1843. Voir la *Notice* publiée sur les deux familles Tardieu & Cochin par feu M. Alex. Tardieu dans les *Archives de l'art français*, 1855-1856, t. 4, p. 49-68.

parmi nos artistes, unie par les liens du mariage & la conformité du talent à Cochin le père, Magdelaine Hortemels. Cette vignette est celle qui surmonte la Dédicace, dans le tome premier, & qui représente une séance ordinaire des États. Elle est la réduction d'une gravure de dix-huit pouces & demi de hauteur, non compris la légende, sur vingt & un pouces & demi de largeur, dessinée & gravée par Picard[1], en 1704, & retouchée au burin par Ch. Onflot, en 1723. On y lit : « *Cura D. de Mariotte, comit*[*iorum*] *Occit*[*aniae*] *secretar*[*ii*][2]. »

La gravure de Picard n'est elle-même que la reproduction d'un grand tableau, peint à l'huile, portant la même date de 1704. Cette toile, qui est aujourd'hui une propriété privée[3], est dans le goût de Vandermeulen, mais sans porter de signature. Elle fut faite à l'occasion de la tenue des États de cette année, sous la présidence du maréchal de Villars, gouverneur de la Province. Elle offre avec la gravure quelques différences qui doivent être signalées : les parois de la salle, au lieu d'être tendues de tapisseries, sont ornées de tableaux figurant les victoires de Louis XIV. Les tribunes latérales & le parterre sont occupés par le public. Sur le fauteuil présidentiel siége le maréchal ayant à ses pieds un de ses pages; dans le haut est inscrite la légende suivante en grandes majuscules :

[En la transcrivant ci-dessous en minuscules, nous devons faire observer que les lettres qui se trouvent au commencement de chaque ligne correspondent, comme point de repère, à celles qui sont inscrites au-dessus de la tête de chaque personnage dans le champ du tableau. Les barres verticales marquent la séparation des lignes dans l'original.]

« Monsieur le maréchal de Villars tient les Estats || généraux de Languedoc,
« après avoir dissipé les fanatiques[4], étouffé la révolte & rétabli la tranquil-
« lité, || sans dépense ni effusion de sang.

« A. Monsieur le maréchal de Villars.
« B. Monsieur l'archevêque de Narbonne à la teste des évesques.
« C. Monsieur le marquis de Peyre, lieutenant général de la Province.
« D. Monsieur de Basville, conseiller d'Estat, & intendant de la Province.
« E. Messieurs les Barons.
« F. Messieurs du Tiers-estat. »

L'appropriation de la gravure de Picard au format de l'*Histoire de Languedoc* & les changements à y introduire après un laps de plusieurs années, en 1729, réclamaient une extrême attention. Il fallait observer soigneusement la distinction des rangs assignés à chacun des membres des trois ordres &

[1] Étienne Picard, dit *le Romain*, né à Paris en 1631, mort à Amsterdam en 1731.

[2] M. de Mariotte, l'un des deux secrétaires-greffiers des États.

[3] M. le marquis de Vogüé a acheté ce tableau, il y a une trentaine d'années, à la vente de M. de Villars. Il appartient aujourd'hui à M. le comte de Vogüé, son fils, membre de l'Institut. La très-ancienne famille de Vogüé possédait dans le Vivarais trois baronnies qui donnaient au chef de cette famille entrée aux États de Languedoc.

[4] Les insurgés des Cévennes ou camisards.

les combiner avec les modifications partielles que le temps écoulé depuis 1704 avait occasionnées. Cette grave question de préséance fut soumise aux syndics. M. de Montferrier, après en avoir conféré avec son collègue M. de Joubert, transmit à dom Devic les instructions propres à le diriger & qu'il devait dicter au graveur[1].

Cette vignette étant un monument historique qui rappelle l'ordre hiérarchique de l'assemblée des États en 1729, & tel qu'il exista à peu de chose près jusqu'à la révolution de 89 qui les supprima, nous avons cru utile de reproduire en note la légende dont elle est accompagnée[2].

Après avoir jeté un coup d'œil sur l'illustration de notre livre, il nous reste à connaître ce qu'elle coûta.

Il résulte d'un compte de recettes & de dépenses, dressé par dom Vaissete, contradictoirement avec les syndics généraux[3], que les frais de dessin & de gravure montèrent à 14,248 livres, somme qui fut couverte par un crédit de 15,600 livres alloué par les États. Les payements s'effectuaient au fur & à mesure des besoins au moyen de mandements ou, comme on dirait aujourd'hui, d'ordonnancements signés par l'archevêque-président & tirés à vue sur le trésorier de la bourse des États à Paris. Ces mandements sont au nombre de seize, échelonnés à partir du 1er décembre 1727 jusqu'au 12 avril 1745. La somme totale, recettes & dépenses, se décompose ainsi :

[1] Lettre du 2 septembre 1729; *Correspond.* n. 57.

[2] CLERGÉ. — L'archevêque de Narbonne, président-né des États. — L'archevêque de Toulouse, 2e place fixe. — L'archevêque d'Albi, 3e place fixe. — Les évêques, au nombre de vingt, suivant le rang de leur sacre.

NOBLESSE. — Le comte d'Alais, 1re place fixe; c'est M. le prince de Conty. — Le vicomte de Polignac, 2e place fixe. — Le baron qui est de tour de Vivarais *, 3e place fixe. — Le baron qui est de tour de Gévaudan, 4e place fixe. — Les autres barons, au nombre de dix-neuf, qui entrent tous les ans, suivant leur rang de réception, savoir :

Castelnau d'Estretefons, Castries, Rouayroux, Villeneuve, Castelnau de Bonnefons, la Gardiolle, Calvisson, Tornac, Mirepoix, Florensac, Barjeac, Saint-Félix, Murviel, Bram, Ambres, Lanta, Arques, Rieux, Ganges.

TIERS ÉTAT. — *Les députés des villes :* Toulouse, 2 députés. — Montpellier, 2. — Carcassonne, 2. — Nimes, 2. — Narbonne, 2. — Le Puy, 2. — Béziers, 2. — Uzès, 2. — Albi, 2. — Le syndic du Vivarais. — Le syndic du Gévaudan. — Mende, 1. — Castres, 2. — Saint-Pons, 2. — Agde, 2. — Mirepoix, 1. — Fanjaux, 1. — Lodève, 2. — Lavaur, 2. — Saint-Papoul, 1. — Castelnaudary, 1. — Alet, 1. — Limoux, 1. — Rieux, 1. — Alais, 2.

Les députés des diocèses : Diocèse de Toulouse, 2. — Diocèse de Montpellier, 1. — Diocèse de Carcassonne, 1. — Diocèse de Nimes, 1. — Diocèse de Narbonne, 2. — Diocèse du Puy, 1. — Diocèse de Béziers, 1. — Diocèse d'Uzès, 2. — Diocèse d'Albi, 2. — Diocèse du Vivarais, 1. — Diocèse de Mende, 1. — Diocèse de Saint-Pons, 1. — Diocèse d'Agde, 1. — Diocèse de Mirepoix, 1. — Diocèse de Lodève, 1. — Diocèse de Lavaur, 1. — Diocèse de Saint-Papoul, 1. — Diocèse d'Alet, 1. — Diocèse de Rieux, 1. — Diocèse de Montauban, 1. — Diocèse de Comminges, 1. — Diocèse d'Alais, 1.

Les consuls de la ville où les États se tiennent, membres honoraires.

OFFICIERS DE LA PROVINCE. — Les trois syndics généraux avec leur doyen en tête. — Deux secrétaires-greffiers. — Le trésorier de la bourse. — L'huissier des États.

* Lorsqu'un des pays ou divisions territoriales de la Province comprenait plusieurs baronnies, les barons étaient appelés à tour de rôle à faire partie de l'assemblée annuelle des États. Ainsi dans le Vivarais, qui en avait douze, chacun des titulaires siégeait tous les douze ans. C'est ce qu'on appelait ***barons de tour***. Les marquis de Vogüé, auxquels appartenaient dans ce pays les trois baronnies de Vogüé, Aubenas & Montlaur, entraient par conséquent trois fois dans une période de douze années. (Voyez *Armorial des États de Languedoc*, par Gastelier de la Tour, p. 125 & 131-132.)

[3] *Mémoire des frais des dessins & gravures de l'Histoire de Languedoc*, dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 16.

	Recettes.		Dépenses.
Tome 1[er]	4,000 livres.		3,668 liv. 5 sols.
— 2[e]	3,100		2,770 16
— 3[e]	3,000		1,950
— 4[e]	2,500		2,776
— 5[e]	3,000		3,036
		Reliquat	47
Total	15,600 l.		14,248 l. 1 s.

Ces deux comptes se balancent en réalité par un excédant de recettes de 1,351 livres 19 sols, tandis que dans le compte final de dom Vaissete, du 30 octobre 1745, cet excédant est porté comme n'étant que de 47 livres.

Il est à présumer que cette différence fut passée en profits & pertes pour frais divers dont il n'avait pas été tenu note. Elle provient peut-être aussi de quelques erreurs de détail que l'on remarque dans les chiffres de dom Vaissete, meilleur historien que comptable.

Ce mémoire est une page de l'histoire de l'art trop curieuse pour que nous n'ayons pas cru devoir lui donner place parmi nos *Pièces justificatives;* il nous fixe sur le prix des œuvres du dessin & de la gravure à cette époque, sur la rémunération que les artistes exigeaient, en raison de leur renommée ou de leur habileté. Ainsi Cazes, directeur de l'Académie royale de peinture & de sculpture, touche 40 livres pour le dessin de chaque vignette & lettre grise, tandis qu'un autre dessinateur, Humblot, n'en reçoit que 36; le prix de la gravure est uniforme, 140 livres attribuées à Tardieu, comme à Cochin & de Poilly. La vignette de la séance des États, gravée par Magdelaine Hortemels, la lettre grise qui l'accompagne, ainsi que la Minerve du frontispice, gravées par Cochin, son mari, sont cotées en bloc 258 livres. Le dessin de la Minerve seule valut 48 livres à Cazes; la gravure des quatre planches des Antiquités de Nimes, dans le premier volume, est comptée à Lucas sur le pied de 90 livres 6 sols chacune, celles du Pont Saint-Esprit & de la Tour Magne dans le troisième volume, 75 livres chacune au même; nous n'irons pas plus avant dans cette énumération, engageant le lecteur à consulter, pour en connaître les détails, le mémoire précité de dom Vaissete.

De cet aperçu général des embellissements que les arts graphiques ont ajoutés à l'*Histoire de Languedoc,* revenons maintenant à l'impression du tome premier. Une lettre de M. de Joubert[1], du 8 janvier 1728, nous apprend qu'on n'en était encore qu'aux préliminaires. La publication devait s'ouvrir par une épître dédicatoire des auteurs à leurs Mécènes des États.

Le sujet était par lui-même difficile & délicat à traiter. En rappelant tout ce que ces assemblées avaient fait de grand & d'utile pour la Province, leur

[1] *Correspondance*, n. 44.

vigilance pour le maintien de ses droits, il fallait se garder d'évoquer trop haut le souvenir de ses anciennes libertés & de ses institutions représentatives. La noblesse, domptée par Richelieu & Louis XIV, courbée sous le niveau de l'unité monarchique, n'avait plus d'autres priviléges reconnus que celui de servir le maître & de lui plaire. Ce sentiment tout moderne de fidélité & de dévouement passifs à la personne du souverain, d'obéissance à son autorité illimitée, éclate dans cette Épître, de même qu'il s'est empreint dans tout le corps de l'ouvrage. Les papiers de dom Vaissete nous permettent d'assister au laborieux enfantement de ce morceau d'éloquence. Un premier jet qui ne dépasse pas les limites d'un feuillet, se transforme en une rédaction plus étendue, criblée de ratures, pour en produire une troisième, accrue de nouveaux développements & où l'on ne remarque plus que trois ou quatre corrections[1]; le tout est écrit de la main de dom Vaissete & très-probablement son œuvre personnelle. L'intervention de dom Devic, plus expérimenté que lui dans les choses politiques, mieux au fait des convenances & des nécessités de la situation, apparaît dans les retouches & les additions qu'a reçues une transcription définitive, due à un calligraphe de profession.

Le projet, ainsi amendé, fut soumis par dom Devic à M. de Montferrier & communiqué par celui-ci à l'archevêque de Narbonne; tous les deux s'en montrèrent très-satisfaits[2]; il fut lu aux États dans une des séances de janvier 1728, & après avoir été légèrement modifié par M. de Montferrier[3], il fut approuvé à l'unanimité[4].

Ces dispositions préalables, qui avaient pris près de trois années consécutives, étant terminées, rien ne s'opposait à ce que l'impression commencât immédiatement, d'après le désir si souvent manifesté par les États. Une autre entreprise non moins considérable & qui était menée de front avec l'*Histoire de Languedoc,* était le lever de la carte de la Province. Ce travail avait été confié à Guillaume Delisle, le célèbre géographe moderne, membre de l'Académie royale des sciences. Il était mort depuis quelques années (1726), laissant sa veuve héritière de tous ses plans & mémoires, & entourée des artistes, géomètres & dessinateurs qu'il employait & qui avaient déjà coopéré aux relèvements préparatoires de la carte. Nous avons dit précédemment comment les exigences de Mme Delisle avaient forcé les syndics à renoncer à ses services[5] & à traiter, pour les cartes de l'*Histoire de Languedoc,* avec Nolin.

[1] *Pièces justificatives,* 2e série, n. 14, A & B, & *Histoire générale de Languedoc,* t. I.

[2] Lettre de M. de Montferrier à dom Devic, du 24 décembre 1727; *Correspondance,* n. 43.

[3] Lettre de M. de Joubert à dom Vaissete, du 8 janvier 1728, & de M. de Montferrier à dom Devic, du 20 janvier; *Correspondance,* n°s 44 & 45.

[4] *Pièces justificatives,* 2e série, n. 14 & l'annotation finale de M. de Montferrier.

[5] *Mademoiselle* Delisle, comme l'appelle M. de Montferrier, suivant l'usage observé alors à l'égard des femmes non qualifiées (lettre à dom Vaissete, du 24 février 1728; *Correspondance,* n. 46), demandait pour la carte du Languedoc une somme de 142,000 livres, qui, avec les frais accessoires, pouvait monter jusqu'à 200,000, &, de plus, une pension viagère. L'énormité de ces prétentions était d'autant plus sensible que la misère se faisait sentir en ce moment dans la Province. Sur les représentations de M. de Montferrier, l'assemblée venait de nommer des commissaires pour faire une enquête à ce sujet.

Une fois nanti du manuscrit du premier volume, Vincent le mit sous presse, & stimulé par nos deux religieux, déploya la plus grande activité. L'impression, commencée en mai 1728, fut achevée avec l'année 1729, après avoir duré dix-neuf mois. Ces deux dates extrêmes peuvent être établies par le traité conclu entre Vincent & les auteurs[1] le 23 avril 1728 & par les lettres des syndics écrites sur la fin de 1729.

Cependant les États, voulant prévenir toute interruption dans la marche de la publication, votèrent, dans leur séance du 13 décembre, une nouvelle somme de 6,000 livres, applicable aux frais d'impression du deuxième volume & du lever de la carte. Deux jours après l'archevêque de Narbonne instruisait dom Devic de cette résolution[2].

Les auteurs & l'imprimeur avaient réussi à mettre au jour, dans un espace de temps proportionnellement très-court, un volume in-folio de près de mille pages, d'une exécution matérielle très-compliquée, dans lequel alternent à chaque page des caractères de divers corps & de genres très-variés, ayant exigé des tirages multipliés à cause des gravures & des titres en couleur dont il est orné, hérissé de noms propres de personnes & de lieux, entremêlé de textes en langues mortes; & ce volume était sorti de leurs mains dans un état de correction & de perfection qui en fait un chef-d'œuvre typographique. L'archevêque de Narbonne auquel appartenait, en sa qualité de président des États, l'honneur de le présenter au roi, craignant, sur de faux bruits, que la publication eût lieu avant son arrivée à Paris, & qu'un autre lui enlevât cet honneur, chargea M. de Montferrier de modérer le zèle de dom Vaissete : « Je dois « vous dire, mon très révérend Père, que monseigneur l'archevêque est très- « fâché que vous pensiés de faire paroître le premier volume de notre Histoire, « qu'il ne soit à Paris. Vous jugés bien que c'est à luy à présenter le premier « volume au roy. Ainsi rangés les choses de façon que, quand l'impression « sera finie, le sieur Vincent la garde sans affectation jusques à l'arrivée de « monseigneur l'archevêque, qui ne sera, selon les apparences, qu'incontinant « après les Estats prochains. Il vous sera très facile d'alonger la chose sans « commettre monseigneur l'archevêque, & surtout avec M. de Toulouse qui « est député cette année[3]. »

Quoique dom Vaissete se fût hâté de rassurer le prélat, un mois après M. de Montferrier revenait à la charge : « J'ay rendu compte à monseigneur « l'archevêque du contenu de vostre dernière letre, & il est bien persuadé de « vos sentimens; vous voyés bien qu'il ne conviendroit pas que le livre parut « & fut présenté par un autre que par monseigneur l'archevêque. Ainsi alez « lentement sans que monseigneur l'archevêque de Toulouse ny M. Favier[4] « puissent s'apercevoir qu'il y aye aucune affectation. Je suis ravy en même « tems que ce petit delay vous convienne[5]. »

[1] *Pièces justificatives*, 2e série, n. 15.
[2] Lettre du 15 décembre 1729; *Corresp.* n. 62.
[3] Lettre du 14 avril 1729; *Correspondance*, n. 53.
[4] L'un des trois syndics généraux de la Province.
[5] Lettre du 16 mai 1729; *Correspondance*, n. 54.

M. de Montferrier insistait d'autant plus fortement sur l'opportunité de ce délai, que lui-même y était personnellement intéressé; il comptait accompagner M. de Beauvau à Versailles & se joindre à lui dans cet hommage au roi. Il faisait la confidence à dom Vaissete de ses petits calculs d'ambition : « Il me paroît juste que j'aye la satisfaction de présenter au roy ce premier « volume, puisque vous sçavés que c'est moy qui ai donné tout le mouve- « ment[1]. »

L'archevêque de Narbonne, qui n'avait pu se rendre à Paris l'année précédente, se trouva encore empêché en 1729. Il fallait donc s'arranger pour traîner les choses en longueur & différer jusqu'en 1730; mais nos deux religieux n'eurent pas à se mettre en frais d'imagination pour inventer des prétextes de retard & se conformer à la consigne secrète qu'ils avaient reçue. Quoique l'impression fût finie[2] en décembre 1729, il leur manquait les dessins des Antiquités de Nimes qui, au dernier moment, avaient été demandés à l'architecte Rollin pour remplacer ceux d'Evespy. Le 8 janvier 1730, ils n'avaient pas encore reçu le Temple de Diane & le Pont du Gard; ce n'est que le 26 février que M. de Joubert les leur fit parvenir[3]. En calculant le temps nécessaire pour la gravure & le tirage de ces deux planches, on arrivait juste au printemps, date du voyage projeté de Monseigneur de Narbonne.

V

Présentation au roi & publication du premier volume. — Le tome second. — Dom Vaissete compromis dans les affaires de la constitution *Unigenitus*. [1730-1733.]

L'époque qui vit éclore notre premier volume au grand jour de la publicité peut être circonscrite dans l'intervalle écoulé d'une part entre la lettre précitée de M. de Joubert, du 26 février 1730, annonçant l'envoi de la quatrième & dernière planche de Rollin, le Pont du Gard[4], & d'autre part le billet adressé par M. de Montferrier à dom Vaissete[5] pendant son séjour à Paris & très-probablement vers la fin d'avril. On lit, en effet, dans ce billet que quelques exemplaires étaient déjà reliés. Par conséquent, c'est dans ce même mois, vers la Pâque, que l'acte de naissance de cet enfant de tant de veilles & d'efforts doit être enregistré.

Il fut offert au roi, dans le courant de l'été, après son retour de Compiègne, par l'archevêque de Narbonne & la députation des États. Mais une intrigue, dont nous n'avons pas aujourd'hui la clef, fit exclure du cortége précisément

[1] Lettre du 6 janvier 1729; *Correspondance*, n. 51.

[2] Procès-verbal de la séance des États du 13 décembre 1729.

[3] Voyez les lettres à ces deux dates; *Correspondance*, nos 64 & 65.

[4] *Correspondance*, n. 65.

[5] *Ibid.* n. 67.

ceux auxquels revenait de droit la place d'honneur; dom Vaissete & dom Devic n'en firent point partie. M. de Joubert en exprimait ses regrets à dom Vaissete dans une lettre du 6 septembre : « Je suis très mortifié de ce que vous n'avés « pas û la satisfaction de présenter vous même au roy le premier volume de « l'Histoire de la Province; il faut qu'il y ait là dessous quelque raison de « politique qui me paroît mal entendue[1]. »

Cette injustice faite aux auteurs fut amplement réparée par le succès éclatant & universel qu'obtint leur publication. Dans la séance du 30 janvier 1731, les États leur rendirent un solennel témoignage de la satisfaction qu'ils éprouvaient. « Toute la Province est enchantée de votre Histoire, « écrivait l'archevêque de Narbonne à dom Devic; tout le monde se l'arrache « des mains pour la lire; enfin elle a un applaudissement général[2]. » Chacun se plaisait à y reconnaître les qualités qui, en effet, la recommandent à un degré si éminent : une érudition aussi riche que bien réglée dans ses applications, une critique sûre & pénétrante qui avait rendu à la lumière les pages obscures des antiques annales d'une province, foyer primitif de la civilisation dans les Gaules, un plan savamment ordonné, un style simple, clair & en parfaite harmonie avec le sujet.

A ce concert d'éloges que faisait entendre la foule des admirateurs, un juge très-compétent & qui avait étudié le livre à fond mêlait sa voix autorisée & son approbation plus flatteuse qu'aucune autre. Le P. dom Maurice Poncet adressa de Marmoutiers à dom Vaissete trois longues lettres, dans lesquelles, en relevant quelques omissions ou erreurs de détail, il lui dit : « Je ne puis « vous exprimer, mon révérend Père, combien j'ay été satisfait de l'ouvrage, « tant je l'ay trouvé bien écrit, savant, plein de faits intéressans & de « recherches curieuses, & tant l'ordre m'en a paru beau soit pour la distri- « bution des livres, soit pour l'arrangement des preuves. Je ne crains pas de « dire que c'est peut-être le plus complet, le plus sçavant & le plus curieux « corps d'histoire de province qui ait paru jusqu'à présent[3]. »

M. de Beauvau était si ravi d'un succès dont il se considérait comme l'un des principaux coopérateurs, qu'il voulait proposer aux États de décerner dès ce moment aux auteurs une pension viagère, comme une marque de la reconnaissance publique, « pour leurs pénibles & sçavans ouvrages[4]. » Mais cette mesure ne fut adoptée que bien des années plus tard, lorsque le tome cinquième eut fait son apparition.

L'éditeur tira le volume à douze cent cinquante exemplaires[5], dont une bonne partie s'écoula rapidement.

[1] *Correspondance*, n, 73.

[2] Lettre du 29 janvier 1731; *Correspond.* n. 77.

[3] Lettre du 12 janvier 1731; *Correspond.* n. 76.

[4] Lettre de l'archevêque de Narbonne à dom Devic, du 29 janvier 1731; *Correspondance*, n. 77.

[5] M. Eugène Thomas, dans son *Introduction bibliographique* (p. 388, note 1), a vainement cherché quel fut le chiffre de ce tirage. Un des articles du *Mémoire des frais des dessins & gravures* de dom Vaissete (*Pièces justific.* 2e série, n. 16) nous permet de déduire ce chiffre avec toute certitude. On y lit : « Au sieur Nolin, pour l'enluminure de la carte, à 2 l. 10 s. le cent, cy 31 l. 5 s. »

Cette dernière somme, divisée par 2 l. 10 s., nous

Les deux cents de la souscription prise par les Etats furent distribués en cadeau, suivant une liste de répartition dressée par l'archevêque de Narbonne. Ces exemplaires étaient tous offerts reliés. Feu M. Eugène Thomas a retrouvé dans les Archives du département de l'Hérault dont il était conservateur la liste qui fut faite pour le troisième volume. Comme il est présumable qu'elle est à très-peu près la même que celle à laquelle donna lieu le premier, nous l'adopterons ici comme base d'information [1].

Au Roi, au Dauphin, aux Princes du sang, au cardinal de Fleury, premier ministre, au chancelier, aux ministres-secrétaires d'État, aux officiers & seigneurs de la cour, au Pape (par l'intermédiaire du nonce), cent quatre exemplaires, cy.	104
Aux officiers de la Province, à de hauts dignitaires, à des savans ou artistes, &c.	28
A l'archevêque de Narbonne, président.	8
Au clergé des États (23 prélats).	23
A la noblesse des États (22 barons).	22
Aux vingt-quatre diocèses du Languedoc, outre la ville de Toulouse..	25
Aux commissaires du roi ou à leurs officiers.	6
Aux autres officiers de la Province..	2
Au greffe des États & aux archives de la Province..	7
A la Société royale des Sciences de Montpellier, & à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse [2].	2
Total des exemplaires distribués en 1737.	227

C'est-à-dire vingt-sept de plus que ceux de l'abonnement accepté par les États sur le pied de 14 livres. Ces exemplaires de supplément furent payés 18 livres & même 21.

Ce total s'accrut pour les tomes IV & V, qui furent tirés en plus grand nombre que les trois premiers. D'après les rôles de distribution postérieurs qu'a consultés M. Eug. Thomas, il paraît que le chiffre des exemplaires des deux derniers tomes donnés par les États s'éleva de deux cent cinquante à trois cents.

Quant au prix des reliures, il varia entre 40 livres que coûtait chacun des volumes destinés au roi, & 3 livres, prix de la reliure la plus simple.

En voici le compte détaillé, tel que nous l'a fourni le savant archiviste auquel nous empruntons ces renseignements qui peuvent ne pas être indifférents pour l'histoire de la reliure en général.

L'exemplaire pour le roi, reliure maroquin rouge, doublé de maroquin violet, garni en dehors & en dedans d'une double dentelle, tranche dorée, avec les armes de France sur le plat, 200 livres, à raison de 40 livres par volume.

donne 1,250 cartes, & par suite un pareil nombre d'exemplaires du volume. 200 ayant été réservés aux États & 80 aux auteurs, il en resta donc à Vincent 970 pour la vente.

[1] M. Eugène Thomas, *Introduction bibliographique*, p. 400 & suiv.

[2] L'Académie des sciences de Toulouse ne reçut qu'en 1764 un exemplaire complet des cinq volumes.

L'exemplaire pour le dauphin, reliure maroquin rouge, tranche dorée avec filets d'or sur le plat, fleurs de lys aux coins & ses armes, chaque volume 22 livres.

Deux exemplaires pour le cardinal de Fleury & l'archevêque de Narbonne, maroquin rouge, tranche dorée, filets & leurs armes, même prix.

Un exemplaire pour les archives de la Province, maroquin rouge, tranche dorée, filets & armoiries, même prix.

Cinq exemplaires pour les princes du sang, maroquin rouge, tranche dorée, filets, fleurs de lys d'or aux coins, 20 livres le volume.

Un exemplaire pour le pape; neuf pour le chancelier, les ministres-secrétaires d'État, & autres seigneurs de la cour; maroquin rouge, tranche dorée, filets, même prix.

Trente-quatre exemplaires en veau, reliure dite *extraordinaire*, pour plusieurs autres seigneurs & officiers, pour le greffe des États, les académies de Toulouse & de Montpellier, 4 livres le volume.

Vingt exemplaires pour divers destinataires, tels que les archevêques, membres des États, &c., même reliure, avec filets d'or sur le plat, à 4 livres 10 sols le volume.

Cent soixante-seize exemplaires pour les évêques & la noblesse des États, les diocèses & les villes de la Province, reliure dite *ordinaire*, à 3 livres 10 sols & 3 livres le volume.

Un certain nombre d'exemplaires en feuilles.

Ce compte produit une moyenne de 1,200 à 1,300 livres pour la dépense de la reliure de chacun des cinq tomes, à la charge des États; 6,000 ou 6,500 livres pour l'ouvrage complet[1].

Nos deux auteurs avaient donné la mesure non-seulement de leur valeur scientifique & littéraire, de leur parfaite intelligence des créations de l'art, d'un judicieux discernement dans le choix des virtuoses du crayon ou du burin dont ils s'étaient aidés, mais encore de l'esprit de modération & de prudence qui les animait, de leur tact politique; ils avaient prouvé qu'ils possédaient toutes les qualités, qu'ils offraient toutes les garanties que les États avaient souhaité de rencontrer dans leurs historiographes officiels. Aussi l'archevêque de Narbonne & les syndics, qui avaient la haute direction de l'ouvrage, la leur abandonnèrent-ils dès lors avec une confiance sans réserve. Leur sollicitude si vigilante pendant l'élaboration du premier volume cessa de s'exercer, & ils n'intervinrent plus que pour régler & ordonnancer les dépenses & veiller à la distribution des exemplaires.

La censure que subit le tome I fut épargnée, à ce qu'il paraît, aux tomes II, III & V. La pensée d'un pareil examen ne se réveilla que pour le quatrième,

[1] Inutile de dire que ce compte n'est qu'approximatif; car il peut avoir varié du premier au cinquième volume, dans un espace de seize années (1730-1745). Pour les 176 volumes de reliure ordinaire, nous avons admis une moyenne calculée, savoir : moitié à 3 l. 10 s. & moitié à 3 livres; mais il a pu y en avoir plus ou moins de l'un & de l'autre prix.

& voici pourquoi, de l'aveu de M. de Joubert. Il écrivait à dom Vaissete, le 8 mai 1741 : « Sur ce que j'ay marqué à M. l'archevêque de Narbonne « que dans ce volume il sera question & des privilèges des Estats & de la « suite de leurs assemblées, comme aussi de l'origine des subsides qui y sont « en usage & de la manière de les lever, il m'a témoigné qu'il seroit à propos « que nous eussions connoissance de tout ce qui a rapport à ces différens « chefs, avant que le volume fut donné au public. Cette précaution m'a paru « aussi très convenable, attendu qu'il s'agit d'une matière très délicate & très « intéressante pour nous ; ce sera donc encore une nouvelle raison de différer « de donner ce volume au public [1]. » Cette communication demandée par M. de Joubert & la révision qu'elle suppose eurent-elles lieu effectivement & quel est le censeur qui en fut chargé? C'est ce qu'aucun des documents qui nous sont parvenus ne nous a révélé.

Le second volume était sous presse depuis quelques mois ; M. de Montferrier en accélérait l'impression par ses instances réitérées auprès de dom Vaissete ; il lui recommandait de faire tous ses efforts pour qu'il n'y eût pas de retard, & pour que le volume fût prêt à être présenté au roi en 1733, année de sa députation. « Si chaque volume, ajoutait-il dans son impatience, « est trois ans à paroître, j'ay bien peur de n'en pas voir la fin [2]. »

A cette époque éclata dans la congrégation de Saint-Maur un orage dans lequel dom Vaissete fut enveloppé, & qui mit en péril la publication commencée sous de si heureux auspices, & au succès de laquelle les États attachaient tant de prix.

Chacun sait que cette congrégation avait laissé les doctrines du jansénisme s'infiltrer dans son sein. Elle avait émis contre la bulle *Unigenitus* une protestation d'abord formelle & patente, ensuite prudemment atténuée ou dissimulée. Effrayé des sévérités du pouvoir temporel, le supérieur général, dom Charles de l'Hostallerie, était venu à résipiscence ; s'inclinant devant les décisions de Rome & la volonté de la cour, il s'efforçait d'y ployer sa communauté ; ses ordres étaient péremptoires. Après la mort de Louis XIV, le régent, indifférent par caractère à toutes ces disputes entre jansénistes & molinistes, avait suspendu les persécutions. Mais la persistance envenimée de la querelle, en bouleversant le royaume, l'avait déterminé à employer de nouveau des mesures de coërcition. Une déclaration rendue au nom du roi, le 4 août 1720, interdisait tous manifestes, sous peine d'être traité, par le lieutenant civil, comme rebelle, séditieux & perturbateur du repos public. En 1727, le concile d'Embrun, tenu sous la présidence de M. de Tencin, archevêque de cette ville, & dans la suite cardinal-archevêque de Lyon & ministre d'État, avait condamné la personne & les ouvrages de M. de Soanen, évêque de Sénez, l'un des chefs de l'opposition. Trois ans plus tard, la constitution *Unigenitus* était proclamée loi de l'Église & du royaume.

[1] Lettre de M. de Joubert, du 8 mai 1741 ; *Correspondance*, n. 114.

[2] Lettre de M. de Montferrier, du 7 mars 1731 ; *Correspondance*, n. 79.

La plupart des moines de Saint-Germain des Prés s'étaient rendus appelants au futur concile dès 1717. Les tentatives du P. Conrad pour les amener à un désaveu n'avaient fait que les fortifier dans cette manifestation ; mais ils avaient à lutter contre un puissant adversaire, leur propre abbé, le cardinal de Bissy [1], ardent défenseur de la bulle, qui par toutes sortes de moyens de persuasion s'efforçait d'obtenir d'eux une rétractation générale & authentique ; il avait refusé d'officier & même d'assister aux offices dans l'église de l'abbaye. Dom Thibault, promu au généralat, & de connivence avec lui, renvoya du monastère une foule de religieux du plus grand mérite, s'attachant à en éloigner autant que possible les appelants ou ceux qui s'étaient déclarés favorables à l'appel.

Dom Vaissete était fortement compromis. Ses sympathies pour dom Louvard, avec lequel il s'était autrefois lié à Corbie, n'étaient un mystère pour personne. Il était en commerce d'amitié & de lettres [2] avec l'évêque de Montpellier, M. Colbert de Croissy, le héros & le martyr du parti de la résistance, & avec la sœur de ce prélat, Charlotte, abbesse de Maubuisson [3], si tendrement dévouée à son frère & aux amis qu'une conformité de doctrines unissait à lui. Dom Vaissete, menacé de la disgrâce qui avait frappé ses confrères, & craignant que ses travaux ne fussent interrompus, se hâta d'en prévenir l'archevêque de Narbonne, qui lui répondit le 27 avril 1732 :

« Je reçois votre lettre du 17 de ce mois, mon très révérend Père, & l'apos-
« tille du 21, qui m'afflige infiniment par ce que vous me dites. Faites moi
« le plaisir de me mander ce qui se passera exactement, pour que je voie le
« parti que j'aurai à prendre pour que le bel ouvrage de vôtre Histoire ne
« demeure pas imparfait. Vous savés que mon crédit auprès des personnes qui
« mènent la grande affaire est médiocre ; je ne laisserai pas de faire tout ce
« qui sera en moi assurément. Ce seroit un grand malheur pour la Province,
« si nous étions obligés de suspendre un ouvrage qui fera autant d'honneur,
« qui est sur le point d'être fini ; enfin nous verrons ce qu'il y aura à faire.
« Faites moi part de vos idées, raisonnés avec votre collègue & faites ensorte
« qu'il se prête un peu au tems. J'attendrai avec bien de l'impatience des
« nouvelles de ce qui se passera. Je vous prie de m'en donner souvent. Je
« suis à vous de tout mon cœur [4]. »

La tempête ne tarda pas à perdre un peu de sa violence ; au bout de quelques jours, dom Vaissete sentait renaître dans son âme l'espoir du salut & le sentiment de la sécurité. M. de Joubert, instruit aussitôt de cette bonne nouvelle, lui écrivait de Montpellier, le 16 mai :

[1] Henry Pons Thiard de Bissy, évêque de Meaux.

[2] Cette correspondance a été réunie dans le t. 184 du fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale.

[3] Abbaye très-considérable de religieuses de l'ordre de Cîteaux, fondée par la reine Blanche, mère de S. Louis; elle était située à l'extrémité du diocèse de Paris, non loin de la rive gauche de l'Oise, à un quart de lieue de Pontoise qui est de l'autre côté. Dom Vaissete, *Géographie historique, ecclésiastique & civile*, t. 2 de l'édition in-4°, p. 419.

[4] *Correspondance*, n. 82.

« J'ai reçu, mon révérend Père, les deux lettres que vous m'avés fait l'hon-
« neur de m'écrire, le 25 avril & le 10 de ce mois, & je vous suis très obligé
« de ce que vous avés bien voulu me rassurer par la dernière sur la crainte
« que j'avois que vous ne fussiés obligé de sortir de l'abbaïe de St Germain.
« Je vois avec grand plaisir que le danger est encore éloigné & qu'il n'est pas
« tems de prendre l'alarme. Je n'ai û garde de publier ce que j'avois appris
« sur ce sujet. Je sais pourtant que M. l'archevêque de Narbonne en a été
« informé; mais cela ne doit vous faire aucune peine, parce que vous savés
« qu'il est très porté à vous faire plaisir, indépendamment du besoin que la
« Province a de vos talens pour la continuation de nôtre Histoire. Si les
« choses tournoient mal dans la suite, à quoi il n'y a pas d'apparence, M^rs les
« députés solliciteroient de toutes leurs forces pour vous faire demeurer à
« Paris & les Estats en feroient leur affaire. Continués, je vous prie, à me
« faire part de tout ce qui se passera sur ce sujet; je n'en parlerai à qui que
« ce soit[1]. »

Ce qui préserva principalement dom Vaissete, ce fut la protection dont le couvrait son association avec dom Devic & l'affection que celui-ci lui portait : Il le « mettoit à l'abri, si quelque vent violent souffloit, » disait Charlotte de Croissy[2]. La position de dom Devic dans la communauté de Saint-Maur & dans le monde était bien différente; il était regardé comme un des coryphées du parti des constitutionnaires, alors dominant. Pendant son séjour à Rome, en qualité d'assistant du procureur général, dom Laparre, il s'était créé de puissantes & très-utiles relations; il en avait rapporté des opinions qui l'entraînèrent tout naturellement dans le camp des partisans de la bulle, & ces diverses circonstances lui avaient acquis un grand crédit auprès de ses supérieurs & dans les rangs du haut clergé. Malgré les dissidences théologiques qui existaient entre lui & son collaborateur, leur mutuelle amitié n'avait jamais été troublée. Grâce à lui, dom Vaissete fut maintenu à Saint-Germain des Prés & put continuer ses travaux; mais il n'était pas à bout des tribulations qui l'attendaient & qui suivirent de près la mort de dom Devic.

En 1734, dom Ménard, que le rédacteur janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques* qualifiait de *général intrus,* dom Ménard, à l'instigation du cardinal-abbé, obtint une lettre de cachet qui expulsait de l'abbaye les PP. Maran, Dantines, Delavie, Labast, Durand, Bouquet & Audren, l'élite savante des enfants de S. Benoît. Il poussa la rigueur si loin, qu'il ordonna au prieur dom Mallouet de les faire partir le lendemain, sans leur laisser le temps d'aller en ville dire adieu à leurs amis, & leur interdit de se retirer dans les maisons de l'ordre où se trouvaient de jeunes religieux. Ces illustres exilés prirent le chemin de Pontoise, où le prieur dom Salvais leur avait offert l'hospitalité. Ce bannissement mit en émoi le commerce de la librairie de

[1] Lettre de M. de Joubert, du 16 mai 1732; *Correspondance*, n. 83.

[2] Lettre à dom Vaissete, du 26 janvier 1734; *Correspondance*, n. 91.

Paris qu'alimentaient en grande partie les productions des bénédictins; le lieutenant de police René Hérault fit des représentations à la cour sur le préjudice qui allait en résulter pour ce commerce & la république des lettres en général [1].

Enfin l'affaire s'arrangea par la médiation de dom Martène, qui fit agréer au cardinal-abbé la proposition d'adresser au pape une lettre de soumission & de repentir, signée par tous les religieux de l'abbaye [2]. Le souverain pontife y répondit par un bref de félicitation; en conséquence l'amnistie fut proclamée & la paix rétablie. Mais le cardinal de Fleury exigea que le prieur n'admît dans la maison que ceux qui se seraient soumis sans restriction à la bulle; la décision qui en écartait l'immortel fondateur de l'un des recueils qui font le plus d'honneur à la congrégation de Saint-Maur, l'*Histoire littéraire de la France*, dom Rivet de la Grange, fut maintenue & l'exclusion du chapitre de l'ordre prononcée contre dom Vaïssete [3].

Ces agitations au sein de la communauté n'avaient point ralenti le zèle & refroidi l'ardeur de dom Vaissete pour son grand ouvrage. Dom Devic, souvent empêché par les ménagements que réclamait sa santé délicate, par les occupations que lui donnait la direction spirituelle de plusieurs communautés féminines que lui avait confiée l'archevêque de Paris, tout entier au désir de retourner à Rome, son séjour de prédilection, occuper le poste de procureur général, ne prêtait plus à son confrère qu'un concours distrait & intermittent. Déjà, en 1730, M. de Joubert, en rappelant complaisamment à dom Vaissete la faveur dont le P. Devic jouissait à la cour romaine & la lettre gracieuse qu'il avait reçue de Clément XII, se plaignait de la rareté de sa correspondance, lui reprochant *de ne plus communiquer qu'avec les grands* [4].

Nous l'avons déjà vu très en crédit auprès du célèbre auteur de la bulle *Unigenitus*, Clément XI. Des liens d'amitié l'unissaient à Clément XII, lorsque celui-ci n'était encore que le cardinal Corsini, & la lettre à laquelle M. de Joubert fait allusion était un gage de ces bons sentiments que le souverain pontife n'avait pas oubliés au milieu des grandeurs auxquelles il venait d'être élevé. M. de Joubert était trop poli pour laisser à d'autres le soin de féliciter dom Devic :

« Mon révérend Père..... je vous dois un compliment sur l'exaltation du « cardinal Corsini à la papauté; je sai que vous vous interessés d'une manière « particulière à cette grande nouvelle, & il me semble que vous m'avés marqué « dans quelqu'une de vos lettres que le cardinal Corsini étoit votre ami par- « ticulier. Tout le monde en parle avec de grans éloges & comme aiant « toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement la place où il a été

[1] Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques*, Table raisonnée, première partie, p. 617, col. 2.

[2] Cette lettre reçut quarante & une signatures. *Nouvelles ecclésiastiques, ibid.*

[3] *Nouvelles ecclésiastiques*, Table raisonnée, *passim*.

[4] Lettre du 6 septembre 1730; *Correspondance*, n. 73.

« élevé ; mais il est malheureusement dans sa soixante dix neuvième année ; « ainsi son règne ne pourra pas être fort long[1]. »

Dom Vaissete, presque réduit à ses propres forces, suppléa à celles qui lui manquaient de la part de son confrère par un redoublement d'énergie & d'activité. L'impression du tome deuxième se poursuivait sans relâche. Dans la séance des États[2] du 5 janvier 1733, M. de Joubert annonça qu'elle serait terminée sur la fin du carême ; mais divers incidents la prolongèrent de quelques mois. Le volume ne fit son apparition qu'au commencement de novembre & fut présenté au roi par l'évêque d'Agde & M. de Montferrier, qui étaient députés cette année. La distribution aux princes du sang, aux ministres & autres dignitaires de la cour ou du royaume, eut lieu comme pour le tome premier, d'après le rôle de répartition rédigé par l'archevêque de Narbonne.

VI

Mort de dom Devic. — Dom Vaissete publie seul les trois derniers volumes. — Ses autres ouvrages. Sa mort, & coup d'œil rétrospectif sur son caractère & sa vie privée. [1734-1756.]

Dom Devic, nommé par la diète de la congrégation au poste ambitionné par lui de procureur général à Rome, était au comble de ses vœux. M. de Beauvau ne manqua pas de lui en faire son compliment dans les termes les plus gracieux pour sa personne, mais très-laconiques pour le collaborateur un peu attiédi de l'*Histoire de Languedoc*[3]. En même temps M. de Joubert informait dom Vaissete que rien ne serait changé aux dispositions prises par les États relativement à cette publication, & qu'il toucherait désormais sans partage les mille livres d'honoraires annuels ; il lui laissait la liberté de s'adjoindre tel collaborateur ou aide qu'il voudrait[4].

Ce n'était point un simple éloignement, mais une séparation éternelle d'avec un ami que la Providence réservait à dom Vaissete. Le P. Devic devait partir pour Rome au printemps, peut-être plus tôt. Il faisait joyeusement ses préparatifs de voyage ; il souriait à l'idée d'aller revoir d'anciennes connaissances, vivre au sein d'une société agréable & sympathique, entouré de la considération due à son caractère & aux importantes fonctions dont il était revêtu, lorsque la mort vint soudain le saisir, à Saint-Germain des Prés, le 23 janvier 1734, à l'âge de soixante-quatre ans révolus.

Dom Vaissete, pour qui la perspective de son départ était déjà un chagrin,

[1] Lettre du 31 juillet 1730 ; *Correspondance*, n. 71.

[2] *Registres des séances des États*, n. 99, aux archives de la Haute-Garonne.

[3] Lettre du 8 novembre 1733 ; *Correspondance*, n. 89.

[4] Lettre du 5 novembre 1733 ; *Correspond.* n. 88.

ressentit une amère douleur de cette perte irréparable. Il est à regretter que nous n'ayons plus les lettres dans lesquelles il l'avait épanchée; on peut se former une idée de la sensibilité qui les avait dictées par la réponse touchante que provoqua celle qu'il adressa à M. de Joubert[1]. La lettre que lui écrivit de son côté l'archevêque de Narbonne a quelque chose de personnel qui lui fait perdre de vue les consolations qu'il doit au survivant pour ne songer qu'au fatal accident qui lui ravit un ami à lui & un utile correspondant[2]. Il a été question plus haut de la Notice que dom Vaissete consacra dans le *Mercure de France* à la mémoire de son compagnon de labeur; un hommage conçu dans des termes encore plus expressifs revient dans la Préface du tome troisième de l'*Histoire de Languedoc* qui parut en 1737; il y rappelle le souvenir de l'union dans laquelle il a vécu avec lui & de son précieux concours.

A la nouvelle de cet événement, l'abbesse janséniste de Maubuisson, Charlotte de Croissy, s'émeut à la pensée de dom Vaissete privé ainsi tout à coup d'un collaborateur bien-aimé, & au souvenir de celui qui, jadis fidèle, & depuis lors égaré par de fausses doctrines & de mondaines préoccupations, a été surpris dans ce fâcheux état par la mort; elle écrit trois jours après[3] :

« Je suis vrayment affligée, mon révérend Père, de la mort de ce pauvre « dom Devic & même plus affligée que je ne l'aurois été dans le tems où « nous étions le plus amis. Mais puisqu'il devoit faire si tot le grand voyage « de l'éternité, remercions Dieu de n'avoir pas permis qu'il ait fait auparavant « celuy auquel on le destinoit & qu'il desiroit. Il auroit encore plus chargé « ses comptes, qu'il ne l'a fait par sa politique. A quoi sert-elle dans ce dernier « moment, mon révérend Père? Prions Dieu de nous préserver de suivre son « exemple en un point, mais de nous faire la grâce d'imiter, dans tout le « reste, ses vertus, qui nous font espérer que Dieu luy aura fait miséricorde. « Nous l'en prions de tout nôtre cœur & qu'il vous console, mon révérend « Père, de la perte que vous faites, à laquelle je prends assurément beaucoup « de part; & par raport à vous, je sens ce qu'il en coûte de se séparer d'un « de ses frères, avec qui on a vécu continuellement en union, pendant bien « des années & qui d'ailleurs vous mettoit à l'abri, si quelque vent violent « souffloit. Tout cela augmente ma peine de sa mort. »

Puis, & comme pour adoucir celle qu'éprouvait dom Vaissete, elle lui fait part de l'heureuse délivrance de dom Louvard, récemment sorti de la Bastille par le crédit d'une madame Leblond, femme pieuse de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont, persécutée d'abord comme janséniste, mais qui avait su gagner l'estime & les bonnes grâces du lieutenant de police, M. René Hérault[4]. Nous avons déjà rencontré dom Louvard, cet indomptable adversaire de la bulle *Unigenitus*, en contact avec dom Vaissete dans l'abbaye de Corbie, & nous avons dit l'influence que ces courtes relations eurent sur les

[1] Lettre du 3 février 1734; *Correspondance*, n. 94.

[2] Lettre du 29 janvier 1734; *Correspondance*, n. 93.

[3] Lettre du 26 janvier 1734; *Correspond.* n. 91.

[4] *Nouvelles ecclésiastiques*, Table raisonnée, t. 1, article *Blond* (*le*).

opinions & l'avenir de notre Bénédictin. Ce n'est point ici le lieu de dérouler le drame de cette orageuse existence & de recommencer un récit qu'a si bien retracé le savant M. Hauréau[1]. Nous nous bornerons à répéter après lui & très-succinctement, que Louvard, captif pendant cinq ans à la Bastille, ne vit enfin tomber ses fers que pour être jeté dans une chaise de poste qui stationnait à la porte de cette redoutable forteresse & conduit, en vertu d'une lettre de cachet, sous la surveillance d'un exempt de police, à l'abbaye de Rebais, dans le diocèse de Meaux. Mais les souffrances d'une dure réclusion n'avaient point affaibli l'énergie du vieux moine; à Rebais, il se reprit à la controverse & à la lutte, & menaçait de soulever la communauté. Pour se débarrasser de lui, le prieur se rendit à Paris afin d'en référer au supérieur général, & tous les deux convinrent de recourir au pouvoir discrétionnaire du lieutenant de police. M. René Hérault fit partir une compagnie d'archers pour arrêter Louvard; ils étaient près de mettre la main sur lui, lorsque par une sorte de miracle, il leur échappa. Sous un déguisement & à travers mille aventures, il se sauva en Hollande, cette terre hospitalière pour tous les proscrits & les libres penseurs de cette époque. Il y mourut, dans la chartreuse de Schoonhoven, près d'Utrecht, le 23 avril 1739, âgé de soixante-dix-huit ans.

L'évêque de Montpellier, M. Colbert de Croissy, non moins attaché que sa sœur Charlotte à dom Vaissete, ne l'oublia pas non plus dans cette triste circonstance, & comme elle, en lui transmettant ses consolations, il accentue ses regrets dans le sens des doctrines dont il s'était fait l'apôtre :

« J'avois déja appris la mort du pauvre Père D. Devic que je regrette de tout « mon cœur. Plût à Dieu qu'il fût mort dans les mêmes sentimens où vous « savez qu'il étoit, lorsque j'avois le plaisir de jouir avec luy de votre aimable « compagnie. Je prie Dieu de lui faire miséricorde. Je crois qu'il étoit dans « la joie de son cœur d'aller remplir le poste que votre faux chapitre général « luy avoit donné à Rome. Il aimoit ce pays, & il ne pouvoit guères y « retourner sans faire certaines démarches qu'il est facheux de porter au « tribunal de J. Ch.[2]. »

L'archevêque de Paris, M. de Vintimille du Luc[3], envoya, lui aussi, ses compliments de condoléance au cénobite de Saint-Germain des Prés, en s'exprimant comme pouvait le faire l'un des plus ardents adversaires du jansénisme en parlant d'un homme selon son cœur, le constitutionnaire Devic. Sa lettre est une preuve que dom Vaissete avait su se ménager de bonnes relations dans les deux camps : « J'aimois & j'estimois infiniment « dom Devic, » lui dit-il, & pour manifester les sentiments qu'il professe pour sa mémoire, il promet d'être utile au neveu de « ce bon père » & le prie de le lui amener[4].

La rapidité avec laquelle dom Vaissete, sans autre secours que celui qu'il

[1] *Histoire littéraire du Maine*, t. 2, p. 175-209.

[2] Lettre du 4 février 1734; *Correspondance*, n. 95.

[3] Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, des comtes de Marseille du Luc, successivement évêque de Marseille, archevêque d'Aix & ensuite de Paris.

[4] Lettre du 12 janvier 1734; *Correspond.* n. 90.

tirait de lui-même, vint à bout de son troisième volume, nous donne la mesure de sa vigueur intellectuelle & de la puissance de travail dont la nature l'avait doué. Ce volume comprend la période qui débute par le concile de Lombers en 1167 & qui se termine à la réunion définitive du Languedoc à la couronne (1271), c'est-à-dire la croisade contre les cathares ou albigeois, sujet neuf, vaste, & surtout épineux à manier. La politique, se couvrant du manteau de la religion, avait armé les bras des barons du Nord contre les populations du Midi. Distinguer les mobiles de cette guerre, simulés ou réels, l'ambition & la cupidité chez les uns, le zèle sincère pour l'orthodoxie chez les autres, la passion chez tous, & en faisant la part de ces mobiles divers, flétrir les excès des croisés sans porter atteinte au principe de l'unité catholique inscrit sur leurs drapeaux, tel est le problème qui s'imposait à dom Vaissete & qu'il résolut en historien aussi sagace que consciencieux, avec ce libéralisme religieux dont il était imbu.

Tant d'efforts opiniâtres, tant de fatigues supportées coup sur coup avaient ébranlé sa santé & devinrent pour lui la cause de précoces infirmités; des fluxions dans la tête se déclarèrent, en déterminant un commencement de surdité[1]. Sa fidèle amie, Charlotte de Croissy, confidente de son état de souffrance & toujours en sollicitude pour lui, la lui témoigna dans les lignes suivantes, écrites avec le souverain dédain d'une grande dame du temps pour les règles les plus vulgaires de l'orthographe française :

« Vous savés tout l'intéret que je prends à vostre santé; il faut que vous « ayez esté plus malade que vous ne me le dites, ou que vos médecins de Paris « soient des espèces de bouraux; car qui a jamais vue pour une fluction dans « la teste, faire saigner deux fois du pied un pauvre misérable qui s'acable « d'ostérités & qui n'a pas besoin qu'on lui diminue les forces[2]? » Le malade fut envoyé à la campagne[3], où le repos & le bon air contribuèrent à le soulager.

Les vues modérées & impartiales du docte bénédictin sur Simon de Montfort, le chef de la croisade, & sur le prince qui fut sa principale victime, Raymond VI, comte de Toulouse, ne pouvaient manquer de lui attirer des contradictions, qui n'avaient en réalité d'autres prétextes que des jalousies littéraires ou des divergences théologiques de corporation à corporation. L'auteur d'une *Vie de S. Dominique,* le P. Touron, dominicain, l'accuse d'être toujours *décidé* dans ses jugements. Dom Vaissete convint qu'en effet il s'était prononcé affirmativement lorsqu'il avait cru en avoir des raisons légitimes, & prenant lui-même à partie son adversaire, il lui signala dans son livre maintes erreurs. Une critique plus sérieuse & plus vive lui fut opposée par le *Journal de Trévoux,* l'organe des jésuites. Le rédacteur de cette feuille lui reprocha d'avoir attribué à des motifs d'une ambition purement humaine la

[1] Lettre de l'archevêque de Narbonne à dom Vaissete, du 15 septembre 1737; *Correspondance,* n. 101.

[2] Lettre du 1er octobre 1737; *Correspond.* n. 102.

[3] Lettre précitée de l'archevêque de Narbonne à dom Vaissete, du 15 septembre 1737; *Correspondance,* n. 101.

conduite de Simon de Montfort, & d'avoir suspecté & souvent détruit les allégations de son fanatique panégyriste, le chroniqueur Pierre de Vaulx-Sernay, contrairement à la thèse soutenue par un confrère du journaliste, le P. Fontenay, dans le dixième volume de l'*Histoire de l'église gallicane* de Longueval. Dom Vaissete répliqua qu'il n'avait rien avancé que sur la foi des documents contemporains les plus authentiques, dont plusieurs avaient été inconnus au P. Fontenay, & corrobora sa justification par des citations irréfutables. Dans sa réponse il est logique, il est concluant; & tout en aiguisant quelquefois ses raisons d'une légère pointe d'ironie, il ne sort jamais des bornes d'une parfaite politesse. Cette réponse se fit attendre jusqu'à l'apparition du tome quatrième de l'*Histoire de Languedoc,* qui ne vit le jour qu'en 1742, cinq ans après le tome troisième; elle occupe la majeure partie de la Préface[1].

La distribution de ce quatrième volume fut faite sur la fin de 1742 & dans les premiers mois de 1743. La faveur du public croissait avec le progrès de l'ouvrage; les demandes affluaient chez Vincent qui dut augmenter le tirage. Trois années s'étaient à peine écoulées, que l'auteur & l'imprimeur, se concertant dans un suprême effort, livraient au public le cinquième volume, le dernier, d'après le plan adopté primitivement par les États. La mort de Louis XIII, en 1643, en forme l'épilogue. Dom Vaissete avait jugé à propos de clore sa narration par cet événement, pour des raisons qu'il explique dans son Avertissement : « Nous avons cru, dit-il, devoir terminer nos travaux à cette « dernière époque, tant parce que l'histoire ne nous fournit depuis rien de « fort intéressant ou qui ne soit connu, que parce qu'il est difficile de parler « de ses contemporains avec la liberté convenable[2]. »

La seconde de ces deux raisons est la seule vraie; l'autre n'est qu'un palliatif mis en avant pour la faire accepter par le lecteur & pour sauver ce qu'elle peut avoir de hardi. En effet, la Province fut témoin, sous Louis XIV, d'événements qui ont leur importance dans l'histoire générale de ce grand règne : les perturbations causées par la révocation de l'édit de Nantes, la ruine de son industrie, la guerre des camisards & ses excès, &c. S'il était *difficile* d'en parler librement, comme le fait remarquer dom Vaissete, il était impossible, sans encourir le *veto* de la censure & la menace des verrous de la Bastille, de rappeler même indirectement les atteintes portées aux franchises & immunités de la Province, les empiètements du pouvoir central, passés en tradition sous le règne suivant & érigés en règles de gouvernement.

L'historien avait heureusement mené à terme le grand monument dont il avait posé les premières assises avec dom Devic; il pouvait s'écrier avec autant de droit que le poëte : *Exegi monumentum aere perennius.* Néanmoins, dans sa pensée, le sujet n'était pas entièrement épuisé; il y avait encore à rappeler une foule de choses intéressantes qu'il avait été forcé de passer sous silence,

[1] Elle a été aussi publiée séparément, in-4° de 29 pages, sans nom d'imprimeur & de lieu, ni date. Il s'en trouve un exemplaire dans le tome 181, fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale.

[2] Dans le premier alinéa de l'Avertissement du tome V de l'édition originale.

& qui pouvaient fournir la matière d'un supplément. Aussi, dès aussitôt la publication de son cinquième volume, il suggéra aux États l'idée d'en donner un sixième, dont il exposa le plan dans un mémoire qui fut lu dans la séance du 25 février 1746. Ce volume devait contenir : 1° les annales de la Province, sous le règne de Louis XIV, rédigées sous forme d'un simple récit des faits, sans réflexions ni commentaire; 2° la géographie historique du Languedoc; 3° les suites chronologiques des dignitaires ecclésiastiques, civils & militaires qui ont gouverné ce pays & des hommes illustres auxquels il a donné naissance[1].

Les États par leur délibération du 23 décembre adoptèrent ce projet, & dans la même séance décidèrent que la gratification annuelle de mille livres, accordée à l'auteur, serait convertie en une pension viagère.

Voici cette délibération qui ne fait pas moins d'honneur à l'assemblée dont elle émane qu'à celui qui se rendit digne de cet acte de munificence :

« Sur quoy les Estats, voulant donner au P. dom Joseph Vaissette des « marques de leur satisfaction pour le travail de l'histoire générale de la « Province, dont l'utilité & le succès ont répondu à leur attente, ont délibéré « de luy assurer par forme de pension viagère le payement de la somme de « mil livres qui luy a été payée jusques icy en le chargeant de continuer le « travail qu'il a commencé pour le supplément de la dite Histoire[2]. »

Pour en finir avec les incidents qui signalèrent le cours de la publication à laquelle dom Vaissete a attaché son nom, nous ajouterons qu'en 1752, les exemplaires des premiers volumes étant en grande partie vendus, Vincent ouvrit une souscription pour couvrir les frais de leur réimpression. Afin de faciliter l'acquisition de l'ouvrage, il réduisit le prix des tomes III, IV & V à dix livres chacun, des tomes I & II à quinze livres; l'ouvrage complet, soixante livres[3]. Mais ce projet de souscription fut abandonné[4], soit que le public n'eût pas répondu suffisamment à l'appel de Vincent, soit par suite de sa retraite des affaires; il venait de céder son imprimerie & son fonds de commerce de librairie à son fils Philippe.

L'heure du repos avait sonné pour lui; un demi-siècle & plus passé dans l'exercice d'une profession honorable & très-occupée lui avait procuré une modeste aisance, qu'augmenta la libéralité des États. Il était juste de le récompenser des soins & des peines qu'il s'était donnés pour l'impression de l'*Histoire de Languedoc*, de l'indemniser des sacrifices qu'il avait faits pour cette immense entreprise & de ses pertes. Au commencement de 1749, il adressa une supplique aux États dans laquelle il leur exposait qu'ayant fourni, sur leur demande, un

[1] Voir ci-après, p. 74* & suiv.

[2] *Extrait des registres des délibérations prises par les gens des trois États du païs de Languedoc.* Dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 17.

[3] *Avis*, imprimé de 4 pages in-4°. Voir *Pièces justificatives*, 2e série, n. 19.

[4] D'après un renseignement que M. Eug. Thomas (*Introduction bibliographique*, p. 388, note 1) dit tenir de M. Dumège, M. Pijon, avocat, imprimeur du roi & de la Province, à Toulouse, voulait donner une nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, avec des additions; mais ce projet, comme celui de Vincent, demeura sans exécution.

nombre plus considérable d'exemplaires des premiers volumes, que des derniers, une portion de l'ouvrage était restée dans ses magasins dépareillée; que ces exemplaires, payés quatorze livres, prix de revient, & les quatre-vingts remis aux auteurs & répandus par eux gratuitement, avaient beaucoup diminué la vente. Cette supplique, appuyée par les membres de l'assemblée venus cette année en députation à Paris, fut favorablement accueillie. Les États accordèrent à Vincent une pension viagère de mille livres, réversible par moitié sur la tête de sa femme, dans le cas où elle lui survivrait, & la transmission à son fils du privilége d'imprimeur de la Province [1].

L'ouvrage complet était devenu presque introuvable dans le commerce de la librairie; par son format il semblait ne convenir qu'aux grandes bibliothèques, par l'appareil d'érudition qui s'y déploie, être réservé uniquement aux savants & aux lettrés de profession. Désireux d'en rendre l'usage facile à tous, ou, comme on dirait aujourd'hui, d'en faire une édition populaire, dom Vaissete réduisit sa narration aux faits les plus essentiels; il supprima les dissertations, les annotations & les preuves, & transforma ses cinq gros in-folio en un Abrégé d'un format portatif & d'un prix accessible aux bourses les plus modestes. Le 17 février 1748, il conclut avec Vincent père un traité énonçant comme conditions que cet Abrégé aurait six volumes in-12, que l'auteur lui remettrait son manuscrit, approuvé par un censeur royal, corrigerait les épreuves & ne le laisserait jamais chômer de copie; à son tour Vincent s'engageait à exécuter l'impression sur beau papier, en caractères *cicéro* neufs, & quand elle serait finie, à fournir à l'auteur quarante exemplaires, moitié reliés en veau, moitié en blanc ou en feuilles & cent livres par volume [2].

Dom Vaissete soumit son manuscrit à l'examen de l'abbé Foucher, censeur royal, & à l'approbation du supérieur général de Saint-Maur, le P. René Laneau. Cette approbation lui fut délivrée, sous le contre-seing du secrétaire de la congrégation, le P. Omer Delville, le 10 juillet 1748. Ces formalités une fois remplies, les presses de Vincent fonctionnèrent avec leur rapidité habituelle, & au bout de six mois l'impression était terminée. Le 10 janvier 1749, le privilége du roi fut obtenu; le 23, il fut enregistré à la chambre des imprimeurs & libraires de Paris, & aussitôt le livre mis en vente.

Quoique un peu effacé dans l'estime générale par l'éclat de la grande composition dont il est extrait, cet Abrégé a aussi son mérite & son utilité. C'est un résumé substantiel, d'une lecture agréable & facile, & où se déroule l'ensemble des annales du Languedoc, sur un fond dont le regard du lecteur embrasse sans peine toute l'étendue; il eût été à désirer seulement que dom Vaissete y eût introduit quelques améliorations de détail dont l'original est susceptible & que le progrès de ses recherches & la réflexion avaient dû très-certainement lui indiquer.

[1] *Procès-verbal de la séance des États du* 3 *janvier* 1749 *& du* 4 *décembre* 1752. Voyez l'*Introduction bibliographique* de M. Eug. Thomas, p. 405-406.

[2] *Traité passé entre dom Vaissete & Vincent, imprimeur des Etats;* dans nos *Pièces justificatives*, 2[e] série, n. 18.

Après avoir mis au jour son Abrégé, il se préparait à reprendre une autre besogne déjà en train, son Supplément à l'*Histoire de Languedoc,* lorsqu'une circonstance imprévue vint tourner ailleurs sa bonne volonté. Une compagnie de libraires de Paris, les sieurs Desaint & Saillant, Jean-Thomas Hérissant & Jacques Barrois, ayant acheté, dans la vente d'une bibliothèque, un cahier manuscrit, vinrent, pendant le carême de 1749, le lui apporter & le consulter sur la valeur de ce manuscrit & le parti qu'on en pourrait tirer; il était intitulé *Géographie complette,* sans nom d'auteur, paraphé par un censeur royal, & comme prêt pour l'impression. Au premier aspect, dom Vaissete jugea que quelques corrections & remaniements suffiraient pour le mettre en état d'être publié & consentit à s'en charger; mais un examen attentif lui fit reconnaître qu'il s'était fait complétement illusion, & que ce manuscrit n'était autre chose qu'une indigeste & diffuse compilation des Dictionnaires géographiques de Baudrand & de Corneille. Regrettant cet engagement précipité, il essaya, mais inutilement, d'en obtenir la résiliation; il dut se résigner à recommencer de fond en comble l'œuvre informe de l'anonyme. « Je m'y « déterminai d'autant plus aisément, dit-il dans sa Préface[1], qu'ayant fait « mon amusement de la géographie depuis plus de cinquante ans, j'avais « recueilli à mes heures perdues un grand nombre d'observations, principa- « lement sur la géographie ecclésiastique. » C'est en effet par ces observations que ce livre a conservé aujourd'hui une valeur réelle, malgré la rénovation de la science géographique; il présente le tableau complet des établissements religieux qui existaient au siècle dernier & que tant de révolutions ont depuis lors détruits ou transformés; il nous apprend l'origine & l'histoire des archevêchés & évêchés, des abbayes & couvents, la province ou la métropole à laquelle ils ressortissaient, la date de leur fondation ou érection & le chiffre de leurs revenus; notions que l'on ne retrouve nulle part ailleurs aujourd'hui & qui sont tirées de sources dont la plupart sont perdues.

Cette nouvelle production lui avait coûté cinq années de recherches & de rédaction. Il la fit paraître en 1755, dix ans après la publication du tome V de son Histoire de Languedoc. Dans cet intervalle, & malgré des souffrances que l'âge aggravait de jour en jour, il avait enfanté dix-huit volumes & en avait dirigé l'impression.

La vieillesse n'avait point éteint sa verve de polémiste; l'adversaire de Marcland & du Journaliste de Trévoux se retrouva, en 1751, en face de l'auteur de la *Pluralité des mondes.* Fontenelle ayant inséré dans le *Mercure de France* un article où il ressuscitait les fictions de Michel Baudier, sur l'arrivée fortuite & inexpliquée en Provence de Romieu de Villeneuve, ministre du comte Raimond-Béranger, dom Vaissete lui répondit par une lettre, dans le numéro de mars du même recueil, où il réfuta le célèbre académicien & ramena la discussion historique dans le domaine de la vérité, que celui-ci avait méconnue.

[1] Page 2 de l'édition in-4°.

La *Géographie historique, civile & ecclésiastique* de dom Vaissete marque le terme de sa carrière littéraire ainsi que de sa vie; il était à bout de forces physiques, épuisé de fatigues; depuis plusieurs années il déclinait sensiblement, quoique son intelligence n'eût encore rien perdu de son ressort.

Les médecins, aux mains desquels notre pauvre Bénédictin était tombé, le traitaient suivant toutes les règles de l'art de guérir, classiques au bon temps de Molière : ils le gorgeaient de purgations, ils le saignaient aux pieds [1], ils le saignaient aux poignets [2]. Comme il ressentait de l'engourdissement dans la main, il consulta Labreuille, docteur régent de la faculté de Paris, qui diagnostiqua une attaque imminente de goutte. Il l'envoya, en 1747, faire deux saisons à Bourbonne-les-Bains, mais sans un bien sensible résultat. Rien ne pouvait corriger dom Vaissete de sa passion du travail; à son retour, elle le reprit de plus belle & il s'acharna à sa Géographie. Ce labeur fut pour lui le coup de grâce. Son état ayant gravement empiré, il se résolut à prendre l'avis du docteur Fizes de Montpellier. Dans une consultation [3] délibérée le 28 décembre 1755, ce médecin attribue le principe du mal à de mauvaises digestions provenant des habitudes sédentaires du malade, de son application incessante à l'étude, d'une alimentation trop copieuse & dont l'absence de dents rendait l'assimilation très-laborieuse & imparfaite. Le traitement qu'il lui ordonna fut impuissant à conjurer le mal & à retarder l'approche de la crise fatale. Le 28 février dom Vaissete écrivait à son neveu, le chevalier de Combettes Caumon, ancien officier de cavalerie : « Ma santé est toujours « languissante, & je serai obligé de faire gras en carême, à mon grand « regret [4]. »

Un mois après, il laissait tomber de sa main défaillante les lignes suivantes pour ce même parent : « Ma santé se dérange de plus en plus, j'ay le foye « gonflé, engorgé de fiel & endurci, avec un dégoût universel; je ne cesse « de faire des remèdes qui jusqu'ici ont fort peu réussi; je me soumets aux « ordres de la Providence; » & plus loin : « J'abrège, parce qu'on m'a défendu « toute sorte d'application [5]. »

Cette lettre fut son suprême adieu à la vie; elle précéda sa mort de quelques jours seulement. Ses derniers moments nous sont racontés par le biographe que nous avons eu plus d'une fois l'occasion de citer, dom Tassin : « Dans le cours de sa longue maladie, dit-il, sa piété, sa charité pour ses « confrères, sa résignation parfaite à la volonté de Dieu, sa confiance dans « les seuls mérites du Sauveur des hommes, parurent avec un nouvel éclat « jusqu'au dernier soupir, qu'il rendit tranquillement le 10 avril 1756. Il

[1] Lettre de Charlotte de Croissy à dom Vaissete, du 1er octobre 1737; *Correspondance*, n. 102.

[2] Lettre de l'archevêque d'Albi à dom Vaissete, du 7 juin 1742; *Correspondance*, n. 120; & lettre de Labreuille à dom Vaissete, du 10 juillet 1749; *Correspondance*, n. 150.

[3] Consultation médicale donnée à dom Vaissete, le 28 décembre 1755; *Pièces justificatives*, 1re série, n. 25.

[4] Lettre du 28 février 1756; *Correspondance*, n. 164.

[5] Lettre du 25 mars 1756; *Correspondance*, n. 165.

« fut inhumé dans la grande chapelle de la Sainte-Vierge de Saint-Germain « des Prés, à côté de son confrère, Jean-Bernard Sensaric, décédé le même « jour [1]. »

Si la figure de dom Vaissete resplendit au grand jour de l'histoire littéraire, la physionomie de l'homme privé nous apparaît aujourd'hui voilée d'obscurité. Rien dans ses ouvrages, pas un mot, pas une allusion ne met à découvert un des traits de cette physionomie; l'écrivain n'entre jamais en communication directe & intime avec le lecteur. Dans les moments mêmes où sa polémique prend le ton le plus vif, rien ne le fait sortir de sa réserve ordinaire & se mettre lui-même en scène; sa critique reste toujours impersonnelle.

Lui qui fut en commerce continuel avec des artistes, peintres ou dessinateurs, & qui eut tant d'occasions de faire reproduire son image, il ne nous l'a laissée sous aucune forme; on ne connaît de lui ni portrait, ni buste exécuté de son vivant & authentique [2]. Modeste par devoir, non moins que par inclination, il n'avait au cœur d'autre amour que celui de Dieu & de la science, d'autre ambition que celle de vivre humble & ignoré au fond de sa retraite; si la renommée vint à lui, ce fut certes sans la chercher & à son insu. Sa volumineuse correspondance qui, à en juger par le contenu des réponses qu'il recevait & que nous possédons, aurait été une source de révélations instructives & piquantes sur plusieurs coins encore inaperçus de la société du dix-huitième siècle, sa correspondance a été dispersée sans que nous sachions ce qu'elle est devenue. Nous n'avons retrouvé que dix de ses lettres, autographes précieux que nous avons recueillis pour les offrir ci-après au lecteur. Sur sa famille, sur ses premières années, sur plusieurs faits de sa vie monastique, il existe quelques documents dont nous avons précédemment mentionné la provenance & déjà tiré parti [3], & que nous allons de nouveau interroger.

La droiture du cœur, la rectitude du jugement & un bon sens parfait formaient le fond de son caractère; ces qualités étaient en lui un héritage de race. Il était né dans une de ces familles de province, nombreuses & honnêtes, où se perpétuait le culte des mœurs antiques. Cette famille, qui appartenait à la haute bourgeoisie, avait acquis ses titres de noblesse autant par la considération qui s'attache à la pratique de toutes les vertus sociales, que par

[1] *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 759.

[2] Il y a dans la salle des Illustres, au Capitole de Toulouse, un buste posthume de notre historien, en terre cuite, sans valeur comme œuvre d'art. Le portrait placé en regard du frontispice du premier volume de l'*Histoire de Languedoc*, dans l'édition Dumège, qui représente dom Vaissete dans son costume de bénédictin, est dû au crayon facile & élégant de M. Jules Boilly : il a été fait d'après un dessin qui paraît être une œuvre de pure imagination. M. Élie Rossignol l'a donné dans ses *Monographies communales du département du Tarn* (t. 2, p. 346), en lui attribuant un caractère d'authenticité que démentent, d'ailleurs, les recherches minutieuses que nous avons faites dans le plus riche dépôt des productions de l'art du dessin qu'il y ait en Europe, le cabinet des estampes de la bibliothèque nationale.

[3] Voyez ci-dessus, p. 28* & suiv.

les charges judiciaires qu'elle avait remplies; elle était alliée aux meilleures maisons de l'Albigeois. Ses armoiries portaient de gueules à un laurier d'argent; à dextre & à senestre, deux larmes aussi d'argent, & une troisième en pointe, de même; en chef, d'azur, chargé d'un soleil d'or[1]. C'est dans ce sanctuaire domestique, sous la discipline vigilante & affectueuse de son père, intègre magistrat, de sa mère, une sainte femme, de son oncle Pierre, digne prêtre de la collégiale de Saint-Michel de Gaillac, qu'il grandit en se formant sur les exemples qu'il avait sous les yeux. Sorti de cet intérieur réglé & paisible pour aller faire ses études de juriste à Toulouse, il céda un instant aux séductions de la jeunesse, si tant est qu'il faille entendre littéralement les expressions par lesquelles il s'accuse dans son testament[2]; mais les excellents principes dont il avait été nourri par ses parents reprirent bientôt le dessus, & il revint à Dieu en se vouant à lui tout entier & pour jamais. La lucidité d'idées, le sens pratique dont témoignent celles de ses lettres où il traite d'affaires, la facilité d'élocution[3] qu'il possédait lui présageaient de brillants succès dans le ministère de la parole qu'il était appelé à exercer au siége de la judicature de Gaillac, si une vocation plus haute ne l'eût attiré ailleurs. Les facultés éminentes dont il était doué, son savoir immense se dérobaient à l'œil du vulgaire, sous les dehors de la bonhomie & de la simplicité. Nature essentiellement méridionale, cœur chaud & expansif, il gagnait les sympathies de tous ceux qui l'approchaient. Tendrement attaché à sa famille, dévoué à ses compatriotes, il les servit plus d'une fois par ses démarches & son crédit. L'attrait qu'il inspirait était général dans la congrégation; un de ses confrères, dom Plancher, l'auteur de l'*Histoire de Bourgogne*, s'en faisant l'interprète, lui écrivait : « Dom Salazard..... est toujours aimable & « bien aimé des frères. Vous l'êtes, vous, mon révérend Père, & des frères du « cloître & des grands du monde, & vous le serez toujours, parce que l'on « connoît & vôtre bon cœur & vôtre droiture & vôtre excellent caractère[4]. » Le P. Plancher disait vrai; dom Vaissete s'était fait de nombreux amis parmi ses plus illustres contemporains & dans les partis les plus opposés. Dans le nombre il faut compter les trois prélats qui se succédèrent sur le siége de Narbonne, & dans la présidence des États, pendant qu'il était occupé à son *Histoire de Languedoc*, MM. le Goux de la Berchère, Beauvau du Rivau & Berton de Crillon[5]; les syndics généraux, MM. de Joubert & de Montferrier, chez qui l'affection pour lui se transmit inaltérée de père en fils; l'évêque de Montpellier, M. Colbert de Croissy, le chef des opposants à la bulle *Unigenitus*, & l'archevêque de Paris, M. de Vintimille du Luc, leur ennemi

[1] Communication de M. de Combettes Labourelie, du 6 avril 1867.

[2] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 11.

[3] Extrait d'un *certificat d'examen pour la licence*, délivré à Joseph de Vaissete, le 15 juin 1709; *Pièces justificatives*, 1re série, n. 6.

[4] Lettre du 23 septembre 1745; *Correspondance*, n. 135.

[5] Jean-Louis de Balbe de Berton de Crillon, descendant de la famille historique de ce nom, archevêque de Toulouse en 1717; archevêque de Narbonne de 1739 à 1752.

passionné; l'archevêque d'Albi, M. de la Croix de Castries, & une foule d'autres dont les noms reviennent dans la liste de ses correspondants. L'amitié que lui montrait Monseigneur d'Albi n'était peut-être pas tout à fait désintéressée; il connaissait la liaison de dom Vaissete avec l'abbé de Ceilhes, neveu du cardinal de Fleury, & l'influence de l'abbé sur l'esprit du premier ministre, son oncle. Le cardinal avait aussi une nièce, mademoiselle Thérèse de Rosset de Fleury, charmante jeune personne, courtisée, comme on le pense bien, par maint & maint soupirant. Parmi les neveux de l'archevêque d'Albi, Gabriel était encore à pourvoir, & le prélat convoitait pour lui cette brillante alliance; il s'ouvrit de ses projets matrimoniaux à dom Vaissete, ne négligeant rien pour le mettre dans ses intérêts.

Sa correspondance est curieuse à cet égard. Dans le cours des deux années 1741 & 1742, il lui décoche lettre sur lettre[1]; il est insistant, il est câlin, il lui vante les avantages qu'il veut faire aux deux futurs époux, la bonne vie qu'il leur prépare dans son palais épiscopal. Il fait plus; il appelle auprès de lui le neveu de notre historien, M. de Combettes Caumon, curé de Verrières, & le nomme théologal & pénitencier de son chapitre métropolitain, bénéfice d'un revenu de deux mille livres. Il lui écrit, le 14 septembre 1742 : « Vous « trouverez dans ce paquet le titre que je viens de faire à M. le curé de « Verrières, votre neveu, de la théologale de mon église, qui vacque depuis « deux jours par la mort de M. Angeard..... » & il ajoute plus bas : « Je « viens de recevoir la lettre dont vous m'avés honoré le 5 de ce mois; je vous « remercie des nouvelles dont vous m'y faites part, & je vous embrasse de « tout mon cœur. Je vais boire à votre santé avec toute votre famille que j'ay « priée à disner[2]. » Enfin, grâces aux démarches persévérantes & habiles de dom Vaissete, ce mariage fut conclu; le chevalier de Castries devint l'heureux époux de mademoiselle de Fleury, & par surcroît de bonne fortune, le roi lui donna, comme cadeau de noces, le gouvernement de Montpellier. L'archevêque ne se sentait pas de joie, & il la laisse déborder de son cœur, en remerciant son ami de Saint-Germain des Prés : « J'ay reçu, mon très révé- « rend Père, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 5 de ce « mois, avec les complimens gracieux que vous avés eu la bonté d'y ajouter « sur le mariage de mon neveu & sur la grâce que le Roy luy a faite, en luy « donnant le gouvernement de Montpellier. Je regarde l'un & l'autre, mon « très révérend Père, comme la suite & l'effet de vos mouvemens obligeans « & de vôtre bonne volonté pour ce mariage, & je vous prie d'être persuadé « que j'en conserveray une éternelle reconnoissance[3]. »

Fallait-il prendre en main la cause d'un opprimé, agir en faveur d'un confrère tombé en disgrâce & malheureux, dom Vaissete n'hésitait pas; c'est sur la réputation que lui avait faite son zèle charitable, qu'un pauvre reclus,

[1] Voir ces lettres dans le tome 183 du fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale, sous la lettre C.

[2] Lettre du 14 septembre 1742; *Correspondance*, n. 121.

[3] Lettre du 19 décembre 1743; *Correspond.* n. 126.

le P. Salomon Jouy, crut devoir implorer son appui. La persécution contre les appelants de la bulle *Unigenitus* & tous ceux qui étaient suspects de jansénisme, sévissait toujours avec la même rigueur. S'ils appartenaient au clergé régulier, une lettre de cachet[1] les confinait dans quelque maison de leur ordre, éloignée, d'un séjour incommode & déplaisant; les incorrigibles ou dangereux, comme Louvard, étaient plongés dans les cachots de la Bastille. Les couvents avaient été transformés en succursales des prisons d'État, sous la surveillance de la police.

Dom Salomon était un des opposants les plus mal notés; il avait été d'abord relégué dans l'abbaye de Vierzon, au diocèse de Bourges. Au dire du rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques*[2], le curé & le vicaire du lieu allaient de porte en porte, décriant ce religieux, répétant aux fidèles qu'ils ne pouvaient entendre sa messe sans péché, ni satisfaire au précepte de l'Église, en y assistant les dimanches & les fêtes. Le supérieur général de Saint-Maur, le père J.-B. Alaydon, courroucé contre dom Salomon, enjoignit au sous-prieur de Vierzon de le faire partir & de l'interner, soit à Solignac, dans le Limousin, soit à Saint-Michel de l'Herm, dans le bas Poitou, près de Mortagne. C'est à Saint-Michel que nous le retrouvons lorsqu'il écrivit à dom Vaissete. Il était retenu depuis cinq ans dans cette sorte de *carcere duro*, condamné à toutes les rigueurs de la discipline monacale, privé de mettre le pied dehors, n'ayant ni cloître, ni cour, ni jardin pour la promenade; cette lettre, qui est un tableau pris sur le vif de l'intérieur de ces maisons de correction, mérite d'être lue[3].

Si les douces & aimables qualités de dom Vaissete entraînaient vers lui tous les cœurs, son savoir lui avait acquis la considération & l'estime universelles. Il était regardé comme un des oracles de la congrégation, & sa célébrité s'était répandue partout au dehors. Ses confrères les plus doctes prenaient volontiers son avis dans les questions d'érudition les plus difficiles & lui soumettaient leurs ouvrages. Il n'aurait tenu qu'à lui de s'élever aux dignités de l'ordre, si ses goûts pour l'étude ne l'eussent retenu dans sa cellule; il n'en sortit que dans deux occasions pour exercer des fonctions actives : en 1738, comme official de Saint-Denis & de la juridiction de cette abbaye, qui s'étendait jusque dans le diocèse de Rouen[4], & en 1746, en la même qualité, à Saint-Germain des Prés[5]. D'après les inductions que l'on peut tirer de

[1] Voici, à peu de chose près, la teneur habituelle de ces lettres de cachet : — « De par le Roy, le « supérieur ou prieur d'un tel couvent recevra le « Père un tel, & l'y retiendra, sans le laisser sortir, « jusqu'à nouvel ordre, car tel est notre bon plai- « sir. *Signé* le Roy. »

[2] *Table raisonnée*, articles *Salomon Jouy* & *Alaydon*.

[3] Lettre de dom Salomon Jouy à dom Vaissete, du 18 juillet 1747; *Correspondance*, n. 144.

[4] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 18.

[5] *Pièces justificatives*, 1re série, n. 24. — Cette pièce est signée de l'abbé commendataire de Saint-Germain des Prés, Louis de Bourbon, fils du prince de Condé, Louis III, & frère du comte de Charolais, ce commensal des fins soupers du roi Louis XV.

La rumeur publique attribuait au comte de Charolais le meurtre d'un pauvre couvreur sur lequel il tira, disait-on, par manière d'amusement, pendant que cet ouvrier travaillait sur les toits. Mais

l'examen de ses papiers, il est à croire que ces fonctions n'étaient pas trop absorbantes, puisque l'on n'y rencontre qu'une seule pièce émanée de son officialité de Saint-Denis : c'est un certificat d'indigence délivré à deux de ses justiciables du diocèse de Rouen, le nommé Louis Fuzilier, & une femme, Marie Tremblay[1].

Après avoir esquissé la biographie de notre illustre historien, il nous reste à faire connaître les religieux qui reçurent la mission de continuer le Supplément qui devait former le tome sixième de l'*Histoire de Languedoc,* & que la mort ne lui permit pas de conduire jusqu'au bout.

VII

Dom Bourotte est nommé en remplacement de dom Vaissete. — Ses continuateurs, dom Soulaire & dom Malherbe. [1758-1793.]

Dans l'année qui suivit la mort de dom Vaissete, l'archevêque de Narbonne, M. de la Roche-Aymon, héritier du zèle de ses prédécesseurs pour l'Histoire de la Province, demanda au père général de Saint-Maur un de ses religieux, capable de reprendre & mener à bonne fin le sixième volume décrété par les États. Celui-ci fit choix de dom Bourotte, profès de l'abbaye Saint-Remi de Reims depuis le 13 août 1727. Né à Paris en 1710, le P. Bourotte comptait alors quarante-sept ans. Il s'était déjà fait un nom, parmi ses confrères, par sa coopération à la *Collection des Conciles des Gaules & de France,* entreprise par dom Hervin, & qui de leurs mains était passée dans celles de deux bénédictins des Blancs-Manteaux. Dom Bourotte fut présenté à Monseigneur de Narbonne qui l'agréa & le chargea de lui faire un rapport sur l'état des papiers laissés par dom Vaissete, & sur le degré d'élaboration auquel ce sixième volume avait été porté. Mais, avant tout, il fallait avoir une notion du plan que dom Vaissete se proposait de suivre & dont il avait rendu compte aux États dans un mémoire[2] qu'il leur soumit en 1746. Malheureusement ce mémoire qui aurait été le meilleur guide du continuateur s'était égaré, & malgré toutes les recherches faites dans les archives de la Province, il ne put être retrouvé. Dom Bourotte y suppléa par des inductions que lui suggéra une étude attentive & minutieuse des documents mis en sa possession. Il reconnut la triple division que devait recevoir le Supplément

M. de Charolais rejetait cette abominable action sur le compte de son frère l'abbé, espèce de maniaque bien connu pour tel par ses excentricités, & notamment par ses démonstrations sur le tombeau du diacre Pâris.

[1] *Pièces justificatives,* 1re série, n. 21.

[2] Pièce mentionnée dans le *Mémoire sur le sixième volume de l'Histoire de Languedoc,* du 1er janvier 1758 ; *Pièces justificatives,* 2e série, n. 21.

projeté : 1° les annales du règne de Louis XIV; 2° la description géographique du Languedoc; & 3° les suites chronologiques.

Pour dom Vaissete, si bien informé des sources, familiarisé de longue date avec les monuments historiques de la Province, le travail que comportait ce sixième volume n'offrait pas de grandes difficultés. Il avait rassemblé de nombreux matériaux & il n'avait plus qu'à les coordonner & à les disposer pour l'impression; aussi avait-il très-peu avancé sa rédaction.

Dom Bourotte constata que les Annales depuis 1643 jusqu'en 1667 constituaient un tout complet & n'avaient besoin d'aucun remaniement. Les années postérieures, jusqu'en 1699, étaient en préparation seulement & les indications de l'auteur jetées sur des feuilles volantes. Quant à la Description géographique, dom Vaissete l'avait ébauchée depuis longtemps & il n'y avait plus qu'à en réunir les éléments dispersés, soit dans ses portefeuilles, soit dans sa *Géographie historique*, &, d'après ses intentions ultérieures, à la compléter par une ample table alphabétique de tous les noms de lieu du Languedoc, avec la mention de la juridiction temporelle dont chaque lieu relevait.

De la troisième partie du Supplément, se composant des suites chronologiques, il n'y avait de rédigé que celles des évêques & archevêques des deux métropoles, Narbonne & Albi. Le reste ne consistait qu'en un amalgame de noms & de dates inscrits pareillement sur des feuillets détachés.

On voit que c'est là exactement le plan très-sommairement énoncé par dom Vaissete dans l'Avertissement de son cinquième volume. Dom Bourotte fait remarquer que son devancier emploie à dessein l'expression de *suites* & non pas de *listes*, parce que ces suites devaient être un ouvrage détaillé, appuyé de preuves, & représenter les fastes du clergé & de la noblesse de la Province, de même que la Description géographique devait former une sorte de corps d'archives des villes & des communautés ecclésiastiques, municipales & autres. Il conclut son mémoire par l'énumération des additions & améliorations que réclame le plan de dom Vaissete & en sollicitant la protection & les secours des États.

Le choix que l'archevêque avait fait de lui fut ratifié par cette assemblée dans sa séance du 24 janvier 1758; elle décida en outre qu'un traitement de mille livres lui serait alloué comme à son prédécesseur[1].

Pour composer une description géographique telle que la concevait dom Bourotte, c'est-à-dire enrichie de toutes les données de la statistique, il pensa qu'il lui était nécessaire de visiter préalablement les archives des États, à Montpellier, & surtout d'avoir des informations locales provenant de tous côtés, dans la Province. Il rangea les objets de ces informations sous quatre chefs principaux qu'il intitula : 1° *Ordre ecclésiastique*, 2° *Ordre civil*, 3° *Ordre municipal*, & 4° *Ordre militaire & noblesse*, & qu'il résuma en

[1] Lettre de M. de Joubert à dom Bourotte, du 10 février 1758; *Correspondance*, n. 167.

une série de questions adressées aux officiers civils & aux curés des divers diocèses.

Ce questionnaire, avec le mémoire dont il est le corollaire[1], imprimé par ordre des États, fut répandu à profusion par les syndics généraux. Pendant quatre années, de 1759 à 1763, M. de Joubert ne cessa d'interpeller par des lettres réitérées les syndics particuliers placés sous ses ordres dans les diocèses & les communautés, ainsi que toutes les personnes dont il espérait obtenir des communications[2].

Dans le nombre de ces correspondants, les uns envoyèrent d'utiles renseignements, les autres de belles promesses qui restèrent sans effet. MM. de Montferrier & de la Fage n'étaient pas moins pressants que leur collègue[3]. Quelques particuliers transmirent leurs observations bénévolement, d'autres alléchés par la vanité de voir leurs noms inscrits dans l'ouvrage. Mais l'empressement ne fut pas égal partout; tandis que du bas Languedoc affluaient les réponses, on n'en avait reçu de la généralité de Toulouse, en 1763, que cinquante environ[4].

Un des confrères de dom Bourotte, le P. Massanes, alors en séjour à Narbonne & témoin de ce qui se passait dans le pays, lui fit sentir les inconvénients de ce mode d'investigation par des intermédiaires & les déceptions qui devaient en résulter, & l'engagea à se transporter lui-même sur les lieux, ou à faire partir un religieux assez habile pour le remplacer[5].

« 1° La plupart des curés, lui disait-il, ou magistrats chargés de remplir « les articles de vôtre prospectus sont incapables de vous seconder; ce qui « appert par quelques mémoires que l'on m'a communiqués, dans lesquels il « est aisé de juger quils n'ont pas même compris ce qui leur étoit proposé.

« 2° L'intérêt ou la passion guident le plus souvent la plume de ceux qui « ont pris le vrai sens de vôtre prospectus; le peu ou le trop d'union d'un « curé avec le seigneur du lieu dicte communément les titres de la paroisse « & ceux des familles & de leurs possessions.

« 3° Il est peu de curés ou de magistrats dans nôtre Province qui soient en « état de déchiffrer les vieux titres & les inscriptions; moins encore en est il « qui aient une connoissance exacte des anciens monumens de la Province « ou de ses monnoies.

« 4° Le langage du Languedoc, différent en divers lieux, a varié en

[1] 1° *Mémoire sur la description géographique & historique de la Province de Languedoc;* 2° *Modèle des instructions sur l'ordre civil de Languedoc, destinées à la description géographique & historique de cette Province;* 3° *Modèle des instructions demandées à Messieurs les curés de Languedoc.* Paris, imprimerie de Jacques Vincent, imprimeur des États, in-4°; archives nationales $\frac{290}{\text{H } 748}$

Le tout a été publié de nouveau par M. Eugène Thomas, dans les *Pièces justificatives* de son *Introduction bibliographique*, p. 499-613.

[2] Il existe aux archives nationales, dossier précité, quantité de lettres de dom Bourotte portant en marge ou sur feuilles volantes annexées les brouillons des réponses de M. de Joubert.

[3] Lettres du 6 janvier 1761; 3 & 17 janvier 1763; *Correspondance*, n°s 174, 178 & 179.

[4] M. Eug. Thomas, *Introduction bibliographique*, p. 415.

[5] Lettre du 17 mai 1762; *Correspondance*, n 177.

« nombre d'expressions. Or la plupart des titres étant écrits en langue vul-
« gaire, il est à présumer qu'on donnera à faux par l'inusage des termes que
« l'on ne comprendra point ou qu'on ne sçaura point lire.

« 5° Vous n'ignorés point que l'abbé Vernoulli[1] vient de donner au public
« une *Histoire topographique* dans laquelle plusieurs curés & magistrats vont
« puiser leurs mémoires, sans autre examen particulier; ainsi les mêmes fautes
« que nous trouvons à chaque page dans cet auteur, risquent d'être insérées
« dans vôtre ouvrage.

« 6° Il est des curés & des magistrats qui vous ont fourni jusqu'à ce jour des
« mémoires vrais ou faux; il en est encore plus qui n'ont pas même daigné
« mettre la main à l'œuvre, soit mauvaise volonté, soit ineptie; il n'est pas
« moins vrai que vôtre ouvrage sera extrêmement retardé, vû que pour
« donner une suite exacte à vos mémoires, il seroit intéressant que vous les
« eussiés tous en même tems sous les yeux.

« Voila, mon révérend Père, en abrégé les réflexions qui me sont venues
« sur vôtre ouvrage, dont je désire avec passion la fin. »

Sans se décourager des mécomptes ou des retards qu'il éprouvait & en attendant le complément des communications demandées, dom Bourotte s'attacha de plus en plus à étudier son sujet. De ses recherches & de ses méditations sortit une nouvelle manière de l'envisager; il en fit part aux États dans un second mémoire où se trahit sa prédilection pour les études juridiques & pour la science du droit public. Ce qui le préoccupe, c'est l'histoire politique du Languedoc personnifiée dans celle des États, l'histoire des institutions économiques négligée par son devancier. Il propose de la traiter avec le soin & l'ampleur qu'elle mérite, de lui consacrer un volume à part & d'en donner deux au Supplément; ou bien, s'il faut se restreindre à un seul volume, de fondre cette histoire dans le corps du récit général. Il discute les raisons qui militent pour l'un & l'autre de ces deux projets & s'en remet aux États à se prononcer sur le choix[2].

Les événements qui survinrent à cette époque, les embarras de la situation financière de la Province, les contestations judiciaires dans lesquelles elle fut engagée, en sollicitant toute l'attention des États, les détournèrent de celle qu'ils avaient jusqu'alors accordée à l'Histoire de Languedoc. Les connaissances spéciales de dom Bourotte dans les matières féodales & domaniales devenaient précieuses dans ces conjonctures, & l'assemblée fut amenée à y recourir.

Dans le Languedoc, pays de droit écrit, où la législation romaine s'était maintenue pendant le cours des âges, un certain nombre de terres étaient classées comme francs-alleux, c'est-à-dire comme terres nobles, & par suite exemptes des charges publiques; le paiement de l'impôt retombait sur les

[1] Le père Massanes veut sans doute parler de la *Topographie de l'univers*, de l'abbé J.-Jos. d'Expilly.

[2] *Mémoire sur la continuation de l'Histoire de Languedoc* (autographe de dom Bourotte); *Pièces justificatives*, 2e série, n. 23.

fonds roturiers. Cette immunité était un privilége considérable qui devait être justifié par la production des titres anciens. Il fallait s'assurer de la validité de ces titres, distinguer ceux qui étaient authentiques des documents fabriqués après coup, & dans les innombrables vicissitudes de la propriété foncière, causées par la transmission patrimoniale ou vénale, par les partages de famille, démêler les droits réels de chacun des réclamants; c'était une science aussi vaste que compliquée dans laquelle notre bénédictin excellait. Les États avaient à cœur de répartir aussi équitablement que possible les charges si lourdes que la cour faisait peser sur la Province, de ne point créer ou multiplier, en faveur des uns, des exceptions onéreuses pour les autres; en un mot, d'asseoir l'impôt sur sa base véritable. Ce discernement était d'autant plus important à faire que de toutes parts s'élevaient des prétentions soutenues par une foule d'écrits; les contestations & les procès foisonnaient en s'éternisant, mettant aux prises communautés, seigneurs & particuliers. Dom Bourotte, pour venir en aide à l'assemblée, juge de toutes ces questions fiscales, exposa les principes qui les régissaient depuis un temps immémorial dans un livre qu'il publia sous le titre de : *Recueil de lois & autres pièces relatives au droit public & particulier de Languedoc en matière de nobilité ou roture des fonds de terre*[1].

Une autre affaire dans laquelle il rendit des services non moins grands aux États, est le procès qu'ils eurent à soutenir au sujet de la propriété du Rhône & de ses rives. Les États de Provence la revendiquaient, se fondant sur ce fait que, depuis 1125, les princes & les seigneurs du Languedoc n'avaient exercé aucun acte d'autorité sur cette portion du territoire & que les comtes de Provence en avaient toujours joui sans contestation. Cette querelle était déjà ancienne; un arrêt du Conseil de 1724 avait débouté les États de Provence de leurs prétentions. Elle se ralluma en 1764; les Provençaux firent paraître un mémoire dans lequel ils soutenaient que le fleuve, depuis l'embouchure de la Durance jusqu'à la mer, leur appartenait exclusivement. Dom Bourotte répliqua en leur opposant les preuves qui établissaient les droits du Languedoc[2]. Le débat se prolongea entre lui & Damours, avocat des Provençaux, par un échange de factums, jusqu'en 1771; il survécut à dom Bourotte, & il durait encore lorsque la Révolution vint supprimer du même coup & le procès & les plaideurs.

Nous n'avons mentionné ces travaux de dom Bourotte, qui sont pour nous un hors-d'œuvre, que pour expliquer les raisons qui le détournèrent de la voie où l'avait précédé dom Vaissete, & qui lui firent négliger le Supplément

[1] Paris, de l'imprimerie de Jacques Vincent; in-4° de 200 pages. 1765.

[2] *Arrêts & décisions qui établissent, d'après les lettres qui y sont visées, l'ancien droit & possession de souveraineté de propriété de Sa Majesté, à raison de sa couronne, sur le fleuve du Rhône d'un bord à l'autre, dans son ancien & nouveau lit, & des isles, islots, crémens & atterrissemens qui s'y forment & qui suivant les mêmes arrêts & décisions font partie de la Province de Languedoc.* Paris, chez Jacques Vincent, imprimeur des États de Languedoc; in-4° de 254 pages.

de l'*Histoire de Languedoc*. En lisant les deux mémoires où il développe les vues nouvelles qui s'étaient ouvertes devant lui, on se prend à déplorer que d'autres occupations d'un intérêt bien secondaire à nos yeux & tout de circonstance aient absorbé & son temps & ses talents. Il connaissait à fond son sujet, & il y aurait introduit un élément qui manque ou qui est très-incomplet dans l'œuvre de son prédécesseur, l'histoire des institutions politiques & économiques du Languedoc & de l'organisation communale de cette vaste province.

Pendant quelques années encore il continua, de concert avec les syndics, à expédier ses circulaires dans toutes les directions & à solliciter des renseignements; mais les réponses n'arrivaient pas ou étaient insuffisantes, le plus souvent sans valeur, & cependant il était indispensable de posséder ces documents au complet, afin de les contrôler l'un par l'autre & parvenir à les coordonner.

Telle était l'objection très-fondée que dom Bourotte opposait aux instances des syndics impatients de posséder enfin leur sixième volume. Comme en vieillissant le travail lui devenait de plus en plus pénible & que son tempérament faible & maladif lui prescrivait des repos plus fréquents qu'auparavant, il songea à s'adjoindre un collaborateur. Peu de temps avant sa mort il appela auprès de lui un jeune religieux, qui s'était distingué dans la carrière du professorat, dom Soulaire; il avait commencé à l'employer au dépouillement des registres des États, lorsqu'il cessa de vivre, dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés, le 12 juin 1784. Dom Soulaire, chargé d'examiner ses papiers, en dressa l'inventaire ainsi que des actes que dom Bourotte avait rassemblés pour les insérer dans les Preuves[1] du règne de Louis XIV.

Dom Soulaire lui-même était valétudinaire, & le fardeau qu'il avait assumé sur lui, au-dessus de ses forces; il dut se donner un aide. Il choisit dom Joseph-François-Marie Malherbe, originaire de Rennes, & qui avait fait profession dans cette ville, à l'abbaye de Saint-Redon. Présentés tous les deux par le père général de la congrégation à l'archevêque de Narbonne, M. Arthur Dillon, ils furent agréés par l'assemblée des États[2] de 1785. On donna à chacun une pension de six cents livres, sans compter les frais de copie qui s'élevèrent à environ pareille somme chaque année[3].

Tandis que nos deux collaborateurs avaient la main à la besogne, le cours des événements politiques se précipitait; on entendait retentir au loin les grondements de la tempête qui montait peu à peu à l'horizon. Trois années plus tard éclata la révolution qui emporta & la monarchie & la vieille société française & ses institutions. La province de Languedoc disparut, absorbée dans une nouvelle répartition territoriale, & avec elle son antique autonomie & les États qui depuis tant de siècles présidaient à ses destinées.

[1] *Continuation du tome* VI *projeté;* bibliothèque nationale, fonds de Languedoc, t. 181, fol. 128. — Voyez le catalogue des actes dont il est ici question dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 22.

[2] Note insérée dans le tome 181 précité, fol. 225.

[3] Voyez le compte de dom Malherbe depuis le mois de mars 1785; *Pièces justificatives*, 2e série, n. 24.

Les ordres religieux furent abolis, dom Soulaire & dom Malherbe arrachés du pieux asile où s'écoulait leur tranquille & laborieuse existence. Que devinrent-ils dans les premières convulsions de la tourmente? où allèrent-ils reposer leur tête menacée? Nous l'ignorons.

Ce n'est que quelque temps après que nous les retrouvons installés à Paris dans un modeste logement, rue du Théâtre-Français, nº 15, subsistant de la petite pension que l'Assemblée nationale avait accordée aux membres des anciennes corporations religieuses[1], conservant, au milieu d'un monde agité & étranger pour eux, les habitudes retirées de la vie claustrale & ne perdant pas de vue l'Histoire de Languedoc.

Ces bouleversements, en préoccupant tous les esprits, firent oublier la rémunération annuelle promise par les États. La gêne se faisait sentir dans leur humble foyer. Dom Malherbe réclama auprès de la commission chargée de liquider la situation des huit départements découpés dans le territoire du Languedoc[2]. La commission, dans sa séance du 29 août 1791, décida qu'avant de statuer sur cette demande, dom Malherbe aurait à remettre ses manuscrits & à justifier du progrès de son travail[3]. Cette délibération qui lui fut notifiée par le secrétaire-greffier le piqua au vif. La condition préalable qui lui était imposée lui parut un acte de méfiance injurieux; il répondit qu'il préférait renoncer à tout salaire plutôt que de livrer ses manuscrits en des mains inconnues[4].

Ce refus catégorique n'avançait pas la solution de l'affaire; dom Malherbe & dom Soulaire passèrent, sans rien toucher, les années 1790 & 1791, lesquelles s'ajoutèrent à un arriéré qui datait de 1789.

Le 7 janvier 1792, usant du droit de pétition conféré par le nouveau régime à tous les citoyens, ils s'adressèrent directement à l'Assemblée nationale[5]. Pour donner plus de force à leurs arguments, ils joignirent à leur pétition un mémoire explicatif de la manière dont ils envisageaient l'objet de leur livre & qui se ressent un peu des doctrines alors en vogue : « Nos contemporains, « disent-ils, n'étant pas ceux de dom Vaissete, nous sommes à l'abri des dif- « ficultés qu'il trouvoit à parler des règnes subsequens à Louis XIII, dont « nous sommes d'ailleurs infiniment éloignés par notre situation politique « actuelle; & le temps n'est plus où la vérité, soumise à des entraves, ne « pouvoit le plus souvent être traitée qu'avec ménagement; ainsi l'on peut

[1] Loi du 22 août 1790, relative aux pensions, gratifications & secours.

[2] *Pétition de dom Malherbe à Messieurs les commissaires des départemens de l'Ardèche, de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de la Lozère, du Tarn & de la Haute-Loire*, datée du 15 novembre 1790; *Pièces justificatives*, 2e série, n. 25.

[3] *Extrait des registres des délibérations prises par Messieurs les commissaires des départemens formés de la cy-devant province de Languedoc, du lundi 29 août* 1791; dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 26.

[4] *Lettre de dom Malherbe au secrétaire-greffier de la commission des départemens formés de l'ancienne Province de Languedoc*, écrite vers la fin de 1791; *Correspondance*, n. 197.

[5] *Pétition de DD. Soulaire & Malherbe à l'Assemblée nationale;* dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 27.

« être judicieux, exact & impartial, sans crainte de passer pour passionné ou « trop libre[1]. »

Cette fois ils furent plus heureux; l'Assemblée accueillit leur réclamation & décréta, dans sa séance du 14 septembre 1792, qu'une gratification de six cents livres leur serait payée pour chacune des deux années 1791 & 1792, c'est-à-dire douze cents livres à chacun des deux, à charge par eux de faire auparavant devant le Directoire exécutif du département de Paris la justification voulue[2]. Elle eut lieu, en effet, & sur le rapport favorable des deux commissaires nommés pour examiner leurs portefeuilles, cette somme leur fut comptée au trésor national en janvier 1793. Mais par une erreur des bureaux, les années 1789 & 1790, qui leur étaient dues également, furent omises. Sur cet oubli, nouvelles pétitions d'abord à l'Assemblée nationale, ensuite à la Convention. Quel en fut le résultat? Nous ne saurions le dire. Tout ce que nous savons, c'est que le représentant du peuple Ramel Nogaret[3], à qui dom Malherbe avait rendu quelques services littéraires & qui s'intéressait à eux, fit des démarches en leur faveur. Mais à partir de là il n'est plus question de pétition ni de pension dans les souvenirs écrits qu'ils nous ont laissés.

Le seul indice que nous ayons, qu'ils n'avaient pas tout à fait renoncé à leurs sollicitations, est un extrait du *Journal des Débats* (n° 285) qui fait partie de leur dossier, & où est relaté le décret de la Convention nationale du 30 juin 1793, qui porte que l'État ne payera aucun de ses pensionnaires que sur la production d'un certificat de civisme.

Il est probable que nos ci-devant bénédictins, devenus les citoyens Soulaire & Malherbe, obtinrent ce certificat, puisqu'ils traversèrent sans être inquiétés le moins du monde le règne de la Terreur & ces temps affreux où l'absence d'une pareille attestation conduisait au Tribunal révolutionnaire, cette antichambre de l'échafaud. Il ne l'est pas moins qu'ils prêtèrent, comme une foule de leurs confrères de Saint-Benoît, le serment prescrit par la constitution civile du clergé de 1792. Sans cette formalité, auraient-ils osé pétitionner à l'Assemblée nationale & à la Convention? A coup sûr leurs griefs eussent été repoussés, si rien de pire ne leur fût advenu.

Le Supplément de l'*Histoire de Languedoc,* après avoir passé d'un collaborateur à l'autre pendant un espace de quarante-six ans (1746-1793), à partir de dom Vaissete jusqu'à dom Malherbe, sans pouvoir s'achever, fut définitivement abandonné, & le grand édifice des Bénédictins attend encore le couronnement qui lui était destiné.

[1] *Exposé de la continuation de l'Histoire de Languedoc, par dom Malherbe;* dans nos *Pièces justificatives,* 2e série, n. 28.

[2] Extrait du *Décret de l'Assemblée nationale du 14 septembre* 1792; *Pièces justificat.* 2e série, n. 29.

[3] *Lettre de Ramel Nogaret, représentant à la Convention nationale, au citoyen Malherbe, du 1er mai* 1793; *Correspondance,* n. 199. — D'abord avocat du roi au présidial de Carcassonne, Nogaret fut député du tiers-ordre aux États généraux du royaume en 1789, puis membre de la Constituante, de la Convention & du Conseil des Cinq-Cents, ministre des finances du Directoire, enfin préfet dans les Cent-Jours; il dut quitter la France à la seconde Restauration comme régicide. Il a publié sur les finances des travaux assez importants.

Ces cénobites jadis si bien rentés, si puissants comme corporation, si influents par leurs richesses & leurs talents, maintenant chassés de leurs couvents, privés de leurs ressources & isolés, avaient bien autre chose à faire qu'à songer à leurs passe-temps littéraires; il fallait pourvoir aux strictes nécessités de la vie matérielle. C'est dans cette dure extrémité que dom Soulaire prit le parti de s'expatrier au delà des mers; il s'embarqua pour Saint-Domingue, & il ne tarda pas à y trouver un tombeau. Quant à dom Malherbe, il ne quitta point Paris. Lors de la création du Tribunat par la constitution consulaire de l'an VIII (1800), il en fut nommé un des bibliothécaires; mais il perdit son emploi lorsque l'Empire, en 1807, eut détruit ce corps politique. Il retomba dans la position précaire dont il était momentanément sorti. Il végétait dans la capitale, vivant de la faible rétribution de sa messe quotidienne & du produit de sa plume.

En 1808, le gouvernement ayant résolu de faire dresser la statistique de la France, M. d'Alphonse, préfet du Gard, lui proposa d'entreprendre celle de ce département, s'en remettant à sa discrétion pour ses honoraires, ou bien de lui communiquer les matériaux dont il était détenteur[1]. La réponse de l'ex-bénédictin, dans laquelle il dépeint ses malheurs & la triste fin de son confrère, a quelque chose de cruel & de navrant[2]. Il déclina poliment l'offre d'un travail qui était au-dessus de ses forces & prêta obligeamment les manuscrits demandés. M. d'Alphonse les garda pendant quelques années; mais dans l'intervalle, étant parti pour une mission en Hollande, & le loisir lui ayant manqué, il renvoya en 1813 ces manuscrits sans en avoir fait usage. Nous en possédons l'inventaire rédigé par dom Malherbe. Si par la lecture des titres détaillés que cet inventaire contient nous essayons de nous former un jugement sur la nature des recherches & le caractère de l'érudition de l'auteur, nous y reconnaîtrons les habitudes laborieuses & patientes d'un compilateur plutôt que l'originalité spontanée & féconde d'un véritable érudit, & nous constaterons une sensible infériorité par rapport aux savants dont il était chargé de continuer la tradition.

En 1823, il céda ses papiers & tous ceux des Bénédictins, relatifs à l'*Histoire de Languedoc*, restés en sa possession, à la bibliothèque royale[3]; ils sont conservés aujourd'hui sous le titre de *Fonds de Languedoc*, parmi les richesses du département des manuscrits.

Dom Malherbe mourut à Paris le 1er février 1827 : il comptait par conséquent quatre-vingt-quatorze ans[4].

Notre esquisse serait incomplète, si nous négligions d'y faire figurer l'un des religieux de Saint-Maur, qui, sans avoir participé à l'œuvre de dom Vaissete, entreprit par ordre des États des recherches se rattachant à l'objet de ce livre.

[1] *Correspondance*, n. 200.

[2] *Ibid*. n. 201.

[3] Communication de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la bibliothèque nationale.

[4] Voyez la *Nouvelle Biographie générale*, publiée par MM. Firmin Didot, article signé P. Levot.

Ce religieux est dom Joseph Pacotte qui vit le jour à Montpellier en 1736[1]. L'archevêque de Narbonne, M. Dillon, avait eu l'idée de réunir tous les documents épars de divers côtés, ayant trait à l'histoire, à la religion & à l'administration du Languedoc & de les concentrer dans un vaste dépôt, qui serait mis au service de la science ou des intérêts publics. Par délibération des États des 16 février 1786 & 11 janvier 1787, un fonds de cinq mille six cents livres[2] fut voté pour couvrir les frais de ces recherches, & dom Pacotte investi de la mission de les exécuter. Le dépouillement auquel il se livra produisit une collection de documents en douze volumes in-folio qui enrichirent les archives de la Province, à Montpellier, & que la Révolution a fait passer dans celles du département de l'Hérault. M. Eug. Thomas a donné dans son *Introduction bibliographique*[3] l'indication sommaire du contenu de chaque volume. Une compilation du même genre, qui paraît provenir aussi de dom Pacotte, existe à la bibliothèque nationale en onze volumes in-folio[4]; les textes y sont en général transcrits peu correctement. L'estimable archiviste que nous venons de citer nous a fourni sur la vie du bénédictin, son compatriote, quelques détails intimes qui ne manquent pas d'intérêt, mais que le caractère tout spécial de notre Introduction nous dispense de rapporter. Nous nous contenterons d'y consigner ceux que nous avons obtenus nous-même & que M. Eug. Thomas a ignorés.

La Révolution le fit sortir de l'abbaye Saint-Germain des Prés & le jeta sur le pavé de la capitale; il y vécut quelques années, à la grâce de Dieu, dans la pénurie sans doute, puisqu'il se résigna à vendre à la bibliothèque nationale le recueil dont il était question tout à l'heure. Nous le perdons de vue depuis cette époque jusqu'en 1809 où il reparaît à nos yeux fixé dans le diocèse de Meaux, d'abord en qualité de desservant de la paroisse de Sivry, canton de Châtelet, & âgé de soixante-treize ans; en 1814, il était curé de Saint-Jean les Deux-Jumeaux, poste plus important, mais qu'il dut échanger au bout de six ans, comme trop pénible pour sa vieillesse déjà très-avancée, contre celui d'Aulnoy, près Coulommiers. Ce fut sa dernière paroisse; il y mourut le 18 mars 1824, à l'âge de quatre-vingt-sept ans & quatre mois, & fut enterré dans l'ancien cimetière, voisin de l'église.

Le rédacteur de la note d'où sont extraites ces dates, relevées sur les registres de l'évêché de Meaux, M. Denis, chanoine capitulaire, ajoute[5] : « M. l'abbé « Pruneau, mort doyen du chapitre de notre cathédrale en 1863, avait bien « connu dom Pacotte, & il racontait que ce religieux, malgré son grand âge, « était encore un homme d'un esprit éminent. Les ecclésiastiques qui le fré-

[1] Et non point vers 1740, comme le prétend M. Thomas, dans son *Introduction bibliographique*, p. 422. La date de 1736 est établie officiellement par les registres de l'évêché de Meaux. Voyez ci-dessous.

[2] *Compte-rendu des impositions & des dépenses générales de la Province de Languedoc, imprimé & publié par ordre des États*; in-4°. Montpellier, 1789.

[3] Pages 426-427.

[4] Bibliothèque nationale, département des manuscrits, fonds latin, nos 9173 à 9183.

[5] Nous devons cette note à l'obligeante intervention de M. Carro, le savant bibliothécaire de la ville de Meaux.

« quentaient lui conservaient, en témoignage de leur vénération affectueuse, « son nom de bénédictin. »

En lui s'éteignit cette forte génération de savants, la gloire de l'ordre de Saint-Benoît, qui ont légué à la postérité les plus beaux monuments qu'ait produits l'érudition française, & parmi lesquels s'élève dans sa majestueuse grandeur celui où dom Vaissete, un enfant de notre Midi, a inscrit son nom immortel, l'*Histoire générale de Languedoc.*

ÉDOUARD DULAURIER.

Paris, janvier 1872.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIÈRE SÉRIE

PAPIERS PERSONNELS DE D. DEVIC ET D. VAISSETE

1. — *Extrait baptistaire de Claude Devic.* — *Registre des mariages, baptesmes & morts de la paroisse de Saint-Martin de Sorèze, diocèse de Lavaur.* [15 janvier 1670.]

Estant curé Jean Cros, — l'an mil six cent septante al quinziesme janvier fut baptisé dans l'église de céans par moy Jean Cros curé, Claude Devic fils de Jean Devic m[e] chirurgien de Sorèze & de Jeanne Ranc, mariés; parrain Claude de S[t] Pierre, sieur de la Serre, habitant de Coffinal; marraine Jeanne Gasque, femme de Jacques Sauri, habitant de Revel. Le parrain a signé avec moy & Jean Carles escolier & Charles Brauge aussi escolier. — Cros, curé. De S[t] Pierre. J. Carles. C. Brauge.

2. — *Note écrite à la dernière page du quatrième volume des registres de la même paroisse, commençant en* 1672. [12 octobre 1682.]

Le douzième d'octobre mil six cent quatre vingt deux fut fait l'établissement du seminaire de Saureze des enfans de noblesse du pays; estant visiteur dom Jean Reilles, son secrétaire dom François Laroche, le prieur dom Michel Meaux; où assista aussi le reverend Père de Tolose dom Jacques Hody, qui fut le premier qui fit commencer de bastir le dit seminaire, dont la première pierre avoit été posée par lui; où furent faites trois oraisons latines par les trois régens avec beaucoup d'éloquence & d'esprit, & ensuite fut chantée une messe du S[t] Esprit & le treizième du dit mois d'octobre commencèrent aller en classe Anthoine Cros, Pierre Basset & Claude Devic de cette ville. Dieu veuille qu'ils y profitent beaucoup pour la gloire de Dieu.

3. — *Extrait baptistaire de dom Vaissete.* [4 mai 1685.]

Cette pièce a été publiée dans l'*Illustration du Midi,* journal hebdomadaire, numéro du dimanche 23 juillet 1865. Nous la transcrivons ici avec la partie essentielle de la note dont elle est accompagnée dans ce recueil.

« Dom Vaissete fut baptisé à Gaillac dans l'église abbatiale de Saint-Michel; son acte « baptistaire se trouve dans l'un des registres paroissiaux conservés dans les archives de « la mairie; malheureusement cet acte a été atteint par l'humidité & plusieurs mots en « ont disparu. » Le voici tel qu'on peut aujourd'hui le lire, avec la restitution entre crochets de ce qui est effacé :

Joseph de Vaissette, fils à Me Iea[n]
& à damlle Marie de Passe[mar]
de Bertoule est né le 4e [jour]
de may & a été baptisé [le dit jour *ou* le lendemain?].
Parrin Iean Iuilla & Ieane Sudre nos
parroissiens qui ont dit ne sçavoier signer;
présens Me Guilhaume de Vaissette
procureur du roy en sa iudicature
& pais d'Albigois & noble Iaques
de Passemar Sr de Bertoule & Me
Dauid Vaissette encien chainoine; Me
Pierre Vaissette prbe & chainoine
de la presente eglisse & noble Guilhaume
de Passemar Sr de Castelbrun.
Signé : Vaissete, père; Vaissete;
Bertoule; Vaissete; Vaissete; Castelbrun;
& Iché prbe & vicaire [1].

4. — *Extrait de l'acte de décès de Mtre Guilhaume Vaissete, procureur du roi en sa judicature d'Albigeois.* [11 janvier 1686.]

Le onzième janvier mil six cent huitante six est décédé Mtre Guilhaume Vaissete, procureur du roy, agé de huitante un an & a été enseveli par MMrs du chapitre de l'église abbatiale St-Michel, le douzième dudit. Présens Me Dauzil & Me Delmas, prestres & prébendés de la dite église, signés avec moy à l'original. — Dauzil, ptre. Delmas, ptre. Austry, signés. (*Communiqué par M. de Combettes Labourelie.*)

5. — *Diplôme de bachelier en droits civil & canon accordé à Joseph de Vaissete.* [15 juillet 1707.]

Discretus vir Joannes Josephus Vaissete, Galliacensis, Albigensis dioecesis, pro consequendo juris utriusque baccalaureatu, juxta edictum regium primum quidem

[1] Voir *Monographies communales du département du Tarn,* par M. Élie Rossignol, t. 2, p. 219. — *Archives historiques de l'Albigeois,* par M. Roger, p. 216. — *Annuaire du département du Tarn,* année 1863, p. 249 & suiv.

examinatus fuit privatim, deinde vero publice, respondit super caput *non satis*, 8 Ext., *de simonia* & *L. contra* juris civilis, 28 ff. *de pactis*, & idoneus fuit visus. Datum Tholosae, die XV mensis julii anno Domini 1707. D'Auterive, cancellarius Tholos.

Ego doctor aggregatus infrascriptus praefui publicae disputationi, ad baccalaureatum promovi dictum dominum Joannem Josephum Vaissete, anno & die suprascriptis. [15 julii 1707.] Vidal Fondès, secret. (Bibliothèque nationale, *fonds de Languedoc*, t. 181, fol. 16.)

6. — *Extrait d'un certificat d'examen pour la licence délivré au même par Henry d'Auterive.* [15 juin 1709.]

Jam enim lauream coronam in hac palaestra tulerat, cum alteram candidatus prehensaret & licentiati juris utriusque nomen ambiret, liberalibus auspiciis Dni de Campunaut, juris utriusque professoris, sub cujus auspiciis publicam disputationem habuit & gravissimas ex utroque jure quaestiones, non sine populari acclamatione, ante meridiem per tres horas, anno & die infrascriptis, disertissime explicavit & summum certamen subiit in aula cancellariae Tolozanae, in qua praefuimus. Aderant ingeniosissimi studiorum censores, spectabat doctissimorum virorum corona. Cumque difficiles & arduae quaestiones propositae ex tempore fuissent, eo tamen genere, tam acute & subtiliter disputatum ab eo est, cum incredibili quadam dicendi ubertate, ut omnium inflammaret animos & omnium ora in se converteret; & quae omnia cum maxima sint, majus tamen illud est, quod huic doctrinae singularis animi candor, eximia integritas, summa virtus & laudabilis conversatio in religione catholica accessit.

Tolozae, die decima quinta junii anno millesimo septingesimo nono. Henricus Dauterive presbyter canonicus ecclesiae metropolitanae Tolozanae, ejusdem Academiae cancellarius. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 16.)

7. — *Diplôme de licencié accordé au même.* [15 & 25 juin 1709.]

Nos Petrus de Campunaut, juris utriusque professor discretum virum Joannem Josephum Vaissete, Galliacensem, ad licentiatus gradum in utroque jure promovimus, die decima quinta mensis junii, anno 1709. De Campunaut, juris utriusque professor Tolosanus. Mandavit Dominus cancellarius. Lamarque secretarius.

Visa suivant & conformément à l'édit de 1679.

Me Jean-Joseph Vaissete ayant pris ses grades par bénéfice d'âge en l'Université de Toulouse, conformément aux déclarations de mille six cent nonante, après s'être inscrit dans le cahier de la dite Université, remis en nos mains par les professeurs de la dite Université.

A Toulouse, au parquet, le 25 juin 1709. Dadvisard. Le Masurier. De Tournier. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 16.)

[J.-J. Vaissete avait été présenté à la date susmentionnée du 15 juin 1709, pour soutenir son examen, par le chancelier Henry d'Auterive, sur le vu d'un certificat de catholicité délivré au récipiendaire par le curé de Sainte-Marie du Taur. Il s'était inscrit sur les cahiers [registres] de l'Université le 2 juillet 1704, le 12 janvier 1705 & le dernier avril 1709.]

8. — *Certificat d'assiduité au cours de droit français délivré au même.* [22 juin 1709.]

Nous Jean Duval, professeur en droit françois de l'Université de Toulouse, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que M[e] Jean Joseph Vaissete, natif de Gaillac, diocèse d'Albi, licencié ez droits, s'est inscrit sous nous le 30 avril 1709, qu'il a étudié & pris nos escrits dans les écholes du droit françois de la dite université, pendant les deux mois prescrits par les règlemens à ceux qui prennent leurs grades par bénéfice d'âge. Fait à Toulouse le 22[e] juin 1709. Duval. Du mandement du dit sieur Lamarque. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 14.)

9. — *Extrait des registres du Parlement.* [25 juin 1709.]

M[e] Jean-Joseph Vaissete, licentié ez droits,

Ouy sur ce judiciairement le Procureur général du Roy, a été reçu par la cour en la fonction & exercice d'avocat en icelle, à la charge par luy de garder les ordonnances & de satisfaire aux arrets des règlemens concernant les lectures & la décence des habits. Pour quoy faire il a prêté le serment en tel cas requis & accoutumé. Fait & dit à Toulouse, en parlement, le 25[e] de juin 1709, délivré le même jour; collationné, Lacombe. Controllé, Roujoux. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 16.)

10. — *Enregistrement du testament de Jean-Géraud de Vaissete, conseiller & procureur du roi en chef de la judicature d'Albigeois, par M[e] Brun, notaire à Gaillac* [12 juillet 1710], *ensemble le dit testament.* [27 mars 1709.]

Expédition de Madame de Passemar de Bertoule, 9 décembre 1719. — L'an mil sept cent dix, & le douzième jour du mois de juillet, après midy, dans la ville de Gaillac, en Albigeois, sénéchaussée de Toulouse, regnant Louis quatorzième, par la grâce de Dieu, roy de France & de Navarre, par devant nous notaire royal, & témoins bas-nommés, a comparu M[e] Jean-Joseph de Vaissette, docteur & advocat ès parlement, substitut de M[r] le procureur général au dit Gaillac, y habitant, qui nous a exposé qu'après le décès de M[e] Jean-Géraud de Vaissette son père, conseiller & procureur du roy en chef de la judicature d'Albigeois, arrivé le quatrième avril dernier, il a rencontré le dernier testament de son dit père escrit & signé de sa main, en date du vingt neuvième mars de l'année dernière, sans aucune suscription, ni formalité de justice; & comme le dit testament en l'estat qu'il est, ne peut servir d'autres dispositions, qu'en faveur des enfans, il a présenté requeste à M[r] de Druillet, conseiller du roy, & son juge de la dite judicature, & obtenu de lui ordonnance duement scellée au bureau de la présente ville par Lentin; le tout en date de ce jourd'hui, portant que devant le premier notaire royal requis, il sera procédé à la veue & enrégistrement du dit testament, par les parties intéressées, présentes ou duement appelées. En conséquence de laquelle ordonnance il a prié le sieur Barthélemy de Vayssette, son frère, & noble Antoine de Combettes habitant au dit Gaillac, son beau-frère, comme mary de dame Jeanne de Vaissette, fille du dit feu sieur de Vaissette, de se vouloir transporter devant nous à cet effet; & attendu qu'ils sont ici présens, & que nous sommes de la qualité requise, il nous a requis de vouloir recevoir le dit testament

& d'en faire faire la veue par les parties présentes de l'escriture & du signe de son dit père; ce qu'ayant offert faire à l'instant, les dits sieurs Vaissette frères, & le dit sieur de Combettes ayant examiné le dit testament, l'écriture & le signe d'icelluy avec d'autres écritures publiques, & de signes authentiques, apposés à plusieurs actes authentiques qui leur ont été par nous exhibés, ils ont unanimement convenu & demeuré d'accord que le dit testament est escrit & signé par le dit feu sieur de Vaissette; au moyen de quoy demeurant pour avéré, le dit sieur de Vaissette comparant, nous a requis l'enrégistrement du dit testament pour lui servir, & à tous autres, ainsi qu'il appartiendra; comme nous avons fait, après lecture d'ycelluy en présence des dites parties, ainsi que s'en suit la teneur.

Au nom de Dieu soit fait, sachent tous présens & advenir, que je soussigné Jean-Géraud Vaissette, conseiller du roy, & son procureur en chef, en la judicature & pays d'Albigeois, habitant de Gaillac, ay fait mon testament & disposition de ma dernière volonté comme s'en suit : je veux être enterré dans le tombeau de feu D[lle] de Penard, ma très honorée mère, en l'esglise S[t] Michel de Gaillac, où feu M[e] Guillaume Vaissette, procureur du roi en la dite judicature, mon père, a esté enterré, laissant mes honneurs funèbres à la discrétion de mon heritier bas-nommé, aux moindres frais néamoins qu'il se pourra, le priant de me faire dire quatre cent messes, au plus tôt après mon décès, pour le repos de mon ame. Je donne & lègue à D[lle] Marye de Passemar de Bertoule, ma chère & légitime épouse, l'usufruit & jouyssance de tous mes biens, sans être tenue de rendre aucun compte, lui donnant le reliqua, en cas elle serait obligée d'en rendre, que je défends par exprès à mon héritier de lui demander. Je donne & lègue à Barthélemy Vaissette mon fils puiné, la légitime telle que de droit, payable en argent ou en biens fonds, au choix de mon héritier; moyennant quoy, je veux & entands, qu'il ne puisse rien plus prestendre sur mes biens, mais parceque le sieur Barthélemy Vaissette mon fils, a été nommé l'héritier de feu M[e] Barthélemy Vaissette, prestre & curé du lieu du Verdier, mon oncle paternel & parrin de mon fils, & qu'à raison de ce, j'ay été obligé d'avoir soin de cette hérédité, qui consistoit en de très petites parties sur des paysans, difficiles à exiger, & que j'ai levées avec peine, pour empêcher que par le malhureux temps qui court, ils ne devinssent pas insolvables, veux & entands, que à ma prière, que pour la répétition des sommes & effets que j'ai exigés, mon dit fils Barthélemy prenne du bien fonds de mon hérédité, en payement des dites parties & effets contenus en l'inventaire fait & remis ès mains du sieur Gaubil, notaire de la présente ville, dont j'ai une copie dans mes papiers, dans lesquels il y a de contrats d'obligation envers mon dit oncle inutiles, soit pour avoir prescrit, soit pour les parties avoir été insolvables, soit pour avoir été reprises ou annulées, du vivant de mon dit oncle, dont j'ai mis néant aux marges de ma copie du dit inventaire, & desquels mon dit fils conviendra amiablement avec mon héritier, préalablement avoir fait distraction de ce qui m'est deu suivant mes mémoires, quittance des honneurs funèbres, frais & payemens faits à la décharge de l'hérédité de mon dit oncle, que je veux qu'ils soient précomptés à mon héritier par le dit Barthelemy. Ensemble la donation faite à mon dit fils Barthelemy, le cinquième février dernier, retenue par Gaubil, notaire de la présente ville, de la somme de quatre cent vingt & une livres pour cause militaire, & pour lui procurer son avancement au service dans les armées de Sa Majesté, que je veux qu'il rapporte & précompte sur sa légitime, ou sur les biens à lui survenus par l'hérédité de mon dit oncle, avec les aumantations au roolle que je tiens devers moi, des frais par moi exposés pour ses équipages que je lui ay faicts, & fairé à l'avenir, soit pour la perte de ses chevaux, que je seré peut-être obligé de lui refaire, ou autres dépenses pour le dit service, ou pour son dit avancement. Du quel compte j'exorte mon dit fils Barthélemy de convenir amiablement avec mon dit héritier,

par l'entremise de leurs communs parens & amis, aussy bien que des autres différans qui pourroient survenir entre eux, soit de ce qui m'a été donné en propre par mon oncle dans son dernier testament & qui doit céder au profit de mon héritier que autrement, chargeant mon dit fils Barthelemy, en sa dite qualité d'héritier de mon oncle, de fonder à perpétuité en argent ou en biens fonds de l'hérédité, s'il y en a, un obit de deux cens cinquante livres de pié capital, pour être payé annuellement au chapelain ou à celluy qui faira le service, douze livres dix sols; & ce, conformément au testament de mon dit oncle, retenu par Brun notaire du dit Gaillac, & c'est seulement au cas je n'y aurois pourvu pendant ma vye, & establi la dite fondation, non autrement.

Je donne & lègue cinq sols à Jeanne de Vaissette, ma fille ainée, & de la dite de Passemar, moyennant quoy & ce que je lui ai donné dans son contrat de mariage avec M. de Combettes Caumon, & que je lui confirme, la fais mon héritière particulière, veux & entands qu'elle ne puisse rien plus prestandre sur mes biens. Je donne & lègue à Marguerite Vaissette ma fille puinée & de la dite de Passemar, pareille somme de cinq sols, moyennant quoy & la légitime telle que de droit, que je lui ay donnée, dans son contrat de mariage avec M. Derivals de Paulyn, habitant de Lavaur, que je luy confirme, veux & entands qu'elle ne puisse rien plus prestandre sur mes biens, & la fais mon héritière particulière, la dite légitime payable en argent ou en biens fonds au choix de mon héritier. Je donne & lègue à ma troisième fille Thérèse Vaissette, & de la dite de Passemar, icelle religieuse chanoinesse de S[t] Augustin au couvent de l'Isle, six livres de pension pendant sa vye, tant sulement payable annuellement par mon héritier, moyennant quoy & la dot que je lui ai fait entrant en religion, veux & entands qu'elle ny sa communauté puissent n'en plus demander ni prestandre sur mes biens, voulant que la dite pension soit éteinte après sa mort.

Je nomme pour mon héritier général & universel Joseph Vaissette mon fils ainé & de la dite de Passemar, pour par icelluy faire & disposer de tous mes biens présants & à venir, noms, voix, droits & actions, tant en la vye qu'en la mort à ses plaisirs & volontés, commandant à mon dit heritier au cas je ne fonderois pas moi-même, & non autrement, d'affecter un fonds ou une partie en argent à son choix, d'un capital de deux cent livres, pour le revenu du dit capital ou du dit bien fonds être annuellement & à perpétuité célébré deux grandes messes par le vénérable chapitre S[t] Michel de la présente ville de Gaillac, qu'ils ne laissent pas de célébrer annuellement depuis long-temps sans fondation, savoir : une grande messe le jour du décès de M[e] David Vaissette, ancien chanoine de la dite église S[t] Michel, mon oncle, décédé le huitième mars mil six cent quatre vingt sept, & l'autre grande messe à pareil jour du décès de M[r] Pierre Vaissette mon frère, chanoine en la dite église S[t] Michel, décedé le sixième avril mil six cent quatre vingt douze, pour le repos de leur âme; & au cas où mon dit héritier viendroit à prédécéder la dite de Passemar ma chère épouse, sans avoir des enfans d'un légitime mariage, en dit cas & non autre veux & entands que ma dite épouse dispose de la propriété de tous mes biens, en faveur de qui bon lui semblera, & reculisse mon entière hérédité.

Je casse & révoque tous autres testamens & dispositions que je pourrois avoir faicts cy-devant, veux & entands que mon précédent testament vaille si non comme testament du moins comme codicille, donnant à cause de mort ou autre disposition de dernière volonté. En foy de quoy je me suis signé à chaque page; escrit en trois pages de papier, la présente comprise, le tout de ma main, à Gaillac, le vingt neufvième jour de mars, mil sept cent neuf.

Vaissette testateur signé au fond du dit testament & de chaque page.

A suite à quoy avons ici incéré la susdite requeste & ordonnance portant notre commission de teneur. A vous M[r] le juge d'Albigeois, siège de Gaillac, vostre lieutenant

& com[missaire], suppliant humblement Me Jean-Joseph Vaissette, avocat ès la cour, qu'ayant descouvert le testament olographe de feu M. Jean-Géraud de Vaissette, conseiller & procureur du roy en la judicature & pays d'Albigeois, il lui importe de le randre public, & de le faire enregistrer ès actes de notaire, pour lui servir & à tous autres, ainsi qu'il appartiendra. Mais attendu qu'on ne peut le faire juridiquement, que préalablement vous ne l'ayez ordonné, plaira, Monsieur, vos graces enjoindre au premier notaire royal requis de procéder à l'enrégistrement du dit testament, sur la première réquisition, à peine de suspansion de sa charge, préalablement avoir été procédé à l'aveu d'ycelluy, tant par le suppliant que ses frères & sœurs duement appellés, sans autre formalité de justice & fairés bien. — Rufet procureur.

Insinué à Gaillac le seizième de mars 1737, reçu 48 livres pour l'inventaire du mobilier ou pour la substitution, le 72me pour le demi cent. — Durton.

Soit procédé à la veue & enrégistrement du dit testament olographe par devant le premier notaire royal requis, à peine de suspension, par parties présantes ou duement appellées. Apointé le xije juillet 1710. — Druillet juge *signé,* scellé.

Ausquels avec lecture & enrégistrement a été par nous procédé en présance de Me Géraud Goulesque, procureur au siège du dit Gaillac, comme curateur donné au dit sieur Barthelemy de Vaissette, attendu sa minorité, & Me Antoine Bouissel, & Estienne Rest présants, du dit Gaillac, soubsignés avec les dits sieurs de Vaissette frères & le dit de Combettes & moi notaire, de la presante ville; déclarant le dit sieur requérant que l'hérédité de son dit père consiste en valeur la somme de quatre mille neuf cent nonante neuf livres.

Vaissette requérant qui ai retiré l'original du dit testament & requete. Vaissette. Combettes. Goulesque, curateur. Boyssel. Rest. Brun, notaire.

Controllé, signé en second & scellé à Gaillac le vingt deux de juillet mil sept cent dix. Reçu 11 livres, 3 sols, 6 deniers. Lentin.

Le testament de Jean-Géraud de Vaissete fut enregistré à la cour des aydes de Montpellier le 18 mai 1720. (*Communiqué par M. de Combettes Labourelie.*)

11. — *Testament de dom Vaissete.* [Autographe, 1711.]

Au nom de Dieu soit fait; sachent tous présens & à venir que moy frère Jean Joseph Vaissete, de Gaillac, en Albigeois, novice bénédictin au monastère de la Daurade à Toulouse, congrégation de S. Maur, ai fait mon testament & disposition de dernière volonté ci-après & de la manière que s'ensuit.

Près de consommer par une mort civile & volontaire, dans les vœux solennels de la religion le sacrifice que j'ay fait à Dieu, dès le jour que, fidelle à sa voix, je me suis renfermé dans le cloître pour y vivre dans la solitude & dans la retraite, j'ay voulu auparavant disposer de mes biens temporels, après avoir deja destiné ma vie & ma volonté a Celuy seul qui en est le véritable maître. Mais pour réparer en premier lieu & autant que je le puis, par un aveu public & sincère & par un pardon solennel les péchés de scandale & de mauvaise édification qu'une jeunesse bouillante & peu réglée peuvent (*sic*) m'avoir fait commettre, je demande très humblement pardon à tous ceux que je puis avoir scandalisés ou offensés, désavouant, dans l'amertume de mon cœur, tous les dereglemens de ma vie passée & tout ce qui pourroit m'avoir donné occasion de faire peine à qui que ce soit, espérant d'expier dans la severité d'une pénitence assidue & d'une continuelle retraite les péchés d'un âge aussi ignorant & aveugle que malicieux & que la corruption générale à laquelle je n'ay que trop participé, semble authoriser. Je prie tous mes parens

& amis de m'oublier ailleurs que devant le Seigneur, puisque aussi, c'est le seul endroit où pouvant me souvenir d'eux, il m'est permis de leur témoigner mon affection.

Je donne & lègue à chacune des confréries dont je suis confrère, y compris celle de Mrs les Pénitens Bleus de Gaillac la somme de 3 livres payable dans les deux ans de ma profession, à condition que dans la quittance qu'elles en fairont à mes héritiers bas-nommés, elles me tiendront quitte de toutes cotises, droits & charges.

Je charge mes héritiers de faire dire pour le repos de mon âme & des miens, & ce dans le mois de ma mort naturelle une messe haute & des messes basses dans la chapelle de Mrs les Pénitens Bleus de Gaillac, les dites messes basses & haute célébrées par le plus ancien prêtre confrère, qui sera pour l'hors, & payées à 10s chacune & la haute à 20s, & les prêtres qui assisteront à la dite messe haute & qui seront tous confrères, autant quil y en aura pour l'hors, à moins qu'on n'en pût remplir le nombre de six, payez à 15s chacun, non y compris ceux qui seront à l'autel qui seront payez autant, chargeant aussi mes héritiers de fournir la cire de la dite messe haute, qui restera à la chapelle. Je charge aussi mes héritiers de me faire dire dans le dit mois de ma mort naturelle autres 15 messes basses, à la chapelle St Joseph de l'église St Michel de Gaillac, célébrées, s'il se peut, par un prêtre du nom de Joseph & payées à 10s.

Je prie mes héritiers, sans entendre les obliger en droit ny en conscience, de continuer la dévotion de notre famille à St Sébastien, d'avoir soin de sa chapelle dans l'église de St Michel & de faire dire tous les ans une messe basse dans sa chapelle le jour de sa fête.

Je donne & lègue 50 livres aux pauvres honteux de la ville de Gaillac, payables dans les cinq années de ma profession, à la volonté & au choix de mes héritiers. Je donne & lègue 60 livres pour le mariage de deux pauvres filles de la dite ville, au choix de mes héritiers, & qui se marieront dans les deux années de ma profession, savoir 30 livres à chacune; le dit légat payable le jour de leurs nôces, à condition qu'elles épouseront dans la chapelle St Joseph de la dite église St Michel, que tous leurs enfans mâles s'appelleront Joseph & que le même nom de Joseph sera ajouté à celuy qu'on donnera aux filles qu'elles auront.

Si cependant une ou deux de mes sœurs de nourrice sont en état de se marier dans les cinq ans de ma profession, mes héritiers pourront prolonger jusqu'au mariage d'une ou de deux d'icelles qui se faira aux mêmes conditions le paiement du dit legat.

Je donne & lègue a chacune de mes sœurs à titre de portion & d'institution hereditaire la somme de cinq sols.

Je donne & lègue au monastère Ste Croix des chanoinesses de St Augustin, de l'Isle d'Albigeois, la pension annuelle & viagère de 6 livres par an, pour être emploiée par le dit monastère aux nécessités particulières ou dépenses extraordinaires de Marie Thérèse Vaissete, ma sœur, religieuse au dit monastère, sous le nom de sœur de St Augustin, suivant l'usage & avec la permission ordinaires; la dite pension extinguible après la mort de ma dite sœur, après laquelle mort je décharge mes héritiers de toute exhibition de quittance; & après la mort de mon héritière bas-nommée, j'augmente la dite pension jusqu'à la somme de 25 livres aux mêmes conditions que dessus.

Je donne & lègue l'usage de tous mes livres, manuscrits & imprimés & qui se trouveront dans notre maison d'habitation, à Gaillac, que j'ay acquis ou qui sont de l'hérédité de feu mon père, à noble Antoine de Combettes, mon beau-frère, & j'en lègue la propriété à Jean-Joseph-Lazare Combettes son fils & mon filleul, & à son défaut à celuy des enfans de mon dit beau-frère qui aura l'office de procureur du roy d'Albigeois ou, qui par ordre de naissance, sera avocat ou ecclésiastique; voulant & entendant que mon dit filleul en ait l'usage, commun avec son dit père, dès quil sera aux études; desquels livres le dit sieur de Combettes mon beau-frère prendra soin & se chargera ou par un mémoire

particulier ou sur le catalogue que j'en ait fait; exceptant pourtant du dit usage & propriété ceux dont ma mère pourroit avoir besoin pour son usage particulier & ceux aussi dont mes supérieurs pourroient me permettre l'usage.

Je donne & lègue à mon dit filleul Jean-Joseph-Lazare Combettes, fils du dit Antoine & de ma sœur Jeanne Vaissete, la somme de 2m livres & cela au cas seulement ou mon héritière bas-nommée dispose de mon hérédité, ou de partie d'icelle en faveur de ma dite sœur Jeanne de Vaissete ou de ses enfans & après qu'elle en aura disposé & que mon hérédité ou partie d'icelle sera venue à ma dite sœur, à quel titre que ce soit, pour ces 2m livres être employées par son père, savoir à l'avancement des études de mon dit filleul depuis la rhétorique exclusivement & pour les frais des degrés qu'il pourroit prendre en droit ou toute autre faculté, & pour luy faire suivre le barreau, le tenir au séminaire, & luy faire continuer ses études dans quelque ville d'Université; & en cas les dites études finies ou les frais de la prêtrise ou des degrés faits, il y a quelque chose des dites 2m livres de reste, s'il est gradué, je le luy donne en propriété, sinon en usufruit; luy donnant aussi l'usufruit des dites 2m livres, au cas il ne voulut ou ne put pas étudier; le dit usufruit en ce cas là exigible dès l'âge de 22 ans, même étant sous la puissance de son père, privant son dit père dans ce cas là nommément & par exprès de la jouissance des dites 2m livres.

Je fais mon héritière générale & universelle dame Marie de Passemar de Bertoule, ma très honorée & chère mère, veuve à Mr Me Jean-Géraud de Vaissete, conseiller & procureur du roy en chef en la judicature & pays d'Albigeois, mon très cher & honoré père, pour par elle jouir & disposer de mon entière heredité en la vie & en la mort, meubles, immeubles, noms, droits, visa & actions à ses plaisirs & volontés. Et c'est mon dernier testament, &c. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 14 & 15.)

[Un acte de suscription fut mis à ce testament par Me Forcade, notaire à Toulouse [1], le 30 juillet 1711; enregistré par extrait à la cour des aides de Montpellier le 27 juin 1720; enregistré à Toulouse le 20 octobre même année.]

12. — *Acte de démission d'office, retenu par Me Forcade, notaire à Toulouse.* [30 juillet 1711.]

L'an mil sept cent onze & le trentième du mois de juillet, après midi, à Toulouse, régnant notre très chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France & de Navarre, par devant nous notaire de la dite ville fut présent frère Jean Joseph Vaissete, moine au monastère du chapitre de la Daurade en cette ville, ordre de St Benoit, congrégation de S. Maur, fils & héritier de Mr Me Jean-Géraud de Vaissete, conseiller du roi & son procureur en la judicature d'Albigeois, lequel de son bon gré a fait démission & résignation, se démet & résigne entre les mains du roi & de Monseigneur son chancelier de l'office de conseiller & procureur du roi en la judicature d'Albigeois, qu'avoit & possédoit de son vivant le dit Me Jean-Géraud de Vaissete son père & tel que lui & ses auteurs les possédoient & jouissoient & l'ont dû posséder & jouir, en faveur de Me Antoine de Combettes, avocat en la cour, habitant de Gaillac, en Albigeois, son beau-frère; suppliant très humblement sa Majesté & mon dit seigneur son chancelier de vouloir admettre la résignation & d'accorder au dit Mr Antoine Combettes & non à autres les provisions sur ce nécessaires; ensemble le dit frère Jean-Joseph de Vaissete s'est démis & se démet en faveur du dit Antoine Combettes, lui a cédé & lui cède le droit

[1] Me Forcade fut en exercice de 1681 à 1724.

de survivance au dit office, par lui payé le vingt-troisième septembre mil sept cent dix, le comprenant dans la présente résignation; de laquelle le dit frère Vaissete a requis acte à nous notaire, concédé en présence de Me Charles Estienne, prieur [1] de Toulouse, & Antoine Petit, maitre arquebusier du dit Toulouse, soussignés avec le dit frère Vaissete & moi. Frère Jean-Joseph Vaissete, novice benédictin, résignant. Petit. Estienne. Richard. Forcade notaire. — Contrôlé à Toulouse le trente de juillet, mil sept cent onze, reçu vingt-deux sols, Richard, *signé.* — Pour expédition conforme, le secrétaire de la chambre des notaires, Delcasso. (*Archives de la chambre des notaires de Toulouse.*)

13. — *Acte de cession d'office retenu par le même notaire.* [30 juillet 1711.]

L'an mil sept cent onze & le trentième du mois de juillet, après midi, à Toulouse, régnant notre très chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France & de Navarre, par devant moi notaire furent présens dame Marie de Passemar de Bertoulle, veuve de Mr Me Jean Géraud de Vaissette, conseiller & procureur du roy en chef en la judicature & païs d'Albigeois & frère Jean Joseph de Vaissete, moine dans le monastère & chapitre Notre-Dame de la Daurade, ordre de S. Benoit, en cette ville, fils de la dite dame de Passemar & du dit feu de Vaissete, lesquels de leur bon gré ont fait vente & composition de l'office de conseiller & procureur du roy en la dite judicature d'Albigeois & de tous autres, unis à ycelluy, notamment celluy de commissaire aux inventaires, à Me Antoine de Combettes, avocat en la cour, habitant de la ville de Gaillac, en Albigeois, beau-fils de la dite dame, ici présent & acceptant; ensemble luy font vente du droit de survivance au dit office de procureur du roy, payé aux parties cazuelles de Paris, par le dit Jean Joseph de Vaissete, le vingt troisième septembre mil sept cent dix, ensemble du rachat de prise & droit annuel du dit office, payé par le dit frère Vaissete des deniers propres à la dame de Passemar, sa mère, suivant la quittance du treize avril dernier, laquelle quittance, la dite dame de Passemar relâche en faveur du dit sieur Combettes & lui a remis & remet au vû de moi notaire & témoins, comprenant les dits vendeurs en cette vente tous les papiers, titres & documens appartenans au dit office & dépandans d'ycelluy & non les augmentations des gages que les dits vendeurs se réservent par exprès; duquel dit office de procureur du roy & autres unis à ycelluy & droit de survivance, le dit frère Vaissete a fait tout présentement démission & résignation ez mains de Sa Majesté au nom & en faveur du dit sieur Combettes, pour qu'en conséquence il puisse poursuivre & obtenir, à ses frais & dépens, les nouvelles provisions; ce qu'il promet de faire incessamment, à peine de dépens, dommages & intérets, auquel effet les dits mère & fils lui ont remis & promis lui remettre les anciennes provisions du dit office, les dites quittances de droit de survivance & du rachat de prise & de droit annuel & autres actes nécessaires pour faciliter l'obtention des dites nouvelles provisions.

La dite vente & composition d'office étant faite moyennant la somme de trois mille deux cens livres, sur laquelle les dits mère & fils tiennent en compte au dit sieur de Combettes celle de cinq cens livres que la dite dame de Passemar a déclaré cy-devant avoir reçue & prise du dit sieur de Combettes, suivant le billet qu'elle en a fait, qui, au moyen du présent, demeurera nul & de nul effet, & à l'égard de la somme de deux mille sept cens livres de surplus, il est convenu qu'elle ne pourra point être exigée du vivant

[1] Le texte de l'expédition de cet acte porte : *Me Estreme, pratien.* C'est une faute de copiste; l'acte qui suit immédiatement montre qu'il faut lire Me Estienne, prieur [du monastère des bénédictins] de Toulouse.

de la dite dame de Passemar, mais elle en pourra disposer à sa mort en faveur de qui elle voudra, & cependant le dit sieur de Combettes en payera annuellement l'intérêt à la dite dame à raison du denier vingt, & après la mort de la dite dame il sera libre au dit sieur Combettes ou de payer les dits deux mille sept cens livres de surplus du prix du dit office, ou de relâcher ycelluy aux héritiers de la dite dame de Passemar, ou à ceux à qui elle aura légué le prix du dit office, & en cas que quelqu'un des enfans du dit sieur Combettes ou l'épouse du dit sieur Combettes, fille à la dite dame de Passemar, héritière de la dite dame pour le dit office ou pour la somme en provenant, & que si le dit sieur Combettes préfère de relâcher le dit office au payement des deux mille sept cens livres du reste du prix d'ycelluy, le dit sieur Combettes ne pourra prétendre alors que le payement de la somme de cinq cens livres compensée sur le prix du dit office ou la rente constituée d'ycelle sur le pied du denier vingt. Et en cas qu'aucun des enfans du dit sieur Combettes ne fusse héritier de la dite dame de Passemar pour le dit office au prix d'ycelluy, le dit sieur Combettes en préférant le relâchement du dit office au payement de la dite somme de deux mille sept cens livres du reste du prix d'ycelluy, pourra non seulement prétendre le payement des cinq cens livres compensés ou la rente d'yceux, mais encore tous les loyaux coûts, comme les frais de sa provision, de sa réception & autres qu'il aura faits pour parvenir à l'exercice du dit office, desquels frais il sera fait un rolle entre la dite dame de Passemar & le dit sieur Combettes, signé de l'un & de l'autre & qui fera foi; étant encore par exprès convenu que si pendant la vie de la dite dame de Passemar le dit sieur Combettes vient à décéder, il sera loisible à ses héritiers ou de payer les intérets des deux mille sept cens livres à la dite dame de Passemar pendant sa vie ou de lui relâcher le dit office pour par elle en faire & disposer à sa volonté; & en cas de relâchement la dite dame de Passemar sera seulement tenue de payer pendant sa vie la rente constituée des dits cinq cens livres compensés aux héritiers du dit sieur Combettes, & après le décès de la dite dame de Passemar, les héritiers du dit office au prix d'ycelluy, autres que la dame épouse ou les enfans du dit sieur Combettes ou quelqu'un d'yceux, seront tenus de payer aux dits héritiers du dit sieur Combettes, non seulement les dits cinq cens livres ou la rente d'yceux, mais encore tous les loyaux coûts, conformément au susdit rolle.

Et pour ce dessus tenir & observer les parties, chacun en ce qui les concerne, obligent leurs biens présens & à venir qu'ont soumis aux rigueurs de justice.

Fait & passé au dit monastère, en présence de Me Charles Estienne, prieur de cette ville & Antoine Petit, arquebusier de Toulouse, soussignés avec parties & moi. — Marie Passemar de Bertoulle. Petit. Combettes. Estienne. Frère Jean Joseph Vaissete. Richard. Forcade notaire.

Contrôllé à Toulouse le trentième juillet 1711, reçu cent onze livres onze sols, Richard signé. — Pour expédition conforme, le secrétaire de la chambre des notaires, Delcasso. (*Archives de la chambre des notaires de Toulouse.*)

14. — *Certificat de collation à dom Vaissete des quatre ordres mineurs.* [12 mars 1712.]

Franciscus d'Haussonville de Vaubecourt, miseratione divina & sanctae sedis apostolicae gratia episcopus & dominus Montis Albani, regi ab omnibus consiliis, notum facimus universis, quod nos die data praesentium, in sacello palatii nostri episcopalis, missam & generales ordines in pontificalibus celebrantes, dilectum nostrum fratrem Vaissette filium legitimum Joannis Geraldi & Mariae de Passemar de Bertoulle, ex urbe

Galliaco, dioecesis Albigensis, ordinis S. Benedicti, rite dimissum, ad clericalem tonsuram & quatuor minores ordines rite & canonice duximus promovendum & promovimus. Datum Monte Albani, in palatio nostro episcopali, sub signo sigilloque nostris ac secretarii nostrii subscriptione, anno Domini millesimo septingentesimo duodecimo, die vero duodecima mensis martii. — † Fr. episcopus Montis Albani. — De mandato illustrissimi ac reverendissimi Domini Domini episcopi Montis Albani, Peleprat secretarius. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 16.)

15. — *Procuration.* [6 juillet 1712.]

L'an mille sept cent douze & le sixième jour du mois de juillet avant midy, au Mas-Grenier, dans mon étude, diocèse & sénéchaussée de Toulouze, pardevant moy notaire & témoins fut présent frère Jean Joseph Vaissete, religieux profês de l'ordre de S[t] Benoît, congrégation de Saint-Maur, a présent conventuel au monastère du Mas-Grenier, audit diocèse, du même ordre & congrégation, licencié ez droits civil & canon, lequel de son bon gré a fait & constitué son procureur M[e] François Gilhet, curé de la paroisse Saint-Jean d'Aniane, diocèze de Montpellier, pour, en son nom, notifier & insinuer son nom, cognom, qualités & grades dans l'abbaye d'Aniane au diocèze du dit Montpellier, en parlant au seigneur abbé, & en son absence, à son vicaire général ou supérieur & religieux de la dite abbaye, & les requérir de conférer au dit constituant le premier bénéfice régulier qui viendra à vacquer, dépendant de la collation dudit seigneur abbé, avec les autres réquisitions & protestations à ce nécessaires, luy donnant encore pouvoir de faire enregistrer & insinuer au bureau des insinuations ecclésiastiques dudit diocèse de Montpellier tant la présente procuration, que le dit acte de notification, qualités & autres que besoin sera, promettant avoir le tout pour agréable & ne le révoquer. Fait & passé en présence du sieur Ignace Ducasse, m[e] chirurgien & M[e] Jean-Pierre de Miquel praticien, habitant dudit Mas-Grenier, signés avec ledit notaire & moy Fr. Jean-Joseph Vaissette constituant. — Ducasse, de Miquel praticien, de Miquel notaire. — Collationné à Verdun, le 6[e] de juillet 1712, reçu douze sols deux deniers. Pathaliou. — Collationné sur les originaux & actes cy-dessus par moy notaire roial & apostolique d'Aniane soussigné. Galhac. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 17.)

16. — *Testaments de Marie de Passemar de Bertoule, mère de dom Vaissete.* [10 juillet 1723.]

« Testament public de Marie de Passemar de Bertoule, veuve de M[e] Jean Géraud de « Vaissete, conseiller du roy & son procureur en chef en la judicature & pais d'Albi- « geois. »

Elle veut être enterrée dans le tombeau de son époux, où lui & ses ancêtres sont déposés, dans l'église Saint-Michel de Gaillac.

Elle lègue une pension viagère de cent livres à son fils Joseph Vaissete, religieux bénédictin.

Elle donne à son petit-fils Barthélemy[1], fils de messire Antoine de Combettes Caumon, avocat général au bureau des finances de Montauban, & de Jeanne de Vaissete sa fille, la somme de sept mille livres.

[1] Lieutenant de cavalerie au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis.

Elle confirme le legs fait par son fils Joseph Vaissete au filleul de celui-ci, Jean-Joseph-Lazare[1], frère de Barthélemy.

Elle institue pour son héritière générale & universelle sa fille Jeanne, épouse de M. Antoine de Combettes Caumon.

Ce testament fut déposé chez Me Rey, notaire à Gaillac, le 5 septembre 1723, par la testatrice, en présence de sept témoins.

Ses testaments & codicilles sont au nombre de cinq, sous les dates ci-après :

1° 26 mars 1712, déposé 28 avril même année. (Fol. 11 & 12.)

2° 30 mai 1713. (Fol. 8.)

3° 10 juillet 1723, déposé 5 septembre même année. (Fol. 4, 5, 6 & 7.)

4° 17 octobre 1723. (Fol. 10.)

5° 4 février 1725. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 9.)

17. — *Acte de décès de dame Marie de Passemar de Bertoule.* [28 janvier 1726.]

L'an mil sept cent vingt-six & le 29e de janvier a été enterrée Marie Bertoule, femme de Me Géraud de Vaissete, procureur du roy de la judicature d'Albigeois, morte la veille sur les sept heures du matin.

Présens Mr Antoine Raffin & Jean-Pierre Blanç prestres & hebdomadiers du chapitre St Michel, qui ont signé. — Raffin, ptre. Blanc, prestre. Delpech, vicaire, *signés. (Communiqué par M. de Combettes Labourelie.)*

18. — *Nomination de dom Vaissete comme official de Saint-Denis, par dom Castel, prieur majeur de cette abbaye.* [8 août 1738.]

Domnus Josephus Castel, major prior monasterii sancti Dionysii in Francia, ad Romanam sedem, nullo medio pertinentis, ordinis S. Benedicti, congregationis S. Mauri, vicarius generalis natus & unicus illustrissimi ac reverendissimi Domini Domini de Vintimille du Luc, archiepiscopi Parisiensis, in urbe & suburbiis sancti Dionysii in Francia, universis quorum interest, salutem in Domino. Cum ratione nostri vicariatus generalis, nostri muneris sit providere ut officium officialis & jurisdictionis spiritualis super clerum & populum dictae urbis & suburbiorum ejusdem, cum omnibus juribus suis & pertinentiis per aliquem idoneum rite exerceatur, nos de probitate vitae & capacitate & experientia in rebus agendis carissimi nobis in Christo domini Josephi Vaissette, presbiteri religiosi, expresse professi dicti ordinis S. Benedicti, in utroque jure licentiati, certam habentes notitiam, dictum domnum Josephum Vaissette nominavimus & deputavimus, nominamusque & deputamus per praesentes, dantes illi omnimodam potestatem & auctoritatem dictum officium officialis in dictis urbe & suburbiis exercendi ad ea quae tum jure aut privilegio ad jurisdictionem dicti officii spectant ac pertinent, jure & ordine servatis, decidendi & fine debito terminandi, contra quoscumque delinquentes praefatae jurisdictionis inquirendi & informandi, & contra eos viis juris procedendi, eosque mulctandi & puniendi, sententias & censuras ferendi, servata tamen appellatione ad Dominum officialem Parisiensem, omniaque alia munera & onera officialis exsequendi, gerendi & exercendi, licet alia forent quam praesentibus sit expressum. Quocirca praecipimus nostrae jurisdictionis subditis, quatenus dicto domno

[1] D'abord curé de Verrières, & plus tard théologal & pénitencier du chapitre métropolitain d'Albi.

Josepho Vaissete in praemissis de ea concernentibus pareant efficaciter, auxiliumque praestent & favorem, si opus sit. In quorum fidem datum in dicto nostro monasterio, sub sigillo ejusdem, coram magistris Nicolao Lemoine & Petro Desplanes, consiliariis regiis, notariis in Casteleto Parisiensi, subsignatis, ad praemissa vocatis & requisitis, anno millesimo septingentesimo trigesimo octavo, die vero mensis Augusti octava, & signavimus tam in praesentibus, quam in eorum minuta, penes dictum Desplanes relicta. — Fr. Josephus Castel, major prior. Lemoine. Desplanes. — Insinuatum Parisiis anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo octavo, die vero mensis augusti undecima & annotatum eadem die. — *Signé* Pain. — Les présentes lettres de provision ont été enregistrées sur le registre des audiences par moy greffier, comme soussigné, au dos de la sentence, cejourd'huy 23e aoust 1738. Laurent. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 18.)

19. — *Extrait d'une lettre de M..., sur la mort du R. P. dom Claude Devic, l'un des auteurs de l'Histoire de Languedoc. — Mercure de France,* mars 1734 (p. 536-539)[1].

Dom Claude Devic, religieux bénédictin de la congrégation de St Maur, naquit à Sorèze, petite ville du diocèse de Lavaur; il n'avoit que dix-sept ans, lorsqu'il fit profession à Toulouse, dans le monastère de la Daurade, le 25 d'octobre de l'an 1687. Il enseignoit la rhétorique à l'abbaye de St Sever, en Gascogne, dans un collége que les religieux de ce monastère y avoient établi depuis quelques années pour l'éducation de la jeunesse de la ville, lorsque ses supérieurs l'envoyèrent à Rome en 1701 pour y servir de compagnon au procureur général de la congrégation. Sa modestie, sa droiture, sa piété, ses manières obligeantes, & son bon cœur qui le firent toujours aimer & estimer en France, lui attirèrent un très-grand nombre d'amis en Italie; le pape Clément XI & la reine de Pologne, Marie Casimire, l'honorèrent en particulier de leur bienveillance.

Il exerça avec succès, en 1708, les fonctions de vice-procureur général durant l'absence de dom Guillaume Laparre, procureur général, que le pape chargea alors de reconduire en France les six religieuses françoises du St Sacrement que la reine de Pologne avoit appelées à Rome pour y fonder un monastère de leur institut. Une des principales occupations de dom Devic dans cette ville fut de favoriser les études des religieux de St Germain des Prez, ses confrères, pour les ouvrages desquels il collationna plusieurs manuscrits du Vatican & des autres bibliothèques de Rome, & auxquels il fournit divers autres mémoires. Ce soin ne l'empêcha pas de cultiver lui même les lettres qu'il avoit aimées dès sa plus tendre jeunesse; il traduisit entre autres en latin & augmenta la Vie françoise de dom Jean Mabillon, composée par dom Thierri Ruinart; il la fit imprimer à Padoüe en 1714 & la dédia à M. Alexandre Albani, neveu du pape Clément XI & aujourd'hui cardinal.

Il demanda de revenir en France, où il fut rappelé en 1715, dans le temps que M. de la Berchère, archevêque de Narbonne, demandoit des ouvriers au R. P. général de la congrégation de St Maur pour l'*Histoire de Languedoc;* il fut associé pour cet ouvrage avec dom Joseph Vaissete, & ils ont travaillé depuis de concert à cette Histoire, dont les deux premiers volumes sont déjà publiés.

[1] Cette lettre ou notice a été reproduite dans la *Bibliothèque française*, éditée par du Sauzet, t. 19, année 1734, p. 357; &, en extrait, dans la *Bibliothèque historique & critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Philippe Le Cerf de la Viéville, p. 488; dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, de dom Tassin. Elle a été résumée dans l'*Introduction bibliographique* de M. Eugène Thomas, p. 376-377.

Dom Claude Devic s'est employé à ce travail, autant que la foiblesse de son tempérament peu robuste & diverses occupations, auxquelles il ne pouvoit se refuser, le lui ont permis; il étoit chargé, entre autres, depuis plusieurs années de la supériorité de divers monastères de religieuses que M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, & M. de Vintimille du Luc, son successeur, lui avoient confiée [1]. Les bontez dont notre S[t] Père le pape Clément XII, heureusement régnant, l'honoroit, avoient engagé depuis peu ses supérieurs à le nommer pour aller à Rome en qualité de procureur général de la congrégation. Il se disposoit à faire le voyage au printems prochain, lorsque la mort l'a enlevé le 23 janvier 1734, dans le monastère de S[t] Germain des Prez, agé de soixante-quatre ans accomplis.

20. — *Note autographe de dom Vaissete, sans date.*

20 septembre 1612, Marguerite royne, duchesse de Valois, comtesse de Senlis, Roüergue, Agenois, Condomois, Lauragais & dame des quatre jugeries de Rieux, Rivière, Verdun & Albigeois, donne des provisions de procureur du roy d'Albigeois à Antoine Naves, docteur & advocat, vacant par la résignation de M[e] Vital Jancien.

Le sieur Naves, le 21 janvier 1635, se démit du dit office en faveur de M[e] Jean de la Garrigue, docteur ez droits & avocat; le dit la Garrigue fut pourvu le sixième juin, au dit an, & résigna en 1638 en faveur de Guillaume Vaissete, mon grand-père, docteur ez droits & avocat au parlement de Toulouse, auquel succéda en 1685, après sa mort, Jean-Géraud Vaissete, mon père, mort le 4 avril 1710. Je succédai à mon père & me fis religieux à la Daurade au mois d'août de la même année. Antoine de Combettes, mon beau-frère, me succéda en 1711, & ayant acquis l'office d'avocat du roy au bureau des finances de la Généralité de Montauban, où son père avoit été président & dont son frère ainé possédoit la même charge, il résigna en 1715 celuy de procureur du roy d'Albigeois, en faveur de Charles Joseph Fieuzet de las Tours qui le résigna en 1729, le ... avril, en faveur de N. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 3.)

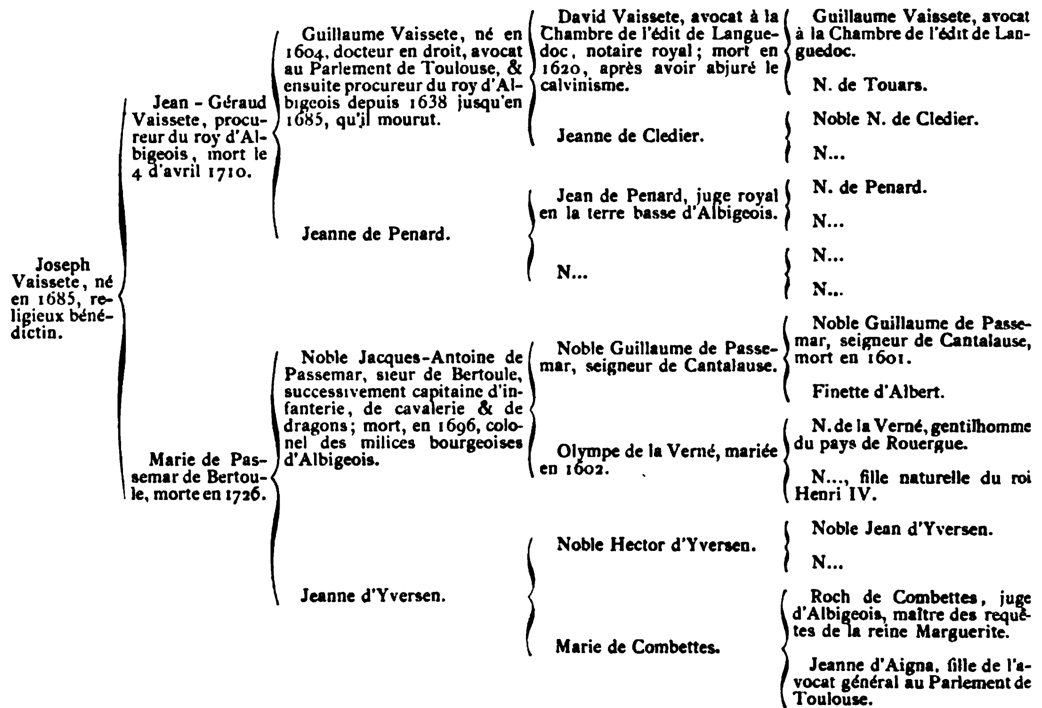
21. — *Attestation délivrée par dom Vaissete, comme official de l'abbaye de Saint-Denis.* [24 avril 1746.]

Nos frater Josephus Vaissete, presbyter & monachus ordinis S. Benedicti, congregationis S. Mauri, in utroque jure licentiatus, nec non officialis exemptionis abbatiae regalis S. Dionysii in Francia, Parisiensis dioecesis, ad sanctam Sedem apostolicam, nullo medio pertinentis, cujus exemptionis districtus ad quasdam tam Parisiensis quam Rothomagensis dioeceseon parochias se extendit; testamur Ludovicum Fuzilier laicum & Mariam Tremblay mulierem, incolas parrochiae S. Christophori de Cergi dictae exemptionis, intra limites praefatae Rothomagensis dioecesis, fidei catholicae, apostolicae & romanae cultores esse, sed ita pauperes & miserabiles existere ut ex manuum labore & industria tantum vivant. In quorum fidem praesentes litteras a nobis subsignatas sigillo officialatus nostri, quo in talibus utimur & secretarii nostri subscriptione muniri

[1] On lit dans la suscription d'une lettre en date du 6 janvier 1728 : « A dom Devic, religieux de « l'abbaye S. Germain des Prez, & supérieur des « Bénédictines anglaises du Champ de l'alouette, à « Paris. » Voir, au sujet des autres fonctions du même genre dont était investi dom Devic, la lettre de M. de Joubert à dom Devic, du 28 août 1729; *Correspondance*, n. 57.

fecimus. Datum Parisiis, die vigesima quarta mensis aprilis, anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo sexto. — De mandato Domini officialis. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 21.)

22. — *Généalogie de dom Vaissete dressée par lui-même. (Autographe.)* [Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 1.]



23. — *Complément détaillé de la généalogie de dom Vaissete.*

Guillaume Vaissete, procureur du roi du pays d'Albigeois; épousa, le 12 février 1643, Jeanne de Penard; mort en 1686. — David, ancien chanoine de Saint-Michel de Gaillac; mort le 8 mars 1687. — Barthélemy, prêtre & curé du lieu de Verdier.

Jean-Géraud, procureur du roi d'Albigeois, épouse Marie Passemar de Bertoule (morte en 1726)[1]; mort le 4 avril 1710. — Pierre, chanoine de Saint-Michel de Gaillac.

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Jeanne, née le 23 janvier 1677, mariée à Antoine de Combettes Caumon le 18 octobre 1702; vivait encore en 1750. (Fonds de Lang. t. 187, fol. 416-417.)	Marguerite, née le 26 février 1678; mariée à M. Derivals de Paulyn, de Lavaur.	Pierre, né le 18 juillet 1679.	Guillaume, né le 27 janvier 1681.	Marie-Thérèse, née en 1682; religieuse chanoinesse de Saint-Augustin, au couvent de l'Isle-d'Albi.	Hélène, née le 23 mars 1684.	Jean-Joseph, né à Gaillac le 4 mai 1685; religieux bénédictin le 11 juillet 1711; mort à Paris le 10 avril 1756.	Barthélemy, né le 18 mars.....; militaire.

[1] Marie de Passemar de Bertoule, mère de dom Vaissete, eut deux sœurs :
1° Jeanne-Marie;
2° Marie-Thérèse, qui fit ses vœux au monastère des religieuses dominicaines de Sainte-Catherine, à Toulouse, sous le nom de sœur de Saint-Augustin.

24. — *Nomination de dom Vaissete comme official de Saint-Germain des Prés, par Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé commendataire de cette abbaye.* [29 juillet 1746.]

Ludovicus de Borbonio, princeps regii sanguinis, comes Claromontensis, nec non abbas seu perpetuus commendatarius incliti monasterii sancti Germani a Pratis juxta Parisios, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, dilecto nostro venerabili ac discreto magistro Josepho Vaissete, presbytero, juris utriusque licentiato nec non monacho benedictino abbatiae nostrae sancti Germani, salutem in Domino. Vitae honestas, morum probitas & litterarum scientia, aliaque laudabilia virtutum merita quibus apud nos plurimum commendaris, nos inducunt ut te in partem sollicitudinis nobis a Domino creditae, assumamus. Quapropter nos dictorum tuorum meritorum intuitu & matura deliberatione officialem curiae & jurisdictionis abbatialis nostrae dignitatis harum serie litterarum fecimus ac creavimus, facimusque & creamus, dantes tibi facultatem de omnibus & singulis causis ad forum nostrum, ad jurisdictionem ecclesiasticam spiritualem spectantibus, cognoscendi, decidendi, definiendi atque totaliter terminandi & excommunicationis, suspensionis, & interdictionis, aliarumque ecclesiasticarum censurarum remediis, ubi & quando opus fuerit, utendi; ecclesiaticos & alios nobis subditos, in futurum delinquentes, seu in crimine deprehensos, more solito citandi, evocandi, corrigendi, puniendi, sententias excommunicationis contra contumaces ferendi & eos ad cautelam vel simpliciter absolvendi, & generaliter omnia alia & singula faciendi, gerendi & exercendi quae ad munus & officium judicis nostri ecclesiastici & officialis dictae nostrae curiae & jurisdictionis abbatialis, de jure ac consuetudine, pertinent; & quae circa praemissa fuerint necessaria & opportuna vices nostras in praemissis & eorum singulis tibi plenarie committentes, mandamus omnibus & singulis, quibus opus erit, quatenus tibi in possessionem per nos inducto pareant & officialiter intendant. In quorum fidem praesentes manu propria signatas, per secretarium nostrum ordinarium subscribi fecimus sigillique nostri majoris appensione muniri. — Datum in Castris Diept, anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo sexto, die vero trigesima nona. — Approuvé la rature de douze mots cy-dessus comme nuls. — Louis de Bourbon. — De mandato serenissimi Principis. — Denisot. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 19.)

25. — *Consultation médicale donnée à dom Vaissete.* [28 décembre 1755.]

Le dérangement de santé, que le R. Père dom Vaissette qualifie d'obstruction au foye & d'épanchement de bile, reconnoit pour principe des mauvaises digestions qui sont pénibles, imparfaites, fougeuses avec production de quantité de vents, de sucs putrédineux & d'un chyle mal travaillé & chargé de parties grossières, qui épaississent la masse du sang, qui est déjà epaisse, sèche & acrimonieuse; les vents démontrant la secheresse & les démangeaisons, l'acrimonie ou saleure.

Les causes éloignées & occasionnelles de ces mauvaises digestions & des vices énoncés de la masse du sang sont : 1° trop d'application au travail du cabinet, dans l'habitude duquel il est depuis longtemps; 2° trop d'alimens qu'il prend à des repas dont il surcharge l'estomac, d'autant plus qu'il ne les mâche pas assez, faute de dents. Il me permettra de luy faire cette observation, ayant eu l'honneur de manger avec lui chez M. de Lautrec, où je trouvai qu'il mangeoit beaucoup pour son âge & pour un homme d'étude & qui mène une vie sédentaire.

Dans l'état où est le R. Père, l'émétique ne lui convient pas, ni aucun remède piquant ou trop actif, les pilules de savon qui sont de mode à Paris, ne me paroissent pas trop luy convenir, & on a des meilleurs remèdes pour ce cas. On doit se proposer dans ce cas de mettre les digestions en bon estat, de détremper la masse du sang, de l'inciser doucement & d'en chasser l'acrimonie.

C'est pourquoi je suis d'avis que le R. Père se purge avec une once de racine de polypode de chesne, dont on faira deux verres de décoction, &c.

Je prie M. de Jussieu à qui j'ai envoyé de cette plante (gnaphalium maritimum) d'en fournir au R. Père pour l'usage indiqué.

Après tous ces remèdes, le R. Père me faira plaisir de me faire sçavoir l'estat de sa santé en m'envoyant copie de mon ordonnance avec la datte, pour voir s'il faudra faire quelque chose au beau-temps, pour l'entier rétablissement de sa santé.

Cependant il est de toute nécessité d'observer un bon régime de vivre; c'est pourquoi tout le temps de l'usage de ces remèdes, on doit faire gras, mais seulement en soupes, dont on ne mangera pas les herbes, bouilli & rôti, surtout en volailles, s'abstenant du bœuf, cochon, chair noire, oiseau d'eau; on mangera sobrement & surtout de viande, donnant principalement à la soupe, dont on mangera, même à souper. La boisson sera de l'eau dégourdie, teinte d'un peu de bon vin naturel, bien meûr, non frelatté; on évitera les grandes applications d'esprit & l'on se garantira soigneusement contre le froid & l'humidité. Délibérée à Montpellier le 28e décembre 1755. — Fizes. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 23 & 24.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEUXIÈME SÉRIE

DOCUMENTS RELATIFS A LA PUBLICATION DU LIVRE

1. — *Délibération des Estats de Languedoc pour faire travailler à l'histoire de la Province*[1].

Du 24e jour de janvier mil sept cent huit, president, Monseigneur l'archevêque & primat de Narbonne.

Monseigneur l'archevêque de Narbonne, president, a dit que plusieurs personnes sçavantes luy ont temoigné qu'il seroit à desirer que les Estats qui par leur dignité & le bon ordre qu'ils mettent aux affaires de la Province luy donnent un si grand relief, voulussent procurer au public un ouvrage aussi curieux & aussi utile que le seroit l'histoire de Languedoc; qu'il a luy même souhaité longtemps, avant qu'il eût l'honneur de présider à cette assemblée, de voir naître cette entreprise; mais qu'il en a conçeu un desir encore plus ardent depuis qu'il a sceu que d'autres provinces du royaume ont fait travailler à leur histoire particulière; que l'*Histoire de Bretagne* qui ne paroît que depuis peu de mois & qu'il a leüe, dans l'intention de proposer aux Estats un semblable dessein, a été favorablement receue du public; qu'on doit espérer d'autant plus de succès de celle de Languedoc, qu'il n'y a pas de province qui puisse fournir à ceux qui y donneront leurs soins une matière plus abondante, ny plus capable de les animer au travail; que l'Eglise y a été de tout temps gouvernée par des personnes distinguées par leur piété & par leur science; que la noblesse a donné à cette Province & à l'Estat, depuis les siècles les plus reculés, des capitaines illustres, dont les seules actions suffisent pour rendre à jamais cette histoire recommandable; que chaque ville fournira sans peine des exemples de magistrats célèbres & de sujets qui se sont signalés par leur fidélité & leur zele pour la religion & pour les intérets de leurs princes; que les monumens qui sont demeurés inconnus jusques à présent dans les archives de cette Province, peuvent donner la connoissance de plusieurs faicts importans que nous ignorons ou qui n'ont pas été

[1] In-4° d'une demi-feuille d'impression, conservé aux Archives, sous la cote $\frac{290}{H.748}$

Cette pièce, qui se trouve en manuscrit dans les registres des délibérations des États, aux archives du département de l'Hérault & en double dans celles de la Haute-Garonne, porte en tête les armoiries des États, qui sont les mêmes que celles des comtes de Toulouse : de gueules à la croix vuidée, clechée & alesée d'or; le tout sommé d'une couronne comtale.

sufisamment dévelopés; que l'on peut juger par les morceaux d'histoire imparfaits, mais curieux & recherchés que nous tenons d'un petit nombre d'autheurs, qui sans autre secours que celuy de l'amour de leur patrie, ont ramassé quelques particularités considérables qui regardent le Languedoc, combien seroit estimable une histoire complette, où en détaillant tous les faits, on n'oublieroit rien de ce qui concerne les mœurs, les coutumes & le gouvernement politique de ceux qui nous ont précédé; qu'un si vaste dessein ne pouvant s'accomplir qu'en plusieurs années, on ne sçauroit commencer trop tost de ramasser les actes qui doivent servir de fondement à une histoire qui mettra dans son plus beau jour la gloire de cette Province, & qu'on doit espérer que les personnes qui composent cette assemblée voudront bien faire remettre à ceux qui travailleront à cette histoire les titres & les actes qu'ils pourront recouvrer.

Sur quoy les Estats ont remercié Monseigneur l'archevêque de Narbonne, president, d'avoir fait une proposition qui ne peut qu'être honorable & avantageuse à la Province, & l'ont prié de prendre le soin d'un si grand ouvrage, & de faire le choix des personnes qu'il jugera propres à y être employées; & a été delibéré qu'il sera fait une recherche exacte de tous les titres des églises, des actes & des généalogies des familles, des anciennes chartes, privilèges & concessions des roys, & généralement de tous les mémoires, titres & documens qui pourront se trouver dans les archives des dites églises, hôtels de ville, maisons des communautés séculières & régulières, châteaux & maisons des particuliers, qui peuvent fournir quelque connoissance de ce qui peut apartenir à l'histoire de Languedoc, afin qu'ils en envoyent des copies à Monseigneur l'archevêque de Narbonne, président; & que la présente délibération sera imprimée & distribuée dans la Province; que les sindics généraux escriront de la part des Estats, chacun dans leur département, aux dites églises, communautés & particuliers pour les exhorter à faire faire incessamment une perquisition des dits anciens titres & documens, semblablement des inscriptions, médailles, tombeaux, statues & édifices publics, dont ils seront priés d'envoyer à mon dit seigneur l'archevêque, président, les copies & les dessins, afin qu'ils puissent être gravés; & generalement tout ce qu'ils croiront pouvoir contribuer à la perfection d'un ouvrage si important; & que le thrésorier de la Bourse payera les sommes consenties dans les mandemens qui seront signés par Monseigneur l'archevêque de Narbonne, pour fournir à la dépense nécessaire à l'exécution de cette entreprise; tant pour la recompense de ceux qui y travailleront que pour les préparatifs de l'impression. — ✝ Charles, arch. & primat de Narbonne, président. Pour Messeigneurs des Estats, Mariotte[1].

2. — *Séance des Estats du 24e janvier* 1709.

Monseigneur l'archevêque de Narbonne président a dit ensuite qu'en exécution de la delibération des Estats de l'année dernière, & pour seconder le desir qu'avoit cette assemblée de faire travailler à l'*Histoire de Languedoc,* il avoit cru ne pouvoir mieux s'adresser qu'au Père général des Bénédictins de la congrégation de S. Maur, qui ont travaillé avec beaucoup de succès à l'*Histoire de Bretagne* & qui sont versez dans la connoissance des anciens titres, pour lui demander des religieux capables d'exécuter ce dessein, & que le Père général luy avoit promis d'en choisir un certain nombre des plus propres pour travailler à cette histoire, & que ces religieux seroient envoyés au plus tost dans la Province; sur quoy Monseigneur l'archevêque d'Alby a remercié Monseigneur le président au nom de l'assemblée des soins qu'il a bien voulu prendre

[1] L'un des deux secrétaires-greffiers.

dans cette occasion & l'a supplié de les continuer. — (*Recueil des procès-verbaux des séances des États généraux de Languedoc, aux archives de la Haute-Garonne.*)

3. — *Ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Narbonne pour faire ouvrir aux Bénédictins les diverses archives de la Province.* [15 mars 1712.]

Nous Charles, archevêque & primat de Narbonne, conseiller du roy en tous ses conseils, en exécution de la délibération des Etats prise le 24 janvier 1708, par laquelle il est délibéré qu'il sera fait une recherche exacte de tous les titres des églises, des actes & des généalogies des maisons & familles, des anciennes chartes, privilèges & concessions des roys & généralement de tous les mémoires, titres & documens qui pourront se trouver dans les archives des églises, hotels de ville, maisons des communautés séculières & régulières, châteaux & maisons des particuliers qui peuvent fournir quelques connoissances de ce qui peut appartenir à l'histoire de Languedoc, prions & requérons tous nos seigneurs les archevêques & évêques de la Province, semblablement les chapitres métropolitains, cathédraux & autres, abbés, prieurs & monastères, tous les seigneurs spirituels & temporels, & tous les maires, consuls & magistrats des villes de communiquer aux religieux bénédictains, porteurs de ces présentes lettres, les actes, titres & documens qui sont en leur pouvoir. Les dits religieux sont chargés du soin de ramasser les copies de tous les sus dits actes, pour continuer de travailler à l'*Histoire du Languedoc*, à laquelle ils s'appliquent depuis trois ans avec beaucoup de succès, dans le desir de finir le plus tot quil sera possible un ouvrage egalement avantageux & honorable a la Province & aux églises, maisons & familles & communautés qui la composent. Fait à Narbonne ce quinziesme mars mil sept cent douze. — ✝ Charles, archev. de Narbonne. — Par Monseigneur, Henry Metre. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 31.)

4. — *Idée du travail qu'a fait fr. Pierre Auzières, pour servir à composer l'Histoire du Languedoc.*

Premierement afin qu'on lust cette histoire avec plus de curiosité & d'attention, j'ay fait dans le premier livre préliminaire la relation de l'état où se trouve à présent le Languedoc & après en avoir établi une carte bien exacte, je décris : 1° sa situation, sa figure, son étendue, ses différentes divisions, ses villes episcopales, avec ce qu'elles ont de considérable, ses montagnes, ses fleuves, étangs, canaux navigables & les ports sur la mer; 2° la température & la bonté de l'air & du climat, le génie, les mœurs, les inclinations, les qualités, & les coutumes des Languedociens en toutes leurs occupations; 3° de sa fertilité, de l'industrie & habileté des habitans, de leur commerce & de leurs richesses, des denrées qu'ils fournissent aux étrangers, où on fait voir que le Languedoc envoie dehors au double & au delà des marchandises qu'il n'en reçoit & qu'ainsi la Province est très opulente. On marque en détail les denrées dont on fait commerce & les lieux, ports, canaux, foires où on les débite; 4° on y marque quelle est l'administration de la justice & de la police de la Province & on y fait une énumération de tous les différens tribunaux, de leur établissement & de leurs usages & des villes où ils sont placés; 5° des forces & gouvernement militaires du Languedoc, où on fait voir le nombre des villes & places de deffense & le nombre & courage des habitans, la situation avantageuse du païs, l'abondance des munitions & des vivres, la multitude de la noblesse, le nombre & les noms des gouverneurs, lieutenans & sous-lieutenans-généraux, des plus nobles familles, anciennes & modernes; 6° de l'état présent de l'église

du Languedoc, de sa foy, de sa police, de ses trois archevêques & vingt évêques, des cathédrales & collégiales & du nombre & situation des abbayes, des autres maisons religieuses, des séminaires, commanderies, collèges, hopitaux, &c.; 7° des Etats, où je parle de leur origine, de leur convocation, des commissaires du roy & de leur employ, des vingt-trois prélats, vingt-trois barons & plus de quarante-huit personnes du tiers-ordre qui y assistent, de leur ouverture, de leurs séances, rang des suffrages, authorité, déliberations, affaires qui les regardent, de leurs officiers, des commissions ou comités, de leurs pensions & dépenses, des députés en cour, des impositions, de la manière de les imposer, de les lever & autres choses; 8° les privilèges des Etats & des peuples de la Province, tant de ceux qui subsistent, que de ceux qui ont été abolis. Cet article est tout pris des registres des Etats.

Après avoir donné une idée du Languedoc, je viens à l'histoire de ce qui est arrivé de plus mémorable & j'y ai observé plusieurs choses. La première a été d'y suivre la chronologie la plus exacte & de marquer à toutes les pages, le temps des évenemens; la seconde, de citer à la marge les autheurs dont je tirois les faits, principalement ceux qui écrivoient les choses passées de leur temps ou peu avant arrivées, & ceux dont l'authorité est la plus grande, & où j'ay pû les archives de la Province & toujours les registres des Etats du Languedoc, car on me les a confiés; la troisième, qu'a l'imitation de Mézeray, à la fin de chaque siècle, j'ay traité ce qui regarde l'Eglise du Languedoc, pour la foy, les conciles, la police, les papes, les évêques de chaque ville, les cathédrales, abbayes & autres ordres & maisons religieuses; leur fondation, leur observance, leurs études, & j'y ajoûte ensuite un catalogue des maisons nobles du dit siècle & un autre des hommes illustres, de leurs faits & ouvrages; ce qui n'a pas empêché que je n'aye parlé de ces trois différentes choses, église, noblesse & personnes notables, dans le cours de l'histoire lorsqu'il a été à propos d'en traiter; la quatrième, que j'ay fait mes mémoires & les ay escrit en forme d'histoire & d'un stile plus clair & concis que j'ay pû, mais aussi sans m'etudier à écrire aussy correctement que j'aurois pû faire; ce que j'ay fait dans la persuasion où je suis que je perdrois beaucoup de temps, si je m'étudiois à écrire plus poliment : 1° parce que je n'ay pas assés d'habileté pour mettre la dernière main à cette histoire; 2° parce que c'est une nécessité indispensable de la récrire, a cause qu'il faudra ajouter ce qui m'a échappé & que mon associé le R. P. dom Gabriel Marcland aura peut-être remarqué, & de plus ce qu'on colligera des archives qui sont dans les villes & châteaux & dans d'autres ouvrages manuscripts ou imprimés qu'on pourra trouver; la cinquième chose que j'ay observé est de m'attacher principalement au seul Languedoc, ce qui est cause que j'ay cessé de parler des affaires de Roussillon, de l'Armagnac, du pays de Foix, du Roüergue & du Quercy, dès que ces provinces ont été pour toujours séparées du Languedoc, selon qu'il est rapporté dans les registres de nos Etats; car les peuples de Foix s'étant une fois addressez à eux, dans quelque grande affaire, les Etats leur dirent pour toute réponse : *Quid ad patriam?* En tout cas le P. dom Gabriel Marcland a cru en devoir écrire l'histoire.

J'ay commencé mon histoire par les plus anciens mémoires que j'ay pu trouver sur le Languedoc, c'est-à-dire, cinq ou six cens ans avant J. Ch., & en la continuant par ordre des temps, je suis arrivé jusques à la fin du seizième siècle, de sorte qu'il ne reste plus qu'à ramasser des mémoires pour le dix-septième siècle.

Il y a quantité de grands evénemens dans cette histoire, comme les conquêtes des Celtes en Espagne, des Volsques en Italie, des Tectosages en Allemagne, en Grèce & en Asie. Le passage d'Annibal, les guerres des Romains, l'arrivée des Cimbres & Teutons, les conquêtes faites par Fabius & autres capitaines romains, plusieurs faits de César & des empereurs romains, les colonies & privilèges qu'ils ont établi dans la

Province, les capitoles & amphitheatres qu'ils y ont bâti, l'établissement du christianisme, la fondation des villes & des évêchés, la venüe des Vandales, des Suèves & des Alains & principalement des Visigoths, le royaume qu'ils y établirent, leurs longues guerres, & leur destruction par les Sarazins & les Maures qui envahirent ce païs, les sanglantes guerres qu'Eudes, Charles Martel, Pepin firent aux Sarazins pour les chasser du Languedoc, l'établissement des comtes & des ducs de Gothie, l'élevation de ces seigneurs & leur règne, les croisades pour la Palestine, les guerres des Albigeois, leur destruction, & l'extinction des comtes; la réunion du Languedoc à la Couronne, la part que cette Province a pris aux guerres des Anglois, de l'Italie & contre les Espagnols, & enfin les guerres civiles entre les catholiques & les huguenots, qui ont duré près d'un siècle & demy, & plusieurs autres grands évenemens qu'il seroit trop long de rapporter & que vous sçavez assés.

En parlant de tous ces peuples étrangers, j'ay traité de leur origine; j'ay taché aussi de faire le portrait de tous les roys, généraux, comtes, gouverneurs, premiers présidens & autres personnages illustres qui ont paru en Languedoc. J'ay aussi décrit ce qu'il y a de plus beau & de grand dans les villes & dans tout le païs; enfin de mes seules collections on pourroit déja faire deux volumes in-folio, sans y comprendre les preuves. Je crois qu'il est absolument nécessaire de parcourir toutes les villes pour en visiter les archives & découvrir ce qui s'est passé dans les seize & dix-septième siècles : je ne sache pas que personne ait ramassé celles du dix-septième siècle. Je ne sçaurois guères plus avancer avec succez & plaisir, sans ce secours & surtout sans avoir vû les archives de Thoulouze, de Montauban, Albi, Narbonne, Béziers, Montpellier, Nismes, le Puy, Mende & Viviers.

Il faudroit aussi commencér à faire les estampes, qu'on doit insérer dans l'Histoire, comme il a été ordonné par les Etats, & enfin commencer à composer le premier volume de l'Histoire, depuis la première connoissance des peuples du Languedoc, jusques à l'extinction des Albigeois ou à la réunion de la Province à la couronne. Ce qui restera à dire jusques en 1700 fera un plus gros volume & peut-être deux.

Pour visiter les archives des hôtels de ville, des cours de justice & des seigneurs, il faudroit un religieux, qui non seulement fust sage & fist partout honneur à la religion, mais encore qui sceust lire toutes les écritures, qui sceust bien l'histoire du Languedoc & qui sceust choysir précisement ce qui est nécessaire.

L'expérience m'a fait connoitre que celuy qui travaillera à l'histoire du Languedoc doit préférer la demeure de Toulouze à toute autre, parce que dans cette ville on trouve plus de livres, plus de mémoires, plus de secours que dans toutes les autres villes de cette Province. — Fait au monastère de S[t] Guilhem du Désert le 18[e] mars 1714. Fr. Pierre Auzières, M. B. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 32 & 33.)

[Cet exposé est suivi de deux mémoires très-développés sur le même sujet & intitulés : *Projet de l'Histoire du Languedoc, Ibid.*, fol. 34-61.]

5. — *Projet de l'Histoire du Languedoc* [*par le P. Gabriel Marcland*[1].]

Il y a quelque tems que feu Monseigneur le Goux de la Berchere, archevêque de Narbonne, ayant représenté à Messeigneurs tenans les Etats du Languedoc, qu'il seroit de leur dignité de procurer au public l'Histoire generale de cette Province; la compagnie

[1] Il existe dans le volume 181 du fonds de Languedoc, fol. 51, deux copies de ce Projet dont la première est une transcription raturée & annotée par le P. Marcland, & la seconde, une mise au net définitive. A la suite de la première de ces deux copies, on lit, écrit de la main de l'auteur : *Réponses aux doutes de Monsieur N. sur le projet de l'Histoire générale de Languedoc.*

après l'avoir remercié de sa remontrance qui ne pouvoit que leur être honorable, & supplié de faire lui-même le choix des personnes pour la composition de cet ouvrage, cet illustre prélat dont la mémoire sera toûjours en odeur de benediction dans les deux Narbonnoises, voulut bien en déférer l'honneur aux Benedictins de la congrégation de S. Maur.

Comme l'entreprise est nouvelle, n'y ayant point encore d'histoire qu'on puisse appeller generale, & qu'un petit nombre de particulieres qui regardent quelques-unes de ses parties, il a fallu ramasser dans les anciens historiens les faits qui doivent y entrer, & puiser ceux des tems moyens & bas, dans les bibliothèques & archives publiques & particulieres, & dans les cabinets des curieux où ils étoient ensevelis, & qui avoient échappé aux laborieuses recherches du sçavant M. Catel.

La recherche & decouverte de ces materiaux dispersez en ces lieux-là, n'est pas une chose aussi aisée que l'on pourroit s'imaginer, non plus que le choix & l'arrangement, sur tout quand il s'agit, comme ici, d'une histoire, qui a mille ans d'antiquité sur celle de France; d'un peuple qui successivement sous divers maîtres a porté ses armes victorieuses dans les trois parties de l'ancien monde, & d'une province qu'il y en a peu d'autres où l'on ait vû de si grandes révolutions. On n'ignore pas combien les gouts sont differens, soit pour les choses, soit pour la disposition & pour l'ordre : à l'égard des choses, il y en aura une si grande varieté, qu'on a lieu d'esperer que chacun trouvera de quoi se satisfaire, à moins qu'il n'aime la fable : car on se fait une loy de ne rien avancer qui le ressente. On n'ose pas se promettre la même chose touchant l'arrangement; cependant après y avoir meurement pensé, il nous a semblé que l'ordre chronologique étoit le plus convenable, & même le seul que l'on doive suivre à raison des divers maîtres qui ont gouverné les peuples de cette province.

Les Celtes ou Volçes divisez en Tectosages, & Arecomiques en étoient les originaires; ils passerent premierement sous la domination des Romains, ensuite sous celle des Visigoths, ausquels à quelques intervales près succederent les comtes, & à ceux-ci les rois de France. Ces cinq changemens qui feront chacun son époque partageront cette Histoire en autant de parties, lesquelles quoi qu'inégales (*sic*) pour le nombre des évenemens ne le seront pas pour la durée qui sera d'environ cinq cens ans pour chacune, ni pour la singularité des faits, ils sont tous remarquables. Les Celtes & les Tectosages paroitront les premiers sur la scene, & s'y feront admirer par leur valeur & par leurs conquêtes. Les Romains devenus les maîtres du pays ouvriront la seconde, & s'y feront haïr par leur orgueil & par leurs extorsions. L'entrée des Visigoths commencera la troisiéme; ils s'y feront aimer par la douceur de leur gouvernement, & regretter, quand après un regne de trois cens ans, ils feront place aux Sarrasins, lesquels en seront chassez par les quatre premiers rois de la seconde race, qui comme les Visigoths feront les delices de la Province, ce qui nous conduira aux comtes, lesquels rempliront la quatriéme, qui finira sous le regne de Philippe le Hardi, par la réünion immediate de presque toutes ces comtez en sa main, qu'il a transmis avec sa couronne aux rois successeurs, & à Louis XV heureusement regnant.

Première époque. — La premiere époque, que nous appellons le Languedoc, sous les Celtes & Volces-Tectosages, commencera environ six cens ans avant la naissance de Jesus-Christ. L'histoire nous fournit peu de faits sur tous ces tems-là, mais leur éclat nous dédomage du nombre. Elle nous apprendra que pour décharger le pays il en sortit par differentes routes, & en divers tems, trois armées composées de jeunes avanturiers, & que leurs expéditions furent si heureuses, qu'il est difficile de marquer celle des trois qui s'acquit le plus de gloire. L'une, sous le nom des Celtes, après avoir franchi le col des Pyrenées, & donné plusieurs batailles à ces peuples d'Espagne, qu'on nommoit alors

Iberiens, les obligea enfin de faire la paix, de s'allier avec eux par des mariages, des deux nations n'en faire qu'une; & que pour en éterniser la mémoire, le pays à l'avenir seroit appellé Celtiberie, & les habitans Celtiberiens. L'autre, qui sous le nom de Tectosages se joignit à celle du prince Sigovese, après avoir forcé le passage du Rhin, & conquis la plus fertile contrée de la Germanie, s'y maintint avec tant de valeur contre ses ennemis, tant d'équité & de justice avec ses voisins, que Cesar, qui n'est pas prodigue de loüanges, n'a pû s'empêcher de faire leur éloge. Et la troisiéme, sous le même nom de Tectosages, après avoir forcé le Pas des Termopyles, défendu par quatre-vingts mille Grecs, & s'être enrichis des dépouilles du temple de Delphes, alla se faire un pareil établissement & avec la même réputation dans la Bythinie. On y voit encore d'augustes monumens de leur puissance dans les villes de Tabia, de Pessim, d'Angoury & de Siuves, dont ils sont fondateurs. Les deux dernieres sont aujourd'huy metropoles, une ecclésiastique & l'autre civile; & si l'on veut se former une idée de leur courage & de l'étenduë des Etats qu'ils y possedoient, il ne faut que se souvenir que les Romains décernerent l'honneur du triomphe au proconsul, qui rendit leurs rois tributaires de la République.

Pendant que nos Tectosages bâtissoient des villes dans l'Asie, on construisoit dans leur pays natal & en Languedoc, celles de Vindomagus, de Rhode, d'Heraclée, de Maguelone, d'Elne, de Cesseron, d'Agde, d'Illiberis & de Ruscino. Les trois premieres ne sont plus, il ne reste de Maguelone & d'Elne qu'une église, elles étoient autrefois épiscopales comme l'est aujourd'huy Agde; mais il semble que les deux dernieres étoient alors les plus celebres, elles le furent du moins par rapport à ce qu'il s'y fit. Ce fut dans Ruscino que nos rois, qui y étoient assemblez, donnerent audience aux ambassadeurs d'Annibal & à ceux des Romains. Les premiers vinrent les prier modestement d'accorder, à telles conditions qu'il leur plairoit, le passage par le Languedoc, pour l'armée des Carthaginois, composée de plus cent mille hommes; elles furent reglées ces conditions à Illiberis par Annibal, à qui nos rois, par une noble émulation, en déférerent l'honneur, & applaudies, parce qu'elles sont dignes de la generosité & de la politesse de ce general, & de nos princes. Il n'y eut que les Romains qui ne les trouverent pas de bon goût, ils étoient venus dans l'esperance d'obtenir qu'on lui refuseroit le passage. Nos rois, après leur avoir remontré en des termes un peu durs, le ridicule de leur demande, les renvoyerent avec une sage leçon pour leur senat. Mais ces vindicatifs républicains oubliant la leçon, ne se souviendront que du refus qu'ils feront payer bien cherement à nos Tectosages, quand ils les auront soûmis à leur empire; on le verra dans la seconde époque.

Deuxième époque. — On expliquera d'abord la manière que le Languedoc passa sous la domination romaine; on la croit très-differente de celles des provinces voisines qui se virent forcées de subir le joug, mais il n'en fut pas mieux traitté. A peine il se sera mis sous la protection de la République, qu'elle oublira les conventions & le laissera en proïe aux avanies de ses proconsuls. Il deviendra peu après le theatre des formidables guerres, qu'elle eut à soûtenir contre les Cymbres & les Ambrons; contre Sertorius & contre les Gaulois. Il ne faut pas douter que la douleur de se voir foulé d'un côté par cinq à six cens mille barbares, & d'autre par deux à trois cens mille Romains, qui ne valoient pas mieux, fut un peu adoucie par le plaisir de les voir s'entre-tuër, & de servir de tombeau une fois à quatre-vingts mille Romains, de prison à quarante mille, & puis de cimetiere à tout le reste des barbares. Il ne joüit pas long-tems de ce triste plaisir, la guerre de Sertorius vint l'interrompre & fut suivie de celle des Gaulois, qui conservoient toûjours le desir de secouër le joug. L'absence de Cesar leur parut favorable, ils ouvrirent la campagne par le ravage du Vivarez & du reste du bas Languedoc, dont Ver-

cingentorix n'avoit pû ébranler la fidélité, comme il avoit fait celle du Quercy, du Roüergue, de l'Auvergne & même du Givaudan, & cette guerre finira dans le même Languedoc. S'il est vrai (ainsi qu'un sçavant moderne croit l'avoir demontré) que ce prince avec tout ce qu'il put rallier de ses troupes, alla se renfermer dans Alais, château des Cevennes, où il fut assiegé & fait prisonnier; c'est ce que nous examinerons.

Ce sera seulement sous les empereurs que nous verrons le Languedoc recompensé de sa constante fidélité. Cesar lui ouvrira l'entrée du senat, Auguste choisira Narbonne pour y tenir en personne les Etats généraux des Gaules; il y fera le partage de ces vastes provinces; donnera à la quatriéme le nom de Narbonnoise, & couronnera tous ces honneurs par un magnifique temple qu'il y fit bâtir. Antonin le Pieux deviendra le second fondateur de cette ville, qu'un incendie avoit presque toute reduite en cendres; & Adrien ajoûtera à l'amphitheatre, au temple de Diane, à la Tour-Magne & aux autres embellissemens de Nîmes, la superbe basilique de Plotine. Mais on fera remarquer que le Languedoc repondit parfaitement à tous ces honneurs, donnant au senat de sages magistrats & d'éloquens orateurs, & fournissant aux armées de Cesar de vaillants soldats & de braves officiers; instituant de pompeux sacrifices pour la prosperité d'Auguste, & donnant en la personne d'Antonin le Pieux, de Carus & de Numerian son fils, des empereurs qui ont honoré l'Empire.

On n'oubliera pas le plus heureux de tous les évenemens, sçavoir la naissance de Jesus-Christ, & la prédication de son saint Evangile. Il est étonnant que ces deux faits étant les plus augustes & les plus interessants que l'on puisse examiner, l'année du premier, soit si inconnuë, & le siecle du second par rapport aux Gaules si contesté. Sur le premier nous suivrons le tradition de l'Eglise romaine : sur le second, celle de nos églises du Languedoc, qui remonte cette prédication vers la fin du premier siecle de l'Incarnation, & qui donne pour premiers évèques, Paul à Narbonne; George au Puy; Flours à Lodève; Aphrodise à Beziers; Saturnin à Toulouse, tous saints & disciples des apôtres. Quoiqu'il *(sic)* en soit, il est certain que le progrès du saint Evangile y fut retardé moins par la crainte des édits, que par l'entêtement du peuple pour ses anciennes superstitions; mais la pureté de la foy, ainsi que celle des mœurs & du culte exterieur, y fut étrangement alterée durant le quatriéme siecle, une par l'héresie d'Arius, l'autre par les révéries de Vigilance. On y verra l'arianisme présider au concile de Beziers en la personne de l'impie Saturnin d'Arles, & monter ensuite sur le thrône & devenir la religion dominante en la personne des treize premiers rois visigoths, comme nous le dirons dans l'époque qui suit.

Troisième époque. — L'irruption des Vandales dans les Gaules fut cause que le Languedoc changea de maître. L'empereur Honorius, trop foible pour se maintenir dans ces vastes provinces, de l'avis du senat les ceda avec l'Espagne à Alaric & ses successeurs rois des Visigoths. Après donc avoir expliqué l'étenduë, les motifs & les conditions de la cession, l'origine, les mœurs, & la forme du gouvernement de ces nouveaux habitans du Languedoc (car ce fut la premiere province dont ils prirent possession, & la derniere dont ils furent dépoüillez); on s'étendra sur tout ce qui s'y est passé de mémorable sous les trente rois de cette nation, qui l'ont gouverné pendant trois sieclès, ce qui renferme les plus beaux morceaux des histoires, de l'Empire, de Rome, de l'Italie, de l'Affrique, de l'Espagne & de France.

On verra Rome assiegée par notre Alaric, se racheter premierement par une grosse rançon; assiegée une seconde fois par ce roy à qui elle ouvrit ses portes & qui y créa un empereur; rassiegée par le même Alaric, prise & abandonnée durant trois jours au pillage à l'exception des églises, & cela pour punir la perfidie d'Honorius, dont elle n'étoit pas cause. C'est ici le *quidquid delirant Reges,* comme il y avoit encore beaucoup

à glaner dans cette malheureuse ville, elle fut pour la quatriéme fois la victime de la vengeance de nos Visigoths. Ataulphe, successeur d'Alaric, mais moins religieux, la fit saccager sans exception & sans mesure; il trouva dans les seules églises des richesses immenses, que la pieté des fidéles y avoient (*sic*) consacrées, ou que les Romains y avoient refugiées comme dans un azile; il y trouva aussi la belle & sage Placidie, sœur de l'empereur; il en devint d'abord l'esclave & peu de tems après l'époux : la solemnité des nôces & le couronnement de cette premiere reine du Languedoc se firent à Narbonne, avec une magnificence dont on auroit peine de trouver d'exemples dans l'histoire. Cet agréable & nouveau spectacle fit oublier la triste scene qu'il avoit donnée quelque tems auparavant dans la même ville, en faisant trancher la tête aux empereurs Jovin & Sebastien, freres, à l'un pour avoir contre sa défense associé l'autre à l'empire, & à celui-ci pour l'avoir accepté sans sa permission. Les rois qui après lui firent leur residence en Languedoc, ne furent pas moins fiers; on les verra sur leur thrône donner audience aux ambassadeurs d'Attila, & les éconduire; à ceux de Valentinian, & de cinq ou six autres empereurs, qui demandoient les uns du secours, les autres la paix, & ceux-ci ne l'obtenir qu'à des conditions bien dures. On les verra au milieu de leur cour dans Toulouse créér un empereur, & enfin à la tête de leurs armées, après avoir battu deux fois Attila, battre encore Valentinien; les rois des Sueves, des Bretons, des François, & joindre la Provence, les trois Aquitaines & toute l'Espagne comme simples provinces, à leur royaume de Toulouse, le siege de leur empire.

Ces rois étoient encore ariens, mais plus jaloux d'étendre leurs Etats que leurs erreurs; ils laissoient aux catholiques une honnête liberté de conscience, & aux évêques celle de s'assembler en concile, & témoignant beaucoup de respect & de confiance pour ceux de ces derniers qui étoient estimez de sainte vie. Toutes ces condescendances n'empêcherent pas Clovis de leur déclarer la guerre; la diversité de religion en sera le prétexte ou le motif; comme il n'y a rien de plus saint, rien aussi ne lui fut si glorieux que le succez de la bataille de Voüillé près de Poictiers. La mort d'Alaric leur roy, qu'il tua de sa main, fut suivie de la conquête de quelques-unes de ses provinces; mais le mariage de sa fille, & de deux de ses petites filles avec les rois visigoths, & de trois princesses visigothes avec les rois françois, loin d'être les liens de la paix, furent une source de guerres entre ces princes, & de malheurs infinis pour toutes ces malheureuses princesses.

La conversion de notre roy Recarede, suivie de l'extinction de l'arianisme, nous fournira une matiere plus agréable, ainsi que le concile d'Agde, celui de Narbonne & les dix-sept derniers de Tolede tenus sous les rois visigoths. Nos évêques seront soigneux de s'y rendre, & ils auront l'honneur de présider au sixiéme qui passe pour un des plus savans.

La révolte du comte de Nîmes contre Vuamba nous occupera quelque tems, le détail est curieux par ses circonstances, mais très desagréable par ses suites. Les juifs que ce pieux roy avoit proscrits, & que le comte protegeoit, en étoient ou l'occasion ou la cause; mais les suites furent des plus tragiques pour le Languedoc, qui à la reserve de deux évêques, s'étoit laissé entraîner dans la révolte, & avoit applaudi la création d'un nouveau roy.

Ces playes seront à peine fermées, qu'on les verra rouvrir & de plus profondes par l'invasion de trois princes, qui se disputoient la possession de la Province comme un bien vaquant depuis la mort du malheureux Roderic dernier roy visigoth. Zema, roy des Sarrasins, après un long siege prendra Narbonne, passera au fil de l'épée tous les hommes, & envoyera en Espagne les femmes & les enfans. Eudes, duc d'Aquitaine, s'étoit emparé de Toulouse avant qu'elle fût assiegée par ce même roy, & arriva assez à

tems pour le chasser, le battre, & le laisser au nombre des morts. Charles Martel, prince des François viendra après eux, brûlera Avignon, Nîmes, Agde, Beziers, & s'en retournera bien fâché de n'avoir pû chasser de Narbonne les Sarrasins, qu'il tenoit assiegé (*sic*) depuis quatre ou cinq ans.

Le ciel réservoit à la pieté de nos évêques & au courage de nos comtes la gloire de s'affranchir eux-mêmes du joug des infidèles, & de se donner un roy très-chrétien en la personne de Pepin à qui ils ouvrirent les portes de leurs villes sous les conditions réciproques de protection & de fidélité, de conserver leurs privileges, & les laisser vivre selon leurs loix (c'étoit les gothiques); conditions qui marquent non pas un peuple conquis & qui reçoit la loy, mais qui la prescrit en quelque maniere à celui qu'il se choisit pour maître. Et en effet le Languedoc ne s'appercevra d'avoir passé sous l'empire des rois de France, que par l'honneur que lui feront les trois premiers empereurs françois de le différencier de leurs autres provinces, en le rétablissant dans son ancienne prérogative de royaume sous les noms de Gothie & de Septimanie, du reste fidéles aux conventions stipulées avec leur pere & ayeul. Il ne se parlera point d'impôts ni de partages de terres : on confirmera les loix gothiques : il ne sera rien changé dans la forme du gouvernement; les rois, comme il étoit d'usage, envoyeront dans les principales villes pour y administrer la justice, les armes & les finances, certains officiers qu'alors on appelloit comtes. Mais il arriva que ces comtes se prévalant tantôt de la confiance des rois, tantôt des guerres qu'ils avoient sur les bras, & toûjours de la foiblesse du gouvernement, de simples commissionnaires qu'il étoient, s'érigerent peu-à-peu en souverains chacun dans l'étenduë d'une ou de plusieurs comtez, & y en exerçoient tous les droits. On sera surpris que dans un pays long d'environ quatre-vingt lieuës, sur trente-cinq à quarante de large, il s'en soit élevé dix à douze, & qu'ils se soient maintenus dans cette indépendance durant plus de quatre cens ans; & nous voici à la quatriéme époque que nous appellerons le Languedoc sous les comtes.

Quatrième époque. — Il est aisé d'imaginer que cette multitude de petits souverains ne pouvoit être, comme elle fut, qu'une source de jalousies; & c'est aussi ce qui tiendra la Province dans une perpétuelle agitation, ou dans son tout, ou dans quelques-unes de ses parties. Mais au milieu de ses troubles, il s'y passera des choses très-considérables pour la religion & pour l'état politique. Telles sont pour la religion la convocation de vingt conciles provinciaux, l'institution de quelques nouveaux ordres religieux hospitaliers, militaires & mixtes, & la fondation de plus de cent abbayes : telles sont encore les élections des évêques faites par les chapitres, rarement par les papes, jamais par les rois, & presque toûjours unanimes; ce qui marque d'un côté la droiture des électeurs, & d'autre le mérite personnel des élûs qu'on prenoit ordinairement *de gremio* du corps du chapitre, ou des originaires du pays, ou de quelques abbayes de la Province. Quelle ample & riche matiere fourniront à l'histoire tant d'évêques, abbez & ecclesiastiques du second ordre; les uns par les refus de ces dignitez, les autres par la démission volontaire; quelques-uns par l'expulsion ou dégradation, un grand nombre par leur zele pour la pureté de la foy contre les hérétiques, pour l'integrité des mœurs contre les déréglemens du peuple, & pour le maintien de la discipline contre le relâchement des clercs & des moines; enfin pour la defense des droits de leurs églises contre les usurpateurs, plusieurs ayant souffert pour un ou deux, ou pour tous ces sujets-là les persécutions, l'exil, la perte des biens, la prison, & même la mort.

Comme les archevêques de Narbonne étoient à la tête de ce clergé, ils se trouveront dans tous ces cas plus souvent que les autres; & de plus ils auront à défendre le patronage de leur église contre les vicomtes de Narbonne, la qualité des ducs de Gothie ou Narbonne contre les comtes de Toulouse, leur indépendance contre les archevêques

de Bourges, d'Arles, de Tolede & de Vienne, leur primatie contre ceux de Tarragone & d'Aix, & enfin la présidence aux Etats contre leurs suffragans. Le détail de ces petites guerres sera d'autant plus agréable, que la discussion du droit est intéressante.

Le reste de cette époque qui regarde presque tout l'Etat politique, n'offrira presque rien que de triste; ce sera une bigarrure de séditions réïterées dans plusieurs villes, d'autant plus cruelles, qu'elles se faisoient de citoyen à citoyen, d'ami à ami, de frere à frere, de pere à fils, que le malheur ou l'interêt trouvoit engagés dans des partis opposés de mariages, de divorces, de polygamies célébres par la qualité des personnes, & par la singularité des circonstances; de fondation de quatre nouvelles villes, qui après Toulouse sont aujourd'hui les plus peuplées & les plus riches, & que nous verrons durant de certains temps les plus révoltées contre la religion & contre l'Etat; de révoltes de villes contre les comtes, dont ils chasseront les uns, massacreront les autres, & à leur tour seront elles-mêmes massacrées par les comtes. Ce sera enfin un mélange de batailles, de siéges & de guerres des comtes de Toulouse contre les rois d'Angleterre, d'Espagne & de France, contre les comtes de Provence, de Barcelone, de Poitiers, de Melguail, de Beziers, de Rhodes. Le Languedoc en étoit le théâtre; mais celles que nous y verrons les plus communes durant plus de deux cens ans, ce seront les guerres de religion. Rien de si glorieux pour la Province, que celles qu'elle a faites au dehors & dans les pays étrangers par ses comtes, seigneurs & évêques, ni rien de si funeste que celles que ses mêmes comtes fauteurs des Albigeois lui ont attirées dans son sein. Ces comtes & évêques, après avoir mené en différens temps, de nombreuses croisades, soit en la Terre-Sainte contre les Turcs, soit en Espagne contre les Sarrasins, verront leurs Etats inondez d'un million de croisez & étrangers qui y exerceront durant vingt-cinq à trente ans toutes les hostilitez qu'un zele de religion trop ardent a coûtume d'inspirer; ce qui sera cause du dépeuplement du Languedoc. Les croisez d'une part, les inquisiteurs de l'autre, feront périr par le feu, par le fer, ou par l'exil, la plus grande partie des habitans, & avec eux presque toute l'ancienne noblesse; leurs châteaux seront rasez, leurs terres confisquées: il sera même défendu à leurs veuves & filles de se marier pendant dix ans à d'autres qu'à des étrangers; cela fera un nouveau monde, & sera cause que la Province passera immédiatement sous les rois françois, c'est la cinquiéme & derniere époque.

Cinquième époque. — Cette époque, ainsi que la précédente, quoyque mélangée de choses qui n'ont que peu ou point de liaison, sera bien plus intéressante, en ce que l'on verra de plus près, & comme sous les yeux, les faits qui seront rapportez, & que les plus considérables familles y trouveront avec leur nom, la part que leurs ancêtres y ont eüë, & la gloire ou le blâme (car on ne déguisera rien) qu'ils se sont acquis dans le clergé, dans l'épée, dans la robe, dans la science ou dans les beaux-arts.

Le clergé séculier y verra avec plaisir l'érection de deux nouveaux archevêchez, d'onze évêchez, & du double des collégiales. Le régulier, la fondation de trois cens monasteres de divers ordres; tous les deux, la création de trois papes pris de l'un & de l'autre clergé, & que le mérite plus que la naissance a élevés à cette sublime dignité. La noblesse n'aura pas moins de plaisir d'y voir la fondation des grands prieurs de S. Giles, de Toulouse, & des soixante & dix commanderies qui en dépendent; la création de quatre grands-maîtres de Rhodes & de Malthe, celle de cinq maréchaux de France, de plusieurs généraux d'armée, & gouverneurs de provinces, de villes ou de châteaux.

Ceux qui aiment le barreau, y apprendront le temps de l'érection & fixation du parlement, & des autres cours supérieures & subalternes, les causes de leur division, rëünion ou translation, & l'étenduë de la juridiction, soit pour les lieux, pour les per-

sonnes & pour les choses; & les sçavans ne seront peut-être pas fàchez qu'on les fasse souvenir quand & comment furent fondées les universitez de Montpellier & de Toulouse, & que cinq d'entre les professeurs qui y ont enseigné l'un & l'autre droit, ont été faits papes. On leur rappellera aussi la mémoire des Jeux-Fleuraux, de la fondation de vingt colleges publics, & de la création des Académies des sciences & des beaux-arts. On aura soin enfin de marquer le nom, & s'il se peut, le pays & la famille, avec les actions de ceux qui d'entre ces cinq différens ordres, se seront les plus distinguez dans l'église, dans les armes, dans la magistrature, dans les sciences, & dans le gouvernement politique. Mais comme ce gouvernement regarde spécialement messeigneurs les Etats généraux, qui sont les peres de la Province, on n'en parlera qu'incidemment & par occasion. Cette auguste assemblée, son objet & les affaires qui s'y traitent, sont un corps séparé qui ne peut entrer dans celui de l'histoire générale : ni comme partie, elle seroit presque aussi grande que le tout : ni par épisodes, elles (*sic*) seroient trop fréquentes; on en donnera une histoire particuliere qui ne sera gueres moins étenduë que la generale, & sera bien plus intéressante.

On ne pourra pas se dispenser d'entrer dans le détail des différends d'entre le pape Boniface & Philippe le Bel, & ceux de ce roy avec l'évêque de Pamiers & avec les Templiers. Ces trois choses qui ont fait tant d'éclat dans le monde, font partie de notre histoire, en ce que je ne sçai par quelle fatalité tous les principaux acteurs de ces trois tragédies se trouvent appartenir au Languedoc à titre ou de naissance, ou de gros benefices, ou de belles seigneuries, & plusieurs à ces trois titres. Dans l'affaire de Boniface, les évêques de Viviers & de Pamiers avec l'archidiacre de Narbonne, furent porteurs de paroles ou de brefs peu dignes de leur ministere, & moins encore de la gravité d'un pape. Le sieur de Nogaret, le vicomte de Narbonne, & Sciarra Colomna son beau-frère, le firent prisonnier; & le même Nogaret avec le sieur Duplessis marquis de Vezenobre ses accusateurs, en poursuivirent la déposition jusqu'au tombeau, & la condamnation même après sa mort. Dans celle de l'évêque de Pamiers, ce prélat eut pour dénonciateur le sieur [*blanc par suite d'omission*] [1]; pour témoins des chefs d'accusation les évêques de Beziers, de Maguelone, avec l'abbé de S. Papoul, & le comte de Cominges; & pour juges son métropolitain, avec deux de ses suffragans. Pour ce qui est des Templiers, le commandeur de Montfaucon fut le premier délateur, celui de la Nogarede un des premiers témoins. Le pape envoya l'abbé de Cruas pour informer, & nomma l'archevêque de Narbonne & l'évêque de Tolede, avec l'archidiacre de Maguelone pour instruire avec trois autres, & juger définitivement le procès. Enfin le même évêque de Mandes fut chargé par les Peres du concile de Vienne de donner son avis par écrit; & son avis qui concluoit à l'extinction de cet ordre, fut approuvé & executé.

Il semblera au reste que pendant cent à six-vingt ans les papes, les princes françois & les anglois, eussent conspiré la ruine de la Province, qu'ils en avoient fait le partage, & convenu que chacun désoleroit le lot qui lui étoit échû.

On verra les églises & les titulaires abandonnées (*sic*) au pillage de la cour de Rome par l'érection de nouveaux bénéfices, par les translations, par les pensions, & par les réserves durant le schisme & la résidence des papes à Avignon; les villes & la bourgeoisie au pillage du Dauphin, des ducs de Berry & d'Armagnac, des comtes de Foix & des princes d'Orange, qui s'en disputoient le gouvernement pendant la maladie de Charles VI, les châteaux, villages, & toute la campagne en proye à la fureur des Anglois

[1] Dans l'exemplaire qui fait partie du tome 181 du fonds de Languedoc, à la bibliothèque nationale, exemplaire corrigé & annoté de la main de l'auteur, ce blanc est rempli par le nom de *Feotti*.

durant & après la prison du roy Jean; mais ces maux quoyque grands, paroîtront legers, si on les compare à ceux que la Province se causera à elle-même, en armant durant quarante à cinquante ans ses propres enfans, lesquels au sujet de la religion lui feront une guerre dans laquelle on n'épargnera ni églises, ni évêques, ni magistrats, ni parens, ni amis, ni villes, ni bourgades. L'édit de Nantes en suspendra un peu le cours; mais il n'éteindra pas tout le feu. Loüis XIII se verra obligé d'y venir, & de faire en personne les siéges de Privas, de Montpellier, qui lui réussiront mieux que celui de Montauban. La révocation de cet édit rallumera le feu sur lequel on jettera durant quelques années les cendres d'une fausse conversion, & à la faveur de ce manteau on conclura des traitez avec les ennemis de l'Etat; & alors l'on verra tout à coup sortir des Sevenes comme d'un Vesuve les flames de la révolte, & retracer dans ces affreuses montagnes & dans les lieux voisins, les barbaries que les Albigeois leurs peres & les calvinistes leurs ayeuls y avoient exercées. On sçait l'inquiétude que cette révolte donna à la cour, & que le feu roy d'heureuse mémoire crut ne pouvoir l'étouffer dans le canton que par le brûlement des habitations & l'exil des habitans. Afin de mettre dans tout son jour l'histoire politique du Languedoc, dont nous venons de faire le plan, & d'en rendre la lecture plus agréable & plus instructive, elle sera précédée comme d'un flambeau de l'histoire naturelle & artificielle, c'est-à-dire, de ce que Dieu y a mis dans la création, & de ce que l'industrie des hommes y a ajoûté. Une carte géographique en fera connoître la situation, la figure & l'étendue; sa division en évêchez & gouvernemens; ses villes, ses forteresses; ses édifices publics; ses montagnes; les cinquante-six rivieres qui l'arrosent; ses ponts, ses aqueducs; ses bassins, le canal royal; ses ports, & ses côtes maritimes. On fera remarquer tout ce qu'il y a de curieux dans chacune de ces choses; & pour la satisfaction des étrangers, on accompagnera de plans, de vûës & de figures gravées celles qui en seront susceptibles.

Il seroit difficile au reste de marquer ce qui manque à cette belle Province pour le soûtien & pour les agrémens de la vie. Le peuple naturellement industrieux & œconome, y trouve abondamment de quoi fournir à ses besoins, à ses plaisirs, & à son commerce qui est des plus opulens; il semble même que la nature qui est assez avare de ses merveilles, les ait prodiguées au Languedoc, ou du moins qu'elle a pris plaisir d'y réunir celles qu'elle a dispersées dans le reste du monde. Outre les végétaux & les marcassites qui s'y trouvent en grand nombre, & dont quelques-uns lui sont particuliers, on y voit des Pactoles charrier avec leur sable les paillettes d'or & d'argent, & quelquefois les diamans & les perles; des petroles découler l'huile & le bytume; des rochers, l'un du milieu d'une campagne s'élever en pyramide réguliere à la hauteur de quatre cens quarante huit pieds, & l'autre, comme celui de Harpaso, s'ébranler sensiblement lorsqu'on le pousse du bout du doigt, & devenir immobile si l'on y employe toute sa force, *digito mobilis, toto corpore immobilis.* On y voit des lacs sur le sommet des montagnes hautes de sept à huit cens toises, des puits qui regorgent d'eau en été, & sont à sec durant l'hyver. Mais on ne croit pas qu'il se voye dans tout le monde rien d'aussi merveilleux que la fontaine de Belesta au diocèse de Mirepoix; pendant cinq mois elle croît régulierement de demie heure en demie heure vingt quatre fois chaque jour naturel & si sensiblement, que par ses réciprocations elle fait enfler & désenfler la petite riviere de Lers dans laquelle elle se décharge, & où il semble que se noyent avec elle tous les systèmes que les philosophes ont imaginés sur les causes du flux & reflux.

Ce nouveau projet d'histoire, comme l'on peut voir par cette ébauche des principales matieres, montre l'étenduë & les difficultez de l'entreprise : mais quoyque l'on ait rien à se reprocher touchant l'obligation de s'employer uniquement à la recherche de tout ce que l'on a crû pouvoir l'enrichir, & que même l'on ait lieu d'être assez content des

découvertes & de la moisson que l'on a faite, le champ est si vaste, que l'on n'ose se flatter de n'y avoir rien laissé à glaner; & d'ailleurs il a été jusqu'à présent si peu défriché, qu'il est impossible que bien des évenemens considérables n'ayent échappé à nos veilles; c'est ce qui nous oblige d'inviter toutes les personnes de lettres, & particulierement ceux qui sont plus versés dans la connoissance du Languedoc, à vouloir nous communiquer les mémoires qui peuvent contribuer à la perfection de cet ouvrage, & d'assûrer ceux qui nous les communiqueront, ou qui se donneront la peine de composer eux-mêmes des morceaux d'ouvrages entiers, dissertations, descriptions, ou quelqu'autres piéces, d'en recevoir tout l'honneur qu'ils peuvent raisonnablement désirer, & qu'on ne prétend point s'attribuer la gloire qui leur est dûë.

Les personnes qui auront quelques mémoires à donner touchant cette histoire, auront la bonté de les adresser au R. Pere général de la congrégation de S. Maur, dans l'abbaye de S. Germain des Prez, à Paris. 1720. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 62.)

6. — *Premier projet de l'Histoire générale de Languedoc, par dom Devic & dom Vaissete.* [*Autographe de dom Vaissete.* — Vers 1718 ou le commencement de 1719.]

Mémoire des veües que l'on se propose & du dessein que l'on s'est formé dans la recherche des titres & autres pièces qui peuvent servir à l'Histoire du Languedoc & dans la composition de cet ouvrage dont les Estats de cette Province nous ont fait l'honneur de nous charger depuis quelques années.

La Province de Languedoc, telle qu'elle est aujourdhui, comprend dans son étendue presque toute l'ancienne Province Narbonnoise Première, avec la partie de l'Aquitaine Première, contenüe dans les diocèses de Montauban, Alby, Mende, le Puy & Viviers, ou partie d'iceux. Tous les différens pays qui composent cette Province s'assemblent tous les ans par leurs députez & font ce qu'on appelle les États généraux de la Province.

Ce corps illustre & distingué par bien des endroits, nous fit l'honneur il y a quelques années de nous charger de travailler à l'histoire de la Province & d'en faire les recherches; il envioit avec raison à plusieurs autres provinces du royaume la gloire d'avoir travaillé avec succès à l'histoire de leur patrie, tandis que celle qui par le nombre, la variété & l'importance des événemens, méritoit le mieux l'attention d'un bon écrivain, en étoit pourtant la plus négligée.

Pour tirer donc de l'obscurité ce qui étoit caché dans les tenèbres de l'oubli, & pour donner un nouveau jour à ce qui a été publié, on nous honora de cet important & laborieux employ, que l'envie d'être de quelque utilité au public, & surtout les engageantes sollicitations d'un des premiers prélats du royaume[1] ne nous permirent pas de refuser. C'est aussi à ce sçavant prélat que la gloire d'un dessein si avantageux à la province dont il est à la tête, & la reconnoissance des soins de son exécution sont entièrement deües.

Pour travailler avec méthode, deux de nos Pères furent premièrement chargés de faire des mémoires & des extraits de tous les auteurs imprimez qui ont traité de l'histoire de la Province ou de ses villes, & ils l'ont heureusement exécuté en partie. On a commencé ensuite de fouiller dans les archives du pays & autres, pour en tirer les pièces qui peuvent servir à notre dessein; on continue à présent ce travail avec succez;

[1] M. de la Berchère, archevêque de Narbonne, président des États; sa mort étant survenue le 2 juin 1719, nous pouvons donc fixer la rédaction du présent mémoire, antérieurement à cet événement, vers 1718, ou au plus tard vers les premiers mois de 1719.

quelque long & pénible qu'il soit, on le supporte avec plaisir, dans la vüe d'y faire des découvertes qui jointes aux mémoires sur les imprimez, puissent servir au corps de l'histoire dont on va donner le dessein qu'on s'en est formé, en proposant les veües qu'on a eües & les mesures qu'on a prises, ou qui restent à prendre pour conduire cet ouvrage à la perfection qu'il est capable de recevoir & pour demander en même tems les avis & les secours des sçavans & du public.

Cet ouvrage aura deux principales parties, sans les figures & les ornemens qui l'embelliront : 1° la première comprendra le corps de l'histoire qu'on faira d'un stile suivi & uniforme autant qu'on pourra, on y traitera ensemble & de suite ce qui regarde les matières ecclésiastiques, civiles, politiques, militaires, &c. On ne l'appuiera que sur des fondemens solides, c'est-à-dire, sur l'authorité des plus célèbres écrivains ou sur les pièces authentiques imprimées dans divers recueils, ou qui n'ont pas encore paru & qu'on rapportera dans les Preuves. On évitera autant qu'il est possible un stile trop diffus ou trop laconique, & on prendra l'origine de cette histoire dans ce que nous avons de plus ancien, c'est-à-dire depuis les Gaulois, Volsques, Tectosages & Arécomiques qui habitèrent cette province avant qu'elle fut soumise aux Romains, jusqu'à nos jours; & on rapportera dans un ou plusieurs volumes tout ce qui mérite l'attention ou la curiosité du lecteur.

Les plus célèbres époques & les divers événemens qui sont arrivez dans le Languedoc serviront de division aux livres qui fairont le corps de l'ouvrage, & pour les rendre à peu près égaux : le premier pourroit, par exemple, traiter tout ce qui s'est passé sous les Gaulois & les Romains, jusqu'à ce que les Wisigoths se rendirent les maîtres de cette Province au commencement du cinquième siècle; le second depuis le règne des Wisigoths jusqu'à l'invasion & irruption des Sarrazins, au commencement du huitième; le troisième, depuis l'invasion des Sarrazins & les guerres de Pépin & de Charlemagne dans cette Province jusqu'au commencement des comtes héréditaires, vers le milieu du neuvième siècle; le quatrième depuis les comtes héréditaires jusques à la guerre des Albigeois, au commencement du treizième; le cinquième depuis la guerre des Albigeois jusqu'à la réunion de la comté de Toulouse à la couronne l'an 1270; ces cinq livres feroient environ la moitié de la matière; le sixième, depuis cette réunion jusqu'au rétablissement du parlement de Languedoc à Toulouse, l'an 1444; le septième, depuis le rétablissement du parlement jusques à l'hérésie & aux guerres des calvinistes, au seizième siècle; le huitième, depuis les calvinistes jusques aux troubles qui arrivèrent dans la Province, sous le gouvernement de Montmorency; le neuvième, depuis ces troubles, jusques à ceux qui sont arrivez au commencement de ce siècle dans les Cévennes; & le dixième, depuis les troubles des Cévennes jusqu'à nous. On pourroit changer la division de ces livres, sous d'autres époques, selon que l'abondance ou la stérilité de la matière le demanderoit, &c.

Pour se renfermer dans son sujet, on s'attachera principalement à traiter tout ce qui intéresse le païs & les villes qui font aujourd'hui le corps de la Province, ou qui en composent les Estats généraux ; on n'y parlera des provinces voisines, qu'autant qu'elles ont fait corps avec le Languedoc & que la connexion des matières le demandera.

2° Dans la seconde partie qui comprendra les Preuves, on ne donnera que les pièces qui mériteront de paroître & qui peuvent servir à l'éclaircissement des faits ou à donner des mémoires pour les familles nobles ou anciennes de la Province, dont on s'attachera à rapporter tout ce qui pourra les intéresser. Pour ne pas charger inutilement le public, on évitera de donner les pièces qui ont déjà paru & dont le nombre est assez grand & qui sont principalement dans les recueils de M. Baluze, du P. d'Achery, dans les ouvrages de Mrs Catel, Caseneuve, La Faille, &c.; mais on ne s'y assujettira pas tellement qu'on

ne fasse réimprimer, avec choix, certaines pièces essentielles & fondamentales comme quelques testamens des comtes de Toulouse, & afin d'avoir dans un même recueil tout ce qui peut intéresser la gloire & les privilèges de la Province. On sera pourtant bien aise d'avoir là-dessus comme sur tout le reste le sentiment & le goût des habiles gens.

On pourra partager ce recueil de pièces en plusieurs sections en mettant par exemple dans la première toutes les pièces qui sont dans leur entier rapportées selon l'ordre chronologique; dans la 2e sous le même ordre chronologique, tous les extraits de pièces qui servent de preuves ou de mémoires, mais qu'on n'a pas jugé à propos de donner en entier à cause du peu d'usage qu'on en pourroit faire, se contentant d'indiquer les sources; dans la 3e les différentes chroniques ou histoires originales, poëmes, épitaphes ou éloges historiques qu'on trouvera & qui mériteront de voir le jour, auxquelles on pourra joindre des dissertations sur les points les plus difficiles de l'Histoire; par exemple, sur l'origine & l'antiquité des villes de la Province, sur l'origine & la généalogie des anciens comtes de Toulouse & autres seigneurs souverains du pays, sur leur maison, justice, police, finances, &c.; sur l'origine des Etats, &c., les privilèges de la Province.

On pourra faire précéder ces Preuves ou même l'ouvrage par une description chorographique de la Province, qui soit succincte, mais exacte & les faire suivre par des catalogues chronologiques des gouverneurs de Province, lieutenans-genéraux, seneschaux, premiers-présidens, conseillers des cours souveraines, avec plusieurs tables bien détaillées, &c.

3° Pour ce qui regarde les ornemens & les estampes, ils comprendront les arbres généalogiques des comtes de Toulouse, vicomtes de Narbonne, Béziers, &c., & autres seigneurs qui ont été maîtres des différens pays qui composent la Province. Plusieurs cartes géographiques qu'on pourra faire graver : 1° de l'estat de la Province sous les Gaulois & les Romains; 2° sous les comtes & autres souverains, qu'on pourra sous-diviser en plusieurs autres cartes particulières, dans chacune desquelles on comprendra l'étendue du pays que possédoit chaque seigneur particulier; 3° une troisième de l'estat présent de la Province. On faira graver aussi les sceaux des comtes & autres seigneurs de marque, qu'on aura soin de placer à la fin de chaque charte, selon leur ordre chronologique; enfin on donnera diverses estampes des principaux monumens anciens & modernes qui subsistent encore & qui embellissent la Province; on n'oubliera pas les portraits des anciens comtes, quand on trouvera occasion de les donner.

Tout ce travail demande de la dépense, du tems, de la patience, de l'exactitude, la libéralité. Nos seigneurs les Estats ont pourvu à la première. On tâchera de fournir au reste, surtout avec le secours que l'on se promet de tous les ordres de la Province & des autres personnes curieuses, par la communication des pièces & mémoires, dont la participation & l'examen nous est nécessaire, on espère de conduire heureusement à sa fin un ouvrage si glorieux à une des premières provinces du royaume. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 81-84.)

7. — *Mémoire pour Nosseigneurs des Estats du Languedoc touchant le travail qu'ont fait les PP. Bénédictins chargés de l'Histoire de la Province.* [*Autographe de dom Vaissete.* — Fin de 1719 ou commencement de 1720.]

Nosseigneurs, la mort de l'illustre prélat (M. de la Berchère) qui, depuis quelques années, nous avoit chargés par vos ordres du soin de recueillir les matériaux qui doivent servir à la composition de l'histoire de la Province, nous privant de l'honneur de continuer à lui rendre compte du progrès de nos travaux, nous croions qu'il est de notre

devoir de vous instruire de l'estat des recherches que nous avons faites sous sa direction, & ce qui nous reste à faire pour les accomplir[1].

Nous n'entreprendrons pas icy de vous faire remarquer les soins & le temps que demande une histoire aussi vaste que la nôtre, faite sur les titres & auteurs originaux, & le nombre prodigieux de pièces & de registres manuscrits qu'il faut parcourir, pour tirer de l'obscurité une multitude de faits aussi peu connus que considérables. Le siècle désabusé de ces anciennes & maigres histoires, fondées le plus souvent sur la seule imagination des auteurs paresseux, qui ne pouvoient ou ne vouloient pas se donner la peine d'en faire les recherches nécessaires, est un assez bon garant du zèle que vous témoignez pour une entreprise qui par des recherches assidües mette la vérité dans tout son jour & dans toute son étendue.

Nous ne nous arrèterons pas non plus à former le plan détaillé de tout ce que contiendra de nouveau & d'intéressant la nouvelle histoire à laquelle on travaille depuis huit à dix ans[2], on se réserve à vous en donner une juste idée, lorsque tous les matériaux estant rassemblés & digérés, on aura pû les mettre en œuvre. Nos principaux soins se bornent présentement à recueillir une infinité de précieux monumens qui avoient échapé à ceux qui ont écrit sur l'histoire de la Province, & qui luy donnant une nouvelle forme, fourniront la matiere d'un des plus beaux morceaux qu'aucune autre province puisse donner. L'espace de plus de vingt siècles est le temps qui fait l'objet de nos recherches. Il est vray que tout celuy qui s'est écoulé avant le neuvième siècle de l'ère chrétienne, ne nous fournit guères de mémoires que dans les auteurs contemporains, déja imprimez; mais les siècles suivans sont si abondans en pièces anecdotes, que du seul recueil que nous en avons déja fait, sans compter ce qui nous reste à ramasser, on pourroit en faire plusieurs gros volumes.

Nous nous y sommes attachés à ne rien omettre de ce qui peut intéresser le genéral & le particulier de la Province; le clergé, la noblesse & les villes du Languedoc y trouveront de nouveaux monumens qui les regardent & les intéressent également; nous allons en indiquer quelque chose.

On peut considérer l'histoire de la Province sous cinq grandes époques, qui sousdivisées en plusieurs livres à peu près égaux, composeront, dans un ordre chronologique, le corps de notre ouvrage. La première époque traitera l'histoire du temps des Gaulois; la deuxième, sous les Romains; la troisième, sous les Wisigots; la quatrième, sous les comtes, pendant les règnes des rois de la deuxième race & de partie de la troisième; la cinquième, depuis la réunion de la Province à la Couronne.

Les secours qu'on peut tirer pour tous ces temps là d'une infinité d'auteurs imprimés, originaux ou postérieurs qui ont traité de l'histoire de France ou des royaumes & provinces voisines de la nôtre sont très considérables. Deux de nos Pères chargés depuis longtems d'en extraire & d'en ranger les faits, ont presque déjà fourni leur carrière; nous nous arrêtons aux lumières que nous donnent là dessus les archives & les manuscrits.

Quoique les trois premières époques, à cause de l'éloignement des temps, ne nous fournissent que ce que l'on trouve dans les histoires romaines & autres auteurs du temps, nous ne laissons pas cependant d'avoir recueilli plusieurs inscriptions & autres monumens anciens qui répandront de nouvelles lumières sur ce qu'on sait déja de ces

[1] On voit par ces mots que ce mémoire a dû être composé & présenté pendant la vacance du siége, c'est-à-dire vers la fin de 1719 ou le commencement de 1720, avant que M. de Beauvau, successeur de M. de la Berchère, fût intronisé.

[2] C'est-à-dire depuis 1709, en comprenant dans ces huit à dix années écoulées le temps que les PP. Auzières & Marcland avaient employé à leurs recherches.

temps là. Les trois époques ensemble ne fairont pas la moitié de ce qu'une seule des deux dernières peuvent nous fournir.

Celle de nos comtes, sous les rois de la seconde & partie de la troisième race, sera très remplie de nouveaux monumens échapés aux recherches de ceux qui nous ont précédés dans ce genre de travail. Aussi avons nous eû le soin de recueillir tout ce qui peut fixer le commencement & la fin du règne de chaque prince & tout ce qui peut servir à éclairer & à faire connoître ses actions, ses mœurs, sa succession, &c. Nous avons ramassé leurs contracts de mariage, donations, testamens, traités de partage, de paix, d'alliance & de confédération, les hommages & dénombremens qu'ils ont rendus à nos rois ou qu'ils se sont rendus entre eux, & ceux qu'ils ont reçus de leurs principaux vassaux; nous y avons ajouté toutes les chartes de nos rois, données en leur faveur, de la Province, des églises & des villes principales, dont on s'est attaché à remarquer les privilèges, & quantité d'autres monumens semblables, dont la suite assés complette nous découvre une infinité de faits nouveaux.

Ces pièces nous servent à debrouiller & à estendre la succession des comtes de Toulouse assés embarrassée dans Catel, depuis le commencement du Xe siècle jusques à la fin du XIe. Elles nous font connoître plusieurs comtes ignorés jusqu'à présent & qui ont commandé dans diverses villes de la Province; elles nous procurent des découvertes considérables sur leur origine, leur famille & leurs actions. Tels sont les ducs ou marquis de Gothie, les comtes de Narbonne, Carcassonne, Razès, Agde, Alby, Melgueil, Nismes, Rodez, Gévaudan, Velay, Vivarais, Forez, Foix, Comminges, &c.; les vicomtes de Narbonne, Bésiers, Agde, Carcassonne, Alby, Nismes, Toulouse, Razès, Lautrec, Minerve, &c. Ces pièces originales nous servent encore à corriger plusieurs beveües très grossières des historiens qui ont écrit de ces pays, comme Olagharai, historien des comtes de Foix[1], qui nous donne une histoire assez longue d'un comte qui n'a jamais subsisté que dans son idée & qui ne dit pas un mot d'un vicomte de Castelbon, très illustre, cadet des comtes de Foix & souche des derniers comtes de Foix, de la maison de Carcassonne[2].

Nous trouvons encore dans cette quatrième époque la tenuë de plusieurs conciles, dont nous avons fait les premières découvertes, les assemblées des notables de la Province, la fondation de plusieurs villes & bourgs considérables, celles des anciennes abbayes & monastères du pays, des mémoires très singuliers sur les usages, coutumes & libertés de la Province & de ses villes principales, l'origine de la plupart de nos anciennes familles; monumens dont nous n'avons pas négligé de grossir nos portefeuilles.

Les affaires & les guerres des hérétiques albigeois, si funestes au Languedoc, se sont passées dans cet intervalle & ont occasionné l'érection du terrible tribunal de l'Inquisition. Nous avons sur tout cela de quoy particulariser & estendre très considérablement ce que les mémoires publiés nous en apprennent & que la négligence du temps nous avoit laissé échapper.

La dernière époque, au sentiment des personnes peu instruites de notre histoire, semble n'offrir rien de très considérable depuis son commencement, qui est le temps de la réunion de l'entière Province à la couronne, jusques aux guerres des calvinistes; & en effet les auteurs de la Province qui ont écrit de ces temps là, semblent favoriser ce préjugé par la stérilité de leurs mémoires; mais s'ils s'estoient donné la peine de fouiller dans les archives, on en jugeroit tout autrement.

En effet les services que le Languedoc a rendus à nos rois, dès après sa réunion, la

[1] P. Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn & Navarre*. 1609, in-4°.

[2] Roger-Bernard, vicomte de Castelbon, mary de Gérarde de Noailhes, père de Mathieu, comte de Foix.

part que la noblesse de cette province a eüe dans les guerres des Anglois, les secours que le roi Philippe le Bel & ses successeurs ont tirés des peuples de la même province, dans les mêmes guerres, celuy que les Estats du Languedoc accordèrent au roi Jean pour son rachat & pour le rétablissement de ses affaires, les grands mouvemens qui s'y sont passés pendant le gouvernement des ducs d'Anjou & de Berry, frères du roi Charles V^e^, & des comtes de Foix & d'Armagnac, les fameux différends de ces deux illustres familles; l'entier rétablissement du roy Charles VII sur le thrône, auquel le Languedoc a eu la meilleure part; les services rendus au roy Louis XI, avant & après son avénement à la couronne, la part que toute nôtre noblesse & surtout nos Estats généraux de la Province ont eüe dans tous les événemens, sont des époques trop signalées pour n'estre pas traitées au long par un historien qui se donnera la peine de les déterrer dans les monumens qui nous restent de ces siècles; & quoyque les guerres des calvinistes & les fureurs de la Ligue dont la Province fut un des principaux théâtres, soient traitées plus au long dans les historiens modernes, il reste encore bien des mémoires particuliers qui formeront un détail plus circonstancié de tous ces mouvemens.

Mais ce qui doit intéresser davantage la Province dans les temps de cette époque, c'est qu'elle y trouvera une histoire suivie de ses Estats généraux. On n'a rien négligé de ce qui pouvoit servir à en donner une connoissance parfaite & on a été assez heureux pour y faire des découvertes considérables, dont nous sommes bien aises de vous donner une légère ébauche. Vos archives ne nous fournissent point des procès-verbaux de vos assemblées avant l'année 1500. On n'a presque point ou peu de connoissance de celles qui ont été tenues avant ce temps là; nous avons trouvé de quoy remplir ces vuides.

Il est certain que les affaires les plus considérables de la Province ont toujours été delibérées dans les assemblées des plus notables du pays ou de chaque canton. Nous en avons des monumens asseurés dans tous les temps; mais sans nous arrêter à ceux qui ont précédé la réunion de la Province à la Couronne, nous croions que vous remarquerés avec plaisir que, dès après cette réunion, elle fut maintenüe par le roy S. Louis dans ses privilèges.

Nous avons les chartes que ce saint roy accorda en 1254 aux habitans de Nismes & de Beaucaire, dans lesquelles après avoir confirmé le pays dans l'usage où il estoit du droit écrit, ce roy marque que lorsqu'il s'agira de permettre ou de refuser la sortie des grains hors de la Province, les séneschaux de Beaucaire & de Carcassonne (Toulouse n'estoit pas encore réunie à la Couronne) doivent convoquer chacun les Estats de leur séneschaussée, sçavoir les prélats, barons, chevaliers & depputés des bonnes villes, pour délibérer là-dessus. Nous avons en conséquence trois procès-verbaux de pareilles assemblées, faites dans la séneschaussée de Carcassonne en 1269, 1271 & 1272, dans lesquelles les députés donnèrent leur avis avec toute la liberté qui leur convenoit.

Dans la suite il s'est tenu plusieurs autres assemblées dedans & dehors la Province, où les députés des trois Estats de Languedoc ont délibéré sur des matières très importantes; comme dans les Estats tenus à Montpellier en juillet 1303, où ils adhérèrent à l'appel au futur concile interjetté par le roy Philippe le Bel au sujet de ses différens avec le pape Boniface VIIIe; à l'assemblée tenue, à Toulouse, en 1303, où les gens des Estats demandèrent & obtinrent du même roy l'érection du parlement du Languedoc; aux Estats généraux du royaume tenus à Bourges, sous le roy Philippe le Long, en 1316 & 1317; à ceux de Poitiers, de l'an 1320; à ceux de Paris, en 1350, sous le roy Philippe de Valois.

Pour ce qui est du consentement que les Estats de la Province ont donné à la levée des subsides extraordinaires que les nécessités du royaume ont souvent obligé nos rois de leur demander, nous n'en avons guères d'exemple avant le roy Philippe le Bel; les rois ses prédécesseurs se contentant ordinairement des revenus de leur domaine & des

services personnels que la noblesse & la plupart des communes étoient obligées de leur faire dans le temps des guerres. Les bonnes villes du Languedoc accordèrent un don gratuit en 1270 au roy S. Louis pour le secours de la Terre Sainte; & ce roy, dans ses lettres accordées là dessus, déclare que ce secours extraordinaire estoit une libéralité gratuite. Alphonse son frère, comte de Toulouse, en avoit fait de même lors du subside extraordinaire qui luy fut accordé en 1267 pour le même sujet par des villes de la comté. Les guerres de Flandres ayant obligé le roy Philippe le Bel d'imposer dans tout son royaume divers foüages, le Languedoc n'en fut pas exempt. Nous trouvons cependant qu'en 1297 les villes de la temporalité de l'évêché d'Alby consentirent & s'accordèrent avec les commissaires du roy pour la levée de six sols par feu dans leur district; à quoy le subside beaucoup plus considérable fut réduit.

Les premiers mémoires que nous ayons d'un consentement à un don gratuit, fait par l'assemblée générale des Estats du Languedoc, est celuy qui fut accordé à Toulouse l'an 1303, au mois de décembre, où on donna vingt mille francs au roy. En 1318, les mêmes Estats tenus à Toulouse & où le roy devoit les tenir en personne, consentirent un subside pour la guerre de Flandres. Depuis ces Estats généraux de 1318 jusques à ceux qui furent tenus à la fin de l'année 1355, la plus part des subsides accordés au roy ont été délibérés dans les assemblées particulières des séneschaussées ou des vigueries. Nous en avons plusieurs mémoires ou procès-verbaux; mais depuis l'an 1355 jusques en 1419, nous avons une suite assez remplie des Estats généraux de la Province, où il y a des choses très remarquables; & depuis l'an 1419 jusques en 1500, il n'y a presque point d'année où nous ne sachions le temps & le lieu de ces assemblées, les sommes accordées au roy & pour les frais des Estats, les personnes qui y ont assisté & plusieurs autres faits singuliers.

L'érection, la translation, la suppression & rétablissement des cours souveraines & subalternes qui sont à présent & qui ont été autrefois dans la Province, & les principaux événemens qui les regardent, nous fournissent sous cette époque, quantité de mémoires que nous avons recueillis.

Nous n'avons pas négligé ce qui peut regarder l'établissement des différens ordres religieux qui habitent la Province, la construction des monumens, édifices & ouvrages publics, l'histoire des principales familles, l'érection des grandes seigneuries, les mœurs, coutumes & usages de ces temps là, & tout ce qui peut intéresser les vies des grands hommes, que le Languedoc a donnés dans tous les temps, & qui se sont distingués dans l'église, l'épée, la robbe, les lettres & les beaux-arts, sans omettre l'histoire des universités & des collèges qui en ont produit la pluspart.

Nous pourrons y ajouter des suites complettes des gouverneurs, capitaines-généraux, commandans, lieutenans-généraux, des gouverneurs de la Province, des premiers présidens des cours souveraines, des refformateurs, intendans, séneschaux, &c., que nous avons exactement dressées sur cette multitude de titres & mémoires que nous avons parcourus.

Nous devons ces mémoires à l'accès favorable que nous avons trouvé dans les principales archives & bibliothèques de Paris; nous fairons connoître en détail dans le temps le secours que nous avons tiré de chacun de ces endroits; nous nous contentons pour le present d'indiquer les sources où nous avons puisé. Ce sont le Thrésor des chartres du roy & sa nombreuse Bibliothèque, la Chambre des comptes de Paris, les bibliothèques de M. Colbert & de M. le duc de Coaslin, évêque de Mets, & qui appartenoit autrefois à M. le chancelier Séguier, celles de M. Foucauld, conseiller d'Etat, de M. Lenain, de Tillemont, de l'abbaye S. Germain des Prés, & de plusieurs particuliers qui se sont fait un plaisir de concourir à la gloire de la Province & à la perfection de son Histoire. Nous espérons encore de nouveaux mémoires de plusieurs de ces endroits où nous n'avons pas entièrement fini notre travail.

Il ne nous restera plus, après cela, que de tirer le secours que nous attendons de la Chambre des comptes de Montpellier & de la pluspart des archives de l'ancienne sénes-chaussée de Nismes & surtout des maisons consulaires dont nos mémoires ne sont pas encore assés remplis, afin d'accomplir notre travail & de nous en servir pour mettre au jour une histoire, qui dans trois volumes in-folio qu'elle contiendra avec les Preuves, nous donnera occasion de vous témoigner qu'il n'est pas de travail pénible que nous n'embrassions pour la gloire de la patrie, & vous persuader les sentimens de zèle & de vénération avec lesquels nous serons toujours, &c. (F. Lang., 181, fol. 87-90.)

8. — *Mémoire à Nosseigneurs des Estats de Languedoc*[1]. [*Autographe de dom Vaissete.* — 1722.]

Nosseigneurs, il y a déja six ans que feu M. l'archevêque de Narbonne nous chargea, sous ses ordres, du soin de travailler à l'histoire de la Province & d'en recueillir les matériaux. Cet illustre prélat, dans le dessein que vous aviez formé d'une entreprise qui vous est si glorieuse, y avoit déja emploié, quelques années auparavant, deux de nos religieux; mais leur âge & leurs infirmités ne leur permettant pas de se donner tous les soins nécessaires pour la recherche laborieuse des archives & des manuscrits, cet habile prélat voyant l'importance de ce travail, pour parvenir à l'exécution du plan qu'il s'étoit formé de donner une histoire sur les auteurs & les titres originaux, demanda

[1] Ce mémoire est à très-peu près la répétition d'un autre travail de même genre que dom Vaissete rédigea collectivement avec dom Devic, & qui contient de plus l'énumération des diverses catégories de titres & documents qu'ils avaient recueillis.

Cette seconde rédaction est datée de l'abbaye Saint-Germain des Prés, 30 novembre 1721, & signée des deux religieux. Elle fut présentée aux États & lue dans la séance du 24 janvier 1722, & annexée *in extenso* au procès-verbal de cette séance. Elle se trouve dans l'exemplaire des registres des procès-verbaux de l'assemblée conservé à Montpellier, exemplaire d'après lequel M. Eug. Thomas l'a publiée dans son *Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc (Pièces justificatives*, n. 1).

Elle existe aussi dans la copie de ces mêmes registres que possèdent les archives de la Haute-Garonne (année 1722 *bis*, 88 C), où on lit quelques variantes dans le texte & celle-ci dans la date : « 31 au lieu de 30 novembre 1721. »

Dans le tome 181 du Fonds de Languedoc de la Bibliothèque Nationale (fol. 91-95), le mémoire que nous donnons ici est suivi d'un autre mémoire pareillement autographe sur le même sujet & sans doute aussi de la même époque, adressé à M. de Beauvau, encore archevêque de Toulouse & déjà nommé au siége de Narbonne. Comme dans le début de cette pièce il y a quelques particularités intéressantes à noter, nous avons cru devoir le transcrire :

*Mémoire pour Monseigneur l'archevêque de Toulouse sur l'*Histoire de Languedoc.

« Monseigneur, il y a quelques années que feu Monseigneur l'archevêque de Narbonne ayant formé le dessein de faire travailler à l'histoire de la Province de Languedoc, sur le modelle de celle de Bretagne, jeta les yeux sur notre congrégation & fit l'honneur à notre très-révérend Père général de luy demander des religieux pour la recherche des mémoires nécessaires à la composition de cet ouvrage.

« Les deux religieux qui furent choisis & qui eurent l'honneur d'être présentez à ce prélat, il y a quatre ans (1715), pour s'accommoder à son gout, entrer dans ses vües & obéir exactement à ses ordres, commencèrent leur travail par la recherche des titres & des actes manuscrits; & pour distinguer plus aisément ceux qui étoient deja imprimez d'avec ceux qui ne l'étoient pas, ils parcoururent avec soin tous les historiens de la Province, avec un grand nombre d'autres auteurs dont ils notèrent les pièces & en dressèrent un catalogue le plus exact qu'il leur fut possible.

« A ce travail, qui les occupa quelque temps, succéda la visite des archives, des bibliothèques & des cabinets particuliers. Comme Paris est la ville du royaume où on trouve des manuscrits en plus grand nombre, où on les communique avec plus de facilité & où on en connoit mieux le mérite, nous nous y sommes arrêtez par l'ordre exprès de feu Monseigneur l'archevêque de Narbonne. »

des religieux à nos supérieurs, qui eussent assés de santé & de patience pour en supporter les fatigues & qui feussent assés jeunes pour en voir la fin. Nos supérieurs nous firent l'honneur de nous présenter à luy & il nous fit celuy d'agréer nos services.

Nous avons donc commencé à travailler sous ses auspices & nous avons continué de même sous la protection de l'illustre successeur, qui remplit aujourdhuy si dignement sa place. Aidés de vos libéralités & de vos faveurs, nous sommes assés heureux pour être en estat de venir vous rendre compte de l'abondante moisson que nous avons déja faite par l'assiduité de nos recherches, pour illustrer l'histoire de notre province.

Nous n'entrerons pas icy dans le détail des secours que nous fournissent un nombre infini d'auteurs & de recueils de pièces, déja imprimés & dont la pluspart sont à la portée d'un chacun, & que nous trouvons heureusement ramassés dans la bibliothèque de cette abbaye de S. Germain des Prés. Nous nous bornons à vous faire part de ce qui est anecdote & à vous raconter en peu de mots le progrès de nos recherches, la multitude des précieux monumens que les archives & les bibliothèques manuscrites nous ont fournis & l'utilité que nous nous en promettons pour l'histoire que nous avons entreprise.

La ville de Paris seule nous a procuré presque tous nos matériaux, ayant trouvé icy rassemblés en original ou sur des copies authentiques la pluspart des titres, qui doivent fournir la matière de l'Histoire de Languedoc[1]; nous les avons puisés ces titres & ces mémoires dans le Thrésor des chartes du Roy, dans sa Bibliothèque, dans la Chambre des Comptes & dans les autres bibliothèques & cabinets de Paris.

Le Thrésor des chartes du Roy nous a été également utile dans ses deux principales parties, sçavoir les registres des chartes ou de la chancelerie qui commencent au règne de S. Louis & finissent à celuy du roy Charles IX, & les titres originaux qui regardent la Province. La communication des uns & des autres nous a été accordée, des premiers, par la bonté de feu M. Lenain, doyen du parlement, qui a bien voulu nous permettre d'extraire soixante ou tant de volumes manuscrits, qu'il avoit d'un recueil de pièces choisies de ces registres, où nous en avons trouvé quantité d'intéressantes pour la Province. M. le procureur-général, sur une lettre de cachet du roy, nous a fait la grâce de nous communiquer tous les titres du même Thrésor dont il a la garde, qui regardent le Languedoc. Le nombre en est si considérable que l'inventaire seul fait un volume in-folio.

Le secours que nous avons retiré & que nous espérons encore de la Bibliothèque du Roy n'est pas moindre; car outre ses anciens manuscrits, ceux de feu M. Baluze[2], qui y sont passés, après sa mort, avec ses mémoires originaux & portefeuilles, aussi bien que le précieux & nombreux cabinet de titres scellez, recueillis par feu M. de Ganières[3], qui y est conservé, nous ont infiniment servi dans nos recherches. Nous devons surtout beaucoup aux mémoires de M. Baluze, qui par le séjour qu'il avoit fait dans la Province, aidé des lumières de M. de Marca, avoit eu l'occasion & le loisir de connoître & de recueillir quantité de monumens de son histoire.

Mais rien ne nous a été plus avantageux que le libre & facile accès, que M. le comte

[1] Cf. l'énumération des sources auxquelles nos deux auteurs ont eu accès dans la préface de leur tome I.

[2] Les manuscrits de Baluze, au nombre de mille, achetés par ordre du duc d'Orléans, régent, furent remis à la bibliothèque du roi le 19 septembre 1719.

[3] M. de Gaignières avait fait don au roi de sa collection de livres, manuscrits, estampes, cartes géographiques, tableaux, &c., par acte passé en présence de M. le marquis de Torcy, acceptant pour Sa Majesté & par son ordre. Après la mort de M. de Gaignières, en 1715, cette collection fut transportée à la bibliothèque du roi.

de Seignelay nous a donné dans sa fameuse bibliothèque[1] & l'entière liberté qu'il nous a gracieusement accordée d'en faire l'usage que nous avons jugé à propos. Ses anciens manuscrits & divers cartulaires nous ont fourni beaucoup & nous y avons trouvé un recueil immense de copies collationnées de presque tous les titres de la Province[2]; nous le devons, ce recueil, aux soins de feu M. Colbert & à l'amour qu'il avoit pour les lettres; ce grand administrateur, à qui rien ne coutoit pour la gloire de l'Etat, ayant envoyé, de son temps, des gens habiles parcourir toutes les archives de la Guienne & du Languedoc, pour en copier tous les principaux titres, ce qui fait un recueil de plus de deux cens gros volumes in-folio, que nous avons tous parcourus.

La Chambre des Comptes de Paris nous a procuré aussi d'excellens mémoires dans des registres où jusqu'icy les historiens ne s'étoient guères avisés d'en aller chercher, c'est-à-dire, dans les anciens comptes du domaine des séneschaussées. Nous avons eu la patience d'en extraire quatre ou cinq cens des trois anciennes séneschaussées de la Province, depuis le commencement du XIV[e] siècle, jusques vers la fin du XVI[e]; & le détail curieux de la dépense des comptables, qui étoient obligés de prouver & de donner les motifs de leur employ, nous a souvent été très heureux.

Nous avons encore profité à loisir de la bibliothèque manuscrite de feu M. le chancelier Séguier, aujourdhuy à l'évêque de Mets, qui nous a fait cet honneur de la mettre en dépôt dans cette abbaye[3]; elle contient plus de 2,000 manuscrits qui regardent l'histoire. Celle de notre Province a de quoy s'enrichir dans plusieurs, surtout pour le temps des troubles des religionnaires; la bibliothèque de la même abbaye ne nous a pas été non plus inutile par quantité de recueils de différentes pièces que le feu P. Estiennot avoit autrefois copiées dans les provinces.

Nous finirons icy, Nosseigneurs, ce détail des sources qui nous ont fourni nos matériaux, pour ne pas nous rendre ennuyeux, & nous passerons sous silence les autres secours que nous avons retirés des bibliothèques de divers particuliers & de leurs manuscrits, pour vous donner une idée legère des nouvelles découvertes qui nous ont procuré tant de titres, & de l'utilité qui en reviendra à la Province dans toutes les parties de son histoire. Celle des comtes & des vicomtes qui l'ont gouvernée pendant un très long temps avec une authorité presque souveraine sera extrémement éclairée par une infinité de titres qui débrouillent leur origine, leur généalogie & leur succession; ils nous instruisent de quantité de faits qui les regardent, jusqu'icy ignorés, & ils nous font connoître plusieurs de ces seigneurs dont on ne sçavoit pas même auparavant le nom. Ainsi pour ce qui les regarde nous avons recueilli en entier & nous donnerons, dans les Preuves, leurs contracts de mariage, testamens, fondations, donations, traités de partage, de paix, d'alliance & de confédération, négociations & ambassades[4], &c.

Voila, Nosseigneurs, les secours que nous nous promettons de la moisson que nous avons déja faite, par l'application assidue au travail des archives & des manuscrits, pendant l'espace de six ans que nous y avons passés. Ce temps pourroit paroître court à tout homme qui verroit l'étendue de nos recueils & de la matière qui en fait le sujet, & qui seroit informé des peines qu'il faut se donner pour déterrer dans une foule de

[1] La bibliothèque de Colbert fut vendue en 1728 par son petit-fils le marquis de Seignelay. Louis XV prit les manuscrits pour la bibliothèque du roi & fit compter à M. de Seignelay cent mille écus.

[2] C'est le recueil de Doat en 258 volumes in-folio. Président de la chambre des comptes de Navarre, Doat parcourut le Midi, par ordre de Colbert, à partir de 1667 & recueillit les anciens titres qu'il trouva dans le Béarn, le Languedoc, le pays de Foix & la province de Guyenne.

[3] A Saint-Germain des Prés, d'où cette bibliothèque est passée, à la Révolution, dans la bibliothèque du roi.

[4] Ce qui suit est une reproduction des détails d'exécution contenus dans le mémoire précédent (n. 7), & dans le mémoire publié par M. Eug. Thomas.

titres & de manuscrits, dont la communication n'est pas aisée, de quoy illustrer l'histoire d'une province, confondue souvent dans la pluspart, avec celles des autres provinces du royaume. Enfin, nous espérons bientôt terminer nos recherches, & après avoir fini ce qui nous reste de travail dans la Bibliothèque du Roy, nous n'aurons plus qu'à prendre communication en province des titres de la Chambre des Comptes de Montpellier, dont nous avons déja veu l'inventaire; car pour la plupart des autres archives, nous avons eu déja l'honneur de vous dire que nous avons trouvé icy par extrait ce qu'elles contiennent de plus essentiel.

Après cela, il ne nous restera plus qu'à digérer nos matériaux & à les mettre en œuvre, ce que nous avons déja commencé; en sorte que nous espérons dans la suite être en état de donner quatre volumes in-folio de l'Histoire de la Province, y compris les Preuves qui en fairont une bonne partie.

Nous ne manquerons point de faire graver un grand nombre de sceaux de nos comtes & des anciens seigneurs du pays que nous avons fait dessiner, & nous y joindrons trois cartes du Languedoc, dressées sur les mémoires que nous fourni[rons], l'une pour l'ancien temps, depuis les Romains jusques à la fin du regne des Wisigoths; une autre pour le moyen âge, depuis la seconde race de nos rois jusques à la fin du XIIIe siècle; & une troisième qui en représentera l'état présent. Appuyés de votre protection & de vos bontés, nous espérons être en état de faire paroître au public un ouvrage qui l'intéressera, autant qu'il sera glorieux pour vous, dont nous serons toujours, Nosseigneurs, &c. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 96-98.)

9. — *Délibération des États-généraux du lundi 21e février 1724.*

Président Monseigneur l'archevêque-primat de Narbonne, le sieur de Montferrier syndic-général a dit que les RR. PP. dom Vaissete & Devic, religieux bénédictins de la congrégation de S. Maur qui travaillent à ramasser des mémoires pour l'histoire de la Province ayant fini ce quils pourront faire à Paris, avoient été obligés de partir pour venir en Languedoc pour y visiter les titres qui sont dans les archives de la Chambre des Comptes & ceux qui se peuvent trouver dans les archives des particuliers; à quoi ils travaillent avec succès, & qu'au delà de cinq cens livres que les Etats donnent par année à chacun de ces religieux, il avoit fallu fournir aux frais de leur voyage de Paris à Montpellier, & que Monseigneur l'archevêque de Narbonne leur avoit fait compter une somme de mil livres, qui a été avancée par M. le trésorier de la bourse[1] & que l'assemblée jugera sans doute à propos de leur accorder une pareille somme pour leur retour à Paris; que le sieur Carouge, garde des archives, & le sieur Daché, substitut de M. le procureur général, ont utilement travaillé avec les dits religieux à la recherche des titres & quil pourroit leur être accordé une gratification; sur quoy il a été délibéré que la somme de mil livres avancée par le sieur Bornier sur l'ordre de Monseigneur l'archevêque de Narbonne aux PP. Bénédictins sera employée dans le comptereau & qu'au delà de mil livres accordées aux religieux pour leur travail à l'Histoire de la Province, il leur sera payé encore une somme de mil livres pour leur retour à Paris, & les Etats ont accordé aux sieurs Daché & Carouge la somme de trois cens livres à chacun

[1] M. Bornier, dont on lit le nom plus bas & qui exerçait l'emploi de trésorier des États depuis l'année 1711. Il eut pour successeur M. Lamouroux, en 1744; M. Mazade, en 1754; en 1777, M. Joubert, qui fut le dernier. Ce trésorier n'était point, à proprement parler, un officier des États, mais un traitant qui, moyennant un abonnement annuel, avançait toutes les sommes à payer & opérait tous les mouvements de fonds de la Province à Paris & réciproquement.

qui sera employée dans le comptereau. (*Registres des délibérations des États de Languedoc, aux Archives du département de la Haute-Garonne.*)

10. — *Mémoire à Nosseigneurs des États de Languedoc*[1]. [*Autographe de dom Vaissete.* — 1726.]

Nous avons eu déja l'honneur de vous rendre compte du succès de nos recherches pour l'Histoire de la Province, dont vous nous avez chargés. Depuis ce temps, nous les avons continuées & elles ont été heureusement terminées, à notre dernier voyage de Languedoc[2]. Nous venons aujourd'hui vous faire part de l'usage de tous les matériaux & de la disposition du premier volume de notre Histoire & qui pourra être pret pour l'impression au mois de juin prochain, si vous jugez à propos de la commencer, avant de pousser plus loin ce travail.

A en juger par la quantité de mémoires que nous avons recueillis & par l'abbondance de la matière, l'Histoire de la Province contiendra au moins cinq gros volumes in-folio, en y comprenant les Preuves dont on fera un choix. Comme cette Histoire est un assemblage de différens morceaux de toute espèce, nous tâcherons cependant de les lier ensemble autant qu'il sera possible & d'en faire un corps suivi, tel à peu près qu'est l'*Histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Fleury & les ouvrages semblables que plusieurs modernes ont donnés de nos jours.

[Ici les auteurs décrivent le plan qu'ils ont suivi dans ce premier volume, à peu de chose près, comme dans la Préface de leur tome Ier; ils énumèrent les sujets historiques que ce volume comprend, ils parlent ensuite des estampes & des gravures.]

Il nous seroit difficile de vous donner un plan aussi détaillé des volumes suivans qui ne sont pas encore prets; mais nous pouvons dire en général & autant qu'on en peut juger que le second volume renfermera l'histoire de nos comtes héréditaires, depuis qu'ils s'emparèrent des droits régaliens, à la fin du IXe siècle jusques à la guerre des Albigeois, au commencement du XIIIe; & que cet intervalle fournira assés de matières pour remplir ce second volume; que le troisième pourra finir au commencement de la guerre des Anglois, au milieu du XIVe siècle; que le quatrième nous conduira jusques aux guerres de la religion & aux troubles de la ligue, & qu'enfin nous tâcherons de pousser le dernier jusques au milieu du dernier siècle[3].

Pour ce qui est des monumens qui doivent entrer dans ces quatre derniers volumes, sans parler des gravures qui en feront une principale partie, nous nous proposons de faire graver deux cartes géographiques du moyen âge, l'une de l'état de la Province sous les comtes, qui en contiendra la division par comtés & vicomtés & qui appartiendra au deuxième volume; l'autre qui paroîtra dans le troisième, représentera l'état de la même Province, après son entière réunion à la Couronne, suivant sa division par séneschaussées & vigueries & suivant leurs anciennes limites. Nous avons déja fait dessiner plusieurs sceaux des anciens prélats, barons & communautés du pays, tirés du Thrésor des chartes du Roy, & nous devons encore en faire dessiner d'autres, pour les donner tous dans leur temps. Nous y ajouterions volontiers les tombeaux & les por-

[1] Il est fait mention de ce mémoire dans le procès-verbal des États de 1726.

[2] En 1723 & 1724.

[3] Le cinquième volume devait contenir, d'après le projet primitif & qui n'avait pas encore été modifié, la description chorographique de la Province, l'histoire de ses villes principales & les suites chronologiques de ses dignitaires ecclésiastiques, politiques ou civils, & de ses hommes illustres. Le cinquième volume ayant été rempli par le récit de la période écoulée de 1474 à 1643, dom Vaissete songea à en donner un sixième qu'il commença, auquel ses continuateurs travaillèrent pendant trente-sept à trente-huit ans, & qui n'a jamais été achevé.

traits de nos anciens comtes; mais comme ils sont très rares, tant à cause des ravages auxquels la Province a été exposée en divers temps, que parce qu'elle a été réunie à la Couronne trop anciennement pour pouvoir espérer de tels monumens, on y suppléera en quelque sorte, en donnant, sous votre bon plaisir, les portraits de nos anciens gouverneurs les plus illustres, tels que les ducs d'Anjou & de Berry & quelques autres de la maison de France, les Montmorency, les Joyeuse, &c., dont il ne nous sera pas difficile de recouvrer d'originaux fidelles.

Nous avons jetté les yeux sur un imprimeur habile & entendu & dont la réputation est très bien établie pour l'impression de notre ouvrage. Nous aurions pu trouver des compagnies de libraires qui s'en seroient chargés. Mais comme nous connoissons l'inconvénient qu'il y a d'avoir à faire à plusieurs, nous nous sommes fixés à un seul, qui est en état de faire cette entreprise. Comme les frais de cette impression peuvent aller loin, nous avons cru, avant de nous engager entièrement avec luy, vous devoir envoyer les propositions qu'il vous fait, pour se charger de cette impression. Vous aurés la bonté de les examiner & de donner pouvoir à messieurs vos députés & à monsieur votre sindic qui viendront en Cour l'année prochaine, afin de régler entièrement toutes choses là dessus. Pour nous, nous tâcherons d'etre prets pour l'impression du premier volume, à moins que vous n'aimiés mieux la différer jusqu'à ce qu'il y en ait deux de prets à être mis sous la presse; sur quoy nous attendrons vos ordres.

Le libraire compte, Nosseigneurs, que vous luy prendrés un certain nombre d'exemplaires par forme de souscription. Ce sera un avantage réciproque, parce qu'il vous donnera les exemplaires à meilleur marché qu'au public, & que d'un autre côté la moitié des avances qu'il espère que vous lui ferés pour le nombre des exemplaires qu'il vous fournira de chaque volume, le mettra en état de fournir luy même à une partie de la dépense. Mais comme les planches en feront une partie considérable, & quil y en aura un plus grand nombre que dans les volumes ordinaires, il demande que la Province se charge des frais des dessins & des graveures, & il offre de fournir à ceux du papier & du tirage de toutes les planches. C'est sur ce pied quil sera en état de donner l'ouvrage à meilleur marché à la Province, &, à proportion, au public.

[Les auteurs s'occupent ensuite des vignettes en taille douce, destinées à être placées en tête de chaque livre, ou qui seront gravées sur bois, pour les chapitres autres que le premier; ils parlent des lettres grises, fleurons & culs-de-lampe.]

Les autres graveures en taille douce du premier volume consisteront dans deux cartes géographiques dont la dépense ne peut pas aller loin & à quatre ou cinq planches de nos anciens monumens.

Comme le grand & le petit papier font une différence pour le prix, cette diversité causera peut être quelque inconvénient pour la distribution; on pourroit y rémédier en faisant toute l'impression de l'ouvrage sur un papier uniforme d'une grandeur raisonnable. C'est ainsi qu'on en a usé dans la derniere Histoire de Bretagne; vous prendrés là dessus le parti que vous jugerés le plus convenable. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 111-114.)

11. — *Observations sur le Projet de la nouvelle Histoire de Languedoc, rédigé & imprimé par dom Gabriel Marcland.* [Autographe de dom Vaissete, 1725 ou 1726.]

Mémoire présenté par dom Vaissete au chapitre de l'Ordre[1]. — On peut remarquer dans le nouveau projet de l'*Histoire du Languedoc* le plan général de l'auteur, son stile & sa

[1] Ce Mémoire est un travail personnel de dom Vaissete avec les quelques notes qui l'accompagnent.

fidélité dans les faits historiques qu'il rapporte. Le plan ou sistème général que l'auteur nous donne de son histoire est informe & irrégulier, son stile n'est point supportable & la plupart des faits rapportez sont ou faux ou altérez; c'est ce quil est aussi facheux de rechercher dans l'ouvrage d'un de nos confrères qu'il est aisé de l'y découvrir.

I. Le plan général de l'auteur pour la nouvelle histoire quil nous promet consiste dans la division quil fait de l'ouvrage en cinq parties & dans le choix des matériaux qui doivent les remplir. La division quoyque naturelle ne peut subsister, sans choquer toutes les personnes raisonnables. Car un ouvrage qui doit contenir deux ou trois volumes in folio peut-il raisonnablement etre divisé en cinq parties ou époques dont une centaine de pages pour contenir les trois premières, tandis que les deux dernières ont de quoy fournir plusieurs volumes?

Il est vray que le secours des matières étrangères que le nouvel historien va chercher hors de son sujet pourra allonger les trois premières époques; en effet l'auteur nous promet de parler *de la naissance de J. Ch.*[1], *de la prédication de son évangile*[2], *de l'histoire de trente rois Wisigots, ce qui renferme*, dit-il, *les plus beaux morceaux des histoires de l'empire de Rome, de l'Italie, de l'Affrique, de l'Espagne & de France*[3]; il doit faire voir Rome *trois fois assiégée par Alaric*[4], & (malgré le silence des historiens), *une quatrième fois par le roi Ataulphe*[5]; à cette occasion il doit nous dire *les richesses immenses quil y prit & que les chrétiens avoient refugiées dans les églises;* à tout cela il joindra dans la suite l'histoire *des différens d'entre le pape Boniface & le roy Philippe le Bel*[6]; *l'histoire de la destruction des Templiers*[7], *&c.* Tout le monde sera-t-il persuadé que ces sujets conviennent à l'histoire particulière d'une province?

En revanche & pour nous dédommager de la longueur de ces épisodes, l'auteur ne parlera qu'*incidemment & par occasion des Etats-généraux de la Province*[8]. En vain cette auguste assemblée & les affaires qui s'y traitent tous les ans donnent elles le branle à tout ce qui se passe de considérable dans le païs; *c'est un corps séparé,* dit l'auteur, *qui ne peut entrer dans celuy de l'histoire générale, ni comme partie, ni par épisodes*[9]; il aime mieux en promettre *une histoire particulière aussi grande que la générale* & parler en attendant & à la place *de la fondation de trois cens couvens de divers ordres;* l'histoire du couvent des capucins, des cordeliers, &c., tiendra lieu de tout cela & sans doute des preuves de l'histoire dont l'auteur ne promet rien, quoyque le goût du public pour ces sortes de recherches, les fasse attendre avec plus d'empressement que l'histoire même.

II. On pourroit faire de longues & facheuses reflexions sur le stile de l'auteur du projet & sur le nombre prodigieux de fautes qui lui sont échappées contre la grammaire, & l'usage de la langue dans un écrit d'une douzaine de pages; mais comme chaque lecteur est en état d'en juger par lui même & qu'on veut même croire qu'il y en a quelques unes qui peuvent passer pour fautes d'impression, on se contentera de remarquer, en passant, quelques constructions de phrases ou expressions singulières. Lorsquil s'agit *d'une province, qu'il y en a peu d'autres,* &c.; *une armée de Celtes obligea (les Ibériens) de faire la paix..... & que pour en éterniser la mémoire,* &c.; *des richesses refugiées; applaudir la création d'un nouveau roy..... des villes massacrées à leur tour par des comtes.....* les Romains ne *trouvèrent pas les conditions de bon goût..... mais ces vindicatifs républicains oubliant la leçon,* &c.; *c'est ici le quiquid delirant reges..... des porteurs de paroles..... les églises & titulaires abandonnées au pillage*[10], &c. On passe les

[1] Page 3 du *Projet.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* p. 4.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] Page 8 du *Projet.*
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.* p. 3.
[10] *Ibid.* p. 1 à 8.

noms propres estropiés, *du Catel* pour *Catèle*. *Valentinian* pour *Valentinien*, *Jeux Fleuraux* pour *Jeux Floraux*, *Melguail* pour *Melgueil*. Mais passera-t-on à l'auteur de donner à des choses des noms qui ne leur conviennent pas, de se servir dans tous les tems du nom de Languedoc, pour signifier une province qui n'a été ainsi nommée qu'au commencement du XIV[e] siècle, comme si l'on donnoit les noms de Normandie & de Lorraine à la Neustrie & à l'Austrasie sous les rois de la première race; d'appeler vers 1304 le seigneur de Vezenobre du nom de *marquis* & les comtes d'Armagnac de celuy de *duc* qui ne le feurent jamais, l'archevêque de Tolède du nom d'*evêque*.

On pardonnera peut être plus facilement une partie de ces fautes en faveur du stile enjoué & fleuri qui ne coûte rien a l'auteur, même dans les moindres choses. Quoy de plus pompeux que la manière dont il s'exprime dans la division de son ouvrage : *les Celtes & les Tectosages,* nous dit-il, *paroîtront les premiers sur la scène*[1], *les Romains ouvriront la seconde, l'entrée des Wisigots commencera la troisième, ce qui nous conduira aux comtes, lesquels rempliront la quatrième.* Ne diroit on pas que l'auteur va faire représenter une comédie & quil a disposé ses acteurs pour jouer chacun son personnage? Mais sans nous arrêter davantage à ces minuties, passons à des matières plus essentielles & plus sérieuses.

III. L'exactitude & la fidelité surtout dans un siècle aussi éclairé que le nôtre font sans doute les parties les plus essentielles d'un historien; sans examiner si ces qualités conviennent a celuy du Languedoc, on ne peut se dispenser d'entrer dans quelques détails & de discuter, les uns après les autres, la plus part des faits qu'il a choisis pour orner son projet. Le lecteur par cet essay pourra juger de ce qu'on doit attendre de l'histoire même.

« Il y a quelque tems, commence l'auteur, que monseigneur le Goux de la Ber-« chère, &c., cet illustre prélat dont la mémoire sera toujours en odeur de benediction, « dans les deux Narbonnoises, voulant bien, &c.[2]. »

On est surpris que l'auteur semble ignorer que l'odeur de bénédiction que M. de la Berchere a répandue dans la metropole d'Aix[3] (dont il n'a été archevêque nommé que quinze mois) ne se soit fait sentir dans celle d'Alby[4] pendant dix sept ans d'archiépiscopat qu'il a été à la tête de cette province ecclésiastique & quil ait préféré la première à la dernière.

« La recherche & découverte de ces matériaux dispersez..... n'est pas une chose aussi « aisée que l'on pourroit s'imaginer, non plus que le choix & l'arrangement surtout « comme icy, d'une histoire qui a mille ans d'antiquité sur celle de France, d'un peuple « qui successivement, sous divers maistres a porté ses armes victorieuses dans les trois « parties de l'ancien monde, &c. »

Ne diroit-on pas, parce que l'histoire du Languedoc a mille ans d'antiquité sur celle de France, que l'auteur accablé des nombreux matériaux quil trouve dans les archives & cabinets pour illustrer des tems si reculez, est embarrassé du choix & de l'arrangement de la multitude des faits, dans des tems si obscurs? Cependant à une douzaine près d'auteurs anciens qui parlent tous fort peu de ce qui peut intéresser la Province qu'on appelle aujourd'hui le Languedoc, à peine trouve-t-on quelques monumens qui puissent nous fournir de simples conjectures sur des époques si éloignées. L'historien plus heureux nous fournira des anecdotes pour faire porter *les armes victorieuses* des Languedociens en Affrique où on avoit cru jusqu'icy qu'ils n'avoient jamais pénétré.

[1] Page 2 du *Projet*.
[2] *Ibid.* p. 1.
[3] Deuxième Narbonnoise.
[4] Cette province ecclésiastique est dans l'Aquitaine.

« Les Celtes ou Volces... en estoient originaires. Ils passèrent premièrement sous la « domination des Romains, ensuite sous celle des Visigoths, ausquels, à quelques inter- « valles près, succédèrent les comtes, & à ceux-ci, les rois de France... Les Visigoths « s'y feront aimer par la douceur du gouvernement & regretter, &c., ils feront place « aux Sarrazins, lesquels en seront chassés par les quatre premiers rois de la seconde « race, qui comme les Visigoths feront les délices de la Province, &c., sous le règne « de Philippe le Hardy, par la réunion de tous les comtés en sa main, &c. »

On verra plus bas que c'est mal à propos que l'auteur du *Projet* appelle Celtes les anciens habitans du Languedoc & que les auteurs n'ont donné ce nom qu'aux Gaulois en général ou aux anciens habitans de la Gaule Celtique ou Lyonnoise en particulier; mais à quel titre l'historien ne fait-il les rois de France maitres du Languedoc qu'après la domination des comtes ? Que deviendront les conquêtes de Clovis, de Charles Martel & de Pepin dans cette Province ? Il est vray que quelques lignes après l'auteur fait chasser les Sarrazins de la Province par les quatre premiers rois de la seconde race, sans songer que sous les règnes de Charlemagne, Louis le Débonnaire & Charles le Chauve, il n'en restoit plus en Languedoc. Le rois catholiques firent sans doute bien plus *les délices* de la Province que les Wisigots; ces derniers hérétiques ariens ayant fait plusieurs martyrs[1] & suscité diverses persécutions aux catholiques de la Septimanie aujourd'huy Languedoc, dont la pluspart des comtés furent réunis à la couronne sous le règne de S[t] Louis & non pas sous celuy de Philippe le Hardy qui n'y réunit que la comté de Toulouse plus de quarante ans après.

« La première époque que nous appellerons le Languedoc sous les Celtes ou Volces « Tectosages, commencera, &c.; l'histoire... nous apprendra que pour décharger le « pays il en sortit par différentes routes & en divers temps trois armées composées « de jeunes avanturiers... l'une sous le nom de Celtes après avoir franchi le col des « Pyrénées & donné plusieurs batailles à ces peuples d'Espagne qu'on nommoit alors « Ibériens, les obligea enfin de faire la paix, &c. »

Qui croiroit que les trois armées sorties du Languedoc en différens tems & composées de jeunes ou vieux avanturiers se réduisissent à une seule ?

Pour le prouver il n'y a qu'à rapporter ce que les anciens nous apprennent des colonies gauloises qui ont été s'établir dans les pays étrangers. Nous verrons si les circonstances singulières de ces trois transmigrations dont l'auteur du *Projet* embellit son discours, se trouveront bien fondées.

Sous le règne de Tarquin l'Ancien, roy de Rome[2] & vers le milieu du second siècle de sa fondation, Ambigat Biturige (c'est-à-dire du Berry), roi des Celtes ou de cette partie des Gaules qu'on appela la Gaule celtique (*rex Celtarum quae pars Galliae tertia est*[3]), voulant décharger ses Etats qui étoient extremement peuplés, envoya en même tems ses deux neveux Sigovèse & Bellovèse, fils de sa sœur, chacun à la tête d'une nombreuse colonie, s'établir dans les royaumes voisins; Sigovèse prit la route de la Germanie & de la foret Hercynie; c'est tout ce qu'on sait de luy. Bellovèse avec la troupe composée, comme le remarque expressément l'historien romain, des gens du Berry, de l'Auvergne, de Sens, d'Autun, de Châlons sur Saone, du pays Chartrain, & du Maine, après avoir passé les Alpes, occupa cette partie de l'Italie appelée depuis Gaule citérieure ou cisalpine. Le même Tite Live décrit son expédition fort au long.

Il y en a qui croient que l'armée de Bellovèse, lors de son départ, se divisa en deux & qu'une partie prit la route des Pyrénées pour aller s'établir ensuite en Ibérie aujour-

[1] Greg. Turon. &c.
[2] Tite-Live, *Hist.* l. 5.
[3] Tite-Live, *Hist.* l. 5.

dhuy Espagne, à laquelle les Celtes melez avec les Ibériens ou anciens habitans donnèrent le nom de Celtibérie. Ce sentiment de quelques modernes peut tout au plus passer pour une conjecture vraisemblable prise du nom de Celtibérie; mais il est d'ailleurs destitué de preuves, les anciens ne nous ayant rien laissé touchant l'établissement des Celtes en Ibérie.

De la il est aisé de conclure que cette armée de Celtes ou Volces que l'historien fait partir du Languedoc pour aller donner *plusieurs batailles* aux Ibériens d'Espagne, *les obliger de faire la paix & s'allier avec eux par des mariages, pour des deux nations n'en faire qu'une & que pour en éterniser la mémoire le pays à l'avenir seroit appelé Celtibérie;* que cette armée, dis-je, partie du Languedoc avec les circonstances qui l'accompagnent sont entièrement fabuleuses, car quand il seroit vray que les Celtes auroient été s'établir en Ibérie, je demanderois à l'auteur du projet où est-ce quil a trouvé que les Celtes feussent des peuples du Languedoc & que leur départ ait précédé celuy de la colonie de Sigovèse, comme il le prétend? Je luy demanderois dans quel auteur il a trouvé *ces batailles, cette paix, les mariages des Celtes avec les Ibériens.*

Il est vray qu'on n'ignore pas que les anciens auteurs grecs ont appelé la Gaule en général du nom de Celtique & les Gaulois du nom de Celtes[1]; mais doit-on en conclure, quand même les Celtes ou Gaulois en général auroient envoyé une colonie en Ibérie, qu'elle étoit composée de peuples du Languedoc, plustôt que de toute autre Province? Ce seroit un fait, pour l'histoire générale de la nation, qui n'intéresseroit pas plus une province qu'une autre. D'ailleurs si les conjectures des modernes doivent avoir lieu pour l'établissement des Celtes en Ibérie, c'est selon eux une partie de la colonie de Bellovèse, qui pénètra dans ce pays, & on vient de voir par l'énumération que fait Tite Live[2] des peuples qui suivirent ce prince, quil n'y en avoit pas du Languedoc, qui, outre cela, n'étoit pas de la domination d'Ambigat, selon le même historien.

On voit bien que Strabon peut avoir donné occasion à l'auteur de se tromper sur le nom de Celtes. Ce géographe[3] par une erreur manifeste que le savant Casaubon a fort bien relevée dans ses Notes sur cet endroit donne le nom de Celtique a la Province romaine ou Gaule Narbonnoise & en appelle les habitans Celtes. Mais comme cet auteur donne là-dessus pour son garant César dans ses Commentaires & que César dit tout le contraire de ce que Strabon luy fait dire, on ne doit pas ajouter plus de foy à ce géographe lorsqu'il appelle la Gaule Narbonnoise du nom de *Celtique,* qu'à ce qu'il dit au même endroit que la Gaule Belgique s'estend jusques aux Alpes. César qui connoissoit le terrain & qui avoit été longtems sur les lieux est sans doute plus croyable que cet Asiatique qui ne parloit que sur les mémoires d'autruy d'un pays aussi éloigné du sien. Aussi César, ainsi que les autres auteurs latins que nous avons, n'ont donné le nom de Celtique qu'à cette troisième partie de la Gaule, depuis appelée Lyonnoise, où sans doute le Languedoc n'estoit pas compris : « Gallia est omnis divisa in partes tres, « quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae « nostra Galli appellantur[4], » où il faut remarquer que César ne comprenoit pas la Province romaine ou Gaule Narbonnoise, qui faisoit la quatrième partie des Gaules, dans cette division.

« L'autre (armée) qui sous le nom de Tectosages se joignit à celle du prince Sigovèse, « après avoir forcé le passage du Rhin & conquis la plus fertile contrée de la Ger- « manie, &c. »

Les circonstances dont l'historien du Languedoc revêt la sortie de la deuxième armée

[1] Pausanias, *in Atticis,* &c.
[2] *Histor.* l. 5.
[3] *Geogr.* l. 4.
[4] César, *Comment.* l. 1.

des peuples de cette Province ne sont guères moins incertaines. Il fait joindre cette seconde armée de Languedociens à celle du prince Sigovèse, pour aller ensemble forcer le passage du Rhin & s'établir dans la Germanie; mais sous quelle authorité? Je n'en connois aucune. Je sais bien que sur le témoignage de César[1], il est certain que les Gaulois Tectosages sortirent anciennement de leur patrie pour s'aller cantonner dans la foret Hercynie, dans une contrée très fertile (*fertilissima loca*) & non pas la plus fertile de la Germanie; & qu'ils y vivoient encore dans le tems quil écrivoit ses Commentaires; mais que ces Tectosages se fussent joints à l'armée de Sigovèse pour forcer ensemble les passages du Rhin, que Sigovèse luy-même ayt pris des habitations auprès de la foret Hercynie, c'est ce que ny César ny aucun autre historien n'asseurent. Tite Live[2] dit à la vérité que Sigovèse prit sa route du coté de la Germanie, mais il n'asseure nulle part qu'il s'y soit établi; & quand cela seroit, rien n'empêche de croire que différens peuples des Gaules n'en soient sortis en divers tems pour aller s'établir bien loin les uns des autres, & tous cependant auprès de la forêt Hercynie, forêt immense par sa grandeur, s'étendant depuis le Rhin & le Danube jusques en Transylvanie & sur les côtes du nord[3].

« La troisieme armée sous le même nom de Tectosages, après avoir forcé le pas des « Thermopyles, deffendu par 80,000 Grecs, & s'estre enrichie des dépouilles du temple « de Delphes, alla se faire un pareil establissement & avec la même réputation en « Bithynie. »

C'est des habitations que nos Gaulois & Tectosages avoient en Germanie & Pannonie, quils sortirent, au cinquième siècle de la fondation de Rome, 300 ans après y avoir fixé leur demeure pour aller faire des courses dans la Grèce, & leur nouvel établissement en Asie[4], & non pas immédiatement du Languedoc, comme le prétend le nouvel historien, qui ajoute à leurs victoires des circonstances toutes neuves; il fait deffendre les Thermopyles par 80,000 Grecs, tandis quil n'y en avoit pas 30,000[5]; il fait forcer le pas des Thermopyles par les mesmes Gaulois, tandis que après avoir été battus par les Grecs, ce ne fut qu'à la faveur d'un brouillard qu'ils monterent le mont Œeta a l'insceu des mesmes Grecs qui ne s'en aperceurent qu'après leur passage[6]; il enrichit les mesmes Gaulois du pillage du temple de Delphes, tandis que tous les anciens[7], qui ont parlé du siege de cette place, conviennent que la ville ne fut point prise, ny le temple pillé, & que même l'armée des Gaulois y périt misérablement par la vengeance des Dieux. Le seul Strabon[8] rapporte, comme une tradition populaire, que le fameux or de Toulouse étoit provenu du pillage de ce temple par les Tectosages; mais en même tems, il réfute cette opinion, & sur l'autorité de Posidonius donne une autre origine à ce fameux thrésor. Après cela notre historien envoye les Tectosages s'établir en Bithynie, sans prendre garde que ce fut dans une partie de la Phrygie, appelée ensuite du nom de Galatie ou Gallogrèce & non en Bithynie que les Tolemiens, Tolistoboges & Tectosages allèrent s'établir & y fonder ou pour mieux dire réédiffier les villes d'Ancyre, Pessinunte & Tabia, après avoir donné secours à Nicomède roy de Bithynie qui les avoit appelés contre Zibœa, usurpateur d'une partie de son royaume[9].

« Pendant que nos Tectosages bâtissoient des villes dans l'Asie, on construisoit dans « leur pays natal, en Languedoc, celles de Vindomagus, de Rhode, d'Héraclée, de « Maguelonne, d'Elne, de Cesseron, d'Agde, d'Illiberis & de Ruscino. Il ne reste de

[1] *De Bell. Gall.* l. 6.
[2] *Ubi supra.*
[3] César, l. 6, *supra.*
[4] Justin, l. 24.
[5] Pausanias, *in Phocicis.*
[6] Pausanias, *in Phocicis.*
[7] Pausanias, *ibid.* — Justin, l. 24 & 25. — Polybe, &c.
[8] *Géogr.* l. 4.
[9] Tite-Live, *Hist.* l. 28.

« Maguelonne & d'Elne qu'une église; elles étoient autrefois épiscopales..... mais il me « semble que les deux dernieres étoient alors les plus celebres, &c. »

L'auteur du projet nous donne ici l'époque assurée de la fondation de la pluspart des anciennes villes de la Province. C'est donc, selon luy, après que les Tectosages se furent établis en Asie; ce qui répond au cinquième siècle de la fondation de Rome. Mais ne pouvoit-il pas sçavoir que les deux villes de Rhode & d'Agde, estans colonies des Phocéens[1] establis à Marseille dès le second siècle de la même fondation de Rome, il n'y a aucune raison de faire les Tectosages fondateurs de ces villes 300 ans après. Pouvoit-il ignorer que les villes de Maguelonne & d'Elne ne sont connues que depuis le quatrième siècle de l'ère chrestienne, que cette dernière fut bastie par l'empereur Constantin sur les ruines de l'ancienne Illiberis, à laquelle il donna le nom d'Hélène, sa mère, comme le prouve fort bien le sçavant M. de Marca[2] & quil en reste encore plus d'une église, puisque c'est une ville du Roussillon qui subsiste; qu'il y avoit bien plus de raison de donner une origine aussi ancienne aux villes de Nismes, Bésiers, Carcassonne, Lodève, &c., dont il ne dit rien & qui sont cependant connues par les plus anciens auteurs. Ne pouvoit-il pas faire attention au sentiment de deux habiles critiques (MM. de Valois & de Tillemont) qui croient que la ville d'Usez est l'ancienne Vindomagus & celle de Saint-Gilles l'ancienne Heraclée & que par conséquent elles paroissent subsister encore. D'ailleurs les deux villes d'Illiberis & de Ruscino étant aussi célèbres quil l'asseure, du tems d'Annibal, est-il vraisemblable qu'elles n'aient été basties qu'une cinquantaine d'années auparavant, auquel tems les Gaulois s'établissoient en Asie.

« Ce fut dans Ruscino que nos rois qui y estoient assemblés donneront audience aux « ambassadeurs d'Annibal & à ceux des Romains. Les premiers vinrent les prier modes-« tement d'accorder, à telles conditions qu'il leur plairoit, le passage par le Languedoc « pour l'armée des Carthaginois..... elles furent reglées, ces conditions à Illiberis par « Annibal, à qui nos rois, par une noble émulation en déférerent l'honneur, & applau-« dies, parcequ'elles sont dignes de la generosité & de la politesse de ce general & de « nos princes. Il n'y eut que les Romains qui ne les trouverent pas de bon goût, &c. Nos « rois, après leur avoir remontré en termes un peu durs le ridicule de leur demande, « les renvoyerent avec une sage leçon pour leur Senat; mais les vindicatifs republicains « oubliant la leçon, &c. »

Si notre historien avoit fait plus d'attention aux paroles de Tite Live, il n'auroit pas fait trouver en même tems dans la ville de Ruscino les ambassadeurs d'Annibal & ceux des Romains, les uns pour demander le passage par les Pyrénées, les autres pour empêcher quil ne fut accordé. Il y auroit vû[3] que les envoyés des Romains, sur le bruit qu'Annibal vouloit porter la guerre en Italie, prévinrent d'une année ceux d'Annibal, pour détourner les Gaulois d'accorder le passage sur leurs terres à ce général carthaginois; il y auroit vû que ce ne fut ni dans Ruscino ni aux Tectosages en particulier que les Romains s'adressèrent pour cela, mais aux Gaulois en général qui étoient sur le passage d'Annibal d'Espagne en Italie; ce qui ne désigne pas plus les peuples du Languedoc que ceux de Provence, Daufiné & Savoye; il n'y auroit pas trouvé les conditions chimeriques qu'il fait regler par Annibal *à qui nos rois,* dit il, *par une noble émulation en déférerent l'honneur; & applaudies, parcequ'elles sont dignes de la generosité & de la politesse de ce general & de nos princes;* il y auroit lu au contraire que ce fut par terreur & par argent, τοὺς μὲν χρήμασι πείσας, τοὺς δὲ βιωσαμένος[4]. « Moram magis quam bellum metuens Annibal, caeteris metu aut pretio paratis, dum in Volcarum pervenerat agros[5], » qu'An-

[1] Macianus Heracleota. — Strabon, &c.
[2] *Marca Hispanica,* p. 24.
[3] Tite-Live, l. 21.
[4] Polybe, l. 3.
[5] Tite-Live, l. 21.

nibal, impatient de porter la guerre en Italie, obligea nos Gaulois & leurs roitelets ou magistrats à le laisser passer librement, apprehendant bien moins d'être attaqué que d'être retardé dans la vengeance qu'il vouloit prendre des Romains. C'est ce qu'asseure Tite Live après Polybe. Le premier fait l'éloge *de la politesse* des Gaulois en cet endroit en les appelant *ferocia & indomita ingenia*[1]. Sans doute si Annibal eut *la politesse* de promettre des conditions aussi généreuses, il ne persévéra pas longtems dans de si nobles sentimens, puisqu'à son approche du Rhône, les habitans du Bas Languedoc s'enfuirent au-delà de la rivière, avec ce qu'ils purent emporter & lui en disputèrent le passage. Ainsi sans doute les prétendues conditions réglées par Annibal ne furent pas trouvées *de bon goût* par les Romains. C'étoit pour eux un fruit trop amer pour l'y trouver.

Du reste le nouvel historien du Languedoc pourroit bien avoir été trompé par la fausse vie d'Annibal, attribuée à Plutarque, où il est parlé de quelques conditions grotesques, faites entre ce général & les Gaulois. Mais qui ignore que cette vie d'Annibal par Plutarque est une pièce nouvelle & supposée au seizième siècle par Donat Acciaioli, florentin, comme l'a démontré Rualdus dans la vie de Plutarque?

Passons à la seconde epoque. « On expliquera dabord la manière que le Languedoc « passa sous la domination romaine; on la croit très-différente de celle des Provinces « voisines, qui se virent forcées de subir le joug... il deviendra peu après le théatre des « formidables guerres qu'elle eut à soutenir contre les Cymbres & les Ambrons, contre « Sertorius & les Gaulois... La douleur de se voir foulé... fut un peu adoucie par le « plaisir... de servir de tombeau une fois à 80,000 Romains, de prison à 40,000 & puis « de cimetiere a tout le reste des Barbares... Cette guerre (des Gaulois) finira dans le « mesme Languedoc, s'il est vray, ainsi qu'un sçavant moderne croit l'avoir demontré, « que ce prince (Vercingetorix) avec tout ce quil peut rallier de ses troupes, alla se « renfermer dans Alais, &c. »

Quoyque les auteurs de l'histoire romaine que nous avons ne nous donnent pas un long détail des conquêtes des Romains dans cette partie de la Gaule qui fut depuis appelée Narbonnoise, ils en disent pourtant assés pour ne pas nous laisser ignorer que ce fut par la force des armes qu'ils se rendirent maîtres de ce pays, qu'ils réduisirent en province romaine, & qui en effet n'eut rien de singulier qui le distinguât des autres provinces subjuguées. On peut voir dans ces auteurs[2] les batailles que les Romains furent obligés de livrer pour soumettre les Allobroges, les Salyens, les Voconciens, & autres peuples des pays appelez aujourdhuy Provence, Daufiné & Savoye, qui avec le Languedoc composèrent la Province romaine. Aussi Ammien Marcellin[3] parlant de Fabius Maximus qui fut le dernier qui acheva de réduire la Province par la prise de Narbonne, se sert de ces termes : « Gallorum regiones praecipuae Italicis confines, primo tentatae per Fulvium, quassatae per Sextium & ad ultimum per Fabium domitae. » Ce qui se rapporte aux paroles de Florus[4] qui dit en parlant des Allobroges, peuples de la Province romaine, domtés par le même Fabius : « Allobroges in deditionem accepti. » Tout cela marque bien plustost une province conquise que seulement mise sous la protection de la Republique, comme le prétend l'auteur du *Projet*, qui fait bientôt oublier aux Romains ces conditions imaginaires, qu'ils auroient été religieux de garder sans doute, s'ils les avoient stipulées & dont le Languedoc n'eut pas besoin pour mériter les faveurs des Romains.

Cette Province devint, selon notre auteur, le théatre des guerres quil prétend qu'elle

[1] Tite-Live, l. 21.
[2] *Epit. Flori*, l. 60 & seq. — Strabon, l. 4. — Eutrope, l. 4, &c.
[3] Amm. Marcell. l. 15.
[4] *Epitome*, l. 61.

soutint contre les Cymbres, les Ambrons, Sertorius & les Gaulois; pour ce qui est des Cymbres & des Ambrons, il est vray qu'ils la désolèrent, mais leur servit-elle de cimetière? Si l'historien eût consulté les auteurs, il auroit vu que ce fut à Aix en Provence que Caius Marius[1] tailla en pièces 100,000 de ces Cymbres ou Teutons & que les environs de cette ville leur servirent de cimetière & même à un plus grand nombre, selon Florus[2]; il auroit vû que ce fut sur la rivière de l'Adige en Italie[3] que le même Marius avec son collègue Catulus y défirent plus de 200,000 de ces Cymbres, dont 160,000 restèrent sur la place & le reste fut fait prisonnier; quil ne paroit aucune part qu'ils ayent été deffaits en Languedoc & qu'au contraire ils sortirent victorieux de cette province, après l'avoir ravagée. Pour la guerre de Sertorius, comment le Languedoc pourroit-il avoir été le théatre d'une guerre qui se passa uniquement en Espagne? est-ce parce que les troupes romaines qui y alloient servir traversoient la Province? A ce prix là, sous Louis XIV la Champagne & la Bourgogne auroient été le théatre des guerres de Flandres & d'Alsace.

Enfin le Languedoc n'a pas été davantage le théatre des guerres que César fit aux Gaulois. On sait que pendant tout le tems quil employa à subjuguer les Gaules, la Province romaine dont le Languedoc faisoit partie demeura paisible, tandis que ce premier empereur romain portoit ailleurs ses armes victorieuses. A la vérité, il n'en seroit pas ainsi, si le siège d'Alais, aux Cévennes, au lieu d'Alise en Bourgogne, avoit fini cette fameuse guerre, comme l'insinue notre auteur, après un moderne[4] qui a hazardé un sentiment si singulier contre toute authorité & contre César même. D'ailleurs il seroit faux que ce siége eut fini la guerre des Gaules, puisque César fit le siége d'Uxellodunum après celuy d'Alesia[5].

« Ce sera seulement sous les empereurs que nous verrons le Languedoc recompensé « de sa constante fidélité... Auguste choisira Narbonne pour y tenir en personne les « Etats generaux des Gaules, il y fera le partage de ces vastes provinces. »

On sait bien qu'Auguste tint une assemblée à Narbonne appelée dans les auteurs du nom de Conventus[6]. Qu'on doive luy donner le nom des États généraux des Gaules, c'est ce qu'on ne sçauroit prouver. Si ce fut une assemblée d'États elle ne fut guères libre, puisqu'Auguste y ordonna l'imposition onéreuse du cens, jusqu'alors inconnue & très désagréable aux peuples des Gaules, déja divisées en quatre parties du tems de César, partage qu'Auguste ne fit que confirmer & régler & non *introduire*.

« On n'oubliera pas le plus heureux de tous les événemens, savoir la naissance de « J. Ch. & la prédication de son saint Évangile... Nous suivrons la tradition de nos « Églises de Languedoc qui remonte cette prédication vers la fin du premier siecle « de l'incarnation, & qui donne pour premiers evêques, Paul à Narbonne, George au « Puy, Flours à Lodève, Aphrodise à Beziers, Saturnin à Toulouse, tous saints & dis- « ciples des apôtres. »

L'écrivain a eu soin d'avertir plus haut *quil se faisoit une loy de ne rien avancer qui ressentit la fable*[7]. On peut juger par cet endroit de sa fidelité a tenir sa promesse & si les traditions fabuleuses ne luy sont pas plus chères que les véritez les mieux éclaircies. En effet personne ne s'avisoit plus de douter, sur l'authenticité des actes du martyre de S[t] Saturnin[8] que ce premier évêque de Toulouse n'ait été envoyé dans les Gaules, sous l'empire de Dèce, au troisième siècle de l'ère chrétienne, sur l'authorité de ces

[1] Plutarque, *in Mario*.
[2] *Epit.* l. 68.
[3] Plutarque & Florus, *ibid.*
[4] M. de Mandajors.
[5] Hirtius, *de Bell. Gall.*
[6] Florus, l. 134.
[7] Page 1 du *Projet*.
[8] Ruinart, *Acta sincera*.

actes & sur le temoignage de Sulpice Sevère, de Fortunat, de Sidoine Apollinaire, de Grégoire de Tours, &c., on étoit persuadé que Paul de Narbonne & les autres premiers évêques des principaux siéges n'etoient pas plus anciens. Les traditions fabuleuses des autres églises doivent-elles être préférées à des témoignages si certains?

« L'irruption des Vandales dans les Gaules fut cause que le Languedoc changea de « maitre. L'empereur Honorius trop foible pour se maintenir dans ces vastes provinces, « de l'avis du senat, les ceda avec l'Espagne à Alaric & ses successeurs, rois des Visi- « goths... aprez avoir donc expliqué l'étendue, les motifs & les conditions de la cession... « car ce fut la première province (le Languedoc) dont ils prirent possession... on « s'étendra sur tout ce qui s'y est passé de mémorable sous les trente rois de cette « nation. »

L'auteur devoit compter trente trois rois Wisigoths au lieu de trente, & plus bas dix sept qui ont été ariens, au lieu de treize, mais ce petit mecompte est peu de chose par rapport à la cession des Gaules quil fait faire par Honorius à Alaric, de l'avis du sénat. Cette prétendue cession est non seulement ignorée de tous les historiens contemporains, mais elle est même contraire aux monumens qui nous restent de ces tems-là[1]. Passons à une autre anecdote, elle regarde la prise de possession du Languedoc par les Wisigots que notre historien dit être la première province des Gaules dont ils prirent possession. Mais cela est faux, comme l'a fait voir un des plus habiles critiques[2] qui a prouvé que les Wisigots étant entrés dans les Gaules l'an 412, comme alliez des Romains, après avoir désolé la Provence & le Languedoc s'établirent à Bourdeaux, qu'ils furent contraints d'abandonner en 414, pour se retirer en Espagne, qu'ensuite leur roy Wallia ayant fait un traité avec l'empereur Honoré par lequel la deuxieme Aquitaine depuis Toulouse jusques à Bourdeaux leur étoit cédée, ce fut la première province dont ce roy prit possession en 418 ou 419, d'où ils ne s'étendirent dans le Languedoc que dans la suite; les Romains en étant toujours restés les maitres, ayant conservé la ville de Narbonne, jusques à l'an 462, qu'Agrippin, gouverneur romain, la livra aux Wisigots[3].

« On verra Rome assiegée par *notre* Alaric... cette malheureuse ville fut pour la qua- « trième fois la victime de la vengeance de nos Visigoths... Ataulphe successeur d'Alaric « la fit saccager sans exception; il trouva dans les seules églises des richesses immenses... « il y trouva aussi la belle & sage Placidie... la solennité des nôces & le couronnement « de cette princesse, reine du Languedoc, se firent à Narbonne... Cet agréable & nou- « veau spectacle fit oublier la triste scene quil avoit donnée quelque tems auparavant « dans la même ville en faisant trancher la tête aux empereurs Jovin & Sébastien. »

A quel titre le roi Alaric est il appelé ici *notre Alaric,* seroit-ce à cause de la cession imaginaire que luy fait faire notre historien de la province du Languedoc par l'empereur Honorius, car d'ailleurs il est constant que ce roi Visigot ne mit jamais le pied dans les Gaules, encore moins dans le Languedoc & qu'il mourut en Calabre en 410[4].

Le quatrième siège de Rome fait par Ataulphe n'est pas moins fabuleux dans sa substance que dans ses circonstances[5], Jornandès, le seul qui en fasse mention, étant abandonné de tous les auteurs contemporains qui ne disent rien d'un événement si remarquable & qui le contredisent par rapport à Placidie qui fut trouvée à Rome & emmenée par Alaric après le dernier siège & non par Ataulphe. Que si l'auteur du *Projet* préfère l'authorité de Jornandès auteur du milieu du sixième siècle à celle des auteurs originaux, il devoit faire célébrer les épousailles de cette princesse à Forli & non à

[1] Tillemont, *sur* Honorius.
[2] *Id. ibid.*
[3] Idace, *in Chron.*
[4] Tillemont, *sur* Honorius.
[5] *Id. ibid.*

Narbonne où il est vray qu'elles se firent. Pour celles du couronnement de cette prétendue reine de Languedoc, elles sont de l'invention de l'historien qui altère les circonstances de la mort des tyrans Jovin & Sébastien. Ce fut Dardane, préfet des Gaules pour les Romains, & non Ataulphe qui fit couper la tête au premier[1].

« Ces rois étoient encore ariens, mais plus jaloux d'étendre leurs Etats que leurs « erreurs, ils laissoient aux catholiques une honnête liberté. »

L'historien a oublié sans doute la cruelle persécution qu'Evaric, roi des Wisigots[2], suscita contre les catholiques de ses Etats, surtout de la Septimanie & qui coûta la vie ou l'exil à tant d'évêques & ce qu'ils eurent à souffrir de la part du roy Alaric second, &c.

« Ces playes seront à peine fermées qu'on les verra rouvrir & des plus profondes... « Zéma, roy des Sarrazins, après un long siège, prendra Narbonne... Charles Martel... « s'en retournera bien faché de n'avoir pû chasser de Narbonne les Sarrazins, quil tenoit « assiegé depuis quatre ou cinq ans. »

Les historiens[3] nous asseurent que Zama, lieutenant-général & gouverneur d'Espagne pour le calife Gesid, le véritable roy des Sarrazins & non Zama luy-même, surprit la ville de Narbonne dont il s'empara : que çait été après un long siège, c'est ce qu'on avoit ignoré jusqu'icy, aussi bien que les quatre ou cinq années employées par Charles Martel au siège de la même ville; on savoit seulement qu'il n'y avoit mis que cinq à six mois, à diverses reprises[4].

« Le ciel réservoit à la pieté de nos evêques & au courage de nos comtes la gloire de « s'affranchir eux-mêmes du joug des infidèles & de se donner au roy très chrétien en « la personne de Pepin, à qui ils ouvrirent les portes de leurs villes, sous les conditions « réciproques de protection & de fidélité, &c., conditions qui marquent non pas un « peuple conquis & qui reçoit la loy, mais qui la prescrit en quelque maniere à celuy « qu'il se choisit pour maître... l'honneur que luy feront les trois premiers empereurs « françois en la rétablissant dans son ancienne prérogative de royaume sous le nom de « Gothie & de Septimanie, du reste, fidèles aux conventions stipullées avec leur père « & ayeul. Il ne se parlera point d'impôts, ni de partage des terres... il ne sera rien « changé dans la forme du gouvernement... On sera surpris que dans un pays long « d'environ quatre-vingt lieuës... il s'en soit élevé dix à douze (comtes), &c. envoyés « pour y administrer les finances, &c. »

Voicy des faits tout nouveaux & des circonstances singulières. On avoit cru jusqu'icy sur la foy des historiens que Charles Martel s'estant rendu le maître de presque tout le Languedoc sur les Sarrazins, le roy Pepin, son fils, n'avoit fait qu'entrer dans les droits de son père sur cette province, en s'y faisant reconnoitre. On verra icy au contraire des évêques & des comtes (on ne sçait quels) ouvrir les portes de leurs villes à ce dernier roy sous des conditions extraordinaires; des sujets *prescrire* la loy à leur souverain & luy *promettre leur protection* & celui-cy réciproquement leur promettre *fidélité*. *On y verra le Languedoc érigé en royaume sous les noms de Gothie & de Septimanie,* comme si c'estoit seulement dès ce tems-là que la Province eut porté ces deux noms, & malgré tous les monumens historiques de ces siècles qui nous asseurent que ce fut sous le nom d'*Aquitaine* que Charlemagne érigea ce royaume pour le roy Louis, son fils; les provinces de delà la Loire, du nombre desquelles étoit la Septimanie ou Gothie. Mais si dans ce nouveau royaume il ne fut point parlé d'impôts ni de partage des terres, en quoy consistèrent les finances & le domaine du prince? & à quoy bon y envoyer des comtes pour les administrer? Que deviendront ces fréquentes donations de fiefs & terres, faites par

[1] Tillemont, *sur* Honorius.
[2] Gregor. Turon. l. 2, c. 25.
[3] *Annales Mettenses & alii.*
[4] *Ibid.*

les premiers rois de la deuxième race aux églises, aux monastères, &c.? S'il ne fut rien changé dans le gouvernement, à quoy bon les assemblées & les capitulaires qu'on y faisoit pour le règlement & la réformation de l'État? cela surprendra plus sans doute que de voir dix ou douze comtes dans un pays qui comprenoit une quinzaine de diocèses, tandis qu'on sçait que suivant l'usage de ce tems-là, chaque diocèse étoit gouverné par un de ces comtes.

On s'arrêtera moins à discuter les deux dernières époques; les faits rapportés dans le *Projet* étant énoncés d'une manière trop générale, on se contentera de remarquer, en finissant ce mémoire déjà assés long, pour donner une idée du travail de l'auteur, quil est vray quil y a eu de grands différens entre les archevêques & les vicomtes de Narbonne, mais cela n'a jamais été à cause du *patronage* de cette église, prétendu par les vicomtes, comme il l'asseure, mais plustost à cause de l'hommage prétendu par les archevêques, qui n'ont jamais disputé aux comtes de Toulouse le titre de duc de Narbonne, à moins que l'auteur ne mette de ce nombre Simon de Montfort qui veritablement fut en dispute là dessus avec l'archevêque Arnaud, dans le tems que l'armée des croisés s'estoit emparée des états du comte Raymond, mais dont la querelle fut bientôt terminée à l'avantage de Simon. Au reste les guerres de religion que l'auteur *fait durer plus de 200 ans dans la Province,* sous l'époque des comtes, furent terminées en moins de trente.

L'historien a encore eu tort de mettre Charles Dauphin, qui fut ensuite roy sous le nom de Charles VII, au nombre des gouverneurs qui ont pillé les villes & la bourgeoisie de la Province. Il est vray que le Languedoc fit de grands efforts pour le rétablir entierement sur le thrône de ses ancestres & quil y réussit. Mais aussi il n'est point de roy de France auquel la Province doive plus de reconnoissance pour la conservation de ses privilèges & de ses libertés & pour plusieurs autres bienfaits qu'elle en receust.

Pour ce qui est du différend d'entre le pape Boniface & le roy Philippe le Bel, dans lequel l'auteur *ne peut se dispenser d'entrer,* on voudroit sçavoir d'où il a tiré que le vicomte de Narbonne fut un de ceux qui firent ce pape prisonnier à Anagnie. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 71-78.)

12. — *Arrangement à faire pour l'impression de l'Histoire de Languedoc.* [Autographe de dom Vaissete. — 1726 ou 1727.]

Sçavoir de Nosseigneurs les Estats, s'ils souhaitent des vignettes & des fleurons en taille-douce à tous les livres qui composent l'ouvrage, aussi bien que la lettre qui doit commencer la matière de chaque livre. C'est une dépense extraordinaire & qui ne peut regarder que les Estats; car outre les gravûres de toutes ces planches, il y aura encore le tirage tant des vignettes que des fleurons & lettres qu'il faudra tirer séparément.

Pour faire quelque chose de propre, on pourroit mettre seulement à la tête de chaque volume une vignette qui contiendroit le sujet le plus marqué dudit volume, & mettre aux autres livres du même volume qui commenceront en page, des vignettes gravées exprès en buys, aussi bien que les fleurons & lettres qui doivent commencer la matière de chaque livre; & en ce cas, le libraire pourra se charger de ces ornemens, fournir de beau papier fin d'Auvergne & les caractères neufs & beaux, moyennant la somme de 15 livres chaque volume en blanc, pourvû que les Estats en prennent jusqu'au nombre de 400 ou 500 exemplaires, que nos dits seigneurs des Estats seront suppliez de payer d'avance, lorsque chaque volume commencera; & à condition encore qu'ils voudront bien se charger des cartes du pays, plans des villes, monumens & autres singularitez, s'il y en a, & le libraire se chargera du tirage d'iceux, pourvû que les dites planches luy restent en propre, après l'ouvrage. (Fonds de Languedoc. t. 181, fol. 123.)

13. — *Traité passé entre M. de Montferrier & Jacques Vincent, imprimeur-libraire, pour l'impression de l'Histoire générale de Languedoc, le 9 octobre 1727; sanctionné par les États le 13 janvier 1728.*

1° L'*Histoire de Languedoc* doit être imprimée in folio, sur papier carré fin d'Auvergne le plus beau, conforme à l'echantillon paraphé, en caractère *saint-augustin,* tel qu'il a été employé à l'édition de saint Cyrille [1]. On ne se servira que de papier de même grandeur, pour éviter toute jalousie de préférence dans la distribution des exemplaires qui sera faite par les Etats.

2° Le caractère destiné aux preuves sera du *cicéro,* tel quil est employé dans l'impression des additions dudit ouvrage.

3° Le sieur Vincent fera tous les frais de la dite impression, moyennant la cession du privilége de la Province [2], lequel lui a été cédé à l'instant.

4° Les Etats feront les frais des gravûres pour les vignettes, cartes & autres monumens de toute espèce; on en remettra les planches au sieur Vincent qui se chargera du papier & du tirage & les planches lui resteront.

5° La Province prendra deux cents exemplaires que le sieur Vincent s'oblige à lui fournir en blanc, à raison de 14 livres le volume, dont la moitié sera payée d'avance & le reste en retirant les exemplaires.

6° Le sieur Vincent sera obligé de travailler à l'impression du premier volume sans aucune discontinuation, dès que les Pères Devic & Vaissete lui remettront le manuscrit.

7° Il sera fourni par les Etats au sieur Vincent huit culs de lampe ou fleurons de differentes manières, en buis, pour servir pendant tout l'ouvrage.

[Enfin, comme dernier article, ces conventions faites pour le premier volume, devaient servir pour tous les autres.]

(*Archives départementales de l'Hérault;* transcrit à la suite de la délibération des États du 13 janvier 1728; reproduit dans l'*Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc,* par M. Thomas, dans les *Publications de la Société archéologique de Montpellier,* n. 21, pag. 387-388.)

14. — *Épitre dédicatoire de l'Histoire générale de Languedoc aux États de la Province, par les auteurs.* [Décembre 1727-janvier 1728.]

Il existe dans le manuscrit 181, fonds de Languedoc, une première ébauche de cette Épitre, de la main de dom Vaissete; puis une seconde rédaction développée, & chargée de corrections, & en troisième lieu une mise au net, toujours de la même main & portant seulement trois ou quatre ratures. (Fol. 119-120.) Nous donnons ici cette mise au net (A), en l'accompagnant de la transcription définitive (B) par un copiste calligraphe (*Ibid.*, fol. 121-122), la même qui fut présentée aux États de Languedoc par les auteurs, ainsi qu'il résulte de la note ajoutée au bas par M. de Montferrier, syndic-général de la Province. En comparant cette dernière rédaction avec le texte imprimé placé en tête du premier volume de l'*Histoire de Languedoc,* on peut voir les quelques remaniements

[1] C'est l'édition de S. Cyrille de Jérusalem, préparée par dom Touttée, & publiée après sa mort par dom Prud. Maran; Paris, imprimerie de Jacques Vincent. 1720, in-folio.

[2] Le privilége du roi pour l'impression de l'*Histoire de Languedoc* avait été accordé aux États le 25 septembre 1727.

qu'y fit M. de Montferrier & dont il parle dans une lettre à dom Devic, du 20 janvier 1728[1].

A. *Rédaction de dom Vaissete.* (Autographe.)

Nosseigneurs, l'ouvrage que nous avons l'honneur de vous présenter, vous appartient par toute sorte de titres. Nous l'avons entrepris par vos ordres; un grand prélat, président de votre assemblée, en a conceu & favorisé le dessein; c'est aux soins & à la protection de son illustre successeur qu'on en doit l'exécution, & vous en faites le principal objet.

Ce sont en effet les trois Ordres de la Province, qui, séparément ou en commun, fournissent la matière la plus abbondante de cette histoire; on y parle d'un grand nombre de prélats qui ont illustré leur patrie par leur sainteté, leur science & leurs éminentes qualités; on y fait revivre cette ancienne noblesse, qui s'est toujours distinguée par sa valeur & par ses services; & on y traite en détail les fréquentes révolutions qui sont arrivées soit dans le gouvernement politique des villes de la Province, soit parmi les peuples des differens diocèses qui la composent.

Ce qui s'est passé de plus mémorable dans vos assemblées depuis un temps très reculé fournit encore un champ vaste & fécond; il nous donne occasion de faire connoître le zèle de vos devanciers pour la religion, les services qu'ils ont rendus à l'Etat, les dépenses immenses auxquelles ils se sont livrés pour les besoins & le soutien de la couronne, la protection dont ils ont honoré les sciences & les beaux arts, leur attention à faire fleurir le commerce, leurs soins pour procurer l'abbondance dans le pays, pour y entretenir la paix & la tranquillité & pour veiller à sa seureté & à sa conservation, de même qu'à celle du reste du royaume, & enfin leur application pour la construction ou l'entretien de ces ouvrages publics qui font la gloire & l'ornement de la Province, & qui rappellent le souvenir des Romains, ses anciens maîtres, qui ont pris soin de l'embellir par tant de monumens celebrés.

Dignes héritiers de tels ancêtres, vous marchés sur leurs traces & vous êtes animés du même esprit; comme eux, vous n'avés a cœur que le bien commun, la gloire de la nation, & l'amour de la patrie. C'est dans cette veüe que vous vous appliqués sans cesse à procurer au pays tout ce qui peut luy être honorable ou avantageux & que vous donnés toute votre attention pour le maintenir dans les privilèges singuliers, dans lesquels ses peuples ont mérité d'être conservés jusqu'à nos jours par leur fidelité & par leurs services.

Vous imités en cela, Nosseigneurs, la sage conduite de vos prédecesseurs, & comme vous vous réglés sur leurs démarches, vous exécutés aujourd'hui ce qu'ils ont voulu tenter autrefois; les procès-verbaux de vos assemblées font foy du dessein qu'ils avoient de faire rassembler en un corps tous les titres dispersés qui pouvoient regarder les interets de la Province ou de chacun de ses Ordres. En procurant cette histoire, vous accomplissés leurs desirs, puisque nous avons mis notre principal soin à ramasser tous les anciens monumens que nous avons pu déterrer, & qui peuvent intéresser le Languedoc en genéral ou chacun de ses membres en particulier.

Nos recherches ont été heureuses & nous pouvons espérer par nos découvertes de donner une face toute nouvelle à l'Histoire de la Province. Nous souhaiterions seulement par l'exécution être en état de justifier le choix qu'on a fait de nous pour un

[1] *Correspondance*, n. 45. Cf. la lettre du même au même, du 24 décembre 1727, *ibid.* n. 43, & celle de M. de Joubert à dom Vaissete, du 8 janvier 1728, *ibid.* n. 44.

travail si important & si considérable; nous osons du moins nous flater que personne ne l'auroit entrepris avec plus d'ardeur & de desinteressement, avec un amour plus sincère de la verité & avec une passion plus forte de vous persuader que nous sommes, &c.

B. *Rédaction collective de dom Devic & dom Vaissete.*

A Nosseigneurs des Etats de Languedoc. — L'ouvrage que nous avons l'honneur de vous présenter vous appartient par toute sorte de titres. Nous l'avons entrepris par vos ordres. Un grand prélat, président de vos assemblées & passionné pour l'honneur & les intérets de la Province en a conceu & proposé le dessein; son illustre successeur également respectable par sa naissance & par ses éminentes qualités l'a soutenu & en a favorisé l'exécution; ce sont enfin les trois Ordres de vos Etats qui en font le principal objet.

Tous ces motifs nous ont engagés, Nosseigneurs, à le mettre sous votre protection, le sujet semble la mériter par luy-même; c'est l'histoire de votre Province, l'une des plus belles portions du royaume & la plus féconde en événemens célèbres; c'est le riche thrésor de vos chartes, & le recueil précieux des titres sur lesquels sont fondés les droits & les prérogatives qui distinguent si glorieusement le Languedoc des autres provinces de France & qui ne sont pas moins des marques de l'affection de ses souverains à son égard que des récompenses honorables de la fidélité inviolable de ses peuples. Ce sont les annales de vos assemblées, que nous avons recueillies avec toute l'exactitude & la précision que demande un sujet si important.

C'est dans ces actes publics que vous trouverés, Nosseigneurs, les services éclatans que vos illustres & respectables prédécesseurs ont rendus à nos rois, au royaume & à l'église; les secours extraordinaires, toujours proportionnés à l'affection & à l'amour des peuples, qu'ils ont fournis pour le soutien de la couronne & pour les besoins de l'Etat; leur attention à faire fleurir dans la Province la religion, les sciences, les arts & le commerce; à faire règner la paix & la police dans les villes, à réprimer le désordre & récompenser le mérite; à rendre les chemins publics, commodes & aisés, à conserver & réparer les édifices anciens, dignes monumens de la grandeur & de la magnificence romaine, leur fermeté à soutenir leurs droits, sans blesser ceux du prince, leur application à observer les règles de la justice & de la charité dans les impositions publiques, leur étude à soulager les peuples, à les occuper utilement pour eux & pour l'Etat, en un mot, à ne rien oublier pour les rendre heureux & tranquilles.

Illustres descendans de tels ancêtres, vous êtes animés du même esprit; comme eux, vous n'avés d'autre objet que le bien commun, la gloire de la nation & l'amour de la patrie. C'est en marchant sur leurs traces que vous avés porté vos veües à exécuter le dessein qu'ils avoient eû autresfois de faire rassembler en un corps tous les titres dispersés qui pouvoient regarder les intérets de la Province ou de chacun de ses ordres. En procurant cette histoire, vous remplissés leur intention. Trop heureux si notre ouvrage pouvoit mériter votre approbation, & si nos recherches & nos découvertes pouvoient justifier le choix que vous avés fait de nous pour un travail aussi important. Nous osons du moins assurer que personne ne l'auroit entrepris avec plus d'ardeur & de desintéressement, avec un amour plus sincère de la vérité qui est le caractère propre de l'histoire, & avec une passion plus forte de vous persuader que nous sommes avec un profond respect, Nosseigneurs, vos très humbles & très obéissans serviteurs. (Pas de signatures.)

Cette épitre a esté lüe aux Etats au mois de janvier 1728 & unanimement aprouvée. MONTFERRIER.

15. — *Traité particulier entre dom Devic & dom Vaissete & Jacques Vincent.* [23 avril 1728.]

Nous soussignez, frère Claude Devic & frère Joseph Vaissete, prêtres religieux bénédictins de la congrégation de S[t] Maur en l'abbaye S[t] Germain des Prez, d'une part, & Jacques Vincent, imprimeur libraire, demeurant à Paris, vis à vis l'église de S. Séverin d'autre part, sommes convenus entre nous des articles suivans, par forme de police, sous seing-privé.

1° Nous dits religieux promettons de fournir au dit Jacques Vincent la copie approuvée par un censeur royal de l'Histoire manuscrite de la Province de Languedoc, que nous avons composée; & moy, dit Jacques Vincent, m'engage d'imprimer la dite Histoire, volume par volume, jusqu'à la fin, suivant les conditions portées dans les conventions que j'en ay faites avec monsieur de Montferrier, syndic général de la Province de Languedoc, stipulant au nom des Etats-generaux de la dite Province.

2° Moy dit Jacques Vincent promets en conséquence aux dits religieux de leur donner, après l'impression de chaque volume, le nombre de quatre vingts exemplaires, dont moitié en blanc ou en feüilles & l'autre moitié, reliés.

3° Moy dit Jacques Vincent promets de plus de payer comptant aux dits religieux, pendant le cours de l'impression de chaque volume & à leur volonté, la somme de trois cens livres pour chacun des dits volumes, & il sera libre à nous dits religieux de prendre la dite somme en argent ou en livres, à notre choix.

4° Moy dit Jacques Vincent m'engage d'accélérer l'impression de chaque volume & sans interruption, d'imprimer au moins un cahier par semaine, de fournir aux dits religieux toutes les épreuves qu'ils demanderont pour la correction de leur ouvrage & de ne tirer que lorsque j'en auray la permission par une feuille signée & paraphée par les dits religieux, leur promettant de leur fournir, outre les dits quatre-vingts exemplaires, deux exemplaires des bonnes feuilles, à mesure qu'on les tirera.

5° Il est convenu entre nous, que le présent marché n'aura lieu que pour la présente & première édition, & que moy dit Vincent n'en pourrai faire une seconde édition sans le consentement des dits religieux, avec lesquels je concluerai alors un nouveau traité.

6°. Que supposé que les dits religieux aient besoin de quelques exemplaires de la dite histoire, moy dit Vincent, promets leur en fournir jusqu'au nombre de vingt cinq au prix de la Province.

Fait double entre nous, à Paris, le 23 avril 1728. Fr. JOSEPH VAISSETE. Fr. CLAUDE DEVIC. VINCENT. (F. Lang., 181, fol. 124.)

16. — *Mémoire des frais des desseins* (sic) *& gravûres de l'*Histoire de Languedoc.

A. — FRAIS DES GRAVURES DU 1[er] VOLUME.

Recette.

A. Reçu de M. Bonnier, le 1[er] décembre 1727, la somme de mille livres, cy	1,000[l]
Reçu du même, le 15 juin 1728,	1,000
A reporter. . . .	2,000[l]
Report. . .	2,000[l]
Reçu du même, le 1[er] décembre 1728,	1,500
Somme totale. . .	3,500[l]
Reçu de plus, en octobre 1729,	500
Total.	4,000[l]

Dépense.

Au sieur Jachson, pour avoir gravé en bois une vignette & trois culs-de-lampe, dudit jour 1er décembre, suivant sa quittance,	80
Au sieur Humblot, graveur, pour quatre planches en cuivre d'anciennes inscriptions, suivant sa quittance dudit jour,	210
Au sieur Tardieu, pour la vignette des Preuves,	110
Au sieur Jachson, pour deux autres culs-de-lampe,	42
A M. Humblot, pour un dessein de vignette & lettre grise,	36
A M. Jachson, pour un grand fleuron,	36
A M. Cazes, pour sept desseins de vignettes & autant de lettres grises, & un fleuron,	290
A M. Humblot, pour un dessein de vignette & lettre grise,	36
A M. Cochin, pour la gravure de deux vignettes & lettres grises du 1er & 4e livres,	280
A M. Jachson, pour deux culs-de-lampe	30
A M. Tardieu, pour deux vignettes & lettres grises,	280
Le 8 septembre, au sieur Cochin, pour une vignette & sa lettre grise,	140
Le 26 septembre, au sieur Evespy, pour quatre planches du pont du Gard & antiquités de Nismes,	260
	1,830
Au sieur Nolin, pour le dessein de la carte de la Gaule Narbonnoise,	78
Au sieur Cochin, pour la vignette du VIe livre & la deffaite du duc Didier (il a 10 livres d'avance),	150
Au sieur Rigaud, pour le dessein & gravure de la vignette & lettre grise des Notes,	120
A M. Tardieu, pour deux vignettes & lettres grises,	280
A M. Delond, pour un dessein de vignette & lettre grise,	40
Au sieur Cochin, pour une vignette & lettre grise,	170
A M. de Bercy, pour la gravure de la carte de la Gaule Narbonnoise,	132
Au compositeur, pour étrennes,	12
Au sieur Cochin, pour la vignette & lettre grise du VIIe livre,	140
Au sieur Rigaud, pour avoir retouché la vignette du port de Cette,	60
A reporter. . .	3,012l

Report. . .	3,012l	
Au sieur Nolin, pour l'enluminure de la carte, à 2l 10s le cent,	31l	5s
Au sieur Cochin, pour la vignette des États & sa lettre grise, & la Minerve du frontispice,	258	
Le 24 décembre 1729, au sieur Lucas, pour la planche de la Maison-Quarrée de Nismes,	90	6
	3,351l	6s
Étrennes aux imprimeurs,	6	
Au sieur Lucas, le 3 mars, pour l'amphithéâtre de Nismes,	90	6
Au même, pour le temple de Diane, le 21 mars 1730,	90	6
Au même, pour le pont du Gard, le 23 août 1730,	90	6
Total [1]. . . .	3,528l	4s

Compte arreté avec M. de Montferrier, syndic géneral de la Province, à qui nous avons fourni notre Mémoire des fraix & resté quitte, le.... novembre 1730.

Fr. Jos. Vaissete.

B. — Fraix des graveures du 2e volume.

Recette.

Reçu le 27 juin 1730,	1000l
Le 22 décembre 1731, par mandement de Mgr l'Archevêque de Narbonne, du 31 dudit mois,	1000
Le 2 juin 1732, par mandement dudit seigneur,	100
Le 3 juillet 1732, par mandement dudit seigneur,	1000
Total. . . .	3,100l

Dépense.

Au sieur Nolin, pour la carte du royaume de Septimanie, le 19 juin 1731,	78l	
Port du paquet du Portail de Saint-Sernin de Toulouse,	1	9s
Pour le dessein de ce portail,	13	11
Port de lettres,	1	4
Au sieur Cochin, pour la vignette & la graveure des Preuves,	120	
Au sieur Cazes, pour cinq desseins de vignettes & lettres grises,	200	
Au sieur Nolin, pour la carte de la Terre Sainte,	48	
Port de lettres,	1	1
A reporter. . .	456l	5s

[1] Ce total est erroné; il faut 3,668l 5s.

Report. . . 456^l 5^s

Avancé au sieur Cochin, ce 27 janvier 1732, 240

Aux héritiers du sieur Bercy, 30

Au sieur Cochin, pour le reste des quatre premières vignettes & lettres grises, le 27 février, 320

Au sieur Parmantier, pour la graveure de la lettre du tombeau des comtes de Toulouse, 24

Au même, pour la carte de la Terre Sainte, 50

Au sieur Cochin, pour la vignette & lettre grise du XVe livre, 140

Au sieur Parmantier, pour la carte du royaume de Septimanie, 100

Au sieur Cochin, le 3e septembre, pour une vignette & lettre grise, 140

Au sieur Nolin, pour l'enluminure de la carte du royaume de Septimanie, 31 5^s

Étrennes aux imprimeurs, 12

A M. Cazes, pour le reste des desseins, le 4 janvier 1733, 200

Au sieur Cochin, pour une vignette & lettre grise, le 16 janvier, 140

Au même, pour deux planches des monumens du tombeau des comtes & du mausolée de Saint Sernin, ledit jour, 140

Au même, le 13 mars 1733, pour les deux dernières vignettes & lettres grises du 2e volume, 280

Au sieur Nolin, pour l'enluminure de la carte de la Terre Sainte, 15 [1]

Mémoire [récapitulatif] [2] *des fraix qui ont été faits pour les desseins & graveures du 2e volume de* l'Histoire de Languedoc *& autres dépenses.*

Au sieur Cazes, peintre, professeur de l'Académie & dessinateur, la somme de 400^l, payée pour les desseins de 10 vignettes & d'autant de lettres grises, suivant ses deux quittances du 27 août 1731 & 4 janvier 1733, cottées n°s 1 & 2, cy 400

Au sieur Cochin, graveur, la somme de 1400^l, pour la graveure des dites 10 vignettes & lettres grises, suivant six de ses quittances cottées 3, 4, 5, 6, 7 8, du 18 août 1731, 27 janvier, 9 juillet & 3 septembre 1732 & des 16e janvier & 3e mars 1733, cy 1,400

A reporter. . . 1,800^l

[1] Total 2,318^l 10^s.

[2] Ceci est, comme on le voit, la répétition par groupes & avec quelques additions du compte précédent des frais faits pour le 2e volume.

Report. . . 1,800^l

Au même, la somme de 140^l pour avoir gravé les deux planches des tombeaux des comtes de Toulouse & du mausolée de Saint Sernin, suivant sa quittance du 16 janvier 1733, cottée n° 9, cy 140

Au sieur Nolin, géographe, la somme de 126^l, pour avoir dessiné les deux cartes du royaume de Septimanie & de la Terre-Sainte, suivant ses deux quittances, cottées n°s 10 & 11, du 19 juin 1731 & 4 janvier 1732, cy 126

Au même, pour l'enluminure de la carte de Septimanie & pour l'enluminure de la carte de la Terre Sainte, suivant ses quittances cottées n°s 12 & 13, 46 5

Aux héritiers du sieur Bercy, graveur en lettres, & au sieur Leparmantier, aussi graveur en lettres, la somme de 190^l, pour avoir gravé les dites deux cartes, suivant leurs quittances cottées n°s 14, 15, 16 & 17, des 17 février, 1er mars, 20 may & 2e aoust 1732, cy 190

Au dit sieur Leparmantier, la somme de 24^l, pour avoir gravé la lettre de la planche des tombeaux des comtes de Toulouse, suivant sa quittance du 27 mars 1732, cottée n° 18, cy 24

Report, 2302^l 13^s 6^d

Pour le dessein du portail de la façade de l'église de Saint Sernin de Toulouse 20

Étrennes aux épruvistes & aux garçons d'imprimerie, 24

Pour port des paquets & de lettres, pour nous fournir de livres qui nous étoient nécessaires & autres depenses 400

Total. . . . 2,770^l 17^s

Sur quoy nous avons receu, le 27 novembre 1730, le 22 décembre 1731, le 21 juin & le 3e juillet 1732, par quatre différens mandemens, la somme de 3100^l.

Partant, il nous reste entre les mains la somme de 329^l 2^s 6^d, dont nous tiendrons compte sur les frais des graveures du 3e volume, cy 329^l 2^s 6^d

A Paris, le 28 octobre 1733.

C. — Fraix de gravûres du 3e volume.

Recette.

Reçu le 17 août 1734, par mandement de Mgr l'archevêque de Narbonne, sur M. Lamouroux, 1,000^l

A reporter. . . 1,000^l

Report. . . 1,000^{l}

Reçu le 31 octobre 1735, pareille somme de 1000^{l} pour les dits frais des gravures, suivant le mandement de Monseigneur de Narbonne, du 20 de ce mois, sur le même, 1,000

[2,000]

Dépense.

Payé le 4e janvier 1735 au sieur Cochin, pour la graveure de la première vignette & lettre grise du 3e volume,	140
Au même, le 12e d'avril, pour la graveure de la deuxième vignette & lettre grise du même volume,	140
A Mr Cazes, le 19 juin, pour le dessein de cinq vignettes & lettres grises du 3e volume,	200
Au sieur Cochin, le 6e juillet, pour la graveure de deux vignettes & autant de lettres grises,	280
Au sieur Cochin, le 29 mars 1736, pour la graveure d'une vignette & lettre grise,	140
Pour dessein de sceaux,	6
A Mr Cochin, le 23 may 1736, pour la graveure d'une vignette & lettre grise	140
Au même, le 15 octobre 1736, pour la graveure d'une vignette & lettre grise	140
Au sieur Lucas, le 28 octobre 1736, pour avoir gravé le pont Saint-Esprit & la tour Magne,	150
A Mr Cazes, le 4 novembre 1736, pour les desseins des cinq dernières vignettes & lettres grises du 3e volume,	200
A Mr Cochin, le 27 décembre 1736, pour la graveure de deux vignettes & leurs lettres grises,	280
Au même, le 27 janvier 1737, pour la graveure d'une vignette & lettre grise	140
Total.	1,950^{l}

Compte arrêté & fourni à Mr Joubert, syndic de la Province, le 27 septembre 1737; il me reste entre les mains la somme de 359^{l} 2^{s} 6^{d}, que j'employeray aux fraix des graveures du 4e volume.

Fr. Joseph Vaissete.

D. — Frais des graveures du 4e volume.

Recette.

Reçu de M. Lamouroux, le 30 septembre 1738, par un mandement de Mgr l'archevêque de Narbonne, du 19 du même mois,	1,000^{l}
Reçu le 8e janvier 1740 pareille somme de 1000^{l}, par mandement de Mgr l'archevêque de Narbonne du 29 décembre 1739,	1,000
Reçu le 9e janvier 1741, la somme de 500^{l}, par mandement de Mgr l'archevêque de Narbonne, du 29 décembre 1740,	500
Total.	2,500^{l}

Dépense.

Le 15 mars 1739, à Mr Cochin, pour la première vignette & lettre grise du 4e volume,	140
Le 8e avril 1739, à Mr Cazes, pour les desseins des trois premières vignettes & lettres grises,	120
Le 11 octobre 1739, à Mr Cochin, pour la deuxième & troisième vignettes du 4e volume,	280
Le 1er janvier 1740, au sieur Nolin, géographe, pour le dessein de la carte de la Languedoc,	84
A Mr Cazes, le 22 janvier 1740, pour le dessein de trois vignettes & autant de lettres grises,	120
Au sieur Cochin, le 24 mars 1740, pour le tombeau de Philippe le Hardi,	40
Au sieur Cochin, le 8e may 1740, pour deux vignettes & lettres grises,	280
Au sieur Lucas, pour les quatre planches de la cathédrale d'Albi, le 11 septembre 1740,	300
Au sieur Parmantier, pour la graveure de la carte de la Languedoc, le 23 octobre 1740,	120
A Mr Cazes, le 28 octobre 1740, pour deux desseins de vignettes,	80
Au sieur Lucas, le 27 décembre 1740, pour les trois planches de la cathédrale de Narbonne,	225
Payé le 18 mars 1741 à Mr Cochin, pour deux vignettes & lettres grises, & le vœu de Charles VI aux Carmes de Toulouse,	400
A M. Cazes, le 18 may 1741, pour le dessein des deux dernières vignettes du 4e volume,	80
A M. de Poilli, le 21 may 1741, pour la graveure de la vignette & la lettre grise des Preuves,	140
Au sieur Cochin, le 2 aout 1741, pour deux vignettes & lettres grises,	280
A reporter. . .	2,689^{l}

Report. . .	2,689[l]
Au sieur Parmantier, le 20 aout, pour avoir enluminé les exemplaires de la carte,	39
A M[r] Cochin, pour la Minerve qui est au frontispice, le 22 octobre 1741,	48
Total.	2,776[l]

Suivant le compte arrêté avec M. de Joubert, syndic de la Province, le 22 septembre de l'an 1737, des fraix du 3[e] volume, je suis redevable de la somme de 359[l].

Somme totale de la recette 2,859[l].

Partant, je suis redevable à la Province de la somme de 83[l], que j'employeray pour les fraix des graveures du 5[e] & dernier volume.

A Paris, le 10 juillet 1740. Fr. Jos. Vaissete.

E. — Fraix des Graveures du 5[e] volume.

Recette.

Par le compte que j'ay rendu, le 10 de juillet de l'an 1742, des fraix des desseins & graveures du 4[e] volume, il me reste entre les mains la somme de	83[l]
Reçu depuis de M. le thrésorier de la Bourse, par des mandemens de Monseigneur l'archevêque de Narbonne :	
Du 22 décembre 1742,	1,000
Du 12 de mars 1744,	1,000
Du 12 d'avril 1745,	1,000
Somme totale de la recette. . .	3,083[l]

Dépense.

1° Payé à M. Cazes, directeur de l'Académie de peinture & de sculpture, la somme de 440[l], pour les desseins de onze vignettes & leurs lettres grises du 5[e] volume, suivant ses quittances du 20 janvier 1743, du 26 janvier 1744, du 15 juillet 1744, du 6 de janvier 1745, 7[e] mai 1745, & cottées n[os] 1, 2, 3, 4 & 5, cy	440[l]
2° Payé au sieur Cochin le père la somme de 1540[l], pour avoir gravé les dites onze vignettes & lettres grises, suivant ses quittances du 3[e] avril 1743, 5[e] février 1744, 3[e] septembre 1744, 14 janvier 1745 & 11 juin 1745, & cottées n[os] 6, 7, 8, 9 & 10, cy	1,540
3° Au même, pour avoir gravé les trois planches d'entrées de rois & de princes dans Toulouse, la somme de 225[l], suivant sa quittance du 22 mars 1745 cottée n° 11, cy	225
4° Au même sieur Cochin, la somme de 600[l], pour avoir gravé les huit planches des sceaux de l'ancienne noblesse de la Province, suivant ses deux quittances du 11 de juin & du 26 de juillet 1745, & cottées n[os] 11 & 12, cy	600
5° Au sieur Lucas, la somme de 231[l], pour avoir gravé les trois planches de la cathédrale de Toulouse & de la cathédrale du Pui, suivant sa quittance du 5[e] may 1745, & cottée n° 13, cy,	231
Somme totale des dépenses. . .	3,036[l]

Partant, reste la somme de 47[l] que j'ay employée pour faire dessiner les sceaux de l'ancienne noblesse, gravés dans les huit planches de ce 5[e] volume, & j'y ay employé une somme beaucoup plus considérable ; mais comme j'ay négligé d'en tenir un compte exact & d'en retirer les quittances des dessinateurs, je ne sçaurois marquer par ensemble à quoy elles se montent, sans compter les faux fraix.

A Paris, le 28 août 1745. — Fr. Jos. Vaissete.
(Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 171-176.)

17. — *Extrait des registres des délibérations prises par les gens des trois Etats du païs de Languedoc, assemblés par mandement du Roy en la ville de Montpellier, au mois de novembre* 1746. [23 décembre 1746.]

Du vendredy 23[e] décembre, président Monseigneur l'archevêque primat de Narbonne. Monseigneur l'archevêque de Narbonne président a dit que les Etats ayant fait travailler depuis longtemps à l'histoire de la Province, cet ouvrage a été entièrement achevé par le P. dom Joseph Vaissette, benédictin de la congrégation de Saint-Maur qui

a travaillé pendant plus de trente ans avec la plus grande assiduité & les plus grandes recherches; que cet ouvrage est extrêmement approuvé par le public & surtout par les sçavans, quil fait beaucoup d'honneur aux Etats par les ordres desquels il a été entrepris & à celuy qui en est l'autheur, & quil est aussy très utile, soit pour le général de la Province, soit pour un grand nombre de particuliers, qui en ont fait usage avec succès dans plusieurs affaires; que le P. dom Vaissete a déja commencé à travailler à un volume de suplément, contenant l'histoire de la Province en forme d'annales, sous le règne de Louis XIV, & une description abbrégée des principales villes & lieux, suivant la delibération qui en fut prise le 25[e] février dernier & quil paroit juste de lui témoigner combien les Etats sont satisfaits de son travail, en lui assurant par forme de pension viagère, la somme de mil livres, que la Province luy a ci-devant payée pendant le temps quil travailloit à l'Histoire.

Sur quoy les Etats voulant donner au P. dom Joseph Vaissette des marques de leur satisfaction pour le travail de l'histoire générale de la Province, dont l'utilité & le succès ont répondu à leur attente, ont délibéré de luy assurer par forme de pension viagère le payement de la somme de mil livres, qui luy a été payée jusques icy en le chargeant de continuer le travail qu'il a commencé pour le supplément de la dite Histoire.

Collationné, GUILLEMINOT.

(Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 196-197.)

18. — *Traité passé entre dom Vaissete & Vincent, imprimeur des Etats, pour l'impression de l'Abrégé de l'Histoire de Languedoc.* [17 février 1748.]

Nous soussignés, dom Joseph Vaissete, prêtre & religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en l'abbaye Saint-Germain d'une part, & Jacques Vincent, imprimeur-libraire demeurant à Paris vis à vis l'église de Saint Séverin d'autre part, sommes convenus entre nous des articles suivans, par forme de police, sous seing privé, touchant l'impression de l'Abrégé de l'*Histoire générale de Languedoc,* en six volumes, in-12, composée par mon dit dom Vaissete.

1° Moy dit dom Vaissete m'engage de fournir sans interruption, la copie manuscrite du dit Abrégé, aprouvée par un censeur royal au dit Jacques Vincent jusqu'à la fin de l'impression des dits six volumes, d'en corriger les épreuves & d'en faire les tables.

2° Moy dit Jacques Vincent m'engage d'imprimer le dit Abrégé en beau papier & en caractères neufs de *cicéro,* de fournir les épreuves pour la correction & de ne tirer que lorsque j'en aurai la permission par une feuille signée & paraphée par le dit dom Vaissette.

3° Enfin moy dit Jacques Vincent promets de fournir & de donner au dit dom Vaissette, aussitôt après l'impression, quarante exemplaires du dit Abrégé moitié reliés en veau & moitié en feuilles ou en blanc, sans compter un exemplaire de bonnes feuilles, & de plus la somme de cent livres pour chaque volume, faisant en tout la somme de six cens livres qu'il sera loisible audit dom Vaissette de prendre en argent ou en livres, à son choix, à la fin de l'impression dudit Abrégé.

Fait double entre nous à Paris, ce 17 fevrier 1748. — VINCENT. — Fr. JOSEPH VAISSETE.

(Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 125.)

19. — *Avis touchant l'*Histoire générale de Languedoc, *par le R. P. Dom Vaissete, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur,* 5 *volumes in-folio, proposée par souscription à Paris, chez Vincent, imprimeur-libraire des Etats de la Province de Languedoc, rue Saint Severin.* [1er mai 1752 [1].]

Conditions pour les souscriptions.

Les souscriptions seront ouvertes au 1er mars 1752 & l'on ne sera admis à souscrire que jusqu'au 1er juillet suivant.

En souscrivant on recevra les deux premiers volumes & l'on payera,	30	livres.
En recevant les Tomes III, IV & V on donnera	30	»
Total,	60	livres.

Les souscripteurs sont priés de retirer les trois derniers volumes dans le courant de l'année, & ils sont avertis que faute par eux de n'avoir pas retiré la totalité de l'ouvrage dans le cours de l'année qui suivra la livraison des trois derniers volumes, ils ne seront plus admis à répéter les avances qu'ils auront faites; c'est une clause expresse des conditions proposées.

Après le 1er juillet l'ouvrage se vendra le même prix qu'il se vendoit précédemment, c'est-à-dire, 110 livres en feuilles & les volumes ne se dépareilleront plus.

Les personnes qui ont déjà les deux premiers volumes de cet ouvrage sont averties que pendant tout le cours de cette année, on leur donnera séparément de tous les autres sçavoir des IIIe, IVe & Ve tomes pour chacun desquels, elles paieront 12 livres en feuilles. On pourra même fournir quelques exemplaires du tome II, à ceux à qui il pourroit manquer. (F. Lang. 181, fol. 198.)

20. — *Brevet de la pension annuelle accordée par les Etats de Languedoc à dom Bourotte.* [Manuscrit. — 1758-1759.]

Dettes & affaires, 6e chapitre, dépenses extraordinaires. — M. le trésorier de la Bourse des Etats de la Province de Languedoc nous vous mandons & ordonnons que de l'imposition qui sera faite la présente année pour les dettes & aff[aires] du païs vous payiés & délivriés comptant le premier janvier à la somme de pour une année de la pension à lui accordée par la délibération du 24 janvier 1758 & pour les causes y contenues; laquelle somme a été employée dans l'état d'imposition, article 7. — Fait à Montpellier, &c. (F. Lang. 188, fol. 125.)

21. — *Mémoire sur le sixième volume de l'*Histoire de Languedoc, *adressé à Monseigneur l'archevêque de Narbonne, par dom Bourotte.* [1er janvier de l'an 1758.]

Le cinquième volume de l'*Histoire générale de Languedoc* venoit de paroître lorsque dom Vaissete, bénédictin de l'abbaye Saint Germain des Prez, auteur de cette Histoire, présenta vers le commencement de l'année 1746 à Nosseigneurs des Etats genéraux de

[1] Imprimé in-folio de 4 pages.

Languedoc le plan d'un sixième volume qu'il jugeoit nécessaire pour completter cet ouvrage également glorieux à la Province quil intéresse & utile au public. Son sommaire fut lû dans cette illustre assemblée qui l'honora de son approbation & même de ses éloges & qui fit exhorter l'auteur à remplir son projet.

Il seroit à desirer pour la perfection d'une entreprise aussi importante que ce sçavant & laborieux écrivain eut pu y mettre la dernière main, & rassembler dans ce volume les fruits d'une étude assidue de plus de quarante années. Mais depuis ce projet formé, deux autres ouvrages, l'*Abrégé de l'Histoire de Languedoc* & une *Géographie historique, ecclésiastique & civile,* ont partagé ses occupations; & sans parler des fréquentes infirmités inséparables d'une santé affoiblie par les longues études plus que par l'âge, la composition de dix-huit volumes in-12, travail considérable, relativement au peu de temps quil a emploié, tant pour les composer que pour veiller à leur impression, ne luy a pas permis d'avancer le volume projetté & a peut être contribué à abréger ses jours.

Pour satisfaire aux vœux de la Province qui attend cet ouvrage & réparer, autant qu'il est possible, la perte du sçavant historiographe de Languedoc, les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur ont fait choix de dom Bourotte, bénédictin de la même abbaye où il s'occupe de littérature depuis près de vingt ans, lui ont remis les papiers de dom Vaissete qui ont rapport à l'histoire de Languedoc & l'ont présenté à Monseigneur l'archevêque de Narbonne qui lui a fait l'honneur de l'agréer.

Dans la multitude d'objets qui s'est d'abord offerte à ses yeux, son premier soin a été de chercher & de ramasser ceux du travail qu'on lui a confié. Privé du mémoire présenté aux Etats en 1746, duquel il ne reste point de copie [1] & qui auroit été son meilleur guide dans l'examen de cette immense quantité de recherches de toute espèce, il n'a pu saisir qu'avec incertitude & peut être imparfaitement les vues de dom Vaissete & ce n'est qu'avec peine qu'il est parvenu à voir distinctement que ce sixième volume doit renfermer d'abord un abrégé chronologique, en forme d'annales, des principaux événemens arrivés en Languedoc, sous le règne de Louis XIV, ensuite la description géographique de cette Province & enfin des suites détaillées des hommes distingués, qui y ont occupé les places éminentes, ecclésiastiques, militaires & civiles.

Ces trois ouvrages, qui sont essentiels pour la perfection de l'*Histoire générale de Languedoc,* étoient sans doute fort avancés pour Dom Vaissete, rempli des monumens historiques qui ont servi à composer les cinq premiers volumes, & également familier avec les sources où il comptoit puiser les pièces & les détails qui doivent en former la suite; non seulement il sçavoit où trouver les matériaux qui pouvoient luy convenir, mais encore il les possédoit vraisemblablement assés pour n'avoir besoin que de prendre la plume au moment où il voudroit imprimer. C'est suivant les apparences, pour cette raison, quil a très peu écrit pour le sixième volume, comme il est aisé de le voir par l'état où il a laissé les trois ouvrages dont il est question.

Les annales de la Province sous Louis XIV sont commencées & même portées jusqu'à la fin du dernier siècle, avec cette différence cependant, que depuis 1643 jusqu'en 1667, le travail est complet, de façon qu'il paroit que dom Vaissete n'y auroit pas retouché, au lieu que ce qui regarde les annales suivantes, jusqu'en 1699 n'est que préparé, c'est à dire, que les extraits sont rangés par ordre chronologique avec les autres pièces nécessaires & que les idées de l'auteur sont jettées, en tout ou en partie, sur des feuilles détachées.

Il y a cependant quelques articles importans, relatifs à ces mêmes années, dont il est surprenant quil ne se trouve pas de mention, par exemple, les établissemens des académies

[1] Ce mémoire n'a pu être retrouvé depuis lors, malgré toutes les recherches qui ont été faites dans les papiers provenant de Saint-Germain des Prés, déposés aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale.

de Nismes, de Toulouse & de Montpellier, sur lesquels il ne se présente pas même de mémoires; & ce qui est encore plus remarquable, la construction du canal de la jonction des deux mers, ouvrage dont le projet & l'exécution font trop d'honneur à la Province, pour ne pas mériter des détails circonstanciés.

Pour le reste du règne de Louis XIV, il y a un extrait d'un manuscrit historique appartenant à M. le marquis d'Aubays, qui a rendu un grand nombre de pareils services à l'*Histoire de Languedoc.* Ce manuscrit traite des troubles excités dans la Province par les Camisars, au commencement de ce siècle. Il est de bonne main, contient des détails & peut tenir lieu de beaucoup d'autres mémoires sur cet objet. Les autres événemens de ces mêmes années, sur lesquels dom Vaissete n'a rien recueilli, sont abandonnés aux recherches de son continuateur.

La description géographique de Languedoc est composée depuis longtems & probablement avant l'impression du premier volume de l'Histoire générale, pour lequel il paroit qu'elle a été destinée. Aussi dom Vaissete la trouvant toute préparée, a cru pouvoir l'insérer en entier, avec quelques légères additions, dans sa *Géographie historique,* où elle trouvoit naturellement sa place.

Il y a lieu cependant de croire qu'il se proposoit de revoir cet ouvrage & de l'augmenter beaucoup, puisque dans l'Avertissement qu'on lit à la tête du cinquième volume de l'Histoire générale, en annonçant cette description géographique de la Province, il promettoit « d'y faire entrer plusieurs faits qui n'ont pu trouver place dans l'Histoire générale, d'y rapporter l'origine & l'histoire abrégée de chaque ville & de terminer cet « ouvrage par une table alphabétique de tous les lieux de Languedoc, où l'on peut voir « d'un coup d'œil dans quel diocèse & dans quelle juridiction temporelle ils sont « situés. » Comme la *Géographie historique* n'étoit pas susceptible de ce nouveau travail, il se réservoit sans doute de l'exécuter, en imprimant le sixième volume dont il s'agit, & son continuateur doit remplir cet engagement.

Pour cet effet, & en même tems pour une plus grande précision dans la partie topographique de cette description, il seroit utile quil eut communication des plans de tous les diocèses de Languedoc, que la Société royale des sciences de Montpellier, sous les ordres de Nosseigneurs des Etats ont entrepris depuis longtems de faire lever sur les lieux. Dom Vaissete dans le même Avertissement a annoncé qu'il comptoit enrichir sa description de Languedoc des cartes géographiques gravées sur vos plans. Elles en seroient en effet le principal ornement, & il est certain que cet ouvrage retouché, divisé & traité relativement à ces cartes, qui tiennent lieu d'actes autentiques, puisqu'elles sont l'ouvrage de la Province, seroit plus exact & plus précieux.

L'exactitude n'est pas moins essentielle pour la partie historique; mais il est d'autant plus difficile de lui donner cette perfection que cet ouvrage n'est qu'un tissu de faits, de dattes, de dénombremens & d'autres détails semblables, dont l'auteur ne peut s'assurer par lui-même, & sur lesquels il ne faut qu'une négligence dans les mémoires quil consulte, ou une simple faute de ses copistes pour l'induire en erreur. Rien ne manqueroit à l'autenticité de cette description, si parmi le grand nombre de gens de lettres répandus dans la Province, intéressés à la gloire de leur patrie & par conséquent à la perfection de son histoire, quelques uns vouloient bien, la *Géographie* de dom Vaissete à la main, vérifier chacun dans son canton ce qui y est rapporté des lieux qui sont à sa connoissance ou à sa portée, remarquer les fautes qui peuvent s'être glissées dans cet ouvrage, malgré la scrupuleuse attention de l'auteur, y ajouter même ses observations & les découvertes qu'il pourroit faire sur l'origine, l'état actuel & les progrès ou dépérissemens des villes, églises, monumens publics, châteaux, terres titrées & autres lieux.

Dom Vaissete se proposoit d'ajouter aux deux précédens ouvrages des suites des arche-

vêques & évêques de Languedoc, gouverneurs, commandans, lieutenans & capitaines-généraux, des premiers présidens & autres officiers du Parlement de Toulouse ou des autres cours supérieures, des intendans, réformateurs & commissaires, envoiés par nos roys pour l'administration ou la réformation de la justice; des séneschaux, tant des anciennes séneschaussées que de celles qui ont été érigées dans la suite & de leurs lieutenans de robbe courte, des baillifs d'espée, viguiers, châtelains, capitaines ou gouverneurs des places, &c.

De toutes ces suites il n'y a que celles des archevêques & des évêques des deux métropoles de Narbonne & d'Alby qui soient faites; pour le reste, il se présente un grand nombre d'indications sans ordre & sur des papiers volans, tant des gouverneurs & lieutenans-généraux que des séneschaux, châtelains & viguiers. Ces indications même, ainsi que les suites des évêques, ne contiennent que des noms & des dattes.

Ce n'étoit pas cependant le dessein de dom Vaissete de donner de simples listes chronologiques, il a annoncé plusieurs fois que ces suites seroient détaillées; dans l'Avertissement déjà cité il dit qu'elles doivent intéresser également l'ancienne noblesse de la Province & celle de tout le royaume, & d'ailleurs ce n'est pas sans raison que parmi ses papiers, il se trouve plusieurs portefeuilles remplis de mémoires qui ont rapport à la généalogie & à l'histoire d'un grand nombre d'anciennes maisons & familles nobles de Languedoc. Sans faire de cet ouvrage un nobiliaire de la Province, parce que sa nature & son étendue ne le permettent pas, il comptoit sans doute tirer de ces mémoires tout ce qui peut convenir au genre de travail quil avoit entrepris; & son continuateur en fera le même usage.

Selon le point de vue sous lequel il considère ce sixième volume de l'*Histoire de Languedoc,* ces deux derniers morceaux doivent représenter l'un, les fastes de la noblesse de la Province, l'autre les archives des villes & des corps tant ecclésiastiques que municipaux & autres. Ainsi, comme la description géographique, la position & l'état de chaque lieu, rappellera succinctement, mais sans rien omettre, s'il est possible, les priviléges anciens & nouveaux des villes & communautés, leur origine, leur établissement & leur progrès, les faits remarquables qui les intéressent, l'influence ou la part qu'elles ont euë dans les événemens, communs à toute la Province, & les révolutions qu'elles ont éprouvées successivement, de même les suites détaillées dont il s'agit, outre les fonctions, les droits, & les prérogatives des places éminentes, rappelleront suivant l'ordre chronologique, non seulement les noms des hommes célèbres qui les ont occupées, mais encore les services qu'ils ont rendus à la Province & à l'Etat en général; les projets, entreprises, établissemens, les alliances même & les actions d'éclat soit de leurs ancêtres soit de leur postérité, qui peuvent contribuer à leur gloire ou à celle de la Province.

Si à ces deux ouvrages on joint de même les suites des hommes illustres que le Languedoc a donnés à l'Eglise & à l'Etat, papes, cardinaux, évêques célèbres, ministres, officiers & magistrats distingués, orateurs, jurisconsultes poètes & sçavans dans tous les genres, & enfin une table générale ou alphabétique ou chronologique de toute l'*Histoire de Languedoc,* dans laquelle on fasse entrer toute la substance & tout le suc de cet important ouvrage, le sixième volume ne laissera alors rien à désirer de tout ce que cette histoire contient d'utile, de curieux & d'honorable, & réunira, sous un seul coup d'œil, tout ce qui intéresse la Province de Languedoc en général & en particulier chacun des trois ordres qui la composent.

Telle est l'idée que dom Bourotte s'est formée du travail qui lui a été confié. La copie du mémoire présenté aux Etats en 1746, qui lui a été promise par M. de Joubert, syndic-général de la Province, dont les soins & les secours pour l'avancement de cette Histoire ont toujours été aussi utiles que multipliés, l'aidera encore à perfectionner cette idée,

si elle a besoin d'être plus étendue; mais il est toujours visible par l'exposé de l'état où il a trouvé ce travail, qu'indépendamment des recherches qu'il sera obligé de faire dans les Bibliothèques de manuscrits, dans les dépôts publics & dans les cabinets particuliers des gens de lettres de Paris, il a encore besoin d'autres secours, quil ne peut se procurer par ses propres soins & trouver ailleurs que dans la Province même.

Il ne peut se passer, par exemple, d'extraits des délibérations des Etats tenus à la fin du dernier siècle & au commencement de celui-ci, pour avoir les événemens qui doivent entrer dans la partie des Annales de la Province, qui reste à faire. Il ne sera pas moins nécessaire de consulter les registres du Parlement de Toulouse, les archives de la Cour des Aides & de la Chambre des comptes de Montpellier & peut-être celles des deux Bureaux des finances de ces deux villes, soit pour completter les suites dont il a été parlé, soit pour constater quelques droits ou faits historiques, dont on ne pourroit s'assurer autrement. Enfin, outre les cartes géographiques des diocèses, la correction de cet ouvrage demande des mémoires instructifs sur le canal de Languedoc, dont on pourra même faire lever le plan, qui enrichiroit beaucoup ce volume; sur l'érection des Jeux floraux de Toulouse en académie royale; sur l'établissement de l'Académie de Nismes, sur celuy de l'Académie royale des sciences de Montpellier, & sur un grand nombre de lieux qui paroissent avoir été négligés dans les mémoires fournis à dom Vaissete. Comme les gens de lettres de la Province pourront en juger, à la première lecture de la *Géographie historique,* il est aisé de prévoir que la suite du travail fera naître ou découvrira d'autres besoins semblables.

Monseigneur l'archevêque de Narbonne[1], aussi zélé pour tout ce qui peut être honorable & avantageux à la Province, aux assemblées de laquelle il préside, que l'ont été ses illustres prédécesseurs qui ont conçu le projet et favorisé les progrès de l'*Histoire générale de Languedoc,* voudra bien s'intéresser & contribuer au succès de sa fin, en procurant à celuy quil a honoré de son agréement pour l'exécution de ce travail, les moyens de luy donner toute la perfection dont il est susceptible; & Nosseigneurs des Etats généraux de Languedoc, qui ont toujours regardé cette Histoire, comme leur ouvrage & qui ont constamment secouru & protégé dom Vaissete & ceux qui avant lui s'étoient consacrés au même travail, ne refuseront pas les mêmes grâces au continuateur qui remplira la même tache, si non avec autant de talent & de lumières, du moins avec le même zèle pour la gloire & les intérets de la Province & avec le même desir de lui offrir un ouvrage digne de sa protection. A l'abbaye Saint-Germain des Prez le 1er janvier 1758. — (*Archives Nationales,* $\frac{290.}{\text{H.748.}}$)

22. — *Canevas des Annales de Languedoc, sous le règne de Louis XIV, tracé par dom Soulaire, sur le travail commencé par dom Vaissete & continué par dom Bourotte.* [1758.]

*Notice des travaux de dom Bourotte, pour le volume à donner de l'*Histoire de Languedoc. — Le sixième volume de [l'Histoire de] Languedoc commence à la mort de Louis XIII; dom Vaissete pensoit qu'il falloit traiter par forme d'annales les principaux événemens du règne de Louis le Grand. Tel est le projet que dom Bourotte a suivi autant quil lui a été possible.

Le travail d'après l'examen des papiers, quoique assés avancé, laisse cependant beaucoup à desirer.

[1] M. de la Roche-Aymon, d'abord archevêque de Toulouse & ensuite de Narbonne, depuis 1752.

1643. Cette année, excepté ce qui concerne la révolte des croquans, quelques arrêts du Parlement de Toulouse, les affaires des religionnaires, & leurs synodes, est un extrait fidelle du procès-verbal des Etats.

1644 n'offre d'intéressant que la relation d'une émeute à Montpellier, la nomination du duc d'Orléans au gouvernement de cette Province, l'élévation des reliques des saints martyrs Symphorien, Castor, Claude, &c., à Toulouse.

1645. L'affaire du quartier d'hyver, le projet d'un canal de Pecais, l'érection de la sénes-chaussée de Limoux, la liberté des élections, des plaintes contre la cour[1] des C. A. F. de Montpellier, une sédition dans cette ville, d'autres émeutes dans diverses villes, des manufactures de glaces, l'élection d'un sindic-général en survivance, & ce qui a rapport à l'administration de la Province.

Ces trois années sont munies de preuves suffisantes.

1646 offre, entre autres faits intéressans, l'entreprise de la Province sur le Rhône. Nous avons deux in-quarto imprimés; dom Bourotte a traité cette affaire avec érudition & clarté. La généralité de Beaucaire créée & supprimée; la désunion de la cour des C. A. F. Nos preuves sont le procès verbal des Etats & quelques lettres originales, tirées des manuscrits de Coislin.

1647. Cette année la suppression des partisans cessa; on supprima les nouvelles baronnies des Etats; on répara les Arênes & le pont du Gard. Nous n'avons qu'une preuve & le procès-verbal.

1648. Le rachat de l'équivalent; la réunion de la cour des aydes & des comptes; la suppression de la chambre de Privas; les remontrances du Parlement de Toulouse, l'Académie de Castres; tels sont les faits de cette année, appuyés sur le procès verbal. Nous avons besoin des arrêts; les remontrances du parlement de Toulouse sont parmi nos preuves.

Arrêts à recueillir.

1649. La Province désolée par des troubles, l'examen de l'édit de Bésiers, la sortie des bleds de la Province, le prix du sel, les assemblées des séneschaussées pour députer aux Etats du royaume, la peste à Nismes; voila ce qui remplit cette année. Il faudroit recueillir quelques arrêts du Parlement de Toulouse, relatifs aux troubles de Guyenne.

1650 renferme des arrêts du parlement de Toulouse; ce qui a rapport à la foire de Beaucaire & au fermier de la foraine; ce qui concerne les temples & presches rétablis par les religionnaires; un règlement général pour les ponts; la suppression d'une crüe sur le sel; la confirmation du petit blanc, &c.

Mémoires manuscrits; extraits à faire.

Nous n'avons que deux preuves, l'une d'après un extrait commencé d'une histoire manuscrite de la cour des Comptes, Aydes & Finances de Montpellier. Voici la première ligne : — Depuis la réunion des deux cours (des Comptes, & des aydes) leur splendeur & leur éclat durèrent jusqu'en 1650, en laquelle — le reste manque; l'autre un arrêt du Conseil contre ceux du Parlement de Toulouse, au préjudice du sieur Morand, intendant de justice dans la généralité de Montauban.

Arrêt à copier dans le Recueil des arrêts imprimés; 4 septembre 1651.

1651 est une des plus fournies; maintes discussions entre le Parlement de Toulouse & les Etats; plusieurs arrêts du Conseil en faveur des Etats; mouvemens relatifs à la guerre civile; déliberation sur la majorité du Roy & le don gratuit; réception des capitouls aux Etats, &c. Dans le *Recueil des arrêts imprimés,* on copiera un arrêt du conseil du 4 septembre 1651 portant confirmation de tous les anciens droits, immunités & privilèges de la Province ou des Etats, nonobstant tous arrêts du Parlement & des autres compagnies, à ce contraires.

1652. Ce qui intéresse le plus cette année a rapport au gouvernement de Leucate, à la peste en Languedoc, aux mouvemens relatifs à la Fronde; le procès verbal paroit suffire.

[1] Comptes, aides & finances.

1653. La Province cette année, fut exempte du droit de régale; le don gratuit fut refusé; les sommes ordinaires octroyées; on députa un sindic-général en cour, M. de Joubert; les troubles de la Fronde cessèrent : deux preuves & le procès-verbal.

1654 n'a que deux preuves : la juridiction des Etats, la présence des catholiques dans la chambre mi-partie intéressent le plus.

1655, parmi plusieurs faits, offre l'adjudication de la ferme de l'équivalent; le don gratuit demandé & accordé, l'opposition à la nouvelle fabrique des liards, &c.

1656. Réparation d'une injure faite au sindic-général, conservation des messageries; état de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, canal de Pecais, l'érection du bourg du Bane en ville diocésaine, sont les objets les plus importans : trois preuves.

1657. Dans cette année on vit des désordres occasionnés par le quartier d'hyver; Montmoulon fit un prêt au Roy; il y eut une émeute à Carcassonne, des troubles en Velai, des arrêts du Parlement de Toulouse, la translation du Présidial de Carcassonne, de la Cité dans la ville-basse. Extrait du premier armorial des Etats par Béjard; huit preuves.

1658. Remarquable par les seditions, les émeutes, les meurtres qu'elle a vu naître à Nismes par l'édit pour l'ennoblissement des biens ruraux, l'interdiction & le rétablissement de la Cour des aydes. Grande commission & réglement général à suivre par les vingt-deux diocèses au sujet de la taille; telles sont nos preuves.

Preuves à recueillir.

1659. Bien remplie, munie de ses preuves; le roy arrive à Toulouse.

1660 est appuyée d'une preuve de la réunion du comté de Caraman au Languedoc dont on fera mention; le procès-verbal suffit; le voyage du Roy dans la Province, & l'érection de Boulogne en ville diocésaine, sont les faits les plus importans.

1661. Suffisamment prouvée; elle est intéressante surtout par la naissance du Dauphin; une sedition des religionnaires, un arret du Conseil contre eux; des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, revolte à Montauban; nulles preuves, beaucoup de citations.

Arrêt du conseil à copier, du 30 avril, portant défense aux ministres de Castres, &c., de faire aucune imposition de deniers.

1662 offre peu de faits fondés sur le procès verbal & quelques citations; une seule preuve. Les Annales font mention de cérémonies pieuses de S. François de Sales; de la mort de Pierre de Marca, archevêque de Toulouse.

1663. Frappante par le projet du fameux Riquet. M. de la Lande nous a donné la description de ce superbe canal; il a trouvé pour preuves des provisions du prevost général, des citations fidelles & six arrets.

1664. Peu remplie; année à faire; nulles preuves.

Extrait du procès-verbal de cette année à faire.

1665 n'est qu'un simple extrait de procès-verbal.

1666. Féconde en faits; elle exigera beaucoup de circonspection sur l'emploi d'un réglement touchant les ports d'armes & le fait de religion. L'esprit d'indépendance & l'attachement à la religion de leurs pères emportèrent plusieurs familles nobles dans des excès qui les exposèrent à la rigueur des lois.

1667. Extrait du procès verbal, ni preuves, ni citations; année à fournir.

1668. *Idem.*

1669. *Idem.*

1670. Assès remplie; parmi les preuves à recueillir, il faudroit une délibération des Etats du païs de Vivarais du 5 septembre 1628; elle est en faveur de la maison de La Gorce.

Délibération des Etats du Vivarais du 5 septembre 1628.

1671. Peu fournie, preuves à recueillir.

1672. Extrait simple du procès verbal.

1673. *Idem.*

1674. Extrait simple du procès verbal.
1675. *Idem.*
1676. *Idem.*
1677. Année à fournir.
1678. *Idem.* Preuve du pape Innocent XI de l'érection de l'église d'Alby en métropole.
1679. Peu de preuves; édit du Roy dont on s'est servi.
Procès-verbal à extraire.
1680. Une demie page.
1681. Simple extrait.
Preuves à recueillir.
1682. Assès fournie.
1683. Complet.
1684. Année à faire; 85-99, *idem.*
1700. Incomplète; extrait du procès verbal à faire, preuves à recueillir, manuscrits à consulter.
1701. *Idem.*
1702 & 3. Lacunes; deux années à faire.
1704 à 1709. A faire.
1710. Commencée jusqu'en 1715, fin du règne de Louis XIV; cinq années de lacunes.
Total, 36 années.
Etat des preuves, 1579-1644, 1726, 1760, 1764, fol. VIII à XIV.
Suites chronologiques.
Gouverneurs & grands officiers du Languedoc.
Séneschaussées de Toulouse & d'Albigeois, officiers, chatellenies, judicatures, comté de Comminges; seneschaussée & comté de Lauragais; seneschaussée & vicomté de Nébouzan.
Chronologie des évêques & évêchés. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. I à XV.)

23. — *Mémoire sur la continuation de l'Histoire de Languedoc.* [Autographe de dom Bourotte, après 1763.]

Lorsque Nosseigneurs des Etats généraux de la Province de Languedoc délibérèrent dans leur assemblée de l'année 1758 de faire travailler à la continuation de l'Histoire générale de la Province, il n'étoit pas possible de déterminer avec précision & sur le champ les objets propres à compléter cette histoire, qui avoit été conduite jusqu'à la fin du règne de Louis XIII.

Il y avoit près de deux ans que dom Vaissete, historiographe de la Province, ne vivoit plus, & ses dernières années avoient été laborieusement employées à la composition & à l'impression de deux autres ouvrages, sçavoir : une Géographie historique & un Abrégé de son Histoire de Languedoc, qui forment ensemble dix-huit volumes. D'un côté, le projet d'une suite de l'Histoire de Languedoc, qu'il avoit conçu précédemment, qui avoit été approuvé par les Etats généraux, & dont l'exécution avoit été écartée par ses derniers travaux, ne se trouvoit ni dans ses papiers, ni même dans les archives des Etats, où il fut cherché inutilement; d'autre part, dom Bourotte que Nosseigneurs des Etats honoroient de leur choix pour suppléer à l'inexécution de cet ouvrage, occupé jusqu'alors d'études absolument différentes & tout neuf dans les détails qui concernent la Province de Languedoc, ne pouvoit au premier coup d'œil saisir que par conjecture & très imparfaitement les objets inconnus du travail dont on le chargeoit indéterminément, & dont en même temps on lui demandoit un plan raisonné.

C'est ainsi que d'abord sur plusieurs monumens propres au règne de Louis XIV, qu'il

trouva rassemblés dans les portefeuilles relatifs à l'Histoire de Languedoc, qui venoient d'être remis entre ses mains; ensuite sur un commencement de narration abrégée de quelques faits qui se sont passés dans cette Province pendant les premières années du même règne, mais plus particulièrement encore sur la lecture des Avertissemens, imprimés à la tête des cinq volumes de l'Histoire, il jugea ou plutot il présuma que le dessein de dom Vaissete avoit été de renfermer dans un volume, qui pourroit servir de supplément à cette Histoire générale : 1° le récit en forme d'Annales ou d'abrégé historique des principaux événemens arrivés en Languedoc pendant le règne de Louis XIV; 2° une description historique & géographique de cette Province; 3° les suites chronologiques des hommes distingués, qui y ont occupé les places éminentes dans tous les ordres, c'est-à-dire, des archevêques & évêques, des gouverneurs, commandans, lieutenans-généraux, châtelains & capitaines, des intendans, premiers présidens des cours souveraines, baillis d'épée, séneschaux, viguiers, &c.

Ces trois objets sont en effet d'une importance & d'une utilité reconnues, & ils appartiennent essentiellement à l'Histoire générale de la Province de Languedoc. Le continuateur de cette histoire proposa donc de les traiter séparément dans un volume par forme de supplément. Son projet fut agréé par Nosseigneurs des Etats; en conséquence il s'est livré entièrement aux recherches qui étoient préalablement nécessaires, & ce travail est avancé dans chacune de ses parties, autant que le comporte le petit nombre d'années qui se sont écoulées depuis que l'auteur en est chargé; & dans lesquelles doivent être compris les premiers tems d'une étude longue & réfléchie de toute l'Histoire de Languedoc, dont il étoit indispensablement obligé de s'approprier la forme, le fonds & pour ainsi dire, tout le suc; & ensuite plusieurs intervalles considérables, employés à divers ouvrages détachés qui lui ont été demandés pour l'utilité de la Province & qui formeroient un assez gros volume, s'ils étoient réunis & livrés à l'impression [1].

Il est sensible que ces différens travaux, tant principaux qu'accessoires, lui ont procuré de nouvelles lumières & des connoissances plus étendues, & il n'est pas moins vrai que son zèle pour les intérets & la gloire de la Province, qui l'honore de sa confiance, y a puisé pareillement de nouvelles forces & une nouvelle ardeur. Mais s'il doit trouver dans les lumières qu'il a acquises & dans le zèle qui l'anime des moyens qui contribueront sans doute au progrès & à la perfection de son ouvrage, il y rencontre aussi des difficultés imprévues & quelquefois des sources d'incertitude & de perplexité. Telle est la position où le jette depuis quelque tems la vue distincte & habituelle d'un objet quil n'avoit pas envisagé d'abord, faute de connoissance, qui cependant est au moins autant essentiel à l'Histoire générale de Languedoc que ceux dont il a été parlé précédemment, & qui exigeant une étendue de travail proportionnée à son importance prolongeroit nécessairement l'ouvrage au delà des bornes du volume projeté. Cette perspective est d'autant plus embarrassante pour l'auteur que la difficulté qui en résulte ne peut être levée que par l'un ou l'autre des deux partis sur lesquels il ne peut pas se déterminer par lui même & dont il doit remettre le choix aux lumières supérieures de ceux, qui par le rang distingué qu'ils occupent dans la Province & par la connoissance intime qu'ils ont de ce qui peut lui être le plus avantageux & honorable, doivent être & sont véri-

[1] L'auteur veut parler des ouvrages ou mémoires qu'il composa à la demande des États généraux, pour les aider à fixer l'assiette des impositions suivant la nobilité (franc-alleu) ou roture des fonds de terre, ou pour défendre ses droits à la propriété de la rive droite du Rhône, contre les prétentions des États de Provence. Comme le premier de ces ouvrages ne parut qu'en 1765 & qu'il est dit ici qu'ils n'étoient pas encore imprimés, il en résulte que la rédaction du présent mémoire doit être placée avant cette date, probablement en 1763 ou 1764.

tablement les arbitres autant que les protecteurs d'un ouvrage qui leur appartient à juste titre.

C'est pour obtenir leur décision, pendant qu'il en est encore tems, que ce mémoire va exposer l'objet de la difficulté actuelle, les nouvelles vues qu'elle occasionne, les moyens qui paroissent propres à la détruire & les avantages comme les inconvéniens de chacun de ces moyens.

Si les trois objets qui doivent, suivant le projet reçu, former le sixième volume ou le supplément de l'Histoire générale de la Province de Languedoc appartiennent nécessairement à cette histoire, ce qui ne peut être revoqué en doute, il est également certain que les détails historiques de l'administration des Etats-généraux de cette Province, lesquels ne sont ni moins dignes d'être connus, ni moins importans, ni moins utiles, doivent être aussi regardés comme nécessaires pour compléter cette même histoire, dont ils font une partie essentielle. Plus l'auteur étudie cette matière, plus il se persuade qu'une histoire de la Province de Languedoc, qui est à proprement parler l'ouvrage des Etats-généraux de cette Province, doit exposer & développer leurs principes, leurs droits, leurs usages, leurs règlemens, leurs priviléges, les prérogatives de leur autorité & de leur gouvernement, les maximes de leur régie, leur conduite dans les affaires & tout ce qui peut contribuer à leur gloire & à leur utilité. Il ne faut qu'une légère attention pour apercevoir combien il seroit avantageux aux Etats-généraux de la Province de Languedoc, aux trois Ordres qui les composent, à chacun de leurs membres, aux différentes commissions ordinaires ou extraordinaires, à leurs députés, aux officiers du pays, aux Etats particuliers & aux assiettes des diocèses, de posséder & d'avoir rassemblé sous leurs yeux dans leur propre histoire, tout ce qui les concerne, tout ce qui les intéresse, tout ce qu'ils peuvent avoir besoin de trouver sous la main, dans diverses occurrences & même dans tous les cas possibles. D'ailleurs l'administration des Etats-généraux de la Province de Languedoc présente des caractères particuliers & honorables, dont la connoissance mérite d'être conservée dans l'avenir le plus reculé & qui sont par conséquent du ressort de l'histoire.

Or il y a deux manières de rendre les détails dont il s'agit; la première seroit de les traiter séparément & d'en faire la matière d'une histoire particulière des Etats-généraux de la Province de Languedoc; la seconde seroit de réciter, de suivre & d'éclaircir dans le cours de l'Histoire générale de la Province, chacun de ces objets à mesure qu'ils y sont amenés par la succession des tems & par les vicissitudes qu'ils ont essuyées.

Les avantages du premier de ces deux partis sont: 1° d'offrir à part & de ne point mêler avec d'autres matières celles qui intéressent particulièrement les Etats-généraux; 2° de ne rien changer dans l'exécution du projet reçu jusqu'à présent; 3° de ne point surcharger la tâche de l'auteur qui y donne tous ses soins & qui doit être intéressé à voir la fin de son travail.

Mais d'un autre côté, est-il conforme à la raison de séparer une partie de son tout? Convient-il de détacher de l'Histoire de la Province de Languedoc des recherches & des faits qui lui sont propres, pour en former une autre histoire? Ne seroit-ce pas multiplier les êtres sans nécessité?

Ensuite aura-t-on la liberté de donner cette histoire particulière des Etats-généraux avec l'exactitude & la fidélité convenables? Et si on n'y trouve pas une impossibilité absolue, ne sera-t-il pas du moins plus difficile de traiter séparément un sujet épineux & délicat que de le noyer pour ainsi dire dans une histoire générale, où la suite chronologique des faits l'amène & le place naturellement?

De plus quoique dom Vaissete ne se soit point attaché aux détails de l'administration

des Etats, parce qu'il étoit entraîné dans sa narration par les affaires générales, par des révolutions importantes & par les grands événemens qui se sont succédés presque continuellement dans le Languedoc jusques dans les commencemens du dernier siècle & qui heureusement pour les peuples, y sont devenus plus rares, depuis qu'une administration aussi prudente qu'éclairée s'y trouve fixée constamment & y entretient le bon ordre & la tranquillité, il a cependant suivi exactement toutes les assemblées qui ont été convoquées dans la Province, depuis son union à la Couronne jusqu'à la fin du règne de Louis XIII; il a marqué avec soin les époques de ces assemblées, les lieux où elles ont été tenues, les commissaires du Roy qui s'y sont trouvés, les sommes qu'elles ont accordées, le nombre & la qualité des membres qui les composoient; & même, lorsqu'il s'est présenté dans quelques unes des singularités, il n'a pas manqué d'en faire mention expresse. Or si le continuateur de l'Histoire suit la même méthode dans le volume qui l'occupe actuellement, comme il doit le faire, alors le public possèdera la plus forte partie & même tout le fonds de l'histoire particulière des Etats, & il ne restera plus à y joindre que des particularités dont l'exposition & la discussion seroient à la vérité très utiles & très intéressantes pour la Province surtout, mais seroient en même temps sujettes à des difficultés presque insurmontables, & pourra-t-on, sans une affectation marquée, en former une nouvelle histoire?

Ces embarras & ces inconvéniens qui s'aperçoivent au premier coup d'œil, mais qui n'en sont pas moins considérables, ne se rencontrent pas dans le second des deux partis proposés. Personne ne doutera qu'il ne soit plus facile & peut-être plus convenable de faire entrer dans l'Histoire générale de la Province de Languedoc tout ce qui concerne les Etats-généraux du païs que de le renvoyer à un autre ouvrage. Il paroît même que ce sujet appartient particulièrement à la partie de l'histoire de cette Province qui reste à donner; puisque c'est précisément depuis le règne de Louis XIII que l'administration des Etats est parvenue à l'état de perfection où elle se trouve aujourd'hui, que leurs règlemens ont acquis une consistance & une stabilité qu'ils n'avoient pas précédemment, que leurs privilèges & leurs droits ont été le plus discutés & éclaircis dans presque toutes leurs parties, & enfin que les différentes branches de cette administration ont été perfectionnées & déterminées.

Il est sans doute possible, en parcourant, année par année, le règne de Louis XIV, & même le règne présent, si l'on veut, & en suivant les assemblées des Etats dans l'ordre où elles ont été tenues, de traiter historiquement les différentes matières qui se présenteront d'elles mêmes, sauf à renvoyer aux notes celles qui exigeroient des discussions, conformément à la méthode suivie jusqu'à présent dans le cours de l'Histoire générale de la Province de Languedoc, & à laisser trouver dans les actes authentiques quil est d'usage de ranger parmi les preuves, tout ce que l'auteur trouvera de la difficulté à dire lui même.

Il seroit également facile de ramener sur chaque objet d'administration tous les changemens quil a essuyés depuis l'origine & même dans les suites jusqu'à ce jour, avec leurs époques, leurs circonstances, leurs motifs & tous les éclaircissemens qui seront jugés nécessaires.

Il ne conviendroit pas moins de rassembler les types des médailles que les Etats ont fait frapper dans plusieurs occasions mémorables & même la suite complète des jettons qui ont été gravés sous leurs ordres & qui sont d'autant plus précieux pour l'histoire, que souvent ils ont rapport à des événemens dignes d'être transmis à la postérité.

Enfin il n'y auroit pas peu de difficultés à réunir dans cet ouvrage pour la commodité & pour l'utilité de tous ceux qui peuvent être intéressés à le consulter, non seulement l'exposition des maximes & des règlemens que les Etats-généraux de la Province de

Languedoc suivent sur les différens objets qui concernent leur administration, ainsi que l'ordre & la discipline de leurs assemblées & des autres assemblées diocésaines qui en sont les suites, mais encore le récit de leurs délibérations sur les affaires les plus importantes, des usages quils ont consacrés par diverses circonstances, des honneurs qu'ils ont coutume de recevoir & de rendre, de leurs actes de solemnité & d'éclat dans des cas particuliers, & de tous les événemens honorables, où ils ont signalé leur amour pour la patrie, leur fidélité pour le souverain & leur zèle pour le bien des peuples.

Le seul inconvénient de ce dernier parti qui paroisse mériter quelque attention,. consiste en ce que le volume projeté ne pourroit plus suffire à rendre tout à la fois un sujet aussi vaste & les trois autres objets dont il a été parlé précédemment & qui semblent fournir assés de matière pour remplir un juste volume. En effet, si lorsque les avantages & les inconvéniens des deux partis auront été balancés, le second étoit jugé préférable, dès lors tout l'ouvrage se partageroit de là même en deux portions à peu près égales, dont l'une formeroit une suite ou un sixième tome de l'Histoire générale de la Province de Languedoc & l'autre formeroit un ouvrage différent sous le titre de *Description historique & géographique* de la même Province, & il semble que chacune de ces portions rempliroit naturellement son volume.

Dans cette supposition, le sixième volume ne seroit pas un supplément, ni un simple assemblage de pièces de rapport ou de morceaux détachés tant historiques que géographiques & chronologiques, sujets eux mêmes à des divisions & à des subdivisions sans fin, mais il auroit la même forme que les cinq premiers volumes, & il paroîtroit d'autant plus convenable d'y traiter les faits qui concernent le général de la Province & ceux qui concernent son gouvernement économique & politique, dans le même goût & de la même manière qu'ont été traités les événemens passés. Quoique le règne de Louis XIV n'ait pas vu naître en Languedoc de grandes révolutions & des guerres considérables, telles qu'en avoient produites les affaires des Albigeois, des calvinistes & de la ligue, il fournit cependant beaucoup de traits historiques qui ne sont ni moins importans en eux-mêmes, ni moins intéressans pour le païs. L'auteur en juge par ceux quil a déjà recueillis tant dans les mémoires imprimés que dans les manuscrits de la maison de Noailles, qui lui ont été communiqués obligeamment de l'aveu de M. le maréchal, dans ceux des anciennes bibliothèques de Coislin & de Harlay, où il a trouvé beaucoup de monumens précieux du dernier règne, & dans d'autres mémoires manuscrits du païs que plusieurs gentils hommes de la Province ont eu la complaisance de lui procurer.

Par exemple, les troubles qui se sont élevés en Languedoc pendant la minorité de Louis XIV, le voyage que ce prince y fit avant son mariage, le renouvellement & la confirmation des priviléges de la Province, qui avoient été considérablement altérés sous le règne précédent, la séparation & la réunion de la Chambre des Comptes de Montpellier & de la Cour des Aydes, les mouvemens occasionnés dans le païs par les abolitions successives de l'exercice de la religion prétendue réformée & ensuite par la révocation de l'édit de Nantes, l'établissement d'une cour des Grands jours au Puy & ensuite à Nismes, celui de plusieurs citadelles & Etats-majors, à Nismes, à Alais, à Saint-Hippolyte, &c., la guerre des Camisards, au commencement de ce siècle, & une autre à peu près semblable dans le siècle passé, connue sous le nom de *guerre de Roure,* la division de tout le Languedoc en neuf départemens militaires, sous autant de lieutenans du Roy, les érections de l'archevêché d'Alby, de l'évêché d'Alais & d'une nouvelle baronnie des Etats, la construction du canal de communication des deux mers, celle du port de Cette & de plusieurs nouvelles routes dans les Cévennes & ailleurs, l'entreprise du Canal des Etangs, le dessein & l'exécution de la statue équestre de Louis XIV, érigée à Montpellier, la création de diverses Académies à Toulouse, à Montpellier, à

Nismes, &c., & d'autres faits pareils en très grand nombre, sont sans doute assés considérables, pour ne pas être rendus brièvement & superficiellement dans un Abrégé historique.

Or en les traitant avec l'étendue qu'ils méritent, & suivant de même les objets qui concernent l'administration des Etats-généraux, en y ajoutant, si on le juge à propos, les annales du règne présent, dans lesquelles on ne feroit qu'exposer sans liaison & sans réflexions les principaux événemens qui intéressent le Languedoc & surtout les Etats, en conduisant les annales jusqu'au moment où on croiroit devoir finir l'ouvrage, enfin en y joignant les notes nécessaires, les preuves utiles & les additions & corrections qui ont rapport au passé, n'auroit on pas un sixième volume de l'Histoire générale de la Province de Languedoc, qui ne seroit pas moins rempli que les précédens, & dont l'utilité n'est pas moins évidente?

Il resteroit donc à donner ensuite séparément la description historique & géographique de la Province de Languedoc, & si l'on y comprenoit tous les objets qui peuvent & qui doivent y entrer, elle auroit certainement plus d'étenduë qu'elle ne sembloit au premier coup d'œil en comporter : 1° suivant les vuës annoncées par dom Vaissete dans l'Avertissement quil a mis à la tête du cinquième volume de l'Histoire, cette description doit non seulement exposer l'origine & l'histoire abregée de chaque ville, mais encore rassembler nombre de faits qui n'ont pu trouver place dans l'Histoire générale & dont son continuateur a déjà recueilli une grande quantité; 2° suivant l'intention des Etats, la description du Languedoc doit être accommodée aux plans que la Société royale des sciences de Montpellier a levés sur les lieux & avec beaucoup de travail & de soin, & sera par conséquent enrichie de vingt-cinq cartes géographiques, qui seront gravées d'après ces plans réduits, chacun sur une feuille in-folio de beau papier, & qui tiendront lieu de preuves authentiques, avec d'autant plus de raison qu'elles sont l'ouvrage de la Province & qu'à la gloire des Etats qui n'y ont rien épargné, elles auront autant d'autorité que d'exactitude; 3° chacune des suites chronologiques dont il a été question précédemment & dont l'auteur a déja complété plus de la moitié, trouvera sa place naturellement dans une Description qui doit être également historique & géographique; en sorte que chaque diocèse y revendiquera la suite successive de ses évêques, chaque séneschaussée, celle de ses séneschaux, chaque place-forte, celle de ses capitaines ou châtelains, ou gouverneurs, chaque viguerie, celle de ses viguiers, & ainsi des autres; 4° il sera nécessaire d'y joindre, comme le projetoit dom Vaissete, une très-longue table alphabétique de tous les lieux du Languedoc, laquelle doit réunir sous les yeux les diocèses & les juridictions temporelles, propres à chacun d'eux. Enfin si l'on veut se rappeler un mémoire imprimé sur cette matière qui a été répandu depuis peu dans la Province, qui grâces aux soins attentifs de MM. les syndics-généraux a déja procuré à l'auteur un grand nombre des instructions qu'il y demandoit & même près de 600 réponses du seul département de Beaucaire & de Nismes, & qui moyennant les mêmes secours lui procurera le surplus dans la suite, on jugera facilement que tant de matériaux rassemblés ne pourront produire qu'un ouvrage aussi étendu qu'utile.

Au reste, si ce dernier arrangement étoit jugé avantageux & peut-être nécessaire, dès lors on ne pourroit plus le regarder comme un inconvénient; & en effet il n'en est pas un par lui même, mais à cause seulement du surcroit de travail & de tems qu'il exigeroit dans le moment présent. Or ce travail regarde uniquement l'auteur; c'est son lot & son affaire; & dès qu'il s'agira de contribuer à l'utilité publique, à la perfection de l'ouvrage quil est chargé de compléter, à la gloire de la Province qui lui a confié cette tâche, les difficultés ne l'arrêteront pas, & il saisira avec ardeur tous les moyens qu'on jugera à propos de lui indiquer. Il désireroit pouvoir répondre aussi facilement d'abréger le

tems en faveur de ceux qui veulent jouir & dont l'empressement paroit d'autant plus légitime quil a pour objet un ouvrage annoncé & attendu depuis longtems, & malheureusement longtems avant que l'auteur, qui doit l'exécuter, en eut la première notion & la plus légère idée. Mais on sçait qu'indépendamment des recherches longues & multipliées qu'entraîne indispensablement un ouvrage de cette importance, la délicatesse des matières, la proximité des événemens & l'intéret des vivans exigent plus de circonspection, de ménagemens, d'attention & par conséquent de réflexions & de tems que n'en exigeroit toute autre partie de l'Histoire; que rien de bon ne peut être fait précipitamment, que la première ligne de l'Histoire générale de la Province de Languedoc n'a été imprimée qu'après cinquante années d'un travail assidu d'écrivains aussi laborieux que sçavans; que leur successeur avec moins de talens & de lumières ne trouvera ni dans sa bonne volonté, ni dans son application, ni dans son zèle, les moyens de faire l'impossible; qu'enfin il doit être beaucoup moins indifférent pour la Province de Languedoc d'avoir son histoire & sa description bien ou mal exécutées, complètes ou imparfaites quil ne le lui est d'en jouir quelques années plus tost ou quelques années plus tard.

Pour finir & pour donner en même tems une idée précise de la question ou de la difficulté présente, on va en réunir toutes les parties sous un seul point de vue.

Il s'agit de compléter l'Histoire générale de la Province de Languedoc, un chef-d'œuvre historique, le modèle de toutes les histoires de Province, un ouvrage immortel qui sera de la plus grande utilité dans tous les tems & qui fera éternellement la gloire de tous ceux qui en ont conçu le projet, déterminé les moyens, guidé les progrès, aidé le travail, protégé, encouragé, favorisé les auteurs.

Les principaux objets propres à conduire cette histoire à un point de perfection qui ne laisse rien à désirer peuvent être traités & disposés de deux manières différentes, mais le choix de l'arrangement, quelqu'il soit, ne dispensera pas d'en former deux volumes.

D'une part, si le projet reçu jusqu'à présent a lieu, l'histoire particulière des Etats-généraux de la Province de Languedoc est renvoyée pour être donnée séparément dans la suite, en cas qu'on le juge possible & convenable, & par conséquent il ne sera question pour le moment que d'un volume de supplément qui contiendra plusieurs ouvrages détachés & absolument étrangers les uns aux autres : 1° un morceau d'histoire abrégée avec ses notes suivies, des additions relatives au passé & la table des matières; 2° un morceau de chronologie composé d'une centaine de suites successives qui n'ont aucun rapport entre elles & qui exigeront une table alphabétique de tous les noms propres qui y seront mentionnés; 3° un morceau de géographie divisé par diocèses & suivi d'une longue table de tous les lieux de la Province.

De l'autre part, si l'ordre, que l'auteur a conçu depuis, est préféré, un sixième volume de l'Histoire générale, semblable en tout aux cinq premiers, réuniroit toutes les matières qui concernent les Etats généraux de la Province & tous les événemens qui se sont passés dans le païs depuis la mort de Louis XIII, & ensuite une description historique & géographique du Languedoc, suivant les anciennes divisions serviroit d'autant mieux de supplément & pour ainsi dire de complément de l'Histoire générale, quil seroit facile d'y rassembler tout ce qui n'auroit pas trouvé place dans l'Histoire.

Tels sont les deux partis sur le choix desquels l'auteur a besoin d'être déterminé & dont il vient d'exposer les avantages & les inconvéniens. Les personnes éclairées pour lesquelles ce mémoire est écrit & qui veulent bien s'intéresser au succès & à la perfection de l'ouvrage dont il s'agit, auront la bonté d'examiner & de comparer ces deux arrangemens, d'en peser les différences, les rapports, les expédiens, les raisons favorables

& contraires, & d'indiquer celui qu'elles jugeront le plus convenable & le plus utile. Quelle que soit leur décision, l'auteur s'y conformera avec une exactitude égale au zèle ardent dont il fait profession pour les intérets & pour les avantages de la Province de Languedoc. (Archives nationales $\frac{290}{\text{H.748}}$).

24. — *Compte de dom Malherbe depuis le mois de mars* 1785.

Il seroit ridicule de ma part de vouloir apprécier ou faire valoir mon travail, soit relativement à son résultat, soit relativement au temps que j'y ai employé; c'est à mes juges à prononcer. Mais ce que je puis dire une fois & sans en tirer vanité, c'est que depuis le choix dont m'a honoré la Province, je n'ai été occupé exclusivement que pour elle, & que je lui ai consacré habituellement neuf à dix heures par jour; c'est un fait connu par ceux qui m'environnent.

On n'ignore pas que la rétribution des écrivains même médiocres est de 3 livres par jour; jaloux d'avancer ma besogne, mais restreint par les facultés pécuniaires, j'ai cherché des copistes à plus bas prix. J'ai trouvé successivement deux écrivains, puis un troisième qui ont consenti à travailler pour 30 sols, parce que je leur ai fait espérer de les occuper toute l'année. J'ai été encouragé à les prendre par M. de Joubert, qui a eu la generosité de me donner 24 livres par mois.

1785. — Avril, un seul écrivain à 1 l. 10 s. par jour, pour le mois.	36 l.	612 l.
Mai, un seul écrivain.	36 »	
Juin-Décembre, deux écrivains, 72 l. par mois.	[504]	
Environ 3 rames de papier à 12 l.	36 »	
Nota. J'ai touché en 1785 une somme de 300 l. qui m'a été remise sur ce qui devoit revenir à dom Bourotte, cy.	300 l.	516 l.
J'ai touché de M. de Joubert.	216 »	

Je n'étois donc alors en avance que de 96 livres pour l'année 1785.

1786. — Me voyant 600 livres en main, au mois de janvier & comptant sur un secours extraordinaire qui m'étoit promis, j'ai pris un troisième écrivain. L'un des premiers a été malade, mais son indigence m'a déterminé à lui continuer ses honoraires, ou plus tôt son salaire pendant sa maladie.

Janvier-Mai, trois écrivains.	108 l. par mois.	552 l.
Une rame de papier.	12 l.	
Une rame de papier.	8 » 10 s.	

Il ne me reste donc à la fin de mai que 48 l. de l'argent que j'ai reçu du caissier de la Province au mois de janvier.

Au mois d'octobre par une ordonnance de Monseigneur de Narbonne sollicitée par M. de Joubert, cy. . . . . 1000 livres.

Sur cette somme M. de Joubert m'a chargé de payer son écrivain auquel il alloue 50 l. par mois en déduction de 216 qu'il m'avoit avancées. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 225.)

25. — *Pétition adressée par dom Malherbe à MM. les Commissaires des départemens formés de l'ancienne province de Languedoc.* [Novembre 1790.]

Messieurs, il est aussi conforme à mes intentions qu'à mon devoir de vous rendre compte de mon travail pour la Province en général & pour ses diocèses ou départemens en particulier.

C'est en 1784 (voir le procès-verbal imprimé de 1784, p. 467) que j'eus l'honneur d'être présenté aux Etats par Monseigneur l'archevêque de Narbonne pour aider de mes foibles lumières un de mes confrères, que feu dom Bourotte, successeur de dom Vaissete, avoit aggrégé depuis quelque temps à ses travaux. On nous assigna à l'un & à l'autre une pension annuelle de 600 l. qui nous est due depuis 1789.

Si la santé de dom Soulaire, mon associé, avoit répondu à ses talens, il auroit sans doute rempli avec distinction la tâche dont il étoit chargé. Je lui laisse le soin de vous informer lui même de ce quil a pu faire.

Jaloux de répondre à l'opinion trop favorable peut être qu'on avoit inspirée de ma capacité, je me suis formé un plan que j'ai suivi avec constance, après l'avoir soumis à la sage critique des syndics & du trésorier de la Province, dont on connoit le zèle & l'intelligence. Dans la répartition que je crus devoir faire avec mon coopérateur des différens objets qui devoient nous occuper, je l'engageai à continuer les annales du Languedoc depuis l'année 1643, qui termine le cinquième volume de votre Histoire. De mon coté, je pris pour occupation principale la description chorographique du Languedoc, description que dom Vaissete avoit fort à cœur & dont vous comprenés aussi bien que moi l'importance & même la nécessité.

J'essayai d'établir une correspondance avec MM. les curés & les syndics des diocèses pour me procurer les renseignemens dont j'avois besoin. Dom Bourotte avoit tenté la même voie en 1758. Un très petit nombre de pasteurs se prêta à l'invitation quil leur fit de répondre à mi-marge aux questions quil fit circuler dans tous les cantons. Je n'ai pas été plus heureux que lui. Ces messieurs étoient sans doute détournés par des occupations plus sérieuses.

J'ai rassemblé divers matériaux qui m'ont servi à rédiger differens ouvrages dont je vais vous faire mention; ils vous prouveront, je l'espère, que j'ai employé tout mon temps au service de la Province. Je vous prie de m'indiquer, Messieurs, quelques citoyens d'entre vous qui aient la patience de les lire, & sur le rapport desquels vous puissiés asseoir votre jugement, pour les admettre ou les rejeter.

Je ne demande pas mieux, Messieurs, que de vous consacrer le reste de mes jours, si vous pensés que je puisse vous être utile. Je présume que dès lors vous viendrés à mon secours & qu'outre les frais de recherches, de copistes & de voyages, entrepris sous votre autorisation, vous m'assurerés un suplément de subsistance, qui puisse m'indemniser de ce que j'ai perdu en perdant mon état & mes ressources, dans la refonte générale qu'a exigée la régénération de l'empire. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 247-249.)

26. — *Extrait des registres des déliberations prises par MM. les Commissaires des départemens formés de la ci devant province de Languedoc.* [Du lundi 29 août 1791.]

Un des membres a dit : Messieurs vous venés de recevoir une lettre de dom Malherbe religieux benedictin de la ci devant abbaye de St Germain qui sollicite votre décision sur la pétition quil vous présenta le 15 novembre dernier.

Vous déliberates sur cette affaire le 4 décembre suivant & vous remites à y statuer & à faire payer dom Malherbe, & dom Soulaire, soit de leur traitement, soit des frais qui pourroient leur être dûs, jusqu'à la remise des manuscrits énoncés dans le mémoire; nous pensons que vous devés persister dans votre déliberation du 4 décembre & charger votre secrétaire de repondre à dom Malherbe, pour lui rappeler ce que la commission demande de lui & l'invite à remplir le préalable. Ce qui a été délibéré conformément à l'avis du rapporteur.

Le secrétaire greffier de la Commission écrivit, en conséquence, à dom Malherbe une lettre qui est sans date, mais dont la réception est marquée au 28 octobre 1791, & portant cette suscription : « A Monsieur, Monsieur Malherbe, l'un des continuateurs de « l'Histoire de Languedoc, a la ci devant abbaye de S[t] Germain des Prés, à Paris. »

27. — *Pétition de DD. Soulaire & Malherbe à l'Assemblée nationale.*

Grâces aux représentans de la nation françoise, le droit de pétition est reconnu comme sacré & tout citoyen peut également obtenir satisfaction des torts qu'il éprouve.

Les soussignés chargés en 1784 par une déliberation des Etats de la ci devant Province de Languedoc de remplacer, en qualité d'historiographes, celui que la mort venoit d'enlever, reçurent avec ce titre, l'assurance du secours annuel de 600 livres. Mais quoique leurs travaux fussent également autorisés en 1789 & 90 & qu'aucun décret ne les ait révoqués, même par la suite, néanmoins ils n'ont point touché leur traitement de ces deux années. Cette suspension ne les a point empêchés de consacrer tout leur tems en 1791 à l'objet du travail qui leur étoit confié & pour l'exécution duquel ils avoient alors des ressources subsidiaires, comme membres d'un corps qui n'existe plus, ressources dont ils sont conséquemment privés. Jaloux de finir un ouvrage interéssant & dont l'ensemble tient essentiellement à l'histoire générale de la France, les soussignés offrent de la continuer, si les représentans de la nation consentent de leur en faciliter les moyens. Si au contraire, il est décidé que cet ouvrage soit laissé en suspens, les soussignés espèrent que l'Assemblée nationale voudra bien donner des ordres pour que le traitement annuel de 600 livres des années 1789 & 90, formant pour chacun d'eux respectivement une somme de 1200 livres, leur soit incessamment délivré.

Ce janvier 1792. Signés Malherbe & Soulaire, [à Paris] rue du Théâtre-François, n° 15. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 257.)

28. — *Exposé de la continuation de l'Histoire de Languedoc par dom Malherbe.* [Extrait.]

.... Nos contemporains n'étant pas ceux de dom Vaissette, nous sommes à l'abri des difficultés quil trouvoit à parler des règnes subséquens à Louis XIII, dont nous sommes d'ailleurs infiniment éloignés....... Le tems n'est plus où la verité soumise à des entraves ne pouvoit le plus souvent être traitée qu'avec ménagement; ainsi l'on peut être judicieux, exact & impartial sans crainte de passer pour passionné ou trop libre.

L'on ne peut douter que l'Histoire de Languedoc ne mérite d'être continuée; il seroit donc important de s'occuper au moins pour le présent de tout ce qui concerne cette Province, sous le règne de Louis XIV. Les événemens qui y ont eu lieu du vivant de ce monarque ne manquent pas surement d'interêt, ceux de sa minorité & du ministère de Mazarin, les guerres de la fronde, le ministère bienfaisant de Colbert qui réveilla & anima partout l'industrie, la confection du canal, les troubles civils & religieux dont cette Province a été le malheureux théâtre, la révocation de l'édit de Nantes & ses facheuses suites qui peut être ont été une des causes éloignées de notre révolution, les guerres pour la succession d'Espagne, à l'aide de laquelle les mécontens de Languedoc donnèrent tant d'inquiétude à la vieillesse du Roi; tous ces objets & beaucoup d'autres, dont on ne se rappelle pas pour le présent, fournissent une ample matière à un historien, mais en les traittant avec l'intéret qu'ils méritent, il ne doit pas négliger d'autres matières au moins aussi importantes, comme les finances, l'agriculture, le commerce, l'éducation des vers à soie, les manufactures, les nouvelles découvertes, le progrès des

sciences & des arts, la notice des hommes qui y ont excellé, enfin tout ce qui tient au génie de l'homme & à sa perfectibilité, au sol & au climat de la Province & au caractère comme à l'industrie de ses habitans.

Les Etats de Languedoc & la congrégation de S. Maur ne laissèrent point à la mort de dom Vaissette cette belle province sans historiographe; ils le remplacèrent par dom Bourotte qui a laissé des mémoires intéressans. Ce religieux a pareillement aidé la Province de ses recherches & de son instruction, quand elle l'en a requis, & son travail sur la propriété du Rhône, lui a fait un certain nom. S'il eut été d'une santé plus robuste, ses travaux nous eussent probablement procuré plus de secours & de moyens, qu'on n'en a trouvé dans ses portefeuilles. Avant son décès, il s'étoit adjoint dom Soulaire, pour le soulager dans son travail, & lorsquil a cessé de vivre, l'on a adjoint dom Malherbe à dom Soulaire. Celui-ci tombé presque aussitôt dans des maladies graves, s'est trouvé hors d'état de remplir les vues que l'on avoit sur ses talens, en sorte que tout le travail s'est trouvé du ressort de dom Malherbe seul qui depuis 1784 jusqu'en 1789, c'est-à-dire jusqu'à ce que les moyens lui ont manqué, a rempli dignement & scrupuleusement les devoirs d'un laborieux historiographe. On va incessamment ajouter à ce mémoire l'inventaire des richesses produites par son travail assidu & l'on verra quil n'a pu donner que très peu de relâche à son application, pendant l'espace de cinq années. Ce témoignage n'est point celui d'une confraternité ni d'une amitié aveugle, c'est celui de la justice & de la vérité appuyé de preuves convainquantes. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 238, 239 & 240.)

29. — *Extrait des délibérations de l'Assemblée nationale.* [14 septembre 1792.]

L'Assemblée nationale, sur le rapport de son comité de liquidation qui lui a rendu compte des verifications & rapports faits par le Commissaire directeur géneral de la liquidation, en conformité de la loi du 22 août 1790, relative aux pensions, gratifications & secours, décréta le 14 septembre 1792, ce qui suit (article 4) :

« Il sera payé aux CC. Malherbe & Soulaire, chargés par délibération de l'Assemblée des Etats généraux de la ci devant province de Languedoc de continuer après la mort de dom Bourotte l'Histoire de la dite Province, 600 l. à chacun pour l'année 1791 & pareille somme pour l'année 1792, afin de mettre ces deux litterateurs en état de continuer leur travail qui paroit digne d'encouragement; à la charge par eux, qu'avant de toucher leur gratification pour 1792, ils justifieront des progrès de leur ouvrage auprès du directeur du département de Paris. »

30. — *Journal des débats & décrets*, n° 286. — *Convention nationale, séance du* 30 *juin* 1793.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de finances, confirme son décret du 19 de ce mois, qui ordonne qu'aucune pension ne pourra être payée aux différens pensionnaires de l'Etat que sur la représentation d'un certificat de civisme. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 274.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TROISIÈME SÉRIE

CORRESPONDANCE

1. — *Dom Pierre Auzières à dom Vaissete, à Paris.*

Pax Christi. — Mon reverend Père, j'ay receu une très grande consolation par la lecture de la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, par les marques que vous m'y donnez de la continuation de votre amitié, les offres très obligeantes que vous m'y faittes & par les demandes si justes que vous y avez inséré. Je vous félicite aussi avec joie de l'emploi qu'on vous a confié & vous proteste avec sincérité que je suis très content d'être déchargé du soin de visiter les archives des villes & seigneurs du Languedoc & de n'être plus sous la dépendance de Monseigneur l'archevêque de Narbonne, & il nous auroit été avantageux de n'avoir jamais receu aucune pension de sa part.

Comme je n'ay pu jamais obtenir que dom Marcland me communiquât ses collections & que d'ailleurs il n'a pas été en mon pouvoir de courir par la Province, je n'ay point extrait des actes des archives, pour ne pas copier ce que peut être dom Marcland avoit déja fait; j'ay seulement ramassé les faits & noté les endroits d'ou je les avois tirés, excepté quelques uns tirés des Etats de cette Province, lesquels à ce que je pense, vous ne trouverés pas à Paris, ni chez M. Colbert ni dans le thrézor royal des archives du Roy qui regardent le Languedoc, qu'il faut que vous voyez avant de venir en ce païs.

Prenez garde à ne pas vous charger des minuties indignes de l'histoire, ni des bulles des papes & privilèges des roys qui regardent les évechés, les cathédrales, les abbayes & autres maisons religieuses; cela appartient au *Gallia Christiana;* mais arrêtez vous, sur ce qui regarde les faits & les événemens de la Province & de ceux qui y ont gouverné ou fleuri dans la noblesse, dans les cours, dans l'Eglise, dans les guerres, dans les lettres, &c. Le R. Père assistant dom Maur Audren, à qui je présente mes respects, vous peut donner une idée en abrégé, de mon dessein dans la poursuite de cette histoire, que je luy envoyai au dernier Chapitre & qui fut approuvé par M. de Narbonne. Vous aurez aussi une grande récolte à faire dans les archives des trois séneschaussées qui sont au Palais de Montpellier & dans celles de Toulouse & autres villes & châteaux & dans les greffes des cours souveraines, &c.

Je vous envoie un mémoire sur ce que j'avois voulu sçavoir des anciens habitans du Languedoc; sur quoy j'ai trouvé peu de chose en ce païs; n'ayant pu avoir les autheurs qui en peuvent avoir escrit fort au long; vous les trouverez à Paris; profitez en avant

votre retour en ce païs, où je vous communiquerai toutes mes collections avec grande joye; étant avec beaucoup d'estime & de considération votre très humble & affectionné serviteur & confrère. — Fr. Auzières, M. B. — A S[t] Guilhem, ce 28[e] d'octobre 1715. — *P. S.* Je ne reçus votre lettre que hier. (*Bibliothèque nationale,* Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 45-46.)

2. — *L'archevêque de Narbonne*[1] *à dom Devic.*

Montpellier le 7[e] janvier 1716. — Vostre lettre du 28[e] du passé, mon reverend Père, m'a fait beaucoup de plaisir, en m'apprenant la continuation de vos travaux & du succès qui les accompagne, dans les recherches des anciens titres pour l'Histoire du Languedoc, vous & vostre associé y apportés tant d'application que vous n'avés pas besoin d'être exhortés à continuer avec le même soin & la même diligence. Je me contenteray de vous prier l'un & l'autre de me donner de vos nouvelles au moins tous les trois mois. Et cependant je ne manqueray pas de rendre compte à nos Etats incessamment de ce que vous avés pris la peine de m'escrire; ce quils apprendront avec autant de joie qu'ils ont d'impatience de voir avancer un si grand ouvrage, dont on souhaite avec raison de voir la fin, ou tout au moins de pouvoir espérer que le recueil des pièces qui est le fondement essenciel de l'histoire sera achevé dans peu d'années. Je suis avec une estime très parfaite, mon Révérend Père, entierement à vous. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 1.)

3. — *Le même à dom Devic & à dom Vaissete.*

A Narbonne le 4 de mars 1716. — Vostre lettre, mes reverends, en datte du 16 du mois dernier m'a fait d'autant plus de plaisir quelle m'apprend non seulement que vous continués à travailler avec application à la recherche des titres anciens pour nostre Histoire du Languedoc (en quoy je suis persuadé que vous ne vous ralentissés pas), mais aussi que vous avés trouvé dans les Bibliothèques de M. Colbert[2] & de M. de Mès[3] un nombre très considérable de pièces très utiles à nostre dessein & que vous esperés d'y en decouvrir encore de nouvelles aussy bien que dans la Bibliothèque du Roy.

Sur quoy je vous diray que vous ne sauriés profiter avec trop de soin & de diligence de la facilité que vous avés à visiter ces Bibliothèques, où je suis persuadé que vous trouverés un trésor presque inépuisable, dont la raison en est évidente, étant certain quil y a quarante ans que M. Colbert fit faire, par ordre du Roy, une recherche exacte de tous les titres qui peuvent se trouver en Languedoc, dans les archives des évêchés, abbayes & toute sorte de communautés ecclésiastiques, séculières & régulières[4].

Ainsy on peut supposer avec raison que les pièces les plus curieuses pour l'histoire de notre Province furent portées alors à Paris, d'où elles ne sont jamais revenues entre les mains de ceux à qui elles avoient appartenu.

De là je conclus quil est à propos que sans interruption vous continuiés vos recher-

[1] M. Charles le Goux de la Berchère.

[2] Voir, au sujet de cette bibliothèque, ci-dessus p. 125*, & *ibid.* note 1.

[3] M. le duc de Coislin, évêque de Metz. Ses livres provenant du chancelier Séguier & déposés par ce prélat à Saint-Germain des Prés, sont venus enrichir la bibliothèque nationale, avec ceux qui appartenaient à cette abbaye. — Voir p. 125*, note 3.

[4] Ce travail de recherches, exécuté par M. Doat, président de la chambre des comptes de Navarre, a produit 258 volumes de copie, qui font aujourd'hui partie des riches collections de la bibliothèque nationale. — Voir p. 125*, note 2.

ches à Paris, & quand vous n'y trouverés plus d'occupation (ce qui n'arrivera pas de plusieurs années), il sera pour lors assés tems de vous transporter en Languedoc, pour y consulter les originaux & les confronter avec vos copies, semblablement faire dessiner les sceaux, les tombeaux & les autres monumens de l'antiquité qui le mériteront. Je suis avec toute l'estime possible, mes Reverends Pères, entièrement à vous. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 3 & 4.)

4. — *Le même à dom Devic.*

A Narbonne, le 30e juillet 1716. — Je n'ay pu, mon reverend Père, vous écrire plus tot, en réponse à la lettre du 12 du mois dernier que vous avés pris la peine de m'écrire conjointement avec le P. Vaisset, vous jugerés même qu'il faut que j'aye été bien occupé, puisque je n'ay pas eu du loisir pour vous donner de mes nouvelles; moy qui ay tant à cœur l'Histoire du Languedoc à laquelle vous travaillés l'un & l'autre & qui est un ouvrage dont je souhaite si ardemment de voir le progrès, ou pour mieux dire, la consommation.

Continués donc à travailler avec assiduité dans Paris & ne songés pas à en sortir sans mon expresse permission. Si par hazard on essayoit de vous inspirer d'aller en province, ne songés pas à suivre ce conseil qu'après m'en avoir donné avis, & que vous aurés ramassé les raisons qui pourroient vous faire incliner à prendre un sentiment qui est si contraire au mien.

En effect, vous trouverés beaucoup plus d'anciens titres à Paris que vous n'en trouverés dans le reste de la France pour l'accomplissement de notre dessein & du desir aussi bien que de l'attente de la Province du Languedoc. Ce que vous m'écrivés des favorables dispositions de M. de Clérembeau[1] à vous communiquer les pièces importantes qui ont été confiées à sa garde par le feu roy m'est une raison nouvelle pour vous exhorter fortement à demeurer à Paris & profiter d'une conjoncture si heureuse.

A cet effect je vous prie de faire voir cette présente lettre au R. P. dom Maur Audren, assistant du R. P. général que je sçais s'intéresser beaucoup au succès de notre entreprise & dont je me souviens de m'estre entretenu avec luy, pendant que j'estois à Paris. Je le prie donc icy de vous assister en tout ce quil pourra de ses lumières dans vos recherches, comme aussi de tout son crédit pour vous retenir à Paris & empêcher qu'on ne songe à vous éloigner ny le P. Vaisset sans mon agrément.

Je ne sçai si je ne vous aurois pas déjà prié de voir M. Joubert, sindic-général de nostre province qui est présentement à Paris & qui prend beaucoup de part à nostre Histoire; vous serés content de luy tant par rapport à ses bonnes intentions, qu'à ses lumières & à sa probité. Il loge à la rue des Grands Augustins, à l'Hostel Palatin. Je suis avec une estime très parfaite, mon Reverend Père, entierement à vous. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 5-6.)

5. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 29e octobre 1716. — Je réponds, mon reverend Père, à la lettre que vous & dom Vaissette avez pris la peine de m'écrire le 15 de ce mois.

[1] M. de Clérambault, généalogiste des Ordres du roi, mentionné dans la préface du tome I de l'*Histoire générale de Languedoc* comme un de ceux auxquels dom Devic & dom Vaissete furent redevables d'utiles communications.

Tout ce que je puis vous dire au sujet du P. Marclan est que je n'ay point demandé qu'il prit de nouveau connoissance de nostre Histoire de Languedoc. Il me paroît même que son incommodité est un grand obstacle à reprendre ce travail, & je ne crois pas qu'on l'en charge sans me consulter & sans mon consentement.

Ainsi, mon Reverend Père, si vous apprenés qu'on fasse quelque chose en cela contre mes intentions, ne manqués pas de voir M. Joubert & de luy communiquer cette présente lettre, afin qu'il puisse, comme je l'en prie icy, agir conformément à ce que je vous écris & suivant ce que vous & dom Vaissette jugerés à propos de luy inspirer à ce sujet; le tout sans quil soit nécessaire d'attendre de mes nouvelles, en cas quil y eut quelque risque à différer si longtems.

Vous voyez par là que je vous garde le secret & que j'entre volontiers dans vos veuës. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 7-8.)

6. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 6e mars 1717. — ..... Elle (ma réponse) consistera principalement à vous envoyer le mandement de mil livres que vous me demandés & à vous asseurer que je donneray fort volontiers les ordres convenables au sujet de la dépense qui sera nécessaire pour dessiner les sceaux attachés aux actes & autres choses qui mériteront le même soin, mais ce ne sera qu'après mon arrivée à Paris. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 9.)

7. — *Dom Lobineau*[1] *à dom Vaissete.*

P. Ch. — Mon reverend Père, la manière dont vous proposez vos difficultés dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, me prouve beaucoup mieux la bonté du choix que l'on a fait de vous pour travailler à l'Histoire du Languedoc que tout ce que j'en avois entendu dire d'avantageux. Je n'ay garde après cela de me flatter que l'expérience de quelques années m'ait mis en estat de pouvoir vous donner des lumières & en droit de me regarder comme vostre maistre. Je vous consulterois plus volontiers que je ne m'ingérerois de vouloir vous monstrer la route que vous devés tenir, & si vostre politesse vous fait dire que j'affecte une modestie excessive, je ne puis mieux vous convaincre de la justice que je me rends à moi mesme, qu'en respondant de mon mieux à ce que vous me demandez. Vous trouverez mes lumières foibles, mais j'aime mieux en courir les risques, en vous obéissant, que de ne pas respondre à l'honneur que vous me faites.

Je dois vous dire premierement que vous estes heureux d'avoir trouvé d'abord une si bonne & si ample moisson. Vous faites quelques difficultés sur le mérite des copies & vous demandez s'il ne seroit pas mieux de consulter les originaux; il les faudra consulter, si on peut en avoir la liberté & si ces originaux subsistent encore. Mais au hazard de ne pouvoir jouir des originaux, il ne seroit pas de la prudence de négliger les copies, quil est beaucoup plus aisé de transcrire que les originaux mesmes. Après cela le travail de collationner vos copies avec les actes originaux ne vous donnera qu'une peine légère.

Pour les sceaux, l'usage m'a appris qu'on s'y intéresse extrémement. C'est pourquoi

[1] L'auteur de l'*Histoire de Bretagne* & autres ouvrages historiques justement estimés, parmi lesquels il faut mentionner les trois derniers volumes de l'*Histoire de la ville de Paris*, commencée par dom Félibien.

il ne faut point les négliger. Je voi mesme que plus des trois carts du monde aiment les images; & véritablement elles frappent beaucoup plus que le discours. C'est la raison pourquoi je ne me suis dispensé de dessiner les sceaux, que lorsque je n'ai pas eu absolument le tems de le faire; j'en ai un grand nombre qui ne sont que descrits sans dessein, & ceux qui lisent ces descriptions me témoignent tous qu'ils auroient mieux aimé en avoir le dessein.

Pour ce qui est du choix des pièces, vous avez raison de vous estre persuadé qu'il vaut mieux se charger trop que de manquer de quelque chose d'essentiel. Tel acte vous paroitra aujourd'hui de nulle conséquence, que vous regretterez dans la suite; le choix dépend du plan que vous aurez pris. Pour nous, comme nos veuës embrassoient tout le général & le particulier, nous n'avons presque rien laissé en chemin qui meritast quelque attention, dont nous n'aions fait usage. Quelque longues que soient de certaines pièces de conséquence, comme traitez de paix ou d'alliance, instructions d'ambassadeurs, négociations, enquestes essentielles, &c., il faut s'armer de courage & escrire tout. Vous pouvez feuilleter les historiens de M. Godefroi[1] & les autres livres historiques & généalogiques, accompagnez des preuves pour vous former à connoistre d'autant mieux quelles sont les pièces qui demandent d'estre données en entier.

Je ne vous dirai rien au sujet de Foix & du Roussillon; c'est à vous à voir quel parti vous avez à prendre là dessus; vous estes apparemment maistre de vostre plan. Vous rendrez sans doute un grand service au public, si vous joignez l'histoire de ces deux comtés à celle du Languedoc; mais ce n'est point à moi à vous dire si vous devez le faire ou non.

Pour ce qui est du nobiliaire, celui que j'ai dressé de la Bourgogne, par ordre de Mr Ferrand ci-devant nostre intendant, m'a appris que dans les pays de droit escrit, les preuves de noblesse ne sont pas si précises que dans les pays de droit coustumier. Il doit cependant y avoir des règles pour distinguer l'estat & la condition de chascun, dans quelque pays que ce soit, & je ne doute pas que vous ne soyez au fait de ce qui regarde le Languedoc. Si vous en entreprenez le nobiliaire, vous ne pourez vous dispenser de pousser vos recherches jusqu'à la dernière réformation de 1660 & de charger vos mémoires de tous les noms que vous trouverez avec quelqu'une de ces marques de distinction qui prouvent la noblesse. Le détail est grand, mais vous le trouverez utile dans la suite.

Quelque riches que soient les archives d'un seigneur, on les a bientost dépouillées, quand on ne prend que des notes des hommages, aveux, &c., des gentilshommes, ses vassaux. Il n'y a point de doute que quand vostre Histoire générale ne vous fournira plus rien pendant deux ou trois cens ans, on ne vous sçache bon gré de vous arrester à quelques affaires municipales & aux démeslez particuliers de quelques grandes maisons. Mais croiez vous que les archives de vos Estats de Languedoc & leurs registres ne vous puissent pas fournir de quoi joindre le 13e siècle au 16e. Si les registres de nos Estats de Bretagne n'avoient pas été dérobez en 1566, je ne doute pas que je n'y eusse trouvé bien des choses qui me manquent; car depuis 1567, ce qui reste de ces registres m'a extrêmement enrichi.

Je vous suis très-obligé des extraits que vous m'avez envoyez & vous prie si vous trouvez quelque autre chose, chemin faisant, qui regarde ceste province, de vouloir bien en faire quelque notte à part & me le communiquer. Si je trouve quelque chose qui

[1] Dom Lobineau veut parler de l'un des membres d'une illustre famille de savants, celle des Godefroy, Denis, deuxième du nom, auteur ou éditeur d'une foule de compositions historiques ou de chroniques.

puisse vous estre utile, je ne manquerai pas de vous le faire sçavoir. Montpellier au lieu de Montpensier, p. 219 de l'Histoire de Bretagne n'est pas une faute d'impression, c'est une beveüe de l'auteur mesme qui avoit cru pouvoir le dire après Mathieu Paris qui assure que Louis VIII est mort *apud Montempessulanum.* Je vous remercie de m'avoir découvert ceste erreur. Je vous prie de ne faire grâce à aucune autre. Je suis avec une estime singulière & un parfait respect, mon Reverend Père, vostre très-humble & très-obéissant serviteur & confrère, Fr. Gui Alexis Lobineau, M. B. — Rennes, 14[e] mars 1717. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 37-38.)

8. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic & à dom Vaissete.*

A Narbonne, le 3[e] novembre 1717. — Mes reverends Pères, je vous exhorte à ne pas vous rebuter de la grandeur du travail & à ne pas céder aux contradictions que vous pouvez trouver au dedans & au dehors; en quoi je vous ayderay de tout mon possible. Quant à la pensée que vous avez de faire imprimer les titres que vous avez recueillis jusques icy, j'estime que rien ne doit vous presser sur cela & qu'il convient beaucoup mieux de suivre la méthode qu'on a tenue pour l'Histoire de Bretagne, en donnant au public l'histoire & les pièces justificatives en même tems.

Pour ce qui est de l'ouvrage de dom Marcallan, je me suis assés expliqué sur cela; & je le repète encore, ne voulant point que ce qu'il aura composé soit employé à notre Histoire.

Cette lettre vous sera rendue en mains propres par M. Joubert qui m'escrit des merveilles sur le succez de votre travail & sur l'application que vous y aportez avec beaucoup de discernement, de lumières & d'un goût exquis. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 11-13.)

9. — *Le même à dom Devic.*

A Narbonne, le 20[e] mars 1718. — [Il lui écrit en lui envoyant le mandement de 1000 livres dont le terme était échu depuis le mois de décembre précédent.]

Dans ce mandement, dit-il, j'ay suivy l'usage ordinaire qui est que la somme soit payable au P. Bonnecaze, mais j'ay cru qu'il estoit à propos d'y faire mention de vous & de dom Vaissete, votre associé; ce que j'ay cru vous pouvoir faire plaisir. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 14-15.)

10. — *Dom P. Auzières à dom Vaissete.*

P. Ch. — Je n'écris pas à vôtre reverence, ni aux autres amis de cette Province qui sont à Paris, parce que le désert où je demeure ne me fournit rien de considérable qui puisse contenter votre esprit.

Tant que j'aurai des bons memoires, je travaillerai sur l'Histoire du Languedoc, & comme j'écris en historien, rangeant tous les faits selon l'ordre des temps, que je les joints les uns aux autres, que j'y mets quelquefois des réflexions politiques, &c., & que je les escrits d'une manière à rendre le lecteur curieux d'en voir la suite & la fin, le R. P. Devic & vous n'aurez d'autre peine que d'y insérer les faits que je n'ay pu sçavoir & d'en rendre le stile plus françois. J'en suis actuellement à la funeste fin de M. de Montmorenci & j'ay résolu de finir à la mort de Louis XIII, parce qu'on ne permettra pas

d'imprimer tout ce qu'on doit dire de Louis XIV, & que si on ne l'imprime pas, on nous blâmera de ne l'avoir pas écrit.

On m'a écrit que Vos Reverences trouvent à Paris tant de choses sur l'Histoire du Languedoc que je crains de ne voir jamais la fin de vos collections ni de cette histoire & qu'on ne la remplisse de minuties & de petits faits qui seroient peut être bons pour l'histoire d'une ville, d'une congrégation & d'une famille, mais qui ne doivent pas entrer dans une histoire générale du Languedoc & qui dégoutteroient les lecteurs par la multitude de ses volumes. Dans ce que j'ay escrit il y a de quoi faire deux gros volumes, aussi grands que ceux de Mezeray in-folio; & que sera-ce quand on y aura joint les collections de dom Marcland & les vôtres & de plus les pièces originales pour justifier les faits. Il est à craindre qu'en voulant tout amasser on ne fasse un amas désagréable.

Je crois que vous devez [mentionner] principalement les faits considérables qui n'ont jamais été imprimez, comme les conciles de ce païs, les assemblées politiques, les traités des ligues, guerres & paix, les batailles, les siéges avec les noms de ceux qui y ont eu part, surtout les noms des seigneurs, des nobles, sçavans & autres personnages illustres, ecclésiastiques, séculiers, magistrats & docteurs qui ont paru dans chaque siècle, avec les noms de leurs ancestres & successeurs. Il faut faire un nobiliaire pour chaque siècle.

Je crois avoir cessé de parler des comtés de Foix, Quercy, Rouërgue, Armagnac, Comminges, &c., au tems du roy Charles sept, & longtemps avant, de celuy du Roussillon. Maintenant si cela ne vous détourne pas beaucoup, vous pourriés ramasser ces mémoires & ceux de Guienne & de Gascogne qui serviroient a faire l'histoire de ces provinces.

J'ay parcouru, colligé & colligerai ce qui est dans les registres des Etats du Languedoc jusques en 1643; aussi vous pourriés vous dispenser de ce travail, comme aussi de faire des coppies des titres pour l'inquisition contre les Albigeois & des traités faits durant les guerres des Huguenots; tout cela est fort commun, mais vous devés ramasser les faits importans qui y sont rapportés & citer les actes d'où vous les aurez pris & les lieux où sont conservés ces actes.

Il ne faut pas manquer à faire dessiner les sceaux, armoiries, portraits, &c., des personnes illustres de ce païs, quand vous en trouverez, surtout des comtes & vicomtes anciens, des gouverneurs de la Province & des places, des séneschaux de Toulouse, de Carcassonne & de Beaucaire; le nom & la suite & la généalogie de tous, & vous souvenir du mémoire que je vous envoyai pour les anciens habitans du Languedoc.

J'ay coppié peu de titres, mais j'ay toujours citté ceux dont j'ay tiré des faits, & on poura en faire aisément des extraits, s'il est nécessaire. Je crois que le P. dom Marcland & vos Reverences devriez avoir fait de mesme & cela auroit fort avancé le travail de cette Histoire. Il ne faut pas s'imaginer que pour être élevé en dignité, on connoisse mieux que les autres comment il faut composer un ouvrage.

Si vous voulez m'envoyer un extrait des faits que vous avez trouvés dans tous ces titres & vos découvertes sur la chronologie, je les confronsterois avec mes mémoires, & pourrois mieux juger de leur utilité ou inutilité & en cas de besoin, les insérer en leur place, comme venant de vôtre part; ce qui diminueroit ensuite votre travail; vous en ferés ce que vous jugerez à propos.

Puisque vous avez tant de mémoires des maisons de Foix & de Carcassonne, je vous prie de bien examiner de qui étoit fille Almodis ou Adelmodis[1], épouse de Pons, troi-

[1] Voir, au sujet de cette Almodis ou Adelmodis, l'*Histoire générale de Languedoc*, tome III, *passim* & table de ce même volume.

sième comte de Toulouse, au XIe siècle, duquel elle eust trois enfans, Guillaume Raymond de Saint Gilles & Hugues dit de Lésignan. Catel dit qu'elle étoit fille du comte de la Marche; Honorat Bouche écrit qu'elle étoit fille de Guillaume, comte d'Arles & sœur de la reine Constance; les Espagnols & Catalans, sur de bons titres, la font fille d'un comte de Carcassonne; ce que je crois plus certain, parce que sur ces titres, ses enfans, comtes de Barcelone, se firent céder les comtés de Carcassonne & de Rasés. Je luy assigne pour père Raymond, comte de Carcassonne, & pour mère Amélie, fille du vicomte Amelius; pour premier mari, le comte de Poitou, pour second, le comte de Toulouse, & pour troisième, le comte de Barcellone. D'autres luy donnent pour époux le comte de Lésignan & encore celuy de Provence. Votre Reverence pourra par les mesmes titres de Carcassonne & de Foix découvrir en quel tems & par quelle voye les vicomtes de Carcassonne & de Bésiers devinrent vicomtes d'Albi, d'Agde & de Nismes, & en donner avis à celuy qui sera toujours avec un respectueux attachement, mon très Reverend Père, votre très humble & très affectionné serviteur & confrère. — Fr. P. Auzières. — A St Guilhem, le 4 juillet 1718. — *P. S.* Je vous prie de présenter mes respects à dom Montfaucon, dom Bonnecaze, dom Antoine Laprade, & à dom Cl. Devic, pour lequel j'ay une parfaite consideration. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 48.)

11. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Narbonne, le 29e aoust 1718. — Mon reverend Père, ne vous lassés point de continuer vos recherches pour l'Histoire de la Province, puisque vous avés si bien réussi jusques à présent & que vous avés fait un recueil si abondant qu'il peut faire trois ou quatre volumes in-folio, ainsi que vous me le marqués. Je crois bien, comme vous me le faites observer, que tout ce que vous avés amassé ne mérite pas une égale attention, pour faire corps dans l'impression des Preuves de notre Histoire, mais il vaut mieux avoir des pièces superflues que de négliger quelques unes de celles qui peuvent être utiles.

Continuez donc vos recherches avec le même soin que par le passé, sans omettre aucun moyen de ceux que vous pourrez employer pour avoir entrée dans les archives de la Chambre des comptes principalement & dans les autres archives de réputation ou vous pourrez avoir accez. Mais observez que les pièces que vous recueillés ne sont en votre absolue disposition qu'autant que je le trouveray bon, au nom de la Province de Languedoc, & qu'ainsi vous ne pouvez les donner à personne, comme vos supérieurs n'ont pas le droit de l'exiger de vous, puisque c'est un bien qui nous apartient & non à eux.

Je ne trouveray pas mauvais néanmoins que par déférence pour eux, vous communiquiés vos recueils à dom Marclan, pourveu quil ait soing de vous les rendre & que vous soyez en estat de me les remettre, toutes les fois que je vous les demanderay. Je suis même persuadé que cette communication réciproque des pièces que vous avez ramassées avec celles qui sont entre les mains de dom Marclan, pourra être avantageuse à la fin que je me propose, mais je n'entends point du tout que dom Marclan ni aucun autre travaille sans mon consentement au texte de l'Histoire, jusques à ce que nous ayions ramassé tout le plus de titres qu'il sera possible, pour entrer dans sa composition.

Au surplus ne vous laissés point décourager par les obstacles qui peuvent se trouver à votre travail, & ne manqués pas de m'en avertir, toutes les fois qu'on cherchera à vous tirer de l'employ dont vous estes chargé par vos supérieurs d'une part & de l'autre par la Province de Languedoc. Moyennant quoi vous n'estes pas moins engagé d'hon-

neur à moy que par obéissance à vos supérieurs, d'où vous pouvez comprendre que je vous apuyerai l'un & l'autre, en tout ce qui dépendra de nos Estats & de moy.

Pour ce qui est de la dépense qu'il faudra faire dans la recherche des archives de la Chambre des comptes, il ne faut pas y plaindre l'argent qui sera nécessaire, mais prenés la précaution de m'avertir à l'avance de ce à quoy pourront monter ces fraix par mois & par semaine. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 16-18.)

12. — *Le même au même*[1].

A Montpellier, le 14e fevrier 1719. — Je réponds, mon reverend Père, à votre lettre du 3e de ce mois & je vous envoye le mandement pour faire payer la pension de mille livres destinée par nos Estats pour vous & dom Vaissette, vôtre associé; moyennant quoy, il ne sera rien dû pour l'année dernière 1718.

Le Prospectus du P. Marclan ne m'a point encore esté communiqué; je suis toujours à cet égard dans les sentimens que je vous ay temoigné par mes précédentes lettres. Les vôtres, dont je ne distingue pas celles de dom Vaissette, m'ont été rendues en leur temps; elles sont au nombre de douze à compter du 14e septembre de l'année dernière, jusques au 21e janvier de l'année présente. Comme il n'y avoit rien de pressé, j'ay différé à vous donner de mes nouvelles, principalement depuis l'ouverture de nos Estats, qui même ne sont pas finis.

Lorsque vous m'enverrez l'estat de la dépense que vous avez faite pour la communication des pièces dont vous faites la recherche & pour le dessein de plusieurs sceaux, tirés des chartes du Roy, j'auray soing qu'on y satisfasse & j'aprends avec beaucoup de plaisir le succez de vos soings dans ces recherches. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 19.)

13. — *Le P. Lefournier*[2], *religieux de Saint-Victor de Marseille, à dom Vaissete.*

Mon très révérend Père, je remis hier au soir à la diligence la copie de l'*Histoire des Albigeois*[3] & je l'adressai à Lyon à M. Thiois pour la remettre à la diligence de Paris, à votre adresse. J'ay eté bien du temps à répondre à votre lettre obligeante, mais je voulois être en état de vous envoyer la copie que j'ay été obligé de faire, n'étant pas content de ceux qui l'avoint entreprise, & surtout un prêtre forçat m'en demandant une some extraordinaire & quil ne pouvoit l'entreprendre qu'après un assés gros volume auquel il travailloit. Ce n'est pas pour me faire valoir, mon Révérend Père; je vous diray que la copie de Mr de Mazaugues[4] n'étant pas des mieux écrites & les mots point séparés, ceux que j'y avois fait travailler me donnoint un galimatias inintelligible & estropioint la pluspart des noms propres. Je ne me flatte pas qu'il n'y en aît quelques uns d'estropiés, n'ayant pas eu le tems de confronter les auteurs qui ont écrit sur cette

[1] C'est la dernière lettre de M. de la Berchère à nos deux auteurs, qui se trouve dans les recueils de la bibliothèque nationale. Il mourut à Narbonne, le 2 juin suivant.

[2] Cité dans la préface du tome I de l'*Histoire générale de Languedoc* parmi ceux qui ont fourni des matériaux pour cet ouvrage.

[3] C'est la *Chronique de la guerre des albigeois*, écrite en langue romane & en prose, imprimée dans le tome III de l'*Histoire générale de Languedoc, Preuves* n. I, & publiée aussi séparément par *un indigène* (M. de Loubens). Toulouse, in-8 1863.

[4] Président du parlement de Provence.

histoire, ayant été obligé de faire un voyage à Aix, où j'ay resté une bonne partie du mois d'aoust. Enfin, telle qu'elle est, je vous prie de l'agréer & vous marquer par là & à votre illustre confrère le R. P. Devic combien je vous honore. Je vous prie de ne me pas épargner, s'il se présentoit d'autres occasions au sujet de cette histoire imparfaitte des guerres des comtes de Montfort & Raymond; je suis persuadé que l'histoire des Albigeois en seroit un bon morceau. Nous n'avons aucun auteur qui en parle expressément, la pluspart sont passionnés pour le premier & maltraitent le second qui ne le méritoit pas tant. Notre historien ne pardonne rien au premier, fait voir son avidité, sa cruauté, sa perfidie, &c.; il n'oublie pas de dépeindre Fouquet de Marseille, evêque de Thoulouse, come le boute-feu avec le légat, tout le mobile de cette affaire, où il entra plus de passion que de religion. Je ne doute pas que si vous vouliez travailler à ce petit morceau en particulier, vous ne nous donnassiez une très bonne histoire & qui seroit fort bien reçue du public, qui, come j'ay eu l'honneur de vous dire, ne connoit point cette histoire. — Marseille, le 4 septembre 1719. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 4.)

14. — *L'archevêque de Narbonne*[1] *à dom Devic.*

De Montpellier, le 28e décembre 1719. — Mon très reverend Père, j'ai été surpris d'apprendre par une lettre de M. Joubert que le P. Marclan faisoit imprimer son Histoire de Languedoc; je croyois que la précaution que j'avois prise auprès de M. le garde des sceaux suffiroit pour l'arrester. J'écris aujourd'hui à M. Joubert pour le prier de voir ce ministre, afin d'arrester tout court le P. Marclan. J'en écris aussi à votre Père général, en le priant de vous engager de continuer votre ouvrage, que je ne puis assés vous recommander, vous assurant de tous les secours qui vous seront nécessaires pour que nous ayons une histoire fidèle qui fasse honneur aux Etats & à la Province. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 64.)

15. — *Le même au même.*

De Montpellier, le 11e fevrier 1720. — Mon reverend Père, je crois que le Père Marclan sera enfin désabusé de travailler à notre Histoire de Languedoc par tout ce que je dis, il y a quelques jours, à un de vos Pères, qui m'apporta son projet avec une lettre du P. Général. Je lui déclarai nettement que nous ne voulions point de ses ouvrages, que j'en avois écrit déjà au P. Général qui avoit receu ma lettre par notre sindic, & que c'estoit vous, mon Révérend Père, avec le Père Vesset que nous avions prié depuis longtemps de travailler à ce grand ouvrage. Je ne doute pas que ce bon religieux n'ait mandé à votre Général tout ce que je lui ai dit sur cela; mandés moi ce qui vous viendra sur la négociation dont vous me parlés; il est bien à souhaiter qu'elle soit heureuse. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 66.)

16. — *Le même au même.*

De St Victor, le 27e may, 1721. — A l'égard de ce que vous me dites, mon reverend Père, de la demande que je vous ai faite de quelque chose de vôtre ouvrage,

[1] M. René-François de Beauvau du Rivau.

pour le commencement de nos Etats, je crois qu'il suffira que dans le tems de notre assemblée, vous preniés la peine de m'envoyer un projet de vôtre ouvrage[1]; nous en raisonnerons à mon passage à Paris, si vous le voulés bien. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 70-71.)

17. — *Le même au même.*

De Narbonne, le 31ᵉ mars 1722. — [Dom Devic ayant fait une chute qui pouvait être fort dangereuse, & dont il fut quitte pour de simples contusions, le prélat lui écrit pour lui témoigner sa sollicitude & lui dire qu'il regarde comme un miracle qu'il n'ait pas été écrasé.] (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 72.)

18. — *M. de Joubert, syndic-général de la Province, au même.*

A Nismes, le 22ᵉ janvier 1723.—Mon révérend Père, je suis très sensible aux marques que vous voulés bien me donner de votre souvenir & de votre amitié & aux souhaits obligeans que vous me faites sur le commencement de la nouvelle année. M. l'archevêque de Narbonne m'a chargé de vous écrire de sa part qu'il consent avec plaisir que vous fassiés imprimer aux frais & dépens de la Province votre *Abrégé de l'Histoire des Goths par rapport au Languedoc*[2], & vous prie de lui en envoier au plus tost quelques exemplaires. Ce sera à vous & à votre collègue à décider du tems de votre départ pour venir en Province, & M. l'archevêque donnera incessamment ses ordres à M. Bonnier[3], pour vous faire compter par son caissier à Paris l'argent nécessaire pour les frais de votre voiage.

Je vous remercie de votre attention à me faire part des nouvelles de Paris & de celles que vous recevés de Rome. Je tacherai en toute occasion de vous témoigner toute l'estime & le parfait attachement avec lequel je suis, mon Révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur.

P. S. Agreés que je remercie ici le R. P. Vaissette de l'honneur de son souvenir & que je l'assure de mon respect.

M. l'archevêque n'a rien voulu fixer pour la somme qui doit vous être paiée pour votre voiage; ainsi vous vous taxerés vous même & on vous donnera tout ce que vous demanderés[4]. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 177.)

19. — *Dom Vaissete à M. Fieuzet de las Tours, conseiller procureur du Roy du pays d'Albigeois, à Gaillac, en Albigeois.*

Monsieur, après avoir réfléchi sur la proposition que vous me faittes au sujet du privilége de l'entrée du vin de votre communauté de Gaillac, je ne sçaurois vous donner

[1] Ce projet est le même, sans doute, que le n. 8 de nos *Pièces justificatives*, 2ᵉ série.

[2] Cet ouvrage du P. Devic ne nous est connu que par cette lettre; non-seulement il n'a jamais paru, mais il ne s'en trouve pas de trace dans les papiers provenant de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Il est à présumer qu'il n'a jamais existé qu'en projet.

[3] Le caissier de la bourse des États, à Paris.

[4] Une lettre du même M. Joubert à dom Devic, en date du 10 mars suivant (même volume, n. 178), nous apprend que la somme allouée pour le voyage des deux religieux par l'archevêque de Narbonne fut de mille livres pour aller & autant pour le retour.—Voir la Délibération des États, du lundi 21 février 1724. *Pièces justificatives*, 2ᵉ série, n. 9.

un meilleur conseil que celuy de vous addresser à un de Mrs nos syndics-généraux de la Province pour le prier d'épouser vos intérêts, après que vous leur aurés exposé les justes motifs qui vous engagent à demander le renouvellement de ce privilége & de quelle conséquence il est pour le débit de vos vins & par conséquent pour la communauté d'exclure l'entrée de tous les étrangers. Je suis persuadé que ces messieurs ne feront aucune difficulté d'agir pour vous à leur nom, soit icy pour obtenir par un arrêt du Conseil, ou de toute autre manière la confirmation de ce privilége, soit auprès des Etats prochains, pour leur faire prendre vos intérêts & en faire charger un article du cahier. Vous pourriés aussi agir auprès de M. de Narbonne & de Mr l'intendant pour leur demander leur protection, & si l'un ou l'autre vous l'accordent comme il paroit juste & raisonnable, vous aurez toute la facilité du monde d'obtenir icy ce que vous demandés, au lieu que vous risqués fort d'être refusés par toute autre voye. Ainsi je n'ay voulu rien hazarder & je n'ay fait là-dessus aucune tentative, jusqu'à ce qu'on voye si l'expédient que je vous suggère pourra réussir. Je vous conseille donc d'écrire à M. Dodard de Boyer, sindic de la séneschaussée de Toulouse, qui a le diocèse d'Alby dans son département; vous lui exposerés vos raisons & le prierés fortement de prendre votre fait & cause soit au parlement de Toulouse, s'il le juge à propos, ou plustôt, pour abréger, auprès du Roy pour vous obtenir un renouvellement de privilége, sans lequel votre communauté va se voir entièrement ruinée. J'ay vu icy Mrs les sindics prendre fait & cause pour des choses de bien moindre importance, & si votre diocèse étoit dans le département de M. Joubert, je me ferois fort de le faire intervenir en vôtre faveur. Si vous voulés cependant, je luy écrirai, si vous le jugés à propos, pour le prier d'agir auprès de son collègue, afin qu'il vous donne ses secours & ses conseils, & j'appuierai vos demandes, quand il sera tems, auprès de M. l'archevêque de Narbonne; si par les mouvemens que vous vous donnerés vous engagés la Province à prendre vos interets, votre affaire est immanquable, au lieu que si vous agissés sans son aveu vous pourriés bien n'être pas écoutés. Mais surtout tachés de mettre M. l'intendant de vôtre coté, en luy faisant comprendre qu'il s'agit des droits du Roy par la sortie de vos vins dont les étrangers ne voudront plus, dès qu'ils leur seront suspects par le mélange d'iceux d'un autre crû. Si vous n'êtes pas extrèmement pressés & que vous puissiés faire différer le jugement du Parlement de Toulouse, j'agirai de mon mieux auprès des puissances quand je serai en province, cet été prochain, comme je l'espère; écrivés toujours & prévenés-les. Mais quand même un arrêt du Parlement de Toulouse vous seroit contraire, on sera toujours à tems d'agir icy pour obtenir ce renouvellement de privilège. Voilà ce que j'ay cru vous devoir mander traitant cette affaire.

Je vous remercie de nouveau des soins que vous vous êtes donné pour l'affaire que je vous avois recommandé. Si elle ne peut réussir ne vous fatigués pas d'avantage, je m'en déchargerai auprès de ceux qui m'en avoient prié.

Si M. Gélis vient icy & que j'y sois encore je ne manquerai pas à vôtre recommandation de luy faire le plaisir que je pourray. Je vous prie de faire mes complimens à toutes nos familles & en particulier à ma très chère mère. Vous pourrés dire à M. de Caumon que son fils[1] est toujours en parfaite santé & qu'on est très content de luy. Je le laisserai icy en bonnes mains. J'ay eu l'honneur de parler il y a quelques jours en sa faveur à monseigneur le cardinal de Noailles; il m'a fait espérer, mais il faut attendre. Je l'instruiray plus particulièrement de tout. Il n'y a rien icy d'intéressant qui mérite de vous être mandé. Le gouvernement est toujours le même & ce sera sans doute

[1] Lazare de Combettes Caumon, fils d'Antoine, & neveu & filleul de dom Vaissete, nommé dans la suite théologal & grand vicaire de la cathédrale d'Albi, par M. de Castries, archevêque de cette ville.

longtems. Mgr de Fréjus[1] est en grand crédit & très uni avec S. A. R.[2] & S. E. monseigneur le premier ministre. L'affaire des trois nouvelles lettres de cachet pour confirmer dans leur exil M. de Villeroy, Noailles & le chancelier est l'affaire qui surprend plus que toutes les autres. Je suis avec sincérité, Monsieur, votre très humble & obéissant serviteur, F. Jos. Vaissete, M. B. — A Paris, le 13e mars 1723. — *P. S.* Mes respects à Madame votre épouse. (Archives de la mairie de Gaillac (Tarn), cote 25.)

20. — *M. de Montferrier, syndic-général de la Province, à dom Devic.*

A Narbonne, le 24e mars 1723. — M. de Joubert, ayant écrit, mon très reverend Père, à M. l'archevêque de Narbonne que vous étiés en estat de partir pour le Languedoc avec dom Vaisset & que vous demandiés mille livres pour fournir aux frais de votre voyage, j'ay fait expédier l'ordre que vous trouverés ci joint sur lequel M. Fouquet ne fera aucune difficulté de vous compter cette somme. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 162.)

21. — *Dom Vaissete à M. Fieuzet de las Tours.*

Monsieur, j'ay receu réponse de Mr Joubert, syndic de la Province, à qui j'avois écrit en faveur de la communauté de Gaillac au sujet de son affaire pour l'entrée des vins étrangers. Il me marque que pour ce qui est de l'intervention que je luy avois demandée, il ne luy paroit pas qu'il convienne de l'entreprendre, s'agissant uniquement d'un privilège particulier d'une ville, n'ayant accoutumé de prendre le fait & cause des communautés que dans les affaires qui ont un rapport très direct à l'intéret général & qui tirent à conséquence pour les autres communautés; que ainsi il ne peut accorder à la ville de Gaillac qu'un secours de conseil; mais qu'il ne peut le donner sans avoir vu aucune pièce.

Je vous écris ceci affin que vous vous addressiés à luy, si vous le jugés à propos pour luy demander tous le secours qu'il peut vous donner, & j'ay eu soin de luy repondre pour le prier de vous l'accorder. J'aurois parlé à M. de Boyer-Daudard, syndic de la séneschaussée de Toulouse, qui est icy; mais je sçais qu'il doit se défaire de sa charge & qu'il ne se mêle plus des affaires de la Province. Il n'y a que M. de Joubert à Montpellier à qui vous puissiés vous addresser; M. de Montferrier devant partir incessamment pour venir icy, étant de la députation. Cependant avant mon départ je parleray à M. de Voigny[3], secrétaire du Roy & agent de la Province, qui demeure rue des Poulies, pour le prévenir & pour m'informer avec luy si par ses soins, que la ville de Gaillac auroit soin de récompenser, il ne pourroit pas réussir à faire renouveller votre ancien privilège. Il se mêle avec plaisir des affaires particulières des communautés, & il est très entendu. Aussi si quelqu'un pouvoit faire réussir votre affaire, ce sera luy sans doute. Je vous écrirai encore là-dessus avant mon départ, qui est fixé au 23e de ce mois. Je vous prie d'en avertir ma chère mère, en luy présentant mes respects & de luy dire que je luy en écriray par le prochain courrier. Je compte n'être guère à Gaillac qu'environ un mois après le jour de mon départ. Attendant d'avoir l'honneur de vous embrasser, permettez moy de vous asseurer de ma parfaite considération, Monsieur, votre très humble & obéissant serviteur, F. J. Vaissete, M. B. — A Paris, XIe avril 1723. (Archives de la mairie de Gaillac, cote 31.)

[1] M. de Fleury, plus tard cardinal & successeur du duc de Bourbon, comme premier ministre, en 1726.

[2] Le régent Philippe d'Orléans.

[3] Secrétaire du conseil du roi.

22. — *M. de Montferrier à dom Vaissete, à Montpellier.*

A Paris, le 13e aoust 1723. — J'ay reçeu, mon très Révérend Père, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 21 du mois passé & je ne suis point du tout surpris, je vous assure, de ce que vous me marqués de M. Carrouge[1]. J'ay cru qu'il convenoit avant d'avoir recours au ministre de prier M. de Joubert de parler à M. le premier président, & à M. le procureur général, & de régler amiablement les jours de la semaine & les heures auxquelles vous pourriés travailler dans les archives. Si après cela le sieur Carrouge ne se met pas à la raison, j'espère que M. de la Vrillière[2] saura lui faire faire son devoir.

J'ay l'honneur d'être avec respect, mon très révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 163.)

23. — *Dom Pierre Auzières à dom Vaissete, à Montpellier.*

A St André, ce 15e may 1724. — *P. C.* — Mon reverend Père, j'ay tant de considération & une si tendre amitié pour votre Reverence, que je ne puis que m'affliger d'avoir perdu l'occasion de vous voir, de vous ambrasser & de vous féliciter de vos heureuses & abondantes découvertes, avant votre retour à Paris. Ce qui me console est que je suis très persuadé que Votre Reverence en tout tems & en tous lieux me faira cet honneur & cette grâce que de me continuer l'affection dont elle m'a toujours favorisé & dont elle m'a donné de nouvelles marques, en prenant part à l'affliction que j'ay receu de la mort de Mr de Saint Martial, je vous en remercie & prie Notre Seigneur qu'il bénisse votre retour & vos études, qu'il vous conserve en sa grâce & en santé & qu'il fasse participant de votre amitié & de vos prières celuy qui est avec un respectueux attachement, mon reverend Père, votre très humble & obéissant serviteur & très affectionné confrère. — *P. S.* Mes respects & amitié au bon Père dom Devic. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 49.)

24. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A St Elix[3], ce 20e novembre 1724. — Je suis charmé, mon très reverend Père, d'apprendre par votre lettre du 9 votre heureuse arrivée à Paris & celle de vôtre confrère; il me paroit par ce que vous prenés la peine de me dire de votre voyage que vous en êtes content; c'est un bon prognostic pour notre grand ouvrage; vous ne pouvez trop tost commencer l'impression; cela fera grand plaisir à la Province d'apprendre que l'on y travaille, je ne laisseray pas ignorer à nos Mrs où vous en êtes. Je pars à la fin de ce mois d'icy pour me rendre à Narbonne. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 74.)

25. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 2e janvier 1725. — Mon reverend Père, j'ay fait part à nos Mrs de ce que vous me mandés touchant l'Histoire de nôtre Province, dont ils ont été très contens.

[1] Garde des archives des États, à Montpellier.

[2] L. Phelipeaux, marquis de la Vrillière, comte de Saint-Florentin, chef du département de la maison du roi.

[3] Dans l'ancien diocèse de Rieux, sénéchaussée de Toulouse, où était la maison de campagne de M. Beauvau du Rivau.

J'ay bien de l'impatience que vôtre bel ouvrage soit sous la presse. Croyez, mon très reverend Père, que l'on ne peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels je seray toute ma vie votre très humble & très-obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 76-77.)

26. — *M. de Montferrier au même.*

A Narbonne, le 10e fevrier 1725. — Vous êtes employé dans le comptereau, mon reverend Père, pour la somme de 1000 livres à l'ordinaire & par un autre article pour 400 livres qui est le montant du mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Le P. dom Vaisset m'en avoit écrit aussy. M. Bonnier ne fera pas difficulté de vous payer cette somme, en luy faisant voir ce que j'ay mis au bas de votre mémoire que je vous renvoye. Pardonnés moy, si je n'ai peu vous faire réponse plus tost. Vous me ferés plaisir de me donner de vos nouvelles, de tout ce qui se passera à Paris & du progrès de nostre Histoire. Mes amitiés, je vous prie, à dom Vaisset. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 164.)

27. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, 22e mars 1725. — [Il lui dit qu'il prend beaucoup de part à l'incommodité dont est menacé dom Vaissete.] (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 180.)

28. — *M. de Montfa*[1] *à dom Vaissete.*

A Gaillac, ce 13e décembre 1725. — Mon Reverend Père & très-cher cousin, je ne manquay pas, dès avoir receu vostre lettre de m'en aler chés madame vostre mère, ma chère tante, pour luy en faire la lecture, ce qui luy fit un plaisir que je ne sçaurois vous exprimer. Elle a esté dans un estat fort triste & très dangereux. Les fréquentes douleurs qu'elle avoit à sa teste, causées par une chaleur d'entrailles & une espèce de goute faisoient craindre une goute remontée; elle a souffert tout ce mal qui estoit d'une vivacité inconcevable avec toute la patience & la résignation possibles. On ne pouvoit pas attendre autre chose d'elle, parce que ayant pratiqué tant des vertus, elle a toujours conservé son raisonnement pendant le cours de la maladie. Mais après vous avoir fait ce petit abrégé de ses souffrances, je vais vous marquer l'estat présent de sa convalescence; je vous diray donc que ses grandes douleurs sont presque assoupies depuis huit ou dix jours & que son mal a si fort diminué, qu'elle est presque tranquille dans son lict; c'est pourquoi M. Bers assure que son estat est fort peu à craindre & qu'il y a beaucoup à espérer, autant qu'il peut y en avoir pour ce qui regarde une femme de son âge.

Mon père & mon épouse vous assurent de leurs respects très humbles, nous souhèterions trouver des occasions à vous témoigner la reconnoissance que nous avons pour toutes les marques de bonté que vous avés toujours témoigné à notre famille. J'ay l'honneur d'estre avec tout le respect & l'attachement possibles vostre très-humble & très-obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 73-74.)

[1] Le comte de Lautrec-Montfa; sa mère, Jeanne-Marie de Passemar de Bertoule, était la sœur de Mme de Vaissete, mère de notre historien.

29. — *M. de Joubert à dom Devic.*

A Montpellier, le 23e décembre 1725. — J'envoye par ce courrier, mon Reverend Père, à M. Le Saché, premier commis de M. le comte de St Florentin, l'estat des lieux des vigueries de Languedoc que vous aviés demandé à M. Carouge, & je le prie de vouloir bien le remettre à M. Voigny. Vous aurés la bonté de l'avertir de retirer le paquet de M. Le Saché, afin qu'il vous le remette aussitôt.

J'espère que vous aurés la bonté de vous souvenir de m'envoyer le mémoire pour l'impression du premier volume de l'Histoire de la Province & les propositions du sieur Vincens, imprimeur, afin que les Estats puissent prendre une délibération là dessus à leur prochaine assemblée. Vous scavés mieux que moy ce que doit contenir votre mémoire, qui doit donner aux Estats une idée de ce qui sera contenu dans le premier volume de notre Histoire & des preuves que vous mettrés à la fin. A l'égard du sieur Vincens, exhortés le, je vous prie, de faire les propositions les plus raisonnables qu'il pourra & comme je le connois naturellement timide, encouragés le sur le débit du livre. Il seroit bon de nous envoyer, si cela se peut, une copie des conventions que les Estats de Bretagne firent avec l'imprimeur pour l'impression de l'Histoire de cette Province; je me flatte qu'il ne vous sera pas difficile de les avoir par le R. P. dom Lobineau. Comme il y a déja longtemps que cette Histoire a esté imprimée, je conçois aisément que le prix du papier & des journées des ouvriers ont augmenté depuis ce tems-là. Cependant je vous prie instamment de nous procurer ces conventions qui pourront nous servir de règle sur bien des articles. (Fonds de Languedoc, t. 184, lettre 182.)

30. — *Dom Vaissete au chapitre général de l'ordre de Saint-Benoît.* (*Brouillon autographe avec ratures & corrections; sans date.*)

Nos Révérends Pères, je croirois trahir les intérets de la religion & blesser les devoirs de ma conscience, si je ne prenois la liberté de vous représenter les justes motifs qui m'engagent de venir supplier aujourd'huy vos Révérences de me dispenser de travailler davantage pour l'histoire de la province du Languedoc. La triste situation où diverses circonstances ont mis cette entreprise & les sujets légitimes qu'on doit avoir de craindre qu'elle ne se termine pas à l'honneur du Corps & à la satisfaction du public ne me permettent pas de vous dissimuler que je ne saurois davantage participer à ce travail, de la réussite duquel les engagemens que j'ay pris avec les Etats de cette province, en recevant d'eux depuis plus de dix ans une pension[1] semblent me rendre responsable. Je me croirois coupable, si, aucun respect humain me faisoit déguiser la vérité à ceux qui sont encore en état d'y rémédier. En tout cas, j'auray par là la consolation de m'être mis à l'abri de tout événement.

Sans entrer dans les raisons qui engagèrent en 1715 feu M. de la Berchère, archevèque de Narbonne, chargé par les Etats de la direction de cette entreprise, de demander du R. P. Dom Charles de l'Hostallerie, pour lors général de la congrégation, de décharger les PP. dom Gabriel Marcland & dom Pierre Auzières du soin de ce travail, & de leur substituer d'autres ouvriers, à son gré, qui travaillassent selon ses desseins & ceux de la

[1] Comme c'est en 1715 que dom Vaissete & dom Devic furent agréés par les États généraux pour écrire l'histoire de Languedoc, en remplacement de dom Marcland & dom Auzières, c'est par conséquent vers 1725 ou 1726 qu'il faut placer la rédaction de la présente lettre.

Province, je reçeus ordre dès ce temps du R. P. général & de la Diette annuelle de discontinuer mes études de théologie, pour me rendre à Paris. J'obéis, après avoir représenté ce que je deus pour m'exempter d'entrer dans ce travail, dont je prevoyois les inconvéniens & on me joignit au P. dom Claude de Vic pour être présentés ensemble à feu Monsieur l'archevêque de Narbonne, de la part du même très R. P. général & de la Diette, comme devant remplacer les PP. dom Gabriel Marcland & dom Auzières. Le R. P. dom Charles d'Isard pour lors premier assistant accompagné des PP. dom Edmond Martène & dom Ursin Durand, eut la bonté de le faire, & ce prélat parut aussi content de notre destination que de la satisfaction que nos superieurs luy donnoient & quil demandoit depuis longtems.

Sur les promesses que nous fit le R. P. D. Charles de l'Hostallerie, général, de sa protection & de nous faire avoir communication du travail que les PP. dom Marcland & dom Auzières avoient déjà fait, pour ne pas entreprendre & répéter inutilement les mêmes recherches & exposer par là la Province à de plus longues dépenses, nous nous mismes en devoir de travailler, selon les intentions de Monseigneur de Narbonne & des Etats; j'ose dire que nous l'avons fait jusqu'icy, sous leurs ordres, de leur avis & à leur satisfaction. C'est aussi presque la seule consolation que nous avons eu dans l'assiduité d'un travail ennuyeux & fatigant, car nous ne fusmes pas longtems sans nous apercevoir des difficultés que nous aurions à surmonter en dedans pour faire réussir cette entreprise au gré des Etats & de Monseigneur de Narbonne. En effet, bientôt après qu'on eût pris ces engagemens avec ce prelat & sans y avoir égard, les PP. Marcland & Auzières furent authorisés chacun de leur côté à continuer la même histoire dont on venoit de nous charger, & nous eûmes le désagrément de continuer nos recherches sans pouvoir en connoître la fin, & nous ne pûmes même l'apprendre des supérieurs qui nous employoient. On fit venir à Saint-Denys dom Gabriel Marcland dans le dessein, à ce que nos supérieurs publioient, de luy faire imprimer incessamment son histoire, on favorisa son dessein en tout ce qu'on pût, on nous engagea de luy communiquer nos recueils, sans avoir pu parvenir à la communication des siens & malgré les mécontentemens que tout cela causa à feu Monseigneur de Narbonne; on ne répondit autre chose à Monseigneur l'évêque de Comminges & à Monsieur le sindic des Etats qui vinrent de sa part en faire des plaintes & recommander notre travail, sinon que dom Gabriel Marcland étoit chargé de cet ouvrage & qu'on ne pouvoit le luy ôter & quil avoit tout ce qui luy estoit nécessaire pour y réussir & le donner incessamment.

Nous nous serions aisément consolés de voir paroître bientôt un ouvrage imparfait, dont il n'y avoit que la moindre partie des recherches de faites & de voir sacrifier l'honneur de la congrégation & les intérets du public à des intérets particuliers, si on nous eut dispensez des engagemens qu'on nous avoit fait prendre, comme malgré nous. Mais sans nous en décharger, on nous fit sortir dès après le dernier chapitre, du dortoir du très R. P. général où nous étions logés & où nous étions plus libres pour nos recherches, à l'exemple de plusieurs autres de nos pères, qu'on y a laissés; on nous obligea de nous retirer dans la communauté de Saint Germain où le R. P. d'Isard eut la bonté de nous retirer & où nous avons été du depuis assujettis, malgré la pension que les Etats ont toujours payée pour nous, aux devoirs & services ordinaires de la communauté, faire les offices du jour auxquels nous assistions déja, quoique par là nous ayons été souvent gênés & privés d'une partie du tems destiné à la visite & au travail des archives & des bibliothèques.

La crainte de consumer la Province en dépenses inutiles nous a été encore plus sensible par les mesures qu'on a prises pour faire paroître l'ouvrage de dom Gabriel Marcland, tel qu'il est. Le mécontentement que feu Monsieur l'archevêque de Nar-

bonne[1], Monseigneur de Beauvau son successeur & Monsieur le sindic des Etats en ont souvent témoigné à nos supérieurs & la déclaration précise qu'ils leur ont faite ou fait faire plusieurs fois qu'ils ne vouloient point de l'ouvrage de dom Marcland, n'ayant pu rien obtenir sur leur esprit.

Malgré des intentions si marquées de la part de la Province, sans crainte de la désobliger, & sans luy rien communiquer, on vient depuis peu de tems de faire imprimer secrètement le projet de l'histoire que dom Gabriel Marcland a préparé; quoique Monsieur l'archevêque en ait témoigné du chagrin en public & en particulier au très Rév. P. Général, on ne laisse pas de publier que dom Gabriel Marcland va faire imprimer cet ouvrage.

Après cela, ce seroit en pure perte que je consacrerois davantage mon tems & ma santé pour une histoire qui va paroître bientôt & qui surtout n'est pas du goût de la Province. Selon ses desseins, il faudroit un plus long tems & tout autre chose pour le contenter, mais ce seroit exposer la congrégation à la risée du public que de donner deux fois l'histoire du Languedoc; c'est assez que celle de dom Gabriel Marcland soit publiée, quoyque le projet quil en a fait paroître ne prévienne pas en sa faveur; & s'il en faut croire les meilleurs connoisseurs de Paris son plan est irrégulier, son stile très peu françois, & ce qui est plus considérable, la pluspart de faits qu'il rapporte, faux ou altérés. On peut s'éclaircir de la sincérité de ce jugement dans un mémoire que j'envoye au chapitre & dans lequel ces trois articles sont discutés assés au long.

J'ay cru que l'honneur du Corps & la satisfaction que l'on doit à une Province, avec honneur & beaucoup de dépense me permettoient de vous manifester des deffauts qui sont d'autant plus remarquables, qu'ils sont devenus publics, de l'aveu de nos supérieurs.

Après cela, il ne me reste qu'à en laisser le jugement à vos Révérences; mais ne pouvant plus, par ces motifs & par quelques autres qui sont très forts, continuer de prendre part à cet ouvrage & ne pouvant me résoudre & concourir à tromper la Province & le public, je me remets de ma destination à la disposition de vos Révérences, pret à obéir en tout ce que l'honneur de la congrégation & ma conscience me le permettront.

Je prends la liberté de vous demander de disposer de moy en tout autre chose pour témoigner mon obéissance à vos Révérences & qu'on ne prendra pas d'autres mesures pour contenter la Province. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 79 & 80 r° & v°.)

31. — *M. de Joubert à dom Devic.*

A Montpellier, le 3e janvier 1726. — Il y a lieu d'espérer, mon Reverend Père, que M. l'archevêque de Narbonne se déterminera à quelque chose & fera assigner un fonds aux Estats prochains pour les frais de l'impression de l'Histoire de la Province & des ornemens qui doivent l'accompagner. M. de Montferrier & moi sommes bien dans le goût de faire cette dépense, comme il faut, & de ne pas lésiner pour un ouvrage qui doit être un monument à la postérité, à l'honneur de la Province & des Etats. Je vous informerai de ce qui sera reglé là-dessus. (Fonds de Languedoc, t. 134, fol. 185.)

32. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 26e janvier 1726. — Mon Reverend Père, j'ai rapporté avant hier aux Estats votre mémoire touchant l'Histoire de la Province; il fut très bien receu & toute

[1] M. le Goux de la Berchère.

l'assemblée a veu avec grand plaisir le progrès de votre travail[1]. On n'a pas hésité de délibérer l'impression du premier volume de notre Histoire sans attendre que les volumes suivans soient achevés.

Au surplus on n'est entré dans aucun détail pour ce qui regarde l'impression & l'assemblée s'est contentée de prier M. l'archevêque de Narbonne de régler toutes choses de la manière qu'il jugera le plus convenable, tant pour le choix de l'imprimeur, les caractères, la qualité & la grandeur du papier, le nombre d'exemplaires & les vignettes & les autres ornemens de cet ouvrage; les Estats ont cru qu'ils devoient avoir cette déférence pour M. l'archevêque de Narbonne de le laisser entièrement le maître de tout ce détail; & il convient mieux en effet quil en décide tout seul, que si cella dépendoit de plusieurs personnes qui auroient souvent de la peine à s'accorder.

Je ne dois pas vous dissimuler que plusieurs personnes des Estats ont pensé quil seroit bon, avant de laisser paroître votre ouvrage de le faire examiner par quelque personne qui fut au fait de l'histoire & en particulier de celle du Languedoc. Tous ceux qui vous connoissent sont persuadés de votre capacité & de votre prudence; néanmoins on veut être pleinement assuré que vous n'aurés rien mis qui puisse donner atteinte aux droits & privilèges de la Province, ny qui puisse blesser aucun des ordres qui la composent. C'est une satisfaction que vous ne pouvés pas refuser aux Estats & je suis persuadé que si M. l'archevêque de Narbonne fait examiner votre ouvrage, il choisira de concert avec vous l'examinateur, son intention n'estant pas de vous inquiéter mal à propos. J'ay cru que je devois en ami, vous prevenir là dessus, n'en faites cependant rien connoître ny à M. l'archevêque de Narbonne ny à qui que ce soit, parce que c'est une pensée qui n'aura peut être point d'exécution, les Estats n'ayant rien déterminé là-dessus. Je vous remercie des nouvelles que vous voulés bien m'apprendre, les Estats n'en fournissent aucune qui puissent vous intéresser.

P. S. Je ne doute pas que M. l'archevêque de Narbonne n'agrée pour imprimeur le sieur Vincent que vous lui proposés. Il ne tiendra pas à moy qu'on ne luy donne la qualité d'imprimeur des Estats de Languedoc quil estime peut estre plus qu'elle ne vaut. Je crois pour cella qu'il seroit à propos quil en écrivit lui même à M. l'archevêque de Narbonne & à M. de Montferrier, en déclarant que ce n'est qu'un titre d'honneur quil demande, sans prétendre aucuns gages ny entrer en société avec les quatre imprimeurs des Estats qui sont dans la Province. Moyennant ces précautions, il me paroit très aisé qu'il obtienne sa demande, je la favoriserai autant qu'il me sera possible. Mes complimens, s'il vous plaît, aux RR. PP. dom Sabatier & dom Vaissete. (Fonds de Languedoc, t. 184, lettre 186.)

33. — *M. de Montfa à dom Vaissete.*

A Gailliac, ce 18e fevrier 1726. — Mon Reverend Père & très-cher cousin, c'est avec bien du regret que je viens par celle-cy vous témoigner la part que je prends à la perte que nous venons de faire de Madame vostre mère, ma tante, que la mort vient de nous enlever depuis peu de jours[2]; sa vie ayant esté un tissu de bonnes œuvres & un modelle des vertus les plus parfaites, nous fait croire avec juste raison que le ciel a bien voulu se haster de les récompenser par une mort prétieuse devant le Seigneur; ce qui doibt soulager vostre douleur, calmer nostre tristesse & nous servir aux uns & aux autres de motifs de consolation.

[1] Voir ce mémoire dans nos *Pièces justificatives*, 2e série, n. 10.

[2] Le 28 janvier 1726. — Voir aux *Pièces justificatives*, 1re série, n. 17.

Je vous prie recevoir les complimens que mon père & mon espouse vous font sur le mesme sujet & d'estre persuadé que nous serons toujours entièrement dévoués à tout ce qui vous regarde. C'est la grace que je vous demande & celle de me croire avec tout le respect & l'attachement possibles vostre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds Languedoc, t. 187, fol. 75-76.)

34. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Narbonne, le 18e fevrier 1726. — Mon reverend Père, les Estats ont pris une délibération touchant votre travail, qui me charge en seul du soin de l'impression & de tout ce qui peut regarder directement ou indirectement cette affaire, ainsy cela se passera de vous à moi, sans que personne s'en mêle. Adieu, mon Reverend Père, croyés que l'on ne peut être plus parfaitement que je seray toute ma vie, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 87.)

35. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 13e avril 1726. — Lorsque vous prites la peine de m'écrire, mon très Révérend Père, en m'envoyant votre mémoire sur nostre Histoire, pendant la tenue des Estats, l'on prit, comme vous sçavés une délibération pour me renvoyer la conduite de l'impression de votre ouvrage, & les Estats jugèrent à propos de prier M. l'ancien evêque de Viviers[1] de vouloir jetter les yeux dessus & d'en conférer avec vous, avant de le mettre sous la presse. Je lui écris aujourd'huy pour le prier de la part de la Province de vous voir & de vous entendre; j'espère que vous voudrés bien prendre la peine d'aller chés lui. C'est un prélat dont la réputation est grande pour le mérite & l'érudition, d'ailleurs très-aimable & très-poly, dont je suis sûr que vous serez content. Après quoi il n'y aura qu'à travailler à l'impression avec toute la diligence qui sera possible. Je pars le mardy de Pâques pour ma maison de campagne à St Elix ou je ferai quelque séjour. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 88.)

36. — *M. de Joubert au même.*

..... Je ne saurois finir sans vous parler un peu de notre Histoire. Si M. l'archevêque de Narbonne ne va point à Paris, comme il l'a dit jusqu'à présent, l'impression sera sans doute retardée. D'ailleurs la misère du temps ne favorise pas cet ouvrage, pour l'impression duquel je serai toujours d'avis de ne rien épargner, puisque ce doit être un monument éternel pour la Province. — A Montpellier, ce 7 juin 1726. (Fonds de Languedoc, t. 184, lettre 188.)

37. — *Le marquis de Maillane-Porcellets[2] à dom Vaissete.*

A Beaucaire, juin 1726. — [Il lui écrit pour lui annoncer les recherches qu'il fait pour lui dans les archives.] (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 287-304.)

[1] M. de Ratabon.

[2] Auteur d'une histoire de Beaucaire; il est cité dans l'Avertissement du second volume de l'*Histoire de Languedoc*, pour ses recherches dans les archives de Beaucaire, du prieuré de Saint-Gilles & des environs & dont il fit part à nos Bénédictins.

38. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 13[e] aoust 1726. — Mon Reverend Père, je m'étonne que vous n'aiés eu aucune nouvelle de M. de Narbonne sur l'impression de l'Histoire de la Province. Je conviens qu'il vaut mieux différer de quelque temps de mettre ce premier volume sous la presse, afin de vous donner le loisir de le perfectionner, & il est de la prudence de ne rien précipiter là-dessus. Mais on pourroit dès à présent commencer à travailler aux vignettes & à toutes les gravures & ornemens qui doivent accompagner le premier volume; ce seroit toujours autant de fait; c'est ce que M. de Narbonne réglera à Paris; au surplus je ne sai pas précisément quand il partira.

Votre pensée de donner à la tête du premier volume de notre histoire une description de la Province me paroît très-bonne & très utile, quoique M. de Basville[1] ait déja rempli ce dessein dans les mémoires qu'il fit en 1697 pour feu M. le duc de Bourgogne. Il ne sera pas inutile de la donner de nouveau, parce que M. de Basville peut avoir omis plusieurs choses & avoir laissé glisser quelques fautes. Vous nous ferés plaisir de nous la communiquer lorsqu'elle sera achevée. C'est absolument nécessaire que ces sortes d'ouvrages soient examinés sur les lieux pour être exacts.

J'ai écrit en Gévaudan pour avoir un état des lieux situés en Gévaudan qui dépendent du duché de Mercœur. J'ai écrit aussi à Alais pour avoir les mémoires que vous souhaitiés sur le chapitre de cette église; je vous les envoierai aussitot que je les aurai reçeu. Je demanderai aussi à M. de Montferrier l'état des paroisses qui sont du diocèse de Mirepoix pour le temporel & de celui de Pamiers pour le spirituel... Je me souviens à propos de cela que dans le Vivarais il y a plusieurs paroisses qui dépendent pour le spirituel des diocèses de Vienne & de Valence. J'en demanderai un état que je vous envoierai aussi. Si vous avés besoin de quelques autres éclaircissemens, vous me ferés toujours un sensible plaisir de vous adresser à moi & je n'oublierai rien pour vous satisfaire, autant que je le pourrai. (Fonds de Languedoc, t. 194, fol. 191.)

39. — *M. de Montferrier à dom Devic.*

A Nismes, le 28[e] janvier 1727. — Il y a, mon très Reverend Père, un fonds de 12,000 livres fait l'année dernière & la précédente pour la carte de la Province qui doit servir également à l'impression du premier volume de l'Histoire, & on imposera encore cette année une somme de 6,000 livres. Ainsy vous voyés que le fonds ne manquera pas, & s'il y a quelques dépenses à faire présentement & avant mon arrivée à Paris, vous n'aurés qu'à me le marquer. Soyés bien persuadé que je donneray tous mes soins pour l'impression & embellissement de vostre Histoire. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 165.)

40. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Nismes, le 2[e] mars 1727. — Mon Révérend Père, nous avons pris une délibération aux Etats & nous avons fait un fonds suffisant pour l'impression du premier tome de

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de Languedoc*, par feu M. [Lamoignon] de Basville, intendant de cette province. Amsterdam, in-12, 1736. L'auteur était mort en 1724.

notre Histoire[1]. M. de Montferrier, sindic général, qui doit être au mois de may à Paris, prendra les mesures avec vous pour le nombre d'exemplaires dont nous avons besoin; aussi bien que des ornemens de l'ouvrage. Si en attendant son arrivée, vous avés besoin d'argent, prenés la peine de m'écrire. Dans le moment je vous enverray un ordre pour en prendre chés le caissier de la Province. L'on a ajouté à la délibération que le sieur Vincens seroit désormais l'imprimeur de la Province, comme vous l'avés souhaitté. Le R. P. De la Vie, visiteur dans cette Province étoit présent à la séance dans laquelle on a parlé de cette affaire; il vous dira les éloges que l'on a donnés à ce grand ouvrage de l'Histoire & aux auteurs. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 92.)

41. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 7e mars 1727. — J'ay voulu, mon très Révérend Père, laisser finir les Estats pour pouvoir vous aprendre leur résolution au sujet de notre Histoire; ils ont délibéré l'impression du premier volume, avec tous les ornemens nécessaires. Monseigneur l'archevêque de Narbonne est chargé à l'ordinaire de donner ses soins pour ce qu'il y aura à faire, & on a destiné un fonds de 18,000 livres pour commancer l'impression ou la carte géographique; ainsy l'argent ne manquera pas & le sieur Vincens a été choisy pour imprimeur, comme vous l'aviés déjà nommé. Je seray à Paris au commancement du mois de may, & nous résoudrons alors toutes choses. Si vous jugés cependant qu'il faille de l'argent avant ce tems-là, vous n'avés qu'à me le marquer & à qui il faut le compter. Nous conviendrons du nombre d'exemplaires que la Province devra se réserver. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 168.)

42. — *Dom Claude Devic à M. de Joubert.*

A Paris, le 5e décembre 1727. — Monsieur, je me donne l'honneur de vous écrire & de joindre à ma lettre une copie de notre Épître dédicatoire à Nosseigneurs des Etats de la Province, dont je suppose que l'ouverture sera faite à la réception de cette pièce. Vous me ferez plaisir de vouloir la lire, l'examiner, en porter votre jugement & me faire part de celuy que Nosseigneurs en auront porté eux-mêmes. Je l'ay communiquée à deux habiles académiciens de cette ville qui m'ont paru en être contens. J'envoye par ce même ordinaire la première feuille du corps de notre Histoire, dont nous avons fait commencer l'impression. Je seray bien aise d'apprendre si l'on est content du papier & du caractère. Nous faisons graver actuellement les vignettes qui doivent entrer dans le premier volume. Nous avons choisi pour cela les graveurs les plus habiles; vous en verrez le prix dans le mémoire que j'envoye à M. de Montferrier, avec un exemplaire de notre Épître dédicatoire. Je finis celle-ci en vous demandant la continuation de vos bontés & en vous assurant de l'attachement respectueux avec lequel j'ay l'honneur, &c.

P. S. Mon collègue vous offre ses respects. (Lettre publiée par M. Eug. Thomas dans son *Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc*, p. 389-390.)

43. — *M. de Montferrier à dom Devic.*

A Nismes, le 24e décembre 1727. — Vous savés, mon très Révérend Père, combien nous sommes occupés pendant le tems des Estats; aussi j'espère que vous n'aurés pas

[1] Les États, dans leur séance du 27 février 1727, allouèrent 6,000 livres qui, avec les 12,000 livres déjà votées, formèrent le premier fonds destiné pour l'atlas de la Province & l'Histoire.

de peine à m'excuser de ce que j'ai différé jusqu'icy de répondre à vôtre lettre du 3 de ce mois & de vous faire mes remercimens de la copie que vous m'avés envoiée de vôtre Épître dédicatoire aux Estats. Monseigneur l'archevêque de Narbonne m'en a paru très-content, & je ne doute pas qu'il ne vous l'ait témoigné lui-même. On en doit faire la lecture dans l'assemblée & je puis vous assurer par avance qu'elle sera unanimement approuvée, parce qu'elle mérite de l'être. Je l'ai lue en mon particulier avec un sensible plaisir & je trouve qu'elle contient en peu de mots tout ce qu'on peut dire de plus flateur & de plus vrai à l'honneur des Estats. (Fonds de Languedoc, t. 184, lettre 204.)

44. — *M. de Joubert à dom Vaissete.*

A Nismes, le 8ᵉ janvier 1728. — Mon Révérend Père, M. de Montferrier a rendu compte aux Etats de tout ce qui a été fait pour commencer l'impression de l'histoire de la Province. Votre épître dédicatoire a été lue & généralement approuvée comme elle mérite de l'être. J'ai déjà û l'honneur d'écrire au R. P. Devic, qu'elle me paroissoit parfaitement bien. Je suis persuadé que vous accélérerés, autant qu'il sera possible, le travail de l'impression. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 206.)

45. — *M. de Montferrier à dom Devic.*

A Nismes, le 20ᵉ janvier 1728. — J'ay différé, mon très révérend Père, à vous écrire depuis le commencement de nos Estats, parce que je voulois avoir quelque chose à vous mander sur l'impression de notre Histoire & de la carte géographique. J'en ay rendu compte aux Estats & des mémoires que vous m'avés envoyés là-dessus. L'assemblée a aprouvé vostre épître dédicatoire, que je vous renvoye, y ayant ajouté la fin telle qu'elle doit estre, & changé seulement trois ou quatre mots, comme vous le pourrés voir en la comparant avec la minutte, que vous avés sans doute gardée.

On a trouvé que le caractère de l'impression est beau, mais le papier n'a pas paru si bon; & en effet cette feuille est bien mince; dites en un mot au sieur Vincent.

Les Estats aprouvent aussy les graveures que vous proposés dans votre dernier mémoire. Je vous prie de vous souvenir que je vous ay dit, sur cet article, que vous n'aviés qu'à m'envoyer un estat de l'employ des 1,000 livres que je vous ay fait compter & en même tems la somme que vous désirés que je vous fasse remettre, pour que Monseigneur l'archevêque de Narbonne en donne l'ordre. Les Estats l'ont prié de continuer ses soins pour l'impression de l'Histoire & la levée de la carte; il me charge de ce détail & il faut que je lui en rende un compte exact. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 171-172.)

46. — *Le même à dom Vaissete.*

A Montpellier, le 24ᵉ février 1728. — Mon très reverend Père, vous m'aprenés le résultat de la conférence que vous avés eue avec Mˡˡᵉ de l'Isle[1] & vous me faites entre-

[1] La veuve du célèbre Guillaume Delisle, premier géographe du roi, membre de l'Académie des sciences, mort en 1726. Les États avaient traité avec lui pour faire l'atlas de la Province. Voir sur ce sujet M. Eugène Thomas, dans son *Introduction bibliographique*, c. 3, *Atlas du Languedoc dressé par ordre des États de cette Province*, p. 429 & suiv.

voir tous les inconvéniens de la levée de la carte par œconomie & vous croyés que le forfait conviendroit beaucoup mieux.

J'ay receu par le dernier ordinaire une lettre de Melle De l'Isle du 17 de ce mois qui en me satisfaisant sur ce détail de la dépense, m'a effrayé en même tems, puisqu'elle monte à 142,400 livres, sans y comprendre une pension qu'elle demande sa vie durant, proportionnée aux services & au travail. Il y aura outre cela les frais de MMrs de la Societté royale des sciences pour la levée des grands triangles & autres opérations astronomiques, les frais des indicateurs & des personnes qui seront nécessaires à ces MMrs & aux ingénieurs, & le prix des instrumentz auxquels M. Maraldy[1] fait travailler actuellement[2], en sorte que, grâce faisant, cette carte coûteroit plus de 200,000 livres, outre la pension.

Cette dépense m'allarme avec raison & je tremble de l'entreprendre, dans un tems où la Province est épuisée; ainsy je n'iray pas plus avant, sans en avoir rendu compte à Monseigneur l'Archevêque de Narbonne. Je vous avoue que sur la première proposition que feu M. De l'Isle m'avoit faite, en me disant que les Estats de Bretagne luy avoient offert 40,000 livres pour la levée de la carte de leur province, j'avois cru que la notre pourroit coûter environ 60,000 livres.

Les Estats auroient bien mauvaise opinion de moy, si dans le même instant que je leur ay fait le portrait de la misère de la Province, & qu'ils ont nommé des commissaires pour trouver les moyens de la rétablir, j'allois les engager dans une dépense aussy considérable.

En un mot, je pense, mon très Révérend Père, que la carte n'est pas absolument importante pour l'Histoire, & qu'on peut la donner au public sans cet ornement, & qu'il n'y aura point de honte d'en dire la raison.

Je n'abandonne pas cependant ce dessein; mais il faut sçavoir s'arrêter, quand on trouve des mauvais pas. Je me flatte que vous penserés comme moy après la lecture de ma letre; n'en parlés cependant, je vous prie, qu'à votre cher collègue. J'écriray une letre bien polie à Melle De l'Isle, & nous nous contanterons pour cette année de faire lever par MM. de notre Societté royale les principales positions d'un quartier de la Province. Nous jugerons par cet échantillon du reste de la dépense.

La levée des grands triangles & la position des principaux lieux, telles qu'on se propose de les faire icy, mieux qu'aucun ingénieur géographe, est le principal objet de la carte, & on peut se passer parfaitement des mémoires de feu M. De l'Isle; & nous avons icy d'habilles gens pour remplir les triangles avec la planchète. Cependant je vous prie de différer la communication de l'état alphabétique des lieux de la Province.

Voilà toutes mes réflexions sur cette affaire que je soumets volontiers à vos lumières & à celles du P. Devic. Vous pourrés me faire réponse en droiture à Narbonne où je seray jusques après Pasques. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 176-178.)

47. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 24e juin 1728. — Mon très révérend Père, j'aprens avec plaisir par votre dernière lettre du 8 de ce mois que l'impression de notre Histoire avance toujours

[1] Jacques-Philippe Maraldi, mathématicien & astronome, membre de l'Académie des sciences, & neveu de Cassini, mort en 1729. Il succéda à Delisle dans la charge de premier géographe du roi. Son neveu, J. Dominique, continua les mêmes études & fut, comme lui, de l'Académie des sciences.

[2] Maraldi reçut des États 4,000 livres pour ces instruments; les quarts de cercle & les planchettes étaient l'ouvrage de Langlois; les pendules à secondes, de Julien Leroy. (Note de M. Eug. Thomas, p. 432.)

de même que la graveure des monumens, planches & vignetes; vous me ferés grand plaisir de m'envoyer un exemplaire de ce qui est déjà fait.

M. de Joubert vous a sans doute remis un ordre de Monseigneur l'Archevêque de Narbonne pour toucher 1,000 livres & vous n'avés qu'à demander ce qui vous sera nécessaire.

J'ay rendu compte à Monseigneur l'Archevêque de Narbonne, de ce que vous me marqués touchant la Gaule Narbonnoise, & il trouve très à propos ce que vous proposés là dessus. Il ne faut pas laisser manquer cet ornement pour 600 livres; ainsi vous pouvés aller en avant & vous n'avés qu'à parler à M. de Joubert, lorsque vous aurés besoin de fonds.

Mille amitiés, je vous prie, à dom Devic. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 181-182.)

48. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 21[e] juillet 1728. — J'ai receu, mon très reverend Père, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, un exemplaire de la vignette des Preuves que je trouve parfaitement belle. Je dois pourtant vous faire observer que les armes n'y sont pas blasonnées, le fond devant estre de gueules, conformément à l'écusson d'un des cus de lempe, qui me paroit mieux. Peut-estre le graveur a-t-il eu l'intention de ne pas marquer le blason; c'est ce que vous pouvés sçavoir avec luy. Les deux cus de lempe sont, à mon goût, ce que l'on peut faire de mieux, & vous m'avés fait grand plaisir de me les envoyer. Je seray ravy d'avoir les graveures de nos monumens, parce que je fais copier les mémoires de M. de Basville, où la pluspart de ces planches doivent estre placées; & je crois que les Arènes de Nismes, le Pont du Gard & autres vaudront mieux gravés que copiés à la main. Ne craignés pas le port des paquets pour ces sortes de choses.

Il n'est pas possible que ces graveures ny l'impression de l'Histoire aillent plus vite. Je vous ay déjà écrit le sentiment de Monseigneur l'Archevêque de Narbonne sur la carte de l'ancien état de la Province.

Mes amitiés au R. P. Devic. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 183-184.)

49. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 13[e] aoust 1728. — J'ay receu, mon très revérend Père, avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 4 de ce mois, les exemplaires du Pont du Gard & du Temple de Diane, que vous avés fait graver pour nostre Histoire. La graveure est très belle & je ne doute pas que celle de la Maison carrée & des Arennes de Nismes ne soit de mesme. Je seray ravy d'avoir ces quatre planches pour les joindre au mémoire de feu M. de Basville; mais il faut les faire tirer sur un papier plus fort, & M. de Joubert pourra me les porter. J'ay receu aussy les autres vignettes, & lettres grises qui ne sçauroint estre mieux. Le dessein & la gravure ont paru admirables, & je reconnois partout vostre bon gout & celuy de vostre cher collègue. Je crois, comme vous, que nous avons assés de culs de lampe.

Je vous renvoye le dessein de la vignette pour la Préface, sur lequel je ne suis pas du sentiment de M. de Joubert pour le dessein de huit cartouches. 1° Je suis d'avis que la graveure soit en cuivre & non en bois, c'est une œconomie mal placée. 2° Vous sçavés que nous avons voulu éviter toute jalousie que les distinctions causent & vous allés donner lieu à une des plus marquées, en plaçant les armoiries de Monsieur le duc du

Mayne au milieu & celles de Monsieur le Prince de Conty à la troisième place. Les armoiries des cinq premières villes ne conviennent pas non plus, à mon sens, & il faut mettre tout ou rien. J'ay toujours regardé les armoiries comme des colifichets & je serois d'avis que cette vignette représentât les atributs du Languedoc, c'est-à-dire des manufactures de toute espèce dont nous sommes remplis, le commerce par les ports de mer, le canal royal, les fleuves de la Garonne & du Rosne, qui sont précisement aux deux extrêmités, & la beauté de nos chemins. Je soumets après cela mes lumières aux vostres. Vous pourrés mesme faire décider là dessus Monseigneur l'Archevêque de Narbonne, mais n'obliés pas de lui faire mes objections. Je conte que la séance des Estats sera à la teste de l'Épistre dédicatoire. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 185-186.)

50. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 21e septembre 1728. — Mon très révérend Père, j'ay receu avec vostre dernière letre, la vignette du troisième livre de nostre Histoire & la letre grise que j'ay trouvé, comme les autres, parfaitement belle.

La pensée de M. de Joubert est très bonne de graver le sujet au bas de la vignette & je suis ravy de voir que vous ayés tous pensé comme moy sur la vignette de la Préface. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 188.)

51. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 6e janvier 1729. — Mon très révérend Père, j'aprouve très fort de ne pas placer tant de vignettes près l'une de l'autre & de metre seulement une dentelle à la préface, car une vignette en bois y figureroit très-mal, à mon sens.

Il seroit inutile que vous rendissiés compte à présent de la dépense que vous avés faite, & je crois qu'il faut attendre que le premier volume soit parfait.

Je vous prie de prendre vos mesures de façon que l'impression & la perfection du premier volume ne finisse qu'au commencement de 1730, que je seray à Paris. Il me paroit juste que j'aye la satisfaction de présenter au Roy ce premier volume, puisque vous sçavés que c'est moy qui ai donné tout le mouvement.

J'ay receu avec vostre seconde letre la vignette qui représente les nopces d'Ataulphe & de Placidie, que j'ay trouvé très-belle, aussi bien que la letre grise. J'ay grande impatiance de voir les autres.

M. de Joubert m'a dit qu'il avoit laissé à Montpellier les planches des anciens monumens. Je les retrouveray à mon retour. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 190-191.)

52. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 19e février 1729. — Mon révérend Père, M. de Montferrier me fit voir à Narbonne la vignette des nôces d'Ataulphe dont le dessein m'a paru très-beau & très bien exécuté. A l'égard de la Minerve qui doit être gravée à la première page de notre Histoire, il me paroit naturel quelle tienne un écusson aux armes de la Province. Elles ne peuvent être mieux placées, comme vous l'avés observé, qu'à la tête de l'ouvrage, & il n'y a point d'inconvénient qu'elles se trouvent emploiées plusieurs fois dans les différentes vignettes qui sont variées d'ailleurs par les desseins. C'est ainsi qu'on en a usé dans les *Annales de Toulouse*, de M. de la Faille, où vous trouverés à la première page

une Minerve couchée, qui a un bras appuyé sur un cartouche, où sont représentées les armes de la ville de Toulouse. Si l'on craint tomber dans les répétitions, j'aimerois mieux changer la letre grise de l'Épistre dédicatoire. Je m'en rapporte au surplus à votre bon goût & à celui des connoisseurs que vous avés à Paris.

On a fait cette année un fonds de 6,000 livres pour les frais de l'impression de l'Histoire & pour la carte géographique. M. de Plantade & M. Clapiès[1] vont se mettre en campagne au printemps prochain pour lever les triangles. M. de Montferrier qui a plus de relations que moi avec ces messieurs pourra vous en dire davantage. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 207-208.)

53. — *M. de Montferrier au même.*

A Narbonne, le 14e avril 1729. — Je dois vous dire, mon très révérend Père, que Monseigneur l'archevêque est très faché que vous pensiés de faire paroître le premier volume de nostre Histoire, qu'il ne soit à Paris. Vous jugés bien que c'est à luy à présenter ce premier volume au Roy. Ainsi rangés les choses de façon que, quand l'impression sera finie, M. Vincent la garde sans affectation jusques à l'arrivée de Monseigneur l'Archevêque, qui ne sera, selon les aparances, qu'incontinant après les Estats prochains. Il vous sera très facile d'alonger la chose sans commettre Monseigneur l'Archevêque, & surtout avec M. de Toulouse qui est député cette année.

On ne peut mieux ménager les intérets de la Province que vous le faites; vous jugés bien que nous le reconnoitrons dans toutes les occasions. Je vous souhaite les bonnes festes. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 193.)

54. — *Le même au même.*

A Narbonne, le 16e may 1729. — Mon très révérend Père, je vous promets que vous aurés dans quinze jours le plan du Port de Cette, comme il est aujourd'huy; j'y fais travailler & je crois qu'il vaut mieux différer quelques jours que de vous donner tant de peine pour avoir un plan de chés M. le Marquis d'Asfel[d].

J'ay rendu compte à Monseigneur l'Archevêque du contenu de vostre dernière letre, & il est bien persuadé de vos sentimens; vous voyés bien qu'il ne conviendroit pas que le livre parut & fut présenté par un autre que par Monseigneur l'Archevêque. Ainsi alez lentement sans que Monseigneur l'Archevêque de Toulouse ny M. Favier puissent s'apercevoir qu'il y aye aucune affectation. Je suis ravy en même tems que ce petit delay vous convienne, & il faut bien que vous songiés à la composition du second volume. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 194-195.)

55. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 29e juillet 1729. — J'aprends, mon très révérend Père, par la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 19 de ce mois, que vostre graveur est fort content de la petite correction que je vous ay envoyée sur la vignette représentant le port de Cette.

Je ne suis pas surpris de l'empressement de M. Favier, mais il n'est pas naturel, comme

[1] Membres de la Société royale des sciences, lettres & arts de Montpellier, comme mathématiciens & astronomes. Ils aidèrent Cassini, lorsque celui-ci vint observer à Montpellier, en 1701; on leur doit le lever des cartes de la Province que firent exécuter les États.

je vous l'ay déjà marqué, que le premier volume paroisse, ny qu'il soit présenté que par le président des Estats.

La vignette pour le neuvième livre & la letre grise jointe à votre letre me paroissent très belles, bien dessinées & bien gravées.

Il n'y a que quelques années que le sindic du Puy a entrée aux Estats, comme diocésain; sa place est au second banc du parterre, derrière le banc à dossier qui fait face au trosne du Président, & dans lequel sont assis les députés des cinq premières villes, & le diocésain du Puy doit estre placé après le diocésain de Nismes & au-dessus du diocésain de Bésiers, qui est le député de Gignac[1]. Voilà je crois l'éclaircissement que vous me demandés. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 198-199.)

56. — *M. de Joubert à dom Devic.*

A Montpellier, le 9e aoust 1729. — Des personnes de bon goût m'ont fait remarquer, mon révérend Père, que les planches des anciens monumens de la Province que vous avés fait graver à Paris, sont mal dessinées & mal gravées. Les desseins qui furent faits du temps de M. de Basville & qui vous ont été donnés par M. Gambier, ne sont point du tout corrects & ne repondent point à la beauté de ces monumens pour les Arènes & la Maison quarrée. Entre autres défauts j'en ay observé un qui est bien sensible, c'est que la pluspart des pilastres, qui sont à l'extérieur de l'Amphithéâtre des Arènes, portent à faux les uns sur les autres, dans la planche qui a été gravée; ce qui est un solécisme en fait d'architecture, dont les Romains n'étoient pas capables. La Maison quarrée, qui fait l'admiration des plus habiles architectes, est aussi fort défigurée dans le dessein que vous aviés donné à vostre graveur. Sur cela nous croions, M. de Montferrier & moy, qu'il est indispensable de faire lever de nouveaux plans & desseins précis & exacts & qui représentent ces monumens au vrai & dans le naturel; & pour cet effet, nous avons jetté les yeux sur un habile dessinateur, qui est en même tems bon architecte & très-capable d'exécuter ce que nous voulons[2]. Nous luy avons recommandé d'y travailler promptement & j'espère pouvoir vous envoier une partie de ces desseins avant la fin de l'année. Marqués moi le tems qu'il faut pour les graver, afin que je puisse me régler là dessus, & faire faire toute la diligence qui sera nécessaire. Il ne faut pas regretter la peine & la dépense des planches que vous aviés fait faire, qui auroient été fort critiquées avec raison, & on se seroit moqué de nous d'avoir copié les fautes des autres & de ne les avoir pas redressées, pouvant le faire si aisément. J'aimerois beaucoup mieux supprimer ces planches que de les donner mauvaises. Je crois que vous serés de notre avis, & il ne s'agit que de s'arranger de manière que la publication du premier volume ne soit pas retardée.

M. de Plantade & M. Clapiès se mettent aujourd'huy en chemin pour lever la carte géographique de la Province. Ils commenceront leurs opérations sur la montagne de Cette & de là ils suivront les côtes, en allant vers Narbonne. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 213-215.)

57. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 28e aoust 1729. — Mon révérend Père, je vous félicite de ce que vous avés été nommé visiteur de l'abbaïe roiale de Montmartre. Je vois aussi par votre

[1] Voir les *Mémoires de M. de Basville*, édit. d'Amsterdam, 1736, p. 161.

[2] Rollin. — Voir ci-dessus, p. 46*.

lettre qu'on vous presse d'être supérieur des Hermites du Mont-Valérien. Je ne crains qu'une chose, qui est que ces nouvelles charges ne multiplient vos occupations & n'altèrent votre santé que nous avons grand intéret de conserver. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 217.)

58. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 2e septembre 1729. — J'ay receu, mon très reverend Père, avec la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire le 24e aoust, la première épreuve de la vignette représentant l'assemblée des Estats, que j'ay faite voir à M. de Joubert, & nous l'avons trouvé l'un & l'autre parfaitement bien, & j'en fais infiniment plus de cas que de la planche qui est en grand[1]. Il me paroît qu'il faut dans l'écriture séparer l'art. 56 des autres & mètre au dessus : *Officiers de la Province,* comme on a mis : *Clergé, Noblesse & Tiers-Estat.* On nous sépare de mesme dans le controlle des logemens, & si vous y prenés garde, cette séparation est dans la grande planche. Il me paroit aussy qu'il faudra en tirant cette planche, l'aprocher un peu plus du titre de l'Épistre.

Je comprends bien qu'elle en paroitra davantage, lorsqu'elle sera tirée sur du papier fort, & je vous demande en grâce de m'en faire tirer une douzaine pour moy sur du papier fort, que je vous rembourseray.

Je m'aperçois bien qu'on auroit mieux fait de mètre Messieurs les Barons suivant l'ordre de leur reception; quoiqu'ils se placent indifféramment les jours ordinaires, ils observent, le jour de cérémonie, leur ancienneté; & puisqu'on retouchera aux letres, je suis d'avis de ne pas donner à parler à MMrs les Barons & de graver de nouveau cet article. Lorsqu'on grava l'ancienne planche, j'ay remarqué qu'on observa leur ancienneté. Il faut, s'il vous plait, en faire de mesme, & je vous en envoye la liste.

Il est vray que M. de Joubert ayant fait voir à des personnes entendues le plan des Arennes que vous avés fait graver, on a trouvé qu'on n'y avoit observé aucunes dimantions ni proportions, sans doute, parce que les plans donnés au graveur n'estoient pas justes; on travaille actuellement à en faire d'autres des anciens monumens de Nismes que nous vous envoyerons.

Je suis ravy que vous soyés content de vostre carte de l'ancienne Gaule. Si vous l'avés faite tirer & enluminer avant le départ de M. Favier, vous pourrés m'en envoyer deux exemplaires. Celuy qui travaille à lever le plan des Arennes & des autres monumens de Nismes, nous a promis d'avoir finy avant le 20 d'octobre.

J'envoye aujourd'huy à Monseigneur l'Archevêque de Narbonne un mandement à signer de 500 livres, ainsy que vous me le demandés. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 200-202.)

59. — *L'évêque de Mende[2] à dom Vaissete.*

A Mende, le 17e septembre 1729. — Vous m'avés fait plaisir, mon reverend Père, de m'accuser la réception du mémoire que je vous ai envoyé avec quelques titres de mon évesché. J'aurois pu vous en fournir de plus anciens, si le capitaine Merle, à la teste d'un party de troupes de la religion prétendue réformée ne s'estoit pas emparé de la ville de Mende la nuit de Noël 1579; & après l'avoir rançonnée & saccagée, n'avoit pas

[1] La planche dessinée & gravée par É. Picard, en 1704.

[2] M. de Choiseul Beaupré.

pillé & bruslé mes archives. Je ne vous demande point de faire usage de ces titres au préjudice de l'ordre que vous vous estes proposé dans votre Histoire, il suffit de les mettre à leur place & d'en faire mention de la manière qui convient; je compte sur la parolle que vous m'en donnés avec d'autant plus de raison, qu'il n'y a rien de plus solide que les titres qui sont aujourd'huy le fondement de tous mes droits. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 188.)

60. — *M. de Montferrier au même.*

A Nismes, le 18e octobre 1729. — Je vous envoye, mon très révérand Père, le plan de la Maison carrée, qui est levé avec la dernière exactitude. Celuy que vous aviés fait graver n'estoit point juste dans ses dimensions & mal dessinné. Il est d'ailleurs absolument inutille d'y metre les coupes & de représenter le dedans de cet édiffice, qui est un vray quolifichet, qui ne répond en aucune manière au dehors & qui a toujours fait tort au bon goût de M. de Basville. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'un traitté d'architecture dans nostre livre, mais seulement de représenter cet ancien monument, tel qu'il est. Le graveur observera que celuy qui a levé le plan l'a représenté à gauche, afin que par la graveure les [e]stampes qu'on tirera représentent la Maison carrée à droite, comme est la veüe la plus généralle & que les ombres reviendront à droite; le mesme architecte travaille, sans [dis]continuation aux Arennes, & tout de suite au Temple de Diane, qu'il représentera avec ses ruines & les vestiges de la Tour Magne, & les environs dans un coup d'œil de payzage. J'espère de vous envoyer le plan des Arennes incessament.

A propos d'antiquité ne mettés vous pas quelque part le Pont St-Esprit, c'est un assés bel ouvrage. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 207-208.)

61. — *M. de Joubert au même.*

A Nismes, le 25e novembre 1729. — J'ai receu par le retour de M. Favier la carte de l'ancienne Gaule avec la vignette de la séance des Estats & autres graveures dont je vous remercie.

M. de Montferrier ou moy vous envoyerons dans quelques jours le dessein de l'Amphithéâtre des Arènes. Comme vous savés le peu de loisir que nous avons pendant le tems des Estats, j'espère que vous m'excuserés d'avoir différé jusqu'à présent à vous écrire. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 218.)

62. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Nismes, ce 15e décembre 1729. — Mon reverend Père, nous avons fait les fonds pour la continuation de nôtre Histoire. Je serai à Paris au mois de mai, où j'espère la trouver bien avancée. M. de Montferrier y sera peut-être quelques jours avant moi. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 116.)

63. — *M. de Montferrier à dom Vaissete.*

A Montpellier, le 3e janvier 1730. — Mon très révérend Père, je vous envoyerai incessament les plans des Ponts du Gard & du St Esprit. Marqués moy s'il faut faire graver la Tour Magne, qui à la verité, n'est qu'une masse informe de débris d'un ancien bâtiment. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 210.)

64. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 8[e] janvier 1730. — Mon révérend Père, je presse autant que je le puis, notre dessinateur de nous remettre les desseins du Temple de Diane & de la Tour Magne, & j'espère qu'il les aura bientôt achevés. Je serois aussi d'avis de faire faire un nouveau dessein du Pont du Gard, parce que je me défie beaucoup de l'exactitude de celuy sur lequel vous l'avés fait graver. Si M. de Montferrier pense comme moy, nous ferons en sorte de ne point retarder par là la publication du premier volume. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 222-223.)

65. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 26[e] fevrier 1730. — J'ay l'honneur de vous envoyer, mon reverend Père, le plan du Pont du Gard qui a esté levé sur les lieux par le sieur Rollin avec toute la précision & l'exactitude possible. Si vous comparés ce dessin avec celui qui avoit été gravé déjà, vous verrés aisément la différence qu'il y a entre l'un & l'autre. Je suis persuadé que vous avés choisi un bon graveur qui coppiera fidèlement le dessein. C'est le dernier de ceux que nous avions à vous envoier; ainsi la publication du premier volume de notre histoire n'en sera pas retardée. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 228.)

66. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 29[e] mars 1730. — Voicy, mon reverend Père, une nouvelle image que je vous envoye; c'est le dessein de la Tour Magne de Nismes[1], qui est de la même main que ceux des autres monumens & fait avec la même exactitude. Si vous le comparés avec celuy qui est dans le livre des Antiquités du P. Montfaucon, vous trouverés assurément qu'il n'a pas été coppié. Je ne sais si vous avés fait mention dans le texte de cette Tour, mais dans l'incertitude, j'ai cru devoir vous l'envoyer & je vous prie d'en faire usage, si cela se peut. Comme vous vous servés d'un habile graveur, je ne doute pas que la planche ne soit gravée de manière que l'Estampe représente le dessein dans le même sens qu'il est fait; c'est une observation que j'ai oublié de vous faire jusqu'icy, mais à laquelle l'ouvrier aura aparemment suppléé de luy même. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 231.)

67. — *M. de Montferrier au même.*

A Paris, 1730[2]. — Je vous envoye, Mon revérend Père, le volume pour le pape, relié en rouge, & sept exemplaires pour Mgr l'archevêque, dont trois sont en blanc, deux en relieure extraordinaire & deux relieure ordinaire. Je vous prie de m'en accuser la réception. Je voudrois de tout mon cœur vous voir demain, mais en tout cas M. Voigny à qui je laisse tous les exemplaires à distribuer à Paris, s'abouchera avec vous. J'ay l'honneur de vous souhaiter le bon jour. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 211.)

[1] Ce dessin fait partie des planches du tome III.

[2] Le quantième mensuel de cette lettre est omis; elle doit avoir été écrite en avril, époque où la circonscrit la date des lettres précédentes & celle de la lettre suivante, & pendant le séjour du syndic général & des députés des États à Paris.

68. — [*Le même*] *à* [*dom Devic*].

A Montpellier, le 14e juin 1730. — Je ne dois pas différer plus long tems, mon révérend Père, à vous remercier des nouvelles de Rome & de Paris, que vous m'avés mandé par votre lettre du 19 du mois dernier. Il paroît que les affaires sont toujours bien brouillées dans le conclave & que les cardinaux ont bien de la peine à s'accorder sur l'élection du nouveau pape. Comme vous connoissés le terrein, vous devriés leur inspirer quelque dénouement qui réunît toutes les factions & faire nommer un pape qui donne la paix à l'Eglise. C'est le grand point dans la circonstance présente; mais j'avoue que cela n'est pas aisé [1].

Je vous félicite de tout mon cœur de ce que le premier volume de votre ouvrage sur l'histoire de notre Province a paru à la Cour & du succès qu'il aura dans le Public. Je compte que M. l'archevêque de Narbonne a commencé de les distribuer & que vous avés été présenté au roi & à tous les ministres. J'attends de vous une relation exacte de ce qui se sera passé à cette occasion, & je vous la demande par l'intéret que je prends à tout ce qui vous regarde.

Ménagés votre santé, mon révérend Père, afin de pouvoir continuer la carrière dans laquelle vous êtes engagé. Je crois que le second volume de nôtre Histoire sera encore plus intéressant que le premier, & à mesure que vous avancerés, les mémoires deviennent plus abondans & par conséquent l'histoire plus détaillée & mieux éclaircie. Dieu nous fasse la grâce à l'un & à l'autre de voir la fin de ce grand & magnifique ouvrage. Je suis avec un respectueux attachement, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 139-140.)

69. — *Le marquis d'Aubaïs* [2] *à dom Vaissete.*

15e juillet 1730. — [Il lui témoigne son désir de recevoir au plus tôt son premier volume de l'Histoire générale de Languedoc qui a déjà paru.] (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 19.)

70. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 21e juillet 1730. — Mon reverend Père......., je vous remercie de m'avoir appris tout ce qui s'est passé au sujet de la présentation du premier volume de l'Histoire de la Province. Je vois par votre dernière lettre qu'elle a été différée jusqu'après le retour du Roi de Compiègne & que votre ouvrage sera présenté à Sa Majesté en même tems que le Cahier [3]. Ainsi vous serés du cortége de Messieurs les Députés. Rien ne manquera au cérémonial & votre ouvrage ne pouvoit pas commencer à paroitre d'une manière plus brillante.

Je vous avoue que je suis aussi embarrassé que vous à me déterminer sur ce qui doit

[1] L'auteur de la lettre fait allusion aux querelles & aux troubles suscités par les affaires du jansénisme & de la bulle *Unigenitus*.

[2] Charles de Baschi, marquis d'Aubaïs (1686-1777), avait réuni dans son château d'Aubaïs, près Montpellier, une bibliothèque des plus précieuses surtout pour l'histoire de nos provinces du Midi. Il a publié avec Ménard, l'historien de Nimes, un *Recueil de pièces fugitives pour l'histoire de France*, 3 vol. in-4°.

[3] Le cahier des doléances de la Province, qui était présenté chaque année au roi, dans une réception solennelle, par la députation des États.

être représenté dans les vignettes que vous mettrés à la tête des Preuves & des notes du second volume. Je voudrois que ces vignettes ûssent quelque rapport avec ce qui est contenu dans les Preuves & dans les Notes, de même que les vignettes qui sont à la tête de chaque livre de l'Histoire ont rapport aux faits qui y sont expliqués. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 244-245.)

71. — *Le même à dom Devic.*

A Montpellier, le 31[e] juillet 1730. — Mon revérend Père......., je vous dois un compliment sur l'exaltation du cardinal Corsini [1] à la papauté; je sai que vous vous intéressés d'une manière particulière à cette grande nouvelle, & il me semble que vous m'avés marqué dans quelqu'une de vos lettres que le cardinal Corsini étoit votre ami particulier. Tout le monde en parle avec de grans éloges, & comme aiant toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement la place où il a été élevé; mais il est malheureusement dans sa soixante dix neuvième année; ainsi son règne ne pourra pas être fort long. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 249.)

72. — *Dom Vaissete à M. Cousin de Peyriac, avocat au Parlement [de Toulouse], à Gaillac, en Albigeois, par Toulouse.*

Monsieur, j'ay receu a deux jours l'une de l'autre vos deux lettres, l'une du 10 de ce mois & l'autre du 14. Je me suis informé pour sçavoir quel moyen on pourroit prendre pour obtenir la modération que vous souhaitez. J'ay sçu que c'estoit M[r] de Haumont, conseiller d'estat & intendant des finances qui avoit la commission de M[r] le controlleur général pour recevoir les memoires & les placets de ceux qui demandoient une semblable modération, & pour en faire son rapport au Conseil, sur lequel on modéroit conformément aux demandes & aux pièces justificatives qu'on produisoit pour cela. Je me suis addressé a un ami du secrétaire de M[r] de Haumont qui m'a promis de me faire plaisir & de présenter votre placet. Mais auparavant il faut avoir les pièces justificatives pour l'appuyer, & il faut que vous me les envoyés incessament. Sans cela vous n'avés rien à espérer. Voici les pièces qu'il faut : 1° une expédition collationée de votre arrêt de réhabilitation de noblesse, 2° les extraits mortuaires de votre ayeul & de vôtre père & vôtre extrait baptistère, 3° un certificat de vôtre curé légalisé par l'Evêque ou son grand vicaire, comme vous possedés un bien très médiocre & que vous avés famille, 4° un certificat des consuls où vous payés la taille, de la quotité à laquelle vous ètes compris tous les ans. Enfin vous pourrés y joindre un modèle de placet que je corrigerai ou ferai corriger & ferai mettre en forme. Après toutes ces formalités qu'il faudra remplir le plustôt qu'il sera possible, il faudra attendre l'evènement du placet, & ce seroit en vain, si vous vous flattiés de prescrire au Conseil la somme à laquelle vous prétendés être modéré. Ce qu'il y a de vray, c'est que vous serés toujours libre de la payer ou de ne la pas payer, au risque de redevenir dans la classe des roturiers. Pour une modération, je compte que vous l'obtiendrés, en fournissant toutes les pièces; mais de vous dire à quelle somme, c'est ce qui m'est impossible & ce qui deppend entièrement de la décision du Conseil qui a autant en veüe de diminuer le nombre des nobles dans le royaume, à cause qu'ils ne participent pas aux tailles dans les pays d'élection, que de retirer de l'argent pour les coffres du Roy. Mais comme vous êtes

[1] Laurent Corsini, pape sous le nom de Clément XII, élu le 12 juillet de cette année.

dans une province où vous êtes sujet à la taille, cela pourra rendre vôtre cause plus favorable, & il ne faut pas oublier de le faire valoir dans le placet, de même que le service de vôtre ayeul dans la magistrature. A vous parler franchement, je vous estimerois fort heureux si on vous ôtoit les trois quarts de la taxe; mais c'est sur quoy je n'oserois me flatter. Ce dont vous pouvés vous asseurer, c'est que je ferai de mon mieux, après avoir receu les pièces justificatives. Il y aura quelques frais à faire, & j'en ferai volontiers les avances pour l'amour de vous, pourveu qu'elles n'aillent pas bien loin. Au sujet des poursuites dont Mr l'intendant vous menace, je crois qu'il veut dire seulement qu'étant dans le cas de payer la taxe, on vous sommera de la payer ou de renoncer à votre droit. Sur quoi vous pourriés écrire à Mr l'intendant pour luy demander du tems, attendu que vous vous êtes adressé au Conseil pour obtenir une modération nécessaire, sans laquelle vous ne sauriés payer, & si on vous fait une sommation, vous pourriés répondre la même chose. J'attends de vos nouvelles & suis très parfaitement, Monsieur, vôtre très humble & très obéissant serviteur. Fr. Jos. Vaissete. — A Paris, 21e août 1730. [*En la possession de Mme de Cousin, & communiquée par M. de Combettes Labourelie.*]

73. — *M. de Joubert à dom Vaissete.*

A Montpellier, le 6e septembre 1730. — Mon révérend Père, je vous envoierai dans quelque temps un dessein d'une autre espèce, qui est le plan & l'élevation du Pont Saint-Esprit; on y travaille actuellement.

Je suis très mortifié de ce que vous n'avés pas û la satisfaction de présenter vous même au Roi le premier volume de l'histoire de la Province. Il faut qu'il y ait la dessous quelque raison de politique qui me paroît mal entendue.

Je ne suis pas surpris de la lettre gracieuse que le P. Devic a reçu de la part de Sa Sainteté, je me réjouis de sa grande faveur à la cour de Rome & je m'aperçois depuis quelque temps qu'il ne communique qu'avec les grands & que ses lettres deviennent fort rares. Je me recommande à l'honneur de ses bonnes grâces & de sa protection. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 254-255.)

74. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 3e novembre 1730. — Mon révérend Père, M. de Montferrier le fils a reçu enfin le premier envoi qui lui a été fait par M. son père du premier volume de l'histoire de la Province. Il n'en est encore arrivé que onze exemplaires, dont j'en ai û un. M. de Montferrier m'a promis que j'en aurois un autre que j'ai destiné à M. Mazade, mon beau-père. Je suis très content du papier, des caractères & des gravures, & je suis persuadé que je le serai encore davantage de la composition de l'ouvrage, que je lirai avec une double satisfaction, par rapport à la matière & aux auteurs qui l'ont composé. Je vous rens mille grâces, aussi bien qu'au P. Devic de ce que vous avés bien voulu nommer mon père dans la Préface & de ce que vous avés poussé votre politesse jusqu'à faire mention de moi. C'est un honneur que je ne méritois pas & que j'attribue uniquement à votre amitié. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 258-259.)

75. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 8e novembre 1730. — Mon reverend Père, plusieurs personnes m'ont témoigné avoir envie d'acheter le premier volume de nôtre histoire & deux de

mes bons amis m'ont prié de leur en procurer à chacun un exemplaire sur le même pied qu'ils coûtent à la Province. Je vous prie de vouloir bien en faire la proposition au sieur Vincent. J'espère qu'il ne me refusera pas ce petit plaisir, surtout lorsque vous intercéderés en ma faveur. Je crois même qu'il est de son intéret de se relâcher un peu sur le prix, pour trouver plus promtement le débit de cet ouvrage. Je vous demande ceci sans conséquence & je n'abuserai pas à l'avenir de sa complaisance. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 260-261.)

76. — *Le P. Maurice Poncet, bénédictin, au même.*

P. Ch. — Mon révérend Père, la haute idée que j'ay toujours eû de votre mérite, de votre esprit & de votre science, depuis que j'ay eû le bonheur de vous connoitre à Paris, m'avoit tellement prévenu en faveur du grand ouvrage de l'Histoire genérale du Languedoc auquel vous & le R. P. Devic travailliez que j'ay toujours été dans une vraye impatience que cet ouvrage parût au plustot dans le public, persuadé qu'il ne fairoit pas moins d'honeur à notre congrégation qu'à ses deux illustres auteurs. Enfin, grâces à Dieu, voilà en partie mes vœux accomplis par la publication du premier volume qui nous annonce la publication prochaine des autres. A peine eûmes nous reçu ce premier volume que je m'empressay avec une extrême ardeur de le lire. Je ne puis vous exprimer, Mon révérend Père, combien plus j'en ay été satisfait, tant je l'ay trouvé bien écrit, savant, plein de faits intéressans & de recherches curieuses & tant l'ordre m'en a paru beau soit pour la distribution des livres, soit pour l'arrangement des preuves. Je ne crains pas de dire que c'est peut-être le plus complet, le plus sçavant & le plus curieux corps d'histoire de province qui ait paru jusqu'à présent. Qu'il seroit à souhaiter, Mon révérend Père, que tous les ouvrages qui sortent de notre congrégation eussent les qualités de celuy la, qu'on ne s'y appliquât qu'à des ouvrages, non d'une érudition toute prophane, mais d'une érudition sainte, utile à l'Eglise & à l'Etat, qu'on se renfermât dans les éditions des Pères & dans l'histoire ecclésiastique & civile du royaume, qui a encore besoin d'être défrichée. Un petit nombre de livres de ce genre bien travaillez rendroient la congrégation infiniment plus recommandable, qu'une multitude innombrable d'autres, auxquels l'Eglise & l'Etat n'ont aucun intéret. C'est une marque de la triste décadence des bonnes études dans notre congrégation que certains livres qui en sont sortis depuis quelques années. Le votre & le troisième tome de l'edition de saint Basile par le R. P. dom Prudent Marans sont venus fort à propos pour relever l'honeur de la congrégation, si fort diminué par ces sortes d'ecrits. Je prie de tout mon cœur le Seigneur de vous donner & à votre illustre collegue le courage & la santé nécessaires pour finir ce que vous avez si heureusement commencé. Vous voila immortalisez l'un & l'autre par ce seul ouvrage. Quelle obligation l'Etat en général & la Province de Languedoc en particulier ne vous doivent point avoir pour un aussi excellent présent? Mais, mon révérend Père, quelque achevé que soit votre ouvrage, il faut cependant que je vous dise que j'ay été surpris que vous n'y ayez point parlé d'un de nos premiers Gaulois, qui s'est rendu célèbre à Rome par sa science, je veux dire, du rhéteur Lucius Plotius dont il est parlé dans le tome second du *Traité des Etudes* de M. Rollin, p. 421 & 422. Il est vrai qu'on ne sçait pas précisément en quel endroit des Gaules il etoit né, mais on ne peut douter que ce n'ait été dans la Gaule Narbonnoise, ou dans cette partie des Gaules que les Romains appelloient *Nôtre province,* puisqu'il enseignoit à Rome, lorsque Cicéron n'étoit encore qu'un jeune étudiant; c'est à dire, dans un tems que les Romains ne possédoient encore que cette partie des Gaules & qu'ils n'avoient pas encore conquis le reste. Si vous vouliés avoir

quelques éclaircissemens sur ce sçavant rhéteur, vous pourriés vous adresser à dom Rivet, qui a fait son Eloge tiré de Cicéron, de Suétone, de Senèque, de Quintilien & de la Chronique de S[t] Jerôme. Je crois qu'il a fait encore l'eloge de plusieurs autres Gaulois du même tems, qui tous apparemment étoient aussi de la Gaule Narbonnoise; excusez cette liberté que je prend, & croyez, je vous en supplie, que personne au monde n'est plus intimément & plus parfaitement que je le suis, mon révérend Père, votre très humble, obéissant & dévoué serviteur & confrère. De Marmoutiers, ce 12 janvier 1731. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 272-273.)

[Une seconde lettre du 16 février 1731 contient des observations critiques sur divers points de l'histoire générale de Languedoc où le P. Poncet signale quelques erreurs de dom Vaissete; *ibid.* fol. 274-275. Une troisième lettre écrite pour le même objet suit, à la date du 27 du même mois; *ibid.* fol. 276-277.]

77. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Nismes, le 29[e] janvier 1731. — Mon reverend Père, toute la Province est enchantée de votre Histoire; tout le monde se l'arrache des mains pour la lire; enfin elle a un applaudissement général.

J'avois bien pensé depuis longtems à proposer à l'Assemblée de vous offrir une gratification; mais, réflexions faites, j'ay crû qu'il falloit attendre la fin de l'ouvrage pour vous faire assurer & à votre collegue, chacun une pension par la Province par reconnoissance de vos pénibles & sçavans ouvrages; voyez, je vous prie, si je pense suivant vos vûes; car quoique les Etats soient séparés, je pourrois de moy même vous faire donner un suplement de gratification. Faites vos réflexions sur cela, je vous en conjure, & parlez moi naturellement. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 124.)

78. — *M. de Montferrier à dom Vaissete.*

A Montpellier, le 5[e] fevrier 1731. — Mon très révérend Père......., le P. Devic & vous estes employés dans le comptereau pour la pension ordinaire de mille livres; ainsy vous n'aurés plus besoin du mandement de Monseigneur l'archevêque pour estre payés.

Je ne puis me dispenser de vous prier de gronder M. Vincens; il faut qu'il ait mis de deux papiers dans nostre Histoire; celuy des exemplaires distribués à Paris s'estant trouvé assés bon; mais le papier de ceux que j'ay porté icy a esté trouvé très vilain. Je vous prie de faire mille complimens à vôtre cher confrère. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 215.)

79. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 7[e] mars 1731. — Mon très révérend Père, j'ay bien compté que le second volume de l'Histoire ne sçauroit estre prêt qu'au commencement de 1733. Faites en sorte qu'il n'y aye point de retardement, afin qu'il puisse estre présenté pendant ma députation. Si chaque volume est trois ans à paroître, j'ay bien peur de n'en pas voir la fin. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 219.)

80. — *M. de Joubert à dom Devic.*

A Montpellier, le 14[e] mars 1731. — Mon révérend Père, je ne dois pas oublier de vous féliciter ici des marques de faveur que vous a données Sa Sainteté, dans la per-

sonne de M[r] vôtre neveu, qui font voir combien elle vous estime & vous considère. Je m'en réjouis avec vous & j'y prens toute la part possible. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 271.)

81. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 14[e] mars 1732. — J'aurois bien souhaité, mon révérend Père, pouvoir faire augmenter la pension que les Etats vous paient pour l'Histoire de la Province, mais je n'y ai pas trouvé les choses disposées quant à présent. Lorsque le second volume de l'Histoire paroitra, ce sera une occasion favorable de proposer l'augmentation que vous souhaités.

Lorsqu'il y aura quelque nouvelle vignette gravée, je vous prie de me l'envoyer. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 277.)

82. — *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.*

De Narbonne, ce 27[e] avril 1732. — Je reçois votre lettre du 17 de ce mois, mon très révérend Père, & l'apostille du 21, qui m'afflige infiniment par ce que vous me dites. Faites moi le plaisir de me mander ce qui se passera exactement pour que je voie le parti que j'aurai à prendre, pour que le bel ouvrage de vôtre Histoire ne demeure pas imparfait. Vous savés que mon crédit auprès des personnes qui mènent la grande affaire est médiocre; je ne laisserai pas de faire tout ce qui sera en moi assurément. Ce seroit un grand malheur pour la Province, si nous étions obligés de suspendre un ouvrage qui fera autant d'honneur, qui est sur le point d'être fini; enfin nous verrons ce qu'il y aura à faire. Faites moi part de vos idées, raisonnés avec votre collègue & faites ensorte qu'il se prête un peu au tems. J'attendrai avec bien de l'impatience des nouvelles de ce qui se passera. Je vous prie de m'en donner souvent. Je suis à vous de tout mon cœur. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 169-170.).

83. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 16[e] may 1732. — J'ai reçu, mon révérend Père, les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, le 25 avril & le 10 de ce mois, & je vous suis très obligé de ce que vous avés bien voulu me rassurer par la dernière sur la crainte que j'avois que vous ne fussiés obligé de sortir de l'abbaïe de S[t] Germain. Je vois avec grand plaisir que le danger est encore éloigné & qu'il n'est pas tems de prendre l'alarme. Je n'ai û garde de publier ce que j'avois appris sur ce sujet. Je sais pourtant que M. l'archevêque de Narbonne en a été informé; mais cela ne doit vous faire aucune peine, parce que vous savés qu'il est très porté à vous faire plaisir, indépendamment du besoin que la Province a de vos talens pour la continuation de nôtre Histoire. Si les choses tournoient mal dans la suite, à quoi il n'y a pas d'apparence, M[rs] les députés solliciteroient de toutes leurs forces pour vous faire demeurer à Paris & les Estats en feroient leur affaire. Continués, je vous prie, à me faire part de tout ce qui se passera sur ce sujet; je n'en parlerai à qui que ce soit. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 280.)

84. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 22[e] décembre 1732. — Mon très révérend Père......., vous avés sceu que M. Joubert a acheté une charge de président à notre Cour des aydes & qu'il a

remis celle de sindic à M. l'avocat du Roy, son frère[1], en quoy seurement les Estats n'ont fait aucune perte. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 233.)

85. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Montpellier, le 26e décembre 1732. — Vous sçavés sans doute que M. de Joubert a cédé sa place de sindic à son frère, qui étoit avocat du roy au sénéchal de cette ville (Montpellier). C'est un garçon de mérite, laborieux; je suis persuadé qu'en peu de tems il sera aussi bon sindic que feu son père. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 183.)

86. — *Dom Delville[2] à dom Vaissete.*

Mon révérend Pere, dom Bernard[3] a lu le prospectus de Bourgogne & y a fait ses notes. Le très R. P. vous prie de faire les vôtres sur un papier à part, & de lui renvoyer le tout, parce que l'auteur[4] veut le faire imprimer pour le présenter aux Etats qui doivent se tenir le 20 avril; vous concevés qu'il n'a pas plus de tems qu'il luy faut. Le très R. P. est mal & il y a tout à craindre une hidropisie. Je le recommande à vos prières dans l'union desquelles je suis avec dévouement, mon cher Joseph, votre très humble & obéissant serviteur. — A St Denis, le 17e mars 1733. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 26.)

87. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A Saint-Elix, le 14e septembre 1733. — J'ai reçu, mon révérend Père, toutes vos lettres, la dernière du 30 du mois passé avec ce qui y étoit joint. Je vois par ce que vous me dites que vous ne pouvez gueres vous défendre de mettre au jour dans le mois prochain le deuxième tome de nostre Histoire; vous y étant engagé avec le public & nos députez qui s'y attendent; ainsi je suis d'avis de ne rien changer à vos projets & de céder à M. l'Evêque d'Agde l'honneur de le présenter au Roy, aux Princes, aux ministres, aux seigneurs de la Cour & de Paris, conformément à la liste qui a été dressée pour la distribution du premier volume. Mais à l'égard de la distribution particulière que j'en ai faite moi seul, je me réserve la même pour le deuxième volume, que je vous prierai de me faire dans le temps que je vous marquerai, & ce sera quand vous m'aurez envoyé ces deux listes que M. de Montferrier trouvera dans les papiers de feu son père. Faites moi donc mettre, je vous prie, toute ma distribution à part, jusqu'a ce que vous ayés de mes nouvelles, ce qui ne sera qu'après que j'aurai reçu des vostres. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 209-210.)

88. — *M. de Joubert à dom Vaissete.*

A Saint-Elix, le 5e novembre 1733. — J'ai reçu à Saint Elix, mon révérend Père, la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 23 du mois passé par laquelle vous me faites part de la nomination, qui a été faite, de votre collègue à la place de procu-

[1] Voir notre *Notice*, p. 34*.

[2] Le P. Omer Delville, qui fut plus tard secrétaire de la congrégation, sous le généralat du P. René Laneau.

[3] Dom Bernard de Montfaucon, sans doute.

[4] Dom Urbain Plancher, auteur de l'*Histoire du duché de Bourgogne*, au sujet duquel on peut consulter la lettre ci-après, du 2 août 1737, n. 99.

reur-général de la congrégation de S[t] Maur à Rome. Je crois que cette place lui convient infiniment, & qu'elle sera même de son goût, s'il a conservé pour les Italiens les mêmes sentimens que je lui ai connus. Je lui écris par ce courrier pour lui en faire mon compliment, & par rapport à ce qui vous regarde je puis vous dire, après en avoir parlé à M. l'archevêque de Narbonne, que vous serés le maître de prendre un compagnon ou aide avec vous, si vous le voulés & quand vous le voudrés; & que la pension de mil livres continuera de vous être payée à l'avenir. Le P. Devic lui a écrit dans les mêmes termes que ceux dans lesquels vous m'écrivés, & je suis persuadé que la réponse qu'il lui fera sera conforme à celle que j'ai l'honneur de vous faire. Cependant je vous plains beaucoup & je prens part à la peine que vous devés ressentir de perdre un collegue avec lequel vous avés été si long tems uni.

Je vous félicite de ce que le second volume de l'Histoire va enfin paroître. M. de Montferrier ne peut mieux terminer sa députation que par la distribution de ce volume que le public attend avec empressement. J'ai l'honneur d'être avec un attachement sincère & respectueux votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 184. fol. 286-287.)

89. — *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.*

A S[t] Elix, le 8[e] novembre 1733. — Je vous fais mon compliment de tout mon cœur, mon très révérend Père, sur l'emploi aussi distingué dans votre congrégation que l'on vient de vous confier. Quoique je sois très fasché de vous voir éloigné de nous, je demeure dans le principe qu'il faut aimer ses amis pour eux mêmes & prendre part à leur avancement & à leur gloire. J'espère que dans le séjour que vous ferez à Rome, vous me donnerez quelquefois de vos nouvelles & de ce qui se passera de plus important; je vous ferai payer exactement le port des lettres que je vous écrirai. Je vous exhorte surtout de ménager vostre santé; l'air est bien différent de celuy de Paris. Je compte que le Père Veysset voudra bien entrer avec moi dans la même correspondance que nous avons eüe ensemble & qu'il m'apprendra ce qui se passera dans le public & m'envoyera les brochures. Au surplus vostre absence ne causera aucun changement dans la pension qu'accorde la Province pour la continuation de son histoire, & que cet important ouvrage ira sur le même pied : mandez-moy quand vous comptés partir; je doute que l'on vous laisse passer l'hiver à Paris.

M. l'Evêque de Troyes m'a envoyé son instruction pastorale; je compte la lire avant de quitter ma campagne. Je n'ay pas encore reçu de nouvelles de M. de Monferrier sur la distribution du second volume de nostre histoire, apparamment que ce sera par l'ordinaire de demain. Mille complimens à vostre collègue.

P. S. Depuis ma lettrè écritte, j'ay reçu l'état de distribution du premier volume de nostre histoire que m'a envoyé M. de Montferrier, que je ne trouve point du tout conforme aux mémoires que j'ay trouvé dans mon portefeuille. Il me paroit qu'il y a eu dans tout cela bien du malentendu : enfin je lui en envoye un aujourd'hui, tel que je le crois convenable.

Je vous prie, mon révérend Père, de prendre ceux qui sont destinés pour moy, sur lesquels vous en envoyerez un de ma part à madame la Duchesse de Mortemart douairiere, un à madame la Marquise de Livry & un à M. le Duc de Mortemart. Ce dernier doit estre en feuille comme il le souhaite. Je mande à M. de Montferrier qu'outre ceux contenus dans l'état que je lui envoye, il faut en retenir vingt exemplaires qui resteront à Paris, dont je vous manderai la destination, lorsque je serai aux États.

Comme je n'ay point trouvé dans la liste M. le Cardinal de Rohan, je ne sçay si c'est

par oubli ou si on luy a donné d'ailleurs. Vous m'expliquerez cela, s'il vous plait, aussi bien que pour MM. les cardinaux de Polignac & de Bissy. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 214-216.)

90. — *Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, à dom Vaissete.*

A Conflans, ce dimanche 12 janvier [1734]. — J'ay appris avec un véritable regret, mon reverend Père, la mort du P. Devic que j'aimois & que j'estimois infiniment. J'entre dans les peines que ceste perte vous a causé en particulier. Je seray charmé dans l'occasion de donner au neveu de ce bon Père des marques de la considération que j'avois pour luy. Je vous prie de m'avertir quand il y aura moyen de luy rendre service. Je fais mes complimens au P. secrétaire & suis parfaitement mon reverend Père, vostre serviteur, † Charles, arch. de Paris.

Je seray charmé que vous m'ameniés le neveu du P. Devic mais prenés la peine de me faire avertir auparavant. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 412.)

91. — *Charlotte Colbert de Croissy, abbesse de Maubuisson, au même.*

Je suis vrayment affligée, mon reverend Père, de la mort de ce pauvre dom Devic & même plus affligée que je ne l'aurois été dans le tems où nous étions le plus amis. Mais puisqu'il devoit faire si tot le grand voyage de l'éternité, remercions Dieu de n'avoir pas permis qu'il ait fait auparavant celuy auquel on le destinoit & qu'il desiroit. Il auroit encore plus chargé ses comptes, qu'il ne l'a fait par sa politique. A quoy sert elle dans ce dernier moment, mon révérend Père? Prions Dieu de nous préserver de suivre son exemple en un point, mais de nous faire la grâce d'imiter, dans tout le reste, ses vertus, qui nous font espérer que Dieu luy aura fait miséricorde. Nous l'en prions de tout nôtre cœur & qu'il vous console, mon révérend Père, de la perte que vous faites, à laquelle je prends assurément beaucoup de part, & par raport à vous, je sens ce qu'il en coûte de se séparer d'un de ses frères, avec qui on a vécu continuellement en union, pendant bien des années & qui d'ailleurs vous mettoit à l'abri, si quelque vent violent souffloit. Tout cela augmente ma peine de sa mort. Je vous prie dans quelque tems de me mander si vous continués vos ouvrages & qui on vous donne pour second. C'est l'intéret que je prends à ce qui vous regarde, mon révérend Père, qui me donne cette curiosité.

Vous sçavés ce qui s'est passé à l'assemblée provincialle de Languedoc & ce qu'on regarde comme une entreprise de M. de Narbonne. Je crains fort que cela ne le rebrouille avec mon cher frère, l'évêque de M[ontpellier], ce qui me fache beaucoup.

Voilà donc enfin dom Louvard sorty de la Bastille & réuny une deuxième fois à dom Susleau [1]; je vous en fais mon compliment, comme je l'ai fait à notre voisin. Je croy que sa liberté est due à Mme Leblond & qu'elle mérite aussi un compliment. Notre R. Père dom Collart & sa fille la Mère..... vous en font de très sincères sur la mort de dom Devic. Donnés moi toujours un peu de part en vos prières & dans vos bonnes grâces, mon reverend Père, & soyés persuadé des sentimens d'estime avec lesquels je seray toute ma vie votre très humble & obéissante servante. — Le 26 janvier 1734. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 298.)

[1] Au monastère de Rebais, dans le diocèse de Meaux.

92. — *Laroque, éditeur du* Mercure de France, *au même.*

Mon révérend Père, j'ai l'honneur de vous faire mon triste compliment sur la mort du R. P. Devic, que je ne crus pas voir pour la dernière fois le jour que je passai de sa chambre à la votre, pour y recevoir le second volume de l'Histoire de Languedoc. C'est ainsi qu'il plait au Seigneur de nous affliger & de nous avertir en la personne de nos amis. Je voudrois bien, mon révérend Père, mettre quelques lignes dans notre journal de ce mois-cy, au sujet de cet illustre défunt. Je vous supplie de vouloir bien m'en fournir la matière. Je dois cela à sa mémoire & à l'amitié dont il m'honoroit.

Je fus obligé de déposer dernièrement votre second volume entre les mains du R. P. de Montfaucon pour vous le remettre. A la fin de mon Extrait sera la médaille que MM. des Etats ont fait fraper sur le même sujet; je la fais graver actuellement.

Je suis avec beaucoup d'attachement & de respect, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. — A Paris, le 27 janvier 1734. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 182.)

93. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Montpellier, le 29ᵉ janvier 1734. — C'est avec toute la douleur imaginable que j'apprends par vostre lettre du 23 que nous avons perdu le pauvre P. Devic que j'estimois, comme il méritoit de l'estre & que j'aimois tendrement. Je connoissois ses sentimens pour moy, & j'y répondois par la plus parfaite confiance; j'espère, mon révérend Père, trouver en vous ce que j'ay perdu dans vostre collègue, & que vous voudrez bien me faire le plaisir de lui succéder dans le même commerce que nous avions ensemble; je vous en serai tout-à-fait obligé; comme vous estes au fait, je ne vous en dirai pas davantage.

Comme je dois aller à Paris immédiatement après Pâques, nous raisonnerons ensemble sur l'Histoire de la Province; dites moy en attendant si vous aurez besoin de remplacer votre pauvre collègue. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 217-218.)

94. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 3 février 1734. — On ne peut etre plus sensible que je le suis, mon révérend Père, à la perte que vous venés de faire, & j'imagine aisément combien vous devés en être touché. Les liens qui vous unissoient au Père dom Devic étoient trop étroits pour qu'ils ayent pu se rompre sans vous causer une vive douleur. Vous avés éprouvé tout ce que l'amitié, l'estime & la confiance peuvent inspirer de regrets dans une pareille occasion & la peine que vous ressentiés lorsqu'il étoit question du voyage de votre cher collègue à Rome donne une idée de celle que doit vous causer une séparation entière & qui n'a plus de terme. Vous devés être bien persuadé, mon révérend Père, que toute la famille à qui j'ai fait part de votre lettre & moy en particulier unissons notre douleur à la vôtre, & les dernières marques du souvenir de l'ami que nous pleurons avec vous ont fait sur nous la plus vive impression. Vous heriterés, mon révérend Père, des sentimens que nous avions pour lui; & ils ne peuvent être mieux conservés qu'en les réunissant dans la personne de son plus fidel ami & de son digne collègue.

Pour ce qui regarde l'Histoire de la Province, je vous ai déjà fait connoitre dans une lettre que je vous écrivis de S[t] Elix les sentimens de M. l'archevêque de Narbonne, & il vous en assurera lui même à Paris où il doit aller dabord après Pâques. Je compte d'y arriver avant la semaine sainte & peut-être plus tost, & il me tarde infiniment de vous renouveler de vive voix les assurances de l'attachement respectueux & de la sincère amitié avec laquelle j'ai l'honneur d'estre, mon très révérend Père, votre très humble & très-obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 288-289.)

95. — *Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier*[1], *au même.*

La Verune, le 4[e] février 1734. — J'avois déja appris, mon révérend Père, la mort du pauvre Père D. Devic que je regrette de tout mon cœur. Plût à Dieu qu'il fût mort dans les mêmes sentimens où vous savez qu'il étoit, lorsque j'avois le plaisir de jouir avec luy de votre aimable compagnie. Je prie Dieu de lui faire misericorde. Je crois qu'il étoit dans la joie de son cœur d'aller remplir le poste que votre faux chapitre général luy avoit donné à Rome; il aimoit ce pays & il ne pouvoit guères y retourner sans faire certaines demarches qu'il est facheux de porter au tribunal de J. Ch.

Je ne sçai comment nous étions ensemble pour nos comptes; il a reçu de l'argent de moy, il en a avancé pour moy; je crois lui devoir, mais fort peu de chose; il m'est impossible de dire au juste comment nous étions. Je vous prie de tâcher de le démêler, & aussitôt que vous me l'aurez mandé, je vous enverray l'argent.

Je crois, mon révérend Père, que vous êtes informé d'une affaire très désagréable & qui m'afflige fort, que j'ay avec M. l'archevêque de Narbonne; une entreprise de sa part qu'il ne m'est pas possible de laisser tomber. Elle intéresse trop ma place & celle de tous les évêques pour pouvoir garder le silence; mais je suis très fâché d'être obligé d'avoir un procès contre luy. Permettez moy de me recommander à vos saintes prières & de vous assurer qu'on ne peut vous honorer plus que je fais, ni être plus parfaitement que je le suis, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 269.)

96. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Montpellier, ce 14[e] février 1734. — Je suis icy d'avant hier au soir, mon très révérend Père, & je reçus hier matin vostre lettre du 5 de ce mois.

Je vous dirai que j'ay fait mettre sur vostre tête les cinq cens livres que les Etats donnoient au feu P. Devic; ainsi vous pourrez toucher, quand vous voudrez, de M. Lamouroux les mille livres, en donnant vostre seule quittance : par cet arrangement il n'y a que vous présentement qui soyez chargé du travail de nostre Histoire. Vous pourrez prendre au surplus les secours dont vous aurez besoin dans vostre travail. Je serai à Paris au commencement du mois de may & nous verrons vous & moy, ce qu'il y aura à faire de plus. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 220.)

97. — *M. de Lautrec au même.*

Au camp de S[t] Benedetti, ce 8[e] septembre 1734. — On ne peut etre plus sensible que je le suis, mon révérend Père, au témoignage que vous voulés bien me donner de votre

[1] Il occupa le siége de 1696 à 1738.

amitié, à l'occasion du grade de maréchal de camp que le Roy m'a accordé : je n'ai jamais doutté de votre façon de penser à mon égard & je suis extrèmement reconnoissant de toutes vos attentions.

La République des Lettres vient de faire une perte considérable en la personne de D. Claude Devic votre amy particulier, & que j'honnorois singulièrement. J'y prend, je vous assure, beaucoup de part, sçachant bien l'utilité dont il vous estoit pour la composition de l'Histoire de Languedoc, dont la continuation vous est à présent réservée & seul. L'ouvrage n'en sera pas moins beau, mais il vous coûtera infiniment davantage; j'apprend par votre lettre que le second tome de cette Histoire a desjà esté mis au jour & que le troisième qui contiendra l'affaire des Albigeois s'imprimera au commencement de l'année prochaine. Il me tarde fort d'avoir ces exemplaires, pour avoir le plaisir de les lire, ne doutant pas qu'ils ne soient de la même beauté du premier volume. (Fonds de Languedoc, t. 186, fol. 2.)

98. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Narbonne, ce 21e may 1737. — J'ay reçu, mon très reverend Père, votre lettre du 12 & vous trouverez dans ce paquet le mandement pour toucher l'année de vôtre pension. Je suis étonné que M. Lamouroux n'aie pas encore reçu le comptereau des Etats dans lequel est inséré votre article. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 289.)

99. — *Dom Vaissete au censeur royal relativement à l'Histoire de Bourgogne de dom Plancher*[1]. [*Autographe.*]

A Paris, 2e d'aoust 1737. — Monsieur, j'ay parcouru le manuscrit que dom Plancher m'a adressé il y a quelques jours de son Histoire de Bourgogne & j'ay lu avec assés d'attention sa première partie, dont vous avés promis de donner l'approbation au sieur De Foy, libraire de Dijon, sur le rapport que je vous en fais. Dom Plancher se borne aujourd'hui à ne donner que trois parties de l'ouvrage, qu'il avoit projeté de mettre au jour : il a supprimé la troisième & la cinquième, dont l'une regardoit les rois de Provence, de Bourgogne transjurane & d'Arles, & l'autre l'histoire du comté & des comtes de Bourgogne. Dans la première des trois parties qu'il a conservées, il traite de l'ancien royaume de Bourgogne, il donne dans la deuxième l'histoire du duché de Bourgogne & des ducs de la première race; cette partie finit en 1364. Enfin il se propose de donner dans la troisième l'histoire de Bourgogne sous les ducs de la deuxième race, & depuis la réunion de ce duché à la Couronne. Il a envoyé le manuscrit des deux premières parties avec les preuves; elles font au moins la matière de deux gros volumes in-folio. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 269.)

100. — *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.*

A St Elix, le 12e aoust 1737. — Mon révérend Père, je sçavois que M. Astruc, médecin de Montpellier, travailloit à une Histoire naturelle de Languedoc. Il y a quelques années qu'il la proposa aux Etats qui ne voulurent point en entendre parler; oncques

[1] Dom Urbain Plancher, bénédictin de Saint-Maur; son *Histoire particulière & générale du Duché de Bourgogne* parut de 1739 à 1748, en trois volumes in-4°. Le quatrième volume, par dom Merle, fut publié en 1781.

depuis il ne m'en est rien revenu. Je vois par ce que vous me dites qu'il a suivi sa pointe, en la faisant imprimer, mais ce n'est point aux dépens des Etats. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 297.)

101. — *Le même au même.*

A Narbonne, ce 15 de septembre 1737. — Mon reverend Père, je ferai lever le plan de l'Eglise de S[t] Just avec toutes ses circonstances que je vous envoyerai aussitost; je serai très aise qu'il soit dans l'Histoire & vous suis obligé de l'idée qui vous en est venue.

Je souhaite, mon très reverend Père, que l'air de la campagne enlève la fluxion que vous avez dans la tête. On me mande qu'elle vous a un peu endurci l'oreille. Si vous m'en croyez ne faites nuls remèdes, car bien loin de soulager, ils ne font qu'augmenter vôtre mal. (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 299.)

102. — *Charlotte Colbert de Croissy au même.*

A Maubuisson, ce premier d'octobre 1737. — Le tems que j'ay passé sans vous rendre réponse, mon reverand Père, a été, ce me semble suffisant pour vous donner celuy de rétablir vostre santé; je souhaite qu'elle le soit entièrement présentement. Vous savés tout l'intéret que j'y prend. Il faut que vous ayez esté plus malade que vous ne me le dites, ou que vos médecins de Paris soient des espèces de bouraux; car qui a jamais vue pour une fluction dans la teste, faire saigner deux fois du pied un pauvre misérable qui s'acable d'ostérités & qui n'a pas besoin qu'on lui diminue les forces. S[r] de Croissy, abesse. (Fonds de Languedoc, t. 183, l. 297.)

103. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 20[e] novembre 1737. — Mon révérend Père, j'ay receu les balots contenant les exemplaires du troisième volume de nôtre Histoire et la distribution est déja bien avancée, du moins pour les volumes destinés pour MM. les archevêques, évêques, barons & autres personnes de la ville de Montpellier, comprises dans la liste qui a esté arrêtée.

M. l'archevêque de Narbonne m'a communiqué le mémoire qui lui avoit esté adressé, touchant la continuation de cet ouvrage, & sans qu'il ait été nécessaire d'en parler aux Etats, on s'est déterminé à donner encore deux volumes pour achever notre Histoire. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 290.)

104. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 18[e] décembre 1737. — Mon révérend Père, tous les exemplaires du troisième volume que je vous ai déjà marqué avoir reçu, ont été distribués & il me paroit qu'on les a reçûs avec beaucoup d'empressement. Le morceau d'histoire qui en fait le sujet excite la curiosité, & elle est satisfaite par la manière exacte, sincère & judicieuse, dont vous l'avez traitté. On attend les autres volumes avec une impatience qui doit vous faire plaisir, & qui doit aussi vous engager à travailler avec vôtre diligence ordinaire. Mais après tout je n'oublie point l'état où je vous ai vu par la suite de votre travail, & je vous exhorte à ménager votre santé.

J'envoyai pendant le tems des Etats à M. Vincens un mandement pour estre payé de

ce qui lui étoit dû par la Province, süivant le compte que j'en avois arrêté avec lui à Paris, & je suis surpris qu'il ne m'en ait pas accusé la réception. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 292-293.)

105. — *Charlotte Colbert de Croissy au même.*

Je reçus hier au soir votre lettre, mon Réverend Père, qui, malgré vos précautions m'inquiette fort. Je n'ay appris que par vous la maladie de M. de Montpellier : je n'accorde point qu'elle ne soit pas considérable avec ce que vous mande M. Joubert qu'il a été saigné deux fois le même jour. Quel malheur j'ose le dire pour l'Eglise ! & quelle sensible douleur ce seroit pour moi si nous le perdions! Cette idée seule m'en accable. Je vous demande en grâce, mon cher Père, de me faire part des premières nouvelles que vous en aurés, sans me rien déguiser.

Je me fais un grand plaisir d'avoir bientôt l'honneur de vous voir & dom Bouquet; aiés la bonté de l'en assurer de ma part, je vous suplie l'un & l'autre qu'il n'en soit pas de l'espérance que vous m'en donnés pour la saint Gauthier de même que de celle que j'eus pour la saint Martin, que l'évènement a rendüe vaine. Il faudroit que vous vous fissiés descendre du carrosse aux Capucins, pour venir coucher icy, y dîner le lendemain, & nos vespres sonnantes, je vous laisserois aller trouver vos frères. Avertissés moi du jour de votre départ, & j'envoirrois audevant de vous, à la descente du carrosse, un domestique pour apporter vos hardes. Je réserve tout ce que j'ay à vous dire pour ce tems là. Soiés toujours bien persuadé, mon révérend Père, qu'il n'y en a aucun dans ma vie où je ne sois pénétrée de la plus parfaite considération pour vous; votre très humble & très obéissante servante. Le 10e d'avril 1738. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 299.)

106. — *Dom Vaissete aux RR. PP. dom Taillandier & dom Baussonnet, religieux de l'abbaye de St Nicaise à Reims.* [*Autographe.*]

P. C. — Paris, 1er may 1738. — Mes révérends Pères, vous me faites trop d'honneur de croire que je sois capable de corriger quelque chose au projet que vous avés envoyé ici touchant l'histoire de Champagne[1], & que le R. P. prieur de St Nicaise m'a communiqué. Je l'ay lu avec toute la satisfaction possible, & si vous tenés vos promesses, comme il y a lieu de l'espérer, le public n'a que de grandes choses à attendre de votre part. Vous n'avés donc qu'à marcher dans la carrière que vous vous êtes tracée, & ne pas vous rebuter des difficultés que vous pourrés rencontrer. J'approuverois fort que vous le fissiés paroitre dans le public, pour exciter ceux qui peuvent avoir des mémoires à vous les communiquer; mais je ne vous dissimulerai pas, puisque vous me demandés mon sentiment, que je serois d'avis que vous supprimassiés tout ce qui regarde le général de la nation, soit sous les Gaulois, soit sous les deux premières races de nos rois, & que vous ne fissiés entrevoir que ce que vous pouvés avoir découvert de particulier dans ces tems éloignés, qui ont déja exercé plusieurs de nos historiens. J'avois dabord fait cette réflexion & j'ay appris depuis que MM. Secousse[2] & de Lacurne[3] ont fait la même obser-

[1] C'est la brochure de dom Taillandier, qui parut en 1738, in-4°, sous ce titre : *Projet d'une histoire générale de Champagne & de Brie.*

[2] Savant avocat au parlement de Paris, membre de l'Académie des inscriptions & belles-lettres; chargé par d'Aguesseau de continuer le recueil des ordonnances des rois de la troisième race, il en publia sept volumes.

[3] Lacurne de Sainte-Palaye, un des membres les plus érudits de l'Académie des inscriptions, auteur

vation. Retranchés donc vous mêmes tout ce qu'il y a de trop diffus dans votre projet sur ces deux articles, que vous ne traiterés que par rapport à votre sujet, & vous pourrés ensuite le faire imprimer hardiment. Quand vous aurés réuni tout ce que vous pourrés trouver dans la Province, vous aurés une grande moisson à faire à Paris. Je me ferai un plaisir de vous en indiquer les sources & de vous en faciliter la recherche, autant qu'il sera en moy. Continués donc & faites moi la grâce de me croire avec un parfait dévouement, mes réverends Pères, votre très humble & très obéissant serviteur & confrère. Fr. Jos. Vaissete.

P. S. Mes complimens au R. P. dom Sabatier. Il ne tient pas à moy qu'il ne soit plus diligemment servi pour ses vignettes. Je passe le plus souvent qu'il m'est possible pour cela chez le P. Valère. C'est à M. Florentin à presser de son côté.

Bibliothèque nationale. (*Collection de Champagne*, t. 143. — *Correspondance de DD. Baussonnet & Taillandier.*)

107. — *Le même à M. Cousin de Peyriac, écuyer, à Gaillac.* [*Autographe.*]

A Paris, 1er juin 1738. — Monsieur, je vous suis bien obligé des nouvelles marques de votre souvenir que vous me donnés dans la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 13 du passé & de la part que vous me faites de vos affaires. Il me paroît qu'elles sont en bon train & que j'aurai bientôt occasion de vous faire mon compliment sur le gain de votre procès. Je travaille continuellement au quatrième volume de notre Histoire, dont je ne compte pouvoir commencer l'impression que vers l'année prochaine. Je crains d'être obligé d'en donner un cinquième, à cause de l'abondance de la matière. Je ferai tout l'usage possible dans les tems des mémoires que vous m'avés fournis. Je ne manquerai pas de faire part à la première occasion à mes neveux [1] de l'honneur de votre souvenir & je vous en remercie pour eux. J'ai toujours l'honneur d'être avec autant de considération que de respect, Monsieur, &c. (Certifié conforme à l'original, en dépôt à la mairie de Gaillac, par M. Cousin, secrétaire de la mairie. 1842.)

108. — *M. Lancelot [2], censeur royal, à dom Vaissete.*

Nancy, ce 8e janvier 1739. — Ce n'est pas faire attendre sa réponse, mon très cher & très révérendissime seigneur, que de répondre le 8 à une lettre écrite le 4. Aussi n'ai-je rien de plus pressé que de vous remercier de vos bons souhaits & de vous en faire d'aussi sincères. J'en ai reçu peu qui m'ayent fait autant de plaisir.

Je me flatte de rejoindre la bonne ville vers le milieu de cette semaine; je l'ai ainsi annoncé à tous mes supérieurs. L'absence aura été assez longue; bien entendu que ma santé se soutienne comme elle s'est soutenue jusqu'à présent, je ne puis pas en conscience en être mécontent. Des fluxions sur les yeux, actuellement du rhume; mais mon travail & la saison exigent ces infirmitez. Si je ne suis point trompé dans mes espérances, vous voyez que vostre chère révérence est bien la maistresse de faire commencer l'impression des preuves de son IVe volume de l'Histoire de Languedoc. Elle est trop sage & trop discrète pour hazarder aucune pièce, je ne dis pas contre la bonne religion, ou les

des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, 2 vol. in-8°, & de divers autres ouvrages inédits, conservés au département des manuscrits de la bibliothèque nationale.

[1] Les deux fils de la sœur de dom Vaissete, madame Antoine de Combettes Caumon.

[2] Antoine Lancelot, membre de l'Académie des inscriptions & belles-lettres, mort à Paris en 1740.

bonnes mœurs, mais contre les droits, les prétentions, &c, de notre couronne. Je suis la dessus dans une grande tranquillité, d'ailleurs n'aurai-je pas le droit de révision? Ainsi je vous laisse le maistre de vous arranger comme il vous plaira, si tant est cependant qu'on veuille bien encore me permettre d'estre vostre approbateur. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 45.)

109. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 4 mars 1739. — Mon révérend Père, en vous réservant le travail de la composition, je voudrois que vous trouvassiés le moyen de vous faire aider dans tout le reste. Votre santé n'en seroit pas alterée & l'ouvrage iroit peut être plus couramment. Vous pourriés former quelqu'un de vos religieux au travail que vous avés à faire, & je suis persuadé que ce soulagement ne pourroit avoir qu'un bon effet. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 303.)

110. — *M. Lancelot, censeur royal, au même.*

Nancy, ce 2e juin 1740. — J'ai reçu, mon très révérend Père, ou plustost, mon très honoré seigneur & maistre, vostre lettre du 28e mai dernier & me presse d'y répondre, pour que vous n'ayez aucun sujet de vous plaindre de mon inexactitude. Je compte toujours partir enfin de ce pays, où je suis depuis si long-tems, vers la fin de juillet. Je ne puis répondre de quelques jours de plus ou de moins. Arrangez-vous là dessus. Il me faut encore ce mois pour achever quelques arrangemens & dépouillemens de papiers, une partie de juillet pour mettre tout en place & instruire ceux qui seront chargez de ce dépost de l'ordre que l'on y a mis. Ainsy compte votre très-humble serviteur, & il ne surfait point, quand il vous annonce ces dispositions. Si quelque imbroglio, quelque lutin venoit à la traverse déranger pour quelques jours ce système, je pesterois, je jurerois, mais il faudroit cependant s'appliquer vite à s'en débarrasser. Foi d'honneste homme, j'ai plus d'envie de vous rejoindre tous que je ne puis vous l'exprimer. Cela estant ainsy, si vous, si votre quatrième volume ou plustost si monsieur Vincent s'impatiente, prenez, s'il vous plait, le parti que vous proposez; adressez-vous à nostre ami M. Secousse. Je suis persuadé qu'il fera de tout son cœur ce que vous lui demanderez sur cela, beaucoup à vostre considération & encore un peu par amitié pour moi.

Je vous remercie de bien bon cœur de vos bonnes nouvelles. Vous vous doutez bien que vous n'en recevrez point en échange. Ce pays cy n'en produit point. D'ailleurs elles n'arrivent que tard & rarement jusqu'à ma solitude. Je suis dans l'usage constant de ne m'habiller que tous les dimanches; je passe toute la semaine en robe de chambre & bonnet de nuit; je ne vois personne. Telle est ma vie. N'est-il pas juste qu'elle finisse & que je me mette une bonne fois à portée de vous aller embrasser & de vous réitérer de vive voix les assurances des tendres sentimens & d'attachement sincère, avec lesquels je suis & serai toujours, mon très révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. Lancelot.

Je ne puis assez vous prier de présenter mes respects, honneurs, &c. à dom Bernard, dom Bouquet, &c. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 50.)

111. — *Dom Vaissete à M. Cousin de Peyriac, écuyer, à Gaillac.*

Je vous demande bien pardon, Monsieur, si je n'ai pas pû répondre par le retour de Feral à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 16 du passé dans laquelle

vous me faites le détail de votre procès & de la victoire que vous avés remportée. J'y prends toute la part possible & je vous en fais mon compliment. On m'a assuré que les aumôniers du Roi & des princes qui ont droit de *committimus* n'en jouissoient qu'autant qu'ils étoient en charge & que dès qu'ils ne l'exerçoient plus, leurs priviléges cessoient. J'imprime actuellement le quatrième volume de l'Histoire de Languedoc. J'en aurai encore un cinquième.

Je n'ai pas eu encore occasion de parler d'aucun de vos ancêtres; si elle se présente, je l'embrasserai avec plaisir. J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait attachement, &c. — A Paris, le 24e septembre 1740. (Archives de la mairie de Gaillac.)

112. — *M. de Montfa à dom Vaissete.*

A Galliac, ce 28e novembre 1740. — Mon reverend Père & cher cousin, Madame de Rochegude que je vois quelquefois à Alby se porte fort bien; elle vous a donné un petit neveu qui est joli comme l'amour. Elle est d'une dévotion exemplaire & vivant avec Monsieur son espous d'une union la plus estroite qu'on puisse imaginer; ce qui ediffie tout le monde & particulièrement ceux qui avons l'honneur de luy appartenir. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 79-80.)

113. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 10e avril 1741. — Je vous suis bien obligé, mon révérend Père, de votre exactitude à répondre à ma dernière lettre, mais j'ai été bien mortifié d'apprendre que l'impression du quatrième volume fut aussi retardée; il seroit extrèmement à souhaiter par toutes sortes de raisons qu'elle put être achevée avant le départ de MMrs les Députés & qu'ils pussent faire les présens à la Cour. Mais quand même on ne le pourroit pas, je crois qu'il seroit toujours nécesaire que la distribution de ce quatrième volume put être faite aux Etats, sauf à n'en donner aucun à Paris, jusqu'a ce que les présens fussent faits. On est extrèmement impatient dans la Province de voir ce quatrième volume & on ne l'est pas moins de voir le cinquième. Ainsi comme cet empressement du public concourt avec les intérets de l'imprimeur pour accélérer ce grand ouvrage, je crois qu'il est très à propos d'en hatter l'impression. Je vous serai cependant obligé de me marquer jusqu'à quel tems conduit ce quatrième volume & quels sont les principaux événemens qui en font le sujet. Lorsque les vignettes seront entièrement gravées, je vous prie d'en mettre à part six exemplaires des plus belles épreuves pour mon frère le Président & pour moi ou pour quelques uns de nos amis. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 310.)

114. — *Le même au même.*

A Montpellier, ce 8 may 1741. — Mon révérend Père, les raisons qui ont retardé l'impression du quatrième volume de notre histoire & qui empêchent qu'il ne puisse être distribué aux Etats prochains, ces raisons sont trop bonnes pour qu'il y ait rien à répliquer & M. l'archevêque de Narbonne à qui je les ai communiquées est très persuadé que vous apportez à cet ouvrage autant de diligence que d'exactitude. Il sera bon que vous mettiés également au fait M. l'archevêque de Toulouse, qui est député cette année & M. de la Fage, qui est très bien auprès de lui, pourra même y supléer. Au reste sur ce que j'ai marqué à M. l'archevêque de Narbonne que dans ce volume il sera question

& des privilèges des Estats & de la suite de leurs assemblées, comme aussi de l'origine des subsides qui y sont en usage & de la manière de les lever, il m'a témoigné qu'il seroit à propos que nous eussions connoissance de tout ce qui a rapport à ces différens chefs, avant que le volume fut donné au public. Cette précaution m'a paru aussi très convenable, attendu qu'il s'agit d'une matière très délicate & très intéressante pour nous. Ce sera donc encore une nouvelle raison de différer de donner ce volume au public.

Je suis en peine de ce que vous me marqués sur votre santé; ménagés la, s'il vous plait & quelqu'empressement que nous ayons de voir paroître l'histoire de la Province, il sera toujours subordonné au désir de vous conserver. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 312-313.)

115. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 15ᵉ décembre 1741. — Je suis charmé, mon très révérend Père, d'aprendre par la letre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois, la fin de l'impression du quatrième volume de l'Histoire. Je ne manqueray pas d'en informer M. l'archevêque, mais je compte qu'il attendra d'être à Paris pour arrêter les états de distribution. Cependant Vincens peut travailler aux relieures en suivant ce qui a été fait pour les autres volumes. Je vais chercher de mon côté les mémoires que je puis avoir à ce sujet, dont je vous feray part après en avoir conféré avec M. l'archevêque & M. de Joubert. Vous pouvés toujours envoyer les quatre exemplaires, suivant ce que vous êtes convenu avec M. de Narbonne. A l'egard du mien, ayés la bonté de le garder, parce que je le porteray à mon retour de Paris avec le troisième que je n'ay pas.

Me voilà dans le commencement des travaux des Etats qui ne me donnent guère du relâche. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 237-238.)

116. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 21ᵉ décembre 1741. — Mon révérend Père, M. de Montferrier a dû vous répondre qu'il seroit bien aise de trouver à Paris son exemplaire du quatrième volume de l'Histoire. Ainsi il seroit fort inutile que vous le lui envoyassiés à Montpellier. Puisque vous croyés que la voye de Lyon est la plus courte pour nous envoyer les autres exemplaires, il n'y a qu'à la suivre, en recommandant au correspondant de M. Vincens d'expédier promptement le balot qui lui aura été adressé. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 319.)

117. — *Le même au même.*

A Montpellier le 2ᵉ mars 1742. — Mon révérend Père, j'ai été extrêmement content de vôtre réponse au journaliste [de Trévoux]; elle est également solide & bien écrite. En un seul mot vous lui faites la leçon comme il convient. J'ai cru ne pouvoir faire un meilleur usage de l'exemplaire de M. l'archevêque de Narbonne, qui est resté en mon pouvoir à cause de son prochain départ pour Paris, que de l'envoyer à M. le marquis d'Aubaïs, en le priant de faire ses remarques sur ce qui a rapport aux privilèges de la Province, à l'assemblée des Etats & à la nature ou à la forme des impositions. D'un autre côté mon frère le Président, qui a plus de loisir que moi, fait aussi ses observations, & il me paroît jusqu'ici extrêmement satisfait de tout ce qu'il a vu. Je crois cependant qu'il ne faut pas se presser ni de distribuer, ni même de faire relier les

exemplaires de ce quatrième volume jusqu'à ce qu'on en ait achevé la lecture & ce retardement ne sera pas long. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 323-324.)

118. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 13e avril 1742. — Mon révérend Père, les différentes occupations dont je suis chargé ne me permettent pas d'avancer, comme vous le souhaitteriés, dans la lecture du quatrième volume de notre Histoire; mais j'ay sçu par M. d'Aubaïs qui l'a lu en entier qu'il n'y a rien à desirer & qu'on en sera encore plus content que des autres. Ainsi je ne vois rien qui empêche de faire relier les volumes qui doivent être présentés au Roy & à M. le Dauphin. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 325.)

119. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 21e may 1742. — Je suis fort aise, mon reverend Père, d'apprendre que le quatrième volume de l'Histoire de la Province a été présenté au Roy, à M. le Dauphin & aux ministres & qu'ainsi il va être bientôt répandu dans le public. Comme M. de Montferrier a les états de distribution des précedens volumes, il pourra en faire arrêter un nouveau pour celui-ci; après quoi il ne tardera pas sans doute à faire partir les exemplaires qui seront destinés pour la Province, où on a beaucoup d'empressement de les recevoir. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 327.)

120. — *L'archevêque d'Albi*[1] *au même.*

A Alby, le 7e juin 1742. — Je reçois, mon très révérend Père, votre lettre du 25e de may; j'espère que la petite incommodité que vous avez eue, n'aura pas eu de suite & que vous en aurez été quitte pour la petite saignée qui vous a été faite. Je suis toujours charmé d'apprendre les bonnes nouvelles que vous me donnez de la santé de M. l'archevêque de Paris. Je voudrois qu'il vit les jours de Matusalem & je vous prie de l'assurer de mes respects.

Je vois avec beaucoup de plaisir le progrès de vôtre Histoire de Languedoc, & j'ai une reconnoissance infinie de la place que vous avez bien voulu m'y donner; ne doutant pas que vous ne l'ayez fait avec votre amitié ordinaire pour moy & pour ma famille.

J'avois appris par le dernier courrier la victoire du roy de Prusse; mais la voila bien confirmée par l'arrivée du colonel qu'il a envoyé à la cour.

Je vous suis très obligé des autres nouvelles que vous avez joint à votre lettre. Je viens d'apprendre par une lettre de Prague que mes neveux jouissoient toujours d'une parfaite santé, & j'ay l'honneur aussi, toujours plus que personne au monde, mon très révérend Père, [d'être] votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 110.)

121. — *Le même au même.*

A Alby, le 14e septembre 1742. — Vous trouverez dans ce paquet le titre que je viens de faire à M. le curé de Verrières, votre neveu[2], de la théologale de mon Eglise[3], qui

[1] Arnaud-Pierre de la Croix de Castries.

[2] M. l'abbé de Combettes Caumon, fils de la sœur de dom Vaissete.

[3] La pénitencerie & la théologale du chapitre de Sainte-Cécile d'Albi.

vacque depuis deux jours par la mort de M. Angeard, que nous regrettons beaucoup. Je saisis avec d'autant plus de plaisir cette première occasion que la Providence me fournit, pour vous marquer combien je vous honore & à quel point je suis & seray toujours, mon très révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur.

Je viens de recevoir la lettre dont vous m'avés honoré le 5 de ce mois; je vous remercie des nouvelles dont vous m'y faites part, & je vous embrasse de tout mon cœur. Je vais boire à votre santé avec toute votre famille que j'ay priée à disner. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 111-112.)

122. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 28ᵉ avril 1743. — J'ay reçu avec un vray plaisir, mon très révérend Père, la lettre que vous m'avés écrit, le 18 de ce mois. J'étois véritablement un peu faché de votre silence & avois prié M. Voigny de vous en faire des reproches. Vous pouvés m'apprendre toutes les nouvelles que vous sçaurés, sans crainte d'être commis. On est affamé en province de sçavoir ce qui se passe en tout genre & je sais que vous êtes bien instruit; ainsi vous me ferés un vray plaisir de me faire part souvent de ce que vous sçaurés. Je ne puis vous offrir le revanche, ce païs-ci étant très stérile. Nous sommes actuellement tous occupés des folies d'un missionnaire appelé Bridaine[1] qui n'épargne pas le parti. M. de Narbonne est à Avignon, d'où il compte se rendre dans peu à Paris. Nôtre intendant[2] part aussi un de ces jours pour y aller, moyennant quoi nous serons dénüés des puissances; ce qui ne nous mettra pas plus mal à nôtre aise. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 239-240.)

123. — *M. de Montfa au même.*

A Gaillac, ce 27ᵉ may 1743. — Mon révérend Père & très cher cousin, je vous diray pour nouvelle que Monsieur le théologal d'Alby prêcha jeudi dernier, jour de l'Ascension, son premier sermon de théologale dans l'église métropolitaine d'Alby avec un applaudissement général de tout ce qu'il y a des gens sçavans & connoisseurs en ceste ville & une approbation des plus marquées & des plus particulières de Monseigneur l'Archevêque. Il doit prêcher encore le jour de la Pentecoste. Je fairay de mon mieux pour l'aler entendre; j'espère, Dieu aydant, d'avoir ce plaisir. Je le vis la semaine sainte dans son hostel théologal, & j'auray l'honneur de vous dire qu'il y est rengé comme un petit prélat, & la propreté & l'arrangement règne[nt] si fort dans sa maison & dans son domestique que vous aurés un plaisir des plus singuliers de le voir. Je souhaitte que ce soit bientost. Il me fit toutes les politesses imaginables, aussi bien que Madame de Rochegude[3], qui jouissent tous d'une bonne santé. Ma cousine, vostre chère sœur, Monsieur & Madame de Caumon[4] jouissent d'une santé parfaite, & vous font bien des complimens. Madame de Caumon se ménage beaucoup, pour conserver votre petit nepveu; & nous espérons avec beaucoup de joye de vous voir grand-oncle dans la ligne mascu-

[1] Le célèbre missionnaire & prédicateur Jacques Bridaine.

[2] L'intendant de la Province, qualifié de : *Intendant de justice, police & finances en la Province de Languedoc, commissaire député par Sa Majesté pour la tenue des Estats*. Le titulaire était alors M. Lenain, nommé ci-dessous. Voyez la lettre du 7 février 1744, n. 127.

[3] Marie-Rose, née de Combettes Caumon, fille de la sœur de dom Vaissete.

[4] Joseph de Combettes Caumon, frère de Marie-Rose, marié à Françoise Sudre.

line en septembre. Je fais des vœux au Ciel pour que Dieu conduise les choses pour sa gloire & selon nos souhaits. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 89.)

124. — *M. de la Fage*[1] *au même.*

A Montpellier, ce 9e septembre 1743. — J'ai fait dessiner comme vous le désiriés, mon très révérend Père, les entrées à Toulouse de deux de nos roys, ensemble le cœur de St Estienne par le même Despax, qui a fait ce morceau que je vous envoyai, il y a trois ans, pour être mis dans le quatrième volume de vôtre Histoire, dont on a été très content. Vous le serés de ceux cy que vous ne recevrés qu'au mois de mars prochain, quoiqu'ils soient en mon pouvoir, parce que Despax qui en connoît le mérite, ne veut pas les donner à moins de 300 livres, que je n'ai pas voulu lui payer sans le consentement de M. l'archevêque de Narbonne ou celui des Etats. Si cependant vous en étiés pressé, ce que je ne crois pas, je passerai par dessus ce défaut de forme & vous les recevrés dans le mois prochain. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 34.)

125. — *M. de Montfa au même.*

A Gaillac, ce 23e septembre 1743. — Mon révérend Père & très cher cousin, vostre petit nepveu fust ondoyé par M. le Théologal d'Alby, jeudi passé, 19e du courant & fust nommé Raymond Jean & tenu sur les fonts baptismaux par M. Sudre & Me vostre chère sœur[2]. Il y eut un grand soupé & une grande feste; nous y beumes fort à vostre santé. L'accouchée se porte aussi bien qu'on peut l'espérer pour son estat. Me de Rochegude accoucha avant hier fort heureusement d'une fille. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 94.)

126. — *L'archevêque d'Albi au même.*

A Alby, ce 19e décembre 1743. — J'ay reçu, mon très révérend Père, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 5 de ce mois avec les complimens gracieux que vous avés eu la bonté d'y ajouter sur le mariage[3] de mon neveu & sur la grâce que le Roy luy a faite, en luy donnant le gouvernement de Montpellier. Je regarde l'un & l'autre, mon très révérend Père, comme la suite & l'effet de vos mouvemens obligeans & de vôtre bonne volonté pour ce mariage & je vous prie d'être persuadé que j'en conserveray une éternelle reconnoissance. Mon neveu auroit grand tort venant en Languedoc de ne pas se faire recevoir baron aux Estats, ne pouvant recevoir la pension du Roy attachée à cette place, qu'il n'y ait été reçu.

Je vous rends bien des grâces de vos nouvelles, & j'ay l'honneur d'être plus que personne du monde, mon très révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, lettre 158.)

[1] M. Joseph de la Fage, seigneur de Saint-Martin, pourvu le 22 décembre 1738 de l'une des charges de syndic-général de la Province. Le 2 mars 1764, il se démit en faveur de son fils Henry-Joseph de la Fage, baron de Pailhés, en conservant le titre de syndic honoraire.

[2] Le grand-père du côté maternel & la grand'tante, madame Antoine de Combettes Caumon.

[3] On peut voir dans notre Notice (p. 72*) comment la réussite du mariage de M. le marquis de Castries, neveu du prélat, avec Mlle Thérèse de Rosset de Fleury, nièce du cardinal, premier ministre, & sa nomination au gouvernement de Montpellier, furent dues en très-grande partie au crédit & aux démarches actives & persévérantes de dom Vaissete.

127. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 7e février 1744. — J'ay l'honneur de vous envoyer, mon reverend Père, le mandement de la somme de 1,000 livres que j'ai fait expédier en votre faveur & pour laquelle vous avez été compris dans le comptereau qui fut arrêté hier.

Je vous remercie des nouvelles dont vous me faites part par votre dernière lettre du 31 du mois dernier. Les Etats se séparèrent hier & M. le duc de Richelieu partit l'après diné, bien satisfait de la délibération qu'ils ont prise au sujet de la nomination de M. le duc de Fronsac, son fils, pour la place de colonel du régiment de dragons, que la Province doit lever. Ils ont aussi délibéré de charger Messieurs les Députés à la Cour de solliciter auprès du Roy la première place vacante de conseiller d'Etat en faveur de M. Lenain, pour lui donner des marques de la satisfaction qu'ils ont de le voir intendant dans cette province.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'espérer de procurer une compagnie à M. vôtre neveu. L'état des prétendans à ces emplois est déjà si grand qu'on est embarrassé pour le choix.

Il ne peut pas y avoir de meilleur certificat que vous êtes compris dans le comptereau que le mandement que je vous envoye. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 343-344.)

128. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 26e février 1744. — J'ay l'honneur de vous informer, mon reverend Père, que j'adressai hier à M. l'archevêque de Narbonne un mandement de mille livres en vôtre faveur, à compte du prix des graveures du cinquième volume de l'Histoire de la Province, & que je l'ai prié de vous l'envoyer, après l'avoir signé. Ainsi vous le recevrés presque aussitôt que cette lettre. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 345.)

129. — *M. de Montfa au même.*

A Gaillac, ce 27e octobre 1744. — Mon révérend Père & cher cousin......., dès avoir receu votre lettre je l'envoyay à M. de Caumon qui feust fort surpris aussi bien que moy de la malheureuse affaire de mon fils [1]. C'est un ingrat qui ne me donnera jamais que du chagrin; il ne faloit pas moins que vostre grand crédit & le bonheur que M. de Flamarens & M. le ministre de la guerre, se trouvas[sen]t à Mets, pour éviter qu'il ne feust cassé ignominieusement. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 130.)

130. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 31e décembre 1744. — Mon révérend Père, votre lettre n'est arrivée qu'après la délibération qui avoit été prise pour faire le fonds ordinaire pour l'Histoire de la Province. Au lieu qu'on augmente le fonds de cinq mille livres, lorsqu'on

[1] Le fils ainé de M. de Montfa, Alexandre de Toulouse de Lautrec-Montfa. Dom Vaissete avait obtenu pour lui de M. le marquis de Beauvau un brevet de cornette au régiment de la Reine; mais un contre-temps le priva de cet emploi avant qu'il n'allât l'occuper. Notre religieux lui fit donner en dédommagement une lieutenance dans un régiment dont M. de Beaumont était le colonel. Le jeune de Montfa s'y comporta si mal & fit tant de sottises, qu'il se vit forcé de donner sa démission & de quitter le service militaire. Voir la lettre du 2 janvier 1745, n. 131.

doit distribuer un volume, M. l'archevêque de Narbonne & Messieurs les députés pourront y suppléer, en ordonnant à M. le thrésorier de la Bourse de faire l'avance de ce qui sera nécessaire. Je m'étois flatté que la distribution de ce volume tomberoit dans mon année; mais je vois que l'impression est extrêmement avancée & je m'imagine que le libraire vous presse de finir; il n'est donc pas juste de le retarder.

Vous pouvés être assuré d'être compris dans le comptereau & je vous en enverrai le certificat, dès qu'il aura été lu & arrêté dans la dernière séance des États, qui sera après demain. M. l'archevêque de Narbonne ne tardera pas à partir pour Paris; il est en très bonne santé. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 347-348.)

131. — *M. de Montfa au même.*

A Galliac, ce 2e de l'an 1745. — Mon révérend Père & très cher cousin......., je vous diray que mon segond fils nous donera, Dieu aydant, autant de plaisir que l'ayné nous donne de peine. Il est toujours cramponé à la première place au colège & fort studieux. J'espère le mettre en rhétorique l'année prochaine, & on m'asseure qu'il y brilera. J'espère luy faire prendre la tonsure ce caresme, quoy qu'il n'ait que douze ans. Il est fort sage, & il s'est entièrement déterminé pour l'estat ecclésiastique. Il vous demande avec instance un peu de part dans vos bontés. J'espère que vous voudrés bien luy accorder ceste grâce; il vous la demandera par lettre à la première occasion.

Je viens de recevoir présentement une lettre de mon fils qui contient quelques repentirs, que je compare à ceux d'Anthiocus, & s'ils pouvoient devenir solides je m'en estimerois heureux. Je ne luy respondray que quand il aura observé les conditions que nous avons projetées. Je vous prie de luy écrire en conséquence. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 133.)

132. — *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.*

Je suis très mortifié, mon révérend Père, de ne m'être pas trouvé à l'hôtel, lorsque vous vous donnâtes la peine d'y passer. Je comptois pouvoir m'échapper & vous aller voir; mais ne sçachant encore quand cette petite course me sera possible & craignant que vous n'aiés besoin de vos feuilles, qui sont prêtes depuis longtemps, j'ay toujours, en attendant, l'honneur de vous les envoier.

Ce que vous dites à la page 410 que le soulèvement qui arriva au commencement du règne de Charles VIII, alla jusqu'à penser à élire un autre roi, m'a paru nouveau; mais sans doute que vous avez vérifié le fait.

J'en dis autant sur la page 552, où vous faittes autheurs de la conjuration d'Amboise le prince de Condé & l'amiral de Coligny; il me semble qu'ils n'en ont jamais été convaincus & qu'ils ont seulement été soupçonnés de l'avoir secrétement favorisée.

P. 399, vers la fin : *Enfin le roi de Sicile étant venu au secours du roi d'Arragon, son père.* Pour parler exactement, il faut dire : *Enfin le roi de Naples étant venu au secours du roi d'Arragon, son oncle.* Ferdinand le vieux, roi de Naples & non de Sicile, étoit fils d'Alphonse, roi d'Arragon, de Sicile & de Naples. Jean, frère de celui-ci, lui succéda dans l'Arragon & la Sicile, & Ferdinand, son fils légitimé, à Naples (1258-1494).

P. 559, au commencement : *Il fut emmené prisonnier à Thoulouse où on l'emprisonna,* il faudroit effacer *prisonnier* pour éviter ces deux mots absolument semblables.

P. 125, ligne dernière : *Qu'ils mirent au feu & au pillage;* on ne dit pas *mettre une ville au feu,* mais *à feu & à sang;* il faudroit dire *qu'ils pillèrent après y avoir mis le feu.*

Vous ferez, mon révérend père, de ces observations tel cas que bon vous semblera;

si vous voulez y avoir égard, je crois que l'errata suffiroit. Je ne puis m'empêcher de vous dire que je trouve l'Avertissement un peu bien court.

Vous connoissez, mon révérend Père, les sentimens d'attachement & de respect, avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble & très obéissant serviteur. — Ce lundi, 20 janvier [1745]. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 86.)

133. — *M. de la Fage au même.*

A Montpellier, le 6e septembre 1745. — Il est bien tems, mon révérend Père, que je me renouvele dans vôtre souvenir & que je sois assuré par vous même que vous m'honorez toujours de vôtre amitié. Le cinquième volume de vôtre Histoire ayant été présenté au Roy, nous aurons aux États prochains ce grand ouvrage complet, & peut être nous annoncerés vous dans ce tems-là que vous en fairés un abrégé.

Si vous n'avez pas distribué toutes les vignetes, ne pourriés vous pas m'en envoyer quelques unes à mon adresse, que vous pourries remettre à M. de Montferrier sous une envelope, qui les metra dans un de ses balots. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 36.)

134. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 20e septembre 1745. — C'est par vous que j'ai appris, mon révérend Père, que le cinquième volume de nôtre Histoire avoit été présenté au Roy & à Mgr le Dauphin. Je vous fais mon compliment d'être parvenu à la fin d'un ouvrage aussi important & qui vous fait autant d'honneur. Si les États suivent ma façon de penser, ils vous témoigneront leur reconnoissance d'une manière convenable & ils vous prieront en même tems de continuer à travailler pour la Province en suivant les vües que vous voudrez bien leur inspirer. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 352.)

135. — *Le P. dom Plancher au même.*

P. Ch. — Mon révérend Père....., dom Salazard, qui jouit d'une bonne santé, remercie bien vôtre Révérence de son cher souvenir & lui présente de tout le cœur ses très humbles respects; il est toujours aimable & bien aimé des frères. Vous l'êtes, vous, mon révérend Père, & des frères du cloître, & des grands du monde & vous le serez toujours, parce que l'on connoît & vôtre bon cœur & vôtre droiture & vôtre excellent caractère.

Dans cette connoissance & ces sentimens, j'ai l'honneur d'être, avec autant de reconnoissance que de respect, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur & confrère. — A Dijon, le 23e septembre 1745. — (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 271.)

136. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Montpellier, le 28e fevrier 1746. — Nous avons délibéré, mon très cher Père, de vous prier de continuer nostre Histoire, suivant le projet que vous nous avés communiqué & qui a été lû en pleine assemblée; il a été extrêmement goûté & on est bien persuadé que cet ouvrage ne cèdera point au précédent. Nos Estats finiront le trois de mars, ne m'écrivés donc plus à Montpellier, mais à Narbonne. Je serai ravi d'y recevoir la continuation de vos nouvelles. On ne peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels je serai toujours, mon très cher Père, votre très humble & obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, lettre 366.)

137. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 28e fevrier 1746. — Vôtre mémoire, mon très révérend Père, a été lû aux Estats & très approuvé. On a délibéré en conséquence de vous charger de faire le volume contenant tout ce que vous avés proposé; ainsi vous pouvés mettre la main à l'œuvre.

A l'égard du mémoire du sieur Vincens, Mgr l'archevêque n'a pas jugé à propos d'en parler cette année; nous verrons de le rendre contant l'année prochaine, & vous pouvés l'assurer qu'il ne tiendra pas à moy qu'il ne le soit. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 241.)

138. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 16e mars 1746. — Je n'ay pas douté, mon révérend Père, que M. l'archevêque de Narbonne & M. de Montferrier ne vous eussent informé de la résolution des Etats sur le contenu du mémoire dont la lecture leur a été faite. On a reçu avec applaudissemens le projet que vous y donnés d'un sixième volume, & je ne vois personne qui ne soit bien aise que vous soyés en état de continuer à travailler utilement pour la Province, quoiqu'il eût été naturel à cette occasion de vous assurer la pension de mil livres qu'on vous paye toutes les années; vous ne devés pas cependant en avoir la moindre peine, & il n'y a personne dans les Etats qui puisse penser autrement sur cette legère marque de reconnoissance. Vous devés donc être pleinement tranquille & continuer le travail que vous avés commencé, en observant néanmoins de ménager vôtre santé, dont vos amis & les gens de lettres connoissent tout le prix. La continuation du travail a été cause qu'on n'a point parlé du mémoire de l'imprimeur; je crois sa demande juste & nous en parlerons à Paris pendant le séjour que j'y ferai. Je compte de partir le 22 de ce mois, mais je n'arriverai que vers le dimanche des Rameaux.

P. S. — Je joins à cette lettre le certificat que vous m'avez demandé pour justifier que vous êtes compris dans le comptereau pour la somme de 1000 livres.

Je porterai tous les mémoires que je pourrai ramasser au sujet du Canal de communication des mers, mais je crois que vous ferés fort bien de vous adresser d'avance à Messieurs de Riquet qui pourront vous donner quelque chose de suivi. Il faudra parler en même tems du port de Cette, qui est lié nécessairement au grand ouvrage, et du canal des Etangs qui assure la communication de Cette au Rhône. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 354-355.)

139. — *M. de Montfa au même.*

Mon reverend Père & très cher cousin, votre nouvelle officialité[1] retarde le plaisir dont nous nous sommes flatés de vous embrasser. Je souhaitte vostre regne court, pour avoir le plaisir de vous voir bientost. Le fils de M. de Combettes arrivera à Paris, au commencement du mois prochain; je me flatte que vous voudrés bien luy faire plaisir. — A Galliac, ce 28e mars 1746. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 140.)

[1] Voir au sujet des fonctions d'official de l'abbaye de S. Denys, dont fut investi D. Vaissete en 1738 & de S. Germain des Prés en 1746, nos *Pièces justificatives*, 1re série, nos 18, 21 & 24.

140. — *Dom Vaissete à M. de Combettes Labourelie, avocat au Parlement [de Toulouse], à Gaillac, en Albigeois, par Toulouse.*

A Paris, 31e octobre 1746. — Monsieur, Mr vôtre fils arriva à Paris avant hier au soir, en parfaite santé, avec M. de Senargues, son camarade. Ils vinrent me voir hier matin, & je comptai à M. vôtre fils quatre louis pour faire son voyage, dont il m'a fourni un reçu que je déchirerai, ou que je vous renvoyerai à votre choix quand je sçaurai que vous avez compté cette somme à dom Louis, procureur de la Daurade, ou en son absence à dom Constans, qui me l'envoyeront par la première occasion; & en cas que ce soit par la messagerie de Toulouse, vous aurez la bonté d'en supporter les frais. Nos deux cavaliers prirent hier la route de Fontainebleau, se proposant de passer par l'Auvergne; je compte que vous verrez Mr vôtre fils peu de jours après avoir reçu ma lettre.

Je vous prie de faire mes complimens à M. de Monfa, & de lui dire que je viens de reçevoir sa lettre du 24 de ce mois. Je n'ai aucune nouvelle de son fils depuis la lettre que M. de Chavoyer m'a écrite & que je lui ai envoyée. Je n'en suis pas surpris, parce que je sçais que toutes les troupes sont en marche pour aller prendre leurs quartiers. Aussitôt que j'en aurai des nouvelles, je ne manquerai pas de lui en faire part.

Je vous prie aussi de donner de mes nouvelles à ma sœur, à mon neveu, & à toute la famille. Il y a apparence que la guerre continuera, puisqu'on parle de lever cent mille hommes de milice, de doubler la capitation, & de tenir une assemblée extraordinaire du clergé au mois de février prochain. On croit le mariage de Mr le Dauphin assuré avec une princesse de Saxe-Pologne.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, vôtre très humble & très obéissant serviteur. (*Communication de M. Louis de Combettes Labourelie.*)

141. — *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.*

A Montpellier, ce 23e décembre 1746. — C'est avec autant d'empressement que de joye, mon révérend Père, que je vous apprends que les mille francs que l'on vous accordoit annuellement, vous ont été accordés pour vôtre vie, à la charge d'exécuter le contenu aux mémoires que vous avez envoyés, & qui ont été lus en pleins États. M. de Joubert se chargera de vous envoyer la délibération qui a été prise à cet égard.

Après la dernière révolution de Gênes, nous nous attendions que les ennemis repasseroient le Var; mais nous apprenons au contraire qu'ils gagnent toujours un peu de terrain.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je serai toute ma vie, mon révérend Père, votre très humble & très obéissant serviteur.

Mille très humbles complimens, je vous prie, à vostre digne supérieur général. Nos Etats se sépareront vraysemblablement le deux janvier. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 368.)

142. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 26e décembre 1746. — Je m'empresse à vous faire part, mon révérend Père, de la délibération que les Etats ont prise pour vous donner des marques de leur reconnoissance. Ils ont converti le paiement de la somme de mille livres qu'on vous a fait jusqu'ici, en une pension viagère de pareille somme, & vous avés été chargé par

la même délibération de continuer vôtre travail pour le supplément de l'Histoire, conformément au projet que vous avez donné ci-devant & à votre dernier mémoire. Je suis persuadé que vous serés content de cette marque de la satisfaction que les Etats ont de votre travail & de l'approbation qu'ils donnent publiquement à votre ouvrage. M. l'Archevêque de Narbonne a fait les choses de la meilleure grâce du monde & vous ne sauriez assés le remercier des bontés dont il vous a comblé à cette occasion.

Je suis charmé en mon particulier que les Etats se soient acquittés envers vous de la reconnoissance qu'ils vous doivent & je ne doute pas que vous ne soyés persuadé de l'empressement avec lequel je m'intéresserai toujours à tout ce qui pourra vous regarder. J'ai l'honneur d'être avec attachement & un vrai respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 356.)

143. — *M. Regnauldin au même.*

A Alby, ce 11 may 1747. — Je rapelle, monsieur mon très reverend Père, à vostre souvenir un home qui a eu l'honneur de faire une petite partie de ses études avec vous; mais que vous avés laissé bien loin en arrière. J'ay croupi dans l'ignorance, pendant que vous estes monté aux grades les plus éminens de la république litéraire. Vous ne vous estes pas moins distingué dans vostre Ordre par vos vertus & dans la société civile par la bonté & la générosité de vostre cœur. C'est un témoignage que portoit en vostre faveur le feu archevêqure d'Alby, vostre bon ami & le mien & que nous devons regretter beaucoup tous les deux.

Le puisné de mes trois fils aujourd'huy au service du roy de Pologne, électeur de Saxe, croit devoir faire une recherche pour prouver que le frère de son bisayeul étoit officier militaire des ducs de Lorraine, d'où ma famille est originaire. Je vous suplie, mon reverend Père, de vouloir bien l'aider de vos lumières, conseil & crédit dans cette recherche. Sa faveur peut exciter la jalousie, & celle-ci enfante souvent la médisance & mesme la calomnie. Vous ne trouverez pas mauvais qu'un père cherche à estoufer ces deux monstres, & qu'il excite vostre zèle contre eux & solicite la bonté de vostre cœur & de vostre caractère en faveur du fils d'un de vos vieux serviteurs. Je suis, Monsieur mon très reverend Père, avec tous mes anciens sentimens & ceux que vostre vertu & vostre sçavoir y ont ajouté, & méritent très dignement, c'est à dire respect & vénération, vostre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 314-315.)

144. — *Le P. dom Salomon Jouy au même.*

P. Ch. — La charité qui vous a engagé à prendre en main mes intérets & à solliciter la révocation de ma lettre de cachet m'inspire la confiance, mon révérend Père, que vous me pardonnerés le silence que j'ay gardé jusqu'icy à votre égard, quoique pleinement informé par M. de la Mauronsière & par le R. P. Arribat & même par notre P. Prieur, de tout ce que vous aviés fait & faisiés encore tous les jours pour me procurer la liberté. Il est de certains états, où l'on se trouve qui nous pulvérisent & annéantissent, si j'ose ainsi parler. La disgrâce paroît si extraordinaire, si imprévue & si entière que l'on se croit réduit au conseil de Jérémie, *ponet in pulvere os suum, si forte sit spes :* tout innocent même qu'on puisse se croire des fautes qu'on allègue pour motifs d'une punition si peu attendue, le respect qu'on a pour ses supérieurs irrités nous engage à regarder comme criminelles les démarches qui en toute autre occasion nous auroient

foiblement touchés. Surtout, mon révérend Père, on repasse dans la retraite & le silence d'une dure captivité ce que l'on doit à Dieu, & abismé de confusion on se regarde encore comme trop heureux de pouvoir profiter de ces salutaires moyens d'expiation que la divine miséricorde nous présente. On baise avec un saint tremblement & une humble reconnoissance la main juste du Dieu qui nous châtie, & l'amour du père qui la lève pour ramener à lui son enfant, l'empêche de murmurer ou de se plaindre de la rigueur ou pesanteur de ses coups. On attend en patience les momens du Seigneur & les secours qu'il nous procure dans la charité de nos amis à qui il inspire de parler & d'agir pour nous.

La générosité avec laquelle vous avés travaillé jusqu'icy à adoucir ou briser mes liens, tout inconnu que je vous sois, tout noir même, ne craignons pas de le dire, qu'on m'eut dépeint à vos yeux & malgré les désagrémens qu'il y a toujours de s'intéresser pour des personnes malheureuses, contre lesquelles des préventions en foule, justes ou injustes, forment des obstacles insurmontables, cette générosité, dis-je, mon révérend Père, dont je sens tout le prix & de laquelle je serai éternellement reconnoissant, est de ces vertus qui ne peuvent être véritablement & duement récompensées que par celuy qui les inspire. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que si j'avois l'honneur d'être connu de vous, mon silence seroit auprès de vous la preuve de l'étendue de ma reconnoissance, & je le garderois peut-être encore, si je ne croyois vous devoir instruire de ma présente situation & du nouveau besoin que j'ay du secours de vôtre protection.

La permission que le très révérend Père général a eu la bonté d'envoyer à nôtre révérend Père prieur de m'accorder les récréations ordinaires aux religieux est une grâce qui m'a flatté d'autant plus, qu'elle m'est un gage du retour de ses bonnes grâces, que j'ambitionne depuis long-temps, & dans tout autre maison que celle-cy, elle me porteroit à attendre en patience la révocation de ma lettre de cachet; mais permettés-moi de vous représenter :

1° Que le révérend Père prieur ne la regarde pas comme une permission de pouvoir découcher, même pour aller à une de nos maisons voisines de trois lieues, comme Mauléon; 2° il m'a dit qu'il ne me refuseroit pas de sortir hors l'enceinte de la maison pour aller me promener l'après midy, mais qu'il comptoit que je n'irois voir aucune personne du dehors, ennemy de la maison; par le mot *ennemy* de la maison il entend ceux qui plaident contre nous.

Or je vous diray que c'est dire en bon françois : ne voyez personne. Or si vous connoissiés un peu ce pays, vous sentiriés, mon révérend Père, tout le poids & l'étendüe de la condition. Ce pays est une terre de grisons où l'on trouve difficilement une promenade convenable, à moins que d'aller un peu loin; & comment le faire dans le court espace du diner jusqu'à vêpres? Nous sommes même icy actuellement sans jardin, sans cour, sans cloître, réduits à quatre religieux, dont l'officier a ses affaires, obligés à deux grandes messes par jour & l'après midy à la récitation de l'office des morts. Y a-t-il apparence que je propose à aucun de nos Pères de m'accompagner dans de vilains endroits, & qu'ils se déterminent à se priver de voir leurs amis (ces prétendus ennemis, car c'est à moy seul que la défense a été faite, & nos Pères ne resteroient guère icy, s'ils y étoient compris). Je ne vous dis rien icy que le révérend Père visiteur ne sache bien & ne vous certifie. Pardonnés même si j'entre dans ce détail; mais il me paroît nécessaire pour vous faire voir le peu d'usage que je peux faire de la grâce accordée; je pourrois même dire le non usage que j'en dois faire pour éviter la moindre apparence de plainte & par conséquent la charité que vous exercerés en continuant de travailler à la levée de ma lettre de cachet. Alors ou le très révérend Père général me plâcera ailleurs, ou du moins je pourray m'adresser au révérend Père visiteur, qui m'a promis sa protection & qui ne

me refusera pas une maison qui me convienne. Permettez-moi encore, mon révérend Père, de vous consulter sur une peine que je ressens.

Depuis quatre ans que je suis icy reclus, j'ay écrit plusieurs fois au très révérend Père général, dont je connois la tendresse & le bon cœur. Je l'ay fait, j'ose dire, dans les termes les plus soumis, les plus respectueux & les plus propres à le toucher; mais plaignés-moy, je n'ay jamais pu en recevoir un mot de réponse. Jugés quelle doit être ma situation. Ne me regarde-t-il plus comme son enfant & ai-je perdu toute espérance de pouvoir le fléchir? Je ne m'attendois pas à une réponse favorable, gracieuse & telle que mon amour propre la souhaitoit, je ne la méritois pas, je le veux même. Mais j'aurois du moins été content, s'il m'avoit bien grondé, s'il m'eût témoigné dans les termes les plus forts son ressentiment, &c. Mais son silence profond & persévérant perce jusqu'au vif le cœur d'un enfant, qui malgré ses fautes luy est si entièrement dévoué. Je ne craindray pas même de vous avouer que je n'ose plus m'adresser à luy directement de peur que mes lettres, loin de le fléchir, ne l'aigrissent davantage contre moy. Instruisés-moy de ce que je dois faire pour appaiser la tempête, & il n'y a rien d'impossible que je ne tente. Ah! mon révérend Père, si vous pouviés, en luy parlant pour moy, lui exposer mes vrais sentimens, il en seroit touché. Notre révérend Père prieur m'a dit que le révérend Père secrétaire de sa Révérence lui avoit écrit que je pris[se] patience. Le remède est aisé à prescrire, la grâce seule de J. Ch. en peut rendre la pratique facile. J'ay fait une chûte ce carême qui m'a laissé des douleurs qui demanderoient des exercices que je ne puis trouver icy. Si ma liberté, malgré la bonne volonté du très révérend Père général, ne peut m'être sitôt rendue, du moins qu'il me soit permis de pouvoir monter à cheval. Je ne demande pas ny de longues ni de grandes récréations, mais seulement de pouvoir découcher quelques nuits & aller passer quelques jours dans nos maisons voisines; ou plutôt je ne demande rien que ce que vous verrés que le très révérend Père général sera en disposition de m'accorder. Je prie Dieu tous les jours pour sa conservation & je luy demande en particulier pour vous, mon révérend Père, *ut impleat in te,* comme disoit saint Augustin, *sinum tam grandem quam ipse fecit.* J'ay l'honneur d'être avec autant de respect que de reconnoissance, vôtre très humble & très obéissant serviteur.

A Mortagne, Bas-Poitou, ce 18e juillet 1747. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 422-423.)

145. — *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.*

Mon révérend Père, je comptois avoir l'honneur de vous voir à Pontoise avant l'Assomption. Le P. dom Bouquet m'en avoit assuré & je vois avec déplaisir que vous différez votre voïage au mois de septembre & que vous en parlez même avec une sorte d'hésitation qui me fait peine & aussi à nôtre bon prieur, qui vous attendoit plutôt; au moins si vous venez, on s'en consolera. Madame la Duchesse & M. le Duc[1] seront charmés de vous voir & sont très sensibles aux marques de votre souvenir.

Je suis très sensible, mon révérend Père, au choix que vous avez fait de moi pour être votre censeur : il est bien gratieux d'avoir des ouvrages qui ne demandent que des louanges & point de critique[2]. Je vous donne, mon cher Père, tous mes petits pouvoirs; vous pouvez faire tout ce qui vous sera le plus commode pour l'impression de vôtre livre. S'il y en a quelques feuilles d'imprimées quand vous viendrez à Pontoise, vous pourriez les apporter avec vous, ou m'en envoier par quelques voies sûres ou les réserver

[1] Le duc et la duchesse de la Trémoille.

[2] Il s'agit ici de l'Abrégé de l'Histoire de Languedoc, qui parut en 1749.

jusqu'à la fin d'octobre, où nous serons de retour à Paris. Je suis charmé de trouver cette occasion de vous être bon à quelque chose & de vous prouver les sentimens tendres & respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

A Pontoise, le 3 aoust 1747. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 87.)

146. — *L'évêque d'Evrie à M. le vicomte de Montfa.*

A Alby, le 24ᵉ aoust 1747. — [Il lui annonce qu'il a reçu une lettre de M. l'abbé d'Hélyot où il est dit que le Roi ne veut pas donner des biens d'Église à des jeunes gens au-dessous de dix-huit ans, & que M. de Montfa fils[1] n'en a que quatorze]. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 153.)

147. — *Lefranc de Pompignan à dom Vaissete.*

A Pompignan, le 20 septembre 1747. — Puis-je me flatter, mon révérend Père, que vous voudrez bien m'aider à obtenir de dom Laneau, votre général, une grâce que j'ay fort à cœur? J'ai eu l'honneur de vous parler à Paris d'un de vos jeunes religieux, nommé dom Pont, qui a un talent singulier pour les langues savantes. Nous grécisions souvent ensemble, quand il étoit à l'abbaye du Mas. On l'a envoyé depuis à Villeneuve d'Agen. Cette maison n'est qu'à cinq ou six lieues d'une terre que j'ai en Quercy, où je dois aller passer les dernières semaines des vacations. Il y a long-temps que je désire avec ardeur de prendre quelque teinture de la langue hébraïque; dom Pont me seroit bien nécessaire pour cela. J'écris au révérend Père général pour le prier de permettre à ce religieux de venir me joindre à Cate, c'est le nom de ma terre, & d'y demeurer avec moi jusqu'à la Saint Martin. C'est un voyage de dix-huit ou vingt jours tout au plus. Je vous supplie d'appuyer ma lettre; vous me rendrez un service infini & que je n'oublierai jamais. Je profite en même temps de cette occasion pour vous demander des nouvelles de vos travaux littéraires. Quand aurons-nous le dernier volume de votre admirable Histoire de Languedoc & travaillerez vous bientôt à l'abrégé? Il n'est pas de bon citoyen qui ne doive s'intéresser à l'achèvement & au succès d'un ouvrage qui éclaircit des points très importans & qui répand un grand jour sur plusieurs parties de l'histoire générale du Royaume. Je suis avec un respectueux attachement, mon révérend Père, vôtre très humble & très obéissant serviteur. — Lefranc.

Je datte mes lettres de la campagne où je suis, mais mon adresse est à Montauban. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 17-18.)

Je n'ai lu que l'automne dernière vôtre Abrégé de la grande Histoire de Languedoc; J'en ai été enchanté. Vous vous êtes immortalisé vous-même, en rendant par ces deux ouvrages un service immortel à cette Province. Ses privilèges y sont mis dans un jour qui ne peut être obscurci que par des nuages passagers auxquels succédera sans doute un temps plus doux & plus serein. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 21.)

148. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Narbonne, ce 7ᵉ janvier 1748. — J'ay bien des remercimens à vous faire, mon révérend Père, des vœux que vous avés la bonté de faire pour moy, dans ce renouvellement d'année.

[1] Le fils cadet de M. de Montfa, dont il est question dans une lettre précédente de son père à dom Vaissete, en date du 2 janvier 1745, n. 131.

Vous ne devés pas douter que les miens pour vostre bonheur & vostre satisfaction ne soient des plus étendus & des plus sincères. Les Etats finirent samedy dernier. J'ay apris avec beaucoup de plaisir qu'ils avoient accordé au sieur Vincent, imprimeur de nostre Histoire, une pension viagère de cent pistolles, laquelle est reversible sur la teste de sa femme sur le pied de cinq cents livres. Je dois partir à la fin de cette semaine pour Toulouze, où j'ay quelques procès qui demandent ma présence. Je vous prie de m'y adresser vos nouvelles & d'estre toujours bien persuadé des sentimens avec lesquels je suis très parfaitement, mon reverend Père, vostre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 370.)

149. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, ce 27e janvier 1749. — Je ne sçay pas, mon très révérend Père, quel peut être le motif de la préférence que vous donnés à M. de Joubert, en vous adressant à lui plus tôt qu'à moy pour tout ce qui regarde nôtre ministère, & je vous avoue que j'en suis un peu jaloux. Je vous envoye avec plaisir le certificat pour le payement de vôtre pension & je recommanderay à M. Lamouroux d'ordonner une fois pour toutes à ses commis de vous la payer sans cette formalité qui est très inutile, cette pension devant subsister autant que vous & je souhaite bien sincèrement que nous la payions longtemps.

Vincens m'a témoigné sa satisfaction de ce que les Etats ont fait pour luy & cela en est, je vous assure, une [réelle] pour moy de voir qu'il soit content. Je recevray avec plaisir l'Abrégé de l'Histoire avec la relieure la plus simple. Je répondray incessamment à M. Buache : mais je vous prie de luy dire qu'il ne se mette pas en dépense pour faire tirer d'autres exemplaires des Tables, pareilles à celles qu'il m'a déjà envoyées, parce que je les regarde comme très inutiles. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 242-243.)

150. — *M. Labreuille, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, à dom Vaissete, à Bourbonne-les-Bains.*

Paris, le 10 juillet 1749. — [Il lui prescrit d'employer les boues le soir avant de se coucher, après avoir mis la douche en usage; elles doivent faire du bien, dit-il, pour peu qu'il y ait de l'engourdissement ou même de la stupeur dans la main. Puis il ajoute :]

Je crois qu'au cas où vous serés obligé de retourner à Bourbonne pour la deuxième saison, il ne sera pas nécessaire que vous soiés saigné de nouveau ; la purgation réitérée pourra vous suffire; cependant sur ce point là prenés particulièrement l'avis du médecin qui vous conduit; & s'il le juge nécessaire indispensablement, vous pourrez vous faire saigner au poignet, pour éviter les accidens que vous redoutés[1]. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 23.)

[1] Il paraît que D. Vaissete se trouva beaucoup mieux de la première saison qu'il fit à Bourbonne-les-Bains que de la seconde. Une lettre qui lui fut adressée à Paris par M. Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de Chartres, en date du 24 août, nous apprend que le malade était alors sur le point de partir pour la seconde fois ; il ne tarda pas à repartir, car il était arrivé à sa destination deux jours après, le 26, comme le prouve une lettre à cette dernière date, où on lit sur la suscription : Au R. P. Vaissete, à Bourbonne-les-Bains. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 142.)

151. — *L'archevêque de Narbonne au même.*

A Narbonne, le 23[e] aoust 1749. — Je reçois avec plaisir, mon révérend Père, les nouvelles que vous me donnés de vôtre santé. Je suis charmé d'aprendre que vous ayés éprouvé quelque soulagement à vos incommodités durant la première saison des eaux de Bourbonne, & je souhaite que les remèdes que vous allez faire encore vous procurent une parfaite guérison.

Je suis arrivé icy depuis deux jours, en assez bonne santé, mais mes jambes me servent toujours très mal. Lorsque vous serés de retour à Paris, je vous serai très obligé de vouloir bien continuer à me donner de vos nouvelles. Je suis toujours très parfaitement, mon révérend Père, vôtre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 183, fol. 371.)

152. — *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.*

Vers 1749. — Un de mes amis m'escrit de Paris que vous êtes parfaitement rétabli de votre attaque de goute à la main : c'est ce qui s'apelle de vrais maux surtout pour une personne qui comme vous sçait faire un si bon usage de ses doits. Vous ne devés pas douter, mon révérend Père, que je ne vous ai plaint bien sincèrement, malgré le préjugé populaire qui sembleroit refuser toute pitié aux gouteux.

J'oubliois presque de vous parler de vôtre Abrégé de l'Histoire; je suis bien aise qu'il avance. Vous sçavez, mon révérend Père, que mon paraphe n'est pour vos ouvrages qu'une simple formalité. Nous serons selon les apparences de retour à Paris au commencement d'octobre. Je parapherai ce qu'il y aura d'imprimé, passé le cahier 108. — Le 15 juillet. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 88.)

153. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 4[e] mars 1750. — Je ne doute pas, mon révérend Père, que vous n'ayés pris beaucoup de part de tout ce qui s'est passé dans la Province depuis quelque tems[1]; vous êtes trop bon citoyen & trop bon patriote pour ne pas vous y intéresser. Il n'y aura rien de changé au paiement de vôtre pension & je suis persuadé que M. Lamouroux ne fera aucune difficulté de vous la payer. Vous connaissés, mon révérend Père, tous les sentimens d'estime & de respect que j'ai pour vous. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 366.)

154. — *L'archevêque de Toulouse au même.*

A Toulouse, ce 8[e] mars 1750. — Je suis bien persuadé, mon révérend Père, que vous prenés part aux malheurs de nôtre Province. Vous faites très bien & vous agissés avec vôtre prudence ordinaire, en étant fort circonspect sur cette matière & vous jugés bien que j'en use de même. Tout ce que l'on peut dire c'est que c'est un événement bien fatal

[1] Peu de jours auparavant, le 28 février, les États avaient reçu du roi l'ordre de se séparer, à l'occasion des deux délibérations des 5 & 17 du même mois, relatives au don gratuit. Ils ne furent rétablis que le 10 octobre 1752. Ce n'est point l'archevêque de Narbonne, M. de Bertons de Crillon, nommé en 1739, qui avait présidé l'assemblée de 1750, mais celui de Toulouse, Charles-Antoine de la Roche-Aymon, lequel succéda en 1752 à M. de Crillon.

pour le Languedoc & que ses habitans sentent bien vivement. Continués je vous prie à m'écrire, mon révérend Père, & soyés bien persuadé de la sincérité & de l'étendue des sentimens avec lesquels je suis vôtre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 185, fol. 56.)

155. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 11e janvier 1751. — Mon révérend Père, quant au payement de vôtre pension, il me paroit qu'on ne peut éviter d'attendre qu'on prenne un parti sur les impositions de cette année. Le payement de cette pension ne peut certainement souffrir de difficulté, mais il s'agit de la forme, qui ne peut être déterminée quant à présent. On sçaura sans doute bientôt à quoi s'en tenir. La perte que nous avons faite par la mort de M. Lenain a mis un nouveau désordre dans toutes les affaires, & quand il aura un successeur, il faudra encore du temps pour le mettre au fait. Il y a des gens qui croyent que cette circonstance pourroit déterminer à rassembler les Etats; d'autres au contraire croyent que les affaires du clergé y mettront obstacle. Vous connoissés la sincère amitié & le respect que j'ai pour vous. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 392.)

156. — *Lefranc de Pompignan à dom Laneau.*

A Montauban, le 26e janvier 1751. — Mon très révérend Père, c'est faire la cour à la congrégation de S. Maur que de lui fournir de nouvelles occasions de rendre service au public & aux lettres. L'Académie des Sciences, Inscriptions & Belles Lettres de Toulouse a nommé depuis peu dom Pont, académicien correspondant, sur la réputation qu'a ce religieux d'être fort versé dans la connoissance des langues hébraïque & grecque. Cette Compagnie se propose de fonder quelque jour une chaire pour ces deux langues. Les libéralités redoublées de la ville de Toulouse à l'égard de l'Académie & le zèle des académiciens font espérer que cette fondation, qui est destinée à votre maison de la Daurade, aura peut-être lieu plustôt qu'on ne pense. Nous souhaitterions, je parle ainsi comme membre de l'Académie & comme chargé par elle d'avoir l'honneur de vous écrire, nous souhaitterions, dis-je, Mon très Rev. Père, que pour préparer les voyes à l'exécution d'un projet aussi utile aux sciences & aux grandes études, vous voulussiez [illegible] envoyer D. Pont à Toulouse, pour être de communauté dans la maison de la Daurade, remplir les fonctions d'académicien, & tenir dans l'Hôtel de l'Académie des conférences sur l'hébreu & sur le grec. Nous nous flattons que vous ne refuserez pas d'entrer dans nos veües. Si une Academie des sciences doit trouver faveur quelque part, c'est auprès du Général d'une congregation de savans. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 20.)

157. — *Le P. dom S. Deidier à dom Vaissete.*

En recevant vôtre lettre du 31 may je fis mes complimens à nôtre ancien Prieur [illegible] fut très sensible. Quoiqu'il eut eu des attentions pour les aieus de D. Devic il m'assura qu'à vôtre consideration, il les redoublera. Il m'ajouta que ces demoiselles ne sont pas en nécessité, qu'elles sont à présent à leur aise, qu'elles tiennent des pensionnaires. — A St André d'Avignon, le 18 mai 1751. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 16[illegible].)

[1] Nous savons, par une lettre du 1er octobre de la même année, que ce projet de nommer D. Pont professeur auprès de l'Académie des sciences de Toulouse avait reçu son exécution. (F. Lang. [illegible])

158. — *M. Raybaud*[1], *d'Arles, au même.*

Mon très révérend Père, j'ay lu en son tems vôtre Histoire du Languedoc avec un extrême plaisir; je l'ay admirée avec tout le public. On ne peut faire qu'un jugement favorable de ce grand ouvrage, puisqu'il est rempli de recherches infinies, d'une critique exacte & sçavante & d'une profonde érudition. Il auroit été à souhaiter que tout le monde se fut fait un plaisir de vous communiquer des mémoires pour le perfectionner. Il y a plus de trente ans que dom Gabriel Marclan qui étoit chargé, comme vous, de dresser cette Histoire, vint à Arles avec un autre religieux dont j'ay oublié le nom. Ils m'honorèrent de leur visite & je leur fournis tout ce que je pouvois sçavoir, surtout ce qui regardoit l'ordre de Malte. J'ay reconnu en lisant vôtre Histoire des pages presque entières qui en provenoient; mais j'étois alors assés jeune & plusieurs articles que je leur donnay n'étoient point de la dernière exactitude, parce que j'avois suivi des mémoires peu fidèles. Mais depuis ce tems là j'ay eu le moyen de visiter non seulement les archives du grand prieuré de St Gilles, mais encore celles du prieuré de Toulouze & j'ay vu les titres originaux. Je me suis aperçu de quelques erreurs, & j'ay fait en même tems de nouvelles découvertes. Je prend la liberté de vous les envoyer, flatté comme je suis d'avoir l'honneur de vôtre connoissance, ainsi que Mr Graverol a eu la bonté de m'informer. Je souhaite quelles puissent vous être de quelque utilité; j'ay eu l'attention de marquer les endroits où les titres se trouvent.

[Suit la série des remarques rectificatives faites par M. Raybaud en neuf pages in-4°.]
A Arles, le 4 aoust 1751. (Fonds de Languedoc, t. 187, fol. 306.)

159. — *Le P. Gaubil*[2], *missionnaire de la compagnie de Jésus, au même.*

Mon révérend Père, l'an passé j'eus avis de Canton que vous m'envoyiés l'Abrégé de vôtre Histoire; je l'ay receu il y a plusieurs mois par les barques impériales des provinces du midi. L'Abrégé est très bien fait; mais il me paroit que vous n'en dittes pas assés sur nôtre célèbre ville de Gaillac. J'espère que vous me procurerés l'histoire littéraire de la Province qu'on dit faite par un de vos RR. PP.

Nous avons fait partir d'icy pour Canton trois prosélytes, jeunes Chinois; je souhaitte qu'ils puissent passer en France par cette voye. Je vous envoye le livre des prières chinoises, en quatre volumes, un livre de relligion chinois & tartare, seize bâtons d'encre & quatre petites boittes de thé. Tout cela est peu de chose, mais je vous prie de l'accepter, quand ce ne seroit que pour vous souvenir quelquefois d'un religieux de Gaillac, qui se trouve à l'extrémité du monde & qui est pour dom Vaissete plein d'estime.

On a fait icy plusieurs tentatives pour le rétablissement de la mission, elles ont eu peu de succès; mais la mission est un peu plus tranquille, plusieurs missionnaires entrent de

[1] Avocat d'Arles cité dans le *Nouveau traité de diplomatique* des Bénédictins, t. IV, p. 703, pour « son érudition & ses recherches utiles au public »; auteur d'une *Histoire du prieuré de S. Gilles*, conservée aujourd'hui en manuscrit à la bibliothèque publique d'Aix.

[2] Le P. Gaubil vit le jour à Gaillac en 1689, quatre ans après la naissance de D. Vaissete. Son père, reçu avocat au Parlement de Toulouse, exerçait cette profession au siége de Gaillac; son frère était syndic de l'hôpital de cette même ville, comme on le voit dans la correspondance de nos Bénédictins. Gaubil fut un des plus savants missionnaires de la compagnie de Jésus en Chine; il se distingua comme mathématicien, astronome & orientaliste. Ses travaux lui valurent le titre de correspondant de l'Académie des sciences de Paris : il mourut en 1759.

nouveau dans les provinces & parmi ceux là est le P. Chamseaume, arrivé depuis trois ou quatre ans de Toulouse à Macao. Dans cette ville nous sommes toujours en grande liberté pour nos fonctions de missionnaires; mais on baptise beaucoup moins d'adultes que les années précédentes. Je suis avec beaucoup de respect, mon révérend Père, vôtre très humble & très obéissant serviteur. — A Péking, ce 6 novembre 1751. — (*En marge.*) On nous annonce l'arrivée de deux vaisseaux françois à Canton, mais je ne vois pour moi aucune lettre. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 108.)

160. — *M. Baron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, au même.*

1er mai 1754. — [Il écrit à D. Vaissete pour lui proposer de former une demande à l'effet d'obtenir le titre d'académicien honoraire à la place de D. Bouquet, décédé à Amiens le 1er mai 1754.] (Fonds de Languedoc, t. 182, fol. 52.) — [Réponse affirmative de D. Vaissete, s'informant de quelle manière il doit faire cette démarche. — Brouillon autographe sans date.] (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 53.)

161. — *Le P. dom Devienne*[1] *au même.*

Mon révérend Père, j'envoye au très révérend Père par cet ordinaire le projet de l'Histoire générale de Guyenne & je le prie de vouloir bien vous le communiquer. Vôtre réputation & l'étude assidue que je fais de l'ouvrage qui vous l'a acquise, à un si juste titre, me persuadent que je ne puis mieux m'adresser qu'à vous, pour porter cet essai au degré de perfection dont il peut être susceptible. Faites moi donc le plaisir, mon révérend Père, d'examiner ce Projet & de m'aider à le mettre en état de paroître aux yeux du public. Je sçais, mon révérend Père, que vous avés des occupations considérables; je me flatte néanmoins que vous voudrés bien les interrompre un moment pour rectifier des idées qui doivent en quelque sorte fixer le public sur l'ouvrage qu'on m'a fait l'honneur de me confier. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, mon révérend Père, vôtre très humble & très obéissant serviteur & confrère. — A Bordeaux, ce 14e janvier 1755. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 28.)

162. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 3e mars 1755. — Mon révérend Père, à propos de M. Buache tout le monde se plaint de sa lenteur à travailler à nos cartes. Il m'avoit promis d'envoyer pendant les Etats celles du diocèse de Narbonne, mais il n'en a rien fait. Il devoit aussi m'adresser un mémoire contenant des observations sur plusieurs articles qui l'empêchoient de continuer son travail sans avoir reçu des éclaircissemens & j'attends encore ce mémoire. Il seroit bon cependant, autant que vôtre santé vous le permettra, que vous pussiés travailler au dernier volume qui doit encore paroître pour rendre nôtre Histoire complette; car s'il faut attendre que toutes les cartes paroissent, je ne sais qui peut se promettre de voir cet ouvrage. Comme je suppose que vous avés maintenant fini vôtre Géographie, vous serés plus libre pour travailler au sixième & dernier volume de l'Histoire. Il ne me reste qu'à vous assurer de l'attachement sincère & du vray respect avec lequel je suis, &c. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 421.)

[1] C.-J.-B. d'Agneaux Devienne, bénédictin de Saint-Maur, auteur de l'*Histoire de l'Artois*, 5 volumes in-8°, & de l'*Histoire de Bordeaux*, in-4°.

163. — *Le P. dom Devienne au même.*

Mon révérend Père, de tous les articles dont j'ai eu occasion de parler dans mon Projet, celui qui regarde M. le président de Montesquieu m'a paru le plus difficile à toucher. Je ne pouvois m'empêcher de parler de cet illustre sçavant dans l'article des Belles-Lettres. Je sçavois que son livre de l'*Esprit des Loix* a été fort critiqué; il ne me convenoit pas cependant de le blâmer. Pour me tirer de ce pas, vous avez vu le biais que j'ai pris; j'ai loué dans l'*Esprit des Loix* ce qu'on ne peut s'empêcher d'y admirer, quelque parti que l'on prenne sur le fond de ce livre, & par ce correctif que j'y ai mis *à travers quelques défauts que la critique n'a point épargnés,* j'ai insinué assez clairement qu'en me déclarant admirateur de cet ouvrage, j'étois fort éloigné d'en adopter tous les principes. J'ai cru que la mort de M. de M. m'autorisoit à ajouter le Supplément que j'ai envoyé à dom Goudard. Quant au correctif que vous me proposés, voici quelques réflexions qu'on m'a fait faire à ce sujet.

Il n'est pas constant que M de M. soit mort de la manière que le suppose ce correctif. J'ai entendu parler bien différemment de la façon dont il avoit passé ses derniers momens. Mme la duchesse d'Aiguillon, qui ne l'a point quitté pendant toute sa maladie, a écrit à Bordeaux qu'il n'avoit point été question de rétractation de la part de M. de M. & c'est ici le bruit le plus accrédité. D'ailleurs, on assure que M. de Secondat son fils met actuellement sous la presse quelque ouvrage que M. de M. auroit certainement jetté au feu, s'il étoit mort dans les sentimens que suppose le correctif. (Fonds de Languedoc, t. 184, fol. 30.)

164. — *Dom Vaissete à M. le chevalier de Combettes Caumon, lieutenant réformé de cavalerie, à Gaillac, en Albigeois, par Toulouse.*

A Paris, 28e février 1756. — J'ay reçu, mon cher neveu, vôtre lettre du 16 de ce mois avec la copie de celle que M. de Fumel vôtre colonel vous a écrite, au sujet de vôtre remplacement & de la réponse que vous lui avés faite. Il est certain que vous rachèteriés une seconde fois la lieutenance, en accordant à M. de Vissac ce qu'il demande & vous [seriés] en droit de vous plaindre. Mais avant de faire par mes amis quelque démarche en vôtre faveur au Bureau de la guerre, j'ay voulu auparavant consulter quelques anciens militaires, qui fussent au fait de ces sortes de marchés. J'ay consulté entre autres M. le marquis d'Eldemont, ancien colonel du régiment du roy cavalerie. Voici ce quils m'ont répondu.

Il est certain quil y a un concordat dans tous les corps militaires, infanterie, cavalerie & dragons, suivant lequel celui qui doit faire démission de sa place traite auparavant avec celui qui doit lui succéder & de proche en proche, & qu'il tire de lui tout ce quil peut pour vendre de condition meilleure; & vous en feriés autant, si vous étiés à la même place. C'est ainsi que la Volvene tira dix mille livres de sa majorité du régiment de Bourgogne, & tous les colonels favorisent ce concordat pour faire plaisir aux officiers qui quittent & dont ils sont contens. La Cour & le Bureau de la guerre ne l'ignorent pas; mais ils ne font pas semblant de le sçavoir & passent par dessus, surtout pour ceux qui sont en crédit auprès du ministre. Ainsi à moins que vous ne traitiés de cette façon avec les lieutenans qui voudront quitter, vous ne pouvés espérer d'être replacé *gratis* & sans qu'il vous en coûte rien que par mort ou en cas de guerre. Mais il n'y a aucune apparence pour cette dernière surtout, & par conséquent, il n'y aura pas d'augmentation parmi les officiers de la cavalerie.

D'ailleurs quand je réussirois au Bureau de la guerre, ce qui est fort douteux, & si vous étiés replacé malgré votre colonel, vous vous brouilleriés avec lui & vous seriés regardé de très mauvais œil par tous les officiers du régiment, qui espèrent à leur tour un pareil avantage, quand ils quitteront & feront démission de leur charge. L'argent qu'on donne n'est proprement rien qu'un dépôt; parce que [quand] l'on est remplacé & qu'on quitte dans la suite, on tâche de retirer ce qu'il en a coûté. Voila, mon cher neveu, les réflexions que j'ay faites & que vous pourrés faire à votre tour. Il y a des événemens dans la vie qui sont dans l'ordre de la Providence & auxquels il faut se soumettre. Cependant vous ne ferez pas mal de continuer d'avoir des relations avec M. le marquis de Hautpoul pour sçavoir ce qui se passe au régiment. Salués le de ma part la première fois que vous lui écrirés.

J'embrasse ma sœur, vos freres, vôtre sœur & tout le reste de la famille. Ma santé est toujours languissante & je serai obligé de faire gras en carême, à mon grand regret.

Je vous embrasse aussi & suis toujours avec une parfaite amitié vôtre très affectionné oncle. (*Communication de M. Louis de Combettes Labourelie.*)

165. — *Le même au même, à Gaillac.*

A Paris, 25e mars 1756. — J'ay reçu, mon cher neveu, vôtre lettre du 15 de ce mois. Je n'en ferai pas usage auprès de vôtre colonel, parce qu'il ne propose pas d'alternative, mais que vous donniés à M. de Vissac pour avoir sa démission 50 louis une fois payés avec 150 fr. de pension viagère. Or, comme il vous est impossible de remplir ces engagemens, je ne lui en dirai rien, à moins qu'il ne m'en parle & je lui proposerai alors vôtre alternative quil n'acceptera pas sans doute. Ainsi demeurés comme vous êtes & attendés les événemens. D'ailleurs il paroit que le régiment campera cette année; écrivés néantmoins à M. de Hautpoul, quand il y sera.

Ma santé se dérange de plus en plus; j'ay le foye gonflé, engorgé de fiel & endurci, avec un dégoût universel; je ne cesse de faire des remèdes qui jusqu'ici ont fort peu réussi; je me soumets aux ordres de la Providence.

Il y a environ un mois que M. l'abbé d'Héliot m'a dit que M. de May, que nous avons pris pour arbitre, avoit tout arrangé pour la succession de feu l'abbé de Gaillac, & qu'il m'en feroit part; mais je n'ay pas entendu parler de lui. Comme je ne puis sortir qu'en carrosse, j'écrirai à M. l'abbé d'Héliot pour qu'il termine bientôt cette affaire.

Salués toutes nos familles & croyés moi toujours votre très affectionné oncle.

P. S. J'abrège parce qu'on m'a défendu toute sorte d'application.

J'ay fait un effort & j'ay été ce matin 26 de mars chez M. l'abbé d'Héliot qui ne demeure pas loin de l'Abbaye. Il m'a dit que M. de May, commis aux parties casuelles, que nous avons pris pour arbitre, avoit dressé la transaction entre toutes les parties qui prétendent à la succession du feu abbé de Gaillac; mais que pour plus grande sûreté, il en avoit envoyé une copie par la messagerie à M. l'abbé de Gaillac pour la leur communiquer, & voir si elles en étoient contentes; que M. l'abbé de Gaillac renvoyerait la transaction à M. l'abbé d'Héliot, & qu'alors nous la signerions, comme chargés de procuration. Ainsi M. le curé de S. Michel n'a qu'à s'adresser à M. l'abbé de Gaillac pour en avoir des nouvelles[1]. (*Communication de M. Louis de Combettes Labourelie.*)

[1] Cette lettre, qui termine la correspondance de D. Vaissete, est surtout remarquable en ce qu'elle nous apprend le triste état auquel de longues souffrances & un travail incessant avaient réduit à cette époque notre illustre historien; elle précéda de dix-huit jours sa mort, arrivée le 12 avril suivant.

166. — *Dom Bourotte à l'archevêque de Narbonne.*

A l'abbaye de S. Germain des Prez, le 1er de l'an 1758. — Monseigneur, la circonstance du jour m'autorise à présenter à vôtre Grandeur les assurances de mon respect & mes vœux pour sa plus parfaite satisfaction.

Vous voudrez bien, Monseigneur, recevoir en même tems le mémoire que j'ay eu l'honneur de vous promettre sur le sixième volume de l'Histoire de Languedoc; il est un peu long; mais, Monseigneur, j'ai cru devoir vous exposer en détail l'état ou j'ai trouvé cet ouvrage, le travail qu'il me paroist exiger indispensablement & les besoins que ce travail occasionne au premier coup d'œil, indépendamment de ceux qu'il occasionnera par la suite. D'ailleurs comme plusieurs de ces besoins ne peuvent être remplis que dans la Province même & que pour cet effet ils doivent y être connus, j'ai imaginé que vôtre Grandeur jugeroit peut être à propos de communiquer mon mémoire aux Etats qui peuvent m'aider beaucoup; & dans cette supposition, il m'a paru nécessaire de luy donner assez d'étendue & de clarté pour que ceux qui auroient le mieux de connoissance de cet objet n'y trouvassent point d'embarras. Vous en jugerez, Monseigneur, & vous en ferez l'usage qu'il vous plaira d'en faire.

Je ne dissimulerai pas à votre Grandeur qu'en me chargeant de ce travail, je le croyois plus avancé & ne comptois pas entrer dans une carrière aussi longue & aussi laborieuse. Mais j'y suis, je m'y attache même & je m'encourage par l'espérance que vôtre Grandeur voudra bien m'honorer de ses bontés & de sa protection. Je prens la liberté de vous les demander, Monseigneur, en vous priant d'agréer le profond respect avec lequel je suis, Monseigneur, de votre Grandeur, le très humble & très obéissant serviteur. (*Archives nationales,* $\frac{290}{\text{H.748.}}$)

167. — *M. de Joubert à dom Bourotte, à l'abbaye Saint-Germain des Prez, à Paris.*

A Montpellier, le 10e février 1758. — Mon révérend Père, comme les Etats ont été extrémement occupés par des affaires importantes on n'a pu parler de ce qui regarde la continuation du travail de l'Histoire de la Province que dans les dernières séances. M. l'archevêque de Narbonne a proposé de vous nommer pour continuer le sixième volume que dom Vaissete s'étoit proposé de donner. Cette proposition a été acceptée & les Etats ont en même temps délibéré de vous accorder cent pistoles par année. Je n'ai pù chercher encore le mémoire de dom Vaissette dont vous me parlez, & dès que j'aurai pu le trouver, je ne manquerai pas de vous l'envoyer. En attendant il me paroît que celui que vous m'avés envoyé fait connoître combien vous vous êtes déjà mis au fait de l'ouvrage qui vous est confié. Je serai charmé de vous procurer toutes les notions & renseignemens dont vous pourrés avoir besoin & de me trouver par là dans une relation plus particulière avec vous. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 123.)

168. — *Dom Bourotte à l'archevêque de Narbonne.*

A l'abbaye S. Germain des Prez, le 16 novembre 1758. — Monseigneur, le mémoire que Votre Grandeur m'a commandé de faire sur la description du Languedoc se trouve plus long que je ne le comptois, quoique je me sois borné au simple nécessaire, que j'aye

resserré les matières autant quil m'a été possible & quil me reste encore bien des choses à ajouter, si je voulois tout dire. Il renferme cependant tant d'objets & les besoins de l'ouvrage se sont si fort multipliés sous ma plume que je ne puis venir à bout de le réduire & de le rendre plus court. Je vous prie, Monseigneur, de l'examiner à vôtre loisir & je prévois déja que Votre Grandeur jugera non seulement quil ne suffit point que j'en présente une copie à chaque évêque du Languedoc, mais encore qu'il ne peut être trop répandu dans la Province. Si vous le pensez ainsi, Monseigneur, il faudra alors le faire imprimer & distribuer abondamment, dans chaque diocèse, à la noblesse, comme aux ecclésiastiques & autres. La dépense n'est pas considérable & peut être fort utile. Vôtre Grandeur en ordonnera ce qui lui plaira. Je n'ai en vue, Monseigneur, que le bien & les avantages du travail que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de me confier; les secours que je demande sont absolument nécessaires pour l'exécuter. J'ai fait mon possible pour faciliter ces secours & pour épargner & réduire presque à rien les peines de ceux qui pourront me les procurer, je n'en vois pas moins d'avance combien il sera difficile de les obtenir en totalité; mais vous voudrez bien, Monseigneur, m'aider de vos conseils, m'assister de votre crédit, & m'honorer de vôtre protection; ce sont là mes meilleurs moyens & avec eux j'espère tout, & répons de tout, comme je ferai tout au monde pour m'en rendre digne. Je suis avec le plus profond respect, &c.[1] — (*Archives nationales,* 290/H.748.)

169. — *Le même à M. de Joubert.*

A Paris, le 28 décembre 1758. — Monsieur, je ne veux pas laisser finir cette année sans me renouveller dans l'honneur de vôtre souvenir. L'appréhension de vous importuner sans nécessité est cause que je n'ai pas eu l'honneur de vous faire ma cour autant que je l'aurois désiré, & Messieurs les présidens de Joubert que j'ai celui de voir souvent & avec qui j'ai dîné la semaine dernière chez monsieur Mazade me rendront temoignage que je n'en suis ni moins reconnoissant de vos bontés ni moins ambitieux de les mériter. J'ai eu peu besoin de secours pendant cette année, parce que, comme j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, Monsieur, je l'ai employée toute entière à m'approprier le travail de D. Vaissete & à me mettre au fait de l'état de mon ouvrage & de ses besoins. Je suis assez content de mes opérations jusqu'à présent & je vois clairement qu'avec le temps je pourrai faire de bonne besogne & même une besogne plus interéssante encore pour la Province, plus curieuse encore pour ceux qui vivent & pour ceux qui nous suivront que la grande Histoire de Languedoc. Mais aussi, attendez vous, monsieur, que je vais vous être bien à charge & que si je vous ai laissé trop tranquile jusqu'à présent, vous aurez bientost à vous plaindre de mon importunité. (*En note, à la marge :* reçue le 19 janvier 1759.) — (*Archives nationales,* 290/H.748.)

170. — *Le même au même.*

A Paris, le 17e février 1759. — Monsieur, je me suis trouvé flatté aussi d'avoir eu les mêmes idées que vous sur les pays qui ont été distraits du gouvernement de Languedoc.

[1] Cette lettre accompagnait l'envoi du mémoire, commençant par ces mots : « D. Vaissete, auteur de l'Histoire générale de Languedoc, &c., » & publié dans l'*Introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc,* de M. Eugène Thomas, *Pièces justificatives,* n. 3.

Il est certain qu'ils ne doivent pas former l'objet de la Description, comme ils n'ont pas formé l'objet de l'Histoire de la Province. Ainsi je suis bien résolu à ne pas les confondre avec le Languedoc actuel. Mais après avoir balancé sur la part que je leur donnerois ou que je ne leur donnerois pas dans cet ouvrage, j'ai cru ne pouvoir les laisser absolument à l'écart; de même que D. Vaissete n'a pas pu se dispenser de traiter même fort amplement leur histoire dans les occasions où elle s'est trouvé liée avec celle de l'Histoire de Languedoc. Vous sçavez, Monsieur, que les occasions ont été fréquentes & qu'elles embrassent plusieurs siècles de suite, parce que ces pays en tout ou en partie & nommément le Querci, le Roüergue & tout l'ancien diocèse de Toulouse ont longtems fait partie des domaines des comtes de Toulouse, qu'ils ont été réunis à la Couronne, tous ensemble comme ne faisant qu'un tout, & que depuis cette réunion, ils ont encore fait partie du gouvernement de Languedoc pendant plus de 200 ans. Je regarde donc ce que D. Vaissete a fait à l'égard de ces pays dans l'Histoire de Languedoc comme le modèle de ce que je dois faire dans la Description qui doit être historique autant que géographique. Il est bien vrai que donnant la description géographique du Languedoc tel qu'il est aujourd'hui, ces pays qui ne sont plus de la Province n'ont point de droit à mon travail sur cet objet, & je compte bien ainsi les traiter fort légerement à cet égard, & je n'ai besoin d'aucunes recherches là dessus. Mais la partie historique de ma Description ne peut ni ne doit omettre les rapports que ces mêmes pays ont eus avec la Province. Mille occasions pour une, me mettent dans la nécessité d'en parler, & je crois encore moins devoir écarter les rapports qu'ils ont encore avec elle. Ces derniers rapports ne regardent que le civil, & c'est aussi cette seule partie civile sur laquelle je crois indispensable de donner des détails, moins étendus à la vérité que ceux qu'exige la Province même, mais du moins les plus corrects & les plus exacts qu'il sera possible; & à vüe d'œil je ne pense pas qu'il soit difficile d'avoir ces détails ou au greffe du Parlement de Toulouse ou encore mieux aux greffes des présidiaux ou des sénéchaussées qui en dépendent. A ces raisonnemens, je vous ajouterai, monsieur, pour dernière raison les vües mêmes de D. Vaissete dont je vois très clairement que l'intention étoit de partager cette Description en quatre parties, dont trois pour les trois anciennes sénéchaussées de la Province & la quatrième pour les pays qui ont été distraits du Languedoc & qui, étant ainsi traités à part & d'une autre maniere, ne feroient aucune confusion dans l'ouvrage, & cependant le completteroient. Dans cette même vüe de ne rien négliger, je me propose aussi de ne mettre dans la table alphabétique des lieux que ce qui est précisement du Languedoc actuel & de faire une table séparée du reste. — (*Archives nationales*, 290/H.748.)

171. — *M. de Joubert à dom Bourotte.*

A Montpellier, le 7e janvier 1760. — Mon révérend Père, je ne puis m'empêcher d'envier à mon frère le plaisir qu'il aura de vous revoir & de s'entretenir avec vous de vos recherches historiques par rapport au Languedoc : je connois votre zele pour le travail qui vous est confié; les commencemens n'ont pu qu'être pénibles. Je conçois la peine que vous avez û à déchiffrer les mémoires du P. Vaissette & à vous procurer ceux qui vous manquoient. Mais à mesure que vous avancerés, les difficultés diminueront, les faits se présenteront avec plus d'ordre, de liaison & de clarté; & je ne suis pas en peine de la manière dont vous mettrés en œuvre les matériaux que vous aurés ramassés. Je ne puis assés vous dire combien je m'intéresse au progrès de vôtre ouvrage. M^rs^ les sindics ne demandent pas mieux que de vous aider autant qu'ils le pourront. Si vous me jugés propre à vous procurer quelque éclaircissement, soit sur notre Compagnie

soit sur quelque autre objet qui soit à ma portée, je m'y emploierai bien volontiers. Disposés de moi, je vous prie, en toute liberté, je serai charmé d'être en correspondance avec vous & de vous assurer en toute occasion de la parfaite estime & du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol, 191.)

172. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 7e janvier 1760. — Mon révérend Père, je vous serai d'une foible ressource pour votre ouvrage sur la continuation de nôtre Histoire, mais je vous offre avec grand plaisir tout ce qui pourra dépendre de moy; M. de Joubert qui part dans peu de jours, vous remettra le peu d'éclaircissemens que nous avons ramassé, relativement à ce que vous aviez demandé. J'avois bien prévu qu'il seroit difficille de vous satisfaire par l'ignorance, la négligence ou la mauvaise volonté des personnes à qui on est obligé de s'adresser dans la Province. Vous y suppléerés par vos lumières dont je connois l'étendue. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 51.)

173. — *M. de Marigny au même.*

Ce 31e octobre 1760. — Mon reverend Père, il me semble que voilà le tems que vous partés pour le Languedoc. Faites vous bientôt ce voyage? Je vous en fais mon compliment. Je voudrois avoir le temps d'en faire autant. Je suis fâché de ne vous avoir pas trouvé pour vous renouveler de vive voix les sentimens particuliers avec lesquels je suis, Monsieur, vôtre très humble & très obéissant serviteur. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 45.)

174. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 6e janvier 1761. — Mon révérend Père, je vais écrire à Messieurs les sindics des diocèses de mon département pour qu'ils pressent les curés des différentes communautés qui les composent à remettre au plustost les observations servant de réponse au mémoire imprimé, qui leur a été envoyé pour servir à l'Histoire de la Province, à laquelle vous travaillés, & il ne tiendra pas à mes soins qu'ils ne se mettent bientôt en règle. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 52.)

175. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 5e janvier 1762. — Mon révérend Père, le Gévaudan est la partie de mon département dont j'ai le plus de peine à tirer aucun éclaircissement pour répondre au mémoire imprimé qui a été envoyé dans tous les diocezes de la Province. Je n'en ai pas été surpris parce qu'on est extrèmement défiant dans cette partie de la Province & qu'on a grand soin d'éviter de donner aucune connoissance détaillée même des choses indifférentes par rapport à ceux qui l'habitent. J'ai rassuré autant qu'il m'a été possible le sindic du dioceze qui est homme intelligent & très capable d'affaires, & je crois y être parvenu; mais il ne se flatte pas de dissiper de la même manière les doutes & les inquiétudes des curés. Ainsi il m'a promis un mémoire général en conséquence des connoissances qu'il a déja & de celles qu'il pourra encore acquérir sur les différens points du mémoire imprimé. J'aurai soin de lui en rappeler le souvenir; mais je comprens qu'il sera difficile d'avoir ce mémoire avant les Etats prochains. Je profiterai de

cet intervalle pour demander dans les autres diocezes de mon département les réponses qui manquent encore, & je vous serai obligé de m'envoyer à cet effet un état du nom des communautés dont vous avés reçu les réponses, pour les diocezes de Montpellier, Nismes, Alais, Uzès, le Vivarais, le Puy & Mende, en les distinguant par diocezes. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 142.)

176. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 31ᵉ mars 1762. — J'ai reçu, mon révérend Père, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois avec l'état des communautés dont je vous ai procuré les réponses aux demandes relatives à la Description de la Province; & j'ai sur le champ envoyé dans chaque diocèse la copie de cet état pour ce qui le concerne, en demandant avec instance qu'on n'oublie rien pour me procurer les réponses des communautés qui ne sont point comprises dans cet état. Je suis toujours étonné & affligé qu'on ait aussi peu d'empressement à continuer à perfectionner un ouvrage qui, en faisant honneur à son auteur, en fait aussi aux Etats qui en ont formé le projet & qui l'ont fait exécuter, sans parler des avantages que toutes sortes de personnes retirent des recherches qu'il contient & du discernement qui les accompagne. Vous ne pouvés pas vous adresser mieux qu'à M. le comte de la Tourette, par rapport au Vivarais; il est également curieux & intelligent. Je me charge bien volontiers de vous faire passer tout ce qu'il voudra me faire remettre pour vous.

Mon frère & mon neveu sont bien sensibles à votre souvenir & ils m'ont chargé de vous en faire leurs remerciemens. Je suis toujours avec un vray respect, mon revérend Père, &c. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol 144.)

177. — *Dom Massannes au même.*

A Narbonne, le 17ᵉ mai 1762. — Je pris la liberté, l'année dernière, de vous faire part, mon révérend Père, de certaines réflexions que j'ai fait sur votre prospectus de la nouvelle Histoire du Languedoc. J'ignore par quelle fatalité ma lettre n'est point parvenue jusqu'à vous; j'en parlai à notre tout cher & tout aimable visiteur dom Joseph Payen, qui me parut bien avant dans vos intérets; il me fit promettre que je vous en écrirois encore une fois, en m'assurant que vous ne les trouveriés point déplacées. Soyés intimément convaincu, mon révérend Père, que l'intérêt du public, l'honneur de la religion & l'exactitude que vous desirés apporter dans vôtre ouvrage, sont les seuls mobiles de ma démarche.

J'aurai donc l'honneur de vous représenter encore une fois que vôtre projet, également vaste & intéressant pour le public, ne sauroit être amené à terme par les moiens pris jusqu'à ce jour. Il seroit absolument nécessaire que vous vinsiés vous même sur les lieux, ou du moins que quelque religieux habile fut chargé par nos supérieurs majeurs de visiter pour vous les diocezes, d'examiner les mémoires qui lui seroient présentés & d'en faire l'application sur les lieux indiqués; sans cette précaution il est indubitable que vôtre ouvrage péchera du côté de l'exactitude, dans les points mêmes les plus essentiels, & ce, par les raisons que je vais vous détailler :

1° La plupart des curés ou magistrats chargés de remplir les articles de vôtre prospectus sont incapables de vous seconder; ce qui appert par quelques mémoires que l'on m'a communiqués, dans lesquels il est aisé de juger quils n'ont pas même compris ce qui leur étoit proposé.

2° L'intérêt ou la passion guident le plus souvent la plume de ceux qui ont pris le vrai sens de vôtre prospectus; le peu ou le trop d'union d'un curé avec le seigneur du lieu, dicte communément les titres de la paroisse & ceux des familles & de leurs possessions.

3° Il est peu de curés ou de magistrats dans nôtre Province qui soient en état de déchiffrer les vieux titres & les inscriptions; moins encore en est il qui aient une connoissance exacte des anciens monumens de la Province ou de ses monnoies.

4° Le langage du Languedoc différent en divers lieux, a varié en nombre d'expressions; or la plupart des titres étant écrits en langue vulgaire, il est à présumer qu'on donnera à faux par l'inusage des termes que l'on ne comprendra point ou qu'on ne sçaura point lire.

5° Vous n'ignorés point que l'abbé Vernoulli (*lisez* d'Expilly) vient de donner au public une Histoire topographique, dans laquelle plusieurs curés & magistrats vont puiser leurs mémoires, sans autre examen particulier; ainsi les mêmes fautes que nous trouvons à chaque page dans cet auteur, risquent d'être insérées dans vôtre ouvrage.

6° Il est des curés & des magistrats qui vous ont fourni jusqu'à ce jour des mémoires vrais ou faux; il en est encore plus qui n'ont pas même daigné mettre la main à l'œuvre, soit mauvaise volonté, soit ineptie; il n'est pas moins vrai que vôtre ouvrage sera extrèmement retardé, vû que pour donner une suite exacte à vos mémoires, il seroit intéressant que vous les eussiés tous en même tems sous les yeux.

Voila, mon révérend Père, en abrégé les réflexions qui me sont venues sur vôtre ouvrage, dont je désire avec passion la fin. Vous sentés déja la nécessité quil y auroit de vous transporter vous même sur les lieux ou de faire nommer par la Diette un religieux habile qui ne vous enverroit les mémoires qu'après les avoir justifiés avec toute l'exactitude possible. Cinq cens livres levées sur la Province suffiroint pour fournir aux courses nécessaires de ce religieux.

Il seroit encore un moien plus expéditif pour vous : celui de faire nommer quatre religieux qui se distribueroint les divers diocezes & qui seroint entretenus aux dépens des maisons les plus aisées de la Province, telles que Montmajour, S. André, Aniane, S. Guilhem, la Grasse, &c. Ces maisons en diminuant leur nombre de deux religieux, pourroint aisément avancer 500 livres chaqune. Les religieux que je connois le mieux en état de vous seconder dans vos vües seroint dom Serres, dom Delbouix, dom Beaubens & dom Meydieu. Si vous agréés ce projet & que vous ne puissiés obtenir de la Diette qu'un religieux, dom Serres me paroît le plus propre & le plus expéditif. C'est un de mes écoliers que je connois parfaitement, & je ne pense point que le révérend Père & très cher visiteur, qui le connoît tout comme moi, me démente. Pour moi, si je puis vous être de quelque utilité, ou à vôtre second, je m'offre en entier, soit à vous fournir des mémoires, soit à vous communiquer diverses pièces de monnoies & inscriptions que j'ai sur Narbonne & les lieux circonvoisins. L'intérêt que je prends à vôtre ouvrage, joint aux sentimens que je vous ai voüé dès vôtre dessein conçu, m'ôtent depuis longtemps à moi même & me rendront à jamais, mon révérend Père, le plus humble & le plus affectionné de vos confrères.

Agréés que nôtre révérend Père visiteur trouve ici les preuves de mon éternel souvenir, & si vous avés occasion de le voir, je vous prie de lui en faire part. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 47-48.)

178. — *M. de Montferrier au même.*

A Montpellier, le 3e janvier 1763. — Mon révérend Père, comme je pourrois bien avoir égaré dans mes papiers l'état des communautés qui ont satisfait aux éclaircissemens

que vous aviez déziré avoir, ayés agréable d'en remettre un autre à M. de Joubert qui me le fera passer & nous écrirons de nouveau aux sindics des diocèses, qui sont en demeure, quoique je craigne bien qu'il sera difficile d'en tirer parti. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 54.)

179. — *M. de la Fage au même.*

A Montpellier, le 17e janvier 1763. — Mon révérend Père, il ne tiendra pas à moy de vous procurer des mémoires relatifs à l'Histoire de la Province. Je me propose d'écrire incessamment aux sindics des diocezes pour exciter leur zèle auprès des communautés, dont la lenteur m'est connue. Vous pouvés etre assuré que je ne perdray point cet objet de vüe, & que je feray par moi même des démarches, qui peut-être ne seront pas infructueuses; j'auray l'honneur de vous en instruire. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 5.)

180. — *Dom Bourotte à M. de Joubert.*

A Paris, ce 21e décembre 1763. — Monsieur, je n'ai fini qu'hier au soir la Table que vous m'avés fait l'honneur de me demander, parce que j'ai cru devoir suppléer des titres aux pièces qui n'en ont pas & qui sont en assez grand nombre & que j'ai été par conséquent obligé de lire attentivement, l'une après l'autre, pour en indiquer les objets avec précision.

Vous verrez, Monsieur, la carte du diocèse de Narbonne au premier jour. J'ai été ches M. Buache qui y travaille assiduement. Je l'avois vu le mois dernier malade & fort affligé du retard involontaire que son indisposition occasionnoit. Il m'a promis aussi de vous présenter, Monsieur, le mémoire que vous désirez sur la suite de son ouvrage & sur les éclaircissemens dont il a besoin. Je suis avec le plus profond respect, Monsieur, &c. (*Archives nationales,* $\frac{290}{\text{H.748.}}$)

181. — *M. de la Fage-Pailhés à dom Bourotte.*

A Paris, le 5e juin 1764. — J'ai l'honneur de vous envoyer, mon révérend Père, un mémoire du curé de S. Martial en Boutières, dans le pays de Vivarais, pour servir à la Description historique & géographique de la Province. Je m'empresse de vous le faire passer au moment que je le reçois, en vous assurant que je suis avec autant d'attachement que de respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 8.)

182. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 18e aoust 1764. — Mon révérend Père, comme le projet contenu au mémoire que je présentai de votre part l'année dernière à M. l'archevêque de Narbonne sur la manière de continuer & d'achever l'Histoire de la Province en deux volumes au lieu d'un, est sans doute le meilleur, il n'y a qu'à le suivre par parties; & la perfection de l'ouvrage vous dédomagera le premier de la peine & du travail. Je suis avec les sentimens les plus sincères & un vrai respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 153.)

183. — *M. de la Fage-Pailhès au même.*

A Montpellier, le 16ᵉ janvier 1765. — Mon révérend Père, je veilleray avec soin à ce que les diocèses de mon département vous donnent toutes les instructions qui peuvent les concerner. Je sçais combien nous vous sommes redevables de ce que vous faittes sur notre grande affaire du Rhosne. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 8.)

184. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 3ᵉ aoust 1765. — Mon révérend Père, ne manqués pas, je vous prie, de continuer à me donner de vos nouvelles, & lorsque vous en aurés [l'occasion], je vous serai obligé de me parler de la Description historique & géographique de la Province, qui doit faire partie du supplément de l'Histoire; vous devriés aussi parler à M. de Montferrier & écrire à M. de la Fage, qui est actuellement à Toulouze, pour les presser de demander dans les diocèses de leurs départemens les réponses qui n'ont point encore été fournies. Je suis avec un vrai respect, &c. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 158-159.)

185. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 17ᵉ janvier 1770. — Mon révérend Père, ne pourrés vous pas dans le cours de cette année mettre la dernière main à un des volumes du supplément de l'Histoire de la Province; le public l'attend avec impatience & je suis du nombre de ceux qui desirent avec empressement que vous en fassiés présent aux États. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 175.)

186. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 14ᵉ janvier 1771. — Mon révérend Père, je suis parfaitement instruit des différentes occupations qui vous ont détourné du travail de l'Histoire de la Province que vous devés continuer; & je ne sçais si le nouvel ouvrage qui paroît au nom de la Provence, exigera de nôtre part une réponse, pour laquelle nous ne pourrions nous adresser qu'à vous. Je souhaite fort qu'elle ne soit pas nécessaire. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 176.)

187. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 17ᵉ janvier 1777. — Mon révérend Père, je n'ai pas oublié que vous avés besoin de ménager votre santé & conséquemment votre travail. On se trouve exposé, faute de l'avoir fait, à des intervalles de repos, qui retardent plus les ouvrages dont on est chargé, que n'auroit pu faire une juste modération dans une application journalière. Je crois devoir insister sur ce point à votre égard, par l'intérêt que je prends à ce qui vous regarde & par le désir de voir paroître l'ouvrage auquel vous travaillés. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 178.)

188. — *Le même au même.*

A Montpellier, le 3e novembre 1777. — Mon révérend Père,....... je compte apprendre par eux (M. de Rome & son fils)[1] le progrès de votre travail & le temps où nous pourrons espérer de voir paroître un volume pour la continuation de l'Histoire en la forme qui a été déterminée. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 183.)

189. — *M. Carrière au même.*

J'ai l'honneur de vous adresser suivant l'usage, Monsieur mon très révérend Père, le mandement de votre gratification, dont M. de Joubert, nôtre trésorier, a bien voulu se charger. Je suis bien charmé que cette occasion me procure le doux & précieux avantage de me rappeler dans votre aimable souvenir & de vous convaincre de plus en plus du très sincère & très respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur mon très révérend Père, &c. — A Montpellier, le 7 décembre 1778.

Mon père qui m'écrit tous les courriers, me charge de vous faire agréer ses complimens les plus tendres & les plus empressés. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 57.)

190. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 5e janvier 1779. — Mon révérend Père, je ne saurois me dispenser de vous parler de votre ouvrage & de vous témoigner l'empressement que j'ai de le voir paroître, en apprenant que l'impression en est commencée. Je ne saurois perdre de vüe le projet très raisonnable & très utile de completter l'ouvrage de dom Vaissete, sans désirer d'en voir l'accomplissement qui est attendu par un grand nombre de personnes pour la perfection d'une Histoire qui a mérité l'approbation publique en même tems qu'elle intéresse particulièrement une grande province qui, dans ses différentes parties & dans les différens objets de son administration, fournit un grand nombre d'événemens. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 187.)

191. — *M. Carrière au même.*

A Uzès, le 7e septembre 1779. — Mon révérend Père, je joins ici un mémoire que mon père vient de me remettre. Je vous serois très obligé de vouloir bien en conférer dans vos momens de loisir avec M. l'abbé Expilli, s'il est de votre connoissance ou bien avec son libraire, le tout sans faire mention de nous, & en ne lui présentant cette question que par l'intérêt que vous prenés en général à ce qui concerne la province de Languedoc, dont vous êtes chargé de continuer l'Histoire & notamment aux Etats dont vous connoissez les officiers, auxquels M. l'archevêque de Narbonne a distribué les cinq premiers volumes du Dictionnaire dont il s'agit[2]. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 58.)

[1] Cette année les États avaient adjoint, comme syndic général, M. de Rome, secrétaire général, à M. de Montferrier, & donné à son fils la survivance de ce dernier. (Fonds de Languedoc, t. 190, fol. 176.)

[2] Le *Dictionn. topographique*, de l'abbé d'Expilly.

192. — *M. de Joubert au même.*

A Montpellier, le 5e janvier 1780. — Mon révérend Père, ce que vous me marqués sur les soins & l'attention de mon neveu pour vous procurer tous les secours qui peuvent vous être nécessaires pour votre ouvrage, m'a fait un vrai plaisir. Il me reste seulement à souhaiter qu'on puisse vous procurer les copies des procès verbaux qui vous sont nécessaires aussi promptement que vous le pouvés dezirer pour avancer vôtre ouvrage, dont je ne puis vous cacher que je désire extrèmement d'apprendre le progrès & même la fin prochaine. Je suppose que vous avés déjà commencé à faire imprimer ; & vous ne devés pas être surpris qu'à mon âge surtout on soit pressé de jouir de la continuation d'une Histoire qui est annoncée depuis long tems. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 189.)

193. — *M. Carrière au même.*

.... Je joins ici en attendant le mandement de votre gratification annuelle dont M. de Joubert, nôtre trésorier, qui part demain, aura la bonté de se charger. — A Montpellier, le 13 janvier 1780. (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 60.)

194. — *Le même au même.*

A Montpellier, 6 mars 1780. — [Il dit à dom Bourotte tout l'attachement que lui porte M. de Montferrier père, doyen des syndics généraux de la Province [1].] (Fonds de Languedoc, t. 188, fol. 61.)

195. — *Dom Malherbe à l'archevêque de Narbonne.*

1785 ou 1786. — [Il lui annonce qu'il a commencé par faire un abrégé chronologique des annales générales de la Province, & qu'il l'a conduit jusqu'à Louis XV exclusivement. Il estime que cet abrégé peut former un gros volume in-8°. Il ajoute :]

J'ai pensé qu'il valoit mieux le diviser en deux volumes. Pour les compléter j'y ai ajouté une notice historique 1° des Gaules, de leur étendue & de leurs divisions successives ; 2° de l'origine des Gaulois & de leurs mœurs, de leurs usages, de leur religion, de leur gouvernement, de leurs émigrations, de leurs établissemens dans l'Asie, la Grèce & l'Italie ; j'ai suivi les Volces dans les différentes régions qu'ils ont parcourues, dans celles où ils se sont fixés & auxquelles ils ont donné leur nom ; 3° j'ai recueilli à part les événemens les plus remarquables qui se sont passés dans les Gaules, hors le Languedoc, sous les empereurs depuis Jules César jusqu'à l'introduction des Francs.

J'ai remis mon manuscrit entre les mains de M. de Joubert, qui a bien voulu m'aider de sa bibliothèque, de ses lumières & de ses conseils ; il a pris la peine de le lire & l'a honoré de son suffrage & opine pour l'impression ; mais il desire, ainsi que moi, d'avoir préalablement l'avis & l'approbation de Vôtre Grandeur.

[1] Depuis 1764, M. le marquis de Montferrier avait cédé ses fonctions de syndic à son fils. Cet office était entré dans la famille par M. de Montferrier, grand-père de ce dernier. Voir ci-dessus, p. 33* & 34*.

Les tables chronologiques étoient bien avancées par dom Bourotte; je me flatte que je pourrai les mettre en état de paroître, dans les premiers mois de l'année prochaine.

Dom Soulaire travaille à la continuation des Annales générales de la Province depuis 1643, époque où les a laissées dom Vaissete.

Après que j'aurai achevé ce dont je viens de vous faire mention, je compte entreprendre la Description topographique de la Province. Je suis avec un profond respect, Monseigneur, &c. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 219.)

196. — *M. de Castillon, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Toulouse, à dom Malherbe.*

[Il lui apprend que, sur la demande de lui dom Malherbe & de son collaborateur dom Soulaire, de puiser dans le Recueil des mémoires de l'Académie pour la partie littéraire de l'Histoire de Languedoc, cette compagnie savante lui accorde avec empressement ce qu'il désire & lui envoye par la turgotine qui part cette nuit les volumes de ses mémoires parus jusqu'à présent, & que M. Darquier[1] est chargé de les lui présenter. Toulouse, 6 décembre 1788.] (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 213.)

197. — *Dom Malherbe au secrétaire-greffier de la commission des départemens formés de l'ancienne province de Languedoc.*

Monsieur, je reçois le 28 octobre 1791 la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire. Si vous aviés eu la complaisance de me faire passer, deux ou trois mois au plus après sa date, l'extrait de la délibération prise par MM. les commissaires le 4 décembre 1790, j'aurois été à même de leur faire mes représentations, avant qu'ils se fussent séparés. Ces messieurs attachent le paiement des 600 livres qui me sont dues annuellement à la remise pure & simple de mes manuscrits, fruits d'un travail de dix à onze heures par jour, depuis 1785; il faut qu'ils n'en fassent pas grand cas. Je les priois pour qu'ils pussent en porter un jugement de m'indiquer parmi MM. les députés ou quelques litérateurs à leur choix, tel nombre de censeurs qui leur eût paru convenable; alors ils eussent pu apprécier ce qui leur a paru sans doute fort peu important. Je devois d'ailleurs présumer que je ne serois pas autrement traité que mes prédécesseurs, auxquels on réservoit une part honnête dans le produit de l'impression de leurs ouvrages; ce dont la délibération de MM. les commissaires ne fait seulement pas entrevoir la perspective. D'après ces considérations que je crois fondées sur la justice & qui, faute de me connoître, passeront peut être pour inspirées par la vanité, je préfère, Monsieur, de perdre mon traitement depuis 1788 plutôt que de me désaisir de mes manuscrits, auxquels il manque encore bien des corrections qui ne peuvent être faites que par la combinaison de l'ensemble des divers ouvrages dont j'ai envoyé la note à ces messieurs. Cet ensemble & les différens rapports qui les concernent peuvent ils être mieux saisis que par leur propre rédacteur? Je ne le crois pas. Si néanmoins on veut m'avancer une somme suffisante pour conserver un double de mes manuscrits, je vous les ferai passer à mesure qu'ils seront transcrits. Voilà, Monsieur, tout ce que je puis faire, étant dénué de tous les secours que je tenois de ma congrégation. J'envoie à dom

[1] Le célèbre astronome toulousain.

Soulaire copie de l'extrait que vous m'avés adressé. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 256.)

198. — *Le même à ....*

Je sollicitai de l'Assemblée nationale le paiement des années arriérées 1789 & 90; & par une erreur de bureau ces deux années restèrent en omission. Le décret qui fut rendu le 14 septembre 1792 portoit qu'il seroit payé tant à dom Soulaire qu'à moi une somme de 600 livres pour l'année 91, & pareille somme pour l'année 1792, sauf, avant de toucher pour l'an 1792, de justifier du progrès de notre ouvrage auprès du Directoire du département de Paris.

Je me présentai au département qui nomma deux commissaires pour vérifier nos travaux, portefeuilles & manuscrits. Le rapport de ces commissaires nous procura du département un certificat aussi honorable que flatteur[1] pour des hommes de lettres sensibles & laborieux. Nous fûmes payés de ces deux années arriérées.

Je présentai une nouvelle pétition pour le recouvrement des deux années 89 & 90, le 22 prairial dernier : il fut rendu par la Convention un décret dont voici la teneur : « Il sera payé par la Trésorerie nationale, &c. »

C'est cette obligation de justifier que nous n'avons pas été payés des années 89 & 90 qui nous engage à recourir à vous pour nous présenter ensuite à la Trésorerie. C'est le citoyen Castelan (plus bas ce nom est écrit *Castellane*), ci-devant caissier, privé maintenant de tous papiers concernant la Province, qui m'a dicté ma marche par écrit.

Certain de vôtre bonne volonté & de vôtre complaisance, il m'a tracé ce que j'avois à faire; c'est de vous demander, en exécution de la loi du 22 prairial, votre certificat justifiant que les citoyens Malherbe & Soulaire, ci-devant bénédictins, chargés de la continuation de l'Histoire du ci-devant Languedoc, ne sont point employés dans les états des dettes de la ci-devant Province de Languedoc pour les années 1789 & 90, pour aucuns traitemens, honoraires, gratifications, relatifs au travail dont ils avoient été chargés, par délibération des Etats de 1784. Vous voudrez bien faire légaliser votre signature par un officier public.

Nous vous serons très obligés d'accélérer votre réponse. Le citoyen Ramel-Nogaret s'intéresse à nous faire rendre justice & nous a chargés, ainsi que le citoyen Castelan de joindre leur salut fraternel à celui que nous vous offrons de bon cœur, Soulaire & moi. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 261.)

199. — *Ramel-Nogaret, représentant à la Convention nationale, rue S. Honoré, vis-à-vis celle de S. Florentin, n° 377, au citoyen Malherbe.*

A Paris, le 1er may 1793, 2e de la République. — Citoyen, je reprendrai avec le plus vif intérêt la suite des démarches qu'il conviendra de faire, pour que justice vous soit rendue. Pour cet effet je vous indiquerai sous peu de jours le local du Palais National, où nous pourrons nous réunir. Là nous reviendrons sur les faits, là je vous réitèrerai mes remerciemens sur les notes que vous avez bien voulu me transmettre. — Au citoyen Malherbe, rue du Théâtre français, n° 15, à Paris. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 271.)

[1] Ce certificat, émané du Directoire du département de Paris, est du 3 janvier 1793. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 262.)

200. — *M. d'Alphonse, préfet du Gard, à M. Malherbe, ci-devant bénédictin de la congrégation de S. Maur, & ci-devant l'un des bibliothécaires du Tribunat, au palais du Tribunat.*

Nismes, ce 16 mars 1808. — Département du Gard, ... Division. Statistique. — [M. d'Alphonse écrit à dom Malherbe pour lui annoncer tout l'intérêt que le gouvernement attache à faire dresser la statistique de chaque département, & pour lui proposer de l'aider dans ce travail soit par la communication de documents manuscrits, soit en se chargeant de la rédaction de la partie historique, moyennant un prix qu'il laisse à sa discrétion de déterminer]. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 279-281.)

201. — *Dom Malherbe à M. d'Alphonse, préfet du Gard.*
[Brouillon autographe.]

Vous avez vu, Monsieur, qu'à la fin de cette même année les Etats généraux de Languedoc, de concert avec le Général de S. Maur, nous chargèrent, dom Soulaire & moi, de la continuation de la dite Histoire, & nous assignèrent à chacun une pension de 600 livres comme à nos prédécesseurs. Nous avons cessé d'en jouir en 1792. On nous allouoit également les frais & dépenses de correspondance & de copistes. Nous convinmes respectivement, mon collègue & moi, de la distribution de notre travail. Je ne pourrai ici vous parler que du mien, parce que je n'ai pu recouvrer ses écrits. Mais j'avois en dépôt les collections de nos prédécesseurs. Frustrés l'un & l'autre par les événemens majeurs dont vous avez connoissance des ressources inappréciables que nous tirions de notre Congrégation, & des communications actives & amicales du thrésorier-général & des sindics de la Province, nous fûmes obligés d'interrompre nos relations avec le Languedoc, de suspendre nos travaux historiques, & de pourvoir par d'autres occupations à notre subsistance.

La santé de dom Soulaire déclina sensiblement; comptant sur un meilleur sort, il s'embarqua pour S. Domingue où il n'a trouvé que son tombeau.

[Je suis] devenu par sa mort seul possesseur de tous les manuscrits & recueils & des collections de tous nos prédécesseurs, même ceux de DD. Marcland & Auzières, chargés en 1709 par les Etats de Languedoc, sur la proposition de M. l'archevêque de Narbonne (de la Berchère), de parcourir les archives & les chartiers de la Province, &c., commission qu'ils exécutèrent jusqu'en 1715 & qu'ils abdiquèrent alors, soit à cause de leur grand âge, soit à cause d'autres emplois.

Revenons à votre objet, car je ne dois pas oublier que c'est une lettre & non pas un mémoire que j'ai à vous écrire. Que n'est il entré dans les vües des huit préfets de Languedoc de me faire collectivement les mêmes propositions dont vous m'honorez aujourd'hui. J'aurois préféré une pareille occupation à toute autre, & nous aurions derrière nous sept années de travail fait.

Je ne pourrois entreprendre aujourd'hui sans témérité de vous donner une notice historique complète, telle que vous la désirez, depuis 1643. Quant aux sources que vous m'invitez à vous indiquer & où l'on pourroit en puiser les connoissances, je pourrois vous en désigner quelques unes, mais je pense qu'il est bien difficile que la multitude de vos occupations administratives vous laisse le temps requis pour les consulter & les réunir.

Vous avez l'honnêteté de m'engager à vous marquer le prix que je croirois devoir mettre

à ce travail & l'époque à laquelle vous pourriez l'avoir. A cela je vous réponds franchement & sans modestie que je n'ai jamais sû faire une telle appréciation, & je serois encore bien plus embarrassé maintenant; car je travaillois autrefois autant par honneur que par goût; aujourd'hui je travaille pour gagner ma vie. Privé d'emploi par la suppression du Tribunat, parvenu à un âge qui devroit être celui du repos, je date de 1733, ma santé m'a permis de m'associer à une entreprise qui ne me laissera aucun moment de liberté. Je ne vois donc d'autre moyen de seconder vos louables projets qu'en vous transmettant toutes les collections de mes devanciers & les miennes.

Quant aux premières, je vous dis en gros que j'ai tous les matériaux dont vous pensez bien que la majeure partie est imprimée; quant aux miennes, en voici le détail [1].

Il est vraisemblable, Monsieur, que vos affaires vous appelleront à Paris. En une conversation d'une heure nous dirons cent fois plus que dans vingt ou trente lettres.

Vous avez sans doute ici quelques littérateurs de vos amis, M. Barbier dont vous me parlez & d'autres; engagez les à tenir quelques séances pour compulser mes masses de papiers, mes cartons, mes portefeuilles, qui sans exagération rempliroient une charrette. Avec de la patience ils en viendront à bout & vous en rendront compte. MM. Gailhard & Servières les ont parcourus comme commissaires nommés en 1792 pour obtenir les paiemens de notre pension. Ils en ont fait leur rapport dont j'ai copie.

Je ne pense point sans tristesse & sans chagrin à la dispersion éventuelle de mes collections, ma mort arrivant; il m'est donc avantageux de m'en dessaisir.

[1] *État des principaux articles demandés à dom Malherbe par M. d'Alphonse.*

1° Le premier article intitulé : *Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire de Languedoc, contenant les événemens les plus remarquables depuis les Volces jusqu'à la mort de Louis XIV,* pouvant fournir la matière de deux volumes in-8°.

2° Le troisième article intitulé : *Pièces historiques de l'administration des Gaules sous les Romains, les Visigoths, les Bourguignons, les François.* Un vol. in-12.

3° Le sixième article intitulé : *Notice sur l'allodialité des terres, l'établissement des bénéfices; les révolutions successives de ces commissions; la naissance, les progrès, l'ensemble de l'ancien système & régime féodal, l'administration de la justice en Languedoc.*

4° Le neuvième article intitulé : *Notices ou recherches sur la topographie de la Province & sur les peuples qui habitoient le Haut & Bas Languedoc.*

5° Le dixième article intitulé : *Description du Languedoc en général.* Un vol. in-12.

6° Le douzième article intitulé : *La géographie des diocèses de Languedoc, curiosités naturelles, productions minérales, extraite en grande partie de l'ouvrage de M. Gensane & de quelques autres naturalistes & minéralogistes.* Un vol. in-12.

7° Le treizième article intitulé : *Hydrographie ou cours des rivières, ruisseaux & canaux du Languedoc, leurs sources, leurs embouchures & confluens, leur étendue & nomenclature des lieux qu'ils arrosent; description particulière du Rhône, de son cours,* &c.

8° Le quatorzième article intitulé : *Description des fontaines minérales, froides ou thermales ou bitumineuses du Languedoc; rapports des auteurs qui en ont traité.*

9° *Extrait d'Expilly, sur ce qu'il a écrit relatif au Languedoc.*

10° *Extrait de dom Bouquet & Schoepflin sur le Languedoc.*

11° *Origine & progrès des sciences, arts & mœurs des Volces,* par l'abbé de Guasco.

12° *Extrait de la géographie de la Gaule Narbonnoise,* de Cellarius.

13° *Table des notes marginales de l'Histoire générale de Languedoc.*

14° *Mémoire sur les monnoies de Languedoc,* en deux cahiers.

M. Malherbe m'a remis les pièces ci-dessus pour être adressées à M. d'Alphonse, préfet du département du Gard, qui lui en accusera la réception & qui les lui fera rendre à Paris, sur sa première demande. A Paris, ce 20 juin 1808. Noaille. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 288.)

L'accusé de réception à Nimes par M. d'Alphonse est du 8 juillet 1808. (*Ibid.* fol. 290 & 291.) Plus tard ce fonctionnaire, étant parti en mission pour la Hollande, écrivit d'Amsterdam à dom Malherbe, en date du 7 novembre 1813, qu'il n'avait pas pu faire usage des pièces que celui-ci lui avait confiées, & que, sur sa demande, il les lui renvoyait, par la diligence, à Paris. (*Ibid.* fol. 295.) Voir ci-dessus, p. 82*.

D'un autre coté ma position précaire ne me permet pas d'en faire un sacrifice gratuit. Je vais donc forcer mon caractère & vous énoncer rapidement ce que je n'aurai pas le courage de commenter. Oui, Monsieur, il est devenu presque indispensable pour moi de céder mes manuscrits à quelqu'un qui cependant en connoisse l'utilité & l'évaluation, & qui sache aprécier le temps qu'ils ont exigé & la valeur relative qu'ils peuvent avoir. Enfin, Monsieur, délivrez moi d'une inquiétude dont je suis tourmenté. Mes parens se soucieront fort peu de cette partie de ma succession; ils la donneront sans peine pour s'en exempter le port; tout se trouvera dispersé & comme perdu. Cette perspective me fait une vraie peine. (*Ce dernier paragraphe a été biffé.*)

Mais vous n'êtes pas le seul à devoir en profiter; il seroit juste que MM. vos collègues en partageassent l'acquisition. Son Exc. M. le Ministre de l'intérieur pourroit même en faire les avances; il y en a eu des exemples. Réfléchissez sur cette spéculation & m'en dites votre avis.

Tel est sommairement mon aperçu; je voudrois de ma collection 9,000 fr. argent comptant, ou 1,200 fr. de rente viagère solidement établie & payable moitié tous les six mois.

Je finis, Monsieur, cette longue lettre qui vous ennuiera peut-être plus à lire qu'elle ne m'a impatienté à écrire, non quant à son objet à votre égard, mais quant à ses conclusions; je n'ai jamais sçu traiter les affaires d'argent. (Fonds de Languedoc, t. 181, fol. 232.)

TABLES DE L'INTRODUCTION

NOTICE

SOMMAIRES DES CHAPITRES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PREMIÈRE SÉRIE. — PAPIERS PERSONNELS DE DOM DEVIC ET DOM VAISSETE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEUXIÈME SÉRIE. — DOCUMENTS RELATIFS A LA PUBLICATION DU LIVRE

19 *Avis touchant l'Histoire générale de Languedoc, par le R. P. dom Vaissete, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; 5 volumes in-folio, proposée par souscription à Paris, chez Vincent, imprimeur-libraire des États de la Province de Languedoc.* 1er mai 1752.
20 *Brevet de la pension annuelle, accordée par les États de Languedoc à dom Bourotte.* 1758-1759.
21 *Mémoire sur le sixième volume de l'Histoire de Languedoc, adressé à Monseigneur l'archevêque de Narbonne, par dom Bourotte.* 1er janvier 1758.
22 *Canevas des Annales de Languedoc, sous le règne de Louis XIV, tracé par dom Soulaire, sur le travail commencé par dom Vaissete & continué par dom Bourotte.* 1758.
23 *Mémoire sur la continuation de l'Histoire de Languedoc.* [*Autographe de dom Bourotte.*] Après 1763.
24 *Compte de dom Malherbe.* Mars 1785.
25 *Pétition adressée par dom Malherbe à MM. les Commissaires des départemens formés de l'ancienne province de Languedoc.* Novembre 1790.
26 *Extrait des registres des délibérations prises par MM. les Commissaires des départemens formés de la ci-devant province de Languedoc.* 29 août 1791.
27 *Pétition de DD. Soulaire & Malherbe à l'Assemblée nationale.* Janvier 1792.
28 *Exposé de la continuation de l'Histoire de Languedoc, par dom Malherbe.* [Extrait.] ..... 1791 ou 1792.
29 *Extrait des délibérations de l'Assemblée nationale.* 14 septembre 1792.
30 *Journal des débats & décrets, n° 286. — Convention nationale, séance du 30 juin* 1793. [Extrait.]

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TROISIÈME SÉRIE. — CORRESPONDANCE

1 *Dom Auzières à dom Vaissete.* 28 octobre 1715.
2 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 7 janvier 1716.
3 *Le même à DD. Devic & Vaissete.* 4 mars 1716.
4 *Le même à dom Devic.* 30 juillet 1716.
5 *Le même au même.* 29 octobre 1716.
6 *Le même au même.* 6 mars 1717.
7 *Dom Lobineau à dom Vaissete.* 14 mars 1717.
8 *L'archevêque de Narbonne à DD. Devic & Vaissete.* 3 novembre 1717.
9 *Le même à dom Devic.* 20 mars 1718.
10 *Dom Auzières à dom Vaissete.* 4 juillet 1718.
11 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 29 août 1718.
12 *Le même au même.* 14 février 1719.
13 *Le P. Lefournier à dom Vaissete.* 4 septembre 1719.
14 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 28 décembre 1719.
15 *Le même au même.* 11 février 1720.
16 *Le même au même.* 27 mai 1721.
17 *Le même au même.* 31 mars 1722.
18 *M. de Joubert au même.* 22 janvier 1723.
19 *Dom Vaissete à M. Fieuzet.* 13 mars 1723.
20 *M. de Montferrier à dom Devic.* 24 mars 1723.
21 *Dom Vaissete à M. Fieuzet.* 11 avril 1723.
22 *M. de Montferrier à dom Vaissete.* 13 août 1723.
23 *Dom Auzières à dom Vaissete.* 15 mai 1724.
24 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 20 novembre 1724.
25 *Le même au même.* 2 janvier 1725.
26 *M. de Montferrier au même.* 10 février 1725.
27 *M. de Joubert au même.* 22 mars 1725.
28 *M. de Montfa à dom Vaissete.* 13 décembre 1725.
29 *M. de Joubert à dom Devic.* 23 décembre 1725.
30 *Dom Vaissete au chapitre général de l'ordre.* 1725 ou 1726.
31 *M. de Joubert à dom Devic.* 3 janvier 1726.
32 *Le même au même.* 26 janvier 1726.
33 *M. de Montfa à dom Vaissete.* 18 février 1726.
34 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 18 février 1726.
35 *Le même au même.* 13 avril 1726.
36 *M. de Joubert au même.* 7 juin 1726.
37 *Le marquis de Maillane-Porcellets à dom Vaissete.* Juin 1726.
38 *M. de Joubert au même.* 13 août 1726.
39 *M. de Montferrier à dom Devic.* 28 janvier 1727.
40 *L'archevêque de Narbonne au même.* 2 mars 1727.
41 *M. de Montferrier au même.* 7 mars 1727.
42 *Dom Devic à M. de Joubert.* 5 décembre 1727.
43 *M. de Montferrier à dom Devic.* 24 décembre 1727.
44 *M. de Joubert à dom Vaissete.* 8 janvier 1728.
45 *M. de Montferrier à dom Devic.* 20 janvier 1728.
46 *Le même à dom Vaissete.* 24 février 1728.
47 *Le même au même.* 24 juin 1728.
48 *Le même au même.* 21 juillet 1728.
49 *Le même au même.* 13 août 1728.
50 *Le même au même.* 21 septembre 1728.
51 *Le même au même.* 6 janvier 1729.
52 *M. de Joubert au même.* 19 février 1729.
53 *M. de Montferrier au même.* 14 avril 1729.

54 *Le même au même.* 16 mai 1729.
55 *Le même au même.* 29 juillet 1729.
56 *M. de Joubert à dom Devic.* 9 août 1729.
57 *Le même au même.* 28 août 1729.
58 *M. de Montferrier au même.* 2 septembre 1729.
59 *L'évêque de Mende à dom Vaissete.* 17 septembre 1729.
60 *M. de Montferrier au même.* 18 octobre 1729.
61 *M. de Joubert au même.* 25 novembre 1729.
62 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 15 décembre 1729.
63 *M. de Montferrier à dom Vaissete.* 3 janvier 1730.
64 *M. de Joubert au même.* 8 janvier 1730.
65 *Le même au même.* 26 février 1730.
66 *Le même au même.* 29 mars 1730.
67 *M. de Montferrier au même.* ..... 1730.
68 [*Le même*] à [*dom Devic.*] 14 juin 1730.
69 *Le marquis d'Aubaïs à dom Vaissete.* 15 juillet 1730.
70 *M. de Joubert au même.* 21 juillet 1730.
71 *Le même à dom Devic.* 31 juillet 1730.
72 *Dom Vaissete à M. Cousin de Peyriac.* 21 août 1730.
73 *M. de Joubert à dom Vaissete.* 6 septembre 1730.
74 *Le même au même.* 3 novembre 1730.
75 *Le même au même.* 8 novembre 1730.
76 *Dom Maurice Poncet, bénédictin, au même.* 12 janvier 1731.
77 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 29 janvier 1731.
78 *M. de Montferrier à dom Vaissete.* 5 février 1731.
79 *Le même au même.* 7 mars 1731.
80 *M. de Joubert à dom Devic.* 14 mars 1731.
81 *Le même au même.* 14 mars 1732.
82 *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.* 27 avril 1732.
83 *M. de Joubert au même.* 16 mai 1732.
84 *M. de Montferrier au même.* 22 décembre 1732.
85 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 26 décembre 1732.
86 *Dom Delville à dom Vaissete.* 17 mars 1733.
87 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 14 septembre 1733.
88 *M. de Joubert à dom Vaissete.* 5 novembre 1733.
89 *L'archevêque de Narbonne à dom Devic.* 8 novembre 1733.
90 *Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, archevêque de Paris, à dom Vaissete.* 12 janvier [1734].
91 *Charlotte Colbert de Croissy, abbesse de Maubuisson, au même.* 26 janvier 1734.
92 *Laroque, éditeur du* Mercure de France, *au même.* 27 janvier 1734.
93 *L'archevêque de Narbonne au même.* 29 janvier 1734.
94 *M. de Joubert au même.* 3 février 1734.
95 *Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, au même.* 4 février 1734.
96 *L'archevêque de Narbonne au même.* 14 février 1734.
97 *M. de Lautrec au même.* 8 septembre 1734.
98 *L'archevêque de Narbonne au même.* 21 mai 1737.
99 *Dom Vaissete au censeur royal.* 2 août 1737.
100 *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.* 12 août 1737.
101 *Le même au même.* 15 septembre 1737.
102 *Sœur Charlotte Colbert de Croissy au même.* 1er octobre 1737.
103 *M. de Joubert au même.* 20 novembre 1737.
104 *Le même au même.* 18 décembre 1737.
105 *Sœur Charlotte Colbert de Croissy au même.* 10 avril 1738.
106 *Dom Vaissete à DD. Taillandier & Baussonnet.* 31 mai 1738.
107 *Le même à M. Cousin de Peyriac.* 1er juin 1738.
108 *M. Lancelot, censeur royal, à dom Vaissete.* 8 janvier 1739.
109 *M. de Joubert au même.* 4 mars 1739.
110 *M. Lancelot au même.* 2 juin 1740.
111 *Dom Vaissete à M. Cousin de Peyriac.* 24 septembre 1740.
112 *M. de Montfa à dom Vaissete.* 28 novembre 1740.
113 *M. de Joubert au même.* 10 avril 1741.
114 *Le même au même.* 8 mai 1741.
115 *M. de Montferrier au même.* 15 décembre 1741.
116 *M. de Joubert au même.* 21 décembre 1741.
117 *Le même au même.* 2 mars 1742.
118 *Le même au même.* 13 avril 1742.
119 *Le même au même.* 21 mai 1742.
120 *L'archevêque d'Albi au même.* 7 juin 1742.
121 *Le même au même.* 14 septembre 1742.
122 *M. de Montferrier au même.* 28 avril 1743.
123 *M. de Montfa au même.* 27 mai 1743.
124 *M. de la Fage au même.* 9 septembre 1743.
125 *M. de Montfa au même.* 23 septembre 1743.
126 *L'archevêque d'Albi au même.* 19 décembre 1743.
127 *M. de Joubert au même.* 7 février 1744.
128 *Le même au même.* 26 février 1744.
129 *M. de Montfa au même.* 27 octobre 1744.
130 *M. de Joubert au même.* 31 décembre 1744.
131 *M. de Montfa au même.* 2 janvier 1745.
132 *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.* 20 janvier [1745].
133 *M. de la Fage au même.* 6 septembre 1745.
134 *M. de Joubert au même.* 20 septembre 1745.
135 *Dom Plancher au même.* 23 septembre 1745.
136 *L'archevêque de Narbonne au même.* 28 février 1746.
137 *M. de Montferrier au même.* 28 février 1746.
138 *M. de Joubert au même.* 16 mars 1746.
139 *M. de Montfa au même.* 28 mars 1746.

140 *Dom Vaissete à M. de Combettes Labourelie.* 31 octobre 1746.
141 *L'archevêque de Narbonne à dom Vaissete.* 23 décembre 1746.
142 *M. de Joubert au même.* 26 décembre 1746.
143 *M. Regnauldin au même.* 11 mai 1747.
144 *Dom Salomon Jouy au même.* 18 juillet 1747.
145 *L'abbé Foucher, censeur royal, au même.* 3 août 1747.
146 *L'évêque d'Evrie à M. le vicomte de Montfa.* 24 août 1747.
147 *Lefranc de Pompignan à dom Vaissete.* 20 septembre 1747.
148 *L'archevêque de Narbonne au même.* 7 janvier 1748.
149 *M. de Montferrier au même.* 27 janvier 1749.
150 *M. Labreuille, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, au même.* 10 juillet 1749.
151 *L'archevêque de Narbonne au même.* 23 août 1749.
152 *L'abbé Fouther, censeur royal, au même.* [1749].
153 *M. de Joubert au même.* 4 mars 1750.
154 *L'archevêque de Toulouse au même.* 8 mars 1750.
155 *M. de Joubert au même.* 11 janvier 1751.
156 *Lefranc de Pompignan à dom Laneau.* 26 janvier 1751.
157 *Dom S. Deidier à dom Vaissete.* 18 mai 1751.
158 *M. Raybaud, d'Arles, au même.* 4 août 1751.
159 *Le P. Gaubil, jésuite, au même.* 6 novembre 1751.
160 *M. Baron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, au même.* 1er mai 1754.
161 *Dom Devienne au même.* 14 janvier 1755.
162 *M. de Joubert au même.* 3 mars 1755
163 *Dom Devienne au même.* [1755].
164 *Dom Vaissete à M. le chevalier de Combettes Caumon.* 28 février 1756.
165 *Le même au même.* 25 mars 1756.
166 *Dom Bourotte à l'archevêque de Narbonne.* 1er janvier 1758.
167 *M. de Joubert à dom Bourotte.* 10 février 1758.
168 *Dom Bourotte à l'archevêque de Narbonne.* 16 novembre 1758.
169 *Le même à M. de Joubert.* 28 décembre 1758.
170 *Le même au même.* 1er février 1759.
171 *M. de Joubert à dom Bourotte.* 7 janvier 1760.
172 *M. de Montferrier au même.* 7 janvier 1760.
173 *M. de Marigny au même.* 31 octobre 1760.
174 *M. de Montferrier au même.* 6 janvier 1761.
175 *M. de Joubert au même.* 5 janvier 1762.
176 *Le même au même.* 31 mars 1762.
177 *Dom Massannes au même.* 17 mai 1762.
178 *M. de Montferrier au même.* 3 janvier 1763
179 *M. de la Fage au même.* 17 janvier 1763.
180 *Dom Bourotte à M. de Joubert.* 21 décembre 1763.
181 *M. de la Fage-Pailhès à dom Bourotte.* 5 juin 1764.
182 *M. de Joubert au même.* 18 août 1764.
183 *M. de la Fage-Pailhès au même.* 16 janvier 1765.
184 *M. de Joubert au même.* 3 août 1765.
185 *Le même au même.* 17 janvier 1770.
186 *Le même au même.* 14 janvier 1771.
187 *Le même au même.* 17 janvier 1777.
188 *Le même au même.* 3 novembre 1777.
189 *M. Carrière au même.* 7 décembre 1778.
190 *M. de Joubert au même.* 5 janvier 1779.
191 *M. Carrière au même.* 7 septembre 1779.
192 *M. de Joubert au même.* 5 janvier 1780.
193 *M. Carrière au même.* 13 janvier 1780.
194 *Le même au même.* 6 mars 1780.
195 *Dom Malherbe à l'archevêque de Narbonne.* [1785 ou 1786].
196 *M. de Castillon à dom Malherbe.* 6 décembre 1788.
197 *Dom Malherbe au secrétaire-greffier de la Commission des départements formés de la province de Languedoc.* [1791].
198 *Le même à.....* [1793].
199 *Ramel-Nogaret au citoyen Malherbe.* 1er mai 1793.
200 *M. d'Alphonse, préfet du Gard, à M. Malherbe.* 16 mars 1808.
201 *Dom Malherbe à M. d'Alphonse.* 16 mars-8 juin 1808.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

A NOSSEIGNEURS DES ÉTATS DE LANGUEDOC

Nosseigneurs,

L'ouvrage que nous avons l'honneur de vous présenter vous appartient par toute sorte de titres. Nous l'avons entrepris par vos ordres. Un grand Prélat[1], *président de vos assemblées & passionné pour l'honneur & les intérêts de la Province, en a conçu & proposé le dessein; son illustre successeur*[2], *également respectable par sa naissance & par ses éminentes qualités, l'a soutenu & en a favorisé l'exécution. Ce sont enfin les trois ordres de vos États qui en sont le principal objet.*

Tous ces motifs nous ont engagés, Nosseigneurs, à le mettre sous votre protection. Le sujet semble la mériter par lui-même : c'est l'histoire de votre Province, l'une des plus belles portions du royaume, & la plus féconde en événemens célèbres; c'est le riche trésor de vos chartes & le recueil précieux des titres sur lesquels sont fondés les droits & les prérogatives qui distinguent si glorieusement le Languedoc des autres provinces de France, & qui ne sont pas moins des marques de l'affection de ses souverains à son égard, que des récompenses honorables de la fidélité inviolable de ses peuples; ce sont les annales de vos assemblées que nous avons recueillies avec toute l'exactitude & la précision que demande un sujet aussi important.

[1] M. Charles le Goux de la Berchère, archevêque de Narbonne.

[2] M. René-François Beauvau du Rivau, archevêque de Narbonne.

C'est dans ces actes publics que vous trouverez, NOSSEIGNEURS, les services éclatans que vos illustres & respectables prédécesseurs ont rendus à nos rois, au Royaume & à l'Église; les secours extraordinaires, toujours proportionnés à l'affection & à l'amour des peuples, qu'ils ont fournis pour le soutien de la couronne, & dans les besoins de l'État; leur attention à faire fleurir dans la Province la religion, les sciences, les arts & le commerce; à faire régner la paix & la police dans les villes; à réprimer le désordre & récompenser le mérite; à rendre les chemins publics commodes & aisés; à conserver & réparer les édifices anciens, dignes monumens de la grandeur & de la magnificence romaine; leur fermeté à soutenir leurs droits sans blesser ceux du prince; leur application à observer les règles de la justice & de la charité dans les impositions publiques; leurs études à soulager les peuples, à les occuper utilement pour eux & pour l'État, en un mot, à ne rien oublier pour les rendre heureux & tranquilles.

Illustres descendans de tels ancêtres, vous êtes animés du même esprit: comme eux, vous n'avez d'autre objet que le bien commun, la gloire de la nation & l'amour de la patrie. C'est en marchant sur leurs traces que vous avez porté vos vues à exécuter le dessein qu'ils avoient eu autrefois de faire rassembler en un corps tous les titres dispersés qui pouvoient regarder les intérêts de la Province, ou de chacun de ses ordres. En procurant cette Histoire, vous remplissez leur intention. Trop heureux si notre ouvrage pouvoit mériter votre approbation, & si nos recherches & nos découvertes pouvoient justifier le choix que vous avez fait de nous pour un travail si important. Nous osons du moins assurer que personne ne l'auroit entrepris avec plus d'ardeur & de désintéressement, avec un amour plus sincère de la vérité, qui est le caractère propre de l'histoire, & avec une passion plus forte de vous persuader que nous sommes avec un profond respect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

FR. CLAUDE DE VIC, FR. JOSEPH VAISSETE.



PRÉFACE

DE L'ÉDITION ORIGINALE

PERSONNE n'ignore que la province de Languedoc est une des plus belles, des plus étendues & des mieux situées du royaume, & peut-être la plus féconde en événemens. Son histoire mérite par là une attention singulière : cependant on peut dire que ceux qui jusqu'ici y ont travaillé n'en ont donné que des ébauches très-imparfaites. Feu M. DE LA BERCHÈRE, archevêque de Narbonne, prélat recommandable par son amour pour les lettres, autant que par son zèle pour les intérêts & la gloire de la Province, est le premier qui ait formé le dessein *d'une Histoire complète de Languedoc, où en détaillant tous les faits, on n'oublieroit rien de ce qui concerne les mœurs, les coutumes & le gouvernement politique des peuples.*

Il le proposa dans l'assemblée des États tenue à Montpellier au mois de janvier 1709, & après y avoir représenté les avantages qu'on pouvoit en espérer, il eut, avec la satisfaction d'être applaudi, la gloire de se voir chargé de la conduite de cet ouvrage, & du choix des ouvriers. Il jeta d'abord les yeux sur notre congrégation, & lui ayant fait l'honneur de le lui offrir, le général qui la gouvernoit alors, pour répondre à cette marque de distinction, nomma les RR. PP. dom Gabriel MARCLAND & dom Pierre AUZIÈRES, deux religieux de mérite & très-capables de cette entreprise. L'un & l'autre travaillèrent séparément dans la Province durant plusieurs années ; & après avoir tiré des différentes bibliothèques tout ce qu'ils crurent utile à leur dessein, ils dressèrent des mémoires assez considérables ; mais leur âge déjà avancé ou leurs emplois ne leur ayant pas permis de continuer leur travail & de se charger de celui des archives qui étoit le plus essentiel, nous fûmes substitués à leur place en 1715.

Pour nous conformer aux vues de Nosseigneurs des États, nous avons cru devoir commencer d'abord par la recherche des titres & des autres monumens anecdotes. Nous y avons employé plusieurs années, soit à Paris, soit en Languedoc, sous la protection de

M. DE BEAUVAU, qui, en succédant à M. de la Berchère, a succédé aussi à son ardeur & à son empressement pour tout ce qui peut être avantageux ou honorable à la Province, & en particulier pour la perfection de cet ouvrage.

A cette recherche dont on a déjà rendu compte en partie dans un mémoire particulier, & qui par le grand nombre des pièces curieuses qu'elle nous a fournies jettera un grand jour sur l'histoire de Languedoc, nous avons joint le secours qu'on peut retirer des auteurs anciens & modernes : nous avons consulté nous-mêmes tous ceux qui pouvoient nous être de quelque usage.

C'est sur ces matériaux que l'ouvrage que nous présentons au public a été composé. Notre objet principal est d'y rapporter tout ce qui s'est passé de mémorable dans la Province & dans les pays particuliers qui la composent, & d'appuyer ses usages, ses droits & ses prérogatives sur les titres les plus authentiques.

Comme elle comprend, outre presque toute la Narbonnoise première, une partie considérable de l'Aquitaine première, avec une portion de la Viennoise & de la Novempopulanie, & que ces différens pays n'ont été unis pour former un même corps que vers le commencement du treizième siècle, il n'a pas été possible en rapportant les événemens qui s'y sont passés de ne pas parler jusqu'à ce temps-là, à cause de leur liaison nécessaire, de ceux des anciennes provinces dont autrefois ils faisoient partie.

On doit d'ailleurs remarquer que pendant plusieurs siècles Narbonne a été la métropole de toute la Narbonnoise, & Toulouse, en trois différens temps, la capitale d'un royaume fort étendu ; que le domaine des ducs de Septimanie ou marquis de Gothie & des comtes de Toulouse renfermoit une partie considérable des provinces voisines, & qu'enfin depuis que le nom de Languedoc fut mis en usage, au treizième siècle, on comprit sous cette dénomination, jusques au règne de Charles VII, presque la moitié de la France ; ce qui fait que notre histoire est plutôt celle de la partie méridionale du royaume que celle d'une province particulière. Cette remarque paroît importante pour prévenir les reproches qu'on pourroit peut-être nous faire d'avoir passé au delà des bornes de notre sujet.

Pour donner ici une légère idée des principaux événemens qui doivent faire le fond de l'histoire de Languedoc, le premier qui se présente, c'est la sortie de ses anciens peuples qui portèrent le nom & la gloire des armes des Gaulois dans la Germanie, la Pannonie, l'Illyrie, la Grèce & la Thrace, subjuguèrent une grande partie de l'Asie Mineure, & firent rechercher leur amitié ou leur secours par la plupart des princes ou des peuples de l'ancien monde. La République romaine ajouta dans la suite cette province à sa domination, moins par la force des armes que par la soumission volontaire des peuples; aussi leur accorda-t-elle des priviléges singuliers. La Narbonnoise qui avoit déjà pris en partie la politesse des Grecs, acheva d'adoucir ses mœurs par son commerce avec les Romains; dans peu on ne la distingua plus des provinces les plus civilisées de l'Italie. Ses habitans furent les premiers des Gaulois admis dans le sénat, & elle fournit à Rome non-seulement un grand nombre de sénateurs d'un mérite distingué, mais encore divers empereurs, des capitaines, des consuls, plusieurs autres magistrats & des gens de lettres, qui se rendirent également recommandables.

Le Languedoc fut une des premières provinces des Gaules qui reçut les lumières de la foi & qui la défendit au prix du sang de ses martyrs. Il a donné depuis un grand nombre de saints & de savans évêques, tant aux églises du pays qu'à celles des provinces & des royaumes voisins; trois ou quatre papes, plusieurs cardinaux. L'état monastique qui y fut établi dès le quatrième siècle y devint bientôt florissant, & parmi un grand nombre d'abbés & de religieux qui ont illustré le pays par leurs vertus & par leurs travaux, il suffit de nommer le célèbre saint Benoît d'Aniane, dont la plupart des monastères de France embrassèrent la réforme au commencement du neuvième siècle.

La Province éprouva, comme les autres parties de l'empire d'Occident, les funestes suites de sa décadence. L'empereur Honoré (Flavius Honorius) en céda une partie aux Visigoths, & les successeurs de ce prince furent enfin obligés de leur abandonner le reste. Ces peuples établirent aussitôt dans le pays le siége de leur empire, dont ils étendirent les limites en deçà & en delà des Pyrénées, & formèrent ainsi un royaume très-considérable. Ils perdirent, environ un siècle après, la meilleure partie de leurs États dans les Gaules que les François leur enlevèrent; ce qui engagea leurs rois à transférer leur siége en Espagne. Ils conservèrent cependant la Septimanie ou Narbonnoise première qui, étant province frontière de ces deux nations jalouses, devint le théâtre de la guerre toutes les fois qu'il s'éleva quelque différend entre elles.

Le royaume des Visigoths fut détruit par les Sarrasins qui envahirent sur eux l'Espagne & la Septimanie au commencement du huitième siècle. Les Infidèles, non contens d'avoir subjugué cette dernière province, portèrent de là leurs courses dans le reste des Gaules. Charles Martel & Eudes, duc d'Aquitaine, les battirent en diverses rencontres; la gloire de les chasser entièrement au delà des Pyrénées étoit réservée à Pepin le Bref, premier roi de la seconde race, qui unit à la couronne tout le Languedoc, dont ses prédécesseurs n'avoient possédé jusqu'alors qu'une partie. Ce prince, pour récompenser la soumission volontaire des peuples de cette province, les maintint dans leurs usages & leurs libertés. Charlemagne, son successeur, érigea quelque temps après l'Aquitaine en royaume, dont le siége fut établi à Toulouse, & dont la Septimanie fit partie pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'elle en fût détachée pour former un gouvernement général, conjointement avec la Marche d'Espagne, dont elle fut désunie dans la suite. Ce royaume finit & fut réuni au reste de la monarchie après la mort de Charles le Chauve.

Les ducs & les comtes n'avoient été jusqu'alors que de simples gouverneurs. Il faut en excepter Eudes & les ducs d'Aquitaine de sa famille, qui, pendant la plus grande partie du septième siècle & du suivant, possédèrent héréditairement cette province avec une autorité presque souveraine. On a tâché de développer l'origine du premier jusqu'à présent assez obscure, & on se flatte de l'avoir fait avec quelque succès. Cette matière est d'autant plus intéressante pour notre histoire, qu'il paroît certain que le duché d'Aquitaine, possédé par Eudes & ceux de sa race, ne fut pas différent du royaume de Toulouse cédé par Dagobert I à son frère Charibert.

L'usurpation des droits régaliens par les ducs & les comtes changea la face du gouvernement du Languedoc à la fin du neuvième siècle. Les comtes de Toulouse, les marquis

de Gothie & les ducs ou comtes de Provence partagèrent entre eux la suzeraineté sur cette province. Les autres seigneurs du pays, à la faveur des troubles du royaume & de la foiblesse du gouvernement, tâchèrent à l'envi de se rendre indépendans; & pour se maintenir les uns & les autres dans l'autorité qu'ils avoient usurpée & se mettre en état de venger leurs querelles ou de repousser l'attaque de leurs voisins, ils cherchèrent bientôt après à se faire un grand nombre de vassaux, moins aux dépens de leurs propres biens, que du domaine de la couronne, dont ils disposèrent comme de leur patrimoine. Leur jalousie & leur ambition firent naître entre eux diverses guerres particulières, & non contens d'avoir enlevé à nos rois leur domaine, ils envahirent les biens des églises; ils s'emparèrent entre autres des évêchés & des abbayes qu'ils unirent en quelque manière à leurs familles. Tous ces troubles causèrent l'affoiblissement de la discipline ecclésiastique, la cessation des études, l'interruption du commerce, l'oppression de la liberté des villes municipales & des peuples, & une infinité d'autres désordres qui désolèrent la Province & le reste du royaume pendant plusieurs siècles.

Les comtes de Toulouse dominèrent enfin sur presque tout le Languedoc par l'union qu'ils firent à leur domaine du marquisat de Gothie & de celui de Provence. Outre ces pays ils en possédèrent plusieurs autres en Aquitaine dont ils se disoient ducs ou princes. Leur famille s'étant divisée en deux branches vers le commencement du dixième siècle, elles partagèrent entre elles ces provinces. Tout leur domaine fut réuni, vers la fin du onzième siècle, sur la tête du fameux Raimond de Saint-Gilles, qui le premier se qualifia *duc de Narbonne, comte de Toulouse & marquis de Provence,* & qui transmit ces dignités à ses descendans.

Le même Raimond, suivi des principaux seigneurs du pays, se distingua dans la Terre-Sainte durant les guerres d'outre-mer. Ses successeurs ne témoignèrent pas moins de zèle pour aller combattre contre les infidèles, jusqu'à ce que le Languedoc devînt lui-même le sujet de diverses croisades à cause de l'hérésie des albigeois qui y avoit fait de grands progrès. Cette hérésie eut de tristes suites pour le pays; il fut entièrement désolé par la sanglante guerre qu'elle fit naître, durant laquelle la plus grande partie de son ancienne noblesse, ou périt, ou fut obligée de céder ses biens à des étrangers.

La guerre des albigeois occasionna la réunion de près des deux tiers de la Province à la couronne; l'autre tiers y ayant été réuni quelque temps après avec plusieurs autres pays voisins, presque tout ce qu'on appelle aujourd'hui Languedoc se trouva ainsi sous la domination immédiate de nos rois, en sorte que l'on peut dire que si ce fut la dernière province du royaume qui se soumit à leur obéissance, elle fut une des premières qu'ils réunirent à leur domaine.

Pour distinguer de leurs anciens États ces pays nouvellement acquis, ces princes partagèrent le royaume en deux langues, savoir : en *langue d'oc,* qui comprenoit les provinces situées à la gauche de la Loire, soumises à leur autorité immédiate, & en *langue d'ouy,* qui renfermoit celles qui étoient à la droite de ce fleuve. C'est de ce partage que le nom de Languedoc tire son origine, d'où il est aisé de juger de son ancienne étendue.

Nos rois aussitôt après la réunion de la Province à la couronne, maintinrent ses

peuples dans leurs priviléges & anciens usages; ils les conservèrent entre autres dans la liberté de tenir les assemblées de chaque sénéchaussée, pour délibérer sur les affaires communes du pays. A ces assemblées particulières succéda bientôt l'assemblée générale des trois ordres de la Province qu'on tient régulièrement tous les ans. Nous sommes en état, par nos recherches, de donner une connoissance presque suivie des unes & des autres, depuis la fin du règne de S. Louis jusques à nos jours.

Nos rois accordèrent au Languedoc un autre privilége également intéressant : c'est que les affaires du pays y fussent jugées en dernier ressort par un *parlement* qu'ils y établirent. Ce tribunal subsistoit déjà sous le règne de Philippe le Hardi, fils de S. Louis; Philippe le Bel le rendit sédentaire à Toulouse, mais il le réunit quelques années après à celui de la *langue d'ouy*. Il fut enfin rétabli en Languedoc, à la demande des gens du pays, sous le règne de Charles VII, & il est demeuré depuis ce temps-là fixe & permanent dans cette province.

Comme *la Languedoc* étoit limitrophe du duché de Guyenne, & que ces deux provinces appartinrent longtemps à différens maîtres qui se firent une sanglante guerre, les divers événemens qu'elle occasionna influent nécessairement sur notre histoire, jusqu'à ce que le Languedoc fût renfermé dans les trois anciennes sénéchaussées qui le composent aujourd'hui. Cela arriva sous Charles VII, qui, ayant conquis la Guyenne sur les Anglois, sépara du Languedoc la partie de l'Aquitaine qui en dépendoit auparavant. La Province fut encore resserrée dans des bornes plus étroites sous Louis XI, qui en détacha toute la partie de la sénéchaussée de Toulouse située à la gauche de la Garonne.

Depuis ce temps-là le Languedoc n'a pas changé de limites, mais il n'a pas été moins fécond en événemens. L'hérésie de Calvin, qui y fit des progrès étonnans vers le milieu du seizième siècle, y causa surtout une guerre civile qui fut & plus opiniâtre & plus cruelle que dans le reste du royaume. D'un autre côté les fureurs de la Ligue y furent portées aux derniers excès. Henri le Grand pacifia le pays pour un temps; la rébellion qui s'y éleva sous le règne de Louis XIII y excita de nouveaux troubles, & ce prince fut obligé d'y venir en personne pour les apaiser.

Ces événemens & une infinité d'autres que les bornes d'une préface ne nous permettent pas de détailler font la principale matière de notre histoire. Nous y joindrons tout ce que nous avons pu recueillir d'intéressant touchant la vie & les actions de ceux qui, dans tous les temps, ont illustré le Languedoc, soit par leur sainteté & leurs vertus, soit par les dignités qu'ils ont occupées dans l'Église & dans l'État, soit par leur valeur & leur mérite, soit enfin par leurs ouvrages & leurs talens singuliers. Nous y ajouterons aussi, suivant les différentes époques, une description du gouvernement, des mœurs & des usages des peuples; l'histoire de tous les conciles qui ont été tenus dans la Province, l'établissement de ses églises & la fondation de ses abbayes, avec la suite de leurs évêques & de leurs abbés; l'origine & l'accroissement de ses principales villes; la généalogie ou la succession des ducs, des comtes, des vicomtes & des principaux barons qui l'ont gouvernée ou qui en ont possédé une partie, &c.

L'ordre que nous avons cru devoir donner à une matière si vaste a été de la partager en différens livres qui commencent ou finissent par quelque époque remarquable. Ce

premier volume en contient dix, & s'étend depuis le second siècle de la République romaine jusques à la mort de Charles le Chauve. Nous l'avons terminé à cette dernière époque, parce que l'histoire de la Province change alors tout à fait de face, par l'usurpation des droits régaliens que les ducs & les comtes, dont les dignités étoient déjà devenues héréditaires, commencèrent à faire dès ce temps-là.

Le premier livre est employé principalement à décrire l'histoire de la transmigration & des expéditions de nos Tectosages, & de leur établissement dans la Galatie. Nous avons cru devoir suivre ces peuples tant qu'ils conservèrent leur liberté, & jusqu'à ce que leur pays fût réduit en province romaine; parce que, outre que leur histoire n'a été traitée jusqu'ici que superficiellement, en donnant une idée de leurs mœurs, nous avons cru faire connoître celles de leurs anciens compatriotes des Gaules, sur lesquels nous avons peu de chose, en comparaison de ce que les historiens grecs & romains ont dit des autres.

Le second & le troisième contiennent les révolutions arrivées dans la Province, tandis qu'elle fut entièrement soumise à la République romaine ou qu'elle fit partie de l'Empire.

L'entrée & l'établissement des Visigoths dans les Gaules, la fondation de leur royaume de Toulouse, & la conquête qu'ils firent enfin de toute la Narbonnoise première, font la principale matière du quatrième.

Ces peuples demeurèrent maîtres de presque tout le Languedoc jusques au commencement du sixième siècle, que les François leur enlevèrent une partie de cette province, avec tout ce qu'ils possédoient en Aquitaine. Ils transférèrent quelque temps après le siége de leur royaume au delà des Pyrénées. C'est ce qu'on voit dans le cinquième livre qui finit à l'élection de Liuva, lequel établit le siége royal dans la Narbonnoise ou Septimanie, en fixant sa résidence à Narbonne.

Le sixième & le septième renferment les divers événemens arrivés dans le Languedoc pendant le temps que cette province étoit partagée entre les François & les Visigoths, jusqu'à la destruction du royaume de ces derniers par l'invasion des Sarrasins.

Le huitième contient l'histoire de la Province sous le règne de ces infidèles qui s'en rendirent maîtres pour la plus grande partie; leurs différentes incursions dans les Gaules, leur expulsion de ces provinces par Charles Martel & Pepin le Bref, l'union que fit ce dernier de la Septimanie à la couronne, & enfin la réunion du reste du Languedoc, après que ce prince eut dépouillé de ses États Waïfre, dernier duc héréditaire d'Aquitaine ou de Toulouse de la race d'Eudes, de l'origine duquel nous avons parlé dans le livre précédent.

Le neuvième commence par l'érection que fit le roi Charlemagne de l'Aquitaine en royaume. Comme Toulouse en fut la capitale, & que la Septimanie en fit longtemps partie, nous avons cru que les événemens qui s'y sont passés ne sont pas étrangers à notre sujet. Ce royaume fut réuni au reste de la monarchie & cessa d'être gouverné par un roi particulier après la mort de Charles le Chauve; ce qui termine le dixième livre. Tel est le plan de cet ouvrage, & en particulier celui de ce volume.

Quant à la méthode que nous avons suivie, nous nous sommes fait une loi d'appuyer

la vérité des faits sur l'autorité des historiens, ou des monumens du temps, qu'on a eu soin de citer à la marge. Nous avons aussi consulté les modernes, mais sans adopter leurs sentimens, que lorsqu'ils ne sont pas contraires à ceux des anciens, & que par leurs recherches ils ont répandu la clarté sur les faits ou obscurs ou peu développés. Selon ce plan on a rejeté tout ce qu'on a trouvé sans fondement & sans preuve, ou appuyé seulement sur de vaines conjectures & sur des traditions incertaines ou fabuleuses.

Nous n'avons que deux auteurs qui aient écrit sur l'histoire générale de Languedoc. Le premier est Guillaume Catel, conseiller au parlement de Toulouse, qui, outre l'histoire des comtes de cette ville, imprimée de son vivant en 1623, a laissé des mémoires pour servir à l'histoire de la Province, lesquels ne parurent que dix ans après, lorsqu'il étoit déjà mort. Quoique ces mémoires soient très-imparfaits, & qu'ils ne soient pas exempts de fautes, non plus que l'histoire des comtes de Toulouse, ces deux ouvrages sont pourtant fort estimables, & on ne peut refuser à leur auteur la gloire d'avoir été le premier des modernes qui a montré aux historiens particuliers la méthode d'appuyer la vérité des faits sur l'autorité des anciens titres, & de rapporter ces monumens en preuve.

L'autre est Pierre Andoque, conseiller au présidial de Béziers, qui en 1648 donna au public un volume *in-folio* sous ce titre : *Histoire du Languedoc avec l'état des provinces voisines;* mais on peut dire que cet auteur, faute de secours & de recherches, n'a fait qu'effleurer la matière. Il a mêlé sans choix & sans discernement le vrai avec le faux.

Nous passons sous silence divers autres modernes qui ont écrit sur des matières qui ont du rapport à l'histoire de la Province, ou qui ont donné celle de quelques-uns de ses diocèses ou de ses villes, parce que la plupart ne méritent pas beaucoup d'attention. On peut voir le catalogue de leurs ouvrages dans la bibliothèque historique du P. le Long. Les plus considérables de ces ouvrages sont les Annales de Toulouse depuis sa réunion à la couronne, composées par Germain la Faille, avec un abrégé de l'ancienne histoire de cette ville; l'histoire des évêques de Maguelonne & de Montpellier, par Pierre Gariel; celle des évêques de Lodève, par Plantavit de la Pause, évêque de cette dernière ville; & enfin divers traités de Caseneuve, qui a défendu les priviléges de la Province avec autant de zèle que d'érudition. Le public est encore redevable à l'illustre M. de Marca, & à M. Baluze, de plusieurs excellens ouvrages, entre autres du *Marca Hispanica,* où on trouve un grand nombre de monumens intéressans pour notre histoire.

Dans la narration des faits on a suivi, autant qu'on a pu, l'ordre chronologique comme le plus simple & le plus naturel. Lorsque leurs dates ne sont pas marquées dans les auteurs, ou qu'il y a de la difficulté, pour ne pas interrompre le fil du discours, on en a renvoyé ordinairement la discussion à des Notes que nous avons placées entre le corps de l'ouvrage & les pièces justificatives. On traite aussi dans les Notes plusieurs autres points obscurs ou difficiles. Nous n'avons pas fait difficulté d'en soumettre plusieurs à un nouvel examen, quoiqu'ils eussent été déjà discutés par nos plus habiles critiques.

Parmi un grand nombre de monumens qu'on a recueillis, on a fait imprimer tous

ceux qu'on a jugés intéressans. On a cru entrer en cela dans le dessein qu'ont toujours eu Nosseigneurs des États de rassembler en un seul corps les titres qui concernent le gouvernement, les droits & les priviléges de la Province, ou chacun de ses ordres en particulier. C'est ce qui nous a engagés à donner aussi quelques pièces importantes, quoiqu'elles fussent déjà imprimées, surtout lorsque les livres où elles se trouvent sont rares, & que nous avons eu occasion de les faire paroître ou plus entières ou plus correctes, après les avoir collationnées sur les originaux, ou du moins sur des copies authentiques. On a jugé à propos pour la commodité des lecteurs de distribuer ces pièces justificatives à la fin de chaque volume à qui ils servent de preuves. Quant aux autres titres qui sont ou moins importans ou plus communs, on s'est contenté d'en rapporter les extraits essentiels dans les Preuves, ou de les citer seulement à la marge dans le corps de l'ouvrage, en indiquant les archives où ils sont conservés. Nous mettons à la tête de ces pièces quelques chroniques qui intéressent la Province : les unes n'avoient pas encore paru; & les autres, que nous avons collationnées sur les manuscrits, seront beaucoup plus correctes.

Ces différens monumens sont précédés dans le premier volume de plusieurs anciennes inscriptions qu'on a découvertes dans la Province. Nous avons choisi les plus instructives, que nous avons tirées la plupart de deux recueils manuscrits : l'un, qui comprend les inscriptions de Narbonne, a passé de la bibliothèque de feu M. Foucault, conseiller d'État, dans celle de M. l'abbé de Rothelin; l'autre, qui renferme celles de Nimes & des environs, se trouve parmi les mémoires qu'a laissés Anne Rulman, assesseur criminel en la prévôté générale de Languedoc, dont M. le marquis d'Aubays conserve une copie dans sa bibliothèque. Il paroît qu'il s'est glissé quelques fautes dans ce dernier recueil, & qu'il y a des inscriptions répétées, comme la quarante-neuvième de nos preuves qui paroît la même que la soixante-septième.

On trouvera dans le même volume une carte géographique de l'ancienne Narbonnoise, avec les plans des anciens édifices les plus considérables de la Province qui s'y sont conservés depuis le temps des Romains. Nous donnerons trois autres cartes géographiques dans les volumes suivans : l'une représentera le Languedoc divisé en duchés & comtés; l'autre en sénéchaussées & vigueries; & la troisième en diocèses, suivant son état présent. Nous joindrons cette dernière à la description de la Province, que nous avions eu d'abord dessein de mettre à la tête de ce volume; mais pour ne pas le grossir, on l'a renvoyée au dernier, où l'on donnera aussi la suite des gouverneurs, commandans, capitaines & lieutenans généraux de la Province; des premiers présidens des cours supérieures, des sénéchaux, baillis, viguiers, châtelains ou gouverneurs des places, & autres principaux officiers civils & militaires; à quoi on pourra ajouter une table chronologique de tout l'ouvrage. Nous avons recueilli un grand nombre de sceaux de l'ancienne noblesse du pays, & divers autres morceaux que nous placerons dans les volumes suivans.

Il ne nous reste qu'à faire connoître en peu de mots les différentes sources où nous avons puisé les titres & les monumens qui servent de fondement à cette histoire, & à marquer notre reconnoissance envers ceux qui ont bien voulu nous les communiquer.

Une des principales est le trésor des chartes du Roi, riche & précieux dépôt des titres originaux de la couronne, dans lequel un grand nombre de ceux de Languedoc furent transportés après sa réunion au domaine de nos rois. A la faveur d'une lettre de cachet du Roi, M. JOLY DE FLEURY, procureur général au parlement, chargé de la garde de ce trésor, nous en a donné communication avec une bonté que nous ne saurions ni assez louer, ni assez reconnoître.

On conserve dans le même endroit les anciens registres de la chancellerie depuis S. Louis jusqu'à Charles IX, entre autres celui qui a pour titre : *Registrum curiae Franciae*. Ce dernier renferme un grand nombre de pièces concernant le Languedoc & le domaine des derniers comtes de Toulouse, avec les actes de la réunion des différentes parties de cette province à la couronne, depuis la guerre des albigeois jusques au règne de Philippe le Bel. On en trouve une copie originale dans la bibliothèque Colbert, dont nous nous sommes servis. Quant aux autres registres, nous nous sommes contentés de prendre communication d'un recueil des principales pièces que feu M. Colbert fit faire de son temps, & dont feu M. LE NAIN, doyen du parlement, qui en avoit une copie dans sa bibliothèque, nous permit d'en faire des extraits.

Nous avons trouvé un accès facile dans la bibliothèque du Roi, sous les auspices de feu M. l'abbé DE LOUVOIS, bibliothécaire de Sa Majesté, & de M. l'abbé BIGNON, son illustre successeur. Feu M. BOIVIN, MM. DE TARGNY & SALLIER, gardes de cette riche & nombreuse bibliothèque, nous ont communiqué, avec toute la politesse possible, plusieurs manuscrits intéressans pour notre histoire, & en particulier ceux de feu M. Baluze, & les titres scellés recueillis par feu M. de Gagnières qui y sont conservés. M. GUIBLET, qui est chargé de la garde de ces titres, en a agi aussi très-poliment avec nous.

Les chambres des comptes de Paris & de Montpellier nous ont été d'un grand secours, soit par les comptes du domaine des trois anciennes sénéchaussées de la Province, depuis le milieu du quatorzième siècle jusqu'à la fin du seizième, que nous avons extraits, soit par un grand nombre de titres & de registres originaux qui se trouvent dans la dernière, & qui forment un dépôt des plus considérables. Nous ne pouvons que nous louer de feu M. SAUNIER, procureur général de la cour des comptes, aides & finances de Montpellier, à la charge duquel est attachée la principale garde de ce dépôt.

Nous avons recueilli dans les divers manuscrits de la célèbre bibliothèque de feu M. COLBERT une abondante moisson. On y trouve entre autres un ample recueil de titres conservés dans les différentes archives d'une grande partie de la Guyenne & du Languedoc, dont ce ministre fit prendre des copies il y a environ soixante ans. M. le comte DE SEIGNELAI, aujourd'hui maître de cette bibliothèque, seigneur également affable & obligeant, est allé au-devant de nos souhaits. Feu M. DU CHESNE, garde de sa bibliothèque, & M. MILHET qui lui a succédé, nous ont communiqué par ses ordres tout ce que nous avons pu désirer.

Les autres bibliothèques de Paris qui ont fourni divers manuscrits sont celles de feu M. le chancelier SÉGUIER, aujourd'hui de M. le duc DE COASLIN, évêque de Metz, que cet illustre prélat a mis en dépôt dans cette abbaye de Saint-Germain des Prés; celles de

M. le chancelier D'AGUESSEAU, de M. CHAUVELIN, garde des sceaux de France; de feu M. JOLY DE FLEURY, procureur général; de feu M. FOUCAULT, conseiller d'État, aujourd'hui de M. l'abbé DE ROTHELIN, & enfin celle de cette abbaye. Nous ne saurions oublier encore ce que nous devons à feu M. GODEFROY, à M. DE CLAIRAMBAULT, généalogiste des ordres du roi, & à M. LANCELOT, de l'Académie des belles-lettres, qui nous ont communiqué plusieurs pièces de leurs cabinets.

Outre les différentes archives de la Province, entre autres celles des États où nous avons travaillé, nous avons tiré encore divers secours de plusieurs manuscrits de la bibliothèque de M. DE CROISSY, évêque de Montpellier, & surtout de celle de M. le marquis D'AUBAYS. Ce dernier, qui n'est pas moins distingué par son goût pour les lettres que par sa politesse, a recueilli un très-grand nombre de mémoires & de volumes manuscrits sur le Languedoc, qu'il conserve dans la riche bibliothèque qu'il a formée dans son château d'Aubays, situé entre Nimes & Montpellier. Il a acquis entre autres ceux qui avoient appartenu autrefois à M. de Rignac, conseiller en la cour des aides de Montpellier, & s'est fait un plaisir de nous les communiquer. Nous devons témoigner aussi notre reconnoissance envers M. LE MAZUYER, procureur général au parlement de Toulouse; M. DE MAZAUGUES, président au parlement de Provence, héritier de l'érudition & des manuscrits de feu M. de Peyresc; M. DE MURAT, juge-mage de Carcassonne; M. FOUREL, procureur du roi au bailliage du haut Vivarais, & M. LE FOURNIER, religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, qui nous ont fourni divers mémoires ou manuscrits.

Nous sommes enfin très-redevables aux lumières de feu M. JOUBERT, syndic général de la Province, & au zèle qu'il a témoigné pour le succès de nos travaux. M. JOUBERT, son fils & son digne successeur, nous a communiqué un recueil considérable qu'il avoit fait des principales pièces qui se trouvent dans les vieux registres des trois anciennes sénéchaussées de Languedoc. Nous n'avons pas moins d'obligation aux deux autres syndics généraux, MM. DE MONTFERRIER & FAVIER. Ils ont tous concouru, avec les autres officiers de la Province, à favoriser les recherches & à contribuer à la perfection & à l'ornement de cet ouvrage.

APPROBATION

J'AI lu par ordre de monseigneur le Garde des sceaux l'*Histoire générale de la province de Languedoc, avec des Notes & les Pièces justificatives,* composée par les RR. PP. dom Claude de Vic & dom Joseph Vaissete, de la congrégation de Saint-Maur. Il y avoit longtemps que le public souhaitoit avoir une histoire complète de cette province, l'une des plus considérables du royaume. Je crois que celle-ci, par les recherches dont elle est remplie, l'ordre & la critique qui y règnent, remplira son attente.

A Paris, ce premier août mil sept cent vingt-sept.

LANCELOT.

PRIVILÉGE DU ROI

LOUIS, par la grâce de Dieu roi de France & de Navarre : à nos amés & féaux conseillers les gens tenans nos cours de parlement, maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, grand-conseil, prévôt de Paris, baillis, sénéchaux, leurs lieutenans civils & autres nos justiciers, qu'il appartiendra : salut. Nos très-chers & bien aimés les gens des trois États de notre province de Languedoc, Nous ayant fait remontrer

qu'ils souhaiteroient faire imprimer l'*Histoire de la province de Languedoc,* pour la donner au public, s'il Nous plaisoit leur accorder nos lettres de privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de la faire imprimer en bon papier & beaux caractères, suivant la feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-scel des présentes, Nous leur avons permis & permettons par ces présentes de faire imprimer ladite Histoire de Languedoc conjointement ou séparément, & autant de fois que bon leur semblera, sur papier & caractères conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-scel desdites présentes, & de la faire vendre & débiter par tout notre royaume pendant le temps de vingt années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; & à tous imprimeurs & libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit livre, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit syndic général de notre dite province de Languedoc, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers aux exposans, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la communauté des imprimeurs & libraires de Paris, & ce dans trois mois de date d'icelles; que l'impression dudit livre sera faite dans notre royaume & non ailleurs, & que les impétrans se conformeront en tout aux règlemens de la librairie, & notamment à celui du 10 avril 1725, & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit livre, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal chevalier garde des sceaux de France le sieur Chauvelin, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre bibliothèque publique, un dans celle de notre château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal chevalier garde des sceaux de France le sieur Chauvelin, le tout à peine de nullité des présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir lesdits exposans ou leurs ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites présentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit livre, soit tenue pour dûment signifiée; & qu'aux copies d'icelles collationnées par l'un de nos amés & féaux conseillers secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre huissier ou sergent de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis

& nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris, le vingt-cinquième jour de septembre, l'an de grâce mil sept cent vingt-sept, & de notre règne le treizième. Par le roi en son conseil. VOIGNY.

Registré, ensemble la cession sur le registre VI de la communauté des imprimeurs & libraires de Paris, pages 578 *&* 579, *conformément aux règlemens, & notamment à l'arrêt du conseil du* 13 *août* 1703.

A Paris, le 7 *octobre* 1727.

J'ai cédé, au nom de la province de Languedoc, au sieur Jacques Vincent, imprimeur des États, le droit au présent privilége, suivant les conventions faites entre nous.

A Paris, le 9 octobre 1727.

MONTFERRIER, syndic général.

SOMMAIRES DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME PREMIER

LIVRE PREMIER

LIVRE SECOND

LIVRE TROISIÈME

LIVRE QUATRIÈME

[1] Nous conservons dans la série des chapitres ce n° XIV, omis par les Bénédictins, afin de ne pas interrompre cette série & pour conserver la concordance entre les deux éditions.

LIVRE CINQUIÈME

LIVRE SIXIÈME

LIVRE SEPTIÈME

LIVRE HUITIÈME

LIVRE NEUVIÈME

LIVRE DIXIÈME

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC



LIVRE PREMIER

I. — *Nom & division de l'ancienne Gaule.*

LA Gaule, dans les temps les plus reculés, n'étoit connue des anciens que sous le nom général de Celtique[1], ou pays des Celtes. Le commerce que les Phocéens, établis à Marseille, eurent avec les Grecs, leurs compatriotes, donna lieu à ces derniers d'en connoître les provinces méridionales; & comme les peuples qui les habitoient se donnoient eux-mêmes le nom de Celtes[2], les Grecs le donnèrent aussi, non-seulement à tous les autres Gaulois, mais[3] encore à tous les peuples qui occupoient cette partie de l'Europe qui s'étend jusques aux extrémités de l'Océan, & qui leur étant inconnue étoit regardée[4] parmi eux comme une contrée barbare[5]. Dans la suite, les Grecs ayant acquis une connoissance plus exacte de la Gaule, après que les Romains en eurent fait la conquête, nommèrent d'abord indifféremment Celtes ou Éd. origin. t. I, p. 1.

[1] Pausanias, *in Atticis*, p. 6.

[2] César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 1 & seq.

[3] Strabon, l. 1, p. 33. — Dion Cassius, l. 39, p. 113 & seq. — Cosmas Ægypt. p. 148. — Plutarque, *in Mario*, &c.

[4] Polybe, l. 3, p. 191.

[5] Les idées souvent inexactes des Bénédictins sur l'ethnographie de la Gaule aux temps primitifs sont rectifiées & complétées dans la note 3 de la page 3, où nous essayons de résumer le peu de renseignements dignes de foi que nous ont laissés les anciens sur les populations de race diverse qui auraient habité le Midi de la Gaule avant les invasions celtiques. Les textes sur lesquels repcsent nos assertions seront réunis & discutés à leur tour dans la *Note* CIV du tome II, qui complétera ainsi cette histoire des temps primitifs de la Gaule méridionale, antérieurement à l'apparition des Volkes ou Volces, comme les Bénédictins les appellent, en adoucissant leur nom. [E. B.]

Galates ceux que les mêmes Romains appeloient Gaulois, & enfin, pour distinguer ceux-ci d'avec les peuples de la Germanie, ils conservèrent[1] le nom de Celtes à ces derniers & donnèrent aux autres celui de Galates.

La Gaule étoit[2] bornée par l'Océan, le Rhin, les Alpes, la Méditerranée & les Pyrénées. Les Romains la distinguèrent d'abord en trois principales parties, à cause des trois différens peuples qui l'habitoient & dont chacun avoit sa langue, ses mœurs, ses lois, ses coutumes particulières. La première partie fut appelée Celtique, des peuples Celtes; la deuxième Belgique, des Belges, & la troisième Aquitanique, des Aquitains, qui les occupoient. La Belgique étoit située entre la Seine, la Marne, le Rhin & l'Océan; l'Aquitanique étoit bornée par la Garonne, les Pyrénées, qui la séparoient de l'Ibérie, & par la mer Océane. Enfin la Celtique comprenoit le reste des Gaules[3] & s'étendoit entre la Garonne, la mer Méditerranée, les Alpes, le mont Jura, la Marne, la Seine & l'Océan.

Éd. origin. t. I, p. 2.

Cette dernière partie étoit partagée en deux autres[4], dont l'une, qui étoit méridionale & séparée de l'autre par le haut Rhône, & ensuite par les Cévennes jusque vers la Garonne, fut appelée *Gallia Braccata*, du nom *bracca*, sorte de vêtement dont les habitans se servoient. On donna à l'autre partie de la Celtique, de même qu'à la Belgique & à l'Aquitanique, le nom de *Gallia Comata*, Gaule Chevelue, de la chevelure que les peuples de ces provinces prenoient grand soin de laisser croître.

Ces trois différentes parties des Gaules formèrent ce que les Romains appeloient Gaule Transalpine, pour la distinguer de la Cisalpine, partie de l'Italie que les Gaulois conquirent après leur passage au delà des Alpes, & à laquelle les mêmes Romains donnèrent le nom de *Gallia Togata*, à cause de l'habit ou de la toge romaine que ces peuples portoient. César ne comprend pas, dans la division qu'il nous a laissée des Gaules, cette partie de la Celtique qui portoit le nom de *Braccata*, parce qu'elle étoit pour lors soumise à la République & qu'elle étoit province romaine; ce ne fut que du temps d'Auguste qu'elle fit une quatrième partie des Gaules, sous le nom de Narbonnoise.

Il paroît, par ce qu'on vient de dire, que la province Narbonnoise étoit anciennement renfermée dans les limites de la Gaule Celtique proprement dite, & que ses peuples portoient autrefois le nom de Celtes. Il semble même que Strabon[5], pour n'avoir pas assez bien compris le texte de César, ait voulu borner la Celtique propre à cette seule province.

II. — *Division des Volces en Tectosages & Arécomiques. — Histoire fabuleuse de Pyrène.*

Les différens peuples qui habitoient la Gaule appelée *Braccata* avoient chacun leur nom particulier. On donnoit celui de Volces[6] à ceux qui s'éten-

[1] Dion Cassius, Procope, &c.

[2] César, *de Bello Gallico*. — Pline, l. 4, c. 31.

[3] Voyez tome II, *Note* I.

[4] Doujat, *in Livium*, l. 5, c. 33, p. 515.

[5] Voyez tome II, *Note* I, n. 6.

[6] Strabon, l. 1, p. 33. — Pline, l. 4, c. 4 & 31. — T. Live, l. 21. — Silius Italicus, l. 3, p. 139.

doient depuis la Garonne, le long de la Méditerranée ou mer Intérieure, jusqu'au Rhône. Ces peuples étoient divisés en Volces Tectosages & Volces Arécomiques. Ceux-ci occupoient la plus grande partie du pays à présent connu sous le nom de bas Languedoc, & ceux-là, presque tout le haut. Les Bébryces[1] ou Bébryciens faisoient, à ce qu'on prétend, partie de ces derniers et s'étendoient vers les Pyrénées.

Ces montagnes, selon quelques auteurs, prirent leur nom de Pyrène, fille d'un roi de ces mêmes Bébryciens; mais tout ce qu'ils rapportent de cette princesse & de ses amours avec Hercule, la gloire imaginaire qu'on donne à ce héros d'avoir terrassé des géans dans la campagne de la Crau en Provence, d'avoir fondé Alésia, ville capitale de la Celtique, & poli les mœurs des Celtes, nous paroissant également fabuleux, nous n'avons garde de nous y arrêter & de nous écarter de la loi inviolable que nous nous sommes prescrite de ne rien avancer dans cette histoire qui ne porte des caractères de vérité. Nous passons donc sous silence tout ce que des siècles crédules ou ignorans ont inventé ou rapporté trop légèrement sur la foi d'autrui : ceux qui sont curieux de ces sortes de fables peuvent consulter Catel[2] qui rapporte celles que différens peuples de la province avoient forgées pour en montrer le ridicule[3]. Nous commençons donc

[1] Silius Italicus, l. 3, p. 139. — Étienne de Byzance, *de Urbibus*. — Dion, *apud* Valesium, p. 773.

[2] Catel, *Mém. de l'hist. de Languedoc*, l. 3.

[3] Les Bénédictins, qui vont jusqu'à nier l'existence historique de ces Bébryces ou Bébryciens, comme ils les appellent, remarquent avec raison que leur histoire ne nous est connue que par des écrivains légendaires, de date récente pour la plupart, comme Silius Italicus, qui a longuement chanté dans ses *Punica* le séjour du divin Hercule dans le pays des Bébrykes & ses amours avec la vierge Pyrène, fille d'un de leurs rois[1]. Ibères selon les uns, Gaulois suivant les autres, ils n'ont laissé aucune trace de leur présence dans le pays, fort vague d'ailleurs, dont ils passaient pour avoir été les maîtres. Les géographes de l'époque classique, Strabon, Pline, Méla, qui décrivent d'une manière si attentive & quelquefois si exacte la vallée de l'*Atax* & la ville séculaire de *Narbo*, située à l'embouchure du fleuve, sur les bords d'une lagune en partie comblée aujourd'hui, ne font pas même allusion à ce fabuleux royaume des Bébrykes, dont elle passait pour avoir été la capitale. Mais ces objections, très-fondées à coup sûr, ne s'appliqueraient-elles pas aussi légitimement à la plupart des autres peuples (ἔθνη, *populi, nationes*), qui passent, à tort ou à raison, pour avoir habité ce coin légendaire de nos côtes méridionales, à commencer par le petit peuple des Kynètes (Κύνητες, Κυνήσιοι, *Cynetae*), dont Avienus a emprunté le nom à un texte d'Hérodote qu'il traduit sans le comprendre, suivant son habitude? [Voyez les preuves de ces assertions dans la *Note* CIV du tome II, où nous réunissons, en les discutant, les textes sur lesquels elles reposent.] — Les Sardes ou Sardons (*Sordi, Sordones; Sardi, Sardones*), que mentionnent à peine les historiens & les géographes anciens, nous seraient eux-mêmes complétement inconnus s'ils n'avaient pas, comme les Cérètes de la Cerdagne actuelle (*Ceretes, Ceretani, Cerretani*, Κερρητανοί, Strab.), laissé des traces irrécusables de leur présence sur les côtes du golfe qui a porté leur nom (Σαρδῷον, Σαρδώνιον, Σαρδωνικὸν πέλαγος), depuis le Roussillon & même la Catalogne, jusqu'à la grande île de Sardaigne, que les plus anciens géographes désignent sous le nom de Σαρδώ. — Un autre peuple, celui des Elésyces ou Elésykes (Ἐλίσυκοι, Ἐλέσυκες, *Elesyces*), nous est connu, au contraire, par des témoignages très-anciens & très-dignes de foi. Mais n'est-il pas au moins singulier de les retrouver établis précisément dans le territoire des Bébrykes, avec une capitale qui n'est autre chose elle-même que la ville de *Narbo* ou Νάρϐων, dont l'histoire devient ainsi de plus en plus embarrassante?

Pour arriver à des notions à peu près historiques sur ces temps sans histoire, il faut faire abstraction de ces nationalités discutables, dont les traits s'altèrent ou s'effacent, tantôt dans la nuit du passé, tantôt dans le crépuscule de la légende, & remonter directement aux populations de race diverse auxquelles les rattachaient les anciens eux-mêmes, d'après des traditions indigènes suivant toute appa-

[1] Voyez la *Note* X du second volume, où ils ont réuni & discuté la plupart des textes relatifs à l'existence de ce peuple fabuleux.

notre histoire par l'établissement des Volces Tectosages auprès de la forêt Hercynie, dans la Germanie ou dans la Pannonie, événemens les plus anciens &

rence. [Voyez la *Note* CIV.] Disséminées cette fois sur de vastes territoires continentaux, ou sur de longues étendues de côtes qu'elles ont possédés souvent pendant des siècles, il est rare que ces grandes agrégations d'hommes en aient disparu (quand elles en disparaissent) sans y laisser des souvenirs ou des traces plus ou moins marquées que les sciences historiques, l'ethnographie, la linguistique, l'archéologie proprement dite recherchent aujourd'hui avec toute l'attention qu'elles méritent. Au dehors, elles se trouvaient en rapport ou en contact avec des populations plus civilisées qu'elles, dont les marchands fréquentaient en temps de paix leurs ports ou leurs marchés, dont l'histoire en temps de guerre se trouve mêlée à leur histoire, & l'on peut affirmer, en s'autorisant de ces indications ou de ces témoignages contradictoires, que les côtes méridionales de la Gaule ont été primitivement habitées par deux populations de race diverse dont l'existence ne peut être sérieusement mise en doute, si leur histoire nous échappe encore, à quelques grands résultats près. Ces deux populations étaient celles des Lighues ou Lighyes dont les Grecs connaissaient le nom dès le temps d'Hésiode, & celle des Ibères qui habitaient, à des époques très-anciennes aussi, les côtes orientales de la péninsule espagnole, depuis le détroit des Colonnes, où les Phéniciens avaient multiplié leurs établissements (Λιβυφοίνικες), jusqu'aux promontoires des Pyrénées.

Les Lighyes (Λίγυες, de Λίγυς, Λίγυος; en latin *Ligures*) que nous allons trouver confinés aux époques historiques dans la Ligurie proprement dite, sur la côte montagneuse que resserrent les chaînes continues de l'Apennin & des Alpes, entre la Macra & le Var, paraissent s'être étendus, à une époque plus ancienne, jusqu'aux bouches du Rhône, où les Salyes & quelques autres de leurs tribus sont restées longtemps indépendantes. Ils dominaient même au delà de cette limite sur la côte tour à tour marécageuse & fertile qui s'étend du Rhône à Narbone & de Narbone jusqu'aux Pyrénées. Les marins grecs, qui la désignaient encore au quatrième siècle sous le nom traditionnel de *côte des Lighyes* [voyez la *Note* CIV], ne nous disent point, il est vrai, jusqu'où s'étendaient leurs tribus dans l'intérieur du pays. Mais on entrevoit par ces indications l'impression qu'avait produite sur les peuples civilisés de la Méditerranée cette race d'hommes alors puissante, dont les tribus agricoles & guerrières s'étendaient sans interruption, depuis le pays de Tyrrhènes, à l'est, jusqu'au delà des promontoires pyrénéens, à l'ouest. Hésiode, chez lequel leur nom paraît pour la première fois, les regardait comme le grand peuple de l'Occident, où les Grecs ne connaissaient encore ni les Ibères ni les Celtes, déjà maîtres de la Gaule centrale. [Voyez plus loin.] Il se les représentait & il nous les montre comme contigus d'une part aux Æthiopes de la Libye (l'Afrique australe & boréale depuis le Nil jusqu'aux Colonnes), de l'autre, aux Scythes ou Skythes des grandes plaines hyperboréennes de l'Europe, connus, comme les Æthiopes, des contemporains d'Homère, qui les appelle *trayeurs de cavales* & *buveurs de lait*.

Les Ibères (Ἴβηρες, *Iberi*), que l'on trouve établis, de très-bonne heure aussi, sur la côte à laquelle les Ligures avaient donné leur nom, venaient, suivant toute apparence, de l'Ibérie, c'est-à-dire de l'Espagne actuelle. On a conjecturé, non sans vraisemblance, qu'ils en avaient été chassés par les invasions des Celtes, qui paraissent avoir produit au centre & surtout à l'ouest de la Péninsule des révolutions politiques qui se traduisaient de loin en loin par des déplacements de populations. C'est du reste à ces vagues indications & à quelques noms de peuples donnés par les anciens comme Ibères d'origine (les Sicanes & les Sordons, par exemple), que se réduit tout ce que nous savons de ces émigrations ibériennes sur nos côtes occidentales de la Méditerranée, où elles paraissent avoir eu pour résultat de refouler sur quelques points les populations liguriennes anciennement maîtresses du territoire; ailleurs, de les mêler aux envahisseurs, comme l'indiquent les appellations d'*Ibères mélangés* & d'*Ibéro-Ligures*, sous lesquelles les géographes anciens désignaient à la fois le pays & ses habitants. A l'époque où s'arrêtent ces mouvements de race oubliés de l'histoire, le littoral se trouvait inégalement partagé par le cours du Rhône entre les Ibères mêlés de Ligures à l'ouest, & les Ligures mêlés de Celtes à l'est (*Celtoligures*), comme le dit le poète Avienus dans un passage de son *Ora maritima*, emprunté évidemment à des documents antérieurs de sept ou huit siècles. [Voyez la *Note* CIV.]

Les Celtes (Κελταί, Κελτοί, *Celtae*), qui allaient donner à la côte le nom de pays ou de terre des Keltes (Κελτική), qu'elle a conservé jusqu'à la conquête romaine[1], venaient incontestablement de la Gaule centrale, où César les avait trouvés, un demi-siècle avant notre ère, désignés encore sous ce nom national chez eux, & occupant un territoire plus étendu que celui des autres confédérations gauloises avec lesquelles ils confinaient. Leurs invasions, tout aussi inconnues, historiquement parlant, que celles des Ibères, remon-

[1] Où la partie de la Celtique réduite en province romaine prendra le nom de *Narbonensis* ou de *Gallia Narbonensis*, à cause de la ville de *Narbo* qui en était la capitale. (Voyez, au tome II de cette édition, la *Note* I.)

les plus mémorables que nous ayons de ces peuples, & qui sont appuyés sur le témoignage & l'autorité des auteurs les plus dignes de foi [1].

III. — *Établissement des Tectosages dans la Germanie & la Pannonie.*

Sous le règne de Tarquin l'Ancien, roi de Rome, la Celtique, cette troisième partie des Gaules dont on a déjà parlé, étoit occupée par différens peuples Vers l'an de Rome 163

teraient aussi à une époque relativement ancienne, car leurs populations les plus avancées atteignaient déjà les côtes de la mer au temps de l'historien Hécatée, qui désigne formellement la ville de Narbone sous le nom de ville & de marché celtique [1]. Il y a même quelque raison de croire que c'est de ce point central qu'elles se seront répandues de proche en proche, au moins sur la plage, en refoulant ou en recouvrant, à droite & à gauche, les populations qui l'habitaient avant elles. Tout semble indiquer au moins que cette œuvre de dépossession, commencée avant le sixième siècle, était entièrement consommée au temps de Polybe, qui désigne sous le nom générique de Κελτική tout le rivage habité antérieurement par les Ligures & par les Ibères.

De la chaîne des Pyrénées, redevenue ainsi une ligne de démarcation politique, les Celtes avaient étendu leurs établissements ou leur domination jusqu'à la limite du Rhône, où les établissements ibériens s'étaient arrêtés. Au delà de cette limite, entre le Rhône & les Alpes, les Phocéens de Massalia, fondée au sixième siècle avant notre ère, avaient trouvé les plus avancées de leurs tribus mêlées sur la côte aux tribus liguriennes (*Salyes, Décéates, Oxybies*) qui l'habitaient seules à l'époque précédente. Mais l'histoire ne nous a conservé aucun détail sur les circonstances qui ont accompagné ou suivi ces révolutions oubliées. Quelques-unes des tribus dépossédées, en deçà comme au delà du Rhône, paraissent avoir été chercher fortune au dela des Alpes, dans les plaines fertiles de la Transpadane, ou les historiens romains nous les montrent établies pêle-mêle au milieu des populations celtiques dont quelques-unes les y avaient devancées. D'autres, en plus grand nombre, suivant toute apparence, durent se résigner à vivre de nouveau mêlées aux étrangers (μιγάδες), dont il devient souvent difficile de les distinguer, & continuèrent de cultiver, à l'état de populations tributaires ou vassales, le territoire qu'elles possédaient jadis en toute indépendance.

Ce ne serait pas ici le lieu d'examiner si les Volces (*Volcae*, Οὐόλκαι, Οὐολκαι, *Volkes*), dont l'histoire ouvre, chez les Bénédictins, l'histoire ancienne de notre province, appartenaient ethnographiquement aux Celtes dont nous venons de parler, ou s'il faut les regarder eux-mêmes comme une population étrangère, quoique gauloise de race, amenée dans le Midi par quelqu'une de ces migrations de peuples qui se sont prolongées en Gaule jusqu'à la conquête romaine. Leur nom, complétement inconnu aux historiens & aux géographes grecs, ne se révèle à nous qu'au temps des guerres puniques, où Tite-Live les signale comme la plus puissante des nations qu'Annibal rencontra dans le riche pays situé entre les Cévennes, le Rhône & la mer. Mais leur histoire s'y présente, en revanche, avec un caractère de réalité que l'on chercherait vainement chez les nations oubliées (ἔθνη) dont nous parlions en commençant. Le nom générique de *Volcae*, sous lequel les écrivains latins du premier siècle désignent encore leurs principales tribus, indique suffisamment qu'elles étaient restées en possession du riche territoire qu'elles cultivaient depuis les coteaux vineux du Rhône & de l'Hérault, jusqu'aux plaines alluvionales que découpent à l'ouest les affluents de la Garonne, descendus, comme elle, de la chaîne des Pyrénées. Non contentes d'y fonder de grands villages dont les noms celtiques, comme ceux de leurs habitants, trahiraient seuls l'origine, elles avaient donné au pays un commencement d'organisation territoriale & politique dont nous retrouverons les traces dans l'organisation romaine, qui n'a fait souvent que l'accepter comme point de départ ou comme base.

Quant aux populations primitives qui avaient précédé les Volces dans le Midi & dont l'érudition contemporaine est justement préoccupée, il nous suffira de rappeler, pour excuser en partie le silence des Bénédictins à leur égard, que les recherches relatives à ces questions délicates n'ont pris un certain degré de précision & de consistance que depuis les premières années de notre siècle, où allaient se développer avec un éclat inattendu quelques-unes des sciences accessoires qui les éclairent à leur tour. Sans les repousser d'une manière absolue, ils n'y voyaient, comme leurs contemporains, qu'un thème inépuisable de discussions & de controverses, beaucoup mieux placées dans les notes que dans le texte d'une histoire, au sens élevé du mot. [E. B.]

[1] Voyez, au tome II de cette édition, la *Note* CIV pour les preuves & les développements de ces assertions.

[1] Voyez tome II, *Notes* CIV & CXI.

An de Rome 163

extrêmement belliqueux[1]. Les plus puissans étoient ceux de Berry. Ambigat, leur roi & celui de toute la Celtique, craignant, sur la fin de son règne jusqu'alors florissant, que ses sujets déjà trop nombreux n'excitassent après sa mort des troubles & des factions domestiques, fit publier dans toute l'étendue de sa domination le dessein qu'il avoit d'envoyer dans les pays étrangers, sous les auspices de ses dieux, Bellovèse & Sigovèse, ses neveux, fils de sa sœur, pour exercer leur valeur & pour faire des conquêtes, avec la liberté de lever un nombre de troupes suffisant pour assurer le succès de leurs entreprises & établir des colonies dans les provinces qu'ils soumettroient. L'amour de la gloire, joint au désir de faire fortune, anima si fort les Celtes, qu'on vit bientôt paroître ces deux généraux à la tête d'une armée de trois cent mille hommes[2], y compris sans doute les femmes & les enfans qui voulurent[3] partager la gloire & le péril des combats. Ces deux capitaines marchèrent ensuite vers les pays où chacun d'eux avoit dessein de s'établir. Bellovèse prit la route de l'Italie, & Sigovèse, son frère, celle de la forêt Hercynie, au delà du Rhin[4].

Éd. origin. t. I, p. 3.

L'armée du premier[5] étoit composée de tout ce qu'il y avoit de surnuméraire parmi les peuples du Berry, de l'Auvergne, des pays de Sens & d'Autun, des *Ambarres* ou Châlonois, des Chartrains & des *Aulerces* ou pays d'Évreux. Elle prit sa route vers les Alpes par le pays des Saliens ou Saluviens, qui occupoient une partie de ce que nous appelons aujourd'hui la Provence. Ces derniers faisoient alors la guerre aux Phocéens, nouvellement débarqués sur leurs côtes & s'opposoient de toutes leurs forces à leur établissement dans le pays. Bellovèse, soit par générosité, soit par politique, crut devoir prendre le parti de ces étrangers : il les mit sous sa protection & leur donna du secours. Il traversa ensuite les Alpes, &, par la force de ses armes, s'étant rendu maître de cette partie de l'Italie qui porta depuis le nom de Cisalpine, il y fixa sa demeure. Ses successeurs, à son exemple, y firent diverses expéditions, & rendirent leur nom et leurs armes si redoutables, qu'ils devinrent la terreur des Romains & réduisirent leur République à deux doigts de sa perte[6]. Nous

[1] T. Live, l. 5, c. 33 & seq.

[2] Justin, l. 24, c. 4.

[3] Plutarque, *in Camillo*, p. 135.

[4] Les grandes expéditions de Bellovèse en Italie & de Sigovèse ou Ségovèse en Orient, par la vallée du Danube, qu'ont suivie depuis les grandes armées des premiers croisés, n'appartiennent pas à l'histoire proprement dite. Tite-Live, auquel les Bénédictins en ont emprunté le fond, après beaucoup d'autres, ne faisait que reproduire en les arrangeant, suivant son usage, des traditions ou des légendes héroïques, originaires, selon toute apparence, de la Gaule elle-même, où l'on se représentait ainsi sous dés formes dramatiques & simplifiées, des événements oubliés dont l'imagination populaire avait été vivement frappée. C'est dans ce sens que les envisage M. Amédée Thierry, qui les a racontées en détail dans son *Histoire des Gaulois* (l. 1, c. 1, p. 149 & suiv.), en se conformant d'ailleurs aux données prétendues historiques de la légende dont il accepte même la chronologie. M. Th. Mommsen, qui essaie, au contraire, de dégager les faits historiques de la légende dans laquelle nous les trouvons enchâssés, croit que l'on a reporté trop haut la date de ces invasions en Italie, dont les plus décisives coïncideraient, suivant lui, avec la chute de la domination des Étrusques dans la plaine du Pô (quatre siècles environ avant l'ère chrétienne), qu'elles ont certainement déterminée (*Roem. Geschichte*, l. 2, c. 4, note 1). Ramenées ainsi à des époques plus récentes, les invasions gauloises dans le nord de l'Italie redeviendraient à peu de chose près contemporaines des émigrations gauloises en Pannonie & en Grèce, que les Bénédictins vont raconter en détail. [E. B.]

[5] T. Live, l. 5, c. 33 & seq.

[6] Voyez tome II, *Note* II, n. 12.

ignorons si les Volces eurent part à l'expédition de Bellovèse[1] : il est vrai qu'un historien moderne prétend que les Gaulois Orobes, qui s'établirent dans le Bergamasque & qui fondèrent la ville de Côme, étoient originaires des environs de la rivière d'Orb, en Languedoc ; mais les conjectures de cet auteur nous paroissent trop hasardées pour oser les adopter.

Quelques modernes[2] rapportent aussi qu'une partie de l'armée de Bellovèse, s'étant détachée, marcha vers les Pyrénées, d'où, après quelque séjour, elle passa dans l'Ibérie. Ce sentiment est combattu par d'autres[3] qui soutiennent, & peut-être avec plus de fondement, que cette transmigration des Celtes dans l'Ibérie ou Espagne, ne se fit qu'au cinquième siècle de la République romaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que[4] le mélange des Celtes ou Gaulois avec les Ibériens donna au pays de ces derniers le nom de Celtibérie.

Nous laissons ici Bellovèse suivre avec ses troupes le cours de ses victoires & de ses conquêtes en Italie, qui ne sont pas de notre sujet, pour passer à celles de Sigovèse aux environs de la forêt Hercynie. Il seroit à souhaiter que les auteurs qui ont pris soin de nous apprendre les progrès des armes du premier, se fussent aussi donné la peine de nous instruire des expéditions de l'autre. Tite-Live[5], content de nous dire que Sigovèse eut en partage la forêt Hercynie, nous laisse ignorer ses marches, ses combats, ses conquêtes, & les noms même des différens peuples Celtes qui composoient son armée. Il y a cependant tout lieu de présumer que nos Tectosages étoient du nombre, & que, s'étant établis auprès de la forêt Hercynie, ils suivirent la fortune de ce capitaine. César semble le faire entendre en parlant des circonstances de l'établissement des Tectosages au voisinage de cette forêt. « Il a[6] été un temps, dit cet historien, « que les Gaulois, plus belliqueux & plus vaillans que les Germains, leur faisoient d'autant plus volontiers la guerre qu'elle leur donnoit lieu de se décharger d'une multitude d'hommes que le pays ne pouvoit faire subsister, & dont « ils formoient des colonies qu'ils envoyoient au delà du Rhin. Les Volces « Tectosages occupèrent donc au voisinage de la forêt Hercynie les lieux les « plus fertiles de la Germanie & s'y établirent. Ils s'y maintiennent encore de « nos jours avec une très-grande réputation de justice & de valeur. » Ainsi l'autorité de César, jointe à ce que Tite-Live rapporte de la sortie & de l'expédition de Sigovèse[7], ne nous permet pas de douter que les Tectosages n'aient suivi ce général & qu'ils ne se soient établis avec lui au delà du Rhin.

La forêt Hercynie, aux environs de laquelle les Tectosages fixèrent leur demeure, étoit d'une étendue immense. Elle avoit neuf journées de largeur & plus de soixante de longueur le long du Danube, en sorte qu'elle occupoit la plus grande partie de la Germanie & s'étendoit jusque dans la Sarmatie & le pays des Daces. Les Tectosages, instruits de leur destinée par le vol des Éd. origin. t. I, p. 4.

[1] Catrou, *Histoire romaine*, l. 13, p. 15 & suiv.

[2] Dupleix, *Mém. des Gaules*. — Cordemoy, *Histoire de France*, t. 1, p. 9 & 11.

[3] Lacarry, *Historia colon. Gallorum*, l. 3, c. 1 & 2.

[4] Diodore, l. 5, p. 309. — Appien, *Iber.* p. 255. — Lucain, l. 4. — Pline, l. 3, c. 4.

[5] T. Live, l. 5, c. 33 & seq.

[6] César, *de Bello Gallico*, l. 6, c. 25 & seq.

[7] Voyez tome II, *Note* II.

oiseaux[1], après avoir subjugué tous les peuples qu'ils avoient rencontrés sur leur passage & traversé les monts Sudètes ou Riphées[2], choisirent dans la Germanie, sur les frontières de la Pannonie & auprès du Danube, les endroits de cette forêt les plus commodes pour leur établissement, & les plus favorables au dessein qu'ils avoient de faire de nouvelles conquêtes. Ils commencèrent d'abord par soumettre les naturels du pays, & après les avoir réduits sous leur obéissance, ils vécurent avec eux durant plusieurs siècles dans une grande réputation de justice & de valeur[3], suivant l'expression de César, que nous venons de citer. Ennemis de la mollesse, qui fit perdre dans la suite la liberté à leurs anciens compatriotes, ils menèrent une vie dure, laborieuse & en tout semblable à celle des Germains, dont ils se faisoient gloire d'imiter les mœurs, d'observer les lois & de suivre les usages.

C'est de ce pays conquis au voisinage du Danube[4], que les Tectosages envoyèrent vraisemblablement dans la suite des colonies dans la Sarmatie, au delà de la Vistule & jusque[5] vers l'océan Septentrional; tandis qu'une autre partie, après avoir passé le Danube, alla s'établir dans la[6] Pannonie & l'Illyrie, d'où elle porta ses armes victorieuses dans les provinces voisines. Les Tectosages poussèrent, en effet, leurs conquêtes jusqu'aux extrémités de la Grèce & de la Thrace, & pénétrèrent ensuite dans l'Asie, où ils signalèrent leur valeur par un grand nombre de célèbres expéditions que nous rapporterons, quand nous aurons parlé des colonies grecques qui s'établirent dans le pays des Volces.

IV. — *Établissement de diverses colonies grecques dans le pays des Volces.*

Nous avons déjà fait remarquer que Bellovèse, avant que de passer les Alpes, avoit eu la générosité de donner du secours aux Phocéens contre les Saliens, qui traversoient l'établissement de ces peuples sur la côte de la Méditerranée. Ces Phocéens, qui étoient Ioniens de nation[7] & sujets du roi Cyrus, ne pouvant supporter la tyrannie d'Arpagus, Mède de nation & commandant pour ce tyran dans l'Ionie, province d'Asie, résolurent de s'éloigner de leur pays & de chercher ailleurs un établissement. Dans cette vue, ils équipèrent une flotte; & trouvant dans le cours de leur navigation que la côte des Gaules qui s'étend sur la mer Méditerranée convenoit mieux à leur dessein que tout autre pays, ils s'y arrêtèrent & y fixèrent leur demeure, malgré l'opposition & les armes des Saliens, des Liguriens & des peuples situés au voinage du Rhône[8], qu'ils battirent dans plusieurs rencontres. Ils fondèrent d'abord la ville de Marseille, d'où ils étendirent ensuite leur domination sur cette côte par diverses colonies qu'ils fondèrent depuis Nice jusque bien avant dans l'Espagne, & auxquelles ils prescrivirent la forme de leur gouvernement aristocratique, leur religion,

[1] Justin, l. 24, c. 4.
[2] Voyez tome II, *Note* II.
[3] César, *de Bello Gallico*, l. 6, c. 25.
[4] Voyez tome II, *Note* II.
[5] Plutarque, *in Camillo*.
[6] Justin, l. 4, c. 24.
[7] Pausanias, *in Phocic.* p. 623.—Justin, l. 43, c. 3.
[8] Strabon, l. 4, p. 179.

leurs loix & leur police. L'alliance que les Romains firent avec les Marseillois fut également avantageuse aux uns & aux autres par les secours mutuels qu'ils se donnèrent dans plusieurs occasions importantes.

Entre les colonies que les Phocéens ou Marseillois établirent sur la côte du pays des Volces, pour les opposer aux habitans du voisinage du Rhône qui les inquiétoient, celle d'Agde fut une des premières & des plus considérables. Strabon[1] lui donne le nom de *Roen-Agatha*, & semble confondre par là deux villes que les plus habiles critiques regardent comme différentes. Il est certain en effet que, outre la ville d'Agde dont nous venons de parler, il y avoit une autre ville grecque dans le même pays, située sur le bord occidental du Rhône, appelée Rhode, ce qui a donné lieu à Pline[2] & à saint Jérôme[3] de croire que les Rhodiens en avoient été les fondateurs. D'autres[4] croient, & peut-être avec plus de fondement, que cette ville de Rhode est la même que *Rhodanusia*, située sur le bord du Rhône, dont quelques anciens font mention & où les Marseillois établirent une de leurs colonies[5]. Héraclée étoit aussi une autre colonie grecque située à l'embouchure du Rhône, & qui fut détruite, ainsi que celle de Rhode, avant le temps de Pline[6]. On[7] conjecture que c'est sur les ruines de la première que la ville de Saint-Gilles a été bâtie.

Au rapport d'un historien[8] moderne, on devroit mettre aussi parmi les colonies que les Grecs fondèrent dans le pays des Volces, la ville ou lieu de Cessero, aujourd'hui Saint-Tibéri, situé à deux lieues de la côte de la Méditerranée. Cet auteur prétend que les Rhodiens, fondateurs de la colonie de Rhode sur le Rhône, établirent celle de Cessero dans le même temps que les Phocéens ou Marseillois fondèrent celle d'Agde; que dans la suite & environ l'an 360 de Rome, les Rhodiens & les Marseillois se faisant la guerre, ces derniers chassèrent Momorus & Atépomarus du royaume de Cessero où ils régnoient; que ces deux princes, ayant remonté le long du Rhône & s'étant arrêtés au

Éd. origin. t. I, p. 5.

[1] Strabon, l. 4, p. 180. Voyez les notes de Casaubon.

[2] Pline, l. 3, note 5.

[3] S. Jérôme, *Praf. in lib. 2 Epist. ad Galatas*.

[4] Marcien d'Héracl. Étienne de Byzance, *de Urb*.

[5] Dom Vaissete a confondu ici la ville appelée *Rhoda*, *Rhodè*, & même *Rhodos*, aujourd'hui *Rosas*, en Espagne, avec *Rhodanusia*, qui était située sur les bords du Rhône. La première avait été fondée, dit-on, par les Rhodiens, chassés de Sicile, vers l'année 578 avant Jésus-Christ. Elle se maintint florissante jusqu'à ce que les Massaliotes, devenus les maîtres de la ville Phocéenne d'*Emporiae* ('Εμπόριον, ou 'Εμπόριαι, aujourd'hui *Emporias*), en eurent détourné tout le commerce à leur profit. (Strabon, l. 3, c. 4, § 8, & l. 14, c. 2, § 10.) Rhoda tombée alors en leur pouvoir ne fut plus, à dater de ce moment, qu'une annexe d'*Emporiae*. Quant à Rhodanusia, sur un des bras du Rhône, c'est à sa position qu'elle devait son nom; les Massaliotes en étaient les fondateurs. Scymnus de Chio place cette ville entre Agde & Marseille & dit qu'un des bras du Rhône la traversait. Elle n'existait plus du temps de Pline qui, confondant son origine avec celle de *Rhoda*, en Espagne, en attribue également la fondation aux Rhodiens lesquels, dit-il, donnèrent leur nom, ou plutôt celui de leur nouvelle colonie, au fleuve sur lequel elle était bâtie, assertion contraire à toutes les données historiques. Quant au passage de Strabon qui semble, à ce que pensent les Bénédictins, donner le nom de *Roen-Agatha* à Agde, il y a longtemps que les critiques ont démontré que là où l'on trouve dans les manuscrits τὴν δὲ 'Ρόδην 'Αγάθην, il faut lire τὴν δὲ 'Ρόδην καὶ 'Αγάθην, leçon conforme à ce que disent les autres auteurs, qui ont toujours distingué *Rhodanusia* & Agde, comme deux colonies des Massaliotes. [E. M.]

[6] Pline, l. 3, note 5.

[7] Voyez Tillemont, *Hist. des Emper.* t. 5, p. 619.

[8] Ménestrier, *Diss. sur l'origine de Lyon & son histoire*, p. 41.

confluent de ce fleuve & de la Saône, furent les premiers fondateurs de Lyon, & qu'enfin Atépomarus est le même qui se trouva avec Brennus & les Gaulois au siége de Rome que ces peuples firent l'an 364 de la fondation de cette ville. Cet auteur appuie ce récit sur le passage d'un ouvrage attribué à Plutarque [1] & qui porte seulement que Momorus & Atépomarus, après avoir été chassés du royaume de Séséron, ὑπὸ Σεσηρονέως τῆς ἀρχῆς ἐκβληθέντες, bâtirent auprès du Rhône, & sur une colline, une ville à qui les corbeaux qui parurent dans le temps de sa fondation firent donner le nom de *Lugdunum : lugum* signifiant corbeau, & *dunum* montagne, dans le langage de Momorus & d'Atépomarus. Ces deux fondateurs de Lyon parloient donc la langue gauloise & non pas la grecque. Il nous paroît d'ailleurs que ce passage, qui est peut-être aussi peu de Plutarque que celui que l'historien de Lyon tire de la prétendue vie d'Annibal par le même auteur, pour établir l'antiquité de cette ville, ne prouve nullement que Cessero, dont le nom est purement gaulois, & qui étoit capitale d'un royaume, ait été du nombre des colonies grecques dont le gouvernement étoit républicain. Enfin ce passage ne peut fixer l'époque précise de la fondation de Lyon, dans la supposition que cette ville a subsisté avant la colonie des Viennois, qui s'y établirent pendant le Triumvirat. Ce qu'il y a de constant, c'est que Lyon doit sa naissance aux peuples de la Narbonnoise [2].

L'établissement de ces colonies grecques & le voisinage de Marseille, ville des

[1] Pseudo-Plutarque, *de Fluviis*, t. 2, p. 1151.

[2] On sait de source certaine, aujourd'hui, que la ville de Lyon a été fondée en l'an 710 de Rome (44 ans avant notre ère), pour servir d'asile aux colons romains chassés de la ville de Vienne par les Allobroges, ce qui rattache, indirectement il est vrai, l'histoire de la nouvelle ville à celle de la Narbonaise. On peut affirmer également, en s'autorisant d'un texte de Dion Cassius (*Hist.* 1, 46) & du témoignage de la célèbre inscription de Gaëte, que la nouvelle colonie a été fondée par Lucius Munatius Plancus (... IN GALLIA COLONIAS DEDVXIT | LVGVDVNVM ET RAVRICAM. — M. DE BOISSIEU, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 128), sous les auspices de Marc-Antoine, qui commandait alors dans la Gaule Chevelue [1].

La presqu'île alluvionale où les fugitifs avaient trouvé asile en attendant les ordres du Sénat, appartenait au petit peuple des *Segusiavi*, anciens clients des Haedues, dont le territoire répondait à peu de chose près à celui des anciennes provinces du Lyonnais & du Forez. Il est même certain qu'elle était habitée dès cette époque, car une inscription du premier siècle, découverte il y a quelques années à l'extrémité de la ville actuelle, nous apprend qu'elle formait, dans le territoire des *Segusiavi*, une circonscription distincte (*pagus*, — Voyez au tome II la *Note* CVII), resserrée entre les deux fleuves dont les atterrissements continuent à l'allonger & désignée sous le nom celtique de *Condate* [1], comme le village qui lui servait de chef-lieu [2]. Une autre inscription de date plus récente, il est vrai, nous parle d'une corporation de bateliers établie dans ce village dont elle aurait pris le nom (...NAVTAR[*um*]..... CONDEATIVM..... de BOISSIEU, *l. l.* p. 259), comme les bateliers de la Seine avaient emprunté le leur, NAVTAE PARISIACI, à la petite ville des *Parisii* (*Lutetia Parisiorum*), fondée dans une île de la Seine, qui a été longtemps la ville de Paris, au sens politique du mot (la Cité) [3].

Mais les ruines de la ville antique & les traditions de divers genres qui viennent à leur tour éclairer ces ruines ne permettent pas de douter que la colonie de Plancus n'ait été fondée en dehors de la presqu'île & à quelque distance de ce village. Elle était assise sur une rampe de collines verdoyantes qui bordent quelquefois de très-près la

[1] Voyez les monnaies d'argent frappées à Lyon en l'honneur d'Antoine, & le titre de *Marci Municipium* que lui donne Sénèque (*Apokolokynt.* § 6).

[1] De là les mots français *Cande*, *Conde*, *Condé*; *Coude*, sous lesquels on désignait l'angle formé par le confluent de deux rivières, comme on le désigne quelquefois sous le nom celtique lui-même de *Becco* (SUÉTON. *Vitell.* 18) : en français, *Bec*, *Pec*, *Pecq*.

[2] Voyez M. de Boissieu, *l. l.* p. 20, 21, & M. Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 73 & suiv.

[3] Voyez M. Léon Renier, *Itinéraires romains de la Gaule*, dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France*, pour l'année 1850, p. 280, 281.

plus florissantes des Gaules, soit par l'étendue & les richesses de son commerce, soit par la diversité des arts & des sciences qu'on y cultivoit avec soin, furent très-avantageux à nos Volces. C'est en effet des Marseillois[1] que ces peuples apprirent l'art de cultiver les terres, de fortifier les villes, de tailler la vigne, de planter les oliviers, & celui de former l'esprit par l'étude des belles-lettres, & surtout de la langue grecque qui devint si commune parmi eux & dans les autres provinces méridionales des Gaules qu'on s'en servoit quelquefois dans les actes publics. On en trouve encore des vestiges en plusieurs termes provençaux & languedociens, qui tirent leur racine immédiate du grec. Mais si les Marseillois furent soigneux d'inspirer aux Volces leurs mœurs, leur langage & leur politesse, ils ne le furent pas moins de leur insinuer leur religion & leur culte, & de leur apprendre à sacrifier, suivant la manière des Grecs, à Apollon[2] de Delphes, à Minerve & à Diane d'Éphèse & aux autres divinités de la Grèce[3].

V. — *Premières expéditions des Tectosages dans la Grèce*[4].

Tandis que les Volces s'étudioient dans les Gaules à imiter la politesse des Grecs, leurs anciens compatriotes qui habitoient les environs de la forêt

rive droite de la Saône, l'un des deux fleuves dont nous avons parlé[1], & dominent la presqu'île marécageuse de *Condate*, où elle a fini par descendre, attirée à son tour par les facilités que cette position offrait au commerce & à l'industrie, surtout depuis la fondation du *Cannabis* lyonnais[2]. C'était sur une de ces collines autour de laquelle rayonnent de belles lignes d'aqueducs antiques, encore debout sur plusieurs points, qu'était situé le *forum* de la ville, celui de la vieille ville, au moins, dont le plateau de Fourvière a conservé le nom (*forum vetus*, *fori veteris*, *foro veteri*). Les portiques soutenus de colonnes dont il était entouré subsistaient encore en l'année 840 de notre ère, où ils s'écroulèrent un beau jour, faute de soin & de réparations. Une tradition locale, rapportée par le chroniqueur qui nous a conservé le souvenir de ce désastre, en attribuait la fondation ou la restauration à l'empereur Trajan qui aurait, comme l'empereur Claude, contribué à l'embellissement de la colonie[1]. [E. B.]

[1] De là, le nom celtique aussi de *Dun* (colline); *Lugu* ou *Lug-dun*, en latin *Lugudunum* ou *Lugdunum*.

[2] C'était, à ce qu'il paraît, un canal destiné à mettre en communication les deux rivières qui se réunissent à quelque distance de là, en servant tout à la fois de port & d'entrepôt (*emporium*) à la ville commerçante. Il était creusé à la hauteur de la place actuelle des Terreaux, dont le nom rappelle ces antiques créations transformées & remaniées bien des fois depuis cette époque. Les magasins ou les hangars des *negotiatores Lugdunenses*, dont nous parlent si souvent les inscriptions antiques de la ville (Voyez *passim*, le beau recueil de M. de Boissieu), construits souvent de planches ou de terre battue, soutenue transversalement par des bardeaux, suivant l'usage celtique, s'alignaient à gauche & à droite de ce canal, que les bateliers & les portefaix désignaient sous le nom familier de *Canabae* ou *Cannabae* (les baraques, les *cabanes*, altération probable du mot *Cannabae* [*Cannabes*, *Cabannes*], qui s'employait surtout au datif ou à l'ablatif, *Canabis*, *in Canabis*, ou *in Kanabis*, point de départ du mot *Cannebière* [*Cannabi-arium*]).

[1] *Chronic. S. Benigni Divion.* ap. Labb. *Nov. Biblioth. mss.*, t. I, p. 293.

[1] Justin, l. 24, c. 4.

[2] Voyez Heindreich, *Massilia*, t. 6, *Antiquit. Gronovii*.

[3] Dom Vaissete exagère un peu l'influence que les Grecs de Marseille purent avoir sur les Volces; cette influence fut plus tardive. Au moment de la fondation de Massalia, les Celtes atteignaient à peine les côtes de la Méditerranée, où dominaient encore les tribus des Ligures, restées pures, au delà du Rhône, de mélanges ibériens, comme l'indique le nom de Λιγυστική que portait encore aux époques historiques cette partie du littoral. (Voyez, ci-dessus, la note 3, de la page 3, & au tome II, la *Note* CIV. [E. M.]

[4] Les événements rapportés par Dom Vaissete, depuis & y compris le chapitre V jusqu'au chapitre XVIII, étant à proprement parler étrangers à l'histoire de Languedoc, nous ne pouvons que renvoyer les lecteurs, désireux d'obtenir de plus amples détails sur ces événements, à l'ouvrage de M. Amédée Thierry : *Histoire des Gaulois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule sous la domination romaine*, 3 vol. in-8°, & à l'examen critique auquel M. Barry a soumis les textes qui servent de base à leur théorie, *Note* CVI. — Voyez aussi l'*Histoire des Gaulois d'Asie*, par F. Robiou, Paris, 1867, 1 vol. in-8°. [E. M.]

Hercynie, conservant leur férocité naturelle & leur air martial, ne s'appliquoient qu'à se maintenir dans la réputation de bravoure qu'ils s'étoient acquise & à étendre leur domination sur les peuples de la Pannonie & de l'Illyrie, contre lesquels ils eurent de fréquentes occasions de guerre. Nous en ignorons à la vérité le détail, mais nous savons que le [1] succès de leurs armes fut heureux.

Nous ferons, à cette occasion, une remarque qui servira pour tous les autres endroits où nous aurons à parler des succès heureux ou malheureux de ces Gaulois : c'est que n'ayant aucun de leurs historiens qui nous instruise de leurs expéditions & des combats qu'ils durent livrer à un grand nombre de nations, avant que de les soumettre ou de les rendre tributaires, il faut nécessairement nous en rapporter au témoignage des auteurs grecs & romains qui, uniquement attentifs à s'étendre sur les actions qui ont été désavantageuses aux Gaulois, n'ont dit qu'un mot en passant de leurs victoires & de leurs conquêtes. Ainsi on ne doit pas être surpris si, exacts à suivre les anciens, quelque partiaux qu'ils soient, il paroît dans le récit que nous ferons dans la suite des expéditions de nos Tectosages & des guerres auxquelles ils eurent part, qu'ils ont été plus souvent vaincus que vainqueurs. Il nous suffit de savoir, en général, qu'ils n'ont pu se faire jour à travers tant de nations belliqueuses & s'établir au milieu d'elles que par la force de leurs armes & par un grand nombre de victoires. En effet, malgré l'affectation des anciens historiens à décrire leurs malheurs & à rapporter leurs disgrâces, ils n'ont pu disconvenir de leur valeur & de la réputation que leurs actions éclatantes leur acquirent parmi plusieurs nations des trois parties du monde.

Éd. origin. t. I, p. 6.

C'est sans doute des Tectosages établis auprès de la forêt Hercynie, vers le Danube, qu'un ancien [2] auteur a voulu parler, lorsqu'il a dit que les Celtes ou Gaulois, étant depuis quelque temps en guerre contre les Autariates, peuples de l'Illyrie, & voulant enfin la terminer, usèrent du stratagème suivant pour y réussir. Ces Gaulois firent semblant de se retirer & abandonnèrent leur camp pendant la nuit, après avoir empoisonné quantité de vivres & plusieurs tonneaux de vin qu'ils y laissèrent : les Autariates, croyant qu'ils s'étoient véritablement retirés, s'emparèrent aisément du camp le lendemain; mais ils périrent presque tous, ou par le vin empoisonné qu'ils burent, ou par les Gaulois qui, à leur retour, passèrent au fil de l'épée la plupart de ceux que le poison avoit épargnés.

Vers l'an de Rome 420

On pourroit aussi peut-être appliquer à nos Tectosages, qui s'étoient [3] étendus entre le Danube & le golfe Ionien ou mer Méditerranée vers l'Illyrie, ce que rapporte l'historien d'Alexandre [4] au sujet des Celtes ou Gaulois qui vivoient alors dans le même pays. Sur l'avis de la guerre que ce fameux conquérant avoit entreprise contre les Thraces & les Tryballiens, tous les peuples qui habitoient sur les bords de l'Istre ou du Danube, & surtout les Celtes, qui demeuroient sur ce fleuve en remontant vers sa source aux environs du golfe

[1] Justin, l. 24, c. 4.
[2] Polyen, *Stratagemata*, l. 7, c. 24.
[3] Justin, l. 24, c. 4.
[4] Arrien, l. 1, p. 3 & 5. - Voyez Strabon, l. 7, p. 301

Vers l'an de Rome 420

Ionien, se firent un devoir de lui envoyer des députés. Les Celtes, dit l'historien de ce prince, se distinguèrent dans cette députation par un certain air de fierté, que leur inspiroit la réputation de leurs armes autant que leur bonne mine & leur taille avantageuse. Ils demandèrent à Alexandre son amitié : ce prince la leur accorda; & après un accueil des plus gracieux, voulant savoir d'eux s'ils étoient instruits de la terreur de son nom & de la prospérité de ses armes, il leur demanda, au milieu d'un festin dont il les régala, *ce qu'ils craignoient le plus,* persuadé qu'ils répondroient que c'étoit sa personne; mais ces Gaulois, naturellement intrépides, & d'ailleurs à l'abri de ses entreprises tant par leur éloignement que par les difficultés d'approcher de leur pays, loin de flatter sa vanité, répondirent froidement *qu'ils ne craignoient que les Cieux, dont la chute pouvoit les écraser; qu'au reste ils faisoient beaucoup de cas de l'amitié des grands hommes tels que lui.* Cette réponse, quoique fière, plut à Alexandre qui, content de taxer les Celtes ou Gaulois de fierté & d'orgueil, renvoya leurs députés avec des marques d'honneur & de distinction, les chargea de présens magnifiques, & mit leur nation au nombre de celles qui lui étoient alliées.

Il paroît que les Tectosages furent tranquilles sous le règne de ce prince; ce n'est du moins que peu de temps après sa mort que les anciens[1] nous parlent de leurs nouvelles expéditions. Ils nous apprennent qu'Antigonus, un des successeurs d'Alexandre, en prit une partie à son service sous le commandement d'un de leurs chefs appelé Biderius, & qu'il s'en servit utilement contre Antipater, son concurrent, qu'il défit entièrement. Ils ajoutent qu'après cette défaite, les mêmes Gaulois, mécontens du refus qu'Antigonus fit de leur payer la solde dont ils étoient convenus, tant pour eux que pour leurs femmes & leurs enfans, menacèrent de faire mourir les otages qu'il leur avoit donnés; mais que ce prince, joignant l'artifice à la mauvaise foi, attira chez lui les principaux de leur nation, sous prétexte de vouloir les satisfaire, les fit arrêter, & ne voulut les relâcher qu'après qu'ils auroient relâché eux-mêmes ses otages; ce qu'ayant obtenu, il renvoya les députés des Gaulois & leur donna seulement trente talens, ce qui revenoit à un écu d'or pour chaque soldat effectif.

Vers l'an de Rome 432

Dans la suite, Cambaulus s'étant mis à la tête d'une partie de ces Gaulois[2], fit des courses dans la Thrace, d'où, après un butin considérable, il jugea à propos de se retirer, ne se croyant pas assez fort pour aller attaquer les Grecs, quelque envie qu'il eût de courir & de ravager leur pays, comme il avoit fait de celui des Thraces. Les autres Gaulois, animés par l'heureux succès des courses de ce général & par l'espérance d'un pareil butin, ou, selon d'autres[3], pressés par la faim, formèrent, à son exemple, le dessein d'une nouvelle expédition dans l'année[4] qui suivit l'entrée de Pyrrhus en Italie, où les Tarentins l'avoient appelé. Ils assemblèrent une armée capable de porter la terreur jusqu'aux extré-

Vers l'an de Rome 472

An de Rome 474

Éd. origin. t. I, p. 7.

[1] Polyen, *Stratagemata,* l. 4, c. 6.
[2] Pausanias, *in Phocic.* p. 643 & seq.
[3] Memnon, *apud* Photium, cod. 224, p. 710; & dans Carol. Müller, *Fragmenta hist. Graec.* t. 3, p. 525-528.
[4] Polybe, l. 3, p. 6. — Voyez tome II, *Note* III.

mités de la Grèce & la partagèrent en trois corps. On donna le commandement du premier à Cerethrius, qui marcha aussitôt vers la Thrace & le pays des Triballiens. Les autres deux corps, commandés l'un par Brennus & Acichorius, & l'autre par Belgius ou Bolgius, prirent leur route, celui-ci vers la Macédoine & l'Illyrie, & celui-là vers la Pannonie & une partie de la Grèce. Au bruit de la marche de cette armée également formidable par le nombre & la férocité naturelle des soldats, la terreur se répandit dans les provinces, & les Gaulois, profitant de la frayeur des peuples, désolèrent impitoyablement les campagnes, pillèrent les villes ou en firent racheter le pillage, & forcèrent les rois mêmes de venir leur demander la paix ou de l'acheter à prix d'argent.

Ptolémée Céraunus[1], roi de Macédoine, fut le seul qui osa s'opposer à leurs courses & mesurer ses armes avec celles de Belgius. Il refusa même le secours de troupes que lui offrirent les Dardaniens : sa témérité ne demeura pas longtemps impunie. Belgius lui fit bientôt connoître qu'il étoit & plus habile & plus rusé que lui, lorsque, étant à la tête de son armée en présence de celle de ce prince, & voulant s'assurer de la qualité & de la contenance des troupes ennemies, il lui envoya de vrais espions sous le nom de députés pour lui demander la paix. Ptolémée, naturellement fier & présomptueux, donna dans le piége dressé à sa vanité, & regardant cette ambassade comme une marque certaine de la foiblesse & de la crainte des Gaulois, répondit fièrement aux envoyés que leur chef ne devoit espérer de paix qu'en mettant les armes bas & en lui donnant des otages. Sur cette réponse, si éloignée de leurs sentimens, les Gaulois se préparèrent au combat & attaquèrent ce roi peu de temps après avec tant de valeur, que son armée fut battue à plate couture, & la plupart de ses soldats tués ou faits prisonniers. La défaite des troupes de Ptolémée fut suivie de la prise de sa personne, occasionnée par l'éléphant sur lequel il étoit monté qui, se sentant blessé, le renversa. Les Gaulois se saisirent alors de ce prince, tout couvert des blessures qu'il avoit déjà reçues dans l'action, &, par un trait digne de leur férocité, ils lui coupèrent la tête, la mirent au bout d'une pique & la promenèrent par tout le camp, pour animer par là le courage de leurs troupes & jeter la terreur parmi celles de leurs ennemis.

Après une défaite aussi entière, la perte totale des Macédoniens, qui invoquoient inutilement les mânes d'Alexandre & de Philippe, étoit inévitable, si le vainqueur eût su ou voulu profiter des facilités & des avantages que lui donnoit sa victoire; mais, soit par négligence, ou par des motifs que nous ignorons, Belgius donna à ses ennemis le temps de se reconnoître & de chercher quelque ressource à leur malheur. Les Macédoniens furent en effet assez heureux pour en trouver une en la personne de Sosthène, jeune à la vérité dans le métier de la guerre, mais à qui la sagesse & le désir de sauver sa patrie firent trouver le moyen de former un corps de troupes composé de nouveaux soldats, qu'il joignit à ceux qu'il put rallier après la défaite de l'armée de Ptolémée. Il se mit à leur tête & fit si bonne contenance, que les Gaulois, dont le dessein étoit

[1] Pausanias, *in Phocic.* p. 643 & seq. & Memnon, *apud* Photium, cod. 224, p. 710.

An de Rome 474

moins de prendre des villes que de les piller, n'osant l'attaquer, prirent le parti de se retirer & d'emporter avec eux le riche butin qu'ils avoient déjà fait. Une action aussi généreuse & un service aussi important rendu à la patrie méritèrent à Sosthène la couronne de Macédoine, que ses compatriotes lui déférèrent.

VI. — *Expédition des Tectosages dans la Macédoine, sous la conduite de Brennus.*

Belgius, quoique victorieux de ses ennemis, ne reçut pas à son retour les applaudissemens que devoit naturellement lui attirer la victoire qu'il avoit remportée sur le roi Ptolémée. Brennus, qui[1] étoit aussi de retour de son expédition, blâma fort sa conduite & lui reprocha de n'avoir pas profité de sa victoire. Pour réparer cette faute & soutenir la réputation des armes de la nation, Brennus convoqua une assemblée publique à laquelle, selon l'usage, assistèrent indifféremment les hommes & les femmes. Il proposa le dessein d'une nouvelle expédition dans la Grèce; & pour montrer que l'exécution en étoit aisée, il représenta d'abord la foiblesse & la misère des Grecs, réduits à l'extrémité par les guerres de Philippe & d'Alexandre, & en dernier lieu par celles d'Antipater & de Cassandre. Il fit ensuite venir dans l'assemblée plusieurs Macédoniens que Belgius avoit fait prisonniers, & qui s'étant présentés avec des habits déchirés, la tête rase & un visage humilié, paroissoient autant dignes de mépris que de compassion. Brennus opposant à ces captifs une troupe de Gaulois des mieux faits, dit aux principaux de sa nation, en leur montrant les Grecs : Voilà les ennemis que vous avez à combattre & que vous avez déjà vaincus. A tous ces motifs Brennus ajouta celui de l'intérêt, & pour piquer l'avidité naturelle de ses compatriotes pour le butin, il leur fit espérer de trouver des trésors immenses dans les villes & surtout dans les temples des Grecs. Ce discours, prononcé avec toute la vivacité & l'ardeur d'un général qui veut persuader, fit tant d'impression sur toute l'assemblée, qu'on y prit la résolution de porter la guerre dans la Grèce & de mettre l'armée en état de marcher au printemps suivant[2].

Éd. origin. t. I, p. 8.

An de Rome 475

Brennus, suivi d'Acichorius, fidèle compagnon & témoin ordinaire de toutes ses entreprises, se mit à la tête de son armée, forte[3] de cent cinquante-deux mille hommes d'infanterie, & de vingt mille quatre cents chevaux[4]. Ceux-ci faisoient plus de soixante mille hommes, car chaque cavalier étoit accompagné,

[1] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq. — Justin, l. 24, c. 6 & seq. — Polyen, *Stratagemata*, l. 7, c. 36.

[2] Voyez tome II, *Note* III.

[3] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq.

[4] On sait que la plupart des philologues ne voient plus aujourd'hui dans le mot Brennus (*Gallice : Brenn*), regardé longtemps comme un nom propre, qu'un titre officiel ou honorifique analogue au mot latin *rex* que les Gaulois possédaient eux-mêmes sous la forme *rig* ou *rigs* (*rix*, *rigis*, *riges*), qui figure à la fin d'une foule de noms gaulois : Ambiorix, Dumnorix, Orgetorix, Cingetorix, Vercingetorix, &c.[1]. M. Zeuss l'identifie aux mots celtiques (*cam-*

[1] Cette finale gauloise en *rig* répondrait elle-même aux finales germaniques en *ric*, *ricus* [goth.] *reiks*, si communes dans les noms propres des Goths, des Vandales & des Francs (Alaric, Théodoric, Genséric, Hilpéric, &c.). [Voyez Jacob Grimm, *Deutsche Grammatik*, pass.]

à l'imitation des Perses, de deux autres qui étoient comme ses domestiques, & dont, en cas de mort, de chute ou de blessure, l'un prenoit la place ou le cheval de l'autre. Cette cavalerie, qui combattoit ainsi toujours en ordre de bataille, portoit le nom gaulois de *trimarcisia*[1], parce que, dit Pausanias, *mar*, en langage gaulois, veut dire cheval, & *trimarcisia* triple cavalier. Cette armée étoit suivie de deux mille chariots[2], outre les bagages & les vivandiers.

De tous les différens peuples des Gaules qui composoient l'armée de Brennus, les historiens[3] ne font mention que des Tectosages, des Trocmes & des Tolistoboges. Ces deux derniers peuples tiroient leur nom de leurs chefs, & non pas de leur ancienne patrie; & comme ils avoient les mêmes mœurs & le même langage que les Tectosages, on peut croire fort vraisemblablement ou qu'ils en faisoient partie, ou du[4] moins que leur ancienne demeure dans les Gaules étoit voisine de celle de ces mêmes peuples[5]. Les anciens nous donnent lieu aussi de conjecturer qu'une partie de ces derniers étoient venus immédiatement des Gaules, joindre leurs compatriotes dans la Pannonie pour partager avec eux la gloire de cette expédition. Quoi qu'il en soit, la marche de l'armée de Brennus porta la terreur dans toute la Grèce. Les Grecs, épouvantés du nombre & de la valeur des Gaulois & persuadés que cette guerre, bien plus dangereuse que celle qu'ils venoient de soutenir contre les Perses, seroit également fatale à leur liberté & à leur patrie, frappés d'ailleurs des maux récens que ces mêmes Gaulois avoient faits, soit dans la Thrace, soit dans la Macédoine, la Pæonie, & la Thessalie, & voyant enfin que leur unique salut étoit de n'en point espérer, prirent la généreuse

briens) : *brenin, breenhin, brennhin, brennin* (*Privileg. eccles. Landav.* in libr. *Landav.* [rédigé en 1132], p. 113), aujourd'hui *brenin*, & le rattache étymologiquement à l'adjectif *bry* (*Hibernice : brig; inde, brigit*), que les dictionnaires celtiques traduisent par *altus* (éminent, élevé), & aux substantifs *bryn, brynn* (*collis, sublimitas*, — colline, éminence, hauteur), auxquels se rattache à son tour le substantif *breint* (liv. *Landav.* p. 113), *bryeint* employé dans le sens de *privilegium*, privilége, marque de puissance & d'autorité au moyen âge. (Voyez J. C. ZEUSS, *Grammat. celt.* Lips. 1853, pp. 101, 162, 1107.) [E. B.]

[1] Τοῦτο ὠνόμαζον τὸ σύνταγμα Τριμαρκισίαν τῇ ἐπιχωρίῳ φωνῇ · καὶ ἵππον τὸ ὄνομα ἴστω τις μάρκαν ὄντα ὑπὸ τῶν Κελτῶν (PAUSANIAS, l. 10, c. 19, édit. Ludov. Dindorf. Paris, 1845). Pausanias ne dit pas dans ce texte que le mot celtique *trimarkisia* s'appliquât à la cavalerie des Gaulois, mais au mode de combattre, σύνταγμα adopté par cette cavalerie, où chaque cavalier, ἱππεύς, représentait en réalité trois chevaux, puisque chacun des deux servants (*ambacti*, δοῦλοι, οἰκέται) était monté comme le maître (καὶ ἵππους ὁμοίως ἔχοντες). — Quant au mot *trimarkisia*, que l'on a plusieurs fois essayé de corriger, nous ferons remarquer qu'il est écrit par un *k* (comme le mot μάρκα dont il est dérivé) dans les manuscrits les plus anciens & les plus corrects. La syllabe *tri*, qui précède le composé *markisia*, est incontestablement un nom de nombre[1] qui s'est conservé sous la même forme dans tous les dialectes celtiques du moyen âge : *tri* au masculin, *teir* au féminin, & que l'on réunit encore au substantif qu'il modifie de manière à former un seul mot avec lui : tripet (*tres res*); trimis (*tres menses*); trimeib (*tres filii*); nant trineint (*vallis trium vallium*); teirnossic (*tres noctes natus*); mab teirblwyd (*puer tres annos natus*). ZEUSS. *Gramm. celt.* p. 325, 326 *& passim*. [E. B.]

[2] Diodore, *Fragm.* t. 2, p. 870.

[3] Cicéron, *pro Fonteio*. — T. Live, l. 38. — Strabon, l. 4, p. 187 & suiv.

[4] Voyez tome II, *Note* II, n. 13 & suiv.

[5] *Ibid. Note* IV, n. 1.

[1] Analogue au *tri* des Grecs (τρία, τριῶν, τρισί, qui se retrouve dans les composés τρίς, τρίχα, τριχῇ, τρισκαίδεκα, τριάκοντα, τρίοδος, τρίγωνος, τρίπους, τρίπαις, τριετής, &c.), au *ter* (*tri*) des latins (*tria, trium, tribus*, d'où les composés *triplex, triarius, triginta, trigesimus, triga, triduum, triclinium, triceps*), au *drei* (*dri*) des Allemands (*dritte, drittel, dritten, drillich*, &c.).

résolution de vaincre ou de périr en s'opposant aux efforts de leurs ennemis, & en leur disputant l'entrée de leur pays.

Le roi Sosthène, se flattant d'arrêter Brennus comme il avoit fait auparavant pour Belgius, eut le courage de venir au-devant des Gaulois, lorsque ces peuples, après avoir ravagé l'Ionie & l'Illyrie, commençoient d'entrer dans la Macédoine; mais ce prince fut repoussé avec tant de valeur que son armée fut mise en déroute, & lui-même tué dans l'action. Les Macédoniens, frappés de la perte de leur roi & de leur général, & regardant la leur comme infaillible s'ils vouloient soutenir encore un nouveau combat & faire front aux Gaulois qui les poussoient vivement, prirent alors le parti de se retirer dans les places fortes & de leur abandonner la campagne.

Quelque riche que fût le butin que Brennus fit ensuite avec son armée, il en avoit d'autres en vue qui lui parurent plus dignes de son ambition & de l'avidité de ses soldats pour l'argent. C'étoient les trésors des temples de la Grèce, & surtout les richesses immenses de celui d'Apollon de Delphes, dans la Phocide. Le désir de les envahir lui fit prendre la résolution d'y conduire son armée; &, comme s'il en eût été déjà le maître, il disoit par plaisanterie que les dieux puissans & riches d'eux-mêmes n'avoient pas besoin de tous ces trésors destinés à enrichir les hommes. Pour s'assurer cependant de la vérité[1] & de la qualité des richesses de ce temple, il fit appeler quelques Delphiens prisonniers, & leur ayant demandé en particulier, par un interprète, si les statues du temple de Delphes étoient d'or massif, ils répondirent que le fond étoit de fer & la surface d'or. Brennus, peu satisfait de cette réponse, leur défendit d'en parler & leur commanda de dire le contraire dans le conseil de guerre où il les fit appeler. Ils s'y rendirent en effet, & ayant été interrogés sur le même sujet en présence des généraux, ils assurèrent que toutes les statues du temple d'Apollon étoient d'un or très-pur. Brennus, content de cette seconde réponse, leur ordonna de la publier dans tout le camp, afin d'animer par là ses soldats à l'enlèvement de ces richesses; & se mettant au-dessus des[2] scrupules que la religion auroit pu lui inspirer, il prit la route de Delphes par la voie la plus courte, qui étoit celle des Thermopyles.

Éd. origin. t. I, p. 9.

VII. — *Passage de Brennus par les Thermopyles.*

Les géographes donnent encore aujourd'hui le nom de Thermopyles à un col de vingt-cinq pieds de large, situé à une des extrémités du mont Oeta & qui regarde le golfe Malliaque & la mer Égée. Comme cette montagne sépare la Thessalie de la Phocide & de l'Achaïe, ce passage est d'autant plus important que c'est le seul par lequel ces provinces peuvent aisément communiquer ensemble. Les Grecs, qui connoissoient l'avantage de ce poste, eurent soin de s'en saisir les premiers, pour défendre du moins à Brennus l'entrée de la

[1] Polyen, *Stratagemata*, l. 7, c. 35.

[2] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq.

Grèce intérieure; ils s'y campèrent au nombre de vingt-trois mille hommes de pied & de trois mille de cavalerie, y compris les troupes auxiliaires qu'Antigonus, roi de Macédoine, successeur de Sosthène, & Antiochus, roi de Syrie, leur avoient envoyées. Le reste étoit un ramas de divers peuples de la Grèce dont chaque province avoit fourni son contingent; ceux du Péloponèse ne se pressèrent pas d'envoyer[1] le leur, parce que, les Gaulois n'ayant pas de flotte, l'isthme de Corinthe sembloit les mettre à couvert de leurs insultes. Les Athéniens[2] étant de tous les peuples de la Grèce les plus distingués & ceux qui firent le plus d'efforts pour le soutien de la cause commune, soit par les troupes de terre qu'ils fournirent, soit par la flotte qu'ils équipèrent, on leur déféra l'honneur du commandement de toute l'armée, sous la conduite de Callipus, leur général.

Les Grecs, informés ensuite que les Gaulois[3] s'étendoient vers la Magnésie & la Phtiotide, & s'avançoient vers eux, détachèrent d'abord mille soldats armés à la légère, avec la meilleure partie de la cavalerie, pour retarder leur marche & leur disputer le passage du Sperchio. Ce détachement, étant arrivé aux bords de cette rivière, rompit aussitôt les ponts que les Gaulois y avoient déjà construits, & campa ensuite en face de leur armée qui étoit de l'autre côté : mais Brennus, dont la ruse égaloit l'expérience dans le métier de la guerre, détacha durant la nuit dix mille hommes de son armée, parmi lesquels il choisit ceux dont la taille étoit la plus avantageuse, & qui savoient le mieux nager, avec ordre de côtoyer le Sperchio & de le passer à l'endroit où, s'élargissant & formant une espèce de lac, il étoit moins rapide & moins profond. Ces Gaulois passèrent ensuite cette rivière, les uns à gué & les autres sur leurs boucliers, qui, étant recourbés en forme de tuile creuse, leur servoient comme de bateaux.

Les Grecs, surpris d'apprendre le lendemain matin le passage des Gaulois, & n'osant les attendre ni s'exposer à leur attaque, se retirèrent aussitôt dans leur camp des Thermopyles, en sorte qu'après leur retraite il fut aisé à Brennus de faire passer le Sperchio au reste de ses troupes, sur un pont qu'il fit dresser par les gens du pays[4]. Dès que l'armée gauloise eut passé, & qu'elle eut fait le dégât aux environs d'Héraclée, Brennus, ayant eu avis par des déserteurs de l'état de celle de ses ennemis, se mit en marche dans le dessein de l'attaquer & de forcer le passage des Thermopyles; mais prévenu par les Grecs qui, dès la pointe du jour, s'étoient avancés en bon ordre & sans bruit, il fut assailli lui-même. L'infanterie grecque commença l'action par l'attaque de celle des Gaulois, qui soutint d'abord avec beaucoup de vigueur le choc de la phalange ennemie pesamment armée, la mit en désordre & l'obligea d'abandonner le combat. Le reste de l'infanterie grecque, armé à la légère, combattit cependant de son côté avec tant d'ordre & de valeur, que la gauloise se voyant accablée d'une grêle de dards, de flèches & de pierres, fut obligée enfin de céder à son
Éd. origin. t. I, p. 10. tour. L'inégalité du terrain, que la gorge d'une montagne rendoit fort difficile

[1] Pausanias, *in Achaic.* p. 408.
[2] *Ibid.* p. 6.
[3] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq.
[4] *Ibid.*

& un grand nombre de sources très-glissant, ne permit pas à la cavalerie des deux armées d'agir & de soutenir leur infanterie. Ainsi, celle des Grecs, ranimant son courage à la vue de la flotte des Athéniens, qui, malgré la vase dont la côte étoit remplie, s'étoit avancée assez près des Gaulois pour les incommoder, les poussa si vivement & les mit dans un si grand désordre que Brennus fut obligé de faire sonner la retraite : elle se fit avec tant de précipitation que plusieurs Gaulois périrent dans les marais qu'ils voulurent traverser, ou s'y culbutèrent les uns sur les autres. Ces peuples furent sans doute d'autant plus sensibles à leur défaite, qu'ils avoient sur les Grecs, mieux armés qu'eux, la supériorité du nombre & du courage; en effet, devenus comme insensibles dans l'ardeur du combat, on les avoit vus quelquefois arracher eux-mêmes les dards de leurs blessures pour les rejeter avec fureur contre les Grecs : mais, comme ils n'avoient pour toutes armes défensives que leurs boucliers, ils furent exposés à tous les traits de leurs ennemis, qui par leur armure étoient plus à l'abri des traits des Gaulois. Le lendemain de l'action, les Grecs, extrêmement religieux à l'égard de leurs morts, prirent un soin particulier de les faire enterrer; au rapport de l'historien grec, les Gaulois, moins pieux, ne demandèrent point de trêve pour retirer les leurs & leur rendre les mêmes devoirs. La perte des premiers ne fut, suivant le même historien, que de quarante soldats, tandis que celle des autres fut très-considérable; on ne put savoir le nombre des morts de ces derniers, la plupart ayant péri dans les marais.

Le septième jour après cette action, les Gaulois tentèrent d'une autre manière le passage du mont Oeta, en prenant sans bruit, & à l'insu des Grecs, un sentier étroit qui étoit du côté d'Héraclée & qui aboutissoit aux ruines de la ville de Trachines, au delà de laquelle étoit un temple de Minerve, dont ils se promettoient d'enlever les richesses; mais la vigoureuse résistance que firent les troupes grecques qu'on avoit détachées pour la garde de ce passage, sous la conduite de Télésarchus, qui fut tué dans l'action, fit échouer l'entreprise & rendit cette tentative inutile.

Ces mauvais succès ne firent point perdre aux Gaulois l'espérance de forcer le passage du mont Oeta à la faveur d'une diversion. Brennus détacha pour cela quarante mille fantassins & huit cents cavaliers, sous le commandement d'Orestorius & de Combutis, deux des plus vaillans capitaines de son armée, avec ordre d'aller ravager l'Étolie, afin d'engager les Étoliens qui étoient dans l'armée des Thermopyles de l'abandonner pour courir au secours de leur patrie. Brennus fut exactement obéi : cette province fut désolée & livrée à la fureur du soldat. La ville de Callion l'éprouva plus que toute autre. Tous les hommes y furent massacrés avec presque tous les enfans dont plusieurs furent enlevés d'entre les bras de leurs mères; les Gaulois en réservèrent seulement quelques-uns pour en faire un repas digne de leur férocité. Les femmes ne furent pas mieux traitées que les hommes; les plus courageuses aimèrent mieux se donner la mort que de tomber vivantes entre les mains des Gaulois; mais les autres, plus foibles, eurent le malheur de devenir les victimes de leur fureur, après l'avoir été de leur brutalité.

Les Étoliens qui étoient au camp des Thermopyles, informés de ces cruautés & de la désolation de leur pays, abandonnèrent aussitôt leur poste, comme Brennus l'avoit prévu, & accoururent au secours des villes qui avoient eu le bonheur d'échapper à la fureur des Gaulois. A leur arrivée, ils formèrent à la hâte un corps de troupes de tous ceux qu'ils trouvèrent en état de porter les armes; les vieillards & les femmes même voulurent partager la gloire de défendre leur patrie & de venger la mort des Calliens. Les Gaulois, de leur côté, après avoir enlevé les trésors de Callion & avoir mis le feu aux quatre coins de la ville, chargés de ses riches dépouilles, se retiroient, dans le dessein d'aller joindre l'armée de Brennus, lorsque ayant rencontré ceux de Patras, les seuls d'entre les peuples de l'Achaïe qui marchoient au secours des Étoliens, ils se mirent en état de les attaquer. Ces Grecs, épouvantés de la multitude des Gaulois, commençoient à perdre courage; mais, ranimés bientôt après par la jonction des Étoliens, tant hommes que femmes, ils se rendirent maîtres des chemins, se mirent aux trousses des Gaulois & les harcelèrent à coups de flèches. Ces derniers, se sentant vivement poursuivis, voulurent quelquefois faire volte-face & poursuivre leurs agresseurs à leur tour; mais ceux-ci, tournant tête en fuyant, tiroient des flèches avec tant d'adresse que les Gaulois, malgré leurs thyrses ou boucliers, en étoient accablés; en sorte que leur perte fut très-considérable, & qu'à peine la moitié de ce détachement put rejoindre le gros de l'armée devant les Thermopyles.

Ed. origin. t. I, p. 11.

Tandis que les Grecs étoient aux mains dans l'Étolie avec ce détachement de Gaulois Tectosages, Brennus tâcha de gagner les Énians & les Héracléotes, qui lui promirent de conduire sûrement son armée jusqu'au delà du mont Oeta; ces peuples se prêtèrent d'autant plus volontiers au désir de ce général, qu'étant fort fatigués du séjour des Gaulois dans leur pays, ils souhaitoient ardemment d'en être délivrés. De deux sentiers qui conduisent de la Thessalie dans la Grèce intérieure par le mont Oeta, l'un est du côté de la ville de Trachines, difficile & fort escarpé; Brennus l'avoit tenté inutilement, comme l'on a déjà dit. L'autre est du côté des peuples Énians, beaucoup plus aisé, mais moins connu. C'est par ce dernier sentier que Brennus se fit conduire : les Perses avoient pris autrefois ce chemin pour pénétrer dans la Grèce. Avant son départ, ce général mit dans Héraclée le trésor de l'armée sous la garde d'une partie de ses troupes. Il laissa le commandement du reste à Acichorius, & ne prit d'abord avec lui que quarante mille hommes d'élite, donnant ordre en même temps à ce dernier d'attaquer de front l'armée des Grecs, tandis qu'après son passage il la prendroit lui-même en queue. Un brouillard épais qui s'éleva favorisa l'exécution de son entreprise & déroba heureusement sa marche, en sorte que les troupes grecques qui gardoient ce passage ne s'aperçurent de l'approche des Gaulois que dans le temps qu'elles se trouvèrent hors d'état de s'y opposer. Elles se[1] défendirent pourtant avec beaucoup de valeur; mais enfin, obligées de céder à la force, elles se retirèrent au gros de leur armée dans le camp des Thermopyles. Les Grecs

[1] Pausanias, *in Phocic. & Atticis*, p. 6.

furent à peine joints par ce détachement qu'ils se virent vivement assaillis de toutes parts par les Gaulois. Ils se défendirent cependant avec opiniâtreté; mais se voyant investis par leurs ennemis, qui avoient d'ailleurs la supériorité du nombre, ils furent enfin contraints de céder & de s'embarquer avec précipitation sur les vaisseaux des Athéniens au port de Lamia, en sorte qu'ils laissèrent aux Gaulois le passage libre des Thermopyles.

VIII. — *Siége de Delphes par les Gaulois.*

Brennus, n'ayant plus d'ennemis à combattre, se joignit avec Acichorius & ne songea plus qu'à exécuter le dessein qu'il avoit formé d'aller s'enrichir des dépouilles du temple de Delphes. Il fit marcher aussitôt son armée vers cette ville, & encourageant ses troupes par l'espérance d'un riche butin, il leur persuada aisément le siége de cette place. Les Delphiens, d'un autre côté, craignant également la perte de leur ville & l'enlèvement des richesses de leur temple, s'animèrent les uns les autres & firent les derniers efforts pour prévenir ce malheur. Ils se flattoient de la protection de leur dieu Apollon, sur la promesse que l'oracle leur en avoit faite; mais Brennus, sans s'épouvanter des préparatifs des Delphiens, continua sa marche & alla se camper sous les murs de leur ville, nonobstant l'opposition des Étoliens, qui donnèrent sur son arrière-garde, commandée par Acichorius, & enlevèrent une partie du bagage.

Delphes étoit une ville [1] de la Phocide que le fameux temple d'Apollon rendoit respectable à toute la Grèce. Ce temple, qui en faisoit la gloire & le principal ornement, étoit situé sur le haut d'un rocher du mont Parnasse; sa réputation, autant que la superstition des Grecs, avoit donné occasion à ces peuples d'y bâtir tout autour des maisons qui formoient la ville de Delphes & d'enrichir ce temple des dons les plus précieux & les plus magnifiques [2]. La situation

[1] Justin, l. 24, c. 6 & seq.

[2] La chaîne du Parnasse & le pays montagneux qu'elle encadre du côté de l'est & du sud-ouest, ont été depuis trois quarts de siècle l'objet d'explorations & de recherches qui ont éclairé d'un jour tout nouveau la topographie de cette contrée, plus célèbre que connue [1]. Nous nous contenterons de signaler parmi ces nombreux voyages, exécutés presque tous par des touristes anglais, l'excellent itinéraire de sir William Gell (*The Itinerary of Greece*, &c., London, 1810), qui remonte, comme le livre souvent systématique d'Edward Dodwell, aux premières années de notre siècle (*A Classical and topographical tour through Greece, during the years* 1801, 1805 *and* 1806, London, 1818). Lord Broughton (John Cam Hobhouse) & Henry Holland, qui visitaient la Grèce pendant les dernières années du premier empire, de 1810 à 1813, y ont été suivis à leur tour & de très-près par MM. Squire, William Turner, le révérend Smart Hughes, Daniel Clarke & Robert Walpole, dont le livre (*Travels in various countries of the East*, London, 1820), jouit encore d'une réputation légitime, quoiqu'il s'adresse beaucoup moins aux érudits de profession qu'aux littérateurs & aux gens du monde. Le dernier en date & le premier en mérite de ces nombreux voyages (*Tours, Travels, Journeys*), dont nous ne mentionnons que les plus connus [2], est in-

[1] Il faut dire pourtant que les ruines de Delphes & de son temple avaient été déjà visitées dès la fin du quinzième siècle par Cyriaque d'Ancône, qui y avait relevé un certain nombre d'inscriptions perdues ou détruites aujourd'hui (voir ses trois volumes mss. dans l'ancienne bibliothèque Barberini à Rome), & qu'au dix-septième siècle elles ont été étudiées & décrites de nouveau par Wheler & Spon dans un livre que l'on consulte encore avec fruit (*Voyages d'Italie, de Dalmatie, de Grèce*, &c., Lyon, 1677), comme celui de Richard Chandler, qui appartient, lui, à la seconde moitié du dix-huitième siècle (*Travels in Greece*, &c. Oxford, 1776).

[2] Le plus grand poëte de l'Angleterre moderne, lord Byron, avait cédé lui-même à l'espèce de fascination qui semblait entraîner les Anglais vers l'orient, à la suite de nos désastres d'Égypte & de Syrie. Son voyage en Grèce, où il venait cher-

avantageuse de cette place & les précipices qui l'environnoient en faisoient la principale force ; les habitans étoient persuadés d'ailleurs qu'elle étoit imprenable, sous la protection d'Apollon, leur dieu tutélaire.

contestablement celui du colonel Leake (*Travels in northern Greece*, London, 1833), que l'on a cité & que l'on cite encore comme un modèle d'exactitude & de critique géographique.

Le Danois Broendstedt, dont les voyages en Grèce coïncident à peu près avec ceux du colonel Leake (*Voyages en Grèce*, &c. Paris, Renouard, 1826-1830, car le livre [inachevé] a été écrit en français & publié en France), avait inauguré vers 1830 la série des voyageurs allemands que semblaient inspirer les beaux travaux d'Ottfried Mueller sur les populations & les civilisations primitives de la Grèce (les Æginètes, 1817; les Minyens, 1820; les Doriens, 1824; les Macédoniens, 1825), & qu'ont depuis continuée MM. Ulrich (*Reisen und Forschungen in Griechenland*, Bremen, 1840); Stephani (*Reisen durch einige gegend. des nordl. Griechenl*, Leipsick, 1843), & plusieurs autres [3].

La Cordillière tourmentée du Parnasse [4] que nous connaissons mieux aujourd'hui, grâce à ces nombreux travaux, que telle ou telle chaîne de la France centrale, naît au bord de la mer, sur la côte septentrionale du golfe de Crissa [5] qu'elle découpe pendant quelque temps de ses contreforts, & court de l'ouest au nord-est, en s'élevant par degrés jusqu'aux cimes jumelles (*Parnassus biceps*, OVID.) de Τιθορέα & de Λυκώρεια, que l'on aperçoit de l'isthme de Corinthe, comme le remarque Strabon ...ὄρη ὑψηλὰ καὶ νιφόβολα (l. 9, c. 6, § 21). Quelques-unes de ces cimes atteignent déjà, à la hauteur de Delphes, quatre ou cinq cents mètres d'élévation absolue. Au-dessus du Parnasse, à l'extrémité & sur la côte opposée du golfe de Crissa, qui semble pénétrer dans l'intérieur des terres en suivant le sourcil rigide de la montagne, s'élève le massif isolé du Kirphis (ὄρος ἀπότομον, STRAB. l. 9, c. 3, § 3), connu aujourd'hui sous le nom de Xérovuni. Il est séparé de la chaîne du Parnasse par une vallée en forme de ravin, au fond de laquelle bruit le torrent du Pleistos (*Plistus*, aujourd'hui la Sikaliska), qui arrivait à la mer sous des bosquets de laurier, d'olivier & de myrte, disparus aujourd'hui (à l'exception de quelques lauriers-roses), comme les belles forêts de chêne & de hêtre qui revêtaient jadis les flancs du Parnasse, d'où sourdent toujours de nombreuses fontaines.

C'est en remontant cette vallée sonore sur les petits chevaux du pays, leur *ombrella* ou leur *handbook* à la main, que les touristes anglais dont nous rappelons tout à l'heure les noms & les titres, sont arrivés à la ville sainte de Delphes par la route que suivaient, trois mille ans avant eux, les rois Achéens du Péloponèse quand ils venaient interro-

cher, comme en Italie & en Espagne, des impressions ou des images, coïncide à peu près avec celui de lord Broughton. Le Parnasse, qu'il aperçut pour la première fois de Vostizza, l'antique Ægium, de l'autre côté du golfe de Corinthe, était déjà couvert de neige (octobre 1809) & n'en fit que plus d'impression sur le poëte, qui ne put s'empêcher de s'agenouiller, dit-il, devant la montagne prophétique dont il voyait les crêtes dentelées se découper, sans mensonge cette fois, sur l'azur de leur ciel natal :

... soaring snow-clad through thy native sky,
In the wild pomp of mountain majesty!
(CHILD. HAROLD. *Pilgrinage*.)

Mais l'enthousiasme du poëte se refroidit quand, après trois ou quatre heures d'une ascension assez pénible, il se trouva dans l'affreux village de Castri, au milieu des ruines effacées de la ville sainte, au-dessous de rochers décharnés où planent seuls aujourd'hui les aigles & les vautours :

... from thy heights no more one muse will wave her wings.
(*Ibid.*)

[3] La France n'est représentée dans ce mouvement fécond d'investigation que par le voyage de Pouqueville, publié à l'époque de la guerre de l'insurrection hellénique (*Voyage en Grèce*, Paris, 1820, 1822), & par le Recueil épigraphique de Philippe Le Bas (*Inscriptions grecques & latines recueillies en Grèce*), publié à Paris en 1835.

[4] Παρνασσός, Παρνασός, *ionice* Παρνησός, πετρῶδες χωρίον (STRAB.) Παρνασσὸς νιφόεις, comme l'appelle déjà le vieux poëte Panyasis.

[5] La ville de Crissa ou Crisa (Κρῖσα, chez Homère), qui avait donné son nom au golfe que le Pleistos ensable, était déjà ruinée au commencement du sixième siècle avant notre ère, comme son port, situé à deux milles de la ville, au delà de l'embouchure du Pleistos, sur l'emplacement de l'antique Cirrha ...πόλις ἀρχαία Κίρρα, (STRAB. l. 9, c. 3, § 3), au pied du Kirphis, dont il avait pris le nom. Elle avait disparu (586 ans avant notre ère) sous les coups d'une armée confédérée, où les hoplites d'Athènes figuraient à côté des cavaliers à demi barbares de la Thessalie, à la suite d'une sentence d'excommunication fulminée par le conseil des Amphictyons (la voir chez ÆSCHINE, *adv. Ctesiphont.* H. Steph. p. 68, 69), & que l'on exécuta dans toute sa rigueur, car la ville fut détruite de fond en comble après un long siège & sa population tout entière réduite en esclavage sur les terres du dieu. Sa plaine fertile, condamnée à une stérilité perpétuelle, resta affectée, comme lieu de dépaissance, aux grands troupeaux du temple, dont le territoire s'étendit ainsi jusqu'à la mer. (Voir pour les détails MM. Grote, *Hist. of Greece*, & Max Duencker, *Gesch. des alterth.* t. 4, p. 37-41.) Mais il est bien prouvé aujourd'hui que sa fondation remontait à une époque antéhistorique, comme celle de plusieurs autres villes de la Grèce septentrionale bâties aussi par les Crétois, & qu'elle était déjà puissante & riche par son commerce à une époque où la ville de Delphes n'existait pas encore sous ce nouveau nom. Maîtres de la riche plaine qui entourait leur ville, les Crisséens (Κρισαῖοι, HOMÈRE) avaient étendu par degrés leur domination sur tout le versant méridional du Parnasse (Κρισαῖος λόφος, chez PINDARE; PYTH. c. 5. v. 49. Κρισαίαις ἐν πτυχαῖς, PYTH. c. 6, v. 18), sur l'oracle de Pytho auquel ils avaient fourni longtemps ses devins & ses prêtres, & sur la ville de Delphes elle-même (voir l'Ὕμν. εἰς Ἀπόλλωνα, v. 283), dont les habitants, devenus riches à leur tour, supportaient impatiemment cette autorité étrangère & n'attendaient qu'une occasion ou qu'un prétexte pour la secouer. — Il ne reste plus aujourd'hui d'autre souvenir de l'antique Crisa que le village grec de Criso ou Crisso, situé à quelque distance de la mer, dans l'enceinte du vaste hippodrome que les Delphiens avaient fait construire à la suite de leur victoire sur le territoire des Crisséens.

Lorsque Brennus se présenta devant Delphes dans le dessein d'en faire le siége, son armée n'étoit composée que de soixante-cinq mille hommes d'infanterie ; mais c'étoient des troupes d'élite & prêtes à tout entreprendre, dans l'es-

ger le μαντεῖον de Πυθώ, regardé longtemps comme le plus infaillible des oracles[6]. Les accidents naturels ou factices que présente à droite ou à gauche cette route de montagne (*... ascendentibus ad templum a Cirrha...* T. Liv. l. 42, c. 15), à partir surtout du bourg de Crisso, dont le nom rappelle celui de l'antique Crissa, sont décrits dans leurs livres & dans les *maps* qui les accompagnent, avec autant de soin que les ruines effacées de la ville sainte[7]. Ils n'oublient aucune des crêtes inégales qui l'encadraient du côté du nord, à la façon d'un cirque gigantesque (θεατροειδές, Strab.... *in formam theatri*, Trog. Pomp.)[8], & en relevant avec un peu d'attention les minutieuses indications qu'ils nous fournissent, on aurait dès aujourd'hui plus d'une addition ou plus d'une correction à faire aux deux cartes de la ville & du territoire sacré (ἱερά χώρα — *ager sacer — regiones consecratae Apollini Pythio : Inscr.* Pass.) dressées il y a quarante ans par le professeur Dissen pour l'intelligence des œuvres de Pindare (*Pindari carmina*, edid. Ludolph. Dissen. Gotha-Erfurth, 1830).

Du temple qui dominait la ville & la vallée au temps des invasions gauloises, il ne reste plus même de ruines apparentes aujourd'hui. La terrasse rectangulaire qui lui servait de soubassement & qui lui a survécu, grâce aux murs de construction pélasgique dont elle est flanquée à l'est & au sud, est cachée tout entière sous les maisons & les chaumières d'un village grec, le village de Castri, qui représente aujourd'hui la ville sainte des Hellènes, avec cette différence pourtant qu'il est construit presque tout entier sur l'aire & dans l'enceinte du temple dont le *mur sacré* (ὁ ἱερὸς περίϐολος, Pausan.) lui aura servi de mur de défense, à l'origine au moins. De là le nom romain ou byzantin de *castrum*, encore reconnaissable dans celui de *Castri*. Ce mur d'enceinte, évidemment postérieur en date au mur pélasgique qui lui servait de soubassement, a disparu lui-même, à l'exception de quelques arrachements qui permettraient tout au plus d'en ressaisir l'emplacement & les dimensions.

Mais il est impossible de remuer un peu profondément ce sol bouleversé sans y retrouver des vestiges de l'ancienne splendeur du temple & des richesses monumentales qu'il paraît avoir conservées jusqu'à l'époque des réactions iconoclastes qui ont marqué partout la chute du paganisme. Au dedans comme au dehors du mur d'enceinte, la pioche rencontre presque à chaque pas des débris de sculpture ou d'architecture provenant tantôt du temple lui-même, tantôt des monuments de forme variée qui en formaient les dépendances ou des édicules qui s'étaient successivement élevés autour de lui, dans l'une ou l'autre de ses deux enceintes. Lors des premières fouilles entreprises en 1840 dans l'*area* du temple & à ses abords, on fut tout surpris de trouver le mur pélasgique qui forme le revêtement de la terrasse du τέμενος couvert, dans toute son étendue, de longues séries d'inscriptions monumentales dont le texte, aussi lisible qu'au premier jour, éclairait de lumières inattendues l'histoire de la ville & même celle du temple, que les voyageurs n'avaient encore étudié que du dehors, si on peut le dire, à la manière des géographes, dont le procédé n'a rien de commun avec celui des archéologues[9].

[6] Ὡς γάρ οἱ χρείων μυθήσατο Φοῖϐος Ἀπόλλων
Πυθοῖ ἐν ἠγαθέῃ, ὅθ' ὑπέρϐη λάϊνον οὐδὸν
Χρησόμενος...
(Homère, *Odyss.* c. 8, vers 79-81.)

La ville qui s'était formée par degrés au-dessous du μαντεῖον, paraît n'avoir eu pendant longtemps d'autre nom que celui de Pytho (Πυθώ... ἀπὸ τοῦ πυθέσθαι, Strab. l. 9, c. 3, § 5). C'est au moins sous ce nom qu'elle figure chez Homère entre les villes de Cyparissus & de Crisa

Οἳ Κυπάρισσον ἔχον, Πυθῶνά τε πετρήεσσαν,
Κρῖσάν τε ζαθέην...
(*Il.* c. 2, vers 519-520).

[7] ... λάϊνος οὐδὸς...
Φοίϐου Ἀπόλλωνος, Πυθοῖ ἔνι πετρηέσσῃ
(*Il.* c. 9, vers 404-405)

Elle était encore désignée sous le même nom à l'époque où a été composé l'hymne homérique Εἰς Ἀπόλλωνα (antérieur à la quarante-septième olympiade : 592-589), qui la désigne, comme Homère, sous le nom de *la rocheuse Pytho* (...πρὸς Πυθὼ πετρήεσσαν, v. 184), & la place sans hésitation dans le territoire des Crisséens, dont elle dépendait à cette époque (...ἐν Κρίσῃ... ὑπὸ πτυχὶ Παρνησοῖο, v. 269. — ...ἐς Κρίσην, ὑπὸ Παρνησὸν νιφόεντα, v. 283). — Le nom de Delphes, qui ne remonterait guères au delà du temps d'Hérodote (voir un fragment de son histoire cité par Plutarque, *de Pyth. orac.* c. 21), paraît pour la première fois dans un des plus récents des hymnes homériques : Ὕμνος εἰς Ἄρτεμιν où la ville est désignée sous le nom pluriel de Δελφοί (...Δελφῶν ἐς πίονα δῆμον, v. 14), qu'elle a conservé depuis : Δελφοί, οἱ Δελφοί (en latin *Delphi*, comme l'appellent encore les Allemands & les Anglais), ἡ πόλις τῶν Δελφῶν, dans les actes officiels de la ville, chez Boeckh (*Corp. inscr. graec.; inscr. Phocic.* pass.) & chez MM. Wescher & Foucart (*Inscriptions recueillies à Delphes*, Paris, Didot, 1863).

[8] Les plus connues de ces cimes, qui avaient déjà leurs noms au temps d'Hérodote, étaient, à l'ouest, la roche Nauplia, & à l'est, l'Hyampeia (la roche tarpéienne des Delphiens), qui se relie elle-même au chaînon dentelé des roches phædriades. La fontaine Castalia, qui naît au pied de la roche Hyampeia & dont l'eau est toujours excellente à boire (τὸ ὕδωρ τῆς Κασταλίας καὶ πιεῖν ἡδύ, Pausan. l. 10, c. 8), coule dans un ravin étroit, à peu de distance de la fontaine Cassotis qui traversait le τέμενος, c'est-à-dire l'aire ou la cour du temple.

[9] Les cinquante-deux inscriptions découvertes par Ottfried Mueller, à la suite des fouilles dont nous venons de parler, sur le mur méridional de l'*area* du temple, le seul qu'il ait sérieusement attaqué, ont été publiées à Berlin, en

pérance de partager les riches dépouilles du temple d'Apollon; le reste de l'armée gauloise étoit demeuré au camp d'Héraclée à la garde du trésor [1]. Brennus, aussi prudent que brave, avant que de s'engager dans cette entreprise, tint un conseil de guerre pour délibérer s'il falloit ou brusquer l'attaque de la place, ou donner le temps à ses troupes de se rafraîchir. Ce dernier avis prévalut contre le sentiment des capitaines Émanus & Thessulorus, qui vouloient profiter de l'embarras & de la terreur des Delphiens, & ne pas leur donner le temps de se reconnoître ni de recevoir du secours. Ils en reçurent en effet, tandis que les Gaulois, enchantés des beautés du pays, s'amusèrent à se divertir. Ainsi, les Delphiens s'étant fortifiés & ayant assemblé des troupes de toutes parts pour leur défense, firent fort bonne contenance. Brennus tenta néanmoins l'attaque de Delphes, qu'il se flatta d'emporter de force; mais les Delphiens, de leur côté, soutenus des Phocéens & des Étoliens, qui formoient avec eux un corps de quatre mille combattans, encouragés d'ailleurs par l'espérance que leurs prêtres, fondés sur quelque vision, leur donnoient de la victoire & par l'avantage du lieu, allèrent au-devant des Gaulois & les attaquèrent. L'action étoit commencée & les deux armées se battoient avec une égale fureur, quand, au rapport de Pausanias, un orage affreux, accompagné de foudre & d'éclairs, s'éleva tout à coup & fut suivi d'un tremblement de terre qui, détachant de gros rochers de la montagne, écrasa une grande partie des Gaulois & mit la confusion parmi leurs troupes; en sorte que leur armée ayant été mise en déroute par cet événement si étrange & si peu attendu, fut obligée d'abandonner le champ de

Nous nous sommes attaché surtout, dans la *Note* qui complète ces indications géographiques & bibliographiques (Voir au tome II la *Note* CV), à la description du temple, de ses dépendances & de ses *trésors*, dont les Gaulois étaient plus préoccupés que de ses oracles & de son amphictyonie. Les nombreux travaux relatifs à ces deux questions ont été résumés d'ailleurs avec beaucoup de savoir & de critique dans un excellent article du docteur Preller (*Pauly's Real Encyclopaedie, sub voce Delphi*), auquel nous avons fait nous-même d'utiles emprunts. [E. B.]

1843, par M. Ernst Curtius (*Anecdota Delphica*... Berolini, 1843. — L'éminent historien était mort, comme on le sait, à Athènes, à quarante-sept ans, des fatigues & de la maladie qu'il avait contractées pendant ces recherches pénibles sous un soleil ardent.) Quelques années plus tard, des travaux de construction entrepris par un propriétaire de Castri, le capitaine Franco, en mettant à nu une autre partie du même mur, ont fait reparaître un certain nombre d'inscriptions nouvelles enfouies, comme les premières, sous la couche épaisse de déblais & de terre, qui revêtait les assises du soubassement jusqu'à la naissance du mur hellénique. Elles ont été publiées incomplétement (au nombre de seize) par MM. A. Conze & A Michaelis, dans le 33e volume *des Annales de correspondance archéologique* (*Rapporto d'un Viaggio fatto nella Grecia, nel* 1860; Roma, 1861). — Mais la plus importante de ces découvertes archéologiques appartient à deux élèves de l'école française d'Athènes, MM C. Wescher & P. Foucart, qui ont repris, dans l'été de 1862, les recherches commencées par l'historien allemand, en s'attaquant cette fois au mur oriental du soubassement, où se trouvait l'entrée principale du temple ou de son enceinte. Les inscriptions inédites qu'ils y ont découvertes s'élèvent à près de quatre cents (*Inscriptions recueillies à Delphes*, Paris, Didot, 1863), & seraient, chronologiquement, les plus anciennes, car ils ont constaté qu'elles s'étaient étendues de l'est à l'ouest, en prenant l'entrée du temple comme point de départ. Elles couvraient tout le mur pélasgique, qui n'a pas moins de trois à quatre mètres de hauteur, & s'étendaient jusqu'aux assises de construction hellénique, où les intempéries du climat, tour à tour très-froid & très-chaud, les ont rendues presque illisibles. Quoique toutes soient postérieures en date aux invasions gauloises (les plus anciennes ne remontant point au delà du troisième siècle avant notre ère), plusieurs d'entre elles y touchent d'une manière indirecte, puisqu'elles sont relatives aux *jeux de la délivrance*, Σωτήρια, que l'on sait aujourd'hui, grâce à elles, avoir été fondés à frais communs par les Athéniens & les Étoliens en mémoire de cet événement mémorable. Les autres se composaient de décrets rendus par le Conseil des Amphictyons ou par le Sénat de la ville, βουλή (la plupart sont relatifs aux Proxènes, c'est-à-dire aux étrangers qu'elle honorait du titre d'hôtes & d'amis), enfin d'actes d'affranchissement accomplis sous forme de donation faite au dieu & que l'esclave affranchi gravait à ses frais sur les parois du temple, à peu près comme les vétérans romains congédiés par un décret de l'empereur faisaient graver en double l'acte de leur *honesta missio* sur une petite plaque de bronze que l'on scellait dans le mur ou au pied de quelqu'un des innombrables monuments du Capitole. — Le seul de ces textes qui remontât à une haute antiquité était gravé sur un rocher détaché de la montagne, en caractères archaïques, qui ne sont point sans une certaine analogie avec ceux des plus anciens monuments épigraphiques de l'Italie.

[1] Pausanias, *in Atticis*, p. 16, & Justin, l. 24, c. 6.

bataille, après avoir cependant fait périr un grand nombre de Grecs au commencement du combat, parmi lesquels un des plus distingués fut Aleximachus, général des Phocéens, à qui les Grecs, par estime & par reconnoissance, firent élever dans la suite une statue dans le temple de Delphes. Les Étoliens firent le même honneur à Euridame, leur chef, qui se signala aussi dans cette action. Ces statues subsistoient dans ce temple du temps de Pausanias, sur la foi duquel nous rapportons toutes ces circonstances.

La nuit qui suivit le combat dont on vient de parler fut aussi funeste aux Gaulois que l'avoit été le jour précédent. Une nouvelle secousse du mont Parnasse causa un nouveau désordre dans leur camp, tandis que, d'un autre côté, un froid rigoureux qui survint, & qui fut accompagné d'une quantité extraordinaire de grêle & de neige, en fit périr un grand nombre. Les Grecs, persuadés que ces événemens singuliers n'étoient pas moins des marques de la protection du dieu Apollon sur eux que des effets de sa colère & de sa vengeance contre les Gaulois, qui avoient porté leur témérité jusqu'à vouloir profaner son temple, le sanctuaire de toute la Grèce, se mirent en état de poursuivre leur victoire. Ils firent une nouvelle sortie le lendemain & allèrent attaquer leurs ennemis de front, tandis que les Phocéens, tournant autour du mont Parnasse à travers les rochers & la neige dont il étoit couvert, furent les prendre en queue. Les Gaulois, dont l'historien grec relève ici la bravoure, la force & la taille avantageuse, soutinrent sans se déconcerter ces deux attaques, résistèrent à tous les efforts des Grecs & les repoussèrent même. La cohorte prétorienne de Brennus, qui se trouva le plus exposée, fit des prodiges de valeur : quoique percée & presque accablée des traits des ennemis, pas un des soldats ne quitta son rang & n'abandonna son poste, jusqu'à ce qu'ayant perdu de vue leur général, que ses blessures avoient mis hors de combat & dans l'obligation de s'éloigner, ils commencèrent à plier sous les efforts redoublés des Grecs. Les Gaulois prirent alors le parti de se retirer, après avoir fait mourir eux-mêmes ceux de leurs soldats à qui les grandes blessures ou l'extrême foiblesse ne permettoient pas de les suivre.

IX. — *Retraite & mort de Brennus.*

Brennus donna le commandement de l'arrière-garde à Acichorius & se chargea, quoique couvert de blessures, de conduire l'avant-garde; il se mit ensuite en marche & campa la nuit suivante au premier endroit qu'il rencontra sur sa route; mais il arriva encore pendant cette nuit un événement aussi extraordinaire & aussi funeste pour l'armée de ce général que les précédens. Une terreur panique saisit ses troupes, au point que les soldats, s'imaginant avoir à leurs trousses la cavalerie des Grecs & voir l'ennemi dans leurs camarades, coururent aux armes, se battirent & s'entre-tuèrent au milieu des ténè- Éd. origin. t. I, p. 13.
bres, sans se reconnoître ni faire attention qu'ils parloient tous la même langue. Ce ne fut qu'à la faveur du jour qu'ils s'aperçurent enfin de leur méprise &

An de Rome 475

qu'ils virent, avec autant d'étonnement que d'horreur, dix mille des leurs morts sur la place.

Les Grecs, avertis de cet étrange événement par des bergers phocéens[1] qui avoient passé la nuit au voisinage du camp des Gaulois, & qui, dès la pointe du jour s'étoient aperçus du carnage, se mirent aussitôt aux[2] trousses de l'armée de Brennus, à laquelle ils coupèrent les vivres & dressèrent des embuscades; en sorte que les Gaulois, étant obligés de combattre pour se procurer de quoi subsister, perdirent encore six mille hommes dans différentes escarmouches, outre dix mille autres que la faim & la misère firent périr. Pour comble de malheur, les Athéniens & les Béotiens, qui retournoient chez eux après la levée du siége de Delphes, n'épargnèrent aucun des traîneurs qu'ils rencontrèrent sur leur route, tandis que l'arrière-garde, commandée par Acichorius, fut extrêmement maltraitée par les Étoliens, ce qui retarda sa jonction avec l'avant-garde. Enfin, Brennus & Acichorius s'étant rejoints, menèrent les débris de leurs troupes dans le camp d'Héraclée, où ils comptoient trouver le reste de l'armée qu'ils y avoient laissée à leur départ pour le siége de Delphes.

Brennus, se voyant alors[3] réduit à l'extrémité, fit assembler les Gaulois, &, après avoir exposé la suite de ses malheurs, leur proposa, sans s'exclure lui-même, le cruel expédient de faire mourir tous les blessés qui étoient hors d'état de suivre l'armée & de brûler les chariots, afin de rendre leur retraite & plus aisée & plus prompte. Il ajouta à cette proposition celle d'élire Acichorius pour commander l'armée à sa place; il se fit ensuite apporter du vin dont il s'enivra, & pour servir sans doute d'exemple aux autres blessés qui devoient éprouver le même sort, il prit un poignard qu'il plongea dans son sein. Telle fut la fin tragique de ce fameux capitaine, qui parut toujours grand dans ses malheurs, hardi dans ses entreprises & intrépide au milieu des plus grands périls.

[1] Le nom de Phocéens s'applique exclusivement aujourd'hui aux Grecs de Phocée (Φώκαια, *Phocaea*), une des douze villes ioniennes de l'Asie Mineure, & par dérivation aux Grecs de Massalia, originaires eux-mêmes de la ville de Phocée, dont le nom allait se trouver ainsi étroitement mêlé à notre ancienne histoire. Les ethniques dérivés de ce nom de ville: φωκαεῖς (de φωκαεύς), φωκαιεῖς (de φωκαιεύς, Hérod.), φωκαῖται (de φωκαίτης), φωκαΐτες (de φωκαΐς), malgré leurs finales variables, conservent invariablement l'*a* de la seconde syllabe que l'on retrouve dans le nom du héros Φωκάς, le fondateur fabuleux de la ville & dans celui du phoque (φώκη, φώκης), adopté par elle comme symbole ou comme armes parlantes. (Voyez les monnaies grecques de Phocée dans les grands recueils de numismatique.)

Les Grecs de la Phocide (Φωκίς, Φωκίδος) dont il est ici question, s'appellent à l'époque classique Φωκέες ou Φωκεῖς (de φωκεύς, φωκέως) qui répond assez exactement au latin *Phocenses*, mais ne répondrait plus au mot français *Phocéens* sous lequel les Bénédictins les désignent dans ce chapitre[1]. Celui de Phocidiens que l'on emploie aujourd'hui irrégulièrement aussi, puisqu'il traduit le nom du pays au lieu de traduire celui du peuple, a du moins l'avantage de prévenir une amphibologie que les Grecs avaient déjà remarquée, car on lit dans le *Scholiaste* de Thucydide : Φωκεῖς οἱ τῆς Ἑλλαδὸς ἀπὸ Φωκίδος πόλεως, οἱ τῆς Ἰωνίας ἀπὸ Φωκαίας πόλεως. (*Scholiast. ad Thucyd.* l. 1, c. 13). [E. B.]

[2] Pausanias, *in Phocic.* p. 644 & seq. & *Atticis*, p. 614 & 622.

[3] Justin, l. 24, c. 6 & seq. — Pausanias, *in Phocic.* p. 614 & 622. — Diodore, *Eclog.* l. 22, t. 2, p. 870.

[1] L'ethnique (Φωκῆες) dont Homère se sert pour les désigner (*Iliade*, B, v. 517, 525, O. v. 516) se traduirait lui-même plus exactement par Phociens que par Phocéens, & nous serions, sous ce rapport, de l'avis d'un historien contemporain de l'Allemagne, M. Max Duencker, qui substitue l'adjectif *phokiern* (Gesch. des Alterth, *die Hellen. pass.*) à celui de *phokeer*, employé jusqu'ici par les écrivains germaniques. Les Grecs eux-mêmes ne disaient-ils pas φωκικὸς πόλεμος, φωκικὴ ἀπόνοια, &c.?

Acichorius, après lui avoir rendu les derniers devoirs & pris soin de ses funérailles, se mit à la tête de l'armée, &, conformément au conseil & au dessein de Brennus, il fit mourir tous les blessés qui n'étoient pas en état de le suivre. Après cette sanglante exécution, Acichorius, reprenant sa première route, repassa la rivière de Sperchio; mais il fut continuellement harcelé dans sa retraite par les Étoliens, les Thessaliens & les Malliens, qui le poursuivirent & qui lui firent perdre, en différens petits combats, la plus grande partie de ses troupes. Enfin, à son arrivée dans la Dardanie, les peuples du pays lui ayant livré un nouveau combat, achevèrent de le défaire entièrement, en sorte qu'il se trouva à peine quelqu'un d'une armée auparavant si nombreuse qui fût en état de porter à ses compatriotes la nouvelle de ce désastre. Ce qu'on vient de raconter arriva la deuxième[1] année de la cent vingt-cinquième olympiade, & sous le gouvernement d'Anaxicrate, archonte d'Athènes, ou l'an 475 de Rome[2].

Quelques anciens semblent dire que les Gaulois se rendirent maîtres de la ville & du temple de Delphes, & qu'ils en enlevèrent les trésors; mais il nous paroît que leur autorité doit céder à celle des historiens, ou presque contemporains ou du pays, qui assurent le contraire. Cette expédition, au rapport de ces derniers historiens, fut si funeste aux Gaulois, qu'outre la honte d'avoir levé le siége de Delphes, ils eurent encore le malheur de perdre les soixante-cinq mille hommes d'élite que Brennus avoit pris avec lui pour cette entreprise[3].

Le reste de l'armée[4] gauloise, que ce général avoit laissé au camp d'Héraclée à la garde du trésor, s'étant partagé avant son retour, alla tenter fortune en d'autres pays. Ces troupes, chargées du riche butin dont Brennus leur avoit confié la garde, s'étendirent, sous la conduite de divers chefs, les unes sur la côte de l'Hellespont, & les autres dans la Thrace.

X. — *Établissement des Gaulois Tectosages dans la Thrace.*

Ceux d'entre ces Gaulois qui prirent la route de l'Hellespont & qui avoient à leur tête le général Commontorius, enchantés des beautés du voisinage de Byzance, y fixèrent leur demeure, & laissant à leurs autres[5] compatriotes dont nous parlerons bientôt la gloire de subjuguer une partie de l'Asie, ils entreprirent de leur côté la guerre contre les Thraces[6], qu'ils soumirent à leur domination,

Éd. origin. t. I, p. 14.

[1] Pausanias, *in Phocic.* p. 644. & seq.

[2] Voyez tome II, *Note* III, n. 3.

[3] *Ibid. Note* IV.

[4] Polybe, l. 4, p. 313. — T. Live, l. 28. — Justin, l. 32, c. 3.

[5] Polybe, l. 4, p. 313.

[6] Les Thraces, dont l'histoire se trouve ici mêlée à celle des bandes gauloises égarées en Orient, paraissent avoir habité de temps immémorial la grande péninsule montagneuse qui s'étend le long du Pont-Euxin, depuis la rive droite de l'Ister jusqu'aux détroits de l'Hellespont & du Bosphore de Thrace, comme on l'appelait de leur nom[1]. Il est même impossible de douter qu'ils n'aient dépassé plus d'une fois ces limites, & que leurs populations n'aient reflué aussi sur le continent tout voisin de l'Asie Mineure, où les *Thyni*, les *Bithyni*, les *Ma-*

[1] Ils confinaient à l'ouest avec la Macédoine qu'Hécatée regardait encore comme une partie de la Thrace (*Fragm.* 115, *edid.* C. Mueller), & avec les populations illyriennes de l'Adriatique, dont les Pæones, Teucriens d'origine, avaient fini par les séparer.

s'établirent dans leur pays, & choisirent la ville de Tule pour capitale de leur nouveau royaume.

Commontorius, général & premier roi de ces Gaulois, animé par l'heureux succès de ses armes, les porta ensuite dans les terres des Byzantins. Ceux-ci, pour se racheter du pillage & prévenir le ravage de leurs campagnes, s'engagèrent alors à lui payer un tribut annuel, qui ne fut d'abord que de quatre ou cinq mille écus d'or par an, puis de dix mille, & enfin de quatre-vingts talens.

riandyni des bords du Sangarius étaient regardés par tous les anciens comme Thraces d'origine. (STRAB. l. 7, c. 3, § 2.) Xanthus le Lydien, que suit ici Strabon en le citant quelquefois (l. 14, c. 5, § 29), plaçait ces invasions immédiatement après la guerre de Troie (μετὰ τὰ Τρωικὰ). Il est certain au moins qu'aucun des peuples Thraces dont nous venons de parler ne figure sous son nom dans les poëmes homériques rédigés à une époque plus récente encore. Le plus puissant & le plus connu de tous, les *Bithyni* racontaient eux-mêmes qu'ils avaient habité en Europe sur les deux rives du Strymon, d'où ils avaient été chassés par les Teucriens & les Mysiens[2], venus, eux, d'Asie en Europe, avec d'autres populations de race phrygienne qui dominaient alors en maîtresses sur les rivages des deux continents.

Au temps d'Hérodote, avec lequel commence ce que l'on pourrait appeler leur âge historique, les Thrakes ou les Thrékes (Θρᾶκες, HOM. & HÉC.; Θρήϊκες, Θρήϊκες, HEROD.; Θρᾶκες, *pass.*), se présentent encore à nous comme un grand peuple franchement barbare, quoiqu'ils eussent déjà des villes ou des enceintes murées sur les hauteurs (πόλεις, *oppida*, HECAT. & HEROD. *pass.*[3]), une industrie grossière comme leurs besoins & qu'ils cultivassent les céréales & la vigne, connue en Thrace dès le temps d'Homère (*Il.* I, v. 72). Eux-mêmes semblaient avoir oublié l'époque éloignée, il est vrai, où ils passaient pour un des peuples les plus puissants & les plus civilisés de l'Europe[4], aux yeux des Hellènes eux-mêmes qui leur enviaient alors leurs aëdes & leurs musiciens (*Orpheus*, *Thamyris*, *Eumolpos*)[5], & qui leur ont certainement emprunté plusieurs de leurs institutions & de leurs croyances religieuses[6]. Ils étaient divisés, comme les Celtes & les Germains, en un grand nombre de tribus distinctes & souvent ennemies (οὐνόματα πολλὰ ...κατὰ χώρας, HEROD. l. 5, c. 3), car la guerre était, avec la chasse, une de leurs occupations favorites. Mais les Grecs qui avaient voyagé dans leur pays avaient été frappés du caractère oriental que présentaient encore plusieurs de leurs usages, même dans les tribus du Nord où la polygamie était consacrée par les lois (ἔχει γυναῖκας ἕκαστος πολλάς, *id. ib.*) & la prostitution pratiquée sans déshonneur par les jeunes filles[7]. Les femmes du mari mort se disputaient, comme dans l'Inde, l'honneur d'être enterrées à ses côtés, & ce n'était point sans un sentiment d'orgueil que la plus digne recevait sur le tombeau du défunt, de la main d'un de ses proches, le coup mortel qui devait la rejoindre à lui (σφαχθεῖσα δὲ συνθάπτεται τῷ ανδρί, *id. ib.*).

Ces tombeaux, qui n'étaient en Thrace, comme en Phrygie & en Lydie, que des éminences factices (*tumuli*) entourées d'un cercle de pierres brutes ou d'un mur de grandes pierres taillées[8], & l'usage presque général chez les anciens Thraces d'enterrer les morts au lieu de les brûler, comme le faisaient les Grecs, paraissent avoir été communs aux plus anciennes populations de l'Europe & de l'Asie Mineure, dont les Thraces formaient pour ainsi dire le trait d'union, comme les grands festins, les combats & les jeux funèbres qu'ils célébraient en mé-

[2] Οὗτοι δὲ διαβάντες ἐς τὴν Ἀσίην ἐκλήθησαν Βιθυνοί, τὸ δὲ πρότερον ἐκαλεῦντο, ὡς αὐτοὶ λέγουσι, Στρυμόνιοι, οἰκέοντες ἐπὶ Στρυμόνι · ἐξαναστῆναι δέ φασι ἐξ ἠθέων ὑπὸ Τευκρῶν τε καὶ Μυσῶν. (HEROD. l. 7, c. 75.) — ... καὶ Μαιδοβιθυνοὶ καὶ Βιθυνοὶ καὶ Θυνοι, δοκῶ δὲ καὶ τοὺς Μαριανδυνοὺς · οὗτοι μὲν οὖν τελέως ἐκλελοίπασι πάντες τὴν Εὐρώπην. (STRAB. l. 7, c. 3, § 2.)

[3] Elles s'appelaient βρία dans leur langue : βρίαν γὰρ τὴν πόλιν φασὶ Θρᾶκες. (NICOL. DAMASC. *Fragm.* l. 5, Fr. 45.)

[4] L'historien les appelle encore un *très-grand peuple*, le plus grand peuple de la terre après les Indiens (ἔθνος μέγιστον μετά γε Ἰνδοὺς πάντων ἀνθρώπων, HEROD. l. 5, c. 3), assertion qui pourrait s'expliquer, il est vrai, par des idées systématiques sur la géographie de l'ancien continent, que l'on divisait quelquefois en quatre parties au lieu de trois : l'Asia, la Libyè, l'Europè & la Thrakè. (Voyez Andron chez Tzetzes ad Lycophront. v. 894, & Eustath. *ad Il.* c. 9, v. 15, p. 732, Rom.)

[5] La κιθάρα (λύρη) sur laquelle chantaient ces aëdes (κιθαρῳδοί, κιθαρίζειν) était regardée souvent comme d'origine thrace. (PLUTARCH. *De music.* 1132 & *pass.*)

[6] Le culte des muses, par exemple, que l'on retrouve en Grèce groupées autour de l'Apollon dorien, & celui de Διόνυσος, dont le mythe & le culte paraissent s'être transformés en Thrace (bacchants & bacchantes, les ménades, les thyiades, &c.).

[7] Jusqu'à l'époque de leur mariage au moins; car elles étaient très-surveillées ensuite. (...ἰσχυρῶς φυλάσσουσι, HEROD. l. 5, c. 6.) Les enfants, quand ils devenaient trop nombreux, étaient vendus *pour l'exportation* (ἐπ' ἐξαγωγῇ, *id. ib.*), c'est-à-dire pour l'esclavage, ce qui explique en partie le grand nombre d'esclaves thraces & phrygiens que l'on trouvait en Grèce comme en Italie.

[8] Celui du roi Alyattès, père de Crœsus, qu'Hérodote décrit en témoin oculaire, avait été construit en grande partie par les jeunes filles du royaume qui se livraient à la prostitution pour gagner la dot avec laquelle elles se mariaient plus tard. (...Πορνεύονται πᾶσαι, συλλέγουσαι σφίσι φέρνας, HEROD. l. 1 c. 93.)

L'impuissance de payer cette dernière somme mit les Byzantins dans la nécessité d'imposer un subside sur les marchandises de ceux qui commerçoient sur la mer du Pont. Mais cette imposition leur ayant attiré la guerre de la part des Rhodiens, à qui elle portoit un préjudice considérable, & se voyant hors d'état de leur résister, ils eurent recours aux Gaulois, leurs protecteurs. Cavarus, qui régnoit alors sur ces derniers, & qui étoit un prince [1] recommandable par sa grandeur d'âme & par ses inclinations vraiment royales, prit la défense des Byzantins, ses tributaires, & assura le commerce des marchands qui naviguoient sur la mer du Pont. Il secourut encore ces peuples dans les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Bithyniens & les Thraces. Mais enfin, ceux-ci ne pouvant plus supporter le joug de ces Gaulois Tectosages, leur firent la guerre, exterminèrent leur nation & abolirent entièrement leur royaume dans la Thrace, sous le règne de Clyarus [2], dernier roi de ces peuples dans ce pays.

moire du mort à côté de son tombeau [9]. Mais leur costume rappelait à plus d'un égard celui des grandes nations barbares de l'Occident, car l'historien nous les montre vêtus comme les Celtes de tuniques de lin ou de chanvre (περὶ δὲ το σῶμα κιθῶνας, Herod. l. 5, c. 75), sur lesquelles ils jetaient aussi une sorte de *sagum* bariolé (ζειρὰς... ποικίλας, *id. ib.*) [10]. Quelques-unes de leurs tribus se tatouaient le corps ou les membres, comme les populations illyriennes des côtes de l'Adriatique (Strab. l. 7, c. 5, § 2) [11]. Leurs femmes, grandes & blondes comme les filles du Rhin (μεγάλην τε καὶ εὐειδέα, Herod. l. 5, c. 12), n'avaient rien des habitudes molles & réservées des femmes de l'Orient, comme le remarquait à Sardes le roi Darius en voyant l'une d'elles, une jeune fille de race noble, revenir de la rivière où l'on menait boire les chevaux vers le soir, une urne pleine d'eau sur la tête, le licou du cheval enroulé autour de son bras & filant de ses deux mains restées libres le lin doré dont sa quenouille était chargée [12]. Les hommes, au contraire, vivaient dans la plupart des tribus d'une vie oisive & guerrière [13], beaucoup moins occupés de la culture des champs & du soin de leur famille que de chiens, de chevaux, de belles armes & de festins bruyants que suivaient le jeu, les querelles & l'ivresse [14]. Leurs rois, qu'ils choisissaient aussi dans une famille privilégiée regardée comme la première & la plus noble de la nation [15], avaient presque partout un dieu préféré & distinct (πάρεξ τῶν ἄλλων πολιητέων, Herod. l. 5, c. 7), dont ils prenaient le nom à témoin quand ils prononçaient leurs serments les plus sacrés. Ce dieu qu'ils vénéraient comme l'auteur ou le père de leur race (ἀρχηγέτης), n'était autre que le dieu Ἑρμῆς (le *Mercurius* des Latins), regardé par les Celtes & les Germains comme le plus puissant de tous les dieux (*deum maxime Mercurium colunt*, César, Tacite), & auquel les rois de race germanique, ceux des Anglo-Saxons notamment, rattachaient aussi leur origine [16] par de longues généalogies de rois, de héros (*les Ases*) & de demi-dieux, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous. (Voyez, p. 83, la note sur les religions primitives de la Gaule.) [E. B.]

[1] Polybe, *Fragmenta, apud* Valesium, p. 27.

[2] Polybe, l. 4, p. 314.

[9] ... προκλαύσαντες πρῶτον ἔπειτεν δὲ θάπτουσι κατακαύσαντες ἢ ἄλλως γῇ κρύψαντες, χῶμα δὲ χέαντες ἀγῶνα τιθεῖσι παντοῖον (Herod. l. 5, c. 8).

[10] Ce costume était complété par des chausses probablement collantes comme celles des Phrygiens (Voir les statuettes d'Ates ou Atis) & des bottines en peau de chèvre (πέδιλα νεβρῶν, Herod. l. 7, c. 75), que les Thraces d'Asie portaient encore au temps de Xerxès.

[11] Τὸ μὲν ἐστίχθαι εὐγενὲς κέκριται, τὸ δ' ἄστικτον ἀγεννές. (Herod. l. 5, c. 6. Les Celtes de l'île de Bretagne, ceux de l'intérieur au moins, se peignaient le corps avec le suc du pastel (*vitro inficiunt quod coeruleum efficit colorem*) pour se rendre plus terribles dans les combats (*horridiores adspectu*, Cés. l. 5, c. 14.)

[12] Φέρουσα τὸ ὕδωρ ἐπὶ τῆς κεφαλῆς καὶ ἐπέλκουσα ἐκ τοῦ βραχίονος τὸν ἵππον καὶ στρέφουσα τὸν ἄτρακτον (Herod. l. 5, c. 12). — Nicolas de Damas, qui raconte la même légende (Ἱστορίαν) plusieurs siècles plus tard, d'après une version différente, substitue à Darius le roi de Lydie Alyattès, & fait de la femme thrace (elle était Pæone chez Hérodote) une Mysienne venue avec son mari d'une petite ville (πολίχνιον) de la Mysie, pays dépendant de la Thrace (ἐκ Μυσίας τῆς τῶν Θρακῶν χώρας, Nicol. Damasc. *Fragm.* l. 18 [8 ?], c. 71, *Fragm. Hist. Graec.* l. 3, p. 413, ed. Carl. Mueller).

[13] Ἀργὸν εἶναι κάλλιστον γῆς δὲ ἐργάτην ἀτιμότατον · τὸ ζώειν ἀπὸ πολέμου καὶ ληϊστύος κάλλιστον. (Herod. l. 5, c. 6.)

[14] Voir sur l'ivrognerie des Thraces dont les anciens étaient déjà frappés, Callimach. *Fragm.* 109, édid. Blomf. — (Horat. ode 1, 27. — Plin. l. 14, c. 28, 22. — Mela, l. 2, c. 2 & 14.)

[15] La plupart de ces usages se retrouvent, en effet, chez les Celtes & surtout chez les Germains, où les nations les plus puissantes, les Goths, les Lombards, les Marcomans avaient leurs familles royales (*reges ex gente ipsorum*) Tacit. *Germ.* c. 42, & où le christianisme eut tant de peine à effacer, chez les Francs surtout, la vieille habitude de la polygamie (*plurimis nuptiis ambiuntur*, Tacit. *Germ.* c. 17). Ces épouses plus ou moins nombreuses étaient achetées en Thrace, comme en Germanie, & quelquefois assez cher, dit Hérodote (... χρημάτων μεγάλων, l. 5, c. 6.)

[16] Καὶ ὀμνῦσι μοῦνον τοῦτον καὶ λέγουσι γεγονέναι ἀπὸ Ἑρμέω ἑωυτούς (Herod l. 5, c. 7.)

XI. — *Scordisques, peuples Tectosages.*

Peu de temps[1] après l'établissement de ces Gaulois, une partie se détacha pour retourner dans ce canton de la Gaule dont ils étoient originaires, c'est-à-dire dans le pays des Volces Tectosages : mais plusieurs d'entre eux, conduits par le général Bathanatus, passant dans la Pannonie au confluent du Danube & de la Save[2], & trouvant ce pays à leur gré, s'y arrêtèrent & s'y établirent sous le nom de Scordisques.

[1] Justin, l. 52, c. 3. — Athénée, l. 6, p. 234. — T. Live, *Epitome,* 63. — Strabon, l. 7. — Voyez Freinshemius, ad lib. 63 T. Livii, n. 1 & 3.

[2] Les Pæones que l'on retrouve aux temps historiques confinés dans le pays montagneux que dominent les crêtes de l'Orbelus & du Rhodope, entre les sources de l'Axius, du Strymon & de l'Hèbre, étaient voisins & probablement parents du grand peuple des Thraces[1]. Strabon nous apprend, en effet, que des écrivains très-dignes de foi les regardaient comme descendus des Phrygiens (ἀποίκους Φρυγῶν, STRAB. l. 7, *Fragm.* 38, *Excerpt. Vatican.*), c'est-à-dire comme originaires de l'Asie Mineure à l'époque où les Phrygiens y dominaient. Eux-mêmes se regardaient comme une fraction du peuple des Teucriens, qui avaient passé en Europe avec les Mysiens, quelque temps avant la guerre de Troie, & soumis la plupart des peuples Thraces ou Pélasgiques du littoral, depuis le Bosphore jusqu'à la Thessalie[2]; ce qui explique assez bien comment on les retrouve au temps de la guerre de Troie, non point dans le camp des Grecs, mais dans l'armée des Troyens qu'ils étaient venus secourir de fort loin, comme le remarque le poëte ...ἐκ Παιονίης ἐριβώλου τηλόθ' ἐούσης (*Il.* 21, v. 155).

Ils habitaient à cette époque la vallée fertile de l'Axius au centre de la future Macédoine, dont les plus anciennes populations leur sont restées longtemps soumises[3]. On montrait encore, au temps de Strabon, sur une hauteur voisine du fleuve, l'enceinte de l'antique Abydos (Ὅμηρος δ' Ἀμυδῶνα καλεῖ, STRAB. l. 7, *Fragm.* 21), qui passait pour avoir été anciennement leur ville ou leur forteresse royale[4]

Τῆλοθεν ἐξ Ἀμυδῶνος, ἀπ' Ἀξιοῦ εὐρυρέοντος
(*Il.* B. v. 849.)

A l'ouest, ils s'étaient étendus de proche en proche jusqu'à la rive droite du Strymon, dont ils cultivaient encore, au temps d'Hérodote, les terres déjà riches en blé. C'était de là qu'ils avaient refoulé, comme nous l'avons dit (voir la note précédente), les Thraces Thyniens & Bithyniens, établis depuis sur la côte d'Asie[5].

Mais le temps, le climat & un genre de vie tout nouveau avaient effacé chez eux (à la polygamie près) les habitudes orientales que l'on retrouvait encore chez les *Thrakes* du Pont-Euxin, arrivés plus anciennement en Europe. En contact ou en lutte incessante avec des peuples barbares, dont quelques-uns, les *Makednes,* par exemple, s'agrandissaient à leurs dépens, & avec les villes grecques de la côte qu'ils tenaient en échec jusqu'au delà de l'Hellespont (HEROD. l. 5, c. 1), ils étaient devenus guerriers, farouches, pillards à l'occasion, & les plus anciens témoignages nous les représentent sous les mêmes traits à peu près que les Pannoniens & les Thraces avec lesquels ils confinaient, vêtus l'été de sarraux de lin ou de chanvre que filaient leurs femmes (HEROD. l. 5, c. 12), chassant l'hiver le bison dans les grandes forêts de leurs montagnes (PAUSAN. l. 10, c. 13), & buvant de la bière d'orge dans des cornes de bœuf[6], comme le faisaient encore au temps des Carlovingiens nos paysans des Ardennes & des Vosges. Les plus puissantes de leurs tribus avaient des villes ou des enceintes de refuge sur les hau-

[1] On a remarqué plus d'une fois que la Pæonie confinait du côté du nord avec la Pannonie, dont elle n'était séparée que par la chaîne de l'Hæmus (les Balkans). Le nom des Pannoniens (Παννόνες; en latin *Pannonii*), présente lui-même une assez grande affinité avec celui des Pæones, qui paraît avoir changé de lieu en lieu, sinon d'époque en époque, (Παίονες; Πελάγονες *a Pelagonia*, un des districts de la Péonie; Πηλέγονες, *a Pelegone*, le héros éponyme du peuple qui ne compte chez Homère que deux générations; Παόιπλει, HEROD, l. 5, c. 15.) Appien, qui paraît confondre les deux peuples, désigne encore les Pannoniens sous le nom de Pæones. (*Bell. civ.* l. 3, c. 34.) Il faut reconnaître pourtant que cette assimilation, assez probable à ces divers titres, soulève de plusieurs autres côtés des objections & des difficultés dont la discussion nous entraînerait trop loin.

[2] ...Μήτε τὸν Μυσῶν τε καὶ Τευκρῶν, τὸν πρὸ τῶν Τρωϊκῶν γενόμενον οἳ διαβάντες ἐς τὴν Εὐρώπην κατὰ Βόσπορον τούς τε Θρήϊκας κατεστρέψαντο πάντας... μέχρι τε Πηνειοῦ ποταμοῦ. (HEROD l. 7, c. 20.)

[3] Καὶ πάλαι καὶ νῦν οἱ Παίονες φαίνονται πολλὴν τῆς νῦν Μακεδονίας κατεσχηκότες... καὶ Κρηστωνίαν καὶ Μυγδονίδα πᾶσαν... (STRAB.. l. 7, *Fragm.* 41, *Excerpt. Vatican.*)

[4] Peut-être le vieux château de Prusak, près de Gradiska. (TAFEL. STRAB. *Fragm. Vatic.*)

[5] Εἴη δὲ ἡ Παιονίη ἐπὶ τῷ Στρυμόνι ποταμῷ πεπολισμένη ... οὐ πρόσω τοῦ Ἑλλησπόντου. (HEROD. l. 5, c. 13.)

[6] Ἑκαταῖος... Παίονάς φησι « πίνειν βρῦτον ἀπὸ τῶν κριθῶν. » (HECAT. *Ap. Athen.* l. 10, c. 67, p. 447.) — Celle des Pannoniens s'appelait la Sabaia, comme nous l'apprennent Dion Cassius, l. 49, c. 36, & Ammien Marcellin, l. 26, c. 8.

Un ancien[1] historien assure que la route que prirent ces Gaulois, pour se rendre dans ce pays, s'appeloit encore de son temps le chemin de Bathanatus, & qu'on nomma ces mêmes Gaulois, Bathanates, du nom de ce général. Cet auteur loue beaucoup le mépris que les Scordisques faisoient de l'or, mais il invective en même temps contre leurs brigandages. Ces peuples étendirent, en effet, leurs courses dans la Pannonie & dans une partie de la Thrace, & s'étant ensuite mêlés & confondus avec les naturels du pays, ils portèrent leurs armes chez les peuples voisins, & firent des courses dans l'Illyrie, & jusque vers l'Ister ou l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin.

Dans la suite, les Scordisques ayant fait une nouvelle irruption dans la Macédoine, dans le temps que les Romains en étoient les maîtres, ces derniers

teurs (... τὰς πόλιας αὐτῶν, Herod. l. 5, c. 15), & cultivaient dans les bas-fonds les rares céréales de leur pays, l'orge & l'avoine dont ils faisaient leur bière fermentée, & le robuste millet, qui formait le fond de leur nourriture. Il est à peu près certain qu'ils n'ont connu que fort tard la vigne & son fruit divin, quoiqu'ils rendissent aussi un culte particulier au Διόνυσος des *Thrakes*, désigné chez eux sous le nom barbare de *Dryalus* (Hesych. *sub voce*)[7].

Plusieurs de ces tribus avaient, comme chez les Thraces, des familles royales & souvent des rois dont les sœurs filaient le lin & la laine (κλώθουσαν λίνον. Hérod. l. 5, c. 12), dans les maisons de bois qui leur servaient de palais, & ne dédaignaient point d'aller puiser de l'eau à la fontaine dans des jarres de terre, qu'elles rapportaient sur leur tête (*id. ib.*). Mais les plus pauvres vivaient encore en partie de chasse & de pêche, comme aux premiers âges de la vie barbare, dans des huttes de bois ou de torchis, construites souvent au bord des lacs, sur un plancher à fleur d'eau qui communiquait avec le rivage, au moyen d'un pont de bois étroit (... ἔσοδον στεινὴν μιῇ γεφύρῃ, Hérod. l. 5, c. 16), que l'on repliait à la moindre alerte. Le village sur pilotis du lac Prasias (aujourd'hui Le Takino?) qu'Hérodote nous décrit d'une manière si pittoresque[8] & si précise tout à la fois, est probablement le plus ancien exemple connu de ces habitations lacustres[9] si longtemps en usage chez les peuples barbares de l'Occident, depuis les lacs de la Suisse, où nous en recherchons aujourd'hui les emplacements & les vestiges, jusqu'aux bords de la mer du Nord, où César avait peine à atteindre les Morins & les Ménapiens dans les îles factices de leurs marais (Cæs. l. 3, c. 28; l. 4, c. 38)[10]. Les Phrygiens de l'Asie Mineure, les pères ou les ancêtres des Pæones, se creusaient, eux, dans les flancs de leurs montagnes, des habitations & même des villes souterraines, dont l'étendue & les formes monumentales paraissent avoir vivement frappé les voyageurs les plus récents[11]. Il n'est guère possible de douter que ce vieil usage n'ait passé aussi de l'Orient en Occident, en suivant le plus souvent la vallée du Danube, le seul des grands fleuves européens *dont les bouches s'ouvrent du côté de l'Orient* (πρὸς εὖρον ἄνεμον τὸ στόμα τετραμμένος, Hérod. l. 4, c. 99), sur la mer que paraissent avoir tournée & côtoyée la plupart des populations européennes. [E. B.]

[1] Athénée, l. 6.

[7] Les femmes pæones & thraces adoraient, dit Hérodote, la *Diana regina*, dont le culte paraît s'être répandu de l'Orient en Occident au second & au troisième siècle de l'Empire. (Herod. l. 4, c. 33.)

[8] Chaque famille, ou plutôt chaque femme, car tous les maris en possédaient plusieurs (..συχνὰς γυναῖκας, Herod. l. 5, c. 16) qu'ils achetaient, comme les Germains (Herod. l. 5, c. 6), avait sa chaumière (καλύβη, *id.* c. 16), que l'épouseur construisait lui-même en allant couper dans les forêts de l'Orbelus trois pieux qu'il devait enfoncer à ses frais & non plus aux frais de la *commune*, comme on le faisait antérieurement (..κοινῇ πάντες οἱ πολιῆται, *id. ib.*). Les chevaux & les bêtes de somme (autre détail caractéristique) y vivaient dans l'intimité des gens de service & des enfants que l'on attachait le jour devant les huttes avec une corde de chanvre pour éviter les accidents. Chaque chaumière avait son puits & son évier au-dessous d'elle, grâce à une porte en châssis pratiquée dans le plancher qui ouvrait sur le lac, & le poisson, attiré à son tour par ces *débris de cuisine*, comme on les appelle encore en Danemarck, devenait tellement abondant aux abords du village, qu'il suffisait d'y jeter un panier de corde pour l'en retirer rempli. Les bestiaux finissaient par en manger eux-mêmes, dit l'historien, & devenaient troglodytes en temps de siége au moins, comme le reste des habitants. (Herod. l. 5, c. 16.)

[9] Car il remonte à l'an 513 ou 512 avant notre ère, époque de la grande expédition de Darius en Scythie & de celle de Mégabaze en Thrace. (Herod. l. 5, c. 16.)

[10] Les grandes villes sur pilotis des Bataves (Amsterdam, &c.) & celle des Hénètes (*Henetia, Venetia, Venezia, Venise*), dans les lagunes de l'Adriatique, ne sont évidemment que des habitations lacustres où les palais de marbre & les maisons de brique ont pris la place des chalets & des chaumières, c'est-à-dire le dernier mot d'un usage qui remonte très-haut & qui vient d'assez loin, comme on le voit.

[11] Nous songeons ici à la grande ville souterraine de Boghagkieuf, la Babylone des Phrygiens, entre l'Halys & l'Iris, dont MM. Texier (*Descr. de l'Asie Mineure*, Paris, 1829. p. 210) & Hamilton (*Researches in Asia minor*. t. 1, p. 397) ont décrit les galeries & les salles sans fin, les temples & les palais creusés dans le roc, & ornés extérieurement d'immenses bas-reliefs comme ceux des palais de Ninive, mais sans trace cette fois d'inscriptions cunéiformes ou autres.

prirent occasion de porter la guerre dans leur pays, tant pour arrêter leurs entreprises, que pour punir leur inhumanité à l'égard des prisonniers de guerre, qu'ils avoient la cruauté de sacrifier à Mars & à Bellone. Cette guerre ne réussit, cependant, ni à l'avantage des Romains qui furent battus, ni à la gloire du consul Porcius Cato, leur général, qui l'entreprit l'an de Rome 640, & qui y périt avec toute son armée. Cet échec des Romains anima les Scordisques à continuer leurs incursions & leurs ravages dans les terres de la République; mais deux ans après, M. Drusus, autre consul romain, plus heureux que le précédent, les ayant attaqués, les repoussa & les força de se contenir dans les bornes de leur demeure, c'est-à-dire au delà & à la gauche du Danube[1]. C'est tout ce que les anciens nous apprennent de cette partie des Tectosages connus sous le nom de Scordisques, que l'empereur Tibère[2] réduisit enfin sous la domination de l'Empire romain avec le reste de la Pannonie.

XII. — *Retour des Tectosages à Toulouse.*

L'autre partie des Gaulois Tectosages qui quitta la Thrace avec les Scordisques, continua sa route vers les Gaules. A leur arrivée à Toulouse, leur patrie, se voyant attaqués d'une maladie contagieuse, ils eurent[3] recours aux aruspices, qui répondirent qu'ils ne devoient espérer de guérison, qu'après avoir jeté dans le lac de cette ville l'or & l'argent qu'ils avoient acquis par des guerres injustes, par le pillage & par des sacriléges. C'est, selon Justin, ce même or de Toulouse qu'enleva le consul Cépion, & dont l'enlèvement fut si funeste.

XIII. — *Établissement des Tectosages en Asie.*

Éd. origin. t. I, p. 15.

De toutes les colonies que nos Tectosages établirent à l'occasion de l'expédition de Brennus, la plus célèbre fut celle qu'une partie d'entre eux alla fonder en[4] Asie, l'année d'après la défaite de ce général devant Delphes & dans le temps que Démoclès étoit archonte d'Athènes. D'abord, après cette défaite, selon Pausanias[5], ou quelque temps auparavant, au rapport de Tite-Live[6] & lorsque l'armée de Brennus étoit en marche pour l'expédition de Delphes, une partie de ses troupes s'étant soulevée dans la Dardanie, vingt mille hommes se détachèrent, sous la conduite de Léonorius & de Lutarius, pour aller vers la Thrace qu'ils mirent sous contribution[7]. Ces Gaulois s'étendirent ensuite jusques à Byzance, & sur la côte de la Propontide dont ils s'emparèrent. De là, sur le récit qu'on leur fit des beautés & de la fertilité de l'Asie, ils résolurent d'y porter leurs armes & d'y fixer leur demeure, malgré l'opposition des Byzantins qui traversoient leur dessein. Pour faciliter leur trajet dans ce pays, ils s'emparèrent d'abord de Lysimachie, ville située au milieu de l'isthme,

[1] Florus, l. 3, c. 4.
[2] Velleius Paterculus, l. 2, c. 39.
[3] Justin, l. 52, c. 3.
[4] Pausanias, *in Phocic.* p. 655.
[5] Pausanias, *in Atticis*, p. 8. — Voyez aussi, au tome II de cette édition, la *Note* III.
[6] T. Live, l. 38, c. 16.
[7] Memnon, *apud* Photium, p. 719.

d'où l'on passe dans la Chersonèse. Ces Gaulois étant descendus ensuite vers la côte de l'Hellespont ou le détroit des Dardanelles, la facilité du passage d'Europe en Asie augmenta le désir qu'ils avoient d'aller s'établir dans cette partie du monde, mais cette entreprise ne pouvant s'exécuter qu'avec le secours des vaisseaux dont ils manquoient, ils en firent demander par leurs ambassadeurs à Antipater, qui commandoit alors sur cette côte pour les Macédoniens.

Sur ces entrefaites, il s'éleva une dispute entre Léonorius & Lutarius, qui causa une sédition dans l'armée & la partagea entre ces deux chefs. Le premier, suivi d'une partie des troupes, reprit la route de Byzance; l'autre crut devoir attendre la réponse d'Antipater, qui, sous prétexte de lui faire honneur, mais en effet pour observer sa conduite, lui renvoya les ambassadeurs gaulois avec deux des siens, sur deux vaisseaux escortés de trois barques. Lutarius les reçut avec honneur; mais, plus rusé qu'Antipater, il se servit de ces mêmes bâtimens pour le trajet de ses troupes, qu'il fit passer à diverses reprises sur la côte d'Asie.

Après ce passage, Lutarius[1] voulant, en habile capitaine, assurer ses courses & se ménager une retraite en cas de besoin, son premier soin fut de s'emparer de quelque place forte. Il prit d'abord celle d'*Ilium* ou ancienne Troie, qu'il crut favorable à ses desseins; mais il l'abandonna bientôt après, parce qu'il la trouva sans défense, ce qui ne l'empêcha pas de continuer d'infester les côtes par ses incursions[2], en attendant l'occasion de faire quelque entreprise plus importante.

Nicomède, roi de Bithynie, lui en fournit[3] une dans la guerre qu'il soutenoit alors contre Zibée, qui avoit usurpé une partie de ses États. Ce prince, ne se trouvant pas en état de réduire cet usurpateur, & informé qu'il y avoit des Gaulois dans son voisinage, eut d'abord recours aux Tectosages qui étoient du côté de Byzance, & traita avec Léonorius, qu'il fit passer en Asie; mais, ne se croyant pas sans doute encore assez fort, il s'adressa à Lutarius, avec lequel il traita aussi pour obtenir du secours. Les principaux articles de leur traité[4] furent que les Gaulois contracteroient avec lui & avec ses successeurs une amitié perpétuelle; que ses amis & ses ennemis seroient aussi les leurs, & enfin qu'ils ne donneroient du secours à personne sans sa participation. A ces conditions, Nicomède reçut dans ses États les Gaulois Tectosages commandés par dix-sept de leurs chefs ou capitaines, dont Léonorius & Lutarius étoient les principaux; ce qui prouve que ces deux généraux devoient s'être déjà réconciliés, pour agir de concert contre Zibée en faveur de Nicomède. Le succès de leurs armes fut si heureux, que l'usurpateur ayant enfin été entièrement défait, ce prince demeura maître absolu du royaume de Bithynie.

Nicomède ayant été ainsi rétabli dans la partie de ses États dont Zibée s'étoit emparé, les Tectosages, chargés du butin qu'ils avoient fait pendant cette guerre & que ce prince leur céda en reconnoissance de leur secours, continuèrent leurs courses, & quoique leur armée ne fût que d'environ vingt mille hommes, dont

[1] Strabon, l. 13, p. 594.
[2] Pausanias, *in Atticis*, p. 8.
[3] T. Live, l. 38, c. 16.
[4] Memnon, *apud* Photium, p. 719.

à peine la moitié étoient armés, elle répandit cependant une si grande terreur chez tous les peuples de l'Asie Mineure en deçà du mont Taurus, qu'ils les rendirent leurs tributaires de gré ou de force. Enfin, après diverses incursions, ces Tectosages s'étant emparés du milieu du pays, résolurent d'y fixer pour toujours leur demeure : ils y fondèrent en effet le royaume de Galatie ou Gallo-Grèce, qui devint très-célèbre dans la suite. Tel fut l'établissement de la colonie de ces Gaulois dans l'Asie.

Éd. origin. t. I, p. 16.

Cette colonie étoit[1] composée des peuples Trocmes ou Trocmiens, des Tolistoboges & des Tectosages. Ces derniers étoient les seuls qui eussent conservé le nom de cette partie de la Gaule dont ils étoient originaires; les deux autres, comme on l'a déjà dit, tiroient le leur de leurs chefs, selon le témoignage de Strabon & de Pline, témoignage préférable, sans doute, au sentiment de quelques modernes[2], qui font dériver le nom de Tolistoboges de ceux de Toulousain & de Boïe ou Boïen, autre peuple gaulois qui s'établit, ainsi que les Tectosages, aux environs de la forêt Hercynie.

Quoi qu'il en soit, ces trois peuples gaulois partagèrent entre eux le pays conquis, qui depuis ce temps-là prit le nom de Galatie, & qui comprenoit une partie de la grande Phrygie, de la Méonie, de la Paphlagonie & de la Cappadoce, entre les rivières de Sangarius & d'Halys. Après ce partage, chacun de ces trois peuples alla occuper le pays que le sort lui avoit donné. Les Tolistoboges s'étendirent vers la Bithynie & la Phrygie appelée Epictète; les Tectosages habitèrent une partie de la Cappadoce depuis le nord & le couchant jusque dans la grande Phrygie, vers Pessinunte, au midi des Tolistoboges; enfin les Trocmes s'établirent au levant des deux autres peuples dans une partie de la Méonie & de la Paphlagonie, le long de la rivière d'Halys, & sur les frontières du Pont & de la Cappadoce; ces derniers furent mieux partagés que les autres, parce qu'ils eurent le meilleur pays de la Galatie.

XIV. — *Gouvernement des Gaulois en Asie.*

Ces peuples parloient tous la langue gauloise, dont l'usage, selon S. Jérôme, subsistoit encore parmi eux dans le cinquième siècle de l'ère chrétienne; ce saint docteur[3] ajoute que la langue des Galates avoit beaucoup de ressemblance avec celle des peuples de Trèves. Cette uniformité de langue parmi ces trois peuples gaulois, jointe à celle de leur gouvernement, a donné lieu à Strabon[4] de juger qu'ils étoient tous anciennement, ou originaires, ou du moins voisins du pays des Tectosages dans les Gaules, les seuls dont on connoisse la véritable origine.

Chacun de ces trois peuples fut subdivisé en quatre tétrarchies, dont chacune

[1] T. Live, l. 38, c. 16. — Pline, l. 5, c. 42. — Strabon, l. 4, p. 187 & suiv. — Memnon, *apud* Photium, p. 719.

[2] Doujat, in lib. 38, T. Livii, c. 16. — Cellarius, l. 3, c. 4. (Voyez au tome II de cette édition, *Note* II, n. 13 & suiv.)

[3] S. Jérôme, *Praef. lib.* 2 *in Epist. ad Galat.*

[4] Strabon, l. 4, p. 187.

An de Rome 476

étoit gouvernée par un tétrarque qui avoit sous lui un juge, un général d'armée & deux lieutenans. On établit, outre cela, pour les douze tétrarchies, un sénat commun composé de trois cents Gaulois qu'on tira indifféremment de toute la nation & dont l'assemblée se tenoit dans un lieu appelé *Drynaemetum*. Ce conseil étoit souverain, mais il ne connaissoit que des homicides; les autres causes étoient portées au tribunal de chaque tétrarchie & étoient décidées par les tétrarques mêmes & par leurs juges. Tels étoient le gouvernement & la police des Galates, chez qui l'autorité du sénat & du peuple subsistoit encore [1] après la réduction de leur royaume en province & leur soumission à l'Empire romain.

Nous devons à Pline [2] la connoissance de quelques peuples particuliers qui faisoient partie de chacun des trois principaux d'entre eux & composoient une tétrarchie : tels étoient les Votures & les *Ambitui* parmi les Tolistoboges, & les Teutobodiaques parmi les Tectosages. Plutarque [3] fait encore mention des Tosiopes. On croit que tous ces petits peuples, ainsi que les Trocmes & les Tolistoboges, tiroient moins leur nom des pays dont ils étoient originaires, que de quelqu'un de leurs anciens capitaines [4].

XV. — *Description de la Galatie.*

Ces Gaulois, après avoir fondé le royaume de Galatie, établirent Ancyre pour la capitale de leur empire en Asie. Ce royaume, du temps de Pline, comprenoit en tout cent quatre-vingt-quinze villes ou bourgs soumis aux trois peuples dont on vient de parler. Ancyre fut encore la ville du pays que les Tectosages eurent en partage. Quelques auteurs [5], à qui l'ancienneté de cette ville n'étoit pas, sans doute bien connue ont fait honneur à nos Gaulois de sa fondation, mais dans la vérité ils n'en ont été que les restaurateurs. Étienne de Byzance [6] prétend qu'elle tire son nom des ancres (ἄγχυρα) des vaisseaux que les Gaulois, soutenus de Mithridate & d'Ariobarzane, enlevèrent à Ptolémée, roi d'Égypte, après avoir défait ses troupes & les avoir poussées jusques à la mer; Éd. origin. t. I, p. 17.
mais cette conjecture ne paroît pas vraisemblable, puisque, comme on a déjà dit, cette ville subsistoit avant le passage des Gaulois en Asie. Ancyre est située sur une montagne, environ à soixante milles de la mer Noire. L'empereur Auguste, après avoir réduit la Galatie en province romaine, charmé de l'heureuse situation de cette ville autant que de la fidélité de ses habitans, l'honora de son affection & prit plaisir à l'embellir & à l'orner d'un grand nombre [7] de monumens dont on voit encore des restes magnifiques. Les Turcs l'occupent aujourd'hui sous le nom d'Angoury; elle a été autrefois l'une des plus considérables & des plus fameuses d'Orient [8].

[1] Inscriptions d'Ancyre, Tournefort, *Voyage*, t. 2, p. 444, & Mommsen, *Res gestae Augusti.*
[2] Pline, l. 5, c. 42.
[3] Plutarque, *de Virt. mulierum*, p. 259.
[4] Voyez Hardouin, in lib. 5 Plinii, c. 42.
[5] Memnon, *apud* Photium, p. 721.
[6] Étienne de Byzance, *de Urbibus*, p. 13.
[7] Voyez Tournefort, *Voyage*, t. 2.
[8] Pline [*Hist.* l. 5, c. 42] nous a conservé le nom d'une douzaine de petits peuples gaulois établis dans Éd. origin. t. V, p. 660.

An de Rome 476

Pessinunte ou Pessine, bâtie au pied de la montagne d'Agdistis, fut la capitale du pays des Tolistoboges. Cette ville se rendit dans la suite très-célèbre par le tombeau & le culte d'Atys & par la statue & le temple de Cybèle, dont les prêtres, si connus dans l'antiquité sous le nom de *Galles,* étoient considérés comme de grands seigneurs (*dynastae*), à cause du respect qu'on avoit pour cette déesse, qui passoit pour la mère des dieux; mais, du temps de Strabon, ces prêtres n'étoient plus si honorés. Les deux châteaux, dont l'un portoit le nom de *Bloukion*, & l'autre celui de *Peium*, appartenoient aussi aux Gaulois Tolistoboges. Déjotarus, roi des Galates, faisoit son séjour ordinaire dans le premier & conservoit ses trésors dans l'autre.

Les Trocmes, qui s'étendoient le long du fleuve Halys, eurent pour leur capitale *Tavium*, ville célèbre par un colosse de Jupiter. Leurs principales forteresses ou châteaux étoient *Mithridatium* & *Danola.* Memnon [1] prétend que les Trocmes ou Trocmiens furent les fondateurs d'Ancyre, les Tolistoboges de Tavie & les Tectosages de Pessinunte; mais ou cet auteur se trompe, ou son texte a été corrompu.

XVI. — *Puissance des Gaulois en Asie.*

On a déjà dit que ces Gaulois rendirent tributaires [2] tous les peuples de l'Asie Mineure. On vit, en effet, sur le bruit de leurs conquêtes, les rois d'Orient rechercher leur amitié & n'oser rien entreprendre sans le secours de leurs troupes auxiliaires, les peuples libres de l'Asie demander leur protection contre la tyrannie des princes qui vouloient opprimer leur liberté ou troubler leur

la Galatie, subordonnés sans doute aux trois principaux, savoir aux Tectosages, aux Trocmes & aux Tolistoboges, dont ils devoient faire partie, tels que les *Attalenses,* les *Arasenses,* les *Comenses,* les *Dioshyronitae,* les *Listreni,* les *Neapolitani,* les *Ocadenses,* les *Saleucenses,* les *Sebasteni,* les *Timoniacenses* & les *Thebaseni.* Ptolémée [l. 5, c. 4] fait encore mention des *Procilemmenitae* & des *Bezeni* parmi les Galates : mais nous ne trouvons rien chez les anciens qui puisse nous faire connoître plus particulièrement tous ces petits peuples gaulois & nous indiquer leur première origine. Le P. Hardouin [*in Plinium*] est persuadé qu'ils tiroient moins leur nom, ainsi que les Trocmes & les Tolistoboges, des pays des Gaules, dont ils étoient originaires, que de leurs anciens chefs ou capitaines. Cellarius [*in Geographia antiq.* l. 5, c. 4] prétend que quelques-uns de ces peuples habitoient hors de la Galatie proprement dite; que les uns appartenoient à la Lycaonie, & les autres à la Pisidie & à la Paphlagonie. Ces deux critiques soutiennent que les *Sebasteni* habitoient le pays des Tectosages. Ils se fondent sur l'inscription suivante rapportée par Gruter [p. 427, n. 18] : Η. ΒΟΥΛΗ. ΚΑΙ. Ο. ΔΗΜΟΣ. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ. ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ. &, sur ce fondement, Cellarius admet une prétendue ville de Sébaste dans la Galatie, dont il dit qu'il n'a rien trouvé autre chose. Mais on peut leur contester l'interprétation qu'ils donnent à cette inscription & la traduire ainsi : *Senatus populusque Augustorum Tectosagum.* En effet l'empereur Auguste, ayant réduit la Galatie en province, honora la ville d'Ancyre, capitale du pays des Tectosages, du titre de métropole de toute la province, & de celui de colonie Augustale; en sorte qu'elle est appelée dans les anciennes inscriptions & médailles ΣΕΒΑΣΤΗ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ. ou *Augusta Tectosagum;* & son Sénat & son peuple y sont qualifiés *le Sénat & le peuple des Tectosages Augustes :* ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ. ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ (Tournefort, *Voyage du Levant,* t. 2, p. 444). Ainsi l'inscription rapportée par Gruter regarde la ville d'Ancyre, & non pas les peuples *Sebasteni,* dont Pline fait mention parmi les peuples qui habitoient la Galatie. [*Cette note avait été placée par dom Vaissete à la fin du tome V de l'édition originale.*]

[1] Memnon, *apud* Photium, p. 721.

[2] T. Live, l. 38, c. 16. — Justin, l. 25. — Memnon, *apud* Photium, p. 721.

An de Rome 476

gouvernement, & les princes détrônés implorer leur secours pour remonter sur le trône. Ces mêmes Gaulois partagèrent entre eux tous les pays de l'Asie Mineure qu'ils avoient rendus tributaires ou qu'ils mirent ensuite sous contribution : la côte de l'Hellespont échut aux Trocmiens, l'Éolie & l'Ionie aux Tolistoboges, & le milieu du pays aux Tectosages. Ces trois peuples, dont la puissance & le nombre augmentoient de jour en jour, devinrent enfin si formidables à tous les princes voisins, que les rois de Syrie aimèrent mieux devenir leurs tributaires que leurs ennemis, tandis que leurs compatriotes, qui étoient demeurés auprès de la forêt Hercynie, firent de leur côté de nouvelles entreprises.

XVII. — *Nouvelles expéditions des Gaulois.*

Vers l'an de Rome 477

Brennus, avant son départ pour l'expédition de Delphes, avoit laissé à la garde du pays où il étoit établi, & qui est vraisemblablement le même que celui que les Gaulois occupoient sur les frontières de la Germanie & de la Pannonie, un corps de troupes[1] des mieux aguerries & des plus capables de le défendre. Ce corps, composé de quinze mille fantassins & de trois mille chevaux, entreprit quelque temps après la conquête de la Macédoine, où Antigonus régnoit depuis la défaite & la mort de Sosthène. Ce prince venoit alors de soutenir la guerre contre Antiochus Soter, roi de Syrie, qui lui disputoit le royaume dont il étoit enfin demeuré paisible possesseur par un traité de paix. Ces troupes gauloises, après avoir défait les Gètes & les Triballiens, qui à leur exemple vouloient pénétrer dans la Macédoine, envoyèrent d'abord à Antigonus des députés, sous le spécieux prétexte de lui offrir la paix moyennant une somme d'argent, mais dans la vérité pour observer la disposition de son camp & la contenance de ses troupes, afin de l'attaquer ensuite avec avantage. Ce prince, qui se doutoit du dessein des Gaulois, affecta de recevoir leurs députés avec honneur & d'étaler à leurs yeux ses forces & ses richesses, ce qui ne servit qu'à augmenter le désir qu'avoient ces peuples de s'en rendre maîtres. En effet, sur le rapport de leurs envoyés, les Gaulois, animés par l'espérance du butin, marchèrent avec confiance contre ce prince, & se flattant de le surprendre dans son camp, l'attaquèrent pendant la nuit; mais ils furent surpris eux-mêmes dans une embuscade qu'Antigonus leur avoit dressée dans une forêt voisine, après avoir abandonné son camp & en avoir fait retirer les meilleurs effets. Les Gaulois, ne trouvant aucune résistance, soupçonnèrent d'abord quelque ruse de guerre; ils entrèrent cependant dans le camp, dans la persuasion que les Macédoniens avoient pris la fuite, & ayant enlevé tout ce que ces derniers avoient laissé pour les attirer, ils tournèrent ensuite vers le rivage de la mer, dans le dessein de piller aussi les vaisseaux de la flotte d'Antigonus. Ils commençoient le pillage, lorsque ce prince étant sorti de son embuscade & s'étant joint avec les matelots de sa flotte, les attaqua avec tant de vigueur

Éd. origin. t. I, p. 18.

[1] Justin, l. 25.

qu'il les défit entièrement, ce qui lui acquit beaucoup de réputation & lui procura la paix avec ses voisins.

XVIII. — *Guerres des Tectosages en Europe & en Asie.*

Il paroît que la défaite de ces Gaulois ne fut pas générale, puisque trois ou quatre ans après nous les voyons servir en même temps, en qualité d'auxiliaires, dans l'armée du même Antigonus, avec qui ils firent sans doute la paix, & dans celle de Pyrrhus, roi d'Épire, son ennemi. Il peut se faire aussi que ces deux princes firent venir de la Pannonie ou de la Thrace les Gaulois qu'ils appelèrent à leur secours, ce qui est plus vraisemblable; car il ne paroît pas que les Gallo-Grecs fussent alors assez puissans pour envoyer des troupes auxiliaires d'Asie en Europe.

An de Rome 479

Quoi qu'il en soit, Pyrrhus, après avoir été défait à la bataille de Bénévent & avoir quitté l'Italie, où il faisoit la guerre depuis six ans[1] contre les Romains, la déclara à Antigonus & fut soutenu des Gaulois, qui lui donnèrent un renfort considérable. Ce prince, comptant sur la valeur de ces peuples, se mit en marche contre Antigonus, l'attaqua dans des défilés & mit son armée en déroute. On vit alors des Gaulois combattre contre d'autres Gaulois; car Antigonus en avoit aussi un grand nombre à son service qui faisoient l'arrière-garde &

An de Rome 480

la principale force de son armée. Ces derniers ayant été attaqués, tinrent ferme d'abord & se défendirent avec beaucoup de valeur contre les troupes de Pyrrhus; mais obligés enfin de plier, après un rude combat, sous les efforts redoublés de leurs ennemis, la plupart furent taillés en pièces, ce qui fut cause de la perte de la bataille. Les éléphans d'Antigonus furent enveloppés bientôt après, & ceux qui les conduisoient forcés de se rendre. L'infanterie macédonienne mit alors les armes bas, & ce prince, ayant abandonné le champ de bataille, se trouva trop heureux de trouver son salut dans la fuite.

Pyrrhus, enflé de ce succès & surtout de la défaite des Gaulois dont la valeur & la réputation relevoient beaucoup sa victoire, voulut en laisser un monument public à la postérité. Il fit choisir parmi leurs dépouilles ce qu'il y avoit de plus riche & en particulier leurs boucliers, qu'il consacra à Minerve, dans un temple de cette déesse, avec une inscription qui marquoit sa victoire sur ces peuples. Ce prince s'étant ensuite rendu maître de la plupart des villes de Macédoine, laissa en garnison dans celle d'Egues, qui en étoit la capitale, une partie de ses Gaulois auxiliaires; mais ces peuples, naturellement avides de pillage, se virent à peine maîtres de cette ville, qu'ils fouillèrent dans les tombeaux des rois de Macédoine & en enlevèrent les richesses qu'on avoit coutume d'ensevelir avec eux; ils poussèrent même leur sacrilége jusqu'à jeter aux vents les ossemens de ces princes. Pyrrhus, qui ne pouvoit se passer du secours des Gaulois, fut obligé de dissimuler cet attentat & n'osa le punir, malgré le murmure & l'indignation des peuples.

[1] Plutarque, *in Pyrrho*. — Pausanias, *in Atticis*, p. 12. — Diodore, *Fragmenta, apud* Valesium, p. 266.

Ce prince employa ces Gaulois, l'année suivante, au siége de Sparte ou de Lacédémone, qu'il entreprit dans le dessein de mettre Cléonyme sur le trône[1] de ce royaume. Les Spartiates, quoique surpris de se voir assiégés, ne se découragèrent pas; ils fortifièrent en une nuit les dehors de leur ville par des retranchemens parallèles au camp de Pyrrhus, & enfoncèrent des chariots aux deux extrémités jusqu'au moyeu des roues pour empêcher le passage des éléphans. Nonobstant ces retranchemens, Pyrrhus s'étant mis à la tête de son infanterie, donna l'assaut dès le lendemain, mais sans succès, tant à cause de la vigoureuse défense des Spartiates que de la difficulté que trouvèrent ses troupes à se soutenir sur un terrain nouvellement remué. Ptolémée, fils de ce prince, se mit alors à la tête de deux mille Gaulois & de quelques autres troupes, & s'étant coulé le long des retranchemens, tâcha de s'ouvrir un passage à l'endroit où on avoit enfoncé les chariots & ordonna aux Gaulois de travailler à en dégager les roues & de les traîner ensuite dans la rivière voisine; mais trois cents Spartiates étant survenus dans le même temps & ayant pris les troupes de Ptolémée en queue, l'obligèrent enfin de céder & de prendre la fuite, après un long & rude combat.

Éd. origin. t. I, p. 19.

Nonobstant le mauvais succès de cette attaque, Pyrrhus en tenta le jour suivant une nouvelle qui auroit infailliblement réussi, sans le secours qu'Aréus, roi de Crète, amena en même temps aux Spartiates; ce qui obligea Pyrrhus de lever le siége & de marcher vers Argos, où il étoit appelé par Aristéas, l'un des principaux citoyens, qui avoit imploré sa protection contre un autre citoyen de la même ville, son concurrent. A peine l'armée de Pyrrhus eut levé le camp devant Sparte, qu'Aréus la suivit & tomba sur l'arrière-garde, composée des Gaulois auxiliaires & des Molosses, qu'il tailla en pièces, malgré les efforts du jeune Ptolémée, que le roi Pyrrhus, son père, avoit envoyé à leur secours, & qui fut tué dans l'action.

Il paroît, cependant, qu'une partie de ces Gaulois échappa à cette défaite, puisque c'est avec leur secours que Pyrrhus s'empara ensuite d'Argos durant la nuit : comme ils entrèrent les premiers dans la ville, ils se virent d'abord obligés de se défendre contre un détachement de l'armée d'Antigonus, que ce prince, qui étoit campé au voisinage, avoit envoyé promptement au secours des Argiens, & ensuite contre le roi Aréus, qui rentra aussi dans Argos avec un corps considérable de troupes. Ces Gaulois, étant attaqués de toutes parts, plièrent enfin; mais Pyrrhus, qui n'étoit pas éloigné & qu'ils appelèrent à leur secours par des cris réitérés, étant survenu avec sa cavalerie, le combat cessa & ils demeurèrent dans leur poste jusqu'à la pointe du jour. Pyrrhus, désespérant alors du succès de son entreprise, prit le parti de se retirer avec ses troupes; mais dans le temps que ce prince hâtoit sa sortie, il fut malheureusement écrasé par une tuile qu'une femme jeta du haut d'un toit. Après sa mort, Antigonus, son ennemi, se rendit aisément maître de son armée, qu'il traita cependant avec beaucoup d'humanité.

[1] Plutarque, *in Pyrrho.*

An de Rome 483

Les historiens nous laissent ignorer[1] le sujet de la guerre qu'eut ensuite le même Antigonus contre les Gaulois d'Asie dans le temps qu'il la faisoit à Ptolémée, roi d'Égypte, & aux habitans de Sparte. Sur le bruit de l'approche de ces peuples, ce roi, après avoir laissé dans son camp un corps de troupes capable de le défendre en cas de besoin contre ses autres ennemis, se mit en marche à la tête du reste de ses troupes pour aller à la rencontre des Gaulois. Les deux armées étoient en présence & se disposoient au combat, quand celle des Gaulois ou Gallo-Grecs voulut s'assurer auparavant du succès par l'immolation des victimes & l'inspection de leurs entrailles. Mais se voyant menacés par les aruspices d'une entière défaite, leur crainte, dit Justin, se tourna en fureur; &, soit qu'ils crussent se rendre les dieux plus propices & obtenir d'eux un meilleur sort par le sacrifice de leurs femmes & de leurs enfans, ils les égorgèrent tous sans miséricorde. Cela fait, ces peuples étant allés hardiment au combat, furent battus & entièrement défaits; ce qui fut, sans doute, la juste punition de leur inhumanité. Sur le bruit de cette victoire, Ptolémée & les Spartiates n'osant attaquer les troupes victorieuses d'Antigonus, prirent le parti de se retirer. La perte des Gallo-Grecs dans cette occasion, & celles qu'ils firent peu de temps après, donnent lieu de croire, ou qu'ils s'étoient déjà extrêmement multipliés depuis leur établissement en Asie, ou plutôt qu'ils avoient reçu des renforts considérables de leurs compatriotes d'Europe.

Vers l'an de Rome 490

Ils perdirent en effet encore beaucoup de troupes dans la guerre de Nicomède, roi de Bithynie, contre Antiochus Soter, roi de Syrie, second prince de la race des Séleucides & l'un des successeurs d'Alexandre[2]. Le premier qui, comme on a déjà vu, avoit eu la politique de s'allier avec les Gaulois d'abord après leur arrivée en Asie, & qui en avoit reçu de grands secours dans toutes les guerres qu'il avoit eu à soutenir contre ses voisins, les appela à son service dans cette occasion. Les Gallo-Grecs, toujours prêts à prendre les armes ou pour eux-mêmes ou pour leurs alliés, marchèrent au secours de ce prince, & le bruit seul de leur marche & de leur entrée dans la Syrie y jeta la terreur & la consternation. Antiochus, de son côté, s'étant mis à la tête de tout ce qu'il avoit pu rassembler de troupes, alla au-devant d'eux & se mit en état de les combattre; mais frappé de leur supériorité & de leur contenance, il avoit résolu de leur demander la paix & de s'abandonner à leur discrétion, lorsque Théodotas, natif de Rhodes & l'un des généraux de l'armée syrienne, homme de tête & d'expérience, fit tant par ses discours qu'il ranima le courage de ce prince & le détermina au combat.

Éd. origin. t. I, p. 20.

L'armée des Gaulois étoit rangée de la manière suivante : toute leur infanterie pesamment armée ne formoit qu'une grande phalange fort serrée & rangée sur vingt-quatre de hauteur; le centre de cette phalange étoit occupé par deux cent quarante chariots, dont le tiers étoit armé de faux & prêt à se mettre en mouvement au premier signal. Les deux ailes étoient soutenues de vingt mille hommes de cavalerie de la même nation, dix mille de chaque côté.

[1] Justin, l. 26, c. 2.

[2] Lucien, *Zeuxis seu Antioch.* p. 355 & seq. — Appien. *in Syriac.* p. 130.

An de Rome 490

Les troupes d'Antiochus, fort inférieures en nombre à celles des Gaulois, étoient la plupart armées à la légère, plusieurs même étoient presque sans armes; mais l'expérience, la valeur & l'habileté de Théodotas suppléèrent à ces défauts. Comme ce général comptoit beaucoup sur l'adresse & la force de onze éléphans qui étoient dans l'armée d'Antiochus, son premier soin, avant le combat, fut de défendre aux conducteurs de ces animaux, inconnus jusqu'alors aux Gaulois, de les exposer à leur vue que dans le temps qu'il leur marqueroit.

Les deux armées étant ainsi disposées, la gauloise commença l'action, & ayant ouvert sa phalange, elle mit d'abord en mouvement quatre-vingts chariots armés de faux, tandis que la cavalerie des deux ailes alla fondre sur l'armée syrienne. Théodotas, de son côté, ayant fait sortir ses éléphans dans le même instant, en opposa d'abord quatre à la cavalerie gauloise, & les sept autres, attachés à des chars, furent lâchés par leurs conducteurs pour faire front aux chariots de la même nation. A la vue de ces animaux & au bruit de leurs cris effrayans, les cavaliers gaulois ayant pris l'épouvante, & emportés par leurs chevaux effarouchés, prennent la fuite sans avoir encore tiré les flèches de leurs carquois, se renversent sur la phalange & sur les chariots, & sont enfin démontés par leurs chevaux qu'ils ne peuvent plus retenir. Les chariots se renversent à leur tour & écrasent par leur chute, ou écharpent, par le tranchant des faux dont ils étoient armés, une partie de la phalange. Enfin, les éléphans des ennemis étant survenus achèvent la défaite de ces troupes, foulent les uns sous leurs pieds, enlèvent les autres avec leurs trompes ou les déchirent à coups de dents. Tel fut le triste sort des Gaulois dans cette action, où ils furent presque tous tués ou faits prisonniers. Cette victoire qui, à ce qu'on prétend, fit donner à Antiochus le surnom de *Soter*, qui signifie Sauveur, n'enfla point le cœur de ce prince : il en usa au contraire avec modération, &, loin d'accepter les marques d'honneur qu'il méritoit, il dit en pleurant à ses soldats : *Pourquoi chanter victoire comme si nous la devions à notre valeur? Nous devrions plutôt rougir d'en être redevables à onze éléphans; car où en serions-nous, si la vue de ces animaux n'avoit effrayé nos ennemis & jeté la terreur dans leur camp?* Ce prince, pour marque de sa sincérité, se contenta de faire représenter la figure de ses éléphans sur le trophée qu'il fit ériger en mémoire de cette importante victoire.

La perte que firent les Gaulois dans cette action ne diminua ni leur courage ni la terreur de leurs ennemis, & leurs voisins continuèrent également d'être leurs tributaires. Le royaume de Bithynie éprouva [1], quelques années après, leur valeur, lorsque Zeilas, fils du roi Nicomède, les appela à son secours. Ce prince, qui, du vivant du roi son père, s'étoit retiré à la cour du roi d'Arménie pour éviter les mauvais traitemens de la reine Étazète, sa belle-mère, ayant appris qu'il étoit mort & qu'il l'avoit déshérité dans le dessein de faire passer la couronne sur la tête des enfans du second lit, revint aussitôt dans la Bithynie où, soutenu des Tolistoboges, il déclara la guerre à ses compétiteurs. Il la termina enfin, après divers succès de part & d'autre, par un traité avantageux, dont il

Vers l'an de Rome 494

Éd. origin. t. I, p. 21

[1] Memnon, *apud* Photium, c. 25, p. 723.

An de Rome 494

fut redevable à la protection des Gaulois. Ceux-ci, pour soutenir ce prince, s'étoient emparés d'Héraclée & l'avoient mise sous contribution, pour avoir embrassé le parti de ses concurrens. Dès que ce traité eut été conclu, ils se retirèrent chez eux chargés des dépouilles de cette ville & du butin qu'ils avoient fait dans le cours de cette expédition.

Vers l'an de Rome 510

Les Gaulois renouvelèrent dans la suite leurs hostilités contre la ville d'Héraclée; voici à quelle occasion : Ariobarzane[1], roi de Pont, étant mort, & le jeune roi Mithridate son fils ayant eu différens démêlés avec ces peuples, ceux-ci lui déclarèrent la guerre, &, profitant de sa jeunesse, firent de si grands ravages dans ses États, qu'ils réduisirent ses sujets à une extrême disette. Les Héracléotes, touchés de leur misère, leur envoyèrent des vivres par le fleuve Amise. Les Gaulois, choqués de cet acte de générosité, déclarèrent la guerre aux Héracléotes & ravagèrent les environs de leur ville, en sorte que les habitans, se voyant sans ressources, furent obligés de demander la paix par une ambassade solennelle dont l'historien Nymphis fut le chef. Cet ambassadeur sut si bien gagner les Gallo-Grecs par ses manières insinuantes, qu'il leur persuada de mettre les armes bas & de se retirer chez eux, moyennant une somme de cinq mille écus d'or qu'il leur donna à partager entre eux, outre celle de deux cents dont il gratifia les généraux en particulier. On pourroit peut-être reporter cette expédition des Gaulois à la minorité du fameux Mithridate, roi de Pont; mais comme il[2] paroît que l'historien Nymphis vivoit cent ans auparavant, cela donne lieu de la mettre sous le règne d'un autre Mithridate.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas la dernière tentative que les Gaulois firent contre la ville d'Héraclée. Ils tâchèrent[3] de s'en emparer quelque temps avant l'entrée des Romains en Asie, dans le dessein de se rendre maîtres de la mer du Pont. Cette entreprise leur parut d'autant plus aisée, que cette ville avoit alors beaucoup perdu de son ancienne réputation. Ils l'assiégèrent, en effet, & poussèrent le siége avec beaucoup de vigueur; mais comme la défense opiniâtre des assiégés le rendit plus long qu'ils n'avoient espéré & que les vivres commençoient à leur manquer, une grande partie de leur armée se vit obligée d'abandonner le camp pour se répandre dans la campagne, afin d'y chercher de quoi subsister. Les Héracléotes, profitant de ce moment favorable, firent une sortie si à propos & avec tant de succès, que s'étant rendus maîtres du camp des Gaulois, ils passèrent au fil de l'épée une partie de ceux qu'on avoit laissés pour le garder & firent ensuite prisonniers la plupart de ceux qui s'étoient répandus dans les champs[4]. La perte que firent alors les Gallo-Grecs fut si considérable, qu'il n'y eut que la troisième partie de leur armée qui se retira saine & sauve dans la Galatie.

Antiochus, surnommé Hiérax, se servit utilement dans la suite de nos Tectosages dans la guerre qu'il entreprit contre son frère Séleucus Callinicus, roi de Syrie, dont voici le sujet. Ces deux frères avoient joint leurs armes pour

[1] Memnon, *apud* Photium, c. 25, p. 723.
[2] Vossius, *de Historicis Graecis*, l. 1, c. 16.
[3] Memnon, *apud* Photium, c. 3., p. 727.
[4] *Ibid.*

Vers l'an de Rome 510

être mieux en état de se défendre contre Ptolémée Évergète, roi[1] d'Égypte, quand celui-ci, craignant leur bonne intelligence, trouva le secret de les diviser par une paix de dix ans qu'il conclut avec le dernier. Antiochus, irrité de ce que son frère Séleucus avoit fait cette paix sans sa participation, & même à son préjudice, lui fit la guerre & remporta sur lui une victoire des plus complètes, dont il fut redevable à la valeur des Gaulois, qu'il avoit appelés à son secours. Ces peuples, voulant tirer avantage pour eux-mêmes de cette victoire & croyant que Séleucus avoit été tué sur le champ de bataille, résolurent aussitôt de tourner leurs armes contre Antiochus, pour exterminer en sa personne toute la race des rois de Syrie & devenir par là plus aisément les maîtres de toute l'Asie Mineure. Antiochus, voyant le danger où cette guerre alloit l'exposer, fit tous ses efforts pour la prévenir, & gagna si bien les Gaulois à force d'argent, qu'il les engagea non-seulement à abandonner le dessein qu'ils avoient de l'attaquer, mais à continuer à lui fournir le secours de leurs troupes, dont il eut besoin bientôt après.

An de Rome 511

Attale[2] I, roi de Pergame (ou selon d'autres Eumène[3], roi de Bithynie), voyant le royaume de Syrie extrêmement affoibli par la guerre qu'Antiochus & Séleucus venoient de faire entre eux, résolut de s'emparer de ce royaume & de déclarer la guerre au premier & aux Gaulois, ses protecteurs. Il fut d'abord le premier prince qui osa refuser de payer à ces derniers le tribut qu'ils avoient imposé sur tous les peuples de l'Asie Mineure. Attale, profitant ensuite de la foiblesse où avoit réduit les Gaulois la guerre qu'ils venoient de soutenir contre le roi Séleucus, les attaqua, & contre toute espérance les défit entièrement; & pour apprendre à la postérité que ces peuples avoient pu enfin être vaincus, il fit ériger à Pergame un trophée[4] de leurs dépouilles.

Éd. origin. t. I, p. 22.

Cet échec imprévu ne ralentit pas le courage des Gaulois; ils continuèrent à faire des courses dans l'Asie & à exiger le tribut des peuples. Ils eurent à combattre bientôt après contre le roi Séleucus Callinicus, qui, se flattant de remporter sur eux le même avantage que le roi Attale, leur déclara la guerre & la porta jusque dans le sein de la Galatie. Ce prince, à son arrivée auprès d'Ancyre, leur livra bataille; mais ces peuples le reçurent avec tant de bravoure, qu'ils le défirent entièrement & firent prisonnière la reine Pysta, son épouse. Cette princesse, pour se délivrer de leurs mains & se dérober à leur connoissance, quitta secrètement ses habits royaux, prit ceux d'une esclave & fut ainsi vendue avec les autres captifs aux Rhodiens; ceux-ci, à qui elle se fit connoître, la renvoyèrent ensuite au roi son époux.

An de Rome 512

Cette victoire rendit les Gallo-Grecs si formidables, que les princes ne cessèrent d'avoir recours à leur protection & de se servir de leurs troupes auxiliaires. Antigonus[5], surnommé *Doson*, roi de Macédoine, en avoit mille dans son armée lorsqu'il vainquit Cléomène, roi de Sparte, & l'obligea de fuir en Égypte.

[1] Justin, l. 27, c. 2.
[2] Polyen, *Stratagemata*, l. 4, c. 19, & l. 8, c. 61.
[3] Justin, l. 27, c. 3.
[4] Pausanias, *in Atticis*, p. 13. — Pline, l. 34, c. 8.
[5] Polybe, l. 2, p. 150.

Ptolémée Philopator[1], roi d'Égypte, en appela quatre mille dans ses États, dans le dessein de s'en servir dans la guerre qu'il vouloit entreprendre contre Magas, son frère utérin, qui s'étoit révolté. Ptolémée étoit sur le point de se mettre en marche pour le combat, lorsque ayant pénétré le dessein qu'avoient ces Gaulois auxiliaires de s'emparer de l'Égypte & de la soumettre à leur domination, il tâcha de les prévenir en les faisant embarquer sur le Nil, sous prétexte de quelque expédition; il les fit débarquer ensuite dans une île déserte, d'où ayant fait retirer les vaisseaux qui les avoient transportés, ils périrent tous de faim ou de désespoir. La conduite des Gaulois à l'égard de Ptolémée ni celle de ce prince envers eux ne l'empêchèrent pas cependant de demander dans la suite leur secours, ni ceux-ci de lui fournir des troupes auxiliaires de leur nation, comme nous verrons ailleurs. Telle étoit dans l'Asie la puissance des Gaulois, dans laquelle ils se maintinrent jusques à la guerre qu'ils eurent contre les Romains, dont nous parlerons dans la suite.

XIX. — *Gésates du Rhône.*

An de Rome 528-532

Dans le temps que les Volces Tectosages se distinguoient en Asie par leurs conquêtes, les Gaulois[2] qui s'étoient établis en Italie se rendoient célèbres par leurs expéditions contre les Romains, avec le secours de plusieurs autres Gaulois Transalpins des environs des Alpes & du Rhône nommés Gésates, du nom d'une espèce de javelot, appelé *Gaesum* en latin, dont ils étoient armés. Ils servoient ordinairement en qualité de stipendiaires & se mettoient indifféremment au service de ceux qui vouloient les prendre à leur solde[3]. La réputation qu'ils

[1] Pausanias, *in Atticis*, p. 12 & seq.

[2] Polybe, l. 2, p. 109; l. 3, p. 201. — Plutarque, *in Marcello*, t. 1, p. 300. — Orose, l. 4, c. 13. — Frontin, *Stratagemata*, l. 2, c. 3; l. 3, c. 6.

[3] Le mot Γαισάτοι (Polyb.), que les écrivains anciens altèrent de diverses manières (Γαιζάται, Strab.; Γεσσάτοι ou Γεσσάται, Plutarch.; Γαζήται, Euphorion, *ap.* Steph. Byzant.; Γαζίται, Solin. Polyhistor.; Γαζάται, Steph. Byz.), dérive du radical celtique *gai* ou *gais*, en latin *gaesum* (Virg. *Æn.* v. 662), & *gesum*, qu'un grammairien du troisième siècle traduit par le mot *telum* : *gesa, tela Galliarum* (Nonius Marcellus, *De propr. Sermon.* Dom Bouquet, t. 1, p. 817[1]). Ce mot, très-significatif comme on le voit, se retrouve lui-même associé à des finales significatives dans un certain nombre de noms propres celtiques, que les anciens nous ont conservés, dans celui de Γαιζάτοριξ (*male*, Γαιζάτορις, Polyb. *Excerpt. legat.* § 55) que l'on peut traduire sans hésitation par : le roi ou le chef des Gésates, & dans celui de Γαισατοδίαστος (Murat. *Thes. vet. inscr.* t. 2, p. 613), dont la finale est moins facile à expliquer. Il y a toute raison de croire pourtant qu'il n'appartenait pas exclusivement aux idiomes celtiques; car il est resté très-reconnaissable encore dans un assez grand nombre de noms germaniques d'origine, comme Gaiseric, Radagaise, &c.

Les Gésates des Alpes & du Rhône étaient donc des hommes armés du *gais*, c'est-à-dire du *pilum* ou de la *hasta*, comme les *quirites* du Latium & de la Sabine, dont le nom de guerre, devenu un titre d'honneur, dérive, comme on le sait, du Sabin *quir* ou *cuir*, analogue lui-même au gaëlique *coïr*, *hasta* (Zeuss, *Grammat. celtic.* p. 64); mais rien n'indique qu'ils aient formé une tribu (*civitas*) ou une fraction de tribu (*pagus*), établie, comme les *Vertacomacori* du Vercors, sur le revers occidental des Alpes, où l'on a vainement cherché des traces de leur présence. Ce nom de *Vercors*, qui n'est visiblement qu'une altération de celui des *Vertacomacori*, est resté attaché jusqu'aujourd'hui à un certain nombre de villages de l'ancien évêché de Die (Saint-Aignan en Vercors, &c., &c.), qui nous indiquent approximativement l'emplacement & même l'étendue du

[1] Polybe le traduit évidemment à tort par celui de μισθωταί, soldats à gages, soldats mercenaires... Ἡ γὰρ λέξις αὕτη τοῦτο σημαίνει κυρίως (Polyb. *Hist.* l. 2, c. 22).

An de Rome 528-532

avoient d'être bons soldats étoit si bien établie, que tous les princes tâchoient à l'envi de les attirer dans leur parti. Les Carthaginois, entre autres, s'en servirent dans les guerres contre les Romains.

XX. — *Ambassade des Romains & des Carthaginois aux Volces.*

An de Rome 535

Ces deux peuples ne recherchèrent pas moins l'amitié des Volces à l'occasion de la seconde guerre Punique[1]. Les Romains, piqués de ce qu'Annibal, général des Carthaginois, s'étoit rendu maître de Sagonte, ville d'Espagne alliée à leur République, envoyèrent à Carthage Q. Fabius, M. Livius, L. Æmilius,

pays (*pagus*) habité par cette fraction des Voconces (*... ex Vertacomacoris, Vocontiorum hodieque pago*, PLIN. l. 3, c. 17), trois ou quatre cents ans avant notre ère.

En Italie, où on retrouve les Gésates de loin en loin guerroyant contre les Romains, ils sont désignés le plus souvent sous le titre générique de mercenaires (μισθωταί, *mercenarii*), & ces indications, toujours vagues, ne permettent guère de douter qu'ils n'y parussent le plus souvent sous la forme de bandes armées (*examina*) qui se recrutaient, comme le dit Polybe (l. 2, c. 22), dans les tribus des bords du Rhône, chez les Voconces & les Allobroges particulièrement, toujours prêtes à franchir les Alpes au premier appel des Gaulois d'outre-mont[2]. Indépendamment des deux *gais* dont étaient armés les hommes de la bande, ces *lansquenets* (*Lanz-Knechte*) de l'époque celtique, comme les appelle un historien moderne (M. Mommsen)[3], les riches ou les chefs (οἱ περὶ αὐτοὺς ἡγεμόνες, POLYB. l. 2, c. 22) portaient de longs boucliers & même des cuirasses plaquées ou damasquinées d'or, ce qui expliquerait l'épithète de χρυσοφόροι, sous laquelle les désigne un ancien géographe (Ἔθνος Γαιζατῶν χρυσοφορούν, STEPH. BYZ. *S. V.* Γαζῖται). Leur nom, qui ne serait lui-même qu'un nom de guerre, rappelle involontairement celui des Franks (les braves, les vaillants) & des Alamanes (tous hommes, tous hommes de cœur) qui ont pris, cinq ou six siècles plus tard, une part active à la destruction de l'empire romain dans les Gaules, & dont les *Geleit* (de *leiten*, en latin *comitatus*, *a comitibus*) se recrutaient au delà du Rhin, dans un certain nombre de tribus que l'on désignait elles-mêmes sous les noms de Franks & d'Alamanes, restés depuis attachés à deux régions distinctes de la Souabe, la Franconie & l'Alamanie.

La plus ancienne apparition connue des Gésates en Italie remonte à l'an 388 avant J.-C. Ils figuraient alors comme auxiliaires dans l'armée des Sénons, qui prirent Rome où ils restèrent campés pendant sept mois, dans les ruines de la ville abandonnée par ses habitants. (Σένονες μετὰ Γαιζατῶν STRAB. l. 5, c. 1, 6, & POLYB. l. 2, c. 22.) La dernière coïnciderait avec l'année 222, où de nouvelles bandes de mercenaires au nombre de trente mille hommes, dit Polybe, recrutées dans la vallée du Rhône, franchirent une dernière fois les Alpes pour venir secourir les Insubres attaqués par les Romains dans leur territoire. Le chef d'une de leurs bandes, que Plutarque désigne sous le nom de roi (τῶν Γεσσατῶν ὁ Βασιλεὺς Βριτόμαρτος [lisez Βριτομάρος], PLUTARCH. *Marcell.* c. 3), & qui périt au combat de Clastidium (Casteggio, au-dessous de Pavie) de la main du consul Marcus Marcellus, combattait à la tête de ses cavaliers vêtu d'une armure de toute pièce (πανοπλία) où l'or & l'argent se mariaient à des émaux de couleur variée (βαφαῖς πᾶσι καὶ ποικίλμασιν, PLUTARCH. *l. l.*). Un mot de Strabon semblerait indiquer pourtant que telle ou telle de ces bandes avait réussi à prendre pied au delà des monts, comme l'ont fait en deçà du Rhin les bandes frankes à partir du quatrième siècle de notre ère, car il nous montre les Gésates établis dans la Cispadane[4], entre l'Apennin & les Alpes, à côté des Boïes, des Sénons & même des Lighyes, les plus anciens habitants du pays dont ils ont fini par rester les maîtres, les conquérants de race celtique en ayant disparu à leur tour. (... λείπεται τὰ λιγυστικὰ φῦλα, STRAB. l. 5, c. 1, 10.) [E. B.]

[1] T. Live, l. 21.

[2] *Quod nomen (Gaesatarum) non gentis, sed mercenariorum Gallorum est* (PAUL OROS. l. 4, c. 13). V. POLYB. *supra*.

Duo quisque alpina coruscant
Gaesa manu, scutis protecti corpora longis.
(VIRG. *Æn.* l. 8, v. 661-662.)

[3] Si l'on admet, comme Plutarque l'assure, que les Gésates étaient plutôt cavaliers que fantassins (κράτιστοι γὰρ ὄντες ἱππομαχεῖν, PLUTARCH. *in Marcello*, c. 3), il faudrait en conclure qu'ils combattaient à cheval, en brandissant la lance, à la façon des chefs ibériens ou celtibériens que nous représentent les revers des monnaies espagnoles antérieures à la conquête romaine.

[4] Κατεῖχον δὲ Βόιοι καὶ Λίγυες καὶ Σένονες καὶ Γαιζάται τὸ πλέον (STRAB. l. 5, c. 1, § 10). — Le Lexique de Coislin traduit le mot Γαισάται par οἱ τὴν γῆν ζητοῦντες, gens qui cherchent ou demandent des terres.

C. Licinius & Q. Bæbius pour lui déclarer la guerre, si elle ne désavouoit l'entreprise de son général. Les Carthaginois étoient trop superbes pour faire ce désaveu, & les ambassadeurs romains trop fiers pour en supporter patiemment le refus. Ainsi ces derniers déclarèrent la guerre à la République de Carthage, & passèrent aussitôt en Espagne pour tâcher d'en gagner les peuples & les détourner de joindre leurs armées à celles des Carthaginois; mais, voyant leurs démarches inutiles, ils se rendirent chez les Volces & les autres peuples gaulois qui s'étendoient depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, par où ils savoient qu'Annibal avoit résolu de porter la guerre en Italie. A leur arrivée chez les Volces, les ambassadeurs romains ne furent pas peu surpris de trouver ces peuples en armes, selon l'usage de la nation, dans le lieu de l'assemblée générale, où ils s'étoient rendus pour écouter leurs propositions.

Éd. origin. t. I. p. 23.

Ces ambassadeurs commencèrent leur discours par relever extrêmement la gloire, les forces & l'étendue du pouvoir de leur République, & le terminèrent en priant les Volces de vouloir non-seulement ne pas accorder aux Carthaginois le passage pour l'Italie, mais aussi de le leur disputer. Cette proposition, faite par des personnes que les Gaulois regardoient avec beaucoup d'indifférence, leur parut si extraordinaire, qu'elle excita la risée & ensuite l'indignation de l'assemblée, & particulièrement des jeunes gens, dont le murmure alla si loin, qu'il fallut toute l'autorité des anciens ou des chefs [*reguli*] pour les contenir & leur imposer silence. Les Volces répondirent ensuite aux ambassadeurs que, n'ayant jamais reçu aucun service des Romains, ni aucune injure des Carthaginois, ils ne croyoient pas devoir se déclarer plutôt pour les uns que pour les autres; qu'au reste, s'ils avoient quelque parti à prendre, ce seroit moins contre les Carthaginois que contre les Romains, dont le dessein étoit de chasser d'Italie les Gaulois leurs compatriotes, qui y étoient établis, ou du moins de les rendre leurs tributaires [1].

Cette réponse ne plut pas aux ambassadeurs romains : ils n'en reçurent pas de plus favorables des autres Gaulois qu'ils trouvèrent & qu'ils sollicitèrent inutilement sur leur route, depuis l'entrée des Gaules jusqu'à Marseille. A leur arrivée dans cette ville, les Marseillois, alliés de la République romaine, leur apprirent qu'Annibal avoit prévenu les Gaulois, qu'il avoit gagné leur amitié à force d'argent & de présens, & qu'ils ne devoient espérer de réussir que par la

[1] C'est à Tite-Live que les Bénédictins ont emprunté tout ce qu'ils nous apprennent ici sur les négociations des Romains avec les peuples celtiques ou autres de la Gaule, antérieurement à la seconde guerre Punique. Le discours de leurs ambassadeurs à l'assemblée armée des Barbares (*ita mos gentis*, T. Liv. l. 21, c. 20), dont il excite les rires & les murmures, & la réponse faite à ce discours par un de leurs chefs ne sont, comme la plupart des discours directs ou indirects de Tite-Live, qu'un exercice de rhétorique dont le fond seul peut être considéré comme historique. Il faut remarquer, d'ailleurs, que l'historien ne cite nominativement aucun des peuples barbares qui auraient joué un rôle dans cette petite scène inconnue à Polybe, comme les négociations auxquelles elles se rattachent. Celui des Volkes que les Bénédictins y font figurer sur de simples indications paraît, pour la première fois, au chapitre XXVI du même livre, où l'historien nous les montre établis sur les deux rives du Rhône, indication qui ne conviendrait guère qu'aux Volkes Arécomiques, comme nous essaierons de le montrer dans une des notes du livre suivant. [E. B.]

An de Rome 535

même voie. En effet, le général carthaginois, qui connoissoit le foible de la nation gauloise, ayant envoyé des députés pour reconnoître le passage des Alpes, les avoit chargés de grosses sommes pour se concilier les esprits fiers & impolis des peuples des Gaules, chez qui il avoit dessein de passer; ce qui avoit très-bien réussi. Les ambassadeurs romains, de retour à Rome, rendirent compte au Sénat du mauvais succès de leurs négociations, tant auprès des Espagnols que des Gaulois. On y apprit bientôt après qu'Annibal avoit passé l'Ebre pour entrer dans les Gaules & venir ensuite en Italie.

XXI. — *Passage d'Annibal par les Pyrénées & le pays des Volces ou le Languedoc.*

An de Rome 536

Ce général se mit, en effet, en campagne au commencement du printemps, après s'être assuré du secours[1] des Gaulois Cisalpins[2], par l'étroite alliance qu'il contracta avec eux contre les Romains, leurs ennemis communs. Étant ensuite passé en Espagne, il y laissa, pour commander en son absence, son frère Asdrubal, & partit avec son armée, composée de quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie & de douze mille de cavalerie, tant Africains & Celtibériens, que de plusieurs autres nations. Il la partagea en trois corps, & lui fit passer l'Ebre sans que personne se présentât pour s'y opposer. Ayant soumis ensuite tous les peuples qu'il rencontra sur sa route, entre cette rivière & les Pyrénées, pour se conserver le passage libre de ces montagnes, il en confia la garde au général Hannon, qu'il y laissa avec un détachement de dix mille fantassins & de mille chevaux de son armée.

Annibal étoit actuellement occupé à passer les Pyrénées, lorsque les Celtibériens ou Espagnols auxiliaires, rebutés de la difficulté des chemins, perdirent courage & demandèrent leur congé. Quoique leur retraite dût affoiblir considérablement son armée, cependant ce général leur accorda leur demande; en sorte qu'après leur départ il ne lui resta que cinquante mille hommes de pied, neuf mille chevaux & trente-sept éléphans. Annibal, ayant ensuite continué sa marche, arriva enfin à Illibéris, dans les Gaules, sans aucune opposition de la part des Volces qu'il avoit tout sujet de craindre, parce qu'en effet il leur étoit aisé de lui disputer le passage des Pyrénées, à cause de l'avantage des lieux : mais soit que ces peuples eussent été avertis trop tard de sa marche, ou Éd. origin. t. I, p. 24.
qu'ils fussent résolus de défendre seulement leur pays, & d'empêcher que ce général ne le mît sous contribution, comme il avoit fait des peuples d'Espagne qu'il avoit rencontrés sur sa route, ils se contentèrent de se rendre à la hâte à Ruscino, qu'on nomme à présent la tour de Roussillon, près de Perpignan. C'est là que s'étant assemblés en armes, ils résolurent de se défendre & de

[1] Polybe, l. 3, p. 189 & suiv. — Tite-Live, l. 21. — Appien, *de Bello Annibal.* p. 315.

[2] Ici & ailleurs on entend par les Gaulois Cisalpins ceux qui habitoient au delà des Alpes, par rapport à nous, & en deçà des Alpes, par rapport aux Romains; & par Transalpins, ceux qui habitoient la Gaule proprement dite. [*Note des Bénédictins.*]

vendre chèrement leur vie, si les Carthaginois vouloient forcer le passage sur leurs terres. Annibal ayant intérêt de ménager ces peuples qui, par leur opposition, pouvoient du moins retarder sa marche & son entrée en Italie, prit le parti d'envoyer des députés à leurs principaux chefs [*reguli*] pour les adoucir & leur demander une conférence dans l'une des villes ou d'Illibéris, ou de Ruscino, à leur choix, ajoutant qu'il se rendroit volontiers lui-même dans leur camp, ou qu'il les recevroit avec plaisir dans le sien; qu'au reste il les prioit de ne pas le regarder comme un ennemi qui en vouloit à leurs biens ou à leur liberté, mais comme un étranger qui ne leur demandoit que le passage libre pour l'Italie, où il avoit dessein de porter la guerre; qu'en un mot il ne tiendroit qu'à eux d'empêcher qu'il ne fît aucun acte d'hostilité avant son arrivée au delà des Alpes. Sur cette proposition, les Gaulois s'étant extrêmement radoucis, envoyèrent les principaux d'entre eux conférer avec Annibal à Illibéris, où ce général les ayant gagnés par ses caresses autant que par ses libéralités, obtint d'eux le passage libre sur leurs terres. Annibal dirigea ensuite sa marche vers le Rhône & traversa le pays des Volces ou le Languedoc, ayant à sa droite la mer Sardique ou Méditerranée; mais ce ne fut pas sans obstacle de la part d'une partie de ces mêmes peuples, qui, moins faciles que ceux qui habitoient du côté des Pyrénées, osèrent lui disputer le passage. Annibal, contraint d'en venir aux mains avec eux, perdit beaucoup de troupes en différens combats qu'il fut obligé de leur livrer; mais il en coûta aussi aux mêmes Gaulois le ravage de leurs terres. Ce général [1], après avoir gagné par ses présens le reste des Volces, & intimidé les autres par la crainte de ses armes, arriva enfin aux bords du Rhône, sur les frontières de ces peuples [*ad fines Volcarum*] qui s'étendoient pour lors des deux côtés de cette rivière, selon le témoignage de Tite-Live [2].

XXII. — *Campement de Scipion sur le bord du Rhône.*

Les Romains, de leur côté, informés par leurs ambassadeurs du mauvais succès de leurs négociations tant en Espagne que dans les Gaules, & par les Marseillois, leurs alliés, des préparatifs d'Annibal & de ses desseins sur l'Italie, donnèrent le commandement d'une flotte considérable au consul Tibérius Sempronius, avec ordre d'aller faire diversion en Afrique, tandis que son collègue Publius Cornélius Scipion, avec soixante longs vaisseaux & plusieurs troupes de débarquement, feroit voile vers l'Espagne pour aller combattre Annibal & s'opposer en tout cas à son passage du Rhône & des Alpes, dont ils le croyoient encore fort éloigné. Scipion étant arrivé de Pise à Marseille en cinq jours, prit le parti de s'arrêter dans les Gaules & de remonter le Rhône avec sa flotte par l'embouchure la plus voisine de cette dernière ville. Il débarqua ensuite ses troupes & forma un camp le long de cette rivière, pour en disputer le passage à Annibal, qu'il croyoit alors occupé au passage des Pyrénées. Mais, à son débarquement, il fut bien surpris d'apprendre que ce général étoit déjà arrivé

[1] Silius Italicus, l. 3, p. 139.

[2] T. Live, l. 21.

sur les bords du Rhône, à quatre journées de la mer, & qu'il se disposoit à passer ce fleuve avec son armée. Sur cet avis, Scipion donna trois cents cavaliers aux Marseillois & à quelques Gaulois auxiliaires, qui s'offrirent d'aller reconnoître le camp des Carthaginois, tandis qu'il feroit rafraîchir ses troupes que la navigation avoit extrêmement fatiguées. Il délibéra ensuite, dans le conseil de guerre, des moyens de s'opposer au passage d'Annibal [1].

XXIII. — *Annibal passe le Rhône.*

Au bruit des approches de ce général, la plupart des Volces qui habitoient sur la droite du Rhône & du côté de Languedoc, avoient pris l'alarme, & persuadés qu'il en vouloit à leur liberté, avoient passé ce fleuve pour se cantonner sur l'autre bord qui leur servoit comme de rempart ; mais ceux qui étoient demeurés dans le pays, gagnés par les présens & l'argent qu'Annibal leur fit distribuer, & souhaitant d'ailleurs de se voir bientôt délivrés du séjour de ses troupes, s'empressèrent de lui fournir tout ce qui pouvoit faciliter son passage. Ils lui vendirent toutes leurs barques grandes & petites, dont ils avoient un grand nombre, à cause de leur commerce auquel ils s'adonnoient beaucoup : mais, comme toutes ces barques ne suffisoient pas pour le transport de l'armée carthaginoise, ils fournirent encore à Annibal le bois nécessaire pour en fabriquer de nouvelles, ils aidèrent même ses troupes à les construire. Ces barques, qui n'étoient que des troncs d'arbres creusés, furent construites avec tant de diligence, que dans l'espace de deux jours, Annibal se vit en état de tenter le passage du Rhône; cependant, comme il prévoyoit que les Volces qui s'étoient retirés de l'autre côté de ce fleuve, & qui s'étoient joints aux autres peuples du pays, lui disputeroient le passage, il usa du stratagème suivant. Il donna un détachement à Hannon, fils de Bomilcar, avec ordre de remonter le long du Rhône, de le passer à l'endroit qu'il jugeroit le plus commode, & de descendre ensuite le long du rivage opposé, pour prendre, quand il seroit temps, les ennemis en queue. Hannon s'étant mis à la tête de ce détachement, composé de troupes la plupart ibériennes ou espagnoles, & conduit par les Gaulois du pays, partit du camp à la première veille de la troisième nuit depuis l'arrivée des Carthaginois au bord du Rhône, & fit vingt-cinq milles de chemin pour se rendre à un endroit où cette rivière s'étendoit beaucoup, & où se partageant en deux bras, elle formoit une île, ce qui la rendoit plus guéable. Une forêt voisine lui ayant fourni de quoi construire assez de radeaux pour le passage de la cavalerie & le transport des bagages, il fit passer les Espagnols à la nage couchés sur leurs boucliers ou cètres, & tirant après eux leurs habits qu'ils avoient mis

Éd. origin. t. I, p. 25.

[1] Voyez, sur le passage d'Annibal à travers le Languedoc, une dissertation de M. Nicot, dans les *Mém. de l'Académie du Gard*, 1847-1848. — Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. 1, l. 1, c. 1. — Walckenaer, *Géographie des Gaules*, t. 1, p. 141, & une dissertation de M. Th. Générat, qui a pour titre : *Étude géographique & ethnographique sur les peuples qui avoisinaient le cours inférieur du Rhône & de la Durance avant la conquête des Gaules par les Romains, & recherches sur les villes de Vindalium & Aeria, & sur le passage du Rhône par Annibal.* Avignon, 1860, in-8° de 44 pages. [E. M.]

[illegible] Rhône à tout son déta-
[illegible] sur le bord de la même
[illegible] les fatigues de la nuit
[illegible]

[illegible] descendit le long du
[illegible] d'Annibal, ayant
[illegible] de la fumée, ce der-
[illegible] le passage, fit d'abord mettre
[illegible] ses fantassins sur les plus
[illegible] étant plus propres
[illegible] de chacune de ces
[illegible] chevaux qui devoient
[illegible] D'autres chevaux sellés &
[illegible] pour faciliter le débar-
[illegible] Annibal donne le signal
[illegible] qui les condui-
[illegible] de l'eau pour
[illegible] par les cris mutuels
[illegible]

[illegible] les Gaulois
[illegible] maniere & frappant
[illegible] ennemie. Dans
[illegible] deux peuples. Les
[illegible] la rivière,
[illegible] derrière eux,
[illegible] mis le feu,
[illegible] imprevue les
[illegible] leurs troupes à la
[illegible] se presenta pour
[illegible] d'une diversion
[illegible] avec une partie de
[illegible] Ce general,
[illegible] accablés par la
[illegible] dans les vil-
[illegible] librement le Rhône
[illegible] de ce fleuve.

[illegible] arrivée vers
[illegible] cinq cents
[illegible] des élephans,
[illegible] ne furent pas long-
[illegible] de son côté
[illegible] venus aux mains,
[illegible] presque egale
[illegible] des Romains,

prirent le parti de la retraite & portèrent à Annibal la nouvelle de leur défaite avec celle de l'approche des Romains. Ce général fut d'abord en suspens s'il iroit au-devant de ces derniers pour les combattre, ou s'il continueroit son chemin vers les Alpes, pour ne pas retarder son entrée en Italie : il prit ce dernier parti, de l'avis des députés des Gaulois Cisalpins, qui étoient venus le joindre pour s'offrir de lui servir de guides. Annibal fit donc décamper son armée & la fit marcher le long du Rhône en remontant cette rivière vers sa source, tandis qu'il demeura encore dans le camp pour faire passer ses éléphans, ce qu'il fit de la manière suivante.

On joignit plusieurs radeaux ensemble depuis le rivage jusque bien avant dans le Rhône, & dans l'espace de deux cents pieds de long & cinquante de large. A ces radeaux, liés les uns avec les autres & attachés au rivage, on en joignit encore un ou deux plus avant dans la rivière : ces derniers, sur lesquels les éléphans devoient passer, avoient la même largeur que les précédens; mais ils n'avoient que cent pieds de long & ne tenoient aux autres que par des câbles faciles à couper. On couvrit les uns & les autres de terre pour faire entrer plus aisément ces animaux, qui, craignant naturellement l'eau, ne s'y laissent pas conduire facilement. Pour remorquer les radeaux qui devoient en être chargés, on prit plusieurs barques qu'on attacha sur le rivage avec des cordes qui tenoient à des poulies, & qui empêchoient qu'elles ne fussent emportées par le courant de l'eau. Tout étant ainsi disposé, on fit passer d'abord une femelle jusqu'au dernier radeau, où les autres éléphans l'ayant suivie, on coupa les câbles & on partit. Tous les éléphans traversèrent ainsi heureusement la rivière & arrivèrent à l'autre bord, à l'exception de quelques-uns, qui, effrayés de se voir environnés d'eau, se jetèrent dans le Rhône, d'où ils se sauvèrent cependant à la faveur de leurs trompes : il en coûta seulement la vie à quelques-uns de leurs conducteurs, qui périrent dans ce passage.

Après que les éléphans eurent passé, Annibal [1] partit aussitôt pour aller joindre le reste de son armée qui avoit déjà pris les devants, & qui se trouva affoiblie dans sa route, depuis les Pyrénées jusques au Rhône, de douze mille fantassins & de mille chevaux, étant alors réduite à trente-huit mille hommes de pied & huit mille chevaux, ce qui prouve que les Carthaginois avoient eu divers combats à soutenir contre les Volces, qui occupoient toute cette étendue de pays. Annibal continua ensuite sa marche, & depuis l'endroit de son passage, il arriva en quatre jours au confluent du Rhône & de l'Isère : ce qui nous donne lieu de croire qu'il passa la première de ces deux rivières un peu au-dessous du Pont-Saint-Esprit, qui se trouve à une distance presque égale de la mer & de l'embouchure de l'Isère [2].

Scipion, informé par le retour de son détachement du voisinage des Carthaginois, fit promptement décharger ses bagages sur ses vaisseaux, décampa & remonta avec ses troupes le long du Rhône pour aller à la rencontre d'Annibal; il fut bientôt averti du départ de ce général & de la manière dont il avoit passé

[1] Polybe, l. 3, p. 212. — Æm. Probus, *in Annib.* p. 265. [2] Voyez tome II, *Note* V.

An de Rome 536

le Rhône; ainsi désespérant de pouvoir l'atteindre, parce qu'il avoit trois journées de marche sur lui, il prit le parti de remonter sur sa flotte & d'aller l'attendre à la descente des Alpes du côté d'Italie. Annibal y entra enfin après cinq mois de marche depuis son départ d'Espagne, malgré tous les efforts des Romains, & il remporta plusieurs victoires contre eux, qui ne sont pas de notre sujet. Nous remarquerons seulement que son frère [1] Asdrubal passa aussi les Pyrénées, onze ans après, pour aller le joindre en Italie; qu'il prit la route de l'Auvergne, d'où il marcha vers les Alpes, & que les peuples de ce pays, ainsi que les autres Gaulois qu'il rencontra sur son chemin, favorisèrent son passage & lui donnèrent même des troupes auxiliaires de leur nation qui eurent part à son expédition. On [2] croit qu'Asdrubal s'écarta du droit chemin qui naturellement devoit le conduire aux Alpes, & qu'il évita de traverser le pays des Volces, crainte de rencontrer dans son passage les mêmes difficultés qu'Annibal, son frère, avoit éprouvées : il paroît du moins que ce général dut passer dans une partie du pays des Volces Tectosages pour arriver des Pyrénées en Auvergne.

Éd. origin. t. I, p. 27.

XXIV. — *Secours des Tectosages de Thrace en faveur du roi de Pergame, & des Tectosages d'Asie en faveur d'Antiochus, roi de Syrie, & de Ptolémée, roi d'Égypte.*

Dans le temps que les Volces des Gaules s'opposoient au passage d'Annibal, leurs anciens compatriotes, établis dans la Thrace, combattoient en faveur d'Attale, roi de Pergame, ce qu'il faut reprendre de plus haut.

An de Rome 530

Après que Séleucus Céraunus, roi de Syrie, eut été massacré [3] par ses propres sujets, & que son frère Antiochus le Grand, quoique dans un âge fort tendre, lui eut succédé, la plupart des gouverneurs des provinces, abusant de l'extrême jeunesse de ce prince, se rendirent maîtres de leurs gouvernemens & prirent les armes contre lui. Achéus, son proche parent, ayant pris sa défense, vengea en même temps la mort de Séleucus, frère de ce prince, & l'aida à reprendre une partie de son royaume sur ces usurpateurs. Le principal de ces rebelles étoit Molon, gouverneur de la Médie, qu'Antiochus défit entièrement avec le secours des Tectosages d'Asie qu'il avoit appelés à son service, & qui combattirent à la droite de son armée. Achéus, flatté de l'heureux succès de cette expédition, manqua à son tour à la fidélité qu'il devoit à Antiochus, & choisit le temps que ce prince étoit occupé à une guerre étrangère pour devenir lui-même l'usurpateur de son royaume. Il prit le titre de roi, s'unit avec Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, ennemi d'Antiochus, & se rendit formidable à tous les princes d'Asie d'en deçà du mont Taurus. Attale, roi de Pergame, qu'il attaqua d'abord, se voyant hors d'état de lui résister, eut recours aux Tectosages de la Thrace [4] dont il connoissoit la valeur, & dont il fit passer un grand nombre d'Europe en Asie. Ces Gaulois s'acquirent d'abord beaucoup de gloire

An de Rome 533

An de Rome 536

[1] T. Live, l. 27, c. 39.
[2] Doujat, in Livium, *ibid.*
[3] Polybe, l. 4, p. 271 & 314; l. 5, p. 397 & suiv.
[4] *Ibid.* l. 5, p. 420 & suiv.

An de Rome 536

dans toutes les expéditions qu'ils entreprirent en faveur de ce prince : ils le servirent avec autant de zèle que de fidélité, jusqu'à ce qu'un accident extraordinaire les détacha de ses intérêts. Ils étoient campés sur les bords du fleuve Mégiste, lorsque voyant une éclipse de lune, ils prirent ce phénomène pour un mauvais augure; étant d'ailleurs extrêmement fatigués d'une marche également longue & incommode par l'embarras des chariots chargés, selon l'usage de la nation, de leurs femmes & de leurs enfans, ils s'arrêtèrent & refusèrent d'aller plus avant. Ce refus imprévu fit beaucoup de peine à Attale, non pas tant pour le secours considérable dont il se voyoit privé par leur retraite, que par la crainte que ces Gaulois ne passassent à l'armée d'Achéus, & que ce prince ne s'en servît pour lui enlever la couronne. Car ces peuples, comme le remarque Polybe, se conduisoient dans leurs exploits militaires suivant leur caprice & leur fantaisie, & campoient toujours à part, pour être en état d'embrasser le parti qu'ils voudroient. Attale, embarrassé sur celui qu'il avoit à prendre dans cette conjoncture, ou de leur accorder, ou de leur refuser leur congé, étoit prêt à les faire envelopper par ses troupes qui les auroient taillés en pièces dans leur camp : mais arrêté par l'amour de sa propre gloire & par la parole qu'il leur avoit donnée, en les appelant de si loin à son secours, il aima mieux leur offrir à leur choix, ou de leur donner des terres pour s'y établir & les cultiver, ou de les faire conduire sûrement sur la côte de l'Hellespont. Ils prirent ce dernier parti, & s'étant retirés, Attale décampa lui-même & retourna à Pergame.

La guerre que le roi Antiochus[1] avoit entreprise contre Ptolémée Philopator, roi d'Égypte, au sujet de la province de Cœlé-Syrie, l'empêcha d'agir contre Achéus & de le punir de sa rébellion. Ces deux rois voulant enfin terminer la guerre qu'ils se faisoient depuis quelques années, mirent sur pied des armées formidables. Celle de Ptolémée étoit composée, entre autres, de six mille hommes, tant Gaulois que Thraces auxiliaires, dont quatre mille étoient déjà enrôlés depuis longtemps à son service : les autres deux mille étoient de nouvelle levée. Ces deux princes ayant résolu d'en venir à une action décisive, se rencontrèrent auprès de Raphias, dans la Phénicie, lieu fameux par la célèbre bataille qui s'y donna entre ces deux rois. L'aile gauche de Ptolémée plia d'abord sous les efforts de la droite des Syriens; mais ayant été relevée & soutenue à propos par la droite de ce prince, où étoient les Gaulois auxiliaires, l'armée d'Antiochus fut entièrement défaite.

An de Rome 537

Éd. origin. t. I, p. 28.

D'un autre côté, les Gaulois Tectosages de la Thrace, qui, après avoir abandonné le service du roi Attale, s'étoient retirés sur la côte de l'Hellespont, désoloient impitoyablement ce pays : ils ravagèrent les campagnes & pillèrent les villes pendant deux années de suite. Celle d'Ilium ou de Troie, qu'ils assiégèrent[2], fut assez heureuse pour échapper à leur fureur, à la faveur du secours de quatre mille habitans d'Alexandrie de Troade, commandés par Thémistus, qui, après leur avoir coupé les vivres, les obligèrent non-seulement de lever le siége

[1] Polybe, l. 5, p 409, 421 & seq.

[2] Polybe, l. 5, p. 447.

An de Rome 538

dans le temps qu'ils le poussoient avec plus de vigueur, mais aussi d'abandonner la Troade.

Ces mêmes Tectosages effacèrent bientôt après cette tache, par la gloire qu'ils eurent de se rendre maîtres de la ville d'Arisba dans l'Abydène, d'où ils firent une cruelle guerre aux autres villes voisines. Prusias, roi de Bithynie, averti des désordres & des excès qu'ils commettoient, marcha contre eux à la tête de son armée, & les ayant rencontrés, leur livra bataille & les fit passer au fil de l'épée; ensuite, s'étant rendu maître du camp, il égorgea sans miséricorde leurs femmes & leurs enfans. Par cette victoire, dit Polybe, Prusias délivra les habitans de l'Hellespont des Gaulois, qu'ils craignoient extrêmement, & du péril où les peuples d'Asie s'étoient exposés, en appelant témérairement chez eux les *barbares d'Europe*, car c'est ainsi que cet historien les appelle.

XXV. — *Les Tectosages d'Asie secourent Antiochus contre les Romains.*

An de Rome 563-564

Le secours que les Tectosages de Galatie donnèrent dans la suite à Antiochus le Grand, roi de Syrie, contre les Romains qui vouloient soumettre ce prince à leur domination, fut [1] la source en partie des maux que ces derniers leur causèrent. Antiochus, devenu supérieur à ses ennemis, avoit non-seulement recouvré son royaume; il avoit encore porté ses armes victorieuses dans les États de ses voisins. Dans la suite, sa trop grande puissance devint suspecte aux Romains, surtout après qu'il eut donné retraite dans ses États au fameux Annibal, que ses malheurs y avoient conduit. Antiochus, prévoyant qu'il auroit la guerre à soutenir contre la République romaine, crut devoir s'assurer du secours des Gallo-Grecs, sachant combien leur réputation étoit bien établie. Il les engagea donc, partie à force d'argent, partie par la crainte qu'il leur donna de ses propres armes, à faire alliance avec lui. Annibal, qui cherchoit une occasion de se venger des Romains, le pressant extrêmement de les prévenir & de leur déclarer la guerre, il s'y détermina enfin. Cette guerre dura trois ans; mais Antiochus eut bientôt lieu de s'en repentir, ayant été battu en différentes batailles, & obligé enfin de céder une partie de ses États aux Romains. Les Gallo-Grecs auxiliaires combattirent plusieurs fois dans le cours de cette guerre en faveur de ce prince. Les anciens historiens [2] font mention de quatre mille d'entre eux qui faisoient la principale force de son armée, dans le temps qu'il

An de Rome 564

assiégea le roi Attale dans sa capitale de Pergame. Ces peuples firent pour lors de si grands ravages dans la campagne, & jetèrent une si grande terreur dans cette ville, qu'Eumène fut obligé de venir au secours du roi Attale, son frère. Dans une autre occasion [3], qui se présenta quelques jours avant la bataille de Magnésie, l'armée romaine étant campée à quatre milles de celle d'Antiochus, mille archers gaulois, ayant passé la rivière de Phrygie qui séparoit les deux

[1] T. Live, l. 37. — Suidas, *in verbo* Γαλατία. — Appien, *in Syriac.*

[2] T. Live, l. 37, c. 18.

[3] *Ibid.*, l. 37, c. 38.

An de Rome 564

armées, furent insulter le consul romain jusque dans son camp, & après y avoir mis le désordre, & combattu assez longtemps, ils se retirèrent & repassèrent la rivière n'ayant perdu que fort peu de monde. Mais si les Gaulois eurent la gloire de vaincre dans cette occasion, ils eurent bientôt après le malheur d'être défaits avec Antiochus. Ce prince étoit campé sur les confins[1] de la Phrygie, près de la ville de Magnésie & de la montagne de Sipylus, quand le consul L. Cornélius Scipion l'attaqua avec une armée de trente mille hommes. Antiochus avoit dans la sienne, qu'on fait monter à soixante-dix mille combattans, un corps considérable d'infanterie & de cavalerie de Gallo-Grecs, Tectosages, Trocmes & Tolistoboges : il mit quinze cents cavaliers de cette nation, soutenus de trois mille autres pesamment armés [*loricati & cataphracti*], à la droite de la phalange macédonienne, qui faisoit la principale force de son armée, & en occupoit le centre; il plaça quinze cents autres cavaliers gaulois à la gauche de cette phalange, appuyés de deux mille cinq cents chevaux de la même nation, ce qui faisoit en tout un corps de huit mille hommes de cavalerie gauloise. Appien fait encore mention d'un corps d'infanterie de la même nation, posté à la gauche de l'armée d'Antiochus. Ce prince fut battu cependant malgré la supériorité de ses troupes sur celles des Romains, & sa défaite fut une suite du peu d'étendue qu'il avoit donnée à sa phalange, qui, par là, fut mise hors d'état de combattre; d'ailleurs, un nuage épais qui s'éleva & qui l'empêcha d'observer les mouvemens des ennemis, lui nuisit beaucoup. Ses Gaulois auxiliaires, qui soutinrent le premier choc des Romains, furent les premiers défaits. Antiochus perdit cinquante mille hommes, tués ou faits prisonniers, tandis que les Romains n'eurent que vingt-quatre cavaliers & trois cents fantassins tués.

Éd. origin. t. I, p. 29.

XXVI. — *Les Romains déclarent la guerre aux Gaulois d'Asie.*

An de Rome 565

Le dévouement des Gaulois pour Antiochus[2] & les secours considérables qu'ils lui donnèrent durant cette guerre, déplurent extrêmement aux Romains. Le consul Cn. Manlius se servit du moins de ce prétexte pour déclarer la guerre à ces peuples : il assembla son armée à Éphèse au commencement du printemps de l'an de Rome 565; & pour animer le courage de ses soldats, il leur représenta que le moyen le plus sûr pour réduire entièrement Antiochus qu'ils venoient de vaincre, & pour l'empêcher de remuer à l'avenir, étoit d'attaquer les Gallo-Grecs ses alliés & sa principale ressource. Il les assura qu'ils seroient bientôt soutenus dans cette guerre par Eumène, roi de Pergame, allié de la République, qui connoissoit parfaitement le pays de ces peuples & leur manière de combattre, & que ce prince, qui étoit autant intéressé qu'eux à les soumettre, devoit revenir incessamment de Rome. Manlius ayant disposé ses troupes à entreprendre cette guerre, fut joint par celles de Pergame, commandées par Attale, frère puîné d'Eumène; & après une longue marche, il arriva sur les

[1] T. Live, l. 37, c. 39 & suiv. — Appien, *in Syriac.*

[2] T. Live, l. 38, c. 12 & suiv. — Polybe, *Excerpt. legat*, p. 834 & seq. — Appien, *in Syriac.* p. 115 & seq.

frontières du pays des Tolistoboges. Ces peuples, qui, depuis leur établissement en Asie jusques à la défaite d'Antiochus par les Romains, avoient joui d'une prospérité presque continuelle, furent d'autant plus surpris de voir les Romains à leurs portes, qu'ils croyoient que cette nation n'oseroit jamais hasarder une telle entreprise, ni porter ses armes dans un pays si éloigné de la mer.

Manlius, avant que de commencer aucune hostilité, crut qu'il étoit de la prudence d'instruire ses soldats du génie & du caractère de la nation contre laquelle ils avoient à combattre[1]. Voici le portrait qu'il en fit dans un discours que Tite-Live lui prête : « Je sais, dit-il à ses soldats, que de tous les peuples « qui habitent l'Asie, les Gaulois ont la réputation d'être les plus belliqueux & « les plus expérimentés dans l'art militaire. C'est une nation qui, après avoir « porté ses armes victorieuses dans presque toutes les parties de l'univers, a fixé « sa demeure au milieu du peuple du monde le plus doux & le plus paisible. « Les Gaulois affectent de se rendre redoutables à ceux qui ne les connois- « sent pas. Il est vrai que tout inspire en eux la terreur : leur mine, leur taille, « leur longue chevelure blonde, la grandeur de leurs boucliers, la longueur « de leurs épées, leur chant au commencement du combat, le bruit qu'ils ont « coutume de faire pour lors, soit sur leurs boucliers[2], soit avec leurs armes, les

[1] T. Live, l. 38, c. 17.

[2] [Cette Note sur la tactique & l'armure des populations gauloises eût été mieux placée à la fin du premier livre, où les Bénédictins résument un peu rapidement ce que les anciens nous apprennent sur les mœurs & les usages des Gaulois, sans oublier « leurs inclinations & leurs armes » (*l.* I, *n.* XLVIII). Nous l'avons reportée ici pour éviter l'encombrement des grandes notes qui se multiplient dans cette partie de l'ouvrage.]

Le bouclier long des Gaulois, dont la forme & les dimensions paraissent avoir vivement frappé les Grecs & les Romains, ne nous est point connu sous son nom national comme tels ou tels autres détails de l'armure gauloise[1]. Les écrivains grecs se servent pour le désigner du substantif θυρεός (dérivé de θύρα, *porte, une porte*) que les Bénédictins traduisent (*l.* I, *n.* VII) par le mot français *tyrse* ou *thyrse*, employé aujourd'hui dans un tout autre sens; les Latins, du mot *scutum* qui semble impliquer aussi une origine ou une imitation hellénique, car il est emprunté au grec σκῦτος, *peau de bête, cuir.* Mais tous s'accordent à le regarder comme particulier aux populations de race celtique (...τοῦ Γαλατικοῦ θυρεοῦ. POLYB. l. 12, c. 30. — ...τοὺς ἐπιχωρίους θυρεούς. PAUSAN. l. 10, c. 20), & l'on peut affirmer au moins qu'il n'avait rien de commun avec le bouclier rond (ἀσπίς, *clupeus, clipeus* plus tard) dont se servaient, au temps des invasions gauloises, les hoplites des villes grecques & ceux des anciennes légions de Servius organisées & armées sur le type de la phalange dorienne des temps primitifs[2].

[1] Nous citerons notamment le *gaesum* & le *mataris* (*matara*, chez César, *de Bello Gall.* l. 1, c. 26) qui paraissent avoir été deux armes de jet distinctes de taille comme de forme (voir plus haut la note sur les *Gæsates*), & la haste à long fer (... πηχυίας τῷ μήκει τοῦ σιδήρου..) désignée en Gaule sous le nom de λάγκια (... ἃς ἐκεῖνοι λαγκίας καλοῦσι : DIOD. SIC. l. 5), que Diodore distingue avec raison du grec λόγχη, quoiqu'il présente avec lui un certain air de parenté. Varron lui-même reconnaissait que le mot était étranger à la langue latine (*non latinum verbum esse* : AULU-GELL. l. 15, c. 31). Il faut y joindre les chariots de guerre : *essedae, esseda, essede, essied, essieu* depuis; nom gaulois comme celui de plusieurs autres chars de travail ou de voyage naturalisés depuis en Italie : *rheda, petorritum, cofinus*, [*coffin* en anglais], *benna* [*benne*, en Belgique], &c., où les chefs bretons du temps de César combattaient encore à la manière des héros troyens ou phrygiens de l'époque homérique (T. LIV. l. 10, c. 28; STRAB. l. 4, c. 6, § 2), debout sur l'*esseda*, à côté de l'*Hénioque* (*auriga*) qui dirigeait les chevaux & armés d'un javelot, que Diodore désigne sous le nom de σαύνιον ou σαυνίον (*inde* σαυνιάζειν) qui paraît lui-même celtique ou tout au moins barbare d'origine. Les longs fers de ces σαύνια étaient quelquefois barbelés d'un bout à l'autre, comme l'était le javelot en silex ou en os de l'époque anté-historique (τὰ δὲ ἑλικοειδῆ δι' ὅλου ἀνάκλασιν ἔχει : DIOD. SIC. *l. l.*). L'arbalète que l'on voit figurer à deux reprises & très-clairement sur les monuments funéraires des nobles *Vellavi* (au musée du Puy), devait avoir aussi son nom indigène, comme d'autres armes de chasse (CÆS. *B. G.* l. 7, c. 31; STRAB. l. 4, c. 4, § 3; TACIT. *Ann.* l. 3, c. 43), connues ou inventées par les Arvernes, qui chassaient au faucon bien longtemps avant le moyen âge (... *hic primum tibi pila, pyrgus* (le jeu des *latrunculi*), *accipiter* (le faucon ou l'épervier), *canis, equus, arcus ludo fuere* : SIDON. APOLLIN. *Epist.* l. 3, ép. 3), car on retrouve dans plusieurs provinces du Midi les entraves (*compedes*) de ces oiseaux de chasse, marquées du nom ou des initiales du maître.

[2] Le *clipeus* dont étaient armés dans cette première organisation les légionnaires du premier rang (les *hastati*) était, suivant Plutarque, d'origine grecque (ἀργολικὰς πρότερον... PLUTARCH. *in Romul.* c. 21), à l'inverse du *scutum* des deux lignes suivantes que les Romains auraient emprunté, suivant

« cris, hurlemens & les danses qu'ils y joignent, enfin un certain air de « fierté que leur donne leur figure gigantesque. Que les Grecs, ajouta-t-il, les « Phrygiens & les Cariens les craignent & en soient épouvantés, eux qui ne « sont pas faits à leurs manières, à la bonne heure : pour nous qui som- « mes accoutumés à leur bruit & parfaitement instruits de leur vanité, nous « devons les mépriser, à l'exemple de nos pères, qui les ont battus dans plu- « sieurs occasions, & en ont plus souvent triomphé que d'aucune autre nation

Il formait, avec la longue épée de fer à deux tranchants (μάχαιρα, σπάθη, μάχαιρα Κελτική, POLLUX, *Onomastic.* 1, 10, 149) qui fendait ou abattait la tête d'un seul coup (... αἷς καταφέροντες τὰς κεφαλὰς διέκοπτον, POLYÆN. l. 8, c. 7, § 2), un des traits distinctifs de l'armure & de la tactique gauloise[3], où les armes offensives paraissent avoir joué de tout temps un rôle plus important que les armes défensives[4]. Les chefs, en effet, & quelques guerriers d'élite étaient à peu près les seuls, dit un historien ancien, qui s'affublassent, par vanité le plus souvent, d'une cotte de mailles dorée ou d'un casque empanaché de plumes & d'aigrettes[5] dont ils se débarrassaient eux-mêmes au moment du combat, car ils ne paraissent avoir connu ni les cuirasses à double carapace, ni les cnémides de bronze dont se composait la πανοπλία des hoplites grecs & étrusques, que nous retrouvons tout entière quelquefois dans leurs tombeaux. L'homme des bandes de Brennus, comme le Gésate des bords du Rhône, celui même qui combattait au premier rang le cou ceint du *torques* d'or n'avait, lui, d'autre arme défensive que son grand bouclier[6] dont il se servait de bien des manières, il est vrai, tantôt comme d'une nacelle (ἀντὶ σχεδίας, PAUSAN. l. 10, c. 21) pour passer les torrents & les marais, tantôt comme d'un lit ou d'un toit, pour s'abriter pendant la nuit. A des époques plus récentes, les Cimbres que Marius a arrêtés, ne franchissaient-ils pas pendant l'hiver, les glaciers & les nevés des Alpes sur leurs boucliers, qui les jetaient ainsi d'un bond en Italie[7]?

Le *scutum* des Gaulois était formé, comme tous les boucliers antiques, d'un ou de plusieurs cuirs de

lui, aux Sabins, dont ils descendaient par Tatius (θυρεοῖς δὲ τοῖς ἐκείνων ὁ Ρωμύλος ἐχρήσατο... *l.l.*). Mais les textes & les monuments figurés qui ne commencent à Rome qu'à des époques très-récentes, nous laissent absolument sans indication sur la forme de ce *scutum* primitif, qui pourrait n'avoir été qu'un bouclier ovale comme celui des hoplites de la phalange dorienne (ἀσπὶς ποδήρης. XENOPH. ἀσπὶς παραμήκης. ARRIEN.), si bien décrit par Tyrtée dans des vers contemporains de l'époque royale à Rome : Μηρούς τε κνήμας τε κάτω καὶ στέρνα καὶ ὤμους, | Ἀσπίδος εὐρείης γαστρὶ καλυψάμενος. TYRT. *Fragm.* VII, 23). Plutarque, que nous venons de citer, ne dit-il point un peu plus haut que les Sabins étaient ou se croyaient de race dorienne (Λακεδαιμονίων ἀποίκους οὖσιν, *l.l.*). — Voir, indépendamment des écrivains classiques dont nous exprimons ici la substance, les nombreux travaux spéciaux récemment publiés en Allemagne sur le costume & l'armure des Grecs & des Romains par MM. Koepke (Berlin, 1807), Loehr, Taktik und Kriegswesen der Griech. und Roem, Kempten, 1825, Ruestow und Koechly, Gesch. des griech. Kriesgswesens, Aarau, 1852, Guhl und Koner; Das Leben der Griechenund Roemer nach antiken Bildwerken; Berlin, 1860; H. Weiss, Kostuemkunde, Stuttgard, 1860, & les savants articles sur l'armure des Grecs & des Romains de la *Real-Encyclopaedie* du docteur Pauly (*sub voce Arma*). Celui de M. A. Baumstark sur l'armure des Gaulois (*ib. sub voce Galli*) nous paraît laisser beaucoup à désirer, au double point de vue de l'exactitude & de la critique, archéologiquement comme historiquement parlant.

[3] Cette μάχαιρα, que d'autres écrivains grecs désignent sous le nom de σπάθη (proprement la latte de bois des tisserands), qui a survécu au mot μάχαιρα chez les populations néo-latines (sous les formes *spatha*, *spada*, *espade*, *espadon* [*spadassin*], *espée*, *épée*), était, comme le dit Plutarque, l'arme préférée & l'arme redoutée du fantassin gaulois, qui s'en servait avec une vigueur & une adresse remarquables : τῆς τῶν βαρβάρων ἀλκῆς τὴν βιαιοτάτην ἐν ταῖς μαχαίραις οὖσαν, PLUTARCH. *in Camill.* p. 387, ch. D. BOUQUET). Mais elle ne frappait que de taille (... μηδαμῶς κέντημα τὸ ξίφος ἔχειν. POLYB. l. 2, c. 33. — *Gallis praelongi* [*gladii*] *ac sine mucronibus*, T. LIV. l. 22, c. 47), quoique tranchante des deux côtés & dans toute sa longueur, à l'inverse de l'épée courte des Ibères, adoptée depuis par les Romains, qui frappait à la fois d'estoc & de taille (... *punctim magis quam caesim*, T. LIV. *l.l.*). Elle était de plus forgée d'une manière si grossière (... βαρβαρικῶς καὶ σὺν οὐδεμιᾷ τέχνῃ. PLUTARCH. *l.l.*) que la lame se courbait, sans se briser il est vrai, comme le fait l'acier, après chaque coup asséné, & que le combattant était obligé de la redresser à l'aide du pied sur la terre. (... πρὸς τὴν γῆν ἀπευθύναι τῷ ποδὶ, POLYB. *l.l.*) — On la portait suspendue au côté droit. (... παρὰ τὸ δεξιὸν πλευρόν. STRAB. l. 4, c. 4, § 3. — ... παρὰ τὴν δεξιὰν λαγόνα [sur la cuisse droite], DIOD. *l.l.*), au moyen de chaînettes de fer ou de bronze (... σιδηραῖς ἢ χαλκαῖς ἁλύσεσιν, DIOD. *l.l.*), que les riches remplaçaient quelquefois par des baudriers ornés de *bullae* argentées ou dorées (... ἐπιχρύσοις ἢ καταργύροις ζωστῆρσι, DIOD. *l.l.*), comme dans un curieux spécimen de notre collection découvert près d'Embrun, dans les Alpes cottiennes.

[4] La musique des bandes gauloises (σάλπιγγας δ' ἔχουσιν ἰδιοφυεῖς [indigènes par conséquent] καὶ βαρβαρικάς, DIOD. *l.l.* p. 307) n'était pas moins caractéristique que *leur tactique* & *leur armure*. Les plus sérieux de leurs historiens ne parlent qu'avec étonnement du nombre énorme de cornets, de trompes soufflées à pleins poumons, qui précédaient leurs lignes (... ἀναρίθμητον μὲν γὰρ ἦν τὸ τῶν βυκανητῶν καὶ σαλπιγκτῶν πλῆθος... POLYBE, l. 2, c. 30), & dont le son rauque ou strident (... ἦχον τραχύν, DIOD.) se mêlait aux cris & aux chants de guerre répétés par les rochers des montagnes voisines.

[5] ..... Θώρακας δὲ ἔχουσιν οἱ μὲν σιδηροῦς ἁλυσιδωτούς..., (DIOD. SICIL. l. 5, p. 305 & 307.) — ... κράνη δὲ χαλκᾶ περιτιθένται μεγάλας ἐξοχὰς ἐξ αὑτῶν ἔχοντα, *l.l.*; en les chargeant encore d'ornements bizarres, de becs d'oiseaux ou de cornes de bêtes sauvages.

[6] Θυρεοὺς γὰρ τοὺς ἐπιχωρίους εἶχον, καὶ ἄλλο σφίσιν οὐκ ἦν ὅπλον... σκέπη σώματος. (PAUSAN. l. 10, c. 20.)

[7] Τοὺς θυρεοὺς πλατεῖς ὑποτιθέντες τοῖς σώμασιν (PLUTARCH. *in Mario*, c. 23). *Hiliam... per hiemem, quae altius Alpes levat, tridentinis iugis in Italiam provoluti veluti ruina descenderant* (FLOR. l. 1, c. 37, éd. C. Halm.).

« du monde. Nous avons déjà éprouvé que quand on est assez brave pour « soutenir le premier feu qui les emporte & les met dans une espèce de fureur, « la sueur & la lassitude leur font tomber bientôt après les armes des mains; « & que, sans employer le fer contre eux, le soleil, la poussière & la soif les « accablent & les découragent, tant ils sont mols & efféminés lorsque ce pre-

Éd. origin. t. I, p. 30.

« mier feu les abandonne. Ce n'est pas seulement dans les actions générales « entre nos légions & les leurs, mais dans des combats singuliers d'un Romain « avec un Gaulois, que nous avons connu la différence des deux nations. Avec

bœuf[8] superposés tantôt à une claire-voie d'osier (ῥάβδοι, κανόνες, chez les Grecs de l'époque héroïque, Il. Θ, v. 193), tantôt à un cloisonnage de planches minces ajustées latéralement. Il était encadré ou recouvert comme eux de lames métalliques diversement entrecroisées, quelquefois d'ornements ou d'images en relief destinés à le garantir, au moins autant qu'à le faire reconnaître dans la mêlée[9]. Mais il en différait par sa forme rectangulaire & surtout par ses dimensions, qui justifient l'épithète θυρεός sous laquelle les Grecs le désignaient. Il y a même plus d'une raison de croire qu'il n'avait rien ou presque rien à cette époque de la courbure semi-cylindrique qu'ont prise depuis les *scuta* en forme de tuile des légionnaires romains (... *scutis oblongis & curvis :* Amm. Marcellin, l. 24, c. 6). Diodore de Sicile, dont le témoignage, puisé souvent à des sources anciennes, prend ici de l'importance, dit formellement qu'il était de la taille d'un homme (θυρεοῖς μὲν ἀνδρομήκεσι, l. 5, p. 376), & que le grand corps des guerriers gaulois disparaissait en partie derrière ces longs écrans cerclés & bardés de bronze. Pausanias, qui avait vu les boucliers des soldats de Brennus suspendus par les Étoliens aux chapiteaux du grand temple de Delphes, assure qu'ils ressemblaient de très-près aux *gerrhae* des Perses, qui étaient aussi de grands boucliers longs, communs à plusieurs des peuples de ce vaste empire[10].

En aurait-il été de l'*armure des Celtes*[11] comme de leur idiome national, dont la philologie se préoccupe avec raison aujourd'hui, comme de leurs croyances religieuses, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, avec quelque détail (Voir page 83 la note sur les religions primitives de la Gaule), comme de leur costume lui-même, qui ressemble par plus d'un trait à celui des autres peuples barbares de l'occident, & qui doit se rattacher, comme le leur, à l'Asie occidentale, d'où paraissent être sorties la plupart des populations européennes[12]? Ce que l'on peut affirmer, au moins, c'est qu'ils n'en ont rien ou presque rien emprunté aux Grecs ou aux Romains, dont ils ne connaissaient probablement pas les noms avant leurs invasions en Italie & en Grèce. Ce seraient les Romains, au contraire, qui auraient, à la suite de leurs premières rencontres avec nos pères, dont la tactique toute nouvelle les déroutait, reconnu & corrigé par degrés les imperfections de leur armure nationale, en couvrant par exemple d'un casque de bronze la tête de leurs légionnaires, pour les garantir de ces grands coups d'épée que les

[8] De là, les épithètes βόειος, ταύρειος, appliquées chez Homère à tous les boucliers (βόειαι ἀσπίδες εὔκυκλοι, Il. E, 542, M. 526), qui prennent à cause de cela les noms de βοεῖαι, ῥινοί, βόες τυκταί. (Il. Δ, 447; — M, 105; — P, 452.) Ces peaux (πτύχες) que l'on cousait en plus ou moins grand nombre (celui d'Ajax en avait jusqu'à sept : σάκος ἑπταβόειον; Il. Z, 220) & que les Grecs savaient déjà tanner de très-bonne heure, comme le prouvent certains mots de leur langue, étaient souvent employées crues ou desséchées chez les barbares d'Europe & d'Asie, dont les boucliers velus prenaient dans ce cas le nom de λαισήϊα (de λάσιος, *velu*) ...λαισήϊα ...ὠμοβοέης πεποιημένα, dit Hérodote, en parlant des Ciliciens, l. 7, c. 91.

[9] Τινὲς δὲ καὶ τῶν χαλκῶν ἐξοχὰς ἔχουσιν, οὐ μόνον πρὸς κόσμον (comme les σήματα ou σημεῖα des Grecs) ἀλλὰ καὶ πρὸς ἀσφάλειαν εὖ δεδημιουργημένας. (Diod. *l. l.* p. 307). Ces détails du bouclier antique, que nous connaissons chez les Grecs, par les peintures des vases, par les bas-reliefs sculptés & les minutieuses descriptions des poëmes homériques, qui désignent par leur nom chacune de ses parties, depuis l'ὀμφαλός (l'*ambo* des Romains) qui en formait le centre, jusqu'aux κύκλοι, ou plaques rondes (ὀμφαλοί, *bullae*) quelquefois nombreuses dont il était décoré, & aux lames de bronze (ἄντυξ, quelquefois doubles & triples (ἄντυξ τρίπλαξ. Il. Σ, 480) qui en recouvraient les bords, nous sont à peu près inconnus chez les Gaulois, qui n'avaient ni poëtes, ni artistes. En bataille, ils le tenaient à l'aide d'une poignée de bois ou de lanières de cuir, qui le fixaient au bas & au haut du bras gauche : en marche, ils le portaient supendu au cou ou à l'épaule gauche, au moyen de courroies dont les noms étaient discutés chez les Grecs eux-mêmes.

[10] Σχῆμα δὲ αὐτῶν ἐστιν ἐγγυτάτω τῶν περσικῶν γέῤῥων (Pausan. l. 10, c. 19.)

[11] Ce mot, qui sera justifié par tout ce que nous venons de dire, le serait au besoin par le témoignage des anciens eux-mêmes, qui s'en sont servis à plusieurs reprises dans le même sens que nous : *armisque gallicis*, T. Liv. l. 21, c. 42. — ... ὁ δ' ὁπλισμὸς [τῶν Ἰαπόδων] Κελτικός... (Strab. l. 7, c. 5, § 4.)

[12] Pausanias ne remarquait-il pas, longtemps avant nous, que l'organisation de la *trimarkisia* ou de la grosse cavalerie celtique était calquée sur celle du corps persan des *immortels*, où chacun des dix mille cavaliers maîtres, dont le corps était composé, avait aussi ses deux servants montés & prêts à prendre au besoin sa place (Pausan. l. 10, c. 39.) L'intermédiaire habituel de ces antiques relations, que nous sommes réduits à deviner en partie, paraît avoir été la longue & large vallée du Danube (Ἴστρος, *Ister*), qui s'ouvre du côté de l'orient, comme le dit Hérodote (...πρὸς εὖρον ἄνεμον, l. 4, c. 99), & dont les deux rives étaient habitées, de son temps, par des populations qui portaient encore le costume des Mèdes : ἐσθῆτι χρεωμένους Μηδικῇ (l. 5, c. 9). Un de ces peuples, les Sigynnes, dont le nom était arrivé jusqu'à lui, se croyaient eux-mêmes originaires de l'Asie : εἶναι δὲ Μήδων σφέας ἀποίκους λέγουσι, *l. l.*; ce que l'historien se garde bien de contester, quoique le fait

« quelle valeur M. Manlius ne chassa-t-il point du Capitole ces anciens & véritables Gaulois qui l'avoient assiégé? Ceux que vous avez à combattre ont dégénéré de leurs ancêtres; ils se sont mêlés avec les Grecs, dont ils ont pris le nom, & ont participé à leur mollesse; ce n'est donc pas sans fondement qu'on les appelle Gallo-Grecs; en un mot, en changeant de climat, ils ont, à l'exemple de bien d'autres peuples étrangers, changé de mœurs & de génie. Vous les avez déjà battus dans l'armée d'Antiochus, ces Phrygiens revêtus d'armes gauloises; vainqueurs de diverses autres nations, vous soumettrez d'autant plus aisément celle-ci, qu'elle est déjà vaincue; & votre victoire sera d'autant plus glorieuse, que ces Gaulois ont encore toute la réputation de leur ancienne valeur. »

Gaulois de l'Allia assénaient aussi bien que nos chevaliers du temps des croisades [13].

Quelques-unes des armes de jet que les Gaulois maniaient du reste avec une dextérité remarquable, qu'ils lançaient l'une après l'autre (*eminus*) avant d'en venir à leur combat à l'arme blanche (ἡ ἀπὸ τοῦ ξίφους... μάχη, DIODOR. *l.l.*), paraissent avoir été appréciées de très-bonne heure par les Romains, car elles figurent déjà sous leur nom national dans l'armement de la légion manipulaire qui n'était, comme on le sait, qu'une réforme de l'ancienne tactique romaine, nécessitée par l'expérience de tactiques toutes nouvelles. Nous citerons notamment le *gaesum*, que Tite-Live signale parmi les armes de hast ou de jet, dont fut alors armée l'infanterie légère de chacun des nouveaux corps [14]. Ce serait à la même époque aussi, dit le même historien, que le *scutum* ou le grand bouclier rectangulaire serait devenu l'arme défensive & l'arme uniforme, qui plus est, des légionnaires de tous les rangs [15]. Les *hastati* (soldats du premier rang), qui étaient restés fidèles au vieux bouclier rond des temps héroïques, l'auraient définitivement abandonné à cette époque [16], & il y a plus d'une raison de croire, en rapprochant les dates de ces transformations, intéressantes même pour notre histoire, que, sur ce point encore, l'exemple des Gaulois n'a point été sans influence sur les Romains. Il est certain au moins que le nouveau bouclier de leur infanterie, dont l'usage s'est maintenu depuis jusque sous l'Empire, rappelle de très-près, par la forme comme par le nom, le grand bouclier des bandes gauloises, rendu plus maniable, il est vrai, quoiqu'il ait encore un mètre & vingt centimètres de hauteur moyenne & arrondi ou recourbé dans le sens de sa largeur, de manière à garantir, même latéralement, le corps du combattant, que le bouclier gaulois, malgré ses dimensions exagérées [17], laissait à découvert, comme le remarque judicieusement Polybe. [E. B.]

lui paraisse à peu près inexplicable, « car tout devient possible, dit-il, dans un espace de temps illimité. » (*l.l.*)

[13] Ἐχαλκεύσατο μὲν κράνη τοῖς πλείστοις ὁλοσίδηρα, καὶ λεῖα ταῖς περιφερείαις, ὡς ἀπολισθαίνειν ἢ κατάγνυσθαι τὰς μαχαίρας... (PLUTARCH. *in Camillo*, chez Dom Bouquet, t. I, p. 387, & POLYÆN. l. 8, c. 7). Ces assertions, que nous empruntons à des écrivains de date relativement récente, semblent contredites, il est vrai, par le témoignage de Tite-Live sur l'armement des anciennes légions de Servius, où les trois premières classes sont armées du casque de bronze (*galea, clipeus, ocreae, lorica; omnia ex aere*, LIV. l. I, c. 43); mais elles reposaient certainement sur d'anciennes traditions dont les deux historiens se sont faits les échos. On remarquera de plus qu'ils s'accordent l'un & l'autre à faire honneur à Camille de la plupart de ces réformes, dont la date se trouve ainsi approximativement fixée.

[14] ...*Leves autem qui hastam tantum gaesaque gererent vocabantur* (LIV l. 8, c. 8).

[15] *Clipeis antea Romani usi sunt; dein postquam stipendiarii facti sunt, scutum pro clipeis fecere, & quod antea phalanges similes Macedonicis, hoc postea manipulatim structa acies coepit esse.* (LIV. *l.l.*)

[16] On ne les retrouve plus, en effet, que dans les temples des dieux, où les Romains du temps d'Auguste les suspendaient volontiers en manière d'offrande. *clipeus votivus*. Ces boucliers de parade étaient souvent d'or ou d'argent ciselé & ornés quelquefois d'inscriptions commémoratives (OB C. S. *ob cives servatos, &c.*), comme ceux que le Sénat dédiait à Tibère pour célébrer sa clémence & sa miséricorde : CLEMENTIAE MODERATIONI. (Voir les revers de ses monnaies en m. br. & les commentaires des numismatistes.)

[17] ...οὐ δυναμένου τοῦ Γαλατικοῦ θυρεοῦ τὸν ἄνδρα περισκέπειν, ὅσῳ γυμνὰ καὶ μείζω τὰ σώματα. (POLYB. l. 2, c. 30.) Il y aurait pourtant quelque raison de croire, d'après ces indications, que le grand bouclier gaulois du temps des invasions avait graduellement diminué de taille chez les Gaulois eux-mêmes. Nous en trouverions une nouvelle preuve dans le silence de César & dans les bas-reliefs des arcs-de-triomphe gallo-romains de l'époque impériale (à Orange, à Carpentras, — voir aussi le célèbre autel de Notre-Dame, à Paris), où les boucliers gaulois & germaniques suspendus aux trophées se présentent sous des formes assez variables, il est vrai (ovales, hexagones, &c.), mais toujours inférieures à celles du θυρεός, que les Grecs comparaient avec raison à une porte mobile.

XXVII. — *Défaite des Tolistoboges sur le mont Olympe.*

Après ce discours, Manlius se mit en marche & envoya en même temps des ambassadeurs à Épossognat, le seul tétrarque de la Galatie qui, pour ne pas violer l'alliance qu'il avoit contractée avec le roi Eumène, avoit refusé de joindre ses armes à celles d'Antiochus contre les Romains. Ces ambassadeurs, accompagnés de ceux de ce tétrarque, étant venus rejoindre le consul peu de temps après, ces derniers le supplièrent, de la part de leur maître, de ne pas faire la guerre aux Tolistoboges ni aux autres Gaulois jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse de ce tétrarque, qui devoit aller trouver ses compatriotes dans l'espérance de leur faire accepter les conditions raisonnables qu'il devoit leur proposer, pour leur procurer l'amitié des Romains. Manlius consentit à la demande d'Épossognat; & ayant décampé, il se rendit à *Cuballum,* château de Gallo-Grèce.

Il y fut à peine arrivé, qu'un gros de cavalerie gauloise vint attaquer ses gardes avancées, ce qui causa d'abord dans son camp quelque désordre qui auroit pu avoir des suites, si la cavalerie romaine, qui se trouva bientôt en état d'agir & de se défendre, n'eût répoussé & mis en fuite celle des Gaulois, après quelque perte de part & d'autre. Cette surprise rendit Manlius plus vigilant & plus attentif dans sa marche vers la rivière de Sangary. A son arrivée au bord de ce fleuve, que sa profondeur ne permettoit pas de passer à gué, il s'arrêta & campa sur le rivage, jusqu'à ce qu'il eût fait construire un pont; c'est là qu'il reçut les prêtres de Cybèle qu'on appeloit Galles, que les deux grands pontifes Attis & Battacus, qui desservoient le fameux temple de Pessinunte, consacré à cette déesse, lui envoyoient pour assurer de sa part les Romains qu'ils seroient victorieux. Manlius reçut avec honneur ces envoyés, quoique Gaulois; & ayant, sur cette assurance, fait passer le Sangary à toute son armée sur le pont qu'il avoit fait construire, il alla camper[2] auprès de Gordium & s'empara aisément de cette ville; car les habitans l'avoient déjà abandonnée au bruit de ses approches.

Le tétrarque Épossognat lui fit savoir dans cet endroit que les Gaulois, qu'il n'avoit pu porter à la paix, avoient pris la résolution de se retirer avec leurs femmes, leurs enfans & tous leurs effets sur le mont Olympe, où ils croyoient être entièrement à l'abri des armes romaines. Le consul apprit, en effet, bientôt après, la retraite des Tolistoboges sur cette montagne, de même que celle des Galates sur le mont Magaba près d'Ancyre, & que les Trocmes avoient joint les premiers, après avoir confié leurs femmes & leurs enfans aux autres.

Ce fut de l'avis de trois de leurs tétrarques, Ortiagon, Combolomar & Gaulot, que ces peuples abandonnèrent leurs villes pour se retirer sur ces montagnes; persuadés qu'étant munis de provisions & d'une grande quantité de pierres au

[1] Suidas, ex Polyb. *verbo* Γάλλοι.

[2] T. Live, l. 38, c. 18 & suiv.

défaut de javelots, les Romains n'oseroient les attaquer dans des lieux aussi avantageux & presque inaccessibles, qu'ils avoient eu soin, d'ailleurs, de fortifier par de bons fossés, & que, les Romains étant obligés de camper au bas de la montagne, la disette des vivres ou la rigueur du froid les obligeroit bientôt à abandonner leur entreprise.

Manlius, voyant que de la manière dont les Gaulois étoient postés il ne pouvoit les combattre que de loin, fit provision, de son côté, d'une grande quantité de flèches, de javelots, de piques à lancer & de pierres pour ses frondeurs, & vint se camper à cinq milles du mont Olympe. Il s'avança ensuite, & après avoir bien examiné le terrain par lui-même, il fit camper son armée au bas de ce mont. Le lendemain, après avoir sacrifié aux dieux, il partagea ses troupes en trois corps pour attaquer les Gaulois par les trois sentiers qui paroissoient praticables. Il se mit à la tête du principal & donna le commandement des deux autres, l'un à L. Manlius son frère, & l'autre à C. Helvius, avec ordre à ce dernier de faire le tour de la montagne pour gagner le sentier qui étoit au couchant d'été, tandis qu'il attaqueroit celui du midi ou du milieu qui lui paroissoit le plus aisé, & son frère celui du levant d'hiver. Celui-ci avoit ordre de venir le joindre avec ses troupes, s'il trouvoit l'attaque trop difficile. Manlius partagea de même les troupes auxiliaires d'Attale & laissa la cavalerie avec les éléphans dans la plaine. Éd. origin. t. I, p. 31.

Les Gaulois, persuadés que les chemins des deux côtés de la montagne étoient impraticables & que celui du milieu étoit le seul qui pouvoit être attaqué, firent tous leurs efforts pour mettre ce dernier en état de défense, & détachèrent quatre mille hommes pour aller s'emparer d'une élévation ou tertre qui étoit éloigné de mille pas de leur camp & qui dominoit sur ce chemin. Manlius, de son côté, se prépara à l'attaquer : il fit d'abord marcher à la tête & un peu avant les légions les soldats armés à la légère, les archers crétois & les frondeurs d'Attale, suivis des Trybaldiens & des Thraces. L'action commença par une décharge de traits de part & d'autre. Le combat fut d'abord assez égal des deux côtés, les Tolistoboges ayant l'avantage du poste, & les Romains, qui étoient beaucoup mieux munis de dards & de flèches, celui des armes; mais enfin, les Gaulois manquant entièrement de traits, les Romains eurent bientôt la supériorité sur eux. Les Tolistoboges n'ayant plus, en effet, pour leur défense que leurs boucliers aplatis & leurs épées qui leur furent également inutiles, les premiers par leur peu de proportion à la grandeur de leurs corps qu'ils ne pouvoient couvrir, & les autres par l'éloignement des ennemis qu'ils ne pouvoient atteindre, eurent recours aux pierres, au défaut de dards & de javelots; mais ce secours leur devint encore inutile, n'étant pas faits à cette manière de combattre & leur principale force consistant à manier adroitement leurs épées dans une mêlée. Se voyant donc accablés d'une grêle de flèches qu'ils ne pouvoient ni parer, ni arracher de leur corps, parce que le fer étant fort pointu, s'insinuoit plus avant dans la chair, ils entrèrent dans une espèce de désespoir & de rage de se voir périr par des blessures qui paroissoient peu considérables. C'étoit un spectacle affreux de voir ruisseler le sang des Gau-

lois, dont les blessures paroissoient d'autant plus qu'ils combattoient nus jusqu'à la ceinture, suivant leur coutume, & qu'outre qu'ils étoient naturellement fort blancs, ils ne se dépouilloient jamais que pour le combat; quelques-uns d'entre eux ayant voulu se jeter sur les ennemis, furent aussitôt taillés en pièces par les soldats romains, armés à la légère. Enfin ce combat leur fut si funeste, que le petit nombre qui échappa aux traits des Romains se vit forcé, avant même l'arrivée des légions romaines, d'abandonner le poste & de se retirer dans le camp.

Le consul, après s'être rendu maître de cet endroit, fut joint par C. Helvius & L. Manlius, ses lieutenans, qui n'avoient pu forcer les deux autres sentiers. Il fit d'abord reposer ses légions & se mit ensuite en marche vers le camp des Gaulois avec toutes ses troupes. Sur l'avis de son approche, ces peuples sortent de leurs retranchemens & l'attendent en bonne contenance; mais, accablés d'un nombre infini de traits, ils sont obligés de rentrer dans leur camp. Les légions romaines les suivirent de près, & Manlius, jugeant du désordre que causoit la prodigieuse quantité de dards que ses troupes jetoient dans le camp des Gaulois par les cris des femmes & des enfans, résolut de le forcer, ce qu'il exécuta avec tant de valeur, que les Gaulois ne pouvant plus résister, se débandèrent de toutes parts, sans que l'horreur des précipices & des rochers, où la plupart périrent, fût capable de les arrêter.

Manlius, étant maître du camp des Tolistoboges & voulant profiter de sa victoire, défendit le pillage & marcha aussitôt avec son frère, L. Manlius, à la poursuite des fuyards, après avoir mis les prisonniers sous la garde des tribuns militaires; mais ses ordres ne furent pas exécutés, car à peine étoit-il parti que C. Helvius, étant arrivé avec l'arrière-garde, ne put empêcher ses soldats d'entrer dans le camp & de le piller. La cavalerie romaine, qui durant le combat avoit demeuré au bas de la montagne sans pouvoir combattre, se jeta de son[1] côté sur les fuyards qu'elle trouva dispersés aux environs de ce mont, les tailla en pièces ou les fit prisonniers[2]. Ainsi Manlius remporta une entière victoire sur les Tolistoboges. On ne put compter le nombre de leurs morts, suivant quelques auteurs[3], à cause de la multitude des cadavres entassés les uns sur les autres; on fait cependant monter leur perte à quarante mille, tant hommes que femmes ou enfans, dont la plupart périrent dans les cavernes & le creux des rochers. Il y eut autant de prisonniers que le consul fit vendre aussitôt aux peuples voisins, pour se dispenser d'emmener avec lui un si grand nombre de captifs. La perte totale des Gaulois fut donc de quatre-vingt mille personnes. Un ancien auteur[4] remarque que les Gaulois prisonniers aimèrent mieux se donner la mort eux-mêmes que de survivre à leur captivité.

Éd. origin. t. I, p. 32.

Le consul Manlius se fit apporter les armes de ces peuples avec le butin que ses soldats avoient fait; il ordonna ensuite de faire un monceau de toutes les armes, auxquelles on mit le feu, & après avoir fait vendre la partie du butin

[1] Appien, *in Syriac.*
[2] *Ibid.*
[3] T. Live, l. 38, c. 18.
[4] Florus, l. 2, c. 11.

dont le prix devoit être mis en commun, il distribua le reste aux soldats, donnant à chacun les louanges qu'il méritoit; mais surtout au jeune Attale, qui, de l'aveu de toute l'armée, s'étoit le plus distingué dans les différens périls où il s'étoit exposé.

XXVIII. — *Action mémorable de Chiomare, femme d'un tétrarque gaulois & prisonnière de guerre.*

Quelque considérable que fût la défaite des Gaulois sur le mont Olympe, Manlius, résolu d'exterminer entièrement leur nation, se rendit avec son armée vers Ancyre, où il arriva en trois jours, dans le dessein d'aller ensuite attaquer les Tectosages, qui étoient campés à dix milles de cette ville. Dans[1] le même temps, Chiomare, femme d'Ortiagon, l'un des tétrarques des Tectosages, que la prudence autant que la grandeur d'âme rendoient recommandable, eut le malheur de devenir prisonnière d'un centurion romain. Cet officier, dont le déréglement des mœurs égaloit l'avarice, touché de la beauté de cette princesse, eut la témérité d'attenter à sa pudeur; mais ne pouvant la gagner par ses caresses, qu'il mit inutilement en usage, il eut recours à la violence. Ce centurion, également avare & débauché, pour consoler sa captive de l'injure qu'il venoit de lui faire, offrit ensuite de lui rendre la liberté moyennant une somme considérable dont il convint avec elle, & lui permit d'en faire donner avis en secret au roi son époux. En conséquence, deux Gaulois s'étant rendus la nuit suivante près d'une rivière où ils devoient recevoir Chiomare, le centurion l'amena avec lui au lieu du rendez-vous, comptant y recevoir la rançon qu'elle lui avoit promise. On la lui comptoit, en effet, lorsque Chiomare le voyant tout occupé à peser l'or qu'on avoit apporté, & dont la valeur pouvoit être d'un talent attique, ordonna en sa langue aux deux Gaulois chargés de la ramener de tirer leur épée & de couper la tête de ce capitaine, ce qui fut exécuté sur le champ. Chiomare prit cette tête, qu'elle enveloppa, la porta elle-même au roi son époux, & en l'abordant la jeta à ses pieds avant que de l'embrasser. Ortiagon, surpris de ce spectacle, en demanda la raison à son épouse. *C'est,* répondit Chiomare, *la tête d'un indigne officier romain, qui a attenté à mon honneur & dont j'ai cru devoir tirer vengeance.* Ce tétrarque, charmé d'une action si généreuse, s'écria : *O femme, que la fidélité est une belle chose! — Oui,* répliqua Chiomare, *mais c'est encore quelque chose de plus beau pour moi de voir en vie le seul à qui je dois être fidèle.* Cette princesse fit voir, par cette réponse autant que par la générosité de son action, qu'elle étoit aussi digne d'Ortiagon que ce prince étoit digne d'elle. La nature avoit répandu en effet sur ce dernier des talens que l'éducation avoit perfectionnés. Sa libéralité & son affabilité à l'égard de tous ceux qui l'approchoient, sa politesse dans les manières, sa prudence dans les discours, sa sagesse dans la conduite, sa valeur dans les combats

[1] T. Live, l. 38, c. 18. — Plutarque, *Opusc. de Virtut. mulierum,* p. 258. — Valère-Maxime, l. 6, c. 1. — Suidas, *in verbo* Ὀρτιάγων.

& son habileté dans l'art militaire le rendoient un prince accompli[1]. Il surpassoit tous les autres rois de la Galatie en force & en puissance, & son plaisir autant que son ambition étoient de dominer sur eux. Il s'étoit trouvé à la bataille du mont Olympe & avoit eu le bonheur d'échapper à la défaite de ses compatriotes.

XXIX. — *Les Tectosages vaincus par les Romains.*

Éd. origin. t. I, p. 33.

Le consul fut à peine arrivé à Ancyre, que les Tectosages lui envoyèrent des ambassadeurs pour[2] le supplier de ne rien entreprendre contre eux, qu'après avoir conféré avec leurs chefs qu'il trouveroit plus disposés à la paix qu'à la guerre. Manlius ayant écouté volontiers cette proposition, & assigné la conférence pour le lendemain, dans un lieu également éloigné d'Ancyre & du camp des Tectosages, se trouva au rendez-vous accompagné de cinq cents chevaux; mais les Gaulois ne s'y rendirent pas : ils envoyèrent seulement des députés à ce consul pour s'excuser sur une cérémonie de religion dont ils n'avoient pu se dispenser, & promirent d'envoyer le jour suivant les principaux de leur nation pour négocier la paix. Manlius envoya ce jour-là Attale à sa place au lieu de la conférence, où on se rendit exactement de part & d'autre, & où on convint des articles de la paix; mais les Gaulois, qui avoient dessein d'en éluder la conclusion, ne voulurent rien terminer faute de pouvoirs suffisans, & demandèrent pour le lendemain une nouvelle conférence, où leurs rois se trouveroient en personne pour arrêter les articles avec le consul même, ce qui leur fut accordé. La vue des Gaulois dans cette demande étoit de gagner du temps pour faire passer la rivière d'Halys à leurs femmes & à leurs enfans, & les mettre en sûreté avec leurs meilleurs effets, résolus de dresser le lendemain une embuscade à Manlius, & de l'attaquer avec mille cavaliers d'élite, au lieu de cinq cents qu'ils devoient amener seulement dans l'endroit de la conférence. Les Tectosages firent en effet l'un & l'autre.

Manlius, qui ne pensoit à rien moins qu'à la mauvaise foi des Gaulois, partit le jour suivant avec son escorte ordinaire de cinq cents chevaux; mais il fut bien surpris de voir après cinq milles de marche, & à son arrivée au lieu du rendez-vous, un gros de cavalerie gauloise venir à toute bride sur lui. Il soutint d'abord l'attaque de ces troupes avec toute la valeur possible & sans se déconcerter; mais enfin, accablé par le nombre, il céda & tâcha de se retirer en bon ordre. Les Tectosages, fiers de cet avantage, le poursuivirent vivement & firent main basse sur la plupart des fuyards. Le consul lui-même auroit infailliblement péri, si les fourrageurs de son armée, qui étoient soutenus de six cents cavaliers, & que les tribuns avoient envoyés heureusement ce jour-là du côté du rendez-vous dont on a parlé, ne fûssent accourus à son secours, au bruit & aux cris des fuyards de son escorte. Ces derniers, se voyant secourus par ces troupes, se rallient, raniment leur courage & repoussent les Gaulois à leur tour; en

[1] Polybe, *Fragm. apud* Valesium, p. 114.

[2] T. Live, l. 38, c. 18. — Appien, *in Syriac.*

sorte qu'après en avoir passé un grand nombre au fil de l'épée, ils forcent le reste à prendre la fuite.

Manlius, indigné de la conduite des Tectosages & résolu d'en tirer vengeance, se mit en marche dès le lendemain pour les aller attaquer sur le mont Magaba où ils s'étoient retirés. Il employa deux jours à reconnoître leur camp, la situation de la montagne, le nombre & la contenance de leurs troupes. Le troisième jour, après avoir consulté les augures & immolé des victimes à ses dieux, il divisa ses troupes en quatre corps, se mit à la tête de deux qu'il mena aux ennemis par le milieu de la montagne, & posta les deux autres sur les côtés qui répondoient aux deux ailes de l'armée des Tectosages, lesquels s'étoient déjà campés hors de leurs retranchemens. Leur armée étoit composée de cinquante mille hommes d'infanterie tant Trocmes que Tectosages, qui formoient le centre, & faisoient leur principale force. Leur cavalerie, à qui l'inégalité du terrain ne permettoit pas de combattre sur la hauteur, étoit campée au bas de la montagne, & consistoit en dix mille hommes sur la droite & quatre mille sur la gauche. Ces derniers étoient des troupes auxiliaires qu'Ariarathe, roi de Cappadoce & gendre du roi Antiochus, & Morzès, roi de Paphlagonie, avoient amenées à leur secours.

Manlius garda le même ordre pour l'attaque du mont Magaba, qu'il avoit observé pour celle du mont Olympe : il posta ses légions derrière les soldats armés à la légère, qui, munis de toute sorte de dards, en déchargèrent une quantité prodigieuse sur les Gaulois. Ceux-ci craignant de se découvrir, souffroient ces décharges sans s'ébranler ; mais plus ils se serroient, plus les flèches causoient du désordre parmi eux. Le consul voyant qu'ils en étoient accablés, & que s'il faisoit paroître ses légions, ils prendroient infailliblement la fuite, Éd. origin. t. I, p. 34. ordonna aux vélites, ou soldats armés à la légère, de reprendre leurs rangs, & fit avancer ensuite le corps de bataille. Les Tectosages, ainsi que Manlius l'avoit prévu, également frappés du mouvement des légions romaines & du souvenir encore récent de la défaite des Tolistoboges sur le mont Olympe, fatigués d'ailleurs de leurs blessures, prirent alors le parti de la fuite. La moindre partie se retira dans le camp, & l'autre se dispersa à droite & à gauche. Manlius ayant ensuite attaqué le camp des Tectosages, s'en rendit aisément le maître ; mais ses soldats s'amusèrent au pillage au lieu de poursuivre les fuyards, ce qui sauva la vie à la plupart de ces derniers.

A l'exemple de la cavalerie gauloise, les deux ailes de la cavalerie de la même nation, qui n'avoient pas eu occasion de combattre parce qu'elles n'avoient pas été attaquées, prirent le parti de la retraite : elle se fit d'abord en assez bon ordre, jusqu'à ce que le consul, voyant qu'il ne pouvoit détourner ses soldats du pillage du camp des Gaulois, commanda aux deux ailes de son armée qui n'avoient pas encore combattu, de marcher en diligence à la poursuite de cette cavalerie ; mais ce fut sans beaucoup de succès, ce qui rendit la perte des Gaulois moins considérable. Elle ne fut, en effet [1], que de huit mille hommes, quoi-

[1] T. Live, l. 38, c. 18 & suiv.— Appien, *in Syriac.*

An de Rome 565

que d'autres[1] prétendent qu'ils eurent jusqu'à vingt mille soldats de tués; le reste passa la rivière d'Halys & se retira au delà sans obstacle. Le jour suivant, Manlius fit compter les prisonniers & apporter le butin qui se trouva très-riche; c'étoit le même que celui que les Gaulois avoient fait dans leurs précédentes conquêtes, & surtout dans la partie de l'Asie qu'ils avoient conquise en deçà du mont Taurus.

XXX. — *Manlius fait la paix avec les Gaulois. — Son triomphe à Rome.*

Les Gaulois que la fuite avoit dispersés en divers endroits s'étant enfin tous ralliés au delà du fleuve Halys, & se voyant pour la plupart couverts de blessures, sans armes & sans ressources, envoyèrent d'un commun accord des députés à Manlius pour lui demander la paix. Ce général écouta volontiers leurs propositions; mais voyant que la saison étoit déjà avancée, & craignant de se trouver en hiver au voisinage du mont Taurus, où le froid est extrêmement rigoureux, il ordonna aux Gaulois de venir le joindre à Éphèse, où il devoit se rendre incessamment pour y passer l'hiver, & leur promit d'y régler avec eux les articles de la paix.

An de Rome 566

Quoique le commandement que Manlius avoit en Asie dût expirer à son arrivée à Éphèse avec son consulat, le Sénat[2] le continua cependant dans le premier avec l'autorité de proconsul. Après qu'il fut arrivé dans cette ville, il reçut les envoyés du roi Antiochus qui venoient traiter de la paix, & ceux des peuples de l'Asie Mineure, qui, selon l'usage, lui présentèrent des couronnes d'or pour honorer sa victoire sur les Gaulois[3]; victoire qui ne fit pas moins de plaisir à tous ces peuples, que celle que Manlius avoit remportée sur Antiochus, tant ce prince & les Gaulois leur paroissoient redoutables. Ce général reçut en même temps les députés des Galates qui venoient pour régler les conditions de paix; mais il leur répondit qu'il falloit attendre le retour d'Eumène, roi de Pergame, pour convenir avec ce prince, allié des Romains, des lois qu'il devoit leur imposer.

Manlius ayant conclu la paix, l'été suivant, avec les ambassadeurs d'Antiochus, dans la ville d'Apamée, prit la route de l'Hellespont, où il avoit mandé les tétrarques des Galates ou Gallo-Grecs, & où il leur déclara les lois & les conditions de paix sous lesquelles ils devoient vivre à l'avenir. Les principales étoient qu'ils se contiendroient[4] dans les bornes de leur domination; qu'ils n'auroient plus d'autorité sur les peuples qu'ils avoient soumis auparavant, & qu'ils avoient rendus leurs tributaires; qu'ils ne feroient aucune incursion dans le pays de leurs voisins & enfin qu'ils vivroient en paix avec le roi Eumène. Ainsi finit cette sanglante guerre, qui, quoique fatale pour les Gaulois qui se virent obligés de faire une paix désavantageuse avec les Romains[5], n'altéra pourtant

[1] Suidas, *in verbo* Γαλατία.
[2] T. Live, l. 38, c. 37 & suiv. — Polybe, *Excerpt. legat.* p. 832 & suiv.
[3] T. Live, l. 38, c. 37 & suiv.
[4] Suidas, *in verbo* Γαλατία.
[5] *Ibid.*

An de Rome 566

en rien la forme de leur gouvernement, & ne donna aucune atteinte à leur ancienne liberté, qu'ils conservèrent jusques à la réduction de leur pays en province romaine, sous l'empire d'Auguste : il paroît cependant par un passage des Machabées [1] que Manlius ou les Romains rendirent les Gaulois leurs tributaires.

Éd. origin. t. I, p. 35.

Ce proconsul, après avoir pacifié l'Asie [2], étant repassé en Europe, demanda à son retour à Rome les honneurs du triomphe, en récompense des services qu'il avoit rendus à la République, & des victoires qu'il avoit remportées sur les Gaulois. Sa demande ne fut pas également bien reçue dans le Sénat : L. Furius & L. Æmilius, deux de ses lieutenans, s'y opposèrent fortement, par la raison que la guerre qu'il avoit entreprise contre les Gaulois avoit été faite sans un sujet légitime; que n'ayant en cela consulté que sa passion, il avoit moins cherché l'avantage de la République que sa propre gloire; & que, contre l'usage des Romains, la République n'avoit envoyé ni ambassadeurs ni féciales aux peuples qu'il avoit attaqués avant que de leur déclarer la guerre. Manlius, dont l'éloquence égaloit la valeur, justifia de son côté sa conduite par la nécessité où il s'étoit trouvé de soutenir les alliés des Romains contre les violences & les ravages des Gaulois en Asie, & de combattre une nation qui portoit la cruauté jusqu'à immoler des victimes humaines à ses dieux. Il ajouta à cela le récit de l'heureux succès de ses armes & des victoires qu'il avoit remportées en divers combats contre cent mille Gaulois, dont il avoit ou tué ou pris plus de quarante mille. Enfin, après divers délais, le Sénat accorda [3], l'année suivante, à ce général les honneurs du triomphe, dont cinquante-deux chefs ou généraux prisonniers qui précédoient son char firent la principale gloire, & les riches dépouilles des peuples vaincus le plus bel ornement. Ces dépouilles furent funestes à Rome, car elles donnèrent occasion d'introduire parmi les Romains le luxe & la mollesse des peuples asiatiques, dont Manlius fut le premier imitateur [4].

An de Rome 567

XXXI. — *Les Tectosages d'Asie au service des Romains dans la Macédoine, & ceux d'Europe au service de Persée contre les Romains.*

On a lieu de croire que les Tectosages d'Asie, fidèles aux conditions de paix que le consul Manlius leur avoit imposées, vécurent depuis en bonne intelligence avec le roi Eumène, allié de la République, puisque, plusieurs années après, nous voyons ces peuples se joindre aux troupes que ce prince conduisit au secours des Romains dans la Grèce contre Persée, roi de Macédoine. La guerre que ce prince s'étoit attirée lui fut très-fatale; car il eut le malheur de perdre son royaume, & le déplaisir de le voir réduire en province romaine. Cette guerre, durant laquelle les Gaulois d'Asie & d'Europe servirent comme troupes auxiliaires, & dans l'armée des Romains & dans celle de Persée, dura pendant

[1] Machabées, l. 1, c. 8, vers. 2.
[2] T. Live, l. 38, c. 37.
[3] T. Live, l. 39, c. 6.
[4] *Ibid.*

An de Rome 567

quatre ans; mais ce ne fut que sur la fin que les Gaulois Transalpins offrirent leur secours aux Romains[1]. Ceux d'Asie étant passés dans la Grèce à la suite du roi Eumène, marchèrent d'abord au service du consul P. Licinius[2], qui ouvrit la première campagne dans la Macédoine. Les troupes de ces Gaulois consistoient en deux escadrons de cavalerie commandés par Cassignat. Ce général eut occasion de signaler sa valeur, lorsque l'armée de Persée n'étant qu'à mille pas de celle des Romains, & le consul voyant que ce prince s'étoit avancé jusqu'à cinq cents pas de son camp, le détacha, avec ses deux escadrons gaulois & cent cinquante soldats armés à la légère, pour aller reconnoître les ennemis. Persée, de son côté, s'étant arrêté à l'approche de Cassignat, l'envoya reconnoître à son tour par deux escadrons de Thraces & autant de Macédoniens, qu'il fit soutenir de deux cohortes de Crétois & de Thraces. Ces deux détachemens, se trouvant également forts, combattirent longtemps avec un égal avantage, en présence des deux armées qui ne firent aucun mouvement pour les soutenir. Le combat finit par la mort de Cassignat & de trente de ses soldats, sans qu'aucun des deux partis pût s'attribuer la victoire. Le roi Persée avoit aussi alors dans son camp deux mille Gaulois auxiliaires. Il est incertain si ces derniers étoient venus ou d'Asie ou d'Europe : il paroît cependant plus vraisemblable que ce prince les avoit appelés de la Thrace ou de la Pannonie; car ceux d'Asie n'auroient osé sans doute servir contre les Romains. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est avec ces Gaulois, qui se jetèrent dans la ville de Cassandre, dans le temps que les Romains en faisoient le siége, que Persée obligea ceux-ci de le lever. On croit[3] même qu'il auroit pu éviter sa défaite & la perte de son royaume, si son avarice lui eût permis d'appeler à son secours un plus grand nombre de Gaulois.

An de Rome 583

An de Rome 586

Éd. origin. t. I, p. 36.

Clondic, l'un des chefs ou rois de ces peuples, étoit alors dans l'Illyrie avec un corps de vingt mille hommes de sa nation, moitié cavalerie, moitié infanterie. Persée étant convenu avec eux qu'ils le serviroient dans ses guerres, moyennant une certaine somme par tête, crut les contenter par de simples promesses, & les pressa de venir le joindre, sans leur envoyer l'argent dont ils étoient convenus : mais les Gaulois, las d'attendre inutilement à Desubada dans la Mœsie l'exécution des promesses de ce prince, refusèrent de marcher à son secours; & prenant la route de l'Ister ou bas Danube, ils se retirèrent chez eux après avoir ravagé la Thrace, province qui appartenoit à Persée.

Les Romains[4], de leur côté, se virent abandonnés des Gaulois auxiliaires, qu'Eumène, qui repassa en Asie, ramena avec lui & qu'il refusa, en partant, de laisser au consul Q. Marcius. Ce refus, joint aux conférences secrètes que ce prince eut ensuite avec les envoyés du roi Persée, le rendirent suspect à la République; ce qui ne l'empêcha pourtant pas d'envoyer un secours de mille chevaux gaulois à son frère Attale, qui étoit demeuré dans la Macédoine au

[1] T. Live, l. 44, c. 14.

[2] T. Live, l. 42, c. 51, 57 & suiv. — Diodore, *Fragm. apud* Valesium, p. 319.

[3] T. Live, l. 44, c. 26 & suiv. — Diodore, *Fragm. apud* Valesium, p. 319.

[4] T. Live, l. 44. c. 13 & 28.

An de Rome 586

service des Romains. Ce secours ne put joindre l'armée romaine; car ces troupes, s'étant embarquées au port d'Élée, eurent à peine fait voile & commencé de doubler le promontoire de Phanas, dans l'île de Chio, qu'elles aperçurent la flotte macédonienne de beaucoup supérieure à la leur, soit pour le nombre, soit pour la qualité des vaisseaux. Ces Gaulois, déjà fatigués de la mer, n'osant s'exposer au combat, prirent le parti, les uns de gagner à la nage le rivage voisin, & les autres de se faire échouer sur la côte, dans le dessein d'aller se réfugier dans la ville de Chio. Ils ne purent cependant se sauver; car étant vivement poursuivis, d'un côté par les Macédoniens, & de l'autre, les habitans de Chio, qui ne connoissoient ni ceux qui poursuivoient, ni ceux qui étoient poursuivis, ayant fermé les portes de leur ville, huit cents d'entre eux furent tués sur la place, & les autres faits prisonniers : ce qui fut suivi de la perte de tous les chevaux qu'ils avoient laissés dans les vaisseaux.

XXXII. — *Guerre des Tectosages d'Asie contre Eumène, roi de Pergame, & Ariarathe, roi de Cappadoce.*

An de Rome 587

Peu de temps après, les Gaulois d'Asie rompirent avec Eumène, roi de Pergame, & lui firent une cruelle guerre. Ce prince envoya[1] aussitôt à Rome Attale, son frère, pour en porter ses plaintes. Quoique le Sénat ne fût pas fâché que les Gaulois eussent entrepris cette guerre contre Eumène dont il se défioit, il écouta cependant Attale assez favorablement, & le renvoya en Asie avec des députés pour rétablir la bonne intelligence entre les Gaulois & le roi son frère. Attale & les envoyés des Romains arrivèrent pendant l'hiver, dans le temps que ces peuples & le roi de Pergame étoient dans une espèce de trêve; mais, au printemps suivant, les Gaulois se mirent de bonne heure en campagne. Leurs troupes étoient déjà campées à Synnade, & le roi Eumène assembloit les siennes à Sardes pour marcher contre eux, lorsque Attale, voulant prévenir les hostilités, partit en diligence avec les envoyés du Sénat pour aller conférer avec Solovettius, roi ou général de ces peuples. A leur arrivée à Synnade, les députés de la République jugèrent à propos de ne pas laisser entrer Attale dans le camp des Gaulois, crainte que sa vivacité naturelle ne fît naître dans la conférence quelque dispute qui auroit pu aigrir les esprits au lieu de les apaiser. P. Licinius, le premier d'entre les Romains, porta la parole, mais sans succès, ayant trouvé les Gaulois disposés à soutenir la guerre qu'ils avoient entreprise. Il paroît pourtant que leur fierté ne dura pas longtemps, puisque, au rapport des historiens[2], ils envoyèrent peu de temps après des ambassadeurs à Rome pour y justifier leur conduite contre le roi Eumène. Le Sénat reçut volontiers leurs excuses & leur permit de vivre selon leurs lois, conformément aux conditions de la paix faite avec Manlius, suivant lesquelles il leur étoit défendu de passer les bornes de leur pays, & de porter les armes dans celui de leurs voisins.

[1] T. Live, l. 45, c. 34. — Polybe, *Exc. legat.* 97, p. 929. [2] Polybe, *Excerpta legat.* p. 931.

Les Romains[1] témoignèrent encore l'envie qu'ils avoient de vivre en paix avec les Gaulois d'Asie, quand Prusias, roi de Bithynie, étant à Rome & ayant demandé certaines terres confisquées sur le roi Antiochus, dont ces peuples étoient en possession, le Sénat lui répondit qu'il enverroit des commissaires sur les lieux, pour examiner s'il étoit vrai que la République les leur avoit accordées; car son intention étoit de les laisser jouir paisiblement des libéralités des Romains.

Nous n'avons qu'une connoissance fort imparfaite de la guerre[2] que les Gaulois d'Asie entreprirent contre Ariarathe, roi de Cappadoce, qui étoit auparavant leur allié; nous savons seulement que le Sénat, qui s'intéressoit dans la querelle de ce prince, envoya des députés en Asie pour la terminer, & qu'il condamna ce dernier à trois cents talens de dédommagement envers les Gaulois.

Éd. origin. t. I, p. 37.

XXXIII. — *Richesses des Gaulois d'Asie.* — *Fidélité de Camma, femme d'un tétrarque.*

Il paroît que ces peuples vécurent en paix dans la suite avec leurs voisins, & qu'ils jouirent tranquillement des richesses qu'ils avoient acquises, ou, pour mieux dire, dont ils avoient dépouillé les peuples qu'ils avoient vaincus. Ils étoient en effet devenus si riches, qu'au rapport[3] d'Athénée, un de leurs tétrarques, appelé Ariamne, traita pendant un an toute sa nation avec une magnificence, un ordre & une abondance incroyables. Il avoit divisé son canton en divers quartiers, dans chacun desquels il avoit fait dresser, sous des tentes & le long des chemins, des tables couvertes de tout ce qui pouvoit flatter le goût; ceux qui vouloient y venir, soit nationaux, soit étrangers, étoient également bien reçus & magnifiquement régalés. Ces festins étoient accompagnés tous les jours de l'immolation d'un grand nombre de victimes.

Plutarque fait[4] mention de deux autres tétrarques très-puissans de la même nation & très-proches parens, l'un appelé Sinatus & l'autre Sinorix. Celui-ci, touché de la rare beauté de Camma, femme de l'autre, porta sa passion pour cette princesse jusqu'au point de se défaire de son mari. Camma, inconsolable de la mort de son époux, résolut de la venger, & pour mieux réussir, elle feignit de vouloir répondre à la passion de ce tétrarque : elle l'engagea à sacrifier avec elle à l'autel de la déesse Diane, à qui les Gaulois rendoient un culte particulier, & dont elle étoit prêtresse. Camma fit les libations ordinaires & présenta à Sinorix une coupe empoisonnée dont ce tétrarque but le premier, & elle ensuite, contente de mourir ainsi avec le meurtrier de son époux, mais plus encore de se donner en mourant le plaisir de venger la mort de ce dernier & de se délivrer du chagrin de survivre à sa perte.

[1] T. Live, l. 45, c. 44.
[2] Polybe, *Legat. fragm.* 104, 107 & 108. — Strabon, l. 12, p. 539.
[3] Athénée, *Deipnosoph.* l. 4, p. 150.
[4] Plutarque, *de Virt. mulier.* p. 257 & seq. — Polyen, *Stratagem.* l. 8, c. 39.

XXXIV. — *Les Romains commencent la conquête de la province Narbonnoise.*

On ne doit pas être surpris si dans la suite les anciens historiens parlent moins des guerres & des expéditions de nos Gaulois Tectosages d'Asie. Le commerce qu'ils eurent avec les peuples au milieu desquels ils vivoient, leur fit perdre peu à peu cette noble inclination qu'ils avoient pour la guerre, avec l'austérité des mœurs & la rigueur de la discipline militaire, en sorte que le luxe, l'abondance & les commodités de la vie, joints à la douceur & à la beauté du climat, les rendirent méconnoissables dans l'intervalle de moins d'un siècle. Aussi Manlius, en parlant d'eux à ses soldats, assuroit-il que ces peuples avoient alors entièrement dégénéré de la valeur & de la vertu de leurs ancêtres. Ils n'étoient en[1] cela que les imitateurs de leurs anciens compatriotes des provinces méridionales des Gaules, que la communication avec les Marseillois leurs voisins, & avec les étrangers qui commerçoient sur la côte de la Méditerranée, avoit rendus également mous & efféminés, en introduisant chez eux les richesses & l'abondance; tandis que les autres peuples des Gaules, plus septentrionaux & qui n'avoient point le même commerce, conservèrent toute l'ancienne austérité de leurs mœurs avec la réputation de leurs armes. C'est en effet au luxe & à la mollesse des premiers que César attribue la perte qu'ils firent de leur liberté[2]. Les Romains, qui méditoient depuis longtemps d'étendre leur domination en deçà des Alpes, s'étant aperçus du changement de mœurs de ces derniers, cherchèrent l'occasion de les subjuguer; ils la trouvèrent dans les fréquentes guerres que les Liguriens & les Salluviens ou Saliens faisoient aux Marseillois, alliés de leur République[3].

[1] Strabon, l. 4, p. 187.

[2] César, *de Bello Gallico*, l. 1, c. 1; l. 6, c. 25 & seq.

[3] L'histoire & la légende sont si intimement mêlées dans les récits qu'on vient de lire, qu'il nous a paru nécessaire, pour les distinguer, autant que la chose est possible aujourd'hui, de soumettre à un examen attentif les documents & les textes anciens sur lesquels ils reposent. Dans ce travail, que nous sommes forcés de rejeter dans les *Notes* du tome II, à cause de l'étendue qu'il a prise, nous ne nous sommes pas contenté de comparer les deux versions de Trogue Pompée & de Pausanias, que les Bénédictins paraissent avoir suivies de préférence, & de les opposer au texte précieux de Strabon, qui mènerait sur plus d'un point à des conclusions à peu près opposées; nous avons recherché à quelles sources, presque toutes perdues aujourd'hui, avaient puisé ces historiens eux-mêmes, postérieurs de trois ou quatre siècles aux événements qu'ils racontent.

Nous avons reconnu, par exemple, que le récit de Trogue Pompée (abrégé par Justin), que l'on peut regarder comme le plus complet de tous, car il embrasse toute l'histoire de l'émigration gauloise en Grèce & en Asie, jusques & y compris le retour des Tectosages à Toulouse, se divise en deux parties bien distinctes puisées visiblement à des sources différentes. La première, qui paraît empruntée à Phylarque de Naucratis, dont l'histoire faisait suite à celle de Théopompe, suivait les bandes gauloises jusqu'en Galatie, où leur histoire allait se trouver mêlée à celle des successeurs d'Alexandre. Nous remarquerons incidemment qu'elles y sont toujours désignées sous le nom générique de Gaulois, Γαλάται, sans indication plus précise de provenance ou de patrie. La seconde, qui racontait d'une manière détaillée, à ce qu'il paraît, le retour des Tectosages à Toulouse, leur ancienne patrie, après la guerre de Delphes, paraît empruntée à Timagène le Syrien, que Tite-Live appelait, non sans raison, *le plus léger des Grecs*. Elle se rattachait, comme point de départ, à quelque tradition indigène ou locale qui ne doit point remonter beaucoup au delà du proconsulat de Cépion, dont l'histoire, devenue légendaire à son tour, se trouve accidentellement mêlée à celle de l'or de Toulouse, qui portait malheur, comme tout bien mal acquis.

XXXV. — *La côte de Languedoc appelée anciennement Ligurie.*

Les Liguriens, dont on ignore la véritable origine, étoient déjà établis sur la côte de la Méditerranée, lorsque les Gaulois passèrent en Italie sous la conduite de Bellovèse. Ils donnèrent leur nom à une grande partie de cette côte[1], sur laquelle ils occupoient un assez grand terrain tant en deçà qu'au delà des Alpes; car ils s'étendoient sur la côte de la Gaule Transalpine, depuis la rivière du Var jusqu'à Marseille & au Rhône, & même jusques en Espagne. Plusieurs auteurs assurent, en effet, que toute la côte de Languedoc portoit anciennement le nom de Ligurie[2]; ce qui donna lieu à la division des Liguriens en Cisalpins & Transalpins[3]. On mettoit[4] parmi ces derniers les Vocontiens, les Salluviens ou Saliens, les Oxubiens & les Décéates; tous ces peuples habitoient une grande partie de la Provence. Les Liguriens Cisalpins furent subjugués par les Romains, & leur pays fut réduit en province romaine dès l'an 563 de Rome; ils n'en furent guère plus soumis à la République; ils s'unirent souvent avec les Transalpins dans les fréquentes guerres que ces derniers faisoient aux Marseillois, alliés des Romains[5]. Les Décéates, entre autres, & les Oxubiens ayant entrepris vers l'an 600 de Rome le siége des villes de Nice & d'Antibes, qui appartenoient à la république de Marseille, le consul Q. Opimius leur déclara la guerre, les défit & donna une partie de leurs terres aux habitans de cette ville; mais cette expédition n'ayant été que passagère, les

Éd. origin. t. I, p. 38.

An de Rome 600

Il est à remarquer, du reste, que, même dans cette dernière légende, les Tectosages ne sont jamais désignés sous le nom de Volkes ou Volces, qui établirait un lien de parenté entre les Volkes de la Narbonnaise & les bandes de race gauloise dont les Bénédictins ont longuement résumé l'histoire. Le seul texte ancien où l'on trouve l'ethnique & le surnom formellement réunis est le célèbre passage de César relatif aux Gaulois de la forêt *Hercynia*, que l'historien ne connaissait point par lui-même, car on sait que sa reconnaissance militaire au delà du Rhin n'a guère dépassé la rive droite du fleuve. Il est au moins probable qu'Ératosthène, dont il invoque ici le témoignage, les désignait sous le nom générique de Tectosages, comme le faisaient les écrivains grecs du même temps, & ce serait alors César qui aurait de son plein chef rectifié ou complété leur nom en ajoutant à ce sobriquet, anciennement banal, l'ethnique bien connu des Volkes, le seul des grands peuples gaulois qui l'ait conservé jusqu'à l'époque romaine, dans un but que nous expliquerons plus loin. [E. B.]

[1] Voyez tome II, *Note* XII.

[2] Les renseignements, bien incomplets malheureusement, que les anciens nous ont laissés sur l'histoire des Liguriens, comme les Bénédictins les appellent en leur laissant leur nom romain (*Ligures*), ont été résumés dans la note 3 de la page 3 & discutés dans la *Note* CIV du second volume, consacrée à l'ethnographie & à l'histoire primitive de la Gaule. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à la première & surtout à la seconde de ces notes, en leur rappelant que les tribus dont les incursions ou les pirateries allaient attirer les armes romaines dans la Gaule sont aussi étrangères à l'histoire du Languedoc, géographiquement parlant, que la fondation d'*Aquae Sextiae* qui réclamerait, sans cela, une étude spéciale. Les seules tribus ligures qui nous intéressent, parce qu'elles appartiennent cette fois à notre pays, seraient celles qui habitaient au delà du Rhône & même de l'Aude, jusqu'à la chaîne des Pyrénées. Mais nous avons déjà remarqué que la plupart d'entre elles en avaient disparu depuis longtemps, balayées ou recouvertes, à quelques noms près, par les invasions triomphantes des Celtes, ce qui explique pourquoi nous avons rejeté l'examen critique de leur histoire dans les prolégomènes de l'histoire proprement dite. [E. B.]

[3] Strabon, l. 4, p. 185 & 203. — Pline, l. 3, n. 5. — Scylax, p. 2. — Plutarque, *in Mario*. — Vossius, *in Melam*. — Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 79 & suiv.

[4] Pline, l. 3, n. 7.

[5] Voir T. Live, l. 40 & *Epitome*, 47. — Polybe, *Excerpt. legat.* p. 961.

An de Rome 600

Romains ne s'établirent pas alors dans les Gaules. Ils ne fixèrent leur demeure en deçà des Alpes que dans la suite, à l'occasion des nouvelles guerres que les Saliens entreprirent contre les Marseillois, & dont ils profitèrent pour s'emparer du pays de ces Gaulois [1].

XXXVI. — *Fulvius soumet les Saliens & les Vocontiens.*

An de Rome 629

Les Romains, attentifs à tout ce qui pouvoit favoriser leur entrée dans les Gaules, sur [2] les plaintes que leur firent les Marseillois, leurs alliés, des courses & des ravages continuels que les Saliens faisoient sur leurs terres, résolurent d'envoyer un puissant secours à Marseille. Le Sénat en déféra le commandement au consul M. Fulvius, & on lui fit d'autant plus volontiers cet honneur, qu'on avoit envie de l'éloigner de Rome, où sa présence ne servoit qu'à exciter des troubles par l'appui qu'il donnoit aux peuples d'Italie, qui demandoient qu'on leur accordât le droit de bourgeoisie romaine. Fulvius eut à peine passé les Alpes qu'il réprima les entreprises des Saliens, & mit les Marseillois à couvert de leurs insultes. L'heureux succès de cette expédition mérita à ce consul d'être continué l'année suivante, 630 de Rome, dans sa charge de commandant dans la Gaule Transalpine avec l'autorité de proconsul, quoique ce commandement eût été destiné cette même année au consul C. Sextius Calvinus, qui fut ensuite son [3] successeur. Fulvius remporta encore cette année divers avantages sur les Liguriens Transalpins, les Saliens & les Voconces [4]. Quoiqu'on puisse comprendre parmi les Liguriens, vaincus par Fulvius, les peuples de la côte de

An de Rome 630

[1] Voir la *Note* CIV.

[2] T. Live, *Epitome*, 60. — Pighi, *Annal.* t. 3, p. 38, 44 & 48.

[3] T. Live, *Epitome*, 61. — Florus, l. 3, c. 2. — *Marmora Capitol.*

[4] Ce fut en l'année 143 avant Jésus-Christ que les Marseillais, pressés par les Ligures *Oxybii*, qui, descendus de leurs montagnes, avaient envahi leur territoire & tenaient assiégés deux de leurs comptoirs avancés, Nice & Antibes, appelèrent les Romains à leur secours. Ceux-ci, ayant inutilement demandé aux Ligures de respecter le territoire de leurs alliés, envoyèrent une armée contre eux, sous le commandement de Q. Opimius. Ce consul défit sans peine les *Oxybii* & les *Deceates* leurs voisins, & donna leur territoire aux Marseillais.

Dix-huit ans après, l'an 125 avant Jésus-Christ, les Marseillais se plaignirent de nouveau des incursions des *Salluvii*, autre tribu ligure; les Romains envoyèrent à leur aide le consul M. Fulvius Flaccus. Fulvius fut le premier Romain qui traversa les Alpes à la tête d'une armée; il soumit d'abord les Ligures qui habitaient le littoral, puis, remontant le cours du Rhône, il pénétra chez les *Voconcii* qu'il soumit également, & attaqua les Salluviens; mais ce peuple, qui trouvait dans ses montagnes une retraite assurée, fit une plus longue résistance, & ce ne fut que l'année suivante que C. Fulvius, qui s'était fait proroger dans son commandement, parvint, non à les soumettre, mais à les réduire à la défensive. C. Sextius Calvinus, son successeur, continuant vivement la guerre, obtint l'entière soumission des Salluviens. Il prit & détruisit leur principale ville, celle dont on voit encore quelques restes aux environs d'Aix. C'est en effet dans le voisinage de cette antique cité ligure, à proximité de sources d'eaux chaudes, que C. Sextius Calvinus construisit, l'an 122 avant notre ère, un camp militaire, *castrum*, destiné à protéger l'occupation romaine dans cette contrée. Ce camp devint par la suite une ville & une colonie romaine à laquelle fut donné le nom d'*Aquae Sextiae*. C. Sextius rejeta dans les montagnes les populations Ligures de la côte, qui ne vivaient que de piraterie, & donna leur territoire aux Marseillais. Il est certain & non probable, comme le croient les Bénédictins, que ce proconsul, pas plus que M. Fulvius, son prédécesseur, ne fit aucune tentative au delà du Rhône. Ce fleuve, jusqu'en l'an 121 avant notre ère, fut la limite extrême des opérations militaires des Romains dans la Gaule. [E. M.]

Languedoc, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, il paroît cependant que ce général ne passa pas en deçà du Rhône, & qu'il fut seulement le premier des Romains qui commença la conquête de la Gaule Narbonnoise. Les victoires qu'il remporta sur ces trois peuples d'en deçà des Alpes, & sur un quatrième[1] dont le nom est effacé de l'inscription des marbres du Capitole, lui méritèrent à Rome, l'année[2] suivante, l'honneur du triomphe[3].

XXXVII. — *C. Sextius défait Teutomal, roi des Saliens, & fonde la ville d'Aix en Provence.*

Tandis que ce général recevoit les honneurs dus à ses victoires, C. Sextius Calvinus, son successeur[4] dans le commandement de la Gaule Transalpine sous le titre de proconsul, continua la guerre contre les Saliens & défit ces peuples en divers combats. Il auroit même fait prisonnier leur roi Teutomal dans une de ces actions, si ce prince n'eût eu l'adresse de se dérober à ses poursuites & le bonheur de trouver un asile chez les Allobroges, ses voisins. Sextius, après avoir entièrement soumis les Saliens, voulant accoutumer ces peuples à la domination romaine & s'assurer de leur fidélité, fit fortifier son camp, situé au milieu du pays, qu'il nomma *Aquae Sextiae,* autant pour immortaliser son nom que pour marquer l'abondance des eaux qu'on voyoit dans cet endroit; c'est aujourd'hui la ville d'Aix, capitale de la Provence, dont C. Sextius est le premier fondateur.

On remarque que pendant cette guerre, ce général s'étant rendu maître d'une[5] ville des Saliens, & ayant fait mettre à l'enchère tous les prisonniers de guerre, il accorda la liberté à un d'entre eux nommé Craton, sur l'exposé que celui-ci lui fit des maux que son attachement au parti des Romains lui avoit attirés de la part de ses compatriotes. Sextius accorda la même grâce à tous ses parens & leur fit rendre tout ce que le soldat leur avoit enlevé. Il donna de plus au même Craton le pouvoir de délivrer à son choix neuf cents de ses concitoyens, voulant, par cet exemple de reconnoissance, exciter la fidélité de ces peuples.

Sextius, après avoir soumis les Saliens à l'obéissance de la République, continua la guerre contre les Liguriens & les Voconces, qu'il réduisit enfin sous la domination des Romains. Ce proconsul ayant cédé ensuite le commandement de la Gaule Transalpine au consul Cn. Domitius Ahenobarbus[6] que la République avoit nommé pour lui succéder & pour aller apaiser les troubles qui s'étoient élevés parmi ces peuples nouvellement soumis, qui avoient de la peine à s'accoutumer à la dépendance, alla recevoir à Rome les honneurs dus à ses victoires & à ses services.

Éd. origin. t. I, p. 39.

An de Rome 632

[1] Pighi, *Annal.* t. 3, p. 56.

[2] Nous suivons ici & ailleurs, à l'exemple du P. Petau, la chronologie de Varron, qui retarde toujours d'une année la date des Consulats telle qu'elle est marquée dans les Fastes capitolins. [*Note des Bénédictins.*]

[3] Voyez tome II, *Note* VI.

[4] T. Live, *Epitome,* 61. — *Marmora Capitol.* — Pighi, *Annal.* t. 3, p. 58.

[5] Diodore, *Fragm. apud* Valesium, p. 376.

[6] T. Live, *Epitome,* 61. — Florus, l. 3, c. 2. — Velleius Paterculus, l. 2, c. 10.

XXXVIII. — *Victoire de Domitius sur Bituit, roi des Auvergnats.*

Il s'étoit élevé en effet divers troubles dans la Gaule Transalpine, qui donnèrent occasion à Domitius de signaler sa valeur. Les Allobroges qui avoient accordé chez eux un asile à Teutomal, roi des Saliens, se mirent en état de secourir puissamment ce prince pour le rétablir dans ses États & pour chasser en même temps les Romains des Gaules, dont ils supportoient très-impatiemment le voisinage. Bituit ou Betuld, roi ou chef des Auvergnats, qui étoit l'un des plus puissans peuples[1] des Gaules, se déclara encore ouvertement pour ce prince, qu'il avoit un intérêt particulier de protéger, car les Auvergnats étendoient alors leur domination depuis Narbonne jusques aux confins de Marseille, & depuis les Pyrénées jusques à l'Océan & au Rhin; les Saliens étoient par conséquent soumis à leur autorité. Bituit s'adressa d'abord à Domitius & lui demanda grâce[2] pour Teutomal; mais ce consul ne jugea pas à propos de la lui accorder.

Ce prince, voyant que la voie de la négociation lui étoit inutile, eut recours à celle des armes & se mit en état de passer bientôt le Rhône avec une puissante armée pour s'unir aux Allobroges & déclarer conjointement la guerre aux Romains. Le Sénat, informé de leurs préparatifs & de l'importance de la guerre qu'ils alloient entreprendre, jugea à propos d'envoyer le consul Q. Fabius Maximus dans la Gaule Transalpine pour partager le commandement avec Domitius, dont l'année de consulat étoit expirée, & donner par là plus de poids à leur autorité : mais Domitius, ne croyant pas devoir attendre l'arrivée de ce consul, porta d'abord la guerre dans le pays des Allobroges, sous prétexte de venger les Autunois, alliés des Romains, des incursions qu'ils avoient souffertes de la part de ces peuples & de celles des Auvergnats. A peine Domitius avoit pénétré dans le pays des Allobroges qu'il apprit que Bituit s'avançoit avec toutes ses forces vers le même pays pour le combattre. Le général romain jugea à propos de ne pas attendre les Auvergnats & d'empêcher leur jonction avec les Allobroges; ainsi il décampa aussitôt & se mit en marche pour aller au devant des premiers, afin de leur livrer bataille. Les deux armées s'étant rencontrées dans un lieu situé au confluent de la rivière de Sorgue dans le Rhône, & qu'on appeloit *Vindalium*, en vinrent aux mains[3]. La victoire ne

[1] Strabon, l. 4, p. 190 & seq.

[2] T. Live, *Epitome*, 61. — Florus, l. 3, c. 2. Orose, l. 5, c. 13. — Eutrope, l. 4. — Voir Freinshemius, *ad Epit.* c. 61 T. Livii.

[3] L'abréviateur de Tite-Live & le chroniqueur Paul Orose, dont les Bénédictins suivent ici la chronologie (voyez la note 2 de la page 74), placent la bataille de *Vindalium*, au confluent de la Sorgue & du Rhône, avant celle que Fabius Maximus auroit gagnée au confluent du Rhône & de l'Isère. Mais le témoignage des deux historiens est contredit par celui de Strabon (l. 4, c. 2, § 3), & par celui de Florus, qui intervertissent l'ordre des deux batailles & placent le combat de *l'Isère* avant celui du *Vindelicus*, comme les appelle Florus (*Utriusque victoriae testes Isara & Vindelicus amnis.* FLOR. *Epit.* l. 1, c. 37). Les Fastes capitolins, qui donnent il est vrai le titre de proconsul aux deux généraux, placent eux-mêmes le triomphe de Fabius Maximus, vainqueur des Allobroges & du roi des Arvernes (*Q. Fabius, Q. Æmeliani, F. Q. N. Maximus, procos. de Allobro. & rege Arvernorum Betulto,*

fut pas longtemps douteuse; elle se déclara entièrement pour les Romains, qui taillèrent en pièces vingt mille hommes des troupes de Bituit & firent trois mille prisonniers. La frayeur que causa aux Gaulois la vue des éléphans, qu'ils n'avoient jamais vus, contribua beaucoup à leur défaite.

XXXIX. — *Défaite des Auvergnats & des Allobroges par Q. Fabius Maximus.*

Peu de temps après, le consul Q. Fabius Maximus, à qui quelques auteurs donnent mal à propos le surnom d'*Æmilianus*, qui, selon les inscriptions ou marbres du Capitole, étoit celui de son père, arriva[1] dans les Gaules, dont il partagea le commandement avec Domitius[2]. Il apprit bientôt après les nouveaux préparatifs de Bituit & des Allobroges, qui avoient dessein d'en venir à un nouveau combat, tant pour effacer la honte de leur dernière défaite, que pour tâcher de chasser des Gaules les Romains, dont ils avoient tout à craindre pour leur liberté, tandis que ces peuples auroient des établissemens en deçà des Alpes. Bituit fit en effet des efforts extraordinaires pour assembler une armée des plus nombreuses parmi tous les peuples de sa domination, dont chacun fournit son contingent. Il y a lieu de croire que les Volces, qui, à ce qu'il paroît, dépendoient des Auvergnats en tout ou en partie, leur fournirent le leur pour les aider à se défaire de leurs ennemis communs. Quoi qu'il en soit, Bituit se vit bientôt à la tête de deux cent mille combattans[3], dont les Auvergnats, les Rouergats & les Allobroges fournirent le plus grand nombre[4]. Avec une armée si formidable, ce prince gaulois se flattait de pouvoir tout entreprendre; & impatient d'en venir

an. DC... X. K... HENZEN, *Corp. inscr. lat.* t. 1, p. 463), avant celui de Domitius Ahenobarbus, qui ne triomphe, lui, que des Arvernes Gaulois (*Cn. Domitius, Cn. F. Cn. N. Ahenobarbus, procos. de Gallis Arverneis, a...* XVI, K... HENZEN, *l. l.*), sans trancher cette question de chronologie plusieurs fois discutée, car la date de l'année manque dans les deux textes (Voyez MM. MOMMSEN, *Roem. gesch.* t. 2, p. 166, note, & HERZOG, *Gall. Narb.* p. 45, 46, & note 21). — Le nom de Bituit ou Bétuit, qui paraît être le vrai nom du roi des Arvernes, est altéré probablement par une erreur de gravure dans le premier des deux textes, en celui de Betult, que reproduit Valère Maxime (l. 10, c. 6), auquel les Bénédictins l'auront emprunté à leur tour. [E. B.]

[1] T. Live, *Epitome,* 61. — Orose, l. 5, c. 13.

Éd. origin. t. V, p. 660.

[2] Un anonyme, dans une dissertation (*Journal de Trévoux,* juill. 1630, art. 68) qu'il a adressée à à M. de Valbonnais, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, prouve fort bien que *Cn. Domitius Ahenobarbus* & *Q. Fabius Maximus* n'ont pas commandé conjointement dans la Province romaine ou Narbonnoise, qu'ils se sont succédé l'un à l'autre dans le gouvernement de cette province, & qu'ils n'y ont commandé qu'en qualité de proconsuls, savoir : le premier, l'an 632 de Rome, suivant les Fastes consulaires, ou l'an 633, selon le calcul de Varron, que nous suivons, & l'autre l'année suivante. Le même auteur traite de *conte* la façon insidieuse dont Valère-Maxime prétend que Domitius se saisit de la personne de Bituit, & il soutient que ce fut à Fabius que le roi des Auvergnats se rendit. [*Note rectificative de dom Vaissete sur la défaite de Bituit, roi des Auvergnats, placée à la fin du tome V de son édition.*]

[3] César, *de Bello Gallico,* l. 1, n. 45. — Strabon, l. 4, p. 190. — Orose, l. 5, c. 13. — Appien, *de Bello Gallico,* p. 755. — Pline, l. 7, c. 50. — Florus, l. 3, c. 2.

[4] La domination des Arvernes en Gaule, dont nous ne savons presque rien malheureusement, paraît se placer chronologiquement dans le second siècle avant notre ère, dont elle aurait mesuré la plus grande partie, de l'an 200 à l'an 121 environ. Elle était à son apogée sous les règnes de Loueïr (Λουέριος, *Luerius; Luterius, Lucterius?*), & de *Bétuit* (*Betuitus, Bituitus, Vituitus*), les seuls dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, & coïnciderait, à peu de chose près, avec la domination trop peu connue aussi que le peuple belghe des *Suessiones* paraît avoir exercée, au temps du roi Divitiac, sur la plupart des peuples de la ligue des Belghes, déjà maîtres, à cette

aux mains avec les Romains, il alla chercher Fabius au delà du Rhône dans le pays des Allobroges. Pour faire passer ce fleuve à son armée, il fit d'abord construire un pont, & voyant qu'il ne suffisait pas, il en fit faire un second de bateaux, sur lequel il fit mettre un plancher qu'on attacha avec de grosses chaînes de fer. Cela fait, il fit défiler ses troupes & marcha contre le consul Fabius qui venoit lui-même à sa rencontre.

Édit. origin. t. I, p. 40.

époque, des côtes méridionales de l'île de Bretagne[1]. L'épithète de *Galli*, que les Fastes triomphaux du Capitole appliquent au nom des Arvernes (voir plus haut la note 3 de la p. 75), semble même indiquer qu'elle n'avait point dépassé du côté du nord les limites de la Celtique proprement dite, dont les Romains traduisaient le nom (Κελτική, *Celtica*) par celui de *Gallia*[2]. Du côté du sud-ouest, on n'en trouve plus trace dans l'ancienne Aquitaine, au delà du cours de la Garonne où s'arrêtait aussi le territoire des Volkes Tectosages, par lesquels les Arvernes paraissent avoir étendu leur domination jusqu'à la chaîne des Pyrénées.

Strabon, le seul des écrivains anciens qui nous en ait parlé d'une manière un peu explicite, ne nous apprend ni à quelle époque elle avait commencé, ni de quelle manière elle s'était établie. Il se contente de nous la montrer s'étendant, à l'époque de sa plus grande expansion, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, & de la mer Intérieure, où les possessions des Arvernes confinaient, dit-il, avec celles des Massaliotes, jusqu'à l'Océan & jusqu'aux bords du Rhin, qu'ils atteignaient probablement par le territoire des Séquanes[3]. Mais il ressort de la plupart des témoignages anciens que cette espèce d'hégémonie reposait déjà sur un système de patronage & de clientèle hiérarchique dans lequel étaient entrés de gré ou de force la plupart des peuples celtiques de la Gaule du centre & du sud. On entrevoit même avec une certaine netteté que la nouvelle confédération avait grandi aux dépens du peuple celtique des Ædues[4], qui paraissent avoir dominé avant les Arvernes leurs voisins dans la Gaule centrale, où ils auraient eux-mêmes succédé aux Bituriges, sous l'hégémonie desquels s'étaient accomplies les grandes migrations armées des Celtes en Italie & en Grèce.

En réunissant aux troupes qu'ils levaient dans leurs propres États les contingents qu'étaient tenues de leur fournir les nombreuses tribus qui relevaient d'eux, à titre de clientes ou de vassales, les Arvernes pouvaient mettre sur pied des armées de cent quatre-vingt ou de deux cent mille hommes (... τοτὲ μὲν μυριάσιν εἴκοσι, STRAB. l. 4, c. 2, § 3), comme celle que les Romains écrasèrent au combat désastreux du confluent de l'Isère. Leurs rois, qui levaient de lourds péages (indépendamment de leurs autres revenus publics ou privés) sur les marchandises qui traversaient leurs États ou ceux de leurs feudataires, depuis le port de Corbilo, sur la Loire, jusqu'à ceux du Rhône & de la mer Intérieure, étalaient dans leur cortége un luxe dont les marchands grecs de Massalia & d'Emporiae avaient été vivement frappés. (... πλούτῳ καὶ τρυφῇ διενεγκεῖν, STRAB. *l. l.*) Le roi Loueïr, qui tenait table ouverte dans ses fermes de la Limagne ou du Cantal, voyageait de l'une à l'autre suivi par des piqueurs qui menaient en laisse ses chiens de guerre ou de chasse, & accueilli dans chaque village par une foule bariolée à laquelle il jetait par poignées des pièces d'or & d'argent[5]. Son fils, le roi Bituit, combattait à la bataille de l'Isère sur un char plaqué d'argent qui figura dans le triomphe de Domitius avec le roi lui-même, revêtu de ses armes émaillées, sans parler d'un monceau de *torques* d'or & d'argent recueillis après le combat sur le champ de bataille[6].

Deux défaites avaient suffi pour mettre fin à l'hégémonie que les Arvernes avaient exercée pendant près d'un siècle dans le centre & dans le sud de la Gaule. Les plus puissants de leurs alliés, les Allobroges, qui dominaient entre le Rhône & les Alpes; les Volkes, par lesquels ils atteignaient Narbonne, l'Aude & la mer, avaient été compris dans les limites de la province que les Romains s'étaient hâtés d'organiser à la suite de leur victoire. Mais on a remarqué avec raison que leur territoire était sorti intact, comme leur indépen-

[1] *Suessiones ... latissimos feracissimosque agros possidere. Apud eos fuisse regem Divitiacum, nostra etiam memoria, totius Galliae potentissimum, qui cum magnae partis harum regionum tum etiam Britanniae imperium obtinuerit.* (CES. l. 2, c. 4.)

[2] Διέτειναν δὲ τὴν ἀρχὴν οἱ Ἀρούερνοι καὶ μέχρι Νάρβωνος καὶ τῶν ὅρων τῆς Μασσαλιώτιδος, ἐκράτουν δὲ καὶ τῶν μέχρι Πυρήνης ἐθνῶν καὶ μέχρι Ὠκεανοῦ καὶ Ῥήνου. (STRAB. l. 4, c. 2, § 3.)

[3] ... *Qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur* (CÉS. l. 1, c. 1.)

[4] *Allobroges deinde & Arverni, cum adversus eos similes Haeduorum querelae opem & auxilium nostrum flagitarent...* (ANN. FLOR. *Epitom.* l. 1, c. 37, edid. C. Halm, *Lips.* 1854.)

[5] Les hauteurs déboisées qui dominent les riches vallées de l'Allier & de la Dore étaient déjà couronnées (SIDON. APPOL. l. 4, *Epist.* 21), de châteaux-forts (*oppida*, *castra*), comme celui de Nemetum, qui allait devenir après la conquête le chef-lieu politique du territoire (*Augustonemetum*), & celui de *Gergoïa* ou *Gergovia*, sur le mont Gergovin, à une lieue & demie de Clermont (V. *pass.* CÉSAR, STRABON, PTOLÉM. &c.).

[6] Χρυσοῦ νόμισμα καὶ ἀργύρου δεῦρο κἀκεῖσε διασπείρων (STRAB. *l. l.*)

L'armée de ce dernier n'étoit que de trente mille hommes, mais tous soldats & bien aguerris, ce qui donna occasion à Bituit de dire par raillerie que l'armée romaine suffirait à peine pour un repas des chiens qui étoient dans la sienne. Les deux armées s'étant enfin rencontrées vers le confluent de l'Isère dans le Rhône, le 8 du mois d'août de l'an 633 de Rome, on en vint à une action générale. Elle fut d'abord très-vive de part & d'autre, mais enfin très-sanglante pour les Gaulois, qui furent entièrement défaits ou mis en déroute. Leur grand nombre fut cause de leur perte; car le terrain où la bataille se donna étant extrêmement resserré par les montagnes voisines, il ne fut pas possible à Bituit de bien ranger ni d'étendre ses troupes, qui s'embarrassoient les unes les autres. D'ailleurs la chaleur excessive du jour abattit beaucoup le courage de ses soldats qui lâchèrent le pied au premier choc & prirent la fuite. Une partie voulut alors se sauver à la faveur du pont que ce général avoit fait construire sur le Rhône; mais la multitude des fuyards ayant fait couler à fond les bateaux qui le supportoient & les chaînes qui en lioient les planches s'étant rompues, ceux qui voulurent passer furent presque tous submergés; la plupart des autres périrent par le glaive des Romains qui les poursuivoient. Les auteurs sont partagés sur la perte des Gaulois dans cette action, ou pour mieux dire dans cette déroute : les uns font[1] monter le nombre de leurs morts à cent vingt mille hommes, & les autres[2] à cent trente ou même à cent cinquante mille, tandis qu'ils ne mettent du côté des Romains que quinze soldats tués, ce qui paroît incroyable. Le roi Bituit fut assez heureux pour se sauver dans le pays des Allobroges.

XL. — *Domitius passe le Rhône & soumet le pays des Volces.*

Cette victoire, qui fut des plus signalées, acquit à Fabius le surnom d'*Allobrogique*, & lui fit d'autant plus d'honneur, que, nonobstant la fièvre quarte

dance[7], de cette lutte inégale qu'ils avaient eu le bon esprit de ne pas prolonger. Plusieurs des populations qui relevaient d'eux leur étaient restées fidèles par haine de l'étranger peut-être[8], & nous les retrouverons, au temps de la guerre de l'indépendance, balançant de nouveau l'influence des Æducs, malgré leur titre de parents & d'alliés du peuple romain[9], pesant à l'ouest sur les Séquanes, par lesquels ils touchaient aux peuples de race germanique & exerçant autour d'eux une influence qui n'était pas exclusivement l'œuvre de la force & du hasard. Leurs monnaies d'or, d'argent & de bronze, dont les plus anciennes doivent remonter aux règnes de Loueïr & de Bituit, rappellent souvent les beaux types des villes grecques, avec lesquelles les Arvernes s'étaient trouvés en commerce à l'époque de leur puissance. Elles donneraient seules une haute idée de la richesse & de la civilisation du peuple qui les frappait en pleine barbarie[10].

[E. B.]

[1] T. Live, *Epit.* 61.—Appien, *de Bello Gall.* p. 755.

[2] Pline, l. 7, c. 50. — Orose, l. 5, c. 13.

[7] *Nil tam conspicuum in triumpho quam rex ipse Bituitus, discoloribus in armis, argenteoque carpento, qualis pugnaverat* (Flor. *l. l.*) — ... *Praeda ex torquibus Gallorum ingens Romam perlata est.* (Eutrop. *Hist. rom.* l. 4, c. 24.)

[8] ... *Bello superatos esse Arvernos & Ruthenos a Quinto Fabio Maximo quibus P. R. ignovisset neque in provinciam redegisset neque stipendium imperavisset.* (Cés., l. 1, c. 45; *Discours d'Arioviste.*)

[9] *Parem numerum (imperant) Arvernis, adjunctis Eleutheris Cadurcis, Gabalis Vellavisque, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt.* (Cés. l. 7, c. 7.)

[10] Les Arvernes qui prenaient le même titre, s'il faut en croire le poëte Lucain (*Arvernique ausi Latio se fingere fratres; Phars.* c. 1, v. 427. V. aussi Sidon. Apollin. *Epist.* l. 7, ep. 7), se l'étaient probablement attribué d'eux-mêmes (*ausi*), en mémoire de l'antique fraternité d'origine qui unissait les uns aux autres plusieurs des peuples barbares de la vallée du Danube (Μηδῶν ἄποικοι [les Sigynnes]. — Τευκρῶν τῶν ἐκ Τροίης ἄποικοι [Les Pæones]; Herodot. *Pass.*) & les rattachait ainsi aux Romains, qui se croyaient eux-mêmes descendus des Troyens, comme le dit le poëte : ...*sanguine ab Iliaco* (*id. ib.*)

dont il étoit attaqué & malgré les blessures qu'il reçut durant le combat[1], il soutint tous les efforts des Gaulois avec une grande présence d'esprit & beaucoup de valeur, allant & venant, selon les besoins, tantôt à pied, soutenu de ses[2] soldats, tantôt en litière. Le fruit qu'il tira de cette victoire fut, à ce qu'il paroît, la réduction du reste de la Gaule appelée *Braccata* à l'obéissance de la République romaine, c'est-à-dire de ce qu'on appelle aujourd'hui la Savoie, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, toutes provinces des Gaules voisines d'Italie, & qui formèrent ensuite ce qu'on appela la Gaule Narbonnoise. On a tout lieu, en effet, de croire que le proconsul Cn. Domitius[3], collègue de Fabius dans le gouvernement de la Gaule Transalpine, passa le Rhône après cette victoire pour aller recevoir les soumissions volontaires des peuples qui habitoient entre cette rivière & les Pyrénées, & dont une partie paroît avoir été de la dépendance du roi Bituit, comme on l'a déjà remarqué. La plupart des villes de ce canton se soumirent d'autant plus volontiers à la République, que Domitius les reçut à des conditions raisonnables, car nous voyons qu'un grand nombre de peuples d'en deçà du Rhône furent conservés dans leurs lois & dans leurs libertés[4].

XLI. — *Soumission de Bituit & des Allobroges à Fabius.*

Pour ce qui est de Bituit, ce prince, se voyant sans ressources après sa défaite & sans espérance de pouvoir se relever, prit avec les Auvergnats & les Allobroges la résolution de demander la paix aux Romains[5] & de s'abandonner à leur discrétion. Il s'adressa pour cela à Fabius. Domitius, qui ne pouvoit voir sans chagrin rejaillir sur son collègue toute la gloire de la défaite de ces peuples (car il ne paroît pas qu'il se soit trouvé à la bataille de l'Isère), en fut jaloux & ne put souffrir que ce général s'acquît encore la gloire d'accorder la paix aux vaincus, avec le rétablissement de Bituit dans son ancienne autorité. Résolu de l'empêcher, il fit appeler ce prince auvergnat, sous prétexte d'une conférence qu'il souhaitoit avoir avec lui au sujet de la paix qu'il proposoit. Bituit, comptant sur la probité & la bonne foi du proconsul, se rendit à ses ordres : Domitius le

[1] Velleius Paterculus, l. 2, c. 10. — Valère Maxime, l. 6, c. 9, n. 4. — Freinshemius, *ad Epit.* c. 61 T. Livii. — Amm. Marcellin, l. 15, p. 107.

[2] Appien, *de Bello Gallico*, p. 755.

[3] Voyez tome II, *Note* VI.

[4] Dom Vaissete était convaincu que le territoire occupé par les Volces à la droite du Rhône, entre ce fleuve & les Pyrénées, avait été soumis par Domitius; mais à l'époque où il vivait, cette opinion pouvait paraître un peu hasardée. Il règne quelque obscurité dans la rédaction de ce chapitre. Il est certain qu'il n'existe aucun texte sur l'époque où les Romains traversèrent le Rhône & devinrent maîtres des pays situés au delà de ce fleuve. On ne peut douter cependant que cette occupation n'ait eu lieu aussitôt après la défaite des Arvernes, à *Vindalium*, 131 ans avant Jésus-Christ, & que Cn. Domitius Ahenobarbus n'en soit l'auteur; parce qu'une fois les Arvernes vaincus rien n'empêchait le proconsul romain de s'avancer jusqu'aux Pyrénées, les Volces, qui occupaient cette contrée & qui étaient les clients des Arvernes se trouvant sans défense; & ensuite parce que la voie qui conduit du Rhône en Espagne porte le nom de Domitienne, & que cette appellation constate qu'elle fut commencée, sinon terminée par Cn. Domitius. — Voyez Herzog, *Galliae Narbonensis Historia & Descriptio. Lipsiae*, 1864, in-8°. [E. M.] — Voyez aussi tome II, *Note* VII.

[5] Valère Maxime, l. 9, c. 6, n. 3.

An de Rome 633

Éd. origin. t. I, p. 41.

reçut d'abord avec des marques d'honneur & de distinction; mais emporté par le désir de se venger de Fabius & de lui faire du chagrin, voulant d'ailleurs se faire un mérite auprès du Sénat, il fit arrêter ce prince contre sa parole & le droit des gens, & l'envoya par mer à Rome pour y rendre compte de sa conduite.

XLII. — *Réduction des Gaules en province romaine.*

Cette perfidie déshonora Domitius : elle déplut même au Sénat, qui ne renvoya pas cependant Bituit dans les Gaules, crainte qu'il ne remuât & ne renouvelât la guerre; mais il l'exila à Albe en Italie. Ce fut pour la même raison que le Sénat fit venir aussi à Rome Congentiac, fils de ce prince, qu'il fit élever avec un soin particulier. Quant aux Auvergnats & aux Rouergats, le peuple romain leur accorda la paix avec la liberté de vivre selon leurs [1] lois, sans réduire leur pays en province, & sans leur imposer aucun tribut. Il n'en fut pas de même des Allobroges, qui furent assujettis à la domination de la République [2] : leur pays fut joint à celui que les Romains avoient déjà conquis dans la Gaule Transalpine, pour former ensemble une province romaine qui subit les lois de ses vainqueurs.

XLIII. — *Trophées de Domitius & de Fabius.*

Fabius & Domitius, son collègue dans le commandement de cette province, après avoir vaincu les Auvergnats & les Allobroges, voulurent éterniser leur victoire [3] par deux tours ou monumens de pierre blanche que chacun d'eux fit élever dans l'endroit où il avoit défait les Gaulois, & qu'ils ornèrent des armes de ces peuples; ce qu'on n'avoit pas encore vu, car jusqu'alors les Romains n'avoient pas reproché aux peuples vaincus leur défaite par des trophées publics. Fabius fit ériger le sien à l'endroit où il avoit défait le roi Bituit. Quelques géographes modernes [4] prétendent que ce fut à la droite du Rhône, vers le Vivarais ou le Forez; mais quoiqu'il paroisse que le pays des Allobroges, où il est constant [5] que cette action se passa, s'étendoit dans la partie du Vivarais qui dépend encore aujourd'hui du diocèse de Vienne, il est cependant certain que Bituit ne fut vaincu qu'après avoir passé le Rhône & vers le confluent de l'Isère dans ce fleuve. Fabius fit construire aussi deux temples auprès de ce trophée, l'un à l'honneur de Mars, & l'autre à celui d'Hercule.

Domitius, qui, de son côté, n'avoit pas moins d'orgueil que Fabius (car on remarque qu'il se faisoit porter comme en triomphe sur un éléphant dans toute la Province romaine), fit dresser un autre trophée au confluent de la Sorgue dans le Rhône & à la gauche de cette dernière rivière où il avoit battu les Allobroges. Quelques-uns [6] prétendent que ce fut dans la ville même de

[1] César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 45.
[2] T. Live, *Epitome*, 61.
[3] Florus, l. 3, c. 2. — Strabon, l. 4, p. 185 & suiv.
[4] Ortelius. — Ph. Brietius. — Cellarius.
[5] Orose, l. 5, c. 13.
[6] Voir *Mém. de Trévoux*, avril 1724, art. 32.

An de Rome 633

Carpentras, où on voit encore aujourd'hui une tour carrée ou ancien monument, sur les flancs duquel paroissent des captifs enchaînés au pied d'un trophée, avec plusieurs autres marques qui peuvent faire croire que c'est celui de Domitius : mais nous savons que ce général[1] le fit construire dans le lieu même du combat, au lieu que la ville de Carpentras est éloignée de deux lieues & demie de l'embouchure de la Sorgue dans le Rhône. D'autres veulent réduire les[2] deux trophées de Fabius & de Domitius à un seul qu'ils croient être l'arc de triomphe qu'on montre à Orange : ce sentiment nous paroît encore moins soutenable, puisqu'il est contredit par les anciens historiens qui distinguent ces deux trophées; ils furent d'ailleurs construits dans le lieu même où les Gaulois furent défaits, & par conséquent à une distance assez considérable de la ville d'Orange. Domitius fit encore construire, à ce qu'on croit, un grand chemin qui traversoit entièrement la nouvelle Province romaine, qu'on appela de son nom la *voie Domitienne, via Domitii*. On attribue aussi à ce proconsul la fondation d'une ancienne ville du même pays appelée *Forum Domitii :* elle étoit située en deçà du Rhône, entre Cessero ou Saint-Tibéri & Substantion. On prétend[3] que c'est aujourd'hui le lieu de Frontignan, au diocèse de Montpellier[4].

An de Rome 634

Fabius, dont le consulat venoit d'expirer & qui n'avoit plus que l'autorité de proconsul, & son collègue Domitius, après avoir entièrement pacifié la Province, retournèrent[5] à Rome pour y demander les récompenses dues aux services qu'ils venoient de rendre à la République & aux victoires qu'ils avoient remportées sur les Gaulois. Le Sénat eut égard à leur demande, & leur décerna les honneurs du triomphe : à Fabius pour avoir vaincu les Allobroges & le roi Bituit; & à Domitius pour avoir défait les Auvergnats. Pour relever la pompe de cette cérémonie, le Sénat ordonna que Bituit, dont le véritable nom celte ou gaulois étoit Betultich, y paroîtroit assis sur le char d'argent, *carpentum*, sur lequel il avoit combattu, & qu'il seroit revêtu des mêmes armes qu'il portoit le jour de sa défaite, & qui étoient de diverses couleurs. Telle fut la récompense de ces deux généraux romains, pour avoir réduit une partie des Gaules en Province romaine. Elle fut ainsi appelée pendant tout le temps que la République n'en posséda point d'autre dans les Gaules : mais elle changea son nom dans la suite en celui de Province Narbonnoise, comme nous verrons dans le livre suivant, après que nous aurons donné une idée succincte des mœurs & du gouvernement des Volces avant leur soumission aux Romains.

Éd. orig. t. I, p. 42.

XLIV. — *Mœurs des Gaulois Tectosages & Arécomiques.*

Quoique les mœurs, les lois & la religion de tous les Gaulois fussent assez

[1] Florus, l. 3, c. 2.
[2] *Histoire littéraire de la France*, t. 2.
[3] Voir Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*.
[4] M. Thomas (*Annuaire du département de l'Hérault*, année 1820), a démontré que c'est à Montbasin & non à Frontignan qu'il faut placer le *Forum Domitii*. [E. M.]
[5] *Marmora Capitol. apud* Pighium, t. 3, p. 74 & 78. — Velleius Paterculus, l. 2, n. 10. — Florus, l. 3, c. 2.

uniformes, ainsi qu'on peut voir dans les auteurs qui en ont traité, cependant comme la plupart des anciens, & entre autres Diodore de Sicile, semblent avoir eu principalement en vue ceux de la Gaule Narbonnoise ou *Gallia Braccata*, qui leur étoit beaucoup plus connue, nous ne ferons pas difficulté de rapporter en particulier à ces peuples ce que ces [1] auteurs disent des mœurs des Gaulois en général, à quoi nous joindrons ce que nous savons d'ailleurs touchant les Volces.

XLV. — *Leur Théologie, leur Religion & leurs Divinités.*

Les Gaulois, à l'exemple des Grecs & des Romains, adoroient sous différens noms diverses divinités qui leur étoient particulières. Ils en adoptèrent dans la suite plusieurs étrangères avec une partie du culte qu'on leur rendoit. Ainsi Apollon & Minerve furent révérés par les Toulousains [2]; Bacchus, Junon, Silvain, Nehalenia, Nemausus, &c., par les habitans [3] de Nimes, qui faisoient descendre ce dernier d'Hercule, & le regardoient comme le fondateur de leur ville. Ces peuples, persuadés que les dieux étoient les maîtres des [4] événemens & de la destinée des hommes, tâchoient de se les rendre propices par leur culte & leurs sacrifices, surtout en faisant élever des temples à leur honneur. Celui que les Toulousains avoient dédié à Apollon étoit un des plus fameux; il étoit enrichi de tout l'or que les Tectosages avoient eu soin de ramasser, & qu'ils avoient consacré à cette fausse divinité : les mines du pays ou les paillettes qu'on recueilloit dans les rivières leur en fournissoient assez pour satisfaire à cette superstition; on remarque qu'on conservoit si religieusement ces trésors dans les temples de Toulouse que, malgré l'avarice des peuples du pays, personne n'auroit osé y toucher.

Les Tectosages d'Asie s'abstenoient, par une semblable superstition, de la chair de pourceau [5] : ils la regardoient comme une viande impure, par respect pour Atys, à qui ils rendoient un culte particulier. Tous [6] ces Gaulois étoient curieux de connoître les choses futures, & s'appliquoient beaucoup dans cette vue à l'art des augures & des aruspices, & aux pronostics qu'on tiroit du vol des oiseaux & des entrailles des animaux, & quelquefois même des victimes humaines, où ils s'imaginoient lire distinctement leur destinée & le succès heureux ou malheureux de leurs entreprises. Ils croyoient à l'immortalité de l'âme & à la métempsycose, & se faisoient des prêts mutuels avec promesse de les restituer [7] dans les enfers. On croit que c'est des philosophes gaulois ou druides que Pythagore apprit la transmigration des âmes [8], qui étoit un des principaux articles de sa secte.

[1] Diodore, l. 5, p. 303 & suiv. — César, *de Bello Gallico*, l. 6, c. 12 & seq. — Athénée, l. 4 & 13. — Strabon, l. 4, &c.
[2] Orose, l. 5, c. 15.
[3] Gronovius, *Antiquitates Graecae*, t. 3, litt. C, p. 10; t. 7, p. 242, 255 & 256.
[4] Élien, l. 2, c. 3.
[5] Pausanias, *in Achaïc.* p. 430.
[6] Justin, l. 24, c. 4. — Cicéron, *de Divinatione*.
[7] Valère Maxime, l. 6, c. 10.
[8] Cicéron, *de Divinatione*.

An de Rome 634

Ces druides étoient, parmi les Gaulois, les docteurs & les ministres de la religion, les juges de la nation, & les arbitres des différends entre les particuliers [1].

[1] Tout le monde sait aujourd'hui que le druidisme, auquel les savants historiens paraissent accorder une importance considérable, même dans le Midi, était au contraire une institution septentrionale, de l'aveu des druides eux-mêmes qui tenaient encore au temps de César leurs grandes assemblées annuelles dans un lieu saint, sur les frontières du pays des Carnutes, regardé par eux comme le centre de la Gaule tout entière (*quae regio totius Galliae media habetur.* César, l. 6, c. 13, Éd. Nipperdeï & Fr. Oehler). L'historien assure même, sur la foi de traditions indigènes, que l'institution (*disciplina*) était originaire de l'île de Bretagne où elle était encore en grand honneur de son temps [1]. C'est de là qu'elle se serait propagée, dit-il, dans la Gaule du nord & dans celle du centre (*atque inde in Galliam translata : id., ib.*), où le peuple traditionnel des Ædues & quelques autres tribus moins puissantes lui étaient restés fidèles dans son déclin [2].

Les Volces, qu'un historien moderne a rattachés aux Belghes sans autre raison, il est vrai, que la ressemblance des deux noms confirmée par des affinités d'idiome moins concluantes qu'il ne paraît le croire (voir tome II, *Note* CIV) [3] seraient à peu près les seuls qui auraient pu l'introduire & la propager chez les populations de race ibère ou ligure, qui habitaient avant eux les provinces méridionales de la Gaule, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan. Mais il faudrait au moins que cette espèce de propagande religieuse dont on chercherait vainement trace dans les divers pays successivement colonisés par les peuples de race gauloise, nous fût attestée par des témoignages un peu plus concluants que les prétendus monuments druidiques (dolmens ou demi-dolmens, menhirs, *tumuli*, &c., &c.) sur lesquels on s'appuyait jadis pour l'affirmer. On a remarqué d'ailleurs que ces monuments y deviennent très-rares eux-mêmes dès que l'on a franchi les dernières ondulations des Cévennes, prises au sens antique du mot. La forêt druidique de Marseille, à laquelle auront peut-être songé quelques-uns de nos lecteurs, serait géographiquement en dehors des limites de l'ancien Languedoc, & nous devons dire, après avoir relu attentivement cette laborieuse description, où le poëte mêle les souvenirs, & entasse les couleurs, sans prendre même la peine de les choisir, qu'elle rappelle beaucoup plus les forêts sacrées de la Germanie primitive (*lucos ac nemora consecrant... — silva prisca formidine sacra... — antiquae religionis lucus.* Tacite, *Germ., passim*) avec leurs troncs écorcés de loin en loin & ébranchés en manière de statues, comme l'Irmensùl des anciens Saxons [4], que les forêts vierges du pays des Carnutes, où les druides coupaient le gui de chêne avec une serpe d'or.

On oublie trop, d'ailleurs, dans les recherches de cette nature, que le druidisme était beaucoup moins une religion au sens propre du mot qu'une grande doctrine philosophique, qui avait fini par embrasser de proche en proche toutes les sciences connues ou inconnues du temps, depuis la théologie & la morale, jusqu'à l'astronomie, l'histoire naturelle, la médecine & le droit, dont la corporation des druides prétendait seule posséder les secrets. Ce que César appelle d'un mot très-juste la discipline des druides, n'était que cet ensemble de connaissances diverses, coordonnées dans une sorte de synthèse dogmatique qui devait rappeler celles des anciennes écoles transcendantales de l'Asie Mineure & de la Grande Grèce où Pythagore enseignait, sans écrire, vers le milieu du sixième siècle avant notre ère, cinquante ans environ après la fondation de Massalia [5]. Les Druides en avaient formulé les axiomes

[1] Les poëtes, qui exagèrent tout à la vérité, la rejetaient jusqu'au voisinage de l'Ourse qui a donné son nom à notre pôle :

> *...Druidae... nemora alta remotis*
> *Incolitis lucis...*
> *...Certe populi quos despicit Arctos*
> *Felices errore suo...*
> (Luc., *Phars.*, l. I, v. 453-54, 458-59).

[2] Les traditions galloises & irlandaises, écho altéré de souvenirs quelquefois très-anciens, attribuent formellement l'institution du sacerdoce druidique & son introduction dans la Gaule du Nord à Hu-le-Puissant (Hu, Heu, Heus, Hesus ou Esus), le chef de race (*Urvater, Stammvater*) des populations Belghes, qui le vénéraient comme un dieu national. (Voir *Passim*, Trioedd ynys Prydain, *Archæology of Wale*. — Davies, *Myth and rites of the British Druides, & Celtic researches, pass.*)

[3] Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, 7e édit. l. 2, c. 1, p. 215, 217; l. 4, c. 1, p. 440, & Introduction, p. 37 à 42.

[4]
> *Simulacraque moesta deorum*
> *Arte carent, caesisque exstant informia truncis.*
> (Luc. *Pharsal.*, l. 3, 412-413.)

[5] *Inprimis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios..... Multa praeterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant & inventuti tradunt.* (César, l. 6, c. 14). Ammien Marcellin qui reproduit, en les développant, les détails donnés par Strabon sur la hiérarchie du clergé druidique, d'après Timagène probablement (Strabon, l. 4, c. 5, § 4, édit. Müller & Dübner), nous montre de même le druidisme naissant dans les Gaules, comme un fruit du sol & du génie national, à la suite des premières influences exercées du côté du sud par le commerce & par la civilisation des Grecs : « *Per haec loca hominibus paullatim excultis, viguere studia laudabilium doctrinarum inchoata per Bardos & Eubages & Druidas. Et Bardi quidem fortia virorum illustrium facta, heroicis composita versibus cum dulcibus lyrae modulis cantitarunt. Eubages vero scrutantes seriem & sublimia naturae pandere conabantur. Inter hos Druidas ingeniis*

Leurs jugemens étoient si respectés, qu'il étoit défendu aux réfractaires d'assister

tant sacrés que profanes dans de longues séries d'aphorismes rimés, germe des triades bretonnes du moyen âge que l'on apprenait pendant de longues années & que l'on se transmettait de mémoire dans les collèges druidiques (*magnum ibi numerum versuum discere edicuntur... neque fas esse existimant ea litteris mandare... annos nonnulli vicenos in disciplina permanent.* César, l. 6, c. 14).

L'organisation théocratique & sacerdotale à laquelle cette doctrine devait aboutir, dans un pays beaucoup moins éclairé & beaucoup moins raisonneur que la Grèce (*natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus.* César, l. 6, ch. 16), a frappé l'attention des historiens modernes, par les rapports singuliers qu'elle présente avec celle du moyen âge, où le clergé formait aussi un grand corps hiérarchique, sous un chef librement élu. A l'une comme à l'autre époque, on voit en effet ce corps de prêtres divisé en plusieurs classes (Βάρδοι τε καὶ Οὐάτεις καὶ Δρυΐδαι. Strabon, l. 4, c. 4, § 4), possédant à peu de chose près les mêmes immunités & jouissant des mêmes privilèges, parmi lesquels nous signalerons l'exemption de l'impôt & celle du service militaire (*militiae vacationem, omniumque rerum habent immunitatem.* César, l. 6, c. 14), maître de l'éducation dans toutes les tribus, puisqu'il était seul en possession de la science (*ad eos magnus adolescentium numerus disciplinae causa concurrit.* César, l. 6, c. 13... *a parentibus propinquisque mittuntur : id., ib.*, c. 14), tenant sans autorisation préalable de grandes assemblées solennelles & régulières (*certo anni tempore considunt in loco consecrato, id., ib.*, c. 13), pratiquant la médecine de la même manière & dans le même esprit que la divination, rendant la justice dans des tribunaux à eux, qui avaient fini par supplanter en grande partie les tribunaux laïques (*id., ib.*), grâce à la crédulité & à l'obéissance sans limite des fidèles, qui rappelle involontairement, dit un historien moderne, celle des paysans irlandais de nos jours (Th. Mommsen, *Roem. Gesch, dritte Auflage, B. III, Z*, 224); mêlés enfin à toutes les affaires privées ou publiques, & frappant d'interdit, en cas de résistance, des communautés & même des nations entières (*si qui aut privatus aut populus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Haec poena apud eos est gravissima :* César, *ib.*)

C'est dans César qu'il faut lire ces curieux détails, en en pesant chaque mot, pour se faire une idée de l'ascendant qu'avait pris dans la Gaule Chevelue cette grande institution, un ou deux siècles avant la conquête. Les choses en étaient venues à ce point que rien ne se faisait dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique sans leur assentiment ou sans leur ministère (ἔθος δὲ αὐτοῖς ἐστι μηδένα θυσίαν ποιεῖν ἄνευ φιλοσόφου, Diodore de Sicile, l. 5, p. 308). Comme théologiens (φιλόσοφοί τε... καὶ θεολόγοι; *id., ib.*), ils expliquaient l'origine, la nature & les attributs des dieux qu'ils prétendaient connaître & comprendre seuls.

Solis nosse deos & coeli numina...
(Lucain, *Pharsale*, l. 1, v. 453.)

Comme ministres du culte, ils étaient mêlés à toutes les choses saintes ou réputées saintes. Ils présidaient aux cérémonies, ils assistaient aux sacrifices que les Ovates accomplissaient sous leurs yeux avec un couteau à lame de silex, suivant un rituel qui s'est conservé longtemps, même en Italie[6]. Mais rien n'indique que le druidisme ait eu, comme les religions orientales auxquelles on l'a quelquefois comparé, ses dieux ou son dieu préféré, au nom duquel ses prêtres auraient proscrit ou dénigré tous les autres[7]. La religion gauloise, telle que César l'avait trouvée en Gaule & telle qu'il la décrit, en traits un peu rapides malheureusement, était évidemment une religion polythéiste, analogue, en principe, au polythéisme grec ou romain, dont elle ne différait que par une hiérarchie qui lui était propre & des préférences que les anciens ne s'expliquaient pas. César paraît même frappé de la forme classique que la plupart de ces dieux avaient déjà prise sous la main des artistes étrangers que la civilisation naissante attirait dans les Gaules (*huius [Mercurii] sunt plurima simulacra.* César, l. 6, ch. 17), & des affinités que ces dieux ainsi transformés présentaient de son temps avec les dieux grecs & romains (*de his eamdem fere quam reliquae gentes habent opinionem; id., ib.*)[8].

celsiores, ut auctoritas Pythagorae decrevit, sodalitiis adstricti consortiis (comme dans les instituts de vie cénobitique, organisés par le philosophe à Crotone & ailleurs), *quaestionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt & despectantes humana pronuntiarunt animas immortales.* (Amm. Marcellin, l. 15, c. 9.)

[6] « *Illi rebus divinis intersunt, sacrificia publica & privata procurant* (César, l. 6, c. 13) *administrisque ad ea sacrificia Druidibus utuntur* (*Id.* c. 16) « .....*Tum ille : Diespiter populum Romanum sic ferito ut ego hunc porcum hic hodie feriam, tantoque magis ferito quanto magis potes pollesque.* » *Id ubi dixit* [*fetialis*] *porcum saxo silice percussit* (Tit. Liv. l. 1, c. 24, édit. Wilh. Weissenborn).

[7] Les historiens & les mythographes qui voient dans le druidisme un reflet anticipé des religions orientales, oublient que le sacerdoce y était presque toujours confié à une caste héréditaire, tandis qu'il se recrutait, en Gaule, dans toutes les classes de la nation par une sorte de noviciat à ce qu'il paraît (*tantis excitati praemiis & sua sponte multi in disciplinam conveniunt :* César, l. 6, c. 14) & qu'il n'avait point, même religieusement, de doctrine secrète, inaccessible aux laïques. Comment expliquer d'ailleurs l'absence complète d'institutions analogues chez les peuples de race diverse au milieu desquels vivaient les populations gauloises, & dont plusieurs, les Germains entre autres, tenaient de plus près qu'elles à l'Asie ?

[8] Ce que l'on a appelé, sans raison plausible, les grands

aux sacrifices, ce qui étoit parmi eux une peine très-rigoureuse, une note d'infamie, & une marque d'impiété ou d'un crime très-considérable.

Les communautés, les corporations, les fidèles eux-mêmes n'étaient pas seulement libres de choisir entre ces dieux & ces cultes divers, de préférer par exemple le dieu Mars à Mercure, comme le faisaient bon nombre de villages (*vici*) & même des nations entières ; il était permis aux uns comme aux autres de modifier à leur gré le caractère de ce dieu librement adopté, de le confondre, comme le faisaient les *Parisii* (*Esus*) avec l'ancêtre divin dont la tribu croyait descendre, ou de l'identifier comme chez les Æduesà la ville naissante (*Bibracte*), qui essayait presque partout de se substituer au village principal. Celui qui ne trouvait rien de satisfaisant au gré de sa fantaisie, dans le cercle de ce polythéisme, fort complaisant à coup sûr, pouvait même se faire un dieu à lui en dehors des dogmes & des cultes établis, lui bâtir une chapelle entre deux arbres (*aram & signum inter duas arbores*, Inscr. de Lyon, chez M. de Boissieu, p. 42), sur une éminence qui bordait la route, lui dédier des autels en reconnaissance de quelque service rendu, & se créer ainsi une véritable religion dont l'existence nous serait inconnue le plus souvent, si elle ne nous était pas attestée de la manière la plus formelle par des monuments écrits ou figurés que l'on découvre tous les jours sur tous les points de la Gaule, dans la Gaule druidique elle-même.

Ces religions locales, dont les effusions variées à l'infini rappellent celles du polythéisme naissant aux premiers temps de la Grèce (voir nos *Recherches historiques sur les Pélasges*, ch. 3, p. 37 & suivantes), sont aussi nombreuses dans le Sud que dans le Nord de la Gaule. Elles paraissent même s'y être développées avec plus d'abondance & de liberté, dans les pays de montagnes particulièrement, affranchies comme elles l'étaient là de tout voisinage jaloux & de toute surveillance sacerdotale. Oubliées ou dédaignées des écrivains anciens, qui descendent rarement à ces détails obscurs, elles n'ont pas même laissé sur le sol de souvenirs ou de traces appréciables, archéologiquement parlant. Leurs petits temples (*fana, sacella*) très-nombreux surtout dans les campagnes, ont disparu partout, avec les statues de pierre ou de marbre qui les décoraient, sous les réactions iconoclastes qui ont marqué la chute du paganisme, au quatrième & au cinquième siècle de notre ère. Mais il est rare qu'en disparaissant ils n'aient point laissé sur le sol quelques débris & quelque témoignage de leur existence, ici des chapiteaux ou des tronçons de colonne, ailleurs des bas-reliefs ou des autels inscrits (*arae, arulae*), utilisés souvent comme matériaux dans l'édifice chrétien qui les a remplacés. Ces monuments très-nombreux dans certains pays surtout sont devenus une source inappréciable de renseignements & de lumières pour l'histoire religieuse de la Gaule qu'ils ont renouvelée en partie. C'est en les étudiant, en effet, que l'érudition & la critique parviendront à se faire une idée plus exacte de ces religions naïves & profondes qui paraissent être nées partout de la même manière sinon sous les mêmes formes, & dont plusieurs avaient probablement précédé l'institution druidique à laquelle elles ont presque toutes survécu[9].

dieux des Gaulois, n'étaient, suivant toute apparence, que des dieux locaux accrédités par l'influence de quelque tribu prépondérante ou des chefs de lignée royale comme l'*Esus* des *Parisii*, auxquels se mêleraient déjà quelques *Strahlen* anticipés des religions orientales, comme le dieu Bel ou Belen des Syriens dont les Druides avaient accepté le culte :

> *Tu, Baiocassis, stirpe Druidarum satus,*
> *Si fama non fallit fidem,*
> *Beleni sacratum ducis e templo genus.*
>
> (Ausone, *Profess. Burdigal.*, IV; édit. & trad. de E. F. Corpet, coll. Panckoucke, t. 2, p. 168.)

C'est ainsi que l'on trouve, au premier ou au second siècle de notre ère, des oasis orientales enchâssées pour ainsi dire au milieu du polythéisme gallo-romain : au Sud, les cultes d'Isis ou de la *Bona Mater* de Phrygie; au Nord, dans les iles basses de la Meuse, celui de la *Nehallenia* (Νέα Ἑλένη) qui paraît se rattacher au culte phrygien aussi du dieu Lunus (Μήν). Teutatès, que l'on a essayé d'identifier au Mercure phénicien, & Taran, dont le nom rappelle de loin celui du dieu *Thor, Donar, Thunder*, proviendraient, comme *Stammvater* (*pluris deo ortos...* Tacite, *Germ.*, c. 2) de la Germanie, dont beaucoup de tribus celtiques prétendaient descendre au temps d'Ariovist (*circa adfectationem germanicae originis.* Tacite, *Germ.* c. 28).

[9] La plupart de ces dieux locaux ou topiques de la Gaule méridionale paraissent avoir été des Hercules ou des Mars, comme nous l'avons dit ailleurs (voir notre *Monographie du dieu Leherenn d'Ardiége*, Paris-Toulouse, 1859). C'est au moins sous ces noms & sous cette forme qu'ils se présentent à nous à l'époque romaine, où leur nom indigène est fréquemment accompagné de l'un ou de l'autre de ces noms étrangers destinés à leur servir de commentaire ou de traduction, comme le dit Tacite (*interpretatione Romana : Germ.* c. 43). C'est ainsi que l'on trouve à Narbonne un *Hercules Ilunnus Andossus*, proche parent de l'*Hercules Toliandossus* des *Auscii*, que M. Herzog attribue à tort à la ville de Toulouse (*Hercules Tolosanus Andossus*); à Nimes un Mars Britovius & un Mars Lacavus dont le monument a été découvert dans le village d'Argence, entre Beaucaire & Nimes; à Saint-Pons deux Mars barbares, dont les noms ont une physionomie celtique bien accentuée : *Divanno & Dinomogetimarus;* dans les Pyrénées le Mars *Erge* & le Mars *Leherenn* dont les sanctuaires paraissent avoir été longtemps fréquentés. Ailleurs on les voit s'assimiler ou tout au moins s'associer à d'autres divinités romaines d'un caractère élastique comme Diane, Silvain, ou les Nymphes. — Il ne faut point oublier pourtant que les noms indigènes, sous lesquels ils étaient connus avant la conquête, ne sont souvent que les noms déifiés de la ville, du village, du hameau ou de la *villa* où étoit né leur culte. A Nimes, le Dieu *Nemausus* (voir les monnaies & les inscriptions locales) avait pris sous l'influence de la civilisation grecque les allures & les traits d'un héros éponyme dont le culte se confondait, comme le nom, avec celui de la célèbre fontaine qui avait précédé & préparé la ville. Dans les Pyrénées, où ces antiques religions

Parmi les druides, il y en avoit un qui étoit regardé comme le souverain

Il y a pourtant quelque raison de croire dès aujourd'hui que les dernières venues au moins des populations celtiques n'avaient pas perdu tout souvenir de ce que l'on pourrait appeler leur religion nationale. Ce que César nous raconte en termes si précis de la prépondérance du dieu Mercure dans le panthéon gaulois où le Jupiter des Hellènes ne joue qu'un rôle secondaire, inférieur à celui d'Apollon ou de Mars (*deum maxime Mercurium colunt, huius sunt plurima simulacra.* César, l. 6, c. 17), les traditions qu'il avait recueillies de la bouche des druides, sur l'origine des Gaulois qui regardaient comme leur *Stammvater* le dieu *Dis*, le roi des ténèbres primitives (*ab dite patre prognatos, id. ibid.*), l'habitude presque générale en Gaule de compter le temps non par le nombre des jours mais par celui des nuits, comme on le fait encore aujourd'hui dans certains pays de race celtique, en Angleterre, par exemple (*fortnight*, quatorze nuits, pour désigner une quinzaine) & d'autres traits du même genre, semblent indiquer des souvenirs religieux antérieurs aux religions individuelles ou locales dont nous venons de parler. Ils nous rappellent involontairement les traits de parenté plus ou moins étroits qui liaient au delà du Rhin les populations septentrionales de la Gaule, celles de la confédération des Belges particulièrement, aux populations de race teutonique [10] qui comptaient aussi le temps par le nombre de nuits (Tac. *Germ.* c. 11) & qui plaçaient comme les Gaulois leur Mercure ou leur Wuotan au-dessus de tous les autres dieux. (*Deorum maxime Mercurium colunt*...Tacite, *Germ.* c. 9.) Car il est demontré aujourd'hui que le dieu designé par Tacite sous le nom latin de Mercure, suivant un usage habituel aux écrivains anciens, n'est autre chose que le dieu Wuotan (Wodan, Woden, Odhinn), dont le culte s'est maintenu longtemps chez tous les peuples de race germanique & qui figure chez tous en tête des légendes ou des généalogies divines. (Voir Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, c. 7, & dans l'appendice, les *Stammtafeln* ou tables généalogiques des Anglo-Saxons, p. 111 & suiv.).

Une curieuse figurine en bronze doré, découverte il y a vingt-cinq ou trente ans dans le territoire des *Tolosates*, près du village actuel de Touget, chez les Volces Tectosages par conséquent, représente le dieu Mercure coiffé du *petasus* ailé, mais assis sur un escabeau, les jambes croisées à l'orientale, dans l'attitude réfléchie que les traditions germaniques prêtent au dieu Wodan écoutant du haut des cieux, où il siége sur le *Hlidskialf* (l'escabeau sacré), les prières & les plaintes des mortels. Il est chaussé de bottines souples comme les prisonniers germains des arcs-de-triomphe antiques, & d'anaxyrides collantes dont le dessin est formé par des losanges réguliers encadrant un point central. Cette image sainte, que nous décrirons un jour avec l'attention qu'elle mérite, nous a rappelé involontairement d'autres figures du même genre ou du même type, comme disent les numismatistes, découvertes dans le nord ou dans l'est de la Gaule, & que l'on a diversement expliquées jusqu'ici [11]. Mais il faut attendre avant de formuler des conclusions sur une question aussi délicate, que de nouvelles découvertes soient venues confirmer ces indications encore vagues, & que la critique les ait appréciées avec l'attention & la réserve que réclament avant tout les études de ce genre. [E. B.]

ont échappé en partie aux influences étrangères dont nous venons de parler & nous sont beaucoup mieux connues qu'ailleurs, grâce aux riches carrières de marbre exploitées successivement par les *Convenae* & par les Romains, on les retrouve au second & au troisième siècle de notre ère marquées encore d'un caractère profondément naturaliste, déifiant avec leurs villages séculaires, les montagnes saintes qui en abritaient les chaumières (*montibus nimidis*), les cours d'eau qui en fécondaient ou en dévastaient les terres cultivées, les pics solitaires qui jaillissaient du sein des montagnes (*Garri deo*) & les vents continuels (*ventis*) qui battent leur front dénudé. (Voir au tome II, les *Inscriptions de l'Aquitaine, pass.*)

[10] *Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitus traductos*... (César, l. 2, c. 4.) — *Drysidae (al. Druidae) memorant revera fuisse populi partem indigenam: sed alios quoque ab insulis extimis confluxisse & tractibus transrhenanis, crebritate bellorum & alluvione fervidi maris sedibus suis expulsos.* (Amm. Marcell. l. 15, c. 9.)

[11] Nous songeons ici à la divinité cornue & barbue du célèbre bas-relief de Reims (gravé plusieurs fois), assise à l'orientale dans un édicule d'apparence romaine, entre les images de Mercure & d'Apollon, représentés à la romaine, & au prétendu Midas du musée d'Amiens (publié par le Dr Rigollot dans les *Mémoires des antiquaires de Picardie*, t. 8, p. 303 & suiv.), dont le type se retrouve sur une monnaie gauloise des *Ambiani* (lettre de M. de Saulcy, 1er déc. 1866, qui me signale un troisième monument du même genre dans le musée de Beaune, en Bourgogne). — Une figurine en bronze découverte en 1840 chez les Æduens, à quelque distance de la ville d'Autun (*Augustodunum*), présente aussi de singulières affinités avec l'image en bronze doré de notre Mercure, qui n'était probablement que la réduction de quelque grande statue hiératique (*huius sunt plurima simulacra,* César, l. 6, c. 17) restée en vénération dans un canton perdu du pays des Volces. Mais elle parait beaucoup plus surchargée d'ornements & d'attributs, significatifs suivant toute apparence, comme les types accessoires des monnaies gauloises. Voici comment la décrit M. Al. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, qui en a récemment refusé l'acquisition. « Elle représente une divinité barbue assise, les jambes croisées, à la manière orientale, portant une armille au bras & un *torques* au cou. Autour de ses reins s'enroulent deux monstres marins ayant queue de poisson & tête de veau marin ou de bélier. Un vase (?) surmonté d'un *torques* est placé sur ses genoux. Mais ce qui distingue surtout cette étrange figurine, ce sont trois petites têtes humaines accolées à la tête principale, une à droite, une à gauche & la troisième derrière, comme les trois petites têtes suspendues à des chainettes autour de la tête que portent certaines monnaies armoricaines. Deux trous qui se remarquent à la partie supérieure du crâne semblent indiquer ou un anneau ou des cornes qui ont disparu. » (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1867, p. 106-107.)

prêtre de la nation, & dont l'autorité s'étendoit sur tous les autres. Ils étoient tous également exempts de toute sorte de tributs, & de service militaire. Une de leurs principales études étoit d'apprendre par cœur un grand nombre de vers qu'ils récitoient dans les assemblées, & qu'ils ne mettoient jamais par écrit. Également inhumains & superstitieux, ils immoloient [1] des victimes humaines dans les sacrifices publics : l'empereur Claude tenta l'abolition de ce cruel usage; mais ce fut inutilement, puisqu'il subsistoit encore sous l'empire d'Adrien [2].

XLVI. — *Gouvernement & assemblée des Volces.*

La description que Strabon nous a laissée du gouvernement des Volces Tectosages d'Asie, & ce qu'il dit de celui des Arécomiques des Gaules, nous en donnent une juste idée. Ces peuples étoient, ainsi que les autres Gaulois, partagés par cantons ou pays, à qui les Romains donnoient le nom de cité, & les Gaulois d'Asie celui de tétrarchie. La forme de leur gouvernement étoit aristocratique, & le chef de leur république un souverain magistrat ou petit roi, *regulus*, qu'on élisoit tous les ans, & qui avoit sous lui des officiers subalternes. On ne traitoit jamais des affaires publiques que dans l'assemblée générale de chaque cité, où chacun se rendoit & assistoit en armes [3]. Personne n'osoit y manquer, ni parler hors de son rang, sans s'exposer à se voir ou puni de son absence, ou taxé de son indiscrétion. Les femmes dont, au rapport des historiens, la blancheur & la beauté égaloient la fidélité & la grandeur d'âme, étoient admises dans ces assemblées, & on n'y prenoit aucune résolution, soit pour la paix, soit pour la guerre & les autres affaires publiques, sans leur avis; tant on avoit de déférence pour elles, depuis la marque éclatante qu'elles avoient donnée de leur courage & de leur habileté, en apaisant les divisions intestines qui s'étoient autrefois élevées parmi eux [4]. Éd. origin. t. I, p. 43.

Chaque canton ou cité [5] étoit dans une espèce de dépendance de l'une ou l'autre des deux factions générales qui partageoient toute la nation gauloise,

[1] César, *de Bello Gallico*, l. 1. n. 45. — Cicéron, *pro Fonteio*. — T. Live, l. 38. — Pline, &c.

[2] Eusèbe, *Praeparatio Evang.* l. 4, p. 160.

[3] T. Live, l. 21. — Nicolas de Damas, *Fragmenta apud* Valesium, p. 513 & seq.

[4] Plutarque, *de Virt. mulierum*, t. 2, p. 246. — Polyen, *Stratag.* l. 7, c. 50.

[5] C'est un fait acquis dès aujourd'hui à la science que l'organisation territoriale de la Gaule, telle que nous la présentent les géographes & les historiens de l'époque romaine, remonte, par ses grands traits au moins, aux temps primitifs de notre histoire. Mais en identifiant, comme ils le font ici, la *cité* & le *canton*, les Bénédictins ont visiblement confondu les principaux rouages de cette organisation qu'il est important de distinguer; car c'est sur cette base & dans ces cadres séculaires que va rester assis pendant des siècles tout l'édifice de nos institutions politiques, municipales & religieuses.

Nous essayons de prouver dans une note spéciale [*Note* CVII] que la plus étendue de ces deux circonscriptions, la *cité*, n'était le plus souvent que le territoire possédé & gouverné avant la conquête par chacune des nations, alors indépendantes, qui se partageaient le sol de la Gaule. Chacun de ces territoires, inégaux en étendue comme en population, avait dès cette époque ses limites, identiques souvent à celles de la *civitas* romaine, les seules que nous atteignions aujourd'hui, quand nous les atteignons. Les quatre grandes provinces du temps d'Auguste, dont les *civitates* formaient les circonscriptions principales, répondaient elles-mêmes, à quelques remaniements près, aux grandes divisions ethnographiques & territoriales de la Gaule primitive que César divi-

An de Rome 634

dont les principaux peuples avoient tour à tour l'autorité & le commandement sur tous les autres. On a déjà vu que les Volces étoient de la faction de Bituit ou des Auvergnats, lorsque les Romains firent la conquête de la Province Romaine; les Æduens étoient alors chefs de l'autre. Ces deux peuples, avec les Séquanois & les Rémois, furent les principaux qui conservèrent alternativement la principale autorité dans les Gaules, jusqu'à l'entière conquête de ces provinces par les Romains. Ce partage des Gaulois en deux factions faisoit très-souvent parmi eux un sujet de guerre, & l'esprit de faction étoit si naturel à ces peuples qu'on le voyoit régner non-seulement dans toute la nation, mais encore dans chaque peuple ou cité, dans chaque canton particulier, & presque dans chaque famille. Chaque faction tenoit ses assemblées générales composées de même que les particulières des principaux Gaulois. Le commun du peuple en étoit exclu, parce qu'il vivoit dans une espèce de servitude, sous la dépendance & l'autorité des grands auxquels chaque particulier se dévouoit, ou lorsqu'il n'étoit plus en état de payer ses créanciers & les tributs publics, ou quand il vouloit éviter la tyrannie des personnes puissantes. Ces grands étoient les druides & les chevaliers. Les derniers s'occupoient uniquement de ce qui concernoit la guerre; ils s'y faisoient suivre par leurs vassaux ou cliens auxquels ils commandoient, & dont le nombre étoit plus ou moins considérable suivant l'étendue de leur autorité & la grandeur de leurs richesses.

sait, comme on le sait, en trois grandes *régions* (*partes*) séparées par de grands fleuves, d'un côté par la Garonne, de l'autre par la Seine & la Marne. Mais la règle que nous venons de formuler devait subir & a subi des exceptions assez nombreuses, car on voit à plusieurs reprises les Romains briser en deux ou trois *civitates* le territoire d'une nation puissante comme l'était dans la Gaule Narbonnaise le grand peuple des Volces, ou réunir, comme en Aquitaine, dans une même circonscription (*civitas*) deux ou trois territoires distincts dont le nouveau chef-lieu prenait à son tour le titre de *civitas*.

Le *pagus* (*canton, district*) dans lequel nous comprenons le *village*, enclavé avec son territoire dans les limites du *pagus*, formait une des subdivisions, &, à ce qu'il paraît, la subdivision principale de la *civitas*. Tacite, qui l'avait trouvé en Germanie constitué à peu près comme en Gaule, le désigne, comme César, sous le nom latin de *pagus*, synonyme ici du mot germanique *gau*, *gaw*, qui a traversé, en Allemagne, tout le moyen âge, comme l'institution à laquelle il était attaché. Il y a même toute raison de croire qu'il n'était point particulier à la Gaule & à la Germanie, car on le retrouve marqué à peu près du même caractère dans les sociétés urbaines de la Grèce & de l'Italie, dans l'Attique & dans le Latium, où sa constitution semble avoir devancé l'institution toute politique des tribus. (Voyez dans la note CVII les textes & les preuves à l'appui de ces assertions.)

En organisant, comme nous le montrerons, la circonscription du *pagus* dans celle de la *civitas*, dont il ne se séparait plus, la conquête romaine n'avait fait que sanctionner des droits acquis & des habitudes difficiles à briser, dans les bas-fonds de la société surtout. Mais elle tenait en même temps à sauvegarder l'omnipotence municipale de chacune des nouvelles villes, créées par elle ou sous son influence dans le territoire à demi-barbare de la cité. En dépit de leur titre qui paraît avoir traversé toute l'époque romaine, les *maîtres du pagus*, comme on les appelait toujours (*magistri pagi*), n'étaient plus dans les derniers temps de l'empire que des agents administratifs ou fiscaux, entre les mains des magistrats de la curie. Le *pagus*, que l'on désignait dans certaines cités par des numéros d'ordre *pagus* II, *pagus* III, était devenu un rouage utile que mettait en œuvre, en le laissant dans l'ombre, le mécanisme ingénieux à l'aide duquel Rome était parvenue à conquérir le monde & à se l'assimiler après l'avoir conquis. Il n'a fallu rien moins pour les ramener à la lumière que les désastres de l'invasion barbare qui, en brisant les savantes machines dont nous parlions tout-à-l'heure, allaient affranchir les campagnes de la dépendance territoriale & politique à laquelle les condamnait l'organisation durement municipale des Romains. [E. B.]

XLVII. — *Justice.*

Les autres donnoient tout leur soin à la religion & à l'administration de la justice civile & criminelle; c'étoient eux qui décernoient les peines & les récompenses. De tous les crimes, le larcin étoit le plus sévèrement puni. Ceux qui en étoient atteints étoient immolés ordinairement dans les sacrifices publics : à leur défaut, on immoloit d'autres criminels, souvent même des personnes innocentes. L'homicide d'un étranger étoit puni avec plus de rigueur que celui d'un citoyen : l'exil étoit la peine de ce dernier crime, & la mort le supplice ordinaire de l'autre.

XLVIII. — *Inclinations & Armes des Gaulois.*

Les deux grandes passions des Gaulois étoient la chasse & la guerre : celle-ci fut presque toujours continuelle entre eux avant leur réduction sous l'obéissance des Romains; on sait la réputation de valeur qu'ils s'acquirent par leurs expéditions dans les pays étrangers. Ils étoient ordinairement beaucoup plus forts en cavalerie qu'en infanterie; aussi étoient-ils fort[1] adroits aux combats à cheval : de là vient que les princes ou les peuples qui les appeloient à leur secours tâchoient d'obtenir d'eux quelque corps de cavalerie de la nation, qui faisoit très-souvent la principale force de leurs armées.

Leurs armes défensives étoient des écus ou boucliers presque de la hauteur d'un homme. Chacun distinguoit le sien par quelque figure ou marque particulière. Ils se servoient aussi quelquefois de cuirasses de fer & de casques d'acier, embellis de divers ornemens & de diverses figures d'animaux. Leurs armes offensives étoient des épées extrêmement longues, qui ne donnoient que de taille, & qu'ils portoient obliquement pendues[2] à leur côté droit, & attachées avec des chaînes de fer. Leur principale force consistoit, selon[3] Plutarque, à se bien servir de ces épées qu'ils manioient à la manière des barbares & sans aucun art, donnant de grands coups à tort & à travers. La trempe de ces épées étoit cependant très-mauvaise, car elles se faussoient ou se courboient aisément. Leurs piques étoient armées d'une lame de fer longue d'une coudée & large de près de deux palmes. Les Gaulois ajoutoient à cette armure le son épouvantable de leurs trompettes, un aspect terrible, une voix grave & menaçante, une taille extraordinaire & une mine fière. Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà dit sur la manière dont les Volces avoient coutume de combattre, ni sur l'usage où ils étoient de se dépouiller jusqu'à la ceinture, avant le combat, pour se rendre plus formidables; nous ajouterons seulement qu'ils combattoient souvent sur des chariots attelés à deux chevaux, d'où ils décochoient leurs flèches sur les ennemis, qu'ils étoient intrépides & qu'ils ne connoissoient pas le[4] danger. Ils alloient au combat en dansant & en chantant les vertus & les victoires de leurs

Éd. origin. t. I, p. 44.

[1] Plutarque, *in Marcello.*
[2] T. Live, l. 38.
[3] Plutarque, *in Camillo.*
[4] Élien, *Variae Hist.* l. 12, c. 23.

ancêtres; après la bataille, ils honoroient leurs morts d'hymnes & de cantiques, & dressoient des trophées à ceux d'entre eux qui s'étoient le plus signalés. Semblables aux Suisses de nos jours, ils se mettoient indifféremment à la solde de ceux qui avoient besoin de leur secours & qui leur faisoient les meilleures conditions. On les voyoit souvent servir dans deux différentes armées prêtes à combattre l'une contre l'autre; fidèles au service de ceux qui les appeloient, ils vouloient qu'on le fût aussi à leur égard, & ils cessoient de servir dès qu'on cessoit de les satisfaire. Attachés par un culte particulier au dieu Mars, ils avoient soin de lui offrir religieusement en sacrifice les dépouilles des ennemis qu'ils avoient vaincus, & à qui ils se faisoient souvent un plaisir de couper la tête qu'ils promenoient ensuite dans le camp au bout d'une pique, ou qu'ils clouoient aux portes des villes.

XLIX. — *Vie civile, Habits, Maisons.*

Les Gaulois étoient ordinairement d'une taille fort avantageuse, ils avoient le teint vif & les yeux pers; leur chevelure étoit blonde & fort longue. Les uns[1] rasoient leur barbe, les autres la conservoient en partie; les plus qualifiés ne gardoient que la moustache. La taille des femmes égaloit celle des hommes, & elles ne leur cédoient point en courage, comme nous avons déjà dit. Ces peuples[2], surtout ceux qui habitoient les provinces méridionales, étoient toujours très-propres dans leurs meubles, mais plus particulièrement dans leurs habits qu'ils ne portoient jamais déchirés. Ils se paroient, de même que leurs femmes, de colliers, de bracelets, d'anneaux & de chaînes d'or. Leurs habits consistoient dans des tuniques (χιτῶνας) peintes de diverses couleurs, qu'ils ceignoient avec des baudriers garnis d'or & d'argent; ils portoient avec cela des hauts-de-chausses qu'on appeloit βρακὰς, braies[3]. Les saies, σάγοι, ou hoquetons à manches, qui leur descendoient jusques aux cuisses & leur servoient de surtout, étoient d'une étoffe grosse ou légère, selon la saison; ils les attachoient avec une boucle. Leurs maisons, simples & de figure ronde pour la plupart, étoient bâties de bois & de cannes, & couvertes de chaume ou de roseaux.

L. — *Mariages, Enfans, Repas, &c.*

Les Gaulois, à ce qu'il paroît, n'avoient qu'une femme; avant la célébration des noces, le mari lui assignoit pour douaire autant qu'elle apportoit en dot; tout étoit mis en commun & appartenoit au dernier survivant avec les revenus qui en provenoient. Les maris avoient pouvoir de vie & de mort sur leurs femmes aussi bien que sur leurs enfans. Ces derniers ne paraissoient en public devant leurs pères que lorsqu'ils étoient en âge & en état de porter les armes. Ces mêmes enfans servoient leurs pères à table, dans les repas qu'ils prenoient

[1] Diodore. — César. — Strabon, l. 4. — Ammien Marcellin, l. 15, p. 106.
[2] Ammien Marcellin, l. 15, p. 106.
[3] Diodore, l. 5, p. 303 & suiv.

à terre sur des peaux, & auprès d'un foyer où ils faisoient cuire de gros morceaux de viande. Les Gaulois invitoient volontiers les étrangers à leurs repas qui étoient souvent suivis de quelque dispute ou de quelque combat particulier. Ils couchoient à terre sur des peaux.

LI. — *Esprit, Sciences, Vertus, Vices.*

L'esprit de ces peuples étoit délié & propre aux sciences; aussi avoient-ils soin de les cultiver & en particulier la langue[1] grecque. Elle étoit si commune parmi eux qu'au rapport de César & de Strabon, ils écrivoient les actes & les contrats publics en cette langue. Il nous reste encore une main symbolique trouvée dans les Gaules, & sur laquelle on lit cette inscription grecque : σύμβολον πρὸς Οὐελαυνίους; ce qui marque sans doute l'union des peuples du Velai avec les Auvergnats[2], leurs voisins[3]. Éd. origin. t. I, p. 45.

L'un des devoirs des druides, qu'on accusoit d'usure & d'avarice, étoit d'instruire la jeunesse dans la théologie, la philosophie, la physique, l'astronomie; les druides s'appliquoient aussi à la médecine[4]. On sait la vénération que ces prêtres gaulois & le reste de la nation avoient pour le chêne. Il y avoit encore des druidesses qui s'appliquoient à l'art des augures comme les druides, & se mêloient de prédire l'avenir. Les Gaulois avoient leurs poëtes qu'ils appeloient bardes & qu'ils recevoient avec honneur dans toutes les compagnies; on cessoit même de parler pour avoir le plaisir de leur entendre réciter les vers qu'ils avoient composés[5].

Au rapport de César, les Gaulois se servoient de caractères grecs, & selon Pline[6], ils régloient leur temps, non par le cours du soleil, mais par celui de la lune. Ils en marquoient la durée par les nuits & non par les jours, parce qu'ils se prétendoient descendus du dieu Pluton. Les Gaulois étoient francs & ennemis du déguisement; leurs discours étoient laconiques, mais obscurs, parce qu'ils

[1] Strabon, l. 4, p. 180 & suiv. — César, l. 6, c. 14.

[2] Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. 3, part. 2, p. 351.

[3] Nous donnerons dans les *Preuves* quelques inscriptions en langue celtique écrites en caractères grecs. On en connaît d'autres. Quoique ces inscriptions soient pour la plupart postérieures à la conquête romaine, elles viennent à l'appui des affirmations de César & prouvent en effet que les populations du sud & du centre de la Gaule avaient emprunté aux Grecs de Massalia & des autres comptoirs de la côte l'usage de leurs caractères, non-seulement comme chiffres, mais comme lettres. Les inscriptions celtiques en caractères romains, que l'on recherche depuis quelque temps & dont il existe déjà un assez grand nombre, sont postérieures pour la plupart aux inscriptions celto-grecques dont nous venons de parler. Elles prouvent plus péremptoirement encore que les populations gauloises avaient conservé sous la domination romaine, en dehors des villes surtout, l'usage de leur idiome ou de leurs idiomes nationaux dont l'érudition se préoccupe avec raison aujourd'hui. — Voir sur ces intéressantes questions les récents travaux de MM. Zeuss (*Grammatica celtica*), de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*), & les dissertations de MM. Adolphe Pictet, Whistley Stokes, Jacob Bekker, disséminées dans divers recueils. [E. B.]

[4] Valère Maxime, l. 6, c. 11.

[5] Voir pour de plus grands détails sur l'enseignement des druides & sur l'état des sciences, des lettres & des arts chez les Gaulois, l'ouvrage de M. Gatien Arnoult, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, qui a pour titre : *Histoire des doctrines morales, politiques & religieuses en Gaule avant la conquête des Romains*. (Toulouse, 1 vol. in-8, 1859.) [E. M.]

[6] Pline, l. 16, c. 95.

abondoient en figures & en hyperboles. Ils joignoient à de grandes vertus des vices grossiers dont on les accuse, tels que l'ivrognerie & d'autres encore plus infâmes; on leur reproche aussi l'amour déréglé de l'argent & du pillage, dont ils donnèrent effectivement de grandes marques. Naturellement curieux, ils étoient amateurs des nouveautés, & n'aimoient pas moins à se louer eux-mêmes qu'à parler des autres avec mépris.

LII. — *Exercices, Commerce.*

La chasse étoit un des exercices auquel ces peuples s'appliquoient le plus. Un[1] ancien monument de Narbonne représente deux chasseurs gaulois aux prises avec un sanglier; ils lui présentent chacun de la main gauche un drap ou espèce de serviette, tandis qu'ils tiennent de la droite un javelot élevé & prêt à darder cet animal. Les peuples qui habitoient sur les côtes s'occupoient de la pêche. Pline[2] rapporte la manière extraordinaire dont les habitans de Nimes faisoient tous les ans celle des poissons appelés mulets, dans l'étang de Lates, avec le secours des dauphins; la description qu'il en fait est si singulière que nous croyons devoir la rapporter, quoiqu'elle paroisse incroyable.

« Il y a, dit cet auteur, dans la province Narbonnoise & dans le territoire de « Nimes, un étang appelé Lates, où les hommes entrent en société avec les dau- « phins pour la pêche. Un très-grand nombre de poissons qu'on appelle mulets « s'efforcent à certain temps d'entrer dans la mer par les embouchures fort étroites « de l'étang, à la faveur d'une espèce de reflux, mais avec tant d'impétuosité « que les pêcheurs ne peuvent alors tendre leurs filets sans s'exposer à les voir « rompre par la seule force de ces poissons, quand celle des flots de la mer ne « leur seroit pas contraire. C'est de cette même manière que ces poissons s'élan- « cent dans la mer par les embouchures voisines, & qu'ils s'empressent d'éviter « le seul endroit propre à tendre les filets; ce que les pêcheurs n'ont pas plus tôt « aperçu que, conjointement avec une foule de peuple qui sait le temps de la « pêche & que la curiosité du spectacle attire, ils crient de toute leur force sur « le rivage : *Simon, Simon*. A cette voix, que les dauphins entendent à la faveur « du vent du nord qui la porte vers eux, ils s'approchent aussitôt & viennent au « secours. On les voit venir comme une armée & se ranger dans l'endroit où « doit se faire la pêche. Là, ils font une espèce de barrière pour s'opposer à la « sortie des mulets qui, saisis de crainte, sont forcés de se tenir renfermés dans « l'étang. Les pêcheurs jettent alors leurs filets qu'ils ont soin d'appuyer sur des « fourches; mais les mulets, qui sont extrêmement agiles, sautent par-dessus & « sont pris par les dauphins qui, contens de les tuer, diffèrent de les manger « jusques à la fin de la pêche. Cependant l'action s'anime, & les dauphins, qui « combattent avec ardeur, prennent plaisir à voir renfermer les mulets dans les « filets; & pour les empêcher de prendre la fuite, ils se glissent insensiblement

[1] Montfaucon, *Antiq. expliq.* t. 3, part. 2, p. 324. [2] Pline, l. 4, c. 8.

« & avec tant d'adresse entre les bateaux, les filets & les nageurs, qu'ils leur « ferment toute sorte d'issue; en sorte que les mulets, qui aiment naturellement « à sauter, n'osent plus faire aucun mouvement, à moins qu'on ne leur jette les « filets; s'ils viennent à s'échapper, ils sont aussitôt pris par les dauphins qui les « attendent devant la barrière. La pêche finie, ceux-ci prennent & mangent « une partie des poissons qu'ils ont tués & réservent l'autre pour le lendemain, « sentant fort bien que la part qu'ils ont eue à la pêche mérite quelque chose de « plus que la récompense d'un jour. Aussi les pêcheurs, outre ces poissons qu'ils « leur abandonnent, ont soin de leur jeter une pâte composée avec du pain & « du vin dont ils se rassasient. »

Éd. origin. t. I, p. 46.

Les peuples des environs du Rhône & de Narbonne s'adonnoient au commerce; celui de cette dernière ville avec l'Espagne & les autres pays étrangers étoit très-considérable & très-aisé à cause de la commodité de son port. Aussi Diodore[1] nous représente cette ville comme une des plus riches des Gaules. Les Gaulois voyageoient par terre sur des chariots attelés à deux chevaux.

LIII. — *Monnoies, Funérailles.*

Il nous reste un grand nombre de médailles ou monnoies gauloises : les plus anciennes sont d'un goût très-barbare & d'un fort mauvais métal qui paroît être un alliage de cuivre, d'étain & de plomb[2].

[1] Diodore, l. 5, p. 314.

[2] Ce n'est point à coup sûr par l'élégance & le fini du travail que se distinguent les monnaies de la Gaule méridionale antérieurement à la conquête romaine. Les plus anciennes, qui ne paraissent point remonter au delà du troisième siècle avant notre ère, rappellent par tant de côtés les monnaies des villes grecques du littoral, qu'il est difficile d'y voir autre chose que des imitations ou des contrefaçons grossières de ces types étrangers. A l'est, c'est de *Massalia* que l'impulsion semble partie. A l'ouest, elle vient de la ville phocéenne aussi d'*Emporiae*, dont les monnaies d'argent & de bronze, très-distinctes des monnaies massaliotes, ont servi de type à celles de l'Aquitaine & de la Narbonnaise occidentale. D'autres paraissent avoir été frappées en Gaule même, à l'imitation des monnaies ibériennes de l'Espagne, dont elles rappellent le module, les types préférés rendus dans un style barbare, les légendes écrites sans voyelles en caractères ibériens. Il serait injuste pourtant d'oublier les services que cette science, encore jeune, a déjà rendus à notre histoire primitive, en confirmant, en précisant, en complétant dans certains cas les rares indications qu'elle nous fournit.

On peut affirmer, en s'en tenant aux résultats acquis dès aujourd'hui [Voir la *Note* CVIII], que la plupart des populations de la Narbonnaise & de l'Aquitaine ont eu, comme les villes phocéennes du littoral, leurs monnaies autonomes dont nous donnons la liste; & que chacune de ces monnaies, distinctes de pays en pays, ont quelque chose à nous apprendre sur l'histoire ou sur la civilisation du peuple auquel elles ont appartenu. C'est ainsi que les oboles anépigraphes des Volces Tectosages, si répandues & si fréquemment imitées entre les Pyrénées & les Alpes, nous laissent entrevoir quelque chose de l'ascendant qu'avait pris dans le Midi cette population probablement étrangère d'origine. La curieuse monnaie des *Betarrates* à légende grecque, que l'on reporte au second & même au troisième siècle avant notre ère, nous montre dès cette époque les villes grandissant au milieu de territoires dont elles aspirent à devenir les capitales, même dans l'intérieur des terres. Celle des *Longostaleti* (?) qui porte quelquefois une légende ibérienne au-dessous de sa légende grecque, nous offre la tête du Mercure gaulois aux cheveux bouclés, bizarrement associée au type phocéen du trépied, l'un des symboles caractéristiques du culte d'Apollon.

Un siècle plus tard, les caractères grecs de ces légendes céderont la place aux caractères latins (en Aquitaine, par exemple), ou s'entremêleront bizarrement avec eux. Les types empruntés jusqu'ici aux monnaies des villes grecques ou à celles des villes ibériennes de l'Espagne disparaissent à leur tour, ici,

Les funérailles des Gaulois étoient magnifiques. Ils brûloient les corps morts, & avec eux les meubles les plus précieux, les esclaves, les clients & les animaux mêmes pour lesquels ils avoient témoigné plus d'inclination & d'attachement pendant leur vie.

sous l'influence de la numismatique gauloise, dont les produits se multiplient à cette époque, ailleurs, sous l'influence de la numismatique romaine, que le monnayage indigène subissait directement depuis la conquête de la Gaule Narbonnaise. Mais au milieu de ces transformations que notre numismatique reflète avec une exactitude & une délicatesse quelquefois remarquables, elle restait fidèle à son passé & à ses habitudes originelles; car il est démontré aujourd'hui que la conquête romaine n'a pas mis fin au monnayage indigène, comme on le croyait jadis. Les noms de peuples, de rois ou de chefs, qui se cachent sous les légendes barbares dont nous parlions tout à l'heure, semblent même indiquer que les *civitates* de la Narbonnaise n'avaient point perdu en devenant romaines toutes les prérogatives de leur ancienne autonomie.

[E. B.]

LIVRE SECOND

I. — *Gouvernement de la Province après qu'elle eut été soumise par les Romains.*

Après que les Romains eurent soumis les peuples de la nouvelle province des Gaules, leur premier soin fut de leur inspirer la politesse des mœurs & l'usage de la langue latine[1]. C'est dans cette vue & pour les accoutumer à une domination qu'ils souffroient impatiemment, que la République leur envoya tous les ans, dans ces commencemens, l'un de ses deux consuls pour les gouverner, avec une armée capable de les contenir. Le commerce que ces Gaulois eurent avec les Romains les humanisa enfin, & on les vit prendre un air de douceur & de politesse qui les distingua autant des autres peuples gaulois qu'ils l'étoient auparavant de leurs vainqueurs, en sorte qu'en peu de temps les peuples de cette partie des Gaules furent si bien civilisés, qu'aucune autre province romaine ne la surpassa, soit pour les mœurs & la politesse des habitans, soit pour la richesse & la culture du pays. Celui des deux consuls que la République envoya d'abord pour gouverner la Gaule transalpine ou Province romaine, étoit en même temps gouverneur de la Gaule cisalpine; car ces deux provinces ne firent qu'un seul gouvernement, jusqu'à ce qu'après la fondation de la colonie de Narbonne, la Gaule transalpine étant devenue province ordinaire & soumise à l'administration d'un proconsul ou d'un préteur, le gouvernement des deux Gaules fut partagé. On[2] croit que le consul P. Manlius fut gouverneur de la Transalpine l'an de Rome 634, & que L. Aurélius Cotta lui succéda l'année suivante. Le gouvernement de cette province étoit alors d'autant plus difficile, que ses

Éd. origin. t. I, p. 47.

Éd. origin. t. I, p. 44.

An de Rome 634

[1] César, *de Bello Gallico*, l. 1, n. 1. — Strabon, l. 4, p. 186. — Pline, l. 3, n. 5.

[2] Voir Pighi, t. 3, p. 74, 78 & 80.

An de Rome 635

peuples, nouvellement soumis, paroissoient fort disposés à secouer le joug des Romains.

Selon la loi *Sempronia,* qui avoit[1] été promulguée depuis quelques années, le sénat devoit désigner avant les comices les deux provinces consulaires dont les deux consuls qui devoient être élus auroient le gouvernement durant l'année de leur consulat, & celles qu'on devoit donner aux deux autres consuls qui sortoient de charge & qu'on appeloit ensuite proconsuls; on désignoit ensuite les provinces qui devoient tomber en partage aux préteurs. Tous ces gouverneurs tiroient au sort leurs gouvernemens. Les provinces consulaires étoient ordinairement celles qui étoient frontières, ou qui, par les troubles qui pouvoient s'y élever, étoient exposées à des guerres domestiques ou étrangères; c'est pourquoi on y envoyoit un consul pour les gouverner. Ainsi, la nouvelle Province romaine des Gaules étant dans l'un & l'autre cas, le gouvernement en fut confié, l'an 636 de Rome, au consul Q. Marcius Rex.

An de Rome 636

II. — *Fondation de la colonie romaine de Narbonne.*

Avant son départ on délibéra, dans le sénat, sur les moyens qu'on prendroit pour contenir les peuples de cette province dont on avoit tout à craindre. Celui d'établir une colonie romaine dans Narbonne[2], ville des mieux situées du pays, parut le plus propre; on proposa cet établissement dans le sénat, tant pour servir de retraite & de boulevard contre les entreprises des peuples nouvellement assujettis, que pour faciliter le passage des troupes en Espagne. Cet avis, qui fut suivi de la plupart des sénateurs, trouva cependant quelque contradiction; mais enfin il fut généralement approuvé, après un discours que prononça Lucius Crassus, célèbre orateur, pour l'appuyer & en faire voir l'utilité. Crassus, quoique encore jeune, parla dans cette occasion, au rapport de Cicéron, avec toute la force & la sagesse d'un vieillard consommé; aussi, outre la gloire qu'il eut d'avoir entraîné tout le sénat dans son sentiment, on lui déféra l'honneur de conduire lui-même cette colonie en qualité de chef des triumvirs, dont la fonction étoit de faire le partage des terres entre les nouveaux *colones.* Crassus accepta d'autant plus volontiers cette commission qu'il l'avoit déjà briguée.

L'établissement de cette colonie suivit de près la nomination de ce fameux orateur pour en faire la conduite. Elle fut la première de celles que les Romains établirent dans les Gaules, & la seconde hors de l'Italie, la colonie de Carthage ayant été établie trois ans auparavant[3]: car, pour celle d'Aix en Provence, dont on a déjà parlé, elle ne fut d'abord proprement qu'une simple *station* ou camp, que les troupes romaines fortifièrent & entourèrent de murailles, & ce fut seulement

[1] Voir Pighi, t. 3, p. 58.

[2] Cicéron, *de claris Oratoribus,* n. 43, — *de Oratore,* l. 2, n. 55, — *pro Cluentio,* n. 51. — Velleius Paterculus, l. 1, c. 15. — Voir Pighi, t. 3, p. 85, & Freinshemius, *ab lib. 62 T. Livii.*

[3] Quelle que soit l'importance de la révolution qui allait transformer en ville romaine la ville celtique de *Narbo,* comme l'appelaient les Romains, il faut avouer que nous sommes à peu près sans détails sur les circonstances qui ont précédé ou suivi cet événement, mémorable à plus d'un titre. On ne sait même pas exactement de quelle

dans la suite qu'elle fut érigée en véritable colonie. Celle de Narbonne fut appelée *Narbo Martius,* nom qu'elle emprunta, non pas de *Marcius Rex,* sous

ville latine ou italienne[1] sortaient, comme point de départ, les colons qui allaient transporter Rome sur cette côte encore barbare, & à quel chiffre montait le ban des émigrants qui avaient donné leur nom ou qui s'étaient laissé inscrire d'office[2] sur les registres ouverts par les recruteurs[3]. Tout se réduit ici à quelques détails, plutôt littéraires qu'historiques, sur l'éloquence précoce du jeune Licinius Crassus, dont Cicéron parle avec enthousiasme comme de beaucoup d'autres choses oubliées de son temps, & sur l'habileté avec laquelle il avait défendu, au sénat, « dans un discours plus mûr que son âge, » cette mesure libérale que le parti aristocratique espérait étouffer sous un ordre du jour déguisé[4]. Le sénatus-consulte qui autorisait la fondation de la nouvelle colonie avait dû être ratifié à son tour par le peuple pour être définitivement converti en loi (*lex*), & ce ne fut qu'en l'année 636 (118 avant notre ère) que les émigrants, partis de Rome en bon ordre sous l'étendard de la colonie[5], allèrent s'embarquer au port d'Ostie, où des vaisseaux les attendaient[6]. Le commandement de l'expédition avait été confié au jeune orateur lui-même (il avait alors vingt-deux ans), assisté probablement de deux autres triumvirs (*tresviri* ou *triumviri coloniae deducendae, ad coloniam deducendam*), & ce fut sous ses ordres que la flottille jeta l'ancre aux embouchures de l'*Atax*, entourées alors de vastes lagunes.

Si la ville de *Narbo* existait depuis longtemps à cette époque, comme nous l'attestent des témoignages irrécusables, il est à peu près certain qu'elle avait déjà son enceinte de murailles, construite, comme nous allons le voir, de grands blocs appareillés sans ciment, à la manière des villes étrusques ou latines, que l'on imitait déjà en Gaule & en Ibérie. Les triumvirs, qui présidaient à l'établissement de la colonie, n'auraient pas eu besoin ici de lui mesurer & de lui tracer eux-mêmes une enceinte suivant les formes consacrées par le rituel étrusque[7]. Leur tâche se serait bornée cette fois à surveiller l'installation matérielle des colons & le partage des terres[8] dont les *agrimensores* avaient pris possession au nom de la République, & qu'ils soumettaient à un arpentage minutieux. Ce serait eux aussi qui auraient, suivant l'usage, rédigé ou tout au moins publié la charte municipale de la nouvelle ville (*lex coloniae, lex civitatis, pass.*), qui ne faisait le plus souvent que reproduire dans ses dispositions essentielles la loi récemment promulguée à Rome, sur laquelle reposaient les titres & les droits des colons, à commencer par leur droit de propriété[9]. Mais on ne voit pas trop ce que devenait au milieu de tout cela la population indigène, forcée d'évacuer, pour faire place aux nouveaux venus, tel ou tel quartier de la ville regardé comme plus salubre ou plus agréable, & de leur céder en même temps les terres les plus rapprochées de ses murailles, sur lesquelles portaient de préférence les assignations des *agrimensores*[10].

Quelques-uns des plus maltraités en furent pro-

[1] *Est autem* [*colonia*] *pars civium aut sociorum missa...* (Serv. *ad* Virg. *Æn.* 1, 12.)

[2] *Nomen dare... nomina dare* (Liv. 1, 11 & 10, 21). *Iussi nomina dare qui agrum accipere vellent adeoque pauci... nomina dedere ut ad explendum numerum coloni Volsci adderentur* (Liv. 3, 10). Les inscrits d'office étaient désignés sous le nom d'*adscripti* (V. Paul Diac. V. *adscripti*, p. 13, Lind.).

[3] La tribu Papiria, à laquelle appartenait, à ce qu'il paraît, la majeure partie des émigrants (Voyez, au tome II, *les Inscriptions de Narbonne*), ne prouverait pas le moins du monde qu'ils fussent originaires du Latium & de la ville antique de Tusculum, regardée comme le chef-lieu de la tribu. (V. Strab. & Dion. Halic, l. 10, c. 20.) Quant au nombre des colons, il était rare à cette époque qu'il excédât trois mille hommes mariés ou célibataires, & il restait souvent au-dessous de ce chiffre.

[4] Les plus importants des passages de Cicéron auxquels nous faisons ici allusion sont celui du *pro Cluentio* : « *In dissuasione rogationis quae contra coloniam Narbonensem ferebatur, quantum potest de auctoritate senatus detrahit* (c. 51, 140) » & celui du *Brutus* : « *Voluit adolescens in colonia Narbonensi causae popularis aliquid attingere, eamque coloniam, ut fecit, ipse deducere. Exstat in eam legem senior, ut ita dicam, quam illa aetas ferebat, oratio* (Brutus, c. 43, 160), » le seul probablement des discours de l'orateur que l'on possédât en entier au temps de Cicéron, car on n'avait, dit-il, que des fragments de sa harangue pour la vestale Licinia (*l. l.*). — Voyez aussi *de Oratore*, l. 2, c. 54, 223; *de Officiis*, l. 2, c. 18, 63, & Quintil. *Institut. orator.* l. 6, c. 3.

[5] *... vexillum... signum itineris & pugnae.* (Liv.)

[6] *Narbo autem Martius, in Gallia, Porcio Marcioque consulibus... deducta colonia est.* (Vell. Paterc., l. 1, c. 15.)

[7] *Oppida condebant in Latio, Etrusco ritu, multa; iuncteis bubus, tauro & vacca, interiore aratro circumagebant sulcum.* (Varro, *de Ling. lat.* l. 4, c. 32.)

[8] De là leurs noms de *triumviri agrarii, triumviri agro dando, agro metiundo, dividundo* (*pass.*).

[9] Ils la faisaient graver sur des tables de bronze que l'on exposait dans le Forum ou dans quelque autre lieu fréquenté de la ville (*in civitatis celeberrimo loco*). C'est ainsi que nous sont parvenues, incomplètes il est vrai, les lois (*leges*) des deux municipes de Malaca & de Salpensa, découvertes en Espagne il y a près de vingt ans (1851), & qui ont fourni tant de renseignements précieux à la science du droit et à l'histoire. Ailleurs on se contentait de reproduire textuellement la loi générale qui réglait ou réformait pour l'avenir la constitution municipale des villes romaines. C'est ainsi que l'on a retrouvé à Héraclée, dans la grande Grèce, en 1732, le texte incomplet de la célèbre *lex Julia municipalis* (Savigny, *Vermischte Schriften*, 3, 279-412), gravé aussi sur deux tables de bronze chargées au revers de deux inscriptions grecques, antérieures de trois ou quatre siècles à l'inscription romaine & fort intéressantes aussi pour l'histoire religieuse & politique de cette ancienne ville grecque. (Voyez Mazzochi, *In Aenaeas tabulas Heracleenses commentatio Neap.* 2 vol. in-f° 1754-1755.)

[10] C'est à cette terre, confisquée par la République au nom

le gouvernement duquel elle fut établie, comme quelques-uns l'ont cru mal à propos, mais plutôt du dieu Mars ou des vétérans de la légion *Martia*, qui peuvent y avoir été envoyés dans la suite pour l'augmenter; car il est constant, par les auteurs & les anciennes inscriptions, qu'elle fut appelée *Narbo Martius*[1], & non pas *Marcius*. Elle portoit déjà ce nom longtemps[2] avant l'entrée de César dans les Gaules; ce qui détruit l'opinion d'un moderne[3], qui prétend faire dériver ce nom des vétérans que ce conquérant envoya pour renouveler cette colonie soixante-dix ans après son établissement. C'est seulement depuis ce

bablement réduits à aller chercher un asile sur les terres incultes ou sans maître, qui étaient restées en dehors du terrain *assigné* ou du terrain *mesuré*[11]. Mais la plupart ne purent se résigner à quitter pour toujours la ville où leurs enfants étaient nés & où reposaient les ossements de leurs pères sous les *tumuli* qui bordaient les grèves de l'Atax. A défaut de terres cultivables, dont les riches avaient seuls sauvé quelque chose, il restait aux plus pauvres eux-mêmes une masure & une échope, où ils conservaient le droit de travailler & de vendre cher (aux nouveaux venus surtout), sans parler du fleuve qui leur ouvrait la mer & de cette mer elle-même, dont le sillon est plus fertile que celui de la terre ferme pour les gens des ports. Savait-on d'ailleurs si les étrangers, quoique impatronisés par la force, ne seraient pas à l'avenir des maîtres équitables, comme le promettaient les lois qu'ils avaient *proposées* dans leur *forum* futur, moins capricieux à tout prendre que les chefs des tribus celtiques ou gauloises qui levaient dans le port des péages vexatoires & rançonnaient de plus riches & pauvres à l'occasion?

C'est au-dessus de ce fond obscur, grossi de spéculateurs, d'industriels & de gens de métier attirés toujours par la fondation d'une nouvelle ville, qu'allait se constituer la commune romaine, dont les indigènes faisaient partie, il est vrai[12], mais sans jouir des droits civils & politiques qui avaient suivi les émigrants dans leur nouvelle patrie, fille & sœur de l'ancienne. Le nom d'*Atacini*, sous lequel les désigne un géographe romain du premier siècle[13], semblerait indiquer que cette population se recrutait depuis longtemps dans la vallée de l'*Atax*, dont la ville de Narbon n'était en réalité que la tête & le port. Ce que l'on peut au moins affirmer c'est que les noms barbares que nous offrent en assez grand nombre les inscriptions romaines de Narbonne sont franchement celtiques, à de très-rares exceptions[14], & qu'ils rappellent exactement ceux que l'on rencontre dans les vallées des Cévennes, envahies très-anciennement comme celles des Pyrénées par des populations de langue celtique. L'épithète d'*Atacinus*, qui a embarrassé & qui embarrasse encore les érudits, figure plusieurs fois, comme surnom, à la suite des noms romains[15] qui se substituent de très-bonne heure ici aux noms indigènes. [E. B.]

[1] Sidoine Apollinaire, *Carm.* 22, & Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. — Voir, au tome II de cette édition, aux *Preuves*, *Inscriptions de la ville de Narbonne*.

[2] Cicéron, *pro Fonteio*.

[3] *Notae in Velleium Paterculum* ad usum Delphini, l. 1, c. 15.

du pouvoir souverain (*imperium*) que lui donnait la conquête & attribuée par elle aux colons en vertu d'une loi régulièrement rendue, que s'appliquait le nom sacramentel d'*ager*. La loi qui en disposait était elle-même, & essentiellement, une *lex agraria*. Les formulaires des *agrimensores*, dont quelques-uns nous sont parvenus (V. Rudorff : *Grom. vet.*, *pass.*), nous apprennent avec quel soin & suivant quels procédés religieux & géométriques il devait être limité (*comprehensus*), divisé intérieurement (*divisus*) & partagé (*assignatus*) entre les colons par lots égaux que l'on tirait au sort (de là leur nom de *sortes : lex thoria*, 5.—Voir la *Note* CXIII *sur l'organisation des colonies romaines*.). L'étendue de ces *sortes*, qui formaient la propriété des colons, paraît avoir varié suivant les temps ou les circonstances de deux à dix *jugera*.

[11] Ces terres, vagues & souvent sans maîtres, étaient désignées par les agrimensores sous le nom pittoresque d'*arcifinius* (*a finibus arcendis*), parce qu'elles n'étaient plus mesurées du tout (*ager arcifinius, qui nulla mensura continetur*, Frontin, p. 1; Rudorff, *Grom. vet.*).

[12] De là les noms de *res publica* & même de *colonia*, appliqués, sans distinction d'origine & de droits, à toutes les classes de la population, comme le dit Pomponius Mela en parlant de Narbonne elle-même : *Atacinorum Decumanorum que colonia, Narbo Martius*, lib. 2, c. 5.

[13] Voir *suprà* le texte de Pomponius Mela.

[14] Nous citerons parmi ces noms ou ces surnoms d'apparence celtique, qui forment ici la presque totalité des noms barbares, ceux de Ruerius, Giaria, Togiacus, Irpiena, Giamillus, Biccus (= Beccus = Becco), Camulius (lia), Camurius (ria), Atepomarus, Gaienna, Excingus, Excingillus (la), Magidius Boiscus, Magidia Boisca, Iulius Congennicus, Falius Solimarus, &c. — Polybe ne nous affirme-t-il pas que la ville de *Roschinon*, dont le nom paraît phénicien & celle d'*Iliberis* (*Helena*, Elne depuis), qui est incontestablement ibérienne d'origine, comme celle de Caucoliberis (Collioure), étaient toutes les trois habitées de son temps par des populations celtiques de race & de langue?

[15] Dans ce texte, par exemple, où il a passé inaperçu comme dans plusieurs autres : VIV. | P. ALBIUS . Ↄ. L. | ... CINUS . PROPOLA | &c. &c. *Vivit Publius Albius, Caiae Libertus, Atacinus, propola, &c. &c.* (*E. Sched. mss. meis.*)

renouvellement qu'on joignit à son ancien nom de *Narbo Martius* celui de *Colonia Julia Paterna*, parce que Jules César, père adoptif d'Auguste, la fit renouveler, & qu'on l'appela aussi *Narbo Decumanorum* à cause des *Decumans* où soldats de la dixième légion qui la repeuplèrent; on en a des preuves dans plusieurs anciennes inscriptions qui nous restent[1]. Cette colonie fut établie

[1] Rien n'indique que l'établissement de la nouvelle colonie ait provoqué à Narbonne le mécontentement & les rancunes qui suivaient souvent ces actes de souveraineté. Chassés de leurs terres & quelquefois de leurs maisons, pour faire place aux nouveaux venus, les anciens habitants, comme les appellent les jurisconsultes romains (*veteres*), s'étaient vus dépossédés en même temps de l'administration & du gouvernement de leur ville, devenue comme un prolongement & un faubourg de Rome[1]. Mais il ne faut point oublier que cette population assez peu homogène, suivant toute apparence, était beaucoup plus préoccupée ici de commerce d'outre-mer & de spéculations mercantiles que de ses libertés politiques ou municipales, ébréchées probablement par des usurpations ou des conquêtes antérieures.

A Vienne, une autre ville de la Narbonnaise, où les colons romains s'étaient trouvés en présence d'une aristocratie guerrière (celle des Allobroges) fière du grand rôle qu'elle avait joué & encore jalouse de ses droits[2], les choses s'étaient passées tout autrement, & l'antipathie des deux populations réunies dans les mêmes murs avait de très-bonne heure dégénéré en querelles qui ensanglantèrent à plusieurs reprises les rues & le *forum* de la nouvelle colonie. Chassés une première fois de la ville qu'ils avaient essayé de surprendre par un coup de main hardi, les mécontents étaient parvenus à y rentrer on ne sait trop comment & ils avaient fini par en chasser à leur tour les colons romains, qui se réfugièrent au delà du Rhône sur le territoire des *Segusiavi*, dans le village celtique de *Condate*, situé au confluent du Rhône & de la Saône[3]. Ils y attendirent longtemps la décision & les ordres du sénat, auquel les deux partis avaient soumis leurs griefs. Mais ils n'eurent pas même la consolation d'être rétablis d'autorité dans leur ancienne patrie, car ce fut avec *ces exilés* que le triumvir Marc-Antoine bâtit & peupla, quelque temps après, sa ville de *Lugdunum* (*municipium Marci*, SENEC.), dont Vienne se trouvait & resta ainsi longtemps la rivale[4].

Fondée à une époque beaucoup plus ancienne, la colonie de Narbonne paraît avoir échappé à ces réactions que rien ici ne laisse même supposer. Sa constitution, dont nous connaissons au moins les principaux traits, grâce aux indications que nous fournit l'épigraphie locale, différait à plus d'un égard de celle des colonies militaires fondées en grande partie dans les derniers temps de la République. Elle rappellerait plutôt celle des anciennes colonies romaines de la Sicile & de la grande Grèce, qui traitaient avec ménagement la population indigène de ces grandes villes longtemps florissantes & les réconciliaient plus ou moins sincèrement avec leurs nouveaux maîtres[5]. Mais il arriva ici ce qui arrivait souvent à ces petites *garnisons romaines*[6] transplantées ainsi loin de la ville-mère, sur un sol & sous un ciel étrangers. Aux anciennes familles des colons éteintes, dispersées ou appauvries en quelques générations, succédait une population d'affranchis (*liberti, libertini*), qui ne conservait plus que les noms de ses anciens maîtres, affublés de surnoms ou de sobriquets serviles. Des lots de terre assignés par le sort à chacune d'elles (*sortes*) les uns restaient en friche, faute de

[1] ..... *Ex civitate quasi propagatae sunt* (*coloniae*) *& jura instituta que omnia populi Romani... habent*. (A. GELLIUS, l. 16. c. 13.)

[2] ..... καὶ οἱ μὲν ἄλλοι (Ἀλλόβριγες) κωμηδὸν ζῶσιν, οἱ δ' Ἐπιφανέστατοι τὴν Οὐίενναν ἔχοντες, κώμην πρότερον οὖσαν, μητρόπολιν... κατεσκευάκασι πόλιν. (STRAB. l. 4, c. 1, § 11.)

[3] Le territoire des Segusiavi, un petit peuple de la Gaule Chevelue, comme on l'appelait toujours, était séparé de celui des Allobroges par le fleuve du Rhône, qui formait de ce côté la limite de la Province romaine. — Le *pagus condatensis*, qui occupait, comme son nom l'indique, la presqu'île alluvionale & montagneuse formée par le confluent du Rhône & de la Saône, était situé au-dessous de la chaine riante de collines qui bordent la rive droite de la Saône (... *duobus imminens fluviis jugum :* SENEC. *Apokol*. c. 7), sur les croupes & les flancs de laquelle allait s'élever la ville célèbre de *Lugdunum*.

[4] Voir le court passage de Dion Cassius, le seul des historiens anciens qui nous ait conservé le souvenir de ces révolutions oubliées : Ἐξήλασαν αὐτοὺς (οἱ βουλευταί) τοὺς ἐκ Οὐιέννης... ὑπὸ τῶν Ἀλλοβρίγων ποτὲ ἐκπεσόντας... ἱδρυθέντας συνοικῆσαι... τὸ Λουγούδουνον μὲν ὀνομασθέν. (DIO CASS. l. 46, ap. dom Bouquet, t. 1, p. 518.) Le premier livre des *Annales* de Tacite fait aussi allusion aux mêmes faits : *Veterem inter Lugdunenses & Viennenses discordiam proximum bellum accenderat. Multae invicem clades, crebrius infestiusque quam ut tantum propter Neronem Galbamque pugnaretur.* (TACIT. *Hist*. l. 1, c. 65.)

[5] Voir à ce sujet l'excellente dissertation de M. Ernst Herzog sur les *praetores municipales* de Narbonne (Lipsiae, 1862, & *Gall. Narbonens. Hist*. p. 56 & seq.) que nous résumons dans la *Note* CXII du tome II sur les colonies romaines de la Gaule, & les textes toujours graves des écrivains anciens sur les rapports légaux des indigènes & des colons, qui paraissent avoir varié de ville en ville & d'âge en âge par une foule de dérogations légales elles-mêmes, dont les légistes ne paraissent pas tenir suffisamment compte.

[6] *Praesidium... specula... propugnacula imperii* (CIC. *pro Font*. & pass.)

par un décret du sénat, avantage qu'elle partagea avec peu d'autres colonies des Gaules, puisque la plupart de celles-ci furent des colonies militaires, uni-

bras ou de maîtres, les autres avaient passé entre des mains étrangères par des aliénations que les chartes d'institution communale (*leges*) cherchaient vainement à empêcher. Les magistratures municipales, dont les indigènes se trouvaient exclus à leur titre d'étrangers (*peregrini*) ou de provinciaux (*provinciales*), devenaient l'apanage d'un certain nombre de familles dont les chefs vivaient souvent à la campagne dans de grands domaines (*fundi, latifundia*) qui prenaient leur nom & qui les ont gardés quelquefois [7]. Fort supérieure en droits & en rang à la population indigène au milieu de laquelle elle s'était établie d'autorité, *la commune des citoyens romains*, comme elle s'appelait avec orgueil (*colonia civium nostrûm, civium romanorum*, Cic.), lui redevenait de fait inférieure par le nombre, avec lequel il faut compter tôt ou tard, par la richesse ou l'aisance, filles légitimes du travail. Elle aurait fini par n'être plus, à son tour, qu'une fiction légale, si Rome ne s'était trouvée en mesure d'envoyer à Narbonne une nouvelle colonie chargée d'y raviver sa langue, ses mœurs & son pouvoir en déclin.

Ce fut en l'année 46 ou 45 avant notre ère, deux ans avant la mort de Jules César, que fut décidé l'établissement de cette nouvelle colonie. Suétone, le seul des historiens anciens qui nous ait conservé le souvenir de cet événement oublié au milieu d'événements bien autrement graves, se contente de désigner par son nom le personnage considérable aussi (Tiberius Claudius Nero) [8], auquel fut confiée cette mission, qui n'était pas elle-même sans importance, car elle paraît s'être étendue à plusieurs des grandes villes de la Province, à celle d'*Arelate* notamment [9]. Mais il est certain cette fois que le sénat n'eut plus à intervenir dans l'établissement de la nouvelle colonie, puisqu'elle était exclusivement militaire, comme toutes celles dont nous venons de parler, & que les vétérans dont elle était composée n'avaient d'ordre à recevoir que du général qui commandait les armées, devenues les arbitres de la République. Des documents contemporains nous les montrent entrant militairement dans leur nouvelle patrie comme dans une ville prise de vive force, précédés de leurs tribuns & de leurs centurions [10]. Ils étaient toujours suivis d'une nuée d'*agrimensores*, transformés en officiers publics depuis les guerres civiles [11], & qui pouvaient cette fois arpenter, mesurer & assigner tout à leur aise; car les colonies militaires n'ayant plus rien de religieux, comme les colonies civiles, fondées toujours sous les auspices (*sub auspiciis, auspicatim*), n'étaient tenues à d'autres ménagements, même envers les anciens colons, qu'à ceux qu'elles voulaient bien s'imposer. Elles étaient, comme le pouvoir dont elles émanaient, un fait essentiellement révolutionnaire, le contre-coup lointain d'une sorte de dictature née elle-même de la force & devant laquelle il ne restait guère aux dépossédés d'autre parti à prendre que d'aller chercher fortune ailleurs :

Nos patriae fines & dulcia linquimus arva.
(Virg. *Eclog.* I, v. 3)

On a remarqué avec raison que le nom ou les noms de la ville, car elle en avait plusieurs à la fois, comme la plupart des colonies romaines, reflètent & rappellent assez exactement les révolutions que nous venons de résumer. Au temps de Cicéron, à la suite de l'établissement fondé par l'orateur Licinius Crassus, elle n'avait encore que deux noms, celui de *Narbo* (*Narbonis*) qui a traversé presque sans altération toutes les péripéties de son histoire [12], quoiqu'il remonte, comme nous l'avons dit, à une très-haute antiquité, & celui de *Martius*, qui n'est & ne peut être qu'une épithète divine

[7] Voir, à l'appui de ces assertions, l'épigraphie de la ville de Narbonne, dont nous ne pouvons point citer & discuter ici tous les textes.

[8] *Pater Tiberii, quaestor C. Caesaris, Alexandrino bello classi praepositus plurimum ad victoriam contulit. Quare & pontifex in locum P. Scipionis substitutus & ad deducendas in Galliam colonias in queis Narbo & Arelate erant missus est.* (Sueton. *Tiber.* c. 4.) C'est de lui que descendent, comme on le sait, les empereurs Tibère (son fils), Caligula (son arrière-petit-fils), & Claude (son petit-fils).

[9] La plupart des historiens ajoutent à ces deux villes celles de *Baeterrae* (Béziers), *Arausio* (Orange), & *Forum-Iulii* (Fréjus), dont les colonies paraissent avoir été fondées vers le même temps, & qui l'auraient été par le même personnage. Les noms de légion que chacune de ces nouvelles colonies ajoutaient à leur nom & qu'elles ont conservés pendant plusieurs siècles comme des titres honorifiques (*Narbo Martius Decumanorum, — Arelate Sextanorum, — Baeterrae Septimanorum, — Arausio Secundanorum, — Forum Iulii Octavanorum*) prouveraient seuls, quoi qu'en dise un historien moderne (M. Mommsen, *Roem. Gesch.* t. 3), qu'elles étaient toutes militaires d'origine, comme l'ont été du reste, à partir des guerres civiles, toutes les colonies fondées par les Romains, même en Italie.

[10] *Universae legiones deducebantur cum tribunis & centurionibus & sui cuiusque ordinis militibus.* (Tacit. *Ann.* l. 14, c. 27.)

[11] Autour des *agrimensores*, qui recevaient eux-mêmes les ordres du *curator coloniae*, comme on l'appelait dans ces derniers temps, se groupait toute une hiérarchie d'employés spéciaux désignés sous les noms de *pullarii, apparitores, scribae, librarii, praecones, architecti, finitores*, &c.

[12] Surtout si on l'écrit avec un seul n, comme l'étymologie l'exigerait.

quement établies pour récompenser les soldats vétérans, au lieu que la colonie de Narbonne fut d'abord peuplée de citoyens romains pris de Rome même [1].

III. — *Droit des colonies de la Province.*

Narbonne fut la première colonie romaine établie dans l'étendue de la province de Languedoc, mais elle ne fut pas la seule ; quelques autres villes du même pays eurent dans la suite le même honneur. C'est ce qui nous détermine à faire connoître ici en peu de mots les prérogatives de ces colonies & à y joindre celles dont jouissoient les villes qui participoient à leurs priviléges, & qui avoient l'usage du droit latin. Ces dernières étoient en grand nombre [2] dans

(*a Marte*) [13] puisque les inscriptions antiques l'écrivent constamment par un *t* [14]. A ce nom déjà complexe la seconde colonie ajouta les épithètes tout officielles cette fois de *Julia* & *Paterna*, qui remontent au moins au temps d'Auguste, car on les trouve déjà dans l'inscription du célèbre autel dont nous reparlerons plus loin, & celle de *Claudia*, qui rappelait à la fois le nom de Tiberius Claudius Nero & celui de l'empereur Claude, son petit-fils, dont beaucoup de villes gauloises avaient reçu des faveurs ou des bienfaits. Ces noms & ces surnoms, que les inscriptions écrivent en sigles le plus souvent, sont disposés dans l'ordre suivant sur les monuments épigraphiques du premier & du second siècle C. I. P. C. N. M. (*Colonia Iulia, Paterna, Claudia, Narbo Martius.*)

Le nom de *Decumani* que l'on trouve associé en manière d'épithète à celui de *Narbonenses* (*Decumani Narbonenses* ou *Narboneses*, comme on le prononce encore aujourd'hui), & même employé tout seul en manière de nom propre (Voir au tome II l'*Epigraphie de Narbonne*), était une allusion à la célèbre dixième légion, le corps préféré de Jules César, d'où sortaient, comme on le sait, les vétérans établis à Narbonne par Tiberius Claudius Nero. [E. B.]

[13] Les colonies, presque contemporaines de Carthage & de Corinthe, avaient été surnommées l'une Veneria & l'autre Junonia : ce qui me ferait croire que le Mârs gaulois (*Camul*) ou l'un de ses *congénères* locaux était, avant la conquête, le dieu national de la ville, comme l'indiquent d'une autre manière les noms de *Camulius* & *Camulia* (*Al. Camurius, Camuria*) aussi communs à Narbonne que dans les autres grandes villes de la Gaule. (Voir, au tome II, le *Recueil des Inscriptions de Narbonne*.) M. Herzog croit y voir une allusion à la guerre heureuse qui venait de soumettre aux Romains le pays & la ville (*in honorem dei Martis qui provinciam Romanis comparaverat* : Herzog, *Gall. Narbon.* p. 50).

[14] Les érudits du seizième siècle, qui n'avaient point remarqué cette particularité, en étaient venus à supposer une troisième colonie distincte suivant eux de celle de Licinius Crassus, & établie à Narbonne par le consul Q. Marcius Rex (636 de Rome, 118 av. J.-C.), dont elle aurait pris le nom. (Voir notamment la *Cosmographia* de Sébastien Munster, traduite & arrangée par le Commingeois Belleforest ; Paris, 575, p. 350.)

[1] M. Astruc [*Mémoires pour l'Histoire naturelle du Languedoc*, p. 30], dans sa description géographique de la Narbonnoise, où il a employé beaucoup d'érudition & de sagacité, croit que le nom de la famille Marcia, dont étoit Q. Marcius Rex, fondateur de la colonie de Narbonne, a été souvent écrit par un *t*, & que c'est même ainsi qu'on devoit l'écrire, puisque cette famille prétendoit descendre d'*Ancus Marcius*, quatrième roi de Rome, dont le nom a toujours été écrit par un *t*, comme venant de *Mars, Martis*. Cet habile critique se trompe : le nom d'*Ancus Marcius*, quatrième roi de Rome, dont la famille Marcia prétendoit descendre, est écrit avec un *c* & non avec un *t*, dans Tite-Live & dans tous les anciens auteurs de l'histoire romaine : ainsi la difficulté subsiste toujours de savoir si ce fut Q. Marcius Rex, qui étoit de cette famille, qui donna l'épithète de *Martia*, écrite avec un *t*, à la colonie de Narbonne. M. Astruc remarque fort bien que cette épithète ne peut avoir été donnée à Narbonne à cause des vétérans de la légion *Martia*, qui l'auroient repeuplée, puisque cette légion ne fut établie que sous l'empire d'Auguste, & que l'épithète de *Martia* étoit donnée à la colonie de Narbonne longtemps auparavant. Ainsi l'épithète aura tiré son origine du dieu Mars, & de ce que cette colonie fut établie par les Romains, comme le dit M. Astruc, pour être une place d'armes qui les mît en état de conserver sous leur obéissance les peuples voisins, & de pousser plus loin leurs conquêtes ; ou bien, comme il le propose lui-même dans la suite de cet ouvrage [page 439], cette épithète lui aura été donnée de ce que le nom de *Narbo*, dans le langage celtique, signifioit *la ville forte, la ville belliqueuse, la ville martiale*.

[Cette addition sur la colonie de Narbonne a été placée par Dom Vaissete à la fin du tome V de son édition ; nous l'avons rapportée ici pour obéir à la règle que nous nous sommes imposée de ne rien retrancher du texte des Bénédictins.] [E. M.]

[2] Pline, l. 3 n. 5.

An de Rome 636

la partie de la Province Romaine qui est en deçà du Rhône, ce qui nous donnera occasion de parler aussi de l'état de cette partie de la Province sous les Romains.

Ces républicains voulant s'assurer de la fidélité des peuples qu'ils avoient soumis, & les accoutumer à leurs mœurs & à leurs usages, établirent au milieu d'eux & dans quelques-unes de leurs villes qu'ils vouloient distinguer des autres, des colonies composées ou de citoyens romains dont ils vouloient se décharger, ou de vétérans des légions dont ils étoient bien aises de récompenser les services; les uns & les autres, conservant toujours leur ancien droit de bourgeoisie romaine, n'en étoient que plus vigilans & plus zélés pour les intérêts de l'État. Les lois que les Romains imposèrent aux autres villes des provinces nouvellement assujetties furent plus ou moins favorables, selon les conditions & les traités qu'elles firent en se soumettant, ou en s'alliant seulement avec la République. C'est là l'origine des différens privilèges dont chaque ville jouissoit dans la même province, les unes étant colonies, & les autres ayant l'usage du droit latin, ou du droit italique, ou enfin du droit provincial. Le droit des habitans des colonies étoit presque le même que celui des citoyens romains, puisqu'ils étoient regardés en effet comme tels. On croit cependant qu'ils n'en jouissoient pas entièrement, ou du moins qu'ils n'avoient le droit de suffrage à Rome que comme les habitans des villes qui étoient dans l'usage du droit latin, dont on parlera dans la suite.

Les colonies qu'on établissoit étoient composées ou de vrais citoyens romains ou de vétérans des légions, ou enfin des uns & des autres. Celles qui furent ordonnées sous la République par l'autorité du sénat, telle que la colonie de Narbonne, étoient uniquement composées des premiers; mais celles qu'on établit depuis Sylla ne furent ordinairement formées que des seuls vétérans, & quelquefois, mais plus rarement, des uns & des autres, ce qui fit donner à ces dernières colonies le nom de colonies militaires. Dans toutes ces colonies on partageoit les terres entre les *colones* ou les nouveaux habitans, & les anciens qui participoient au privilége de la colonie. Ce partage se faisoit par l'autorité des triumvirs ou de trois personnes qu'on députoit pour cela, & qui avoient soin de conduire & d'établir la colonie, & de lui prescrire les lois de son gouvernement.

Pour adoucir la peine que pouvoit causer aux *colones* l'éloignement de leur patrie, & leur donner lieu de conserver le souvenir de leur origine, ces triumvirs avoient soin de faire construire dans les nouvelles colonies les mêmes édifices publics que l'on voyoit à Rome, c'est-à-dire un capitole, un amphithéâtre, des temples, des cirques, un palais ou une cour, un marché, &c. Ainsi les colonies représentoient en abrégé par leurs monumens la ville de Rome, comme on voit par ceux qui nous restent des colonies romaines de Narbonne, de Nimes & de Toulouse. Chaque colonie se gouvernoit par elle-même, c'est-à-dire par ses propres magistrats & suivant les lois qui lui étoient propres & qu'elle avoit reçues dans le temps de sa fondation, soit immédiatement du peuple romain, soit seulement des triumvirs qui l'avoient établie. Ceux-ci y formoient un con-

seil composé du sénat & du peuple de la colonie qui avoient le pouvoir de faire des lois & d'élire leurs magistrats. Les mêmes triumvirs fixoient dans chaque colonie le nombre de sénateurs qu'elle devoit avoir, & à qui on donnoit partout le nom de décurions, de même que celui de cour, *curia,* au sénat des colonies, & celui de décret des décurions aux sénatus-consultes de ces magistrats. C'est du nombre de ces derniers, qui avoient droit de suffrage dans les élections des magistrats de Rome, qu'on tiroit tous les ans les duumvirs des colonies, dont les fonctions répondoient à peu près à celle des deux consuls romains, & à qui appartenoit la principale administration dans le gouvernement de la colonie. Ces duumvirs, qui devoient avoir atteint l'âge de quarante-trois ans avant que d'entrer en charge, étoient désignés trois mois auparavant. Ils ne pouvoient exercer de nouveau la même charge de duumvir que dix ans après. On voyoit quelquefois dans les colonies des triumvirs & des quartumvirs au lieu de duumvirs. On[1] prétend qu'outre les duumvirs, celle de Nimes étoit encore gouvernée par des sévirs ou six magistrats inférieurs qui étoient différens des sévirs augustales, prêtres établis dans la même ville & ailleurs pour le culte qu'on rendoit à Auguste[2].

Éd. origin. t. I, p. 50.

Outre ces magistrats, il y avoit dans les colonies des édiles, des questeurs, des préteurs & des censeurs comme à Rome; ils portoient tous la prétexte. On nommoit ces derniers *duumvirs quinquennales,* parce que l'exercice de leur charge duroit cinq années. Dans les colonies qui avoient le privilége de faire battre monnoie, c'étoient ces censeurs ou *duumvirs quinquennales* qui en avoient la direction, conjointement avec les duumvirs de la colonie.

A l'exemple de Rome, les colonies avoient aussi des augures, des prêtres, des pontifes, des flamines & autres ministres destinés pour le culte des dieux. On[3] prétend même, sur l'autorité d'une inscription attribuée à l'empereur Antonin Pie, mais dont nous ne voudrions pas garantir la vérité, que la colonie de Nimes avoit des vestales. En un mot, les colonies s'étudioient d'imiter, autant qu'elles pouvoient, la religion, la police & le gouvernement de Rome.

Chaque colonie avoit soin de se faire dans cette capitale un patron capable de défendre sa liberté & ses priviléges. Aucune, du moins hors de l'Italie, n'étoit entièrement exempte de tribut & d'imposition, & elles étoient ordinairement stipendiaires : ainsi leurs censeurs faisoient chez elles les mêmes fonctions que ceux de Rome, c'est-à-dire qu'ils exigeoient & envoyoient dans cette capitale de la République le cens qu'ils levoient sur les *colones*[4]. Telles étoient les colonies romaines de Narbonne, de Nimes, de Toulouse & de Béziers, les seules que nous connoissions dans la partie de la Narbonnoise qui étoit en deçà du Rhône, c'est-à-dire dans l'étendue de la province de Languedoc, auxquelles

[1] Grasser, *Dissertatio de Antiq. Nemausensibus.*

[2] Cette opinion est basée sur une inscription mal comprise par Grasser, & qui trouvée à Nimes ne concerne pas cette ville. Nimes ne fut jamais gouvernée par des magistrats au nombre de six, mais bien par des duumvirs & des quartumvirs. Les inscriptions nous ont conservé les noms d'un assez grand nombre de ces magistrats, ainsi que des édiles & des questeurs de Nimes. [E. M.]

[3] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 20.

[4] Voir au tome II, la *Note* CXII.

on doit joindre celle de Ruscino, qui a donné son nom au Roussillon; on en comptoit une vingtaine d'autres dans le reste de la Province romaine ou Narbonnoise au delà du Rhône. Ainsi cette province eut elle seule un plus grand nombre de colonies romaines que toutes les autres provinces des Gaules ensemble.

IV. — *Droit latin.*

Outre les colonies romaines, il y en avoit d'autres qu'on appeloit latines, parce qu'elles étoient composées des peuples du *Latium,* que la République envoyoit quelquefois pour peupler les villes conquises, au défaut de citoyens romains. Ces villes latines, qui avoient l'usage du droit latin, ont le nom de villes municipales, *municipia,* dans les auteurs, de même que les colonies, parce que les unes & les autres se gouvernoient par elles-mêmes, c'est-à-dire par leurs lois & leurs magistrats. Il y a apparence que parmi ce grand nombre de villes de la Narbonnoise, à qui l'usage du droit latin fut accordé, quelques-unes du moins en furent redevables à des colonies de Latins qui s'établirent chez elles; mais il paroît que la plupart furent associées à ce droit par un privilége singulier. Un savant prélat[1] du dernier siècle attribue ce privilége à la soumission volontaire des peuples de la Province, & surtout des Volces Arécomiques, à la domination des Romains. La différence du droit des colonies romaines d'avec celui des villes latines étoit que le privilége des dernières avoit été accordé à leurs anciens habitans par une faveur particulière, au lieu que les colonies romaines jouissoient originairement de leurs prérogatives comme étant composées de vrais citoyens romains; en quoi les colonies romaines avoient quelque prééminence sur les latines. A cela près, elles différoient si peu que Pline[2] appelle villes latines, *oppida latina,* quelques colonies romaines de la Province, & que plusieurs auteurs ne mettent point de distinction entre les unes & les autres. Le droit latin tiroit sa première origine des traités ou conventions que les Romains firent d'abord avec les peuples du *Latium,* & dont ils firent part dans la suite à quelques peuples des provinces qu'ils voulurent favoriser.

Ind. origin. t. I, p. 51. Comme les lois des villes latines différoient peu de celles des colonies romaines, les magistrats & les ministres sacrés étoient les mêmes dans les unes & dans les autres, & elles n'étoient proprement distinguées que parce que les habitans des colonies romaines étoient censés citoyens romains, ce que n'étoient pas ceux des villes latines. Les peuples du *Latium* obtinrent cependant ensuite le droit de bourgeoisie romaine; mais les villes latines situées hors de l'Italie ne participèrent à ce droit que pour ceux de leurs citoyens seulement qui avoient exercé des charges de magistrature dans leurs villes, comme par exemple dans celle de Nimes[3] celle d'édile & de questeur, avant que cette ville ne fût colonie romaine. Ces magistrats étoient alors censés citoyens romains &

[1] Fléchier, *Dissertation sur la ville de Nimes,* mss. d'Aubays.

[2] Pline, l. 3, n. 5.

[3] Strabon, l. 4, p. 186 & seq.

avoient droit de suffrage à Rome, avec celui d'aspirer aux charges de la République. Les villes qui jouissoient du droit latin étoient sujettes aux tributs, aux impôts & aux contributions qu'on levoit pour la milice, dont elles fournissoient leur contingent, conformément au traité particulier de leur association au droit latin ; mais leurs troupes ne servoient que comme auxiliaires & n'étoient pas enrôlées dans les légions romaines[1]. Parmi les peuples & les villes à qui les Romains accordèrent l'usage du droit latin dans la partie de la Province romaine qui étoit en deçà du Rhône, Pline[2] fait mention d'Albe ou Alps dans le Vivarais, de Carcassonne, de Cessero ou Saint-Thibéry, de Lodève de Nimes, de Pézénas, des peuples Toulousains en général & des Umbraniciens, sans parler de plusieurs autres peuples du reste de la Narbonnoise au delà de la même rivière qui jouissoient du même privilége.

V. — *Droit italique.*

Le droit italique, quoique moins favorable que le latin, avoit assez de rapport avec ce dernier. Les Romains en accordèrent l'usage à tous les peuples d'Italie dont le pays ne fut pas réduit en province. Ils l'étendirent ensuite & le communiquèrent à quelques villes des provinces, comme à celles de Vienne dans la Narbonnoise & de Lyon.

VI. — *Droit provincial.*

Le droit provincial étoit celui dont usoient les peuples des pays réduits en province, conformément à leurs traités avec les Romains dans le temps de leur soumission, & à la manière dont ils avoient été assujettis. Ce droit étoit plus onéreux que l'italique, en ce que les peuples d'Italie qui jouissoient de ce dernier se gouvernoient librement, quoique stipendiaires, & que les autres n'avoient d'autres lois ni d'autres magistrats que ceux que leur donnoient leurs vainqueurs, & qu'ils étoient, soit pour l'administration de la justice, soit pour le gouvernement politique, entièrement soumis aux ordres des proconsuls ou des préteurs qui étoient envoyés pour les gouverner. Ils obéissoient aussi pour les finances aux questeurs, ou surintendans de la recette des tributs, qui furent assis dans la Narbonnoise sur les terres, comme l'on verra ailleurs.

L'empereur Antonin Caracalla abolit tous ces différens droits par une constitution qui donnoit à tous les ingénus, ou personnes nées de parens libres, le privilége & le droit de citoyens romains. Ce droit de bourgeoisie romaine fut encore étendu dans la suite indifféremment à toute sorte de personnes libres, ce qui rendit l'usage du droit romain presque universel dans l'Empire. Il y en a même qui font cette constitution plus ancienne & qui l'attribuent à l'empereur Marc Aurèle[3]. Quoi qu'il en soit, ce droit devoit être déjà

[1] Voir au tome II, la *Note* CXIII.

[2] Pline, l. 3, n. 5.

[3] Voir Tillemont, art. 28, sur Marc Aurèle.

auparavant fort commun dans la province Narbonnoise, à cause du grand nombre de colonies romaines qui y furent établies, ou des villes qui avoient le privilége du droit latin avant le règne de ces princes.

VII. — *Assemblées ou conventus de la Province romaine.*

Le proconsul ou préteur que les Romains envoyoient pour gouverner la Province romaine présidoit aux assemblées qu'on appeloit *conventus.* Il les tenoit tous les ans dans chacun des cantons ou districts, suivant lesquels elle étoit partagée, ainsi que toutes les autres provinces qui étoient sous l'obéissance des Romains. Ce gouverneur convoquoit l'assemblée de chaque canton dans la ville qui en étoit la plus considérable; il en fixoit le jour, & c'étoit ordinairement en hiver, comme la saison la plus tranquille & la plus commode, les troupes étant alors en repos. On décidoit dans ces assemblées les affaires & les différends des particuliers; les principaux du pays y assistoient, soit pour y servir d'avocats dans les causes civiles & criminelles, soit pour y prendre soin des affaires de leur pays, soit enfin pour y recevoir les ordres des magistrats provinciaux. L'administration de la justice faisoit le principal objet de ces assemblées, où les sentences des magistrats romains étoient sans appel. Le proconsul ou préteur partageoit ordinairement les séances & marquoit certains jours, tant pour répondre les requêtes des particuliers, que pour le jugement des procès, pour la publication des décrets ou ordonnances faits pour le bien de la province, pour les manumissions, &c. Autant que nous en pouvons juger par les anciens auteurs, la partie de la Narbonnoise qui est en deçà du Rhône étoit partagée en trois cantons où on tenoit ces assemblées ou *conventus :* c'étoient ceux de Narbonne, de Toulouse & de Nimes.

Éd. origin. t. I, p. 52.

Après avoir donné une idée de la forme du gouvernement de la Province romaine ou Narbonnoise, il est à propos de faire connoître l'état de cette partie qui est comprise aujourd'hui dans le Languedoc.

VIII. — *Description ou état de la Province romaine.*

La Province romaine des Gaules, ou Gaule Narbonnoise, anciennement appelée *Braccata,* étoit bornée au levant par les montagnes des[1] Alpes depuis celle d'Adula, aux sources du Rhin, jusques à l'embouchure du Var, dans la Méditerranée; au nord par le Rhône jusques au-dessous de Lyon & ensuite par les montagnes des Cévennes; au couchant par les deux côtés de la Garonne, en remontant ce fleuve depuis l'embouchure du Tarn jusques à celle du Salat, vers les Pyrénées [*Note* VIII], & enfin au midi par ces montagnes & par les sources de cette dernière rivière jusques à Cervera, sur la Méditerranée, laquelle sert ensuite de limite jusques au Var. Cette province étoit partagée par le Rhône

[1] Strabon, l. 4. — Pline, l. 3, n. 5. — Mela. — Ptolémée. — Ausone, *de claris Urbibus,* 18, &c.

au-dessous de Lyon jusques à l'embouchure de cette rivière dans la mer en deux grandes parties, savoir : en orientale & occidentale. La première étoit occupée par divers peuples dont les Liguriens Transalpins & les Allobroges étoient les principaux. On comprenoit[1] sous le nom des premiers les Saliens, les Déceates, les Oxubiens & autres peuples de Provence entre le Var & le Rhône. Les Allobroges habitoient la plus grande partie des pays que nous appelons aujourd'hui Savoie & Dauphiné, entre le Rhône & l'Isère; mais comme tous ces peuples ne sont pas de notre sujet, nous nous contenterons de remarquer qu'il paroît que les Allobroges avoient des habitations en deçà du Rhône[2], puisqu'une partie des diocèses de Vienne, de Valence en Dauphiné, qui appartenoient à ces peuples, s'étendent dans le Vivarais à la droite de la même rivière[3].

IX. — *Pays des Volces appelé aujourd'hui Languedoc.*

La partie occidentale de la Province romaine comprenoit tout le pays habité par les Volces, *Volcae,* & renfermoit la plus grande partie du Languedoc avec le Roussillon, le pays de Foix, & cette portion de l'ancien diocèse de Toulouse qui est comprise aujourd'hui dans la Gascogne. Cette partie occidentale étoit séparée de l'autre par le Rhône, qui se déchargeoit alors dans la mer Intérieure ou Méditerranée par trois bouches : la première à l'orient & du côté de Marseille s'appeloit *Massaliotique;* la seconde, qui étoit au couchant & qui regardoit l'Espagne, se nommoit *Hispaniense;* & celle du milieu *Metapinum.* On donnoit aux deux dernières le nom de Libyques[4], parce qu'au rapport d'un auteur, cette côte étoit appelée autrefois Ligustique[5].

Le pays des Volces[6] étoit donc borné au levant par le Rhône, au midi par

[1] Voir Freinshemius, *ad Epit.* 47 T. Livii, n. 29, & seq.

[2] Voir César, *de Bello Gallico,* l. 1.

[3] Voir sur les limites de la Province romaine aux différentes époques la *Note* CVI, au tome II.

[4] Pline, l. 3, n. 5. Voir les Notes d'Hardouin, *ibid.* Consulter sur les embouchures du Rhône le récent travail de M. Ernest Desjardins, 1 vol. in-4°, avec planches, 1866. [E. M.]

[5] Ce n'est point parce que cette côte était autrefois appelée Ligustique qu'on donnait le nom de Libyques aux embouchures occidentales du Rhône, mais parce que ces embouchures avaient été occupées par une tribu de Ligures appelée *Ligures Libici* ou *Libeci;* on retrouve le même peuple dans la Gaule Cisalpine, où il avait été probablement refoulé lors des invasions ibérienne & celtique. C'est donc en souvenir du premier emplacement de cette peuplade que Pline l'Ancien appelle les embouchures du Rhône *Ora Libyca.* On a des monnaies aux types de Marseille portant en caractères celtibériens la légende rétrograde *Libeci,* ce qui prouve que ce peuple a dû persister dans la Gaule Transalpine, à côté des *Anatilii,* jusqu'au troisième ou deuxième siècle avant Jésus-Christ. — Voir à ce sujet la *Numismatique de la Narbonnaise,* par M. de la Saussaye. [E. M.]

[6] Les Volkes étaient certainement établis dans le sud de la Gaule à l'époque des guerres Puniques, puisque Tite-Live les désigne sous leur nom parmi les peuples de race gauloise dont Annibal avait traversé le territoire (218 avant notre ère) avant d'atteindre le Rhône & les Alpes. Il les signale même comme le seul de ces peuples qui ait osé opposer quelque résistance à la grande armée du général carthaginois; ce qui semble indiquer qu'ils étaient dès cette époque une *nation puissante,* comme les appelle l'historien, la plus puissante probablement de toutes celles qui habitaient alors le riche pays compris entre le Rhône & les Pyrénées[1]. Caton l'Ancien, qui les cite

[1] *Ceteris metu aut pretio pacatis jam in Volcarum pervenerat agrum, gentis validae.* (T.-Liv. l. 21, c. 26.) Polybe,

la Méditerranée, & au couchant par les Pyrénées & les deux bords de la Garonne jusques à la jonction de ce fleuve avec le Tarn; les bornes du même

un demi siècle après les guerres Puniques, ne les connaît encore que sous le nom générique de *Volcae* (*Volcae* & *Volcai*, que les Romains prononçaient *Volkae*). Il ne paraît pas se douter plus que Tite-Live qu'ils étaient divisés en deux tribus ou deux nations ayant chacune leur territoire & leur organisation bien distincts[2]. Le seul fait important qu'ils nous apprennent au sujet de ce peuple barbare, à peu près inconnu aux Romains avant la conquête de la Narbonnaise, c'est que leur territoire (*ager*) s'étendait à cette époque au delà du Rhône, qui leur a servi depuis de limite, c'est-à-dire, en d'autres termes, que, suivant l'usage des peuples celtiques, ils habitaient à la fois la rive droite & la rive gauche du fleuve, qu'ils eurent un instant l'intention de défendre contre les Carthaginois[3]. C'est ainsi qu'ils s'étaient trouvés voisins des Massaliotes, auxquels Tite-Live & Caton avaient probablement emprunté les rares détails que nous venons de résumer.

Strabon, Mela & Pline, auxquels nous devons les premiers renseignements précis & circonstanciés que les anciens nous aient laissés sur le pays des Volkes & sur leur histoire, appartiennent, comme on le sait, au premier siècle de l'ère chrétienne. Ils vivaient par conséquent à une époque où les Volkes avaient perdu depuis longtemps leur indépendance & leur nationalité. Soumis une première fois par les Arvernes, dont nous avons raconté les conquêtes & la domination momentanées[4], ils étaient tombés, après la chute des Arvernes, sous la domination des Romains, quand ceux-ci étaient devenus les maîtres de la Gaule du sud, érigée par eux en province. Mais sous l'un comme sous l'autre de ces deux régimes, ils étaient restés en possession du riche territoire qu'ils avaient conquis ou occupé par la force de leurs armes à des époques oubliées. Posidonius, qui voyageait en Gaule dans les dernières années du second siècle avant notre ère, les y avait trouvés divisés en deux nations distinctes quoique sorties d'une souche commune, comme l'indique le nom commun lui-même de *Volcae*, sous lequel elles se désignaient[5]. C'est ainsi que les Bituriges des embouchures de la Garonne, en se détachant de la puissante nation des *Bituriges* (le Berry actuel), dont on peut les considérer comme une *fraction dissidente*, avaient pris ou reçu le surnom de *Vivisci*, sous lequel ils se distinguaient eux-mêmes du peuple principal, resté dans la mère-patrie & désigné sous celui de *Bituriges-Cubi*[6].

Les grandes villes romaines de leur pays, dont nous admirons encore les vestiges ou les ruines : *Tolosa, Carcaso, Nemausus*, n'étaient, comme nous le montrerons bientôt, que des villages volkes dont la population & l'importance s'étaient accrues sous l'influence de causes diverses, assez difficiles à apprécier aujourd'hui[7]. Il est même impossible de douter que tel ou tel de ces centres de population n'aient été, longtemps avant la conquête, les chefs-lieux de territoires plus ou moins étendus qui auraient conservé leur métropole dans la nouvelle organisation, comme ils conservaient leurs circonscriptions inférieures & quelquefois leurs limites consacrées par des habitudes séculaires. Dans les villes romaines ou latines organisées plus tard sur tous les points de la nouvelle province, qui reçut ainsi sa forme définitive & sa physionomie romaine, administrativement parlant, l'*ordo* ou le conseil municipal de la nouvelle ville n'était, à de rares exceptions près, que l'assemblée des *notables* du canton ou de la tribu[8], transformée par les Romains en aristocratie bourgeoise, & chargée à ce titre de l'administration municipale & financière de la

qui paraît puiser à d'autres sources que Tite-Live pour cette partie de son histoire, les confond, sans les nommer, parmi les divers peuples de race celtique : διὰ τὸ πλῆθος τῶν μεταξὺ κειμένων Κελτῶν qu'Annibal aurait gagnés par des présents ou contenus par la force de ses armes : τοὺς μὲν χρήμασι πείσας... τοὺς δὲ βιασάμενος. (POLYB. *Hist.* l. 3, c. 4.)

² *Auctor est Cato Cenomanos juxta Massiliam habitasse, in locis.* (PLINE, l. 3, c. 19.)

³ *Colunt autem circa utramque ripam Rhodani, sed diffisi citeriore agro arceri Poenum posse, ut flumen pro munimento haberent, omnibus ferme suis trans Rhodanum trajectis, ulteriorem ripam armis obtinebant.* (T.-LIVE, *l. l.*)

⁴ Voyez, au livre I, la note 4 de la page 76.

⁵ Πιθανώτερος δ' ἐστὶν ὁ Ποσειδωνίου λογός..... οὐδὲ σωθῆναι δὲ αὐτοὺς (Τεκτοσάγας) εἰκὸς εἰς τὴν οἰκείαν... (Apud STRAB. l. 4, c. 1, § 13.) — Quant à leurs surnoms (Τεκτοσάγαι, Τεκτοσάγες; en latin, *Tectosagae, Tectosagi, Tectosages* — Ἀρηκομίκοι ; en latin, *Arecomici*), que l'on expliquait jadis à l'aide du latin & du grec, nous nous contenterons de remarquer que les linguistes actuels les regardent l'un & l'autre comme des noms purement celtiques, composés, suivant l'habitude gauloise, de plusieurs parties (*sagum*, — *are* ou *ari*, — *coma* ou *come*, &c.) dont chacune avait son sens & sa valeur.

⁶ Les *Bituriges-Cubi* (Βιτούριγες οἱ Κοῦβοι καλούμενοι; STRAB. l. 4, c. 2, § 2. — Voir aussi PTOLEM. II, 7, 13; — PLIN. IV, 15, 33, & les *Inscriptions*, *passim*) avaient pour chef-lieu l'*oppidum* d'*Avaricum*, un des plus grands & un des mieux fortifiés de toute la Gaule, au temps de la conquête. (*Maximum munitissimumque*... CÉSAR, l. 7, c. 13.) Les *Bituriges Vivisci* ou *Vibisci* (Ἰόσκοι [Οὐιβίσκοι?] ; STRAB. l. 1, c. 2, § 1. — Voyez aussi PTOL. II, 7, 8; — PLIN. IV, 19, 33, & les *Inscriptions de Burdigala*, à la fin du tome II), que Strabon signale comme le seul peuple de race celtique (ἀλλόφυλον) établi en Aquitaine, avaient pour ἐμπόριον le port de Βουρδίγαλα, situé au bord d'un étang, sur la rive gauche de la Garonne. (STRAB. *l. l.*)

⁷ ... κώμην πρότερον οὖσαν, comme le dit Strabon en parlant de Οὐίεννα, devenue la métropole (κατεσκευάκασι πόλιν) du grand peuple des Allobroges. (STRAB. l. IV, c. 1, § 11.)

⁸ *Primores, nobiles.* (CÉSAR, *pass.*) — οἱ ἐπιφανέστατοι. (STRAB. *l. l.*)

An de Rome 636

pays du côté du septentrion sont moins connues. On sait en général que les Cévennes lui servoient de limites de ce côté-là ; mais comme ces montagnes n'occupoient pas tout l'espace qui est entre le Rhône & la

cité. Dans les campagnes, habilement reliées & subordonnées à ces nouvelles villes qui devenaient pour Rome un puissant moyen d'assimilation, les populations de race volke avaient conservé plus fidèlement encore les traits distinctifs de leur physionomie nationale. Cicéron, qui écrivait plus de soixante ans après la conquête, nous les montre vêtus toujours du *sagum* & de la braye & parlant chez eux cet idiome guttural auquel les Romains appliquaient par excellence le nom de Barbare[9]. Leurs monnaies elles-mêmes, dont nous possédons un assez grand nombre, n'ont adopté que tard l'idiome & le système monétaire des nouveaux maîtres du pays. Elles offrent souvent, même après la conquête, des noms propres, tronqués ou complets, dans lesquels on a cru reconnaître des noms de chefs ou de rois que les tribus barbares auraient conservés jusqu'à cette époque avec l'organisation dont ils formaient le couronnement[10].

On s'explique, après ce que nous venons de dire, comment les géographes du premier siècle, en décrivant la Gaule Narbonnaise, comme on l'appelait alors, paraissent aussi vivement frappés de ces anciennes nationalités transformées plutôt que supprimées par la conquête, tandis qu'ils n'accordent qu'une faible attention aux nouvelles circonscriptions politiques des Romains : « changeantes & « passagères, dit l'un d'eux, comme les pouvoirs « qui les établissent[11]. » Quoique bien déchus à cette époque de ce qu'ils avaient été deux ou trois siècles auparavant, les Volkes formaient encore avec les Allobroges, dont Cicéron les rapproche volontiers[12], ce que nous appellerions aujourd'hui la population dominante de la nouvelle province, celle qui y avait laissé les souvenirs les plus brillants & les réalités les plus durables. A ne s'attacher, comme le font les Bénédictins, qu'aux résultats généraux recueillis & formulés par Strabon & Ptolémée[13], ce serait aux Volkes qu'aurait appartenu presque tout entier le grand pays qui s'étend depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, & depuis la mer jusqu'aux montagnes de l'intérieur. Parmi les populations celtiques ou autres qui habitaient avant eux ce vaste territoire, quelques-unes auraient dû leur céder le sol défriché & cultivé par elles dans les riches plaines d'alluvion où nous allons les trouver établies, à l'ouest comme à l'est des Cévennes. D'autres l'auraient conservé à des conditions diverses, en devenant sujettes, vassales ou clientes des nouveaux maîtres du pays ; ce qui semblerait indiquer que l'organisation politique & territoriale imposée par les Volkes à la Κελτική, comme l'appelaient les géographes grecs, ne différait point essentiellement de celle que les Arvernes ont imposée depuis aux Volkes eux-mêmes & à leur territoire. C'est évidemment à ces populations oubliées que Strabon fait allusion quand il nous parle, en termes génériques, « de petits peuples & de nations obscures[14] » se maintenant sur divers points, à côté des populations de race volke. Les géographes romains, qui en désignent quelques-unes sous leurs noms de peuple ou de ville[15], ne nous en apprennent pas beaucoup plus sur leur compte, car il reste toujours à savoir si elles avaient conservé leur territoire & leur indépendance lors de l'établissement des Volkes dans le Midi, ou si elles les auraient reconquis plus tard, à l'époque de la décadence des Volkes Tectosages.

Sur ces questions de détail, comme sur beaucoup d'autres, nous en sommes strictement réduits aux indications bien incomplètes des écrivains anciens. Mais il n'est pas impossible, en serrant d'un peu près leurs témoignages, dont chaque mot a sa valeur, de distinguer au milieu de ces territoires indépendants ou tributaires ceux dont les tribus volkes avaient pris directement possession, à l'ouest comme à l'est des Cévennes[16], & d'en ressaisir même aujourd'hui l'emplacement & les limites approximatives. [E. B.]

[9] *Sic estimatis eos hic (Romae) sagatos braccatosque versari, animo demisso atque humili... Hi contra vagantur laeti atque erecti passim toto foro cum quibusdam minis & barbaro atque inmani terrore verborum.* (Cic. *pro Fonteio*, c. 15, 33 [XI, 23].)

[10] Voyez *passim* MM. de Lagoy, *Op. varia*; de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*; & Mommsen, *Roemisch. Münzwesen*, p. 674 & suiv.

[11] Ὅσα μὲν οὖν φυσικῶς διώρισται δεῖ λέγειν τὸν γεωγράφον καὶ ὅσα ἐθνικῶς, ὅταν ᾖ καὶ μνήμης ἄξια, ὅσα δ' οἱ ἡγεμόνες, πρὸς τοὺς καιροὺς πολιτευόμενοι διατάττουσι ποικίλως, ἀρκεῖ κἂν ἐν κεφαλαίῳ τις εἴπῃ. (Strab. l. IV, c. 1, § 1.)

[12] *Vos Volcarum atque Allobrogum testimoniis non credere timetis.* (Cic. *pro Fonteio*, 12, 26 [VIII, 16].)

[13] Voyez plus loin les deux notes sur les Volkes-Tectosages & Arécomikes.

[14] Καὶ ἄλλοι τινές... (Strab. l. 4, c. 1, § 12) — Ἀλλὰ δὲ ἐστιν ἄδοξα ἔθνη καὶ μικρὰ παρακείμενα τοῖς Ἀρηκομίσκοις μέχρι Πυρήνης. (*Id.* 18.)

[15] *Aliquot sunt cum aliquibus nominibus loca... Secundum Beterras orbis fluit... Inde est ora Sardonum.* (Mela, l. 2, c. 5.) — *In ora regio Sardonum intusque Consuaranorum... Beterrae Septumanorum... oppida latina... Piscenae, Ruteni... Lutevani qui & Foroneronienses...* (Plin. l. 3, c. 4 [5].)

[16] Καὶ τὰ ἄκρα τῶν Κεμμένων ὀρῶν μέχρι Τεκτοσάγων... ὁριζόμενα, κατὰ τὰς ἄλλας πλευράς, τῷ τε Ὠκεανῷ καὶ τοῖς Κεμμένοις ὄρεσι. (Strab. l. IV, c. 11, § 1.)

Garonne, on ne sauroit marquer au juste les bornes qui séparoient les Volces des Celtes ou des Aquitains du côté du nord-ouest; on peut pourtant supposer avec assez de fondement que c'étoit la rivière d'Agoût, en remontant depuis le lieu où elle se jette dans le Tarn, à la pointe de Saint-Sulpice, jusques à l'endroit où elle reçoit celle de Tore, & celle-ci depuis son embouchure jusques à sa source, dans les montagnes du diocèse de Saint-Pons. Ces deux rivières séparent en effet l'ancien diocèse de Toulouse, qui faisoit partie du pays des Tectosages, de l'Albigeois compris dans la Celtique du temps de César & avant qu'Auguste l'eût incorporé dans l'Aquitaine.

X. — *Volces Tectosages.*

Éd. origin. t. 1, p. 53.

Les Volces étoient divisés en Tectosages & en Arécomiques. Il paroît que ceux-là occupoient au midi toute la côte depuis Cervera & le promontoire de Vénus, en Roussillon, jusques au cap de Cette & aux confins du diocèse de Montpellier, & qu'ils s'étendoient depuis les Pyrénées jusques au nord & au midi des Cévennes. Ainsi leur pays comprenoit la plus grande partie du haut Languedoc & une partie du bas avec le Roussillon & le comté de Foix, ou bien tout le pays qui formoit, avant le quatorzième siècle, les anciens diocèses de Toulouse & de Narbonne avec ceux de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Carcassonne & d'Elne, ou de Perpignan[1].

[1] Si l'on admet, avec un historien moderne[1], que les Volkes aient paru dans le sud de la Gaule au quatrième siècle avant notre ère, & qu'ils s'y soient établis de vive force au milieu des populations celtiques ou autres qui l'habitaient avant eux, il y a plus d'une raison de croire que les Volkes Tectosages formaient le gros de l'armée envahissante dont les Volkes Arécomikes n'auraient été que l'avant-garde. Tout semble indiquer au moins que ce sont les Tectosages qui ont pris la part la plus active & joué le rôle le plus brillant dans l'invasion du pays dont ils formaient encore aux temps historiques la population dominante.

A l'inverse des Arécomikes, que le mouvement de l'invasion paraît avoir emportés du côté de l'est jusqu'à l'extrémité de l'angle marécageux limité par le Rhône & par la mer, ils se seraient arrêtés en deçà des Cévennes[2], dans le riche pays de plaines qui forme le centre de l'isthme, à égale distance des deux mers & des montagnes qui le resserrent au nord comme au sud[3]. C'est encore là que se trouvait aux temps historiques ce que les écrivains anciens appellent d'un mot générique le *pays des Volkes-Tectosages*[4], c'est-à-dire les terres riches en blé dont ils avaient pris possession à l'époque de l'établissement & qui ont formé depuis leur *domaine immédiat*. Ce territoire, plus vaste & plus fertile que celui des Arécomikes, s'étendait sans interruption, à ce qu'il paraît, depuis la vallée de l'*Atax*, sur lequel ils possédaient le *burg* ou l'*oppidum* de *Carcaso*, jusqu'au bord du fleuve *Garonna*[5], qu'ils auraient franchi comme l'*Atax*, puisqu'on les trouve établis de très-bonne heure sur la rive gauche du fleuve, dans le pays accidenté que possédaient avant eux les petits peuples de la Confédération aquitanique[6].

Avant d'entreprendre au delà du Rhône & au delà des Alpes ces grandes émigrations à main armée dans lesquelles allaient s'épuiser, comme le remarquent les anciens, la jeunesse & la séve de la

[1] M. Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, 7e édit. t. 1, p. 215 & suiv. & introd. p. 37 & suiv.

[2] Πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες... (Strab. lib. 4, c. 1, § 12.)

[3] ... κατὰ τὸ στενότατον τοῦ ἰσθμοῦ τοῦ διείργοντος ἀπὸ τῆς κατὰ Νάρβωνα θαλάττης τὸν Ὠκεανὸν ὅν φησι Ποσειδώνιος ἐλάττω τῶν τρισχιλίων σταδίων. (Strab. lib. 4, c. 1, § 14.)

[4] *Regio Volcarum Tectosagum.* (Plin. 3, 4 [5].)

[5] Ἐπὶ τὸν Γαρούναν ποταμόν... ὁ Γαρούνας... (Strab. l. 4, c. 1, § 14.)

[6] *Oppida Latina... Carcasum Volcarum Tectosagum... Tolosani Tectosagum, Aquitaniae contermini.* (Plin. 3, 4 [5].) — Remarquer incidemment ces génitifs pluriels qui indiquent des villes ou des territoires possédés & cultivés sans intermédiaire.

XI. — *Les Tectosages subdivisés en divers peuples. — Les Sardons, Ruscino, Illiberis.*

Les Volces Tectosages, *Volcae Tectosages* ou *Tectosagi*, étoient subdivisés en plusieurs peuples dont les principaux que nous connoissions étoient les

nation[7], les nouveaux venus avaient dû s'établir solidement dans ces terres de choix, dont ils sont restés les maîtres jusqu'à l'époque romaine. Plus tard, il leur avait fallu soumettre & organiser les populations de race diverse dont les territoires confinaient de divers côtés avec le leur. Mais ces événements, intéressants à plus d'un titre, & les transactions politiques auxquelles ils avaient donné lieu ne paraissent avoir laissé en Gaule que des traditions vagues & des souvenirs à demi légendaires dont Ptolémée se prévalait probablement quand il nous montre, dans un passage de sa Géographie, les Volkes Tectosages étendant du côté de l'est leurs possessions & leurs limites jusqu'à la ville maritime de *Narbôn*, dont ils se seraient trouvés ainsi les maîtres ou les suzerains longtemps avant les Arécomikes. Ils auraient même dépassé de beaucoup cette limite, s'il est vrai, comme l'assure le géographe, qu'ils aient atteint de ce côté la vallée de l'Orb & celle de l'Hérault, désigné alors sous le nom d'Araüris[8].

A l'ouest & au sud-ouest, où rien ne le contrariait sérieusement, ce mouvement d'expansion conquérante paraît avoir été plus suivi & plus efficace encore. Au-dessus de *Carcaso*, comme au-dessus de Tolosa, dont les deux *oppida* marquaient les limites des établissements volkes dans la plaine, s'ouvraient presque parallèlement les fertiles vallées de l'Aude & de la Garonne, qui menaient, par des routes toutes tracées, jusqu'au pied des Pyrénées, revêtues alors de sombres forêts vierges & de *lannes* interminables (bruyères, fougères & genêts) que nous achevons de défricher aujourd'hui. C'est à cette époque, en effet, que paraissent avoir été fondés, à la suite d'*aprisions* ou de conquêtes oubliées[9], la plupart des villages celtiques d'origine (leurs noms de lieu ou d'homme le prouveraient tout seuls) qui jalonnent encore les vallées des deux fleuves & celles de leurs affluents[10]. Le petit peuple des *Garumni*[11], dont le nom paraît purement géographique, comme celui des *Atacini*, qui habitaient la vallée supérieure de l'Atax, devrait en grande partie son origine à ces conquêtes agricoles & guerrières dont le temps n'a point complétement effacé les traces. Un de leurs villages, fondé sur la rive gauche de la Garonne, par les Volkes de *Tolosa* selon toute apparence, était connu, dès le temps de Cicéron, sous le nom significatif de Vulchalo (*Voulkalo, Volkalo, Bolkalo*), adouci depuis en celui de Bouchalot ou Bauchalot[12].

Ce serait donc, comme le disent unanimement tous les géographes anciens, « du côté de l'ouest & des Pyrénées[13], » regardées par Strabon comme une chaîne méridienne, que se seraient opérées les plus réelles & les plus solides de leurs conquêtes, puisqu'elles ne reposaient plus ici sur des annexions passagères de territoire & de population. Leur frontière pyrénéenne, qui devait répondre à celle du territoire des *Tolosates* à l'époque romaine, se serait étendue depuis les sources de la Garonne & celles de ses affluents, dont les Tectosages parais-

[7] Ἐοίκασι δὲ καὶ δυναστεῦσαί ποτε καὶ εὐανδρῆσαι... εἰκὸς δ' ἐκλελοιπέναι διὰ τὰς ἀθρόας ἐπαναστάσεις... (STRAB. lib. 4, c. 1, § 13.)

[8] Voici sur cette question controversée, que les Bénédictins tranchent sans avoir l'air de soupçonner les difficultés & les objections qu'elle soulève, du côté des Arécomikes surtout, le texte complet de Ptolémée, qui n'indique jamais, il est vrai, les sources historiques auxquelles il emprunte ses renseignements :

§ 9. Κατέχουσι δὲ τὰ δυσμικώτατα τῆς Ναρβωνησίας Οὐόλκαι οἱ Τεκτοσάγες ὧν πόλεις
Ἰλλιβερίς
Ῥουσκινών
Τολῶσσα κολωνία
Κεσσερώ
Καρκασώ
Βαιτίραι
Ναρβὼν κολωνία. (PTOL. c. 9, 10.)

[9] *Apprisio, aprisio*. C'est le nom sous lequel on désignait dans les Pyrénées, pendant le moyen âge, les défrichements collectifs ou individuels. (Voyez, *passim*, le glossaire de du Cange, *sub voce*, & les actes du moyen âge cités dans les ouvrages de Marca, de Baluze & dans les Preuves de l'*Histoire de Languedoc*.)

[10] Quelques-uns de ces villages, parmi lesquels nous signalerons ceux de Noé, de Boussens, de Vernosol & le petit *oppidum* de Lugdunum chez les *Garumni*, sont devenus depuis de petites villes plus ou moins importantes.

[11] Il ne nous est connu que par le témoignage de César. (*Bell. Gall.* l. 3, c. 27.)

[12] ... *Croduni Porcium & Munium ternos victoriatôs* M̄ (*in singulas vini amphoras portorii nomine exegisse*) ; *Vulchalone Servaeum binos victoriatos* M̄... (CIC. *pro Fonteio*, c. 8, 19 [9].) Le village de Bauchalot est situé à 28 kilomètres de l'*oppidum* de Lugdunum, devenu plus tard le chef-lieu ou la métropole du territoire des *Convenae*, substitués par Pompée au petit peuple celtique ou volke des *Garumni*.

[13] Κατέχουσι δὲ τὰ μὲν δυσμικώτατα τῆς Ναρβωνησίας Οὐόλκαι οἱ Τεκτοσάγες... (PTOL. c. 9 [10], § 9.) — Οἱ δὲ Τεκτοσάγες καλούμενοι τῇ Πυρήνῃ πλησιάζουσι. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 13.)

Sardons, les *Consuarani,* les Bébryces, les Toulousains & les Lutévains. Les Sardons (*Sardones*) s'étendoient sur toute la côte du Roussillon, depuis Cervera jusques à Salces dans l'espace de soixante-quatre milles. La ville principale de ces peuples étoit *Ruscino,* qu'on appelle à présent la Tour de Roussillon, située à demi-lieue de Perpignan. Elle étoit proche d'une rivière de même[1] nom qu'on appeloit aussi Vernodubre, & qu'on nomme aujourd'hui Tet. Polybe fait mention de cette ville & de la rivière de même nom au sujet du passage d'Annibal. Ruscino devint colonie romaine, comme il paroît par les médailles qui[2] nous restent. Du temps de Pline, cette ville n'avoit que l'usage du droit latin[3]; c'est d'elle que le comté de Roussillon a emprunté son nom. Elle fut détruite par les Sarrasins & ruinée une seconde fois par les Normands, en sorte que de tous ses édifices il ne reste plus aujourd'hui qu'une tour.

La ville de Perpignan, qui s'est accrue des ruines de Ruscino, est une ancienne ville municipale[4] située à deux milles de cette dernière; le nom[5] de

sent avoir exploité les premiers les lavages d'or[14], jusqu'à l'extrémité orientale de la chaîne où Ptolémée leur attribue les villes phéniciennes ou ibériennes de *Roschino* & d'*Iliberris.* Il y a toute raison de croire pourtant que ces villes, alors opulentes, ne leur appartenaient, comme celle de Narbonne, qu'à titre de vassales ou de tributaires, car tous les anciens nous représentent les Volkes Tectosages comme une population essentiellement agricole, établie de temps immémorial dans l'intérieur de l'isthme, loin des côtes & de la mer, qu'ils n'atteignaient d'aucun côté. Strabon, dont le témoignage toujours grave se trouve confirmé ici par celui de Mela & de Pline, déclare à deux reprises « que leurs possessions atteignaient du côté du sud, en le franchissant sur quelques points, le versant septentrional du mont Kemmène (les Cévennes), qui leur servait de limite jusqu'aux promontoires des Pyrénées, où on les retrouvait mêlés à des populations de nationalité différente[15]. »

Ils y vivaient encore à l'époque de leur décadence, la seule que nous atteignions par des témoignages contemporains, dispersés dans de grands villages ouverts qui ont conservé longtemps leur physionomie celtique comme leurs noms, & dont les terres passaient avec juste raison pour les plus fertiles du pays entre les deux mers. [E. B.]

[1] Voir *Marca Hispanica,* p. 18, 303 & 328.

[2] Vaillant, *Numismata imperatorum in coloniis,* &c.

[3] Pline, l. 3, n. 5.

[4] Voir *Marca Hispanica,* p. 21 & 458.

[5] Marca (p. 18, 303 & 328) & dom Vaissete sont tombés, à propos de Perpignan, dans une grave erreur. Cette ville, qui n'était qu'une simple *villa*, un domaine, au neuvième siècle, n'existait point du temps des Romains. La ville romaine était à côté, c'était *Ruscino,* la capitale des *Sardons,* que Pomponius Mela nous apprend avoir été érigée en colonie romaine (lib. 2, c. 5), titre qui lui est assuré d'ailleurs par des monnaies trouvées dans les environs de l'emplacement qu'elle occupait[1]. Pline dit seulement qu'elle jouissait du droit latin (lib. 3, c. 4). Cette ville, qui avait eu beaucoup à souffrir des courses des Sarrasins au huitième siècle, fut entièrement détruite en 859 par les Normands. A côté, s'éleva la ville de Perpignan. L'erreur de de Marca, de dom Vaissete & de plusieurs autres, qui font de Perpignan un municipe romain, sous le nom de *Fla-*

[14] De là sans doute la réputation du pays des *Tolosates,* regardé par tous les anciens comme un pays riche en or : Πολύχρυσόν τε νέμονται γῆν... ἡ χώρα πολύχρυσος οὖσα. (STRAB. lib. 4. c. 1, § 13.)

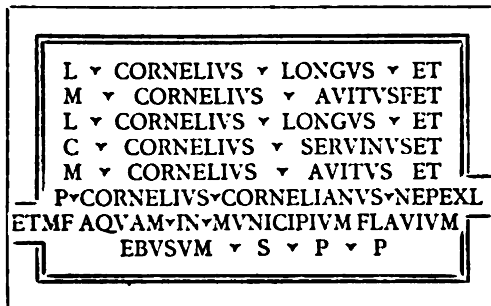
[15] Voici les deux passages de Strabon que nous nous sommes bornés à traduire en les réunissant. Ils sont probablement empruntés au *Traité de l'Océan* (Περὶ Ὠκεανοῦ) du philosophe Posidonius, que Strabon paraît avoir suivi pour tout ce qui touche aux Volkes Tectosages : Πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες, ἐπιλαμβάνοντες δὲ καὶ τὸ νότιον πλευρὸν αὐτοῦ μέχρι τῶν ἀκρωτηρίων οἰκοῦσι τῶν τε Οὐολκῶν οἱ Τεκτοσάγες καλούμενοι καὶ ἄλλοι τινές· (STRAB. lib. 4, c. 1, § 12.) — Ἐφάπτονται δὲ μικρὰ καὶ τοῦ προσαρκτίου πλευροῦ τῶν Κεμμένων. (STRAB. l. 4, c. 1, § 13.) — Les peuples de nationalité différente, que Strabon place sans les nommer à la suite des Arécomikes entre les Pyrénées, les Cévennes (Corbières) & la mer, ne peuvent être que les Kynètes, les Cérétains (*Ceretani*) & les Sordes (*Sordi, Sordones*), signalés par tous les géographes anciens sur cette côte basse que dominent à l'ouest les promontoires des Pyrénées. (Voyez Festus Avienus, *Ora maritim.* v. 552-574, & Mela, l. 2, c. 5.) Quant à Pline, c'est après avoir décrit, sans nommer les Volkes, tout le littoral depuis le pays des Sardons jusqu'à Narbonne & Agde qu'il aborde la contrée des Volkes Tectosages « *Agatha, quondam Massiliensium, & regio Volcarum Tectosagum,* » située, comme il le dit plus loin, dans l'intérieur des terres « *in mediterraneo.* » (PLINE, l. 3, c. 15.

[1] Voici la médaille que Vaillant (*Numismata imperatorum in coloniis, municipiis,* &c.) a publiée le premier : Face : *Imperator* Caesar *Augustus* : tête d'Auguste sans couronne. Revers : Co*lonia* Ruscino Le*gio* VI. Deux aigles legionaires.

Perpignan, qu'elle porte depuis environ le commencement du dixième siècle, a succédé à celui de *Flavius Ebusus* qu'elle avoit anciennement.

Illiberis[1], autre ville des Sardons, dont Polybe fait mention, & à laquelle Pline, & après lui Ptolémée, donnent le rang au-dessus de *Ruscino,* étoit autrefois très-considérable ; mais elle étoit si fort déchue de son ancienne splendeur, vers le milieu du premier siècle de l'ère chrétienne[2], qu'à peine trouvoit-on quelque vestige de ce qu'elle avoit été auparavant. Elle étoit située, suivant Polybe, sur une rivière de même nom, qu'on appela dans la suite Tech, *Tecum.* On attribue à Constantin ou aux empereurs ses enfans[3] le rétablissement de cette ville sous le nom d'Hélène ou Elne (*Helena*), en mémoire de l'impératrice de ce nom, mère du même Constantin. Saint Jérôme, Eutrope & Orose sont les plus anciens auteurs qui en fassent mention sous ce dernier nom. L'itinéraire de l'empereur Théodose & les tables de Peutinger lui donnent cependant encore celui d'Illiberis, ce qui peut donner lieu de croire qu'elle conserva son ancien nom après son rétablissement, du moins durant quelque temps. Quelques auteurs[4] confondent mal à propos cette ville avec celle de Collioure (*Caucoliberis*), dans le même pays, qui est beaucoup plus moderne. On prétend qu'elle étoit colonie ou ville municipale sous l'empire d'Antonin Pie & sous ses

vius Ebusus, provient de l'inscription suivante, qui est aujourd'hui au château de Corbera, près Perpignan. Nous la reproduisons d'après la leçon fort exacte qu'en a publiée M. de Bonnefoy dans son *Épigraphie roussillonnaise*, fascicule I, p. 40.



Mais cette inscription se rapporte à Iviça, la principale ville des Baléares, appelée en latin *Ebusus.* Elle est restée longtemps encastrée dans le mur de la maison de Jean Devi, mort à Perpignan en 1569. Jean Devi avait été gouverneur des îles Baléares, comme le dit son épitaphe, qui se voit dans la chapelle du Christ du vieux Saint-Jean, à Perpignan : JOAN. DEVI GUBERNATOR ET CAPITANEUS GENERALIS EBUSI 1569. — Jean Devi avait donc rapporté d'Iviça comme un souvenir des fonctions qu'il y avait exercées, & encastré dans un des murs de sa maison cette inscription, qui attribue à une famille de *Cornelii*, cliens de la *gens Cornelia*, la construction d'un aqueduc : telle est la cause de cette erreur. Fossa, dans un mémoire pour l'ordre des avocats de Perpignan contre la bourgeoisie de cette ville, a le premier démontré que le municipe de Flavius Ebusus n'a jamais existé en Roussillon. [E. M.]

[1] Un numismatiste contemporain (M. Aloïs Heiss) prétend non sans de bonnes raisons que les monnaies ibériennes de la Gaule & de l'Espagne ne remontent pas au delà du temps de Sertorius, qui les aurait frappées suivant le système monétaire des Romains, en les inscrivant de légendes ibériennes. Mais peut-on en dire autant des noms tout ibériens d'Ilıberris & de plusieurs autres villes gauloises, que les géographes romains & grecs avaient trouvées déjà en pleine décadence (V. la *Note* CXIV)? Dans l'Aquitaine elle-même, que Strabon rattache ethnographiquement à l'Espagne, est-il admissible que les villes de *Vasate* (Bazas), d'*Elimberris* (Auch) & de *Calagorris* (Cazères) aient pris ou reçu, un demi-siècle avant notre ère, des noms ibériens d'apparence, qui auraient supplanté, on ne sait trop comment, des noms antérieurs tombés en désuétude? L'espèce de domination que Sertorius paraît avoir exercée sur toute cette région de l'ancienne Gaule, devenue une province de son empire ibéro-romain, ne tient-elle pas au contraire aux antiques affinités de mœurs, de langue & de race, qui unissaient les populations des deux versants des Pyrénées, & que Strabon a si bien indiquées? (STRAB. l. 4, c. 2, § 1.) [E. B.]

[2] Mela. — Pline, l. 3, n. 5.

[3] *Marca Hispanica*, p. 22 & seq.

[4] Hardouin, *Notae in Plinium*, t. 1, p. 309.

successeurs, ce qui n'est pas bien certain[1]. Elle n'est pas moins différente de la ville d'Elvire (*Illiberis*) dans la Bétique, fameuse par le concile qui y fut tenu au commencement du quatrième siècle. La ville d'Illiberis ou d'Elne en Roussillon est aujourd'hui très-peu considérable, surtout depuis la translation de son siége épiscopal à Perpignan.

La fontaine & l'étang de Salses (*Fons Salsulae*), qu'on voit sur la même côte & que ses salines ont rendu fameux, étoient connus des anciens. Cet étang communique avec celui de Leucate, & c'est de la petite rivière de *Sordus*, qui prenoit sa source dans le même étang, que les Sordons ou Sardons ont tiré leur nom[2]. On a bâti dans la suite, près de la fontaine de Salses, un château avec une ville qui porte le même nom. Les anciens itinéraires font mention de *Combusta*, *Ad Centuriones* & *Ad Stabulum*, qui peut-être faisoient partie du pays des Sardons. M. de Marca[3] croit que le premier est Rivesaltes, le second Céret, & le troisième Boulou, dans le Roussillon. Pour ce qui regarde la ville de Collioure (*Caucoliberis*), elle n'est connue que depuis le septième siècle[4].

XII. — *Promontoire de Vénus; trophées de Pompée.*

Éd. origin. t. I, p. 54.

Le pays des Sardons étoit séparé de l'Espagne, dont il étoit frontière, par le promontoire, le temple & le port de Vénus, & par les trophées de Pompée,

[1] Voyez tome II, *Note* IX.

[2] Festus Avienus, *Descriptio orae maritimae*.

[3] *Marca Hispanica*, p. 52 & seq.

[4] Nous avons déjà remarqué la physionomie tout ibérienne des noms d'*Iliberris* & de *Caucoliberis*, qu'il serait difficile, étymologiquement parlant, d'attribuer aux peuples de race celtique & même à ceux de race ligye, dont les traces s'affaiblissent du reste à mesure que l'on s'éloigne des Alpes & du Rhône. Les Sordes ou Sordons, auxquels ces deux villes appartenaient, de l'aveu de tous les géographes anciens[1], seraient eux-mêmes des peuples de race ibérienne, s'il faut en juger par la position de leur pays, contigu aux passages orientaux des Pyrénées, & par les inductions de l'histoire, qui nous montre toute la côte à l'ouest du Rhône colonisée très-anciennement par des populations sorties de la péninsule ibérique. Il faut ajouter à ces diverses raisons que la ville d'Iliberris, un instant puissante & riche, comme nous l'assurent les géographes anciens, était déjà en plein déclin aux époques historiques[2]; circonstance qui s'expliquerait elle-même par l'établissement des peuples volkes & par les révolutions que cet établissement aurait produites au pied des Pyrénées.

Les noms du fleuve *Sordus* & de l'étang *Sordice*, situés l'un & l'autre sur le même rivage, ont d'incontestables affinités avec celui du peuple que l'on retrouve, encore longtemps après, appliqué comme dénomination générique aux populations de race mêlée qui habitaient la grande île de Sardaigne. La mer qui baigne les côtes de cette île à l'ouest & au sud était connue elle-même sous le nom de mer des Sardons[3]. Mais il y a tout lieu de croire, quoi qu'en disent les Bénédictins, que les navigateurs grecs n'ont fait ici, suivant leur habitude, qu'appliquer au cours d'eau dont ils apercevaient les bouches le nom du pays que ce cours d'eau traversait. C'est ainsi que nous avons vu sur cette même côte le fleuve Atax, le Télis (*Tetis*, la *Tet*), & le Tichis (le *Tec*), désignés sous les noms de *Narbôn*, de *Roscinus* & d'*Iliberris*, sans autre raison que l'existence de villes marchandes ou de ports situés au-dessus de leurs embouchures[4].

[1] Inde est ora Sordonum & parva flumina Telis & Techis... Colonia Ruscino, vicus Eliberri. (MELA, l. 2, c. 5.) — In ora regio Sardonum... flumina Tecum, Vernodubrum (nom celtique d'apparence), oppida Illiberis (SILLIG : *Eliseberae*).. Ruscino Latinorum (PLIN. 3, c. 4 [5]. — Sordus inde... | Populus agebat inter avios locos. (AVIENUS : *Ora marit.* v. 552-553).

[2] Vicus Eliberri, magnae quondam urbis & magnarum opum tenue vestigium. (MELA, l. 2, c. 5; PLIN. l. 3, c. 4 [5].)

[3] Τὸ Σαρδόνιον πέλαγος. (POLYB. *pass.*)

[4] Hoc Sordicenae, ut diximus, glebae solum est,
Stagnum hic palusque quippe diffusa patet:
Et incolae istam Sordicen cognominant
. . . .
Stagno hoc ab ipso Sordus amnis effluit.

(AVIENUS : *Ora marit.*, v. 568-574).

dressés sur le sommet des Pyrénées, dans l'endroit appelé *le Col de Pertus*, environ à cinq lieues de Cervera & autant de Céret, dans le Valespir. Le célèbre promontoire de Vénus, qui divisoit les Gaules d'avec l'Espagne depuis Cervera, avoit deux caps, entre lesquels étoit le port. Le temple de cette déesse étoit bâti dans l'endroit[1] où on voit aujourd'hui le monastère de Saint-Pierre de Rodes.

XIII. — *Les Consuarani.*

Les *Consuarani*, que quelques auteurs confondent mal à propos avec les *Consoranni*, dont ils étoient fort différens, habitoient[2] dans la partie du Roussillon qu'on appelle aujourd'hui le Valespir & dans le comté de Conflant[3]. Ces peuples s'étendoient jusques à la source de la rivière d'Aude, dans le Capcir, & non au delà. Leurs anciennes villes nous sont inconnues[4]. Si le lieu anciennement appelé *Ad Centuriones*, & dont il est fait mention dans les itinéraires, est le même que Céret, dans le Valespir, comme on croit, il devoit appartenir à ces peuples.

XIV. — *Les Bébryces; Narbonne*[5].

S'il faut s'en rapporter à quelques anciens, on appeloit Bébryces (*Bebryces*),

L'Èbre lui-même (*Iberus*), le plus grand fleuve du rivage au delà des Pyrénées, devait probablement son nom à un peuple ou à un groupe de peuples (Ἴβηρες) que Polybe place en effet au nord-est de la péninsule.

Quant à la ville de Roscino, dont Movers croyait le nom phénicien d'origine[5], nous n'avons guère d'autre indication sur sa fondation que cette étymologie contestable qui ne nous apprend rien sur son histoire, antérieure elle-même à l'époque grecque ou romaine. [E. B.]

[1] *Marca Hispanica*, p. 52 & seq.

[2] *Ibid.* p. 17, 27 & 212.

[3] Voyez tome II, *Note* VIII, n. 15.

[4] *Marca Hispanica*, p. 17, 27 & 212.

[5] La ville de Narbonne, dont l'origine & les commencements échappent à l'histoire, comme ceux de beaucoup de villes célèbres, était déjà connue de l'historien Hécatée, un des devanciers d'Hérodote, qui la signale comme le marché le plus important de la côte entre les Pyrénées & les bouches du Rhône, où commençaient alors les établissements des Massaliotes[1]. Le titre de ville celtique, sous lequel le vieil historien la désigne[2], ne permet pas de douter que le peuple des Celtes ou Keltes ne formât dès cette époque la population dominante[3] du littoral, & que la ville marchande (ἐμπόριον) ne fût comprise dans les limites du territoire occupé ou envahi par eux. Il semble même impliquer que sa population était déjà celtique de langue & de culture, si elle ne l'était point d'origine, comme il y a plus d'une raison de le supposer. Mais on ignore absolument quel était à cette époque le régime intérieur de la cité & dans quels termes elle vivait avec les tribus prépondérantes du littoral, qui paraissent s'en être disputé le patronage ou la

[5] Movers : *die Phoenizier*, II, 2, p. 614 & 654.

[1] Αἱ πόλεις Ἑλληνίδες (*pass.*), comme on les a appelées plus tard.

[2] Νάρβων, ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική. Ἑκ. Εὐρ. (Ἑκαταῖος, Εὐρώπῃ. — Hecataei *Fragm.* p. 19, edid. Carl Müller.) Polybe, qui écrivait plus de trois siècles après Hécatée, regarde encore comme franchement celtique toute la partie de la côte qui s'étendait depuis Narbôn & le fleuve Narbôn jusqu'aux Pyrénées : Ἀπὸ δὲ τοῦ Νάρβωνος καὶ τὰ περὶ τοῦτον Κελτοὶ νέμονται μέχρι τῶν προσαγορευομένων Πυρηναίων ὀρῶν (Polyb. lib. 3, c. 37), sans excepter les villes d'Iliberris & de Roscino, habitées, dit-il, par les Keltes : κατοικουμένας ὑπὸ Κελτῶν. (Polyb. lib. 34, ap. *Athen.* lib. 8, c. 2.)

[3] Les monnaies celtiques à légende grecque (& sans nom de ville) des rois ΚΑΙΑΝΤΟΛΟC, PIΓANTIC & BITOVIOC (M. B.), que l'on trouve sur tout le littoral, depuis la Garonne jusqu'aux bouches du Rhône, appartiendraient, suivant toute apparence, aux chefs (RIX, RIGIS, RIGES — ΒΑΣΙΛΕΥΣ) de quelques-unes de ces tribus prépondérantes. Mais comment établir qu'elles aient appartenu aux tribus celtiques de race & de langue, arrivées les premières dans le Midi plutôt qu'à celles des Volkes-Tectosages ou Arécomiques & même à la nation puissante des Arvernes, dont le nom de BITOVIOC (BITOVTOC — BITVIT) rappelle involontairement la domination momentanée. (Voyez page 76, note 4.) — Quant à l'histoire légendaire des Bebrykes & des Elésykes, dont nous avons discuté ailleurs les textes contradictoires, c'est avec intention que nous l'avons complétement écartée de ces recherches.

dans les temps les plus reculés, les peuples des environs de Narbonne ; mais il paroît que ces auteurs se sont trompés & qu'il n'y a jamais eu véritablement

possession, comme le faisaient à des époques plus récentes les deux nations gauloises des Volkes Tectosages & Arécomiques.

Les historiens grecs qui la désignent déjà sous le nom de Νάρϐων, écrit à très peu de chose près comme nous l'écrivons aujourd'hui, tenaient évidemment ce nom des indigènes ou des marins qui avaient trafiqué avec eux[4]. Son emplacement, qui ne paraît point avoir changé depuis plus de deux mille ans, répondrait lui-même, assez exactement, à celui qu'occupait la cité ou la ville proprement dite, avant l'annexion du bourg qui ne remonte pas au delà du treizième siècle de notre ère. Il y a même plus d'une raison de croire qu'elle avait dès cette époque son enceinte de murailles construite, suivant l'usage du temps, de gros blocs rectangulaires appareillés sans ciment, & que cette enceinte aura traversé sans grands remaniements toute la période romaine, comme les murailles cyclopéennes des villes étrusques que les Romains ne paraissent pas avoir reconstruites non plus en devenant les maîtres du pays. Ce serait à cette enceinte, antérieure ici à la conquête romaine, que ferait allusion le poëte Sidoine Apollinaire, dans un passage trop peu remarqué de son épître à Consentius, où il nous montre la ville de Narbonne assiégée à deux reprises, & assiégée sans succès par les Wisigoths, dont les machines n'avaient réussi, dit-il, qu'à ébrécher ou à disjoindre les quartiers de rocher dont ses murailles étaient bâties :

Quassatos geris ictibus molares[5].

(SIDON. APOLL. *Epist. ad Cons.* v. 61.)

Mais elle était alors située au milieu de lagunes qui couvraient encore la plus grande partie des plaines basses dont elle occupe à peu près le centre & qui donnaient à ce riche bassin l'aspect d'un vaste lac parsemé d'îles, les unes déjà cultivées, les autres verdoyantes ou encore vaseuses[6]. Un fleuve torrentueux, l'Atax, dont le nom paraît celtique lui-même, se frayait, non sans peine, sa route & son lit au milieu de ces lagunes envahies déjà par ses atterrissements. C'est lui que les navigateurs grecs désignaient dans leurs livres de bord (περίπλους) sous le nom caractéristique de Narbôn, confondant, comme ils le font souvent, le fleuve inconnu dont ils apercevaient les bouches avec la ville maritime qui lui servait de port[7]. Ses eaux, que l'exhaussement continu du sol a fini par détourner de leur

[4] Νάρϐων, Νάρϐωνος (ἡ), comme l'écrivent Hécatée, Pythéas, Polybe, Posidonius, Strabon. — Ce n'est qu'à l'époque romaine que ce nom s'adoucit & s'abrége tout à la fois (*Narbo, Narbonis*) en devenant masculin (*Narbo Martius*) pour reprendre, au temps d'Ammien Marcellin, sa forme féminine (*Narbona*). — Hécatée, qui déduisait de ce nom de ville l'ethnique Ναρϐαῖοι comme nous l'apprend Étienne de Byzance (Ἑκαταῖος δὲ Ναρϐαίους αὐτούς φησι. — HÉCAT. *Fragm.* n. 15), lui donnait évidemment pour radical les quatre lettres *Narb*, en détachant de ce radical la finale *on*, *onc*, *ona*, comme dans le nom géographique de *Magalona* (*Mag-al-ona*), une autre ville très-ancienne de la côte dont la physionomie est plus franchement celtique encore que celle de *Narbona*.

[5] On s'expliquerait ainsi comment on n'a jamais trouvé à Narbonne de murs romains de moyen ou de petit appareil, analogues à ceux que possédaient & que possèdent encore la plupart des cités romaines de la Gaule méridionale, depuis Dax (*Aquae Tarbellicae*) & Saint-Lizier (*Civitas Consoranorum*) jusqu'à *Vienna* & *Lugdunum*, qui remontent l'une & l'autre à une époque antérieure à Auguste. — Les murailles modernes de la ville, qui ont été remaniées bien des fois, comme on le sait, du septième au dix-septième siècle, auraient été elles-mêmes reconstruites en partie, comme les deux quais de la Robine, à l'aide de ces puissants matériaux (*molares*) mêlés aux revêtements des grands monuments antiques (arènes, théâtre, &c.) & aux innombrables débris de tombeaux qui jonchaient le sol des grandes routes depuis la chute du paganisme.

[6] Les textes de Strabon (lib. 4, c. 1, § 6), de Méla (lib. 2, c. 5) & de Pline (lib. 3, c. 4), les plus anciens que nous puissions invoquer ici, ne permettent point de douter que cette lagune ne fut déjà réduite de leur temps aux étangs de Bages, de Sigean & de Gruissan, qui couvrent encore toute la partie inférieure du bassin narbonnais. Quoiqu'ils la désignent sous les noms différents de λίμνη Ναρϐωνῖτις (STRAB.), de *lacus Rubresus* (MELA) & de *lacus Rubrensis* (PLIN.), ils s'accordent à remarquer que le fleuve atteignait la ville avant de tomber dans l'étang qui lui sert encore d'estuaire : ἡ μὲν οὖν Νάρϐων ὑπέρκειται τῶν τοῦ Ἄτακος ἐκϐολῶν καὶ τῆς λίμνης τῆς Ναρϐωνίτιδος (STRAB. lib. 4, c. 1, § 6). ...*Nisi ubi Narbonem attingit, nusquam navigabilis... Lacus accipit eum Rubresus nomine, spatiosus admodum* (MELA, l. 2, c. 5). Mais il ne faut pas oublier qu'il existait encore à l'époque romaine, au-dessus de la ville, de nombreuses flaques d'eau plus ou moins salées, dans lesquelles il est difficile de voir autre chose que des *lais* de la lagune qui aurait couvert, à une époque beaucoup plus ancienne, tout le fond du bassin. A l'époque des grandes crues de l'Aude, qui paraissent avoir vivement frappé les anciens eux-mêmes (V. POMPON. MELA, *l. l.*), le fleuve, en s'étendant par degrés, réunit les unes aux autres les nappes aujourd'hui distinctes de Sigean, de Gruissan, de l'Étang-Salé, de Marestaing, de Livière, &c., & la ville se retrouve pour un moment la métropole insulaire d'une petite mer intérieure, dont les eaux rougeâtres (*lacus Rubresus, Rubrensis*) s'étendent d'un côté jusqu'aux montagnes arides de la Clappe, de l'autre jusqu'à la chaîne de collines étagées qui marquent la limite de la terre ferme.

[7] ...μεταξὺ τοῦ τε Τανάϊδος ποταμοῦ καὶ τοῦ Νάρϐωνος, ὃς οὐ πολὺν ἀπέχει τόπον ὡς πρὸς δύσεις ἀπὸ Μασσαλίας καὶ τῶν τοῦ Ῥοδανοῦ στομάτων, δι' ὧν εἰς τὸ Σαρδόνιον πέλαγος ἐξίησιν ὁ προειρημένος ποταμός (POLYB. *Hist.* lib. 3, c. 37)... Μετὰ τὴν Πυρήνην φησίν, ἕως τοῦ Ναρϐῶνος ποταμοῦ, πεδίον εἶναι... (POLYB. lib. 34, apud *Athen.* lib. 8, c. 2)... C'est ainsi que les villes ibériennes ou phéniciennes d'Illiberris & de Roscino, situées à peu de distance de Narbôn (dont le nom n'aurait rien de phénicien, suivant Movers : *die Phœnizier*, II, 2, p. 644 & 654), avaient donné leurs noms aux cours d'eau pyrénéens qui baignaient ou battaient leurs murs : ...Ἰλλίϐεριν καὶ Ῥοσκύνον (ποταμούς), ῥέοντας παρὰ πόλεις ὁμωνύμους (POLYB. lib. 34, c. 10, ap. *Athen.* lib. 8, c. 2.)

dans les Gaules, aux environs de Narbonne & des Pyrénées, des peuples de

cours, en étendant devant lui les atterrissements & les obstacles[8], coulaient alors, sans y être contraintes, au pied des murs de la ville, dans le même sens à peu près que le canal actuel de la Robine, & se jetaient dans la mer, « à douze milles de la ville[9], » par une embouchure ensablée que les Romains ont depuis élargie & régularisée.

Assise ainsi à l'entrée d'une sorte de mer littorale encadrée de collines riantes & de montagnes arides, du côté de la vraie mer, la vieille cité celtique ne devait pas ressembler mal à la Ravenne de l'époque impériale ou à la Venise du moyen âge, ces deux reines déchues aussi de l'Adriatique : avec cette différence pourtant qu'elle était bâtie sur une éminence en pente douce, & que les eaux reculaient par degrés devant ses massives murailles en lui abandonnant de riches terrains d'alluvion, autre présent de la lagune[10]. Les navires de guerre, ceux des Étrusques & des Carthaginois, qui dominaient alors dans ces parages, trouvaient un refuge dans les hauts-fonds *des étangs*, comme on les appelait ici de très-bonne heure, du côté de la terre ferme surtout, où un terrain émergé depuis longtemps a conservé le nom de *Port des galères*. C'est ainsi que l'on désigne encore à Ravenne, sous le nom significatif de *Classe*, dérivé du latin *classis*, une lande sablonneuse, aujourd'hui complantée de pins, où hivernait jadis la flotte romaine de l'Adriatique. Les navires marchands remontaient par le lit de l'Atax ou du Narbôn jusqu'au pied des murs de la ville, où ils venaient s'amarrer, comme le font encore les barques pontées du canal, le long d'un quai bordé de gradins (*scalae*) sur lequel s'alignaient, comme à Massalia, des magasins ou des hangars bâtis de planches & de torchis (*cannabae*)[11]. L'Atax, qui n'est en réalité qu'un torrent pyrénéen, inégal & inquiet comme ceux du Roussillon, reprenait il est vrai, à peu de distance de la mer, son régime & ses allures torrentueuses. Un géographe romain qui a décrit cette partie de la côte avec une remarquable exactitude assure que la navigation du fleuve s'arrêtait complétement à partir de la ville. Elle s'en était adjugé le monopole en jetant sur ses divers bras un pont de plusieurs arches, en face d'une de ses portes[12]. Mais cette assertion, exacte peut-être au temps de Pomponius Méla[13], est assez difficile à concilier avec celle de Posidonius, qui nous a laissé de précieux détails sur le commerce intérieur de la Gaule à l'époque où il y voyageait, plus d'un siècle avant notre ère[14], & qui nous montre au contraire les marchandises importées par mer à Narbonne, « remontant par le lit de l'Atax jusqu'à une certaine distance de la ville & de la mer[15]. » De ce point, où s'arrêtait la navigation, elles étaient transportées à dos de mulet ou en chariot jusqu'au bourg de Tolosa, situé « à sept ou huit cents stades de là, » & où s'arrêtait le *portage* de l'isthme, « qui atteignait à peine trois mille stades de largeur sur ce point[16]. » Elles trouvaient là un autre cours d'eau, descendu aussi des Pyrénées, le fleuve *Garouna*, comme l'appellent les géographes grecs, qui les transportait à peu de frais jusqu'à la ville gauloise d'*Aginnum* (Aginn, Agen), chez les Nitiobriges & jusqu'à celle de *Burdigala* (Bour-di-gal, Bourdeu, Bourdeo au

[8] Ces atterrissements, qui présentent à peu de chose près le même caractère & les mêmes débris dans toute l'étendue du bassin (trente-six kilomètres de circonférence), sont, en majeure partie, le produit des alluvions du fleuve, ce qui explique, pour le dire en passant, comment la partie septentrionale de la lagune est depuis longtemps émergée, tandis que de grandes nappes d'eau, défendues il est vrai par de beaux travaux hydrauliques dont quelques-uns remontent à l'époque romaine, couvrent encore toute la partie inférieure du même bassin. On n'évalue pas à moins de 30 à 35 centimètres par siècle le travail d'atterrissement qui s'est opéré dans la zone étanchée, aujourd'hui, la plus importante par son étendue. Le sol formé par ces alluvions est du reste remarquablement bas & uni, comme l'avaient déjà remarqué les géographes du seizième siècle qui appelaient, dans leur langage pittoresque, Narbonne « la cloaque de la Gaule, pour la voir basse extrê« mement & posée comme en une fondrière au lieu où le « fleuve Atax, à présent Aude, s'engoulphe en la mer Galli« que ou Méditerranée. » (*La Cosmographie universelle de Munster*, traduite par Fr. de Belleforest, Commingeois : Paris, 1575, t. 1, p. 350.) De 6 à 7 mètres qu'il atteint encore aux environs de Capestang, le niveau du sol descend à 2 ou 3 mètres au-dessous de Narbonne & tombe à zéro sur les plages sablonneuses des étangs de Sigean & de Gruissan, qui communiquent l'un & l'autre avec la mer par des orifices que l'on désigne ici sous le nom roman de *grau* (*grao*), dérivé du latin *gradus*.

[9] *Narbo Martius, Decumanorum colonia, XII M. passuum a mari distans.* (PLIN. l. 3, c. 4.)

[10] Ou plutôt de l'Atax lui-même, puisque ces atterrissements étaient, comme ceux de la basse Egypte, un présent du fleuve : δῶρον τοῦ ποταμοῦ. (HÉRODOTE.)

[11] Le quai du canal de la Robine, qui n'est autre chose que l'ancien lit de l'Aude, rétabli & resserré au seizième siècle, conserve encore au-dessous de la ville le nom de *quai des Barques*. On retrouve assez fréquemment sur sa rive gauche les assises de ces hangars ou de ces magasins antiques, qui s'étendaient dans la campagne jusqu'à une assez grande distance de la ville.

[12] *Nisi ubi Narbonem attingit nusquam navigabilis* (POMP. MELA, lib. 2, c. 5). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne trouve pas trace à Narbonne de ces corporations d'utriculaires si nombreuses & si riches sur le cours du Rhône & de ses affluents les plus torrentueux.

[13] Qui écrivait après Tibère, vers l'an 40 de notre ère.

[14] Vers l'an 102 ou 103, à ce que l'on suppose.

[15] Ἐκ δὲ Νάρβωνος ἀναπλεῖται μὲν ἐπὶ μικρὸν τῷ Ἄτακι. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 14.)

[16] Ὅν φησι Ποσειδώνιος ἐλάττω τῶν τρισχιλίων σταδίων. (STRAB. l. l.) — Ce mot de Posidonius précède immédiatement le célèbre chapitre de Strabon sur la géographie hydrographique de la Gaule & sur les relations commerciales que cette heureuse configuration du sol avait développées de très-bonne heure.

ce nom; il est du moins certain que le pays de Narbonne qu'ils occu-

moyen âge), récemment fondée par les *Bituriges Viviskes* sur l'estuaire du fleuve, à peu de distance de l'Océan [17]. Sur les côtes de *la mer intérieure*, où les Narbonnais ne possédaient ni territoire dépendant, ni bourgades soumises ou protégées [18], ils vivaient en assez bons termes d'ordinaire avec les gens du littoral qui apportaient régulièrement au marché de la ville, les uns par terre, les autres par eau, leur blé, leur vin & leur miel déjà célèbre.

Pythéas, de Marseille, qui écrivait plus d'un siècle avant Posidonius & qui était venu probablement plus d'une fois à Narbôn [19], en parle aussi comme d'une ville riche & peuplée, dont les habitudes laborieuses contrastaient avec celles des tribus barbares de l'intérieur, tout occupées de guerre, de chasse & de plaisirs bruyants dans leurs grands villages. On la citait de son temps avant ou après celle de Corbilo [20], qui passait aussi pour un des marchés les plus fréquentés de la Gaule, parce qu'elle était située sur les côtes de l'Océan, au-dessus des embouchures du fleuve Liger (la Loire), en face de la grande île de *Bretannia*, dont elle avait fini par accaparer presque tout le commerce [21]. Mais elles n'étaient encore l'une & l'autre que de grandes villes barbares, pauvrement bâties & assez mal tenues à l'intérieur. Les Grecs de Massalia que leurs affaires amenaient à Narbôn en assez grand nombre, à l'époque des arrivages surtout, n'y trouvaient rien de remarquable, disaient-ils [22], à l'exception de ses murailles poudreuses & de ses étangs sans fin, battus de vents furieux. Ils comparaient au retour ses chaumières de bois & de terre battue, écrasées sous des toits épais de paille ou de roseaux, avec les élégantes maisons de leurs *timouques*, coupées déjà de grands édifices publics & dominées de loin en loin par des temples de marbre blanc [23], gracieusement assis sur le sommet des collines. La seule chose que l'on ne pût pas lui contester était son importance commerciale, qui avait fait d'elle *une des meilleures places de la Gaule*, comme l'appelait déjà Pythéas [24], & le premier port barbare de la côte, dont les richesses, grossies encore par le bruit public, excitaient les convoitises & la jalousie de deux peuples puissants, récemment établis sur la plage, les Volkes Tectosages & Arécomiques.

Quant aux Romains, dont le nom va se trouver mêlé pour longtemps à son histoire, il est à peu près certain qu'ils n'en ont compris ou apprécié toute l'importance qu'à dater de leurs longues guerres en Espagne, où les Carthaginois venaient de fonder un nouvel empire, plus réel & plus inquiétant que le premier. C'est à cette époque, en effet, que l'on voit pour la première fois leurs généraux sérieusement préoccupés du grand pays barbare qui séparait l'Italie de leurs récentes conquêtes; tantôt s'arrêtant à Massalia pour interroger les négociants qui trafiquaient dans l'intérieur avec les Galls & les Bretons [25], tantôt nouant des relations avec les villes marchandes qui commençaient à s'élever sur les côtes des deux mers & leur envoyant directement des ambassades.

Située presque à égale distance des côtes du Latium & de celles de la Bétique, la ville de Narbôn était à peu près la seule qui possédât un véritable port [26] sur le golfe orageux que l'on appelait déjà la mer de Narbonne [27]. Les flottes chargées de troupes que la République envoyait chaque année en Espagne trouvaient dans ses lagunes un mouillage à peu près sûr & les ressources variées d'une grande ville à demi barbare, commerçante & agricole tout à la fois. Du côté du continent, auquel elle tenait sans lui appartenir, comme on le disait plus tard [28], elle était défendue par les *relais* de ses lagunes, dont les routes n'étaient, sur beaucoup de points, que des digues ou des ponts, toujours faciles à couper. Aussi a-t-elle eu le singulier honneur d'être le premier point que les Romains aient occupé [29] après la conquête (118-115), sur cette côte

[17] Πεζεύεται δὲ πλέον ἐπὶ τὸν Γαρούναν ποταμὸν καὶ τοῦθ' ὅσον ὀκτακοσίων ἢ ἑπτακοσίων σταδίων· ῥεῖ δὲ καὶ ὁ Γαρούνας εἰς τὸν Ὠκεανόν (STRAB. *l. l.*)

[18] C'est encore Strabon qui nous apprend ce fait assez peu remarqué jusqu'ici : Μητρόπολις δὲ τῶν Ἀρηκομίσκων ἐστὶ Νέμαυσος, κατὰ μὲν τὸν ἀλλότριον ὄχλον καὶ τὸν ἐμπορικὸν πολὺ Νάρβωνος λειπομένη, κατὰ δὲ τὸν πολιτικὸν ὑπερβάλλουσα· ὑπηκόους γὰρ ἔχει κώμας τέτταρας καὶ εἴκοσι τῶν ὁμοεθνῶν εὐανδρίᾳ διαφερούσας, συντελούσας εἰς αὐτήν. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 12.)

[19] Les principaux de ses ouvrages, son *Traité de l'Océan* (Περὶ Ὠκεανοῦ) & son *Voyage autour du Monde* (Γῆς Περίοδος *sive* Περίπλους), ne nous sont connus que par des extraits conservés par les anciens, qui le jugent en général avec beaucoup de sévérité.

[20] ...οὐδὲ τῶν ἐκ Νάρβωνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος (PYTHEAS, ap. POLYB. & STRAB. lib. 4, c. 2, § 1.)

[21] Πρότερον δὲ Κορβιλὼν ὑπῆρχεν ἐμπόριον ἐπὶ τούτῳ τῷ ποταμῷ (STRAB. *l. l.*)

[22] ...οὐδὲν μνήμης ἄξιον (PYTHEAS. ap. POLYB. & STRAB. lib. 4, c. 2, § 1.)

[23] ... τετείχισται δὲ καὶ αὐτὴ καλῶς καὶ ἡ πόλις σύμπασα (STRAB. l. 4, c. 1, § 4). — Ἐν δὲ τῇ ἄκρᾳ τὸ Ἐφέσιον ἵδρυται καὶ τὸ τοῦ Δελφινίου Ἀπόλλωνος ἱερόν (*id. ib.*).

[24] ... αἵπερ (Νάρβων καὶ Κορβιλὼν) ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ (PYTHEAS, *l. l.* § 1.)

[25] ...ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ Σκιπίωνος περὶ τῆς Βρεττανικῆς... (PYTHEAS, *l. l.*)

[26] *Caeterum rarae urbes, quia rari portus & omnis para Austro atque Africo exposita est.* (MELA, l. 2, c. 5.)

[27] ἡ κατὰ Μασσαλίαν καὶ Νάρβωνα θάλαττα. (STRAB. lib. 4, c. 1, § 1.)

[28] En parlant de la colonie romaine : *inserta & excepta.*

[29] ..... *Tu Gallia prima togati*
Nominis...

(AUSON. *de clar. Urb. — Narbo*, v. 10-11.)

poient[1], à ce qu'on prétend, faisoit partie de celui des Volces Tectosages. Il est vrai que Strabon[2] paroît mettre les peuples de Narbonne au nombre des Volces Arécomiques; mais il se contredit, puisqu'il[3] avoue que les Tectosages s'étendoient d'un côté jusques aux Cévennes, dont ils habitoient une partie vers le nord; qu'ils habitoient aussi le pays qui est au midi de ces montagnes, en tirant jusques aux promontoires, c'est-à-dire jusques à la mer Méditerranée & aux extrémités du Roussillon, & enfin qu'ils s'étendoient d'un autre côté jusques aux Pyrénées. Ainsi tout le pays de Narbonne devoit être renfermé dans les limites de ces derniers peuples[4].

Quoi qu'il en soit, le pays des Bébryces[5] formoit anciennement, à ce qu'on prétend, un royaume dont Narbonne fut la capitale; mais sans avoir recours à ces fables, il suffit de savoir que cette ville est une des plus anciennes des Gaules, qu'elle étoit déjà très-célèbre[6] plus de deux cents ans avant la naissance de Jésus-Christ & qu'elle passoit alors pour une des trois principales des Gaules. Elle devint encore plus célèbre dans la suite par la colonie que les Romains y établirent, & qu'ils regardoient comme un boulevard & une place d'armes qui leur assuroit les conquêtes qu'ils avoient faites en deçà des Alpes. Elle disputa longtemps pour la dignité avec toutes les autres villes des Gaules. Celle de Lyon lui cédoit encore du temps de Strabon, surtout pour le nombre des habitans. Elle eut la gloire de donner son nom à la Gaule Narbonnoise & d'être le séjour ordinaire[7] des proconsuls, préteurs ou présidens que la République romaine envoyoit pour gouverner cette province. Sa situation sur un bras de la rivière d'Aude, *Atax* en latin, lui fit donner le nom de *Colonia Atacinorum;* on l'appeloit aussi *Narbo-Martius* ou *Colonia Decumanorum*, comme nous l'avons déjà dit; enfin les anciennes notices[8] lui donnent le nom de chef & de mère des villes, *caput & mater urbium*, & on doit la regarder en effet comme la première & la plus ancienne de toutes les villes métropoles des Gaules.

Les Romains, qui eurent soin de l'orner des mêmes édifices qu'on voyoit dans Rome, y firent bâtir[9] des temples, un capitole, un théâtre, un marché, des thermes ou bains publics, & y établirent une monnoie avec une école célèbre & une teinturerie dont l'intendance étoit une des dignités de l'Empire, selon

romaine de nom, mais encore barbare de fait, où elle leur servait tout à la fois de poste avancé & de place d'armes, comme le dit un ancien[10]. Colonisée très-peu de temps après cette occupation, elle allait devenir le chef-lieu de la nouvelle province à laquelle elle a donné son nom[11], comme elle l'imposait jadis à la mer qui baignait ses côtes, & le modèle de nombreuses villes romaines que nous allons voir naître & se constituer hiérarchiquement autour d'elle. [E. B.]

[10] *Specula populi Romani ac propugnaculum.* (Cic. *pro Fonteio*, ap. Dom Bouquet. t. 1, p. 655.)
[11] ..... *Nunc & nomen & decus*. (Mela. l. 2. c. 5.)

[1] Ptolémée, *Géographie*, l. 2, ch. 10.
[2] Strabon, l. 4, p. 186.
[3] *Ibid*, p. 137.
[4] Voir ci-dessus, p. 85, la note 1, qui expose une opinion différente de celle des Bénédictins.
[5] Festus Avienus, *Descriptio orae maritimae*. — Zonare, *Annal.* 1 8, p. 4[illegible].
[6] Polybe, 1 3, p 191. *Fragment.* p. 987, 994. — Strabon, l. 4, p. 196.
[7] Capitolin, *inter Scriptores historiae Augustae*, p. 167.
[8] Voir Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*.
[9] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, 23 — Ausone, *de claris Urbibus*.

les anciennes notices (*procurator baphii Narbonensis*). Ils y firent construire entre autres un pont sur la rivière d'Aude [1], à cause des ruisseaux & des étangs du pays, qui étant fort bas, étoit sujet à être souvent inondé. On conduisit ce pont dans l'espace de quatre milles depuis Narbonne jusques à Capestang, *Caput Stagni,* dont il traversoit le lac durant un mille [2]. On donna à ce pont le nom

[1] *Marca Hispanica*, p. 38 & seq.

[2] Les monuments antiques de Narbonne, dont il reste à peine quelques vestiges aujourd'hui, étaient déjà célèbres à l'époque romaine, s'il faut prendre au sérieux les épithètes de *potens,* de *speciosa,* de *pulcherrima,* sous lesquels les poëtes la désignent [1]. On les trouve même énumérés chacun par leur nom & quelquefois décrits avec un certain soin dans deux témoignages anciens dont il est impossible de suspecter la véracité, malgré l'emphase de ton & les recherches de langage qui s'y mêlent à des indications précieuses à plus d'un titre.

Le premier de ces témoignages est celui du rhéteur Ausone, qui a décrit ou chanté, au quatrième siècle de notre ère, dans une sorte de poëme géographique, les villes célèbres de l'Empire & de la Gaule, parmi lesquelles Narbonne tenait encore un rang honorable [2]. Le second est une diatribe en vers, écrite par le poëte Sidoine Apollinaire après le séjour assez long qu'il avait dû faire à Narbonne, devenue depuis quelque temps la ville royale des Wisigoths & le centre des intrigues politiques ou autres, qui agitaient à cette époque la Gaule méridionale. En remerciant son noble ami Consentius de l'hospitalité qu'il avait reçue dans sa maison [3], il a voulu, dit-il, saluer au moins du regard la vieille & noble cité dont il avait aussi été l'hôte « à la façon de la cigale, » qui payait volontiers son écot en chansons [4].

Plus complète que celle d'Ausone, quoiqu'elle se borne cette fois à de simples énoncés, alignés uniformément l'un à la suite de l'autre comme les numéros d'un catalogue, cette nouvelle description paraît avoir été écrite vers le milieu du cinquième siècle, avant la mort du roi Théodoric II (467), dont le nom y revient à plusieurs reprises; ce qui prouve, pour le remarquer en passant, que la plupart des monuments de la ville étaient encore debout à cette époque, quoique ses murs eussent beaucoup souffert (c'est encore lui qui nous l'apprend) pendant les deux siéges qu'elle venait de traverser.— Il faut ajouter à ces deux textes dont les Bénédictins ont tiré parti, les indications fournies par des témoignages d'un tout autre genre; nous voulons parler des inscriptions antiques qui font accidentellement allusion à tel ou tel édifice public restauré aux frais de l'empereur ou des hauts fonctionnaires de la province, comme l'ont été dès le second siècle de notre ère, les thermes & les basiliques de la ville détruits, sous Antonin, par un incendie qui avait pris les proportions d'un désastre public [5]. Au cinquième, ce sont les portes, les aqueducs & le *Pont de la Cité,* comme on l'appelle toujours, qu'un préfet du prétoire des Gaules se vante d'avoir rendus à la

[1] Voir *passim* les deux poëmes d'Ausone & de Sidoine, qui nous ont servi de guides dans cette étude, & l'épigramme bien connue de Martial, lib 8, ep. 72, v. 4.

[2] Le poëme d'Ausone est intitulé : *De claris Urbibus,* & se compose de quatorze chapitres ou chants consacrés chacun à l'une des grandes villes de l'empire. Narbonne, que le poëte décrit en vingt & un vers, n'occupait plus alors que le treizième rang parmi les villes célèbres, & venait, en Gaule, après celles de Trèves (IV), Arles (VIII) & même Toulouse, qui avait évidemment grandi pendant que déclinait la vieille métropole. Nous avons suivi dans nos citations l'édition des œuvres complètes d'Ausone, publiée en 1842, par M. E.-F. Corpet, dans la bibliothèque latine-française de Panckoucke.

[3] *Cum jam pro meritis tuis pararem*
. . . .
Vestrae laudibus hospitalitatis
Cantum impendere pauperis cicutae.
(SIDON. APOLL. *Carm.* XXIII, v. 1-4.)

[4] *Quid primum venerer colamque pro te,*
Ni fallor patriam...
(*l.l.* v. 32 & suiv.)

L'éloge de la ville & de ses monuments, qui n'occupe pas moins de seize vers contenant trois ou quatre monuments chacun, commence au vers 37 & s'arrête au vers 52. Nous suivons dans nos citations l'édition des œuvres de Sidoine publiée par le P. Sirmond dans le premier volume de ses *Œuvres complètes.* Paris, 1696, f. 1285 & suiv.

[5] Et narbonensis civitas et antiochense oppidum & carthaginense forum arsit (IUL. CAPITOLIN. *Antonin. Pius,* c. 9). — C'est aux premiers temps de l'Empire que remontent aussi un petit *sacellum* corinthien dédié à l'empereur Trajan en l'an 98 de notre ère, un édifice revêtu de marbre (*marmoribus exstructum*) destiné probablement à servir de thermes, & plusieurs petits temples ([*victoriæ*] *aug. et num. ni Aug*[*ustorum*]; — *Laribus magnis;* — *Genio patrono;* Voy. *passim* le *Recueil des Inscriptions de Narbonne*) dont l'existence ne nous est connue aussi que par les inscriptions qui leur servaient de dédicace. — Les statues des empereurs ou des membres de *la maison divine,* dont les bases nous sont parvenues en assez grand nombre, étaient dressées le plus souvent sur le *Forum* de la ville (*Loco Dato Decret. Decurionum*) comme le célèbre autel dédié à Auguste par la plebe de Narbonne. Celles des simples particuliers étaient disséminées, comme une foule d'édicules, de laraires & d'autels, dans les quartiers les plus fréquentés (*loco celeberrimo*. *pass.*), sur des emplacements cédés souvent par les grandes corporations religieuses ou industrielles de la cité. Un de ces autels en plein air, dédié au dieu Vulcain dans les premiers temps de l'Empire, était dressé au bord d'une piscine ou réservoir d'eau, creusée probablement à la suite de quelqu'un de ces incendies, d'autant plus dangereux à Narbonne, que la ville ne paraît point avoir possédé, comme celle de Nimes, un corps de *vigiles* (gardes de nuit), militairement organisé.

de Septième, *Pons Septimus*, nom qu'il tira, non pas de l'empereur Septime Sévère, à qui quelques-uns en ont attribué mal à propos la construction, mais

ville, en les retirant de l'état d'incurie & de ruine dans lequel ils étaient restés trop longtemps[6].

Ces indications, déjà rares à l'époque romaine, s'arrêtent, il est vrai, à dater des invasions barbares qui ont précédé la chute de l'Empire dans le sud de la Gaule. Les chroniqueurs du moyen âge, qui ne parlent plus qu'incidemment de la ville elle-même, à l'occasion de quelqu'un de ses évêques & de leurs démêlés avec les Juifs, devenus les négociants, les armateurs & les banquiers de la ville antique, se taisent plus complétement encore au sujet de ses monuments, dont on ne sait plus rien jusqu'à l'époque des Arabes & de leur domination momentanée dans *la Septimanie*, comme on l'appelait alors. Ce serait même par eux qu'ils auraient reçu plus tard le coup de grâce, s'il est vrai, comme l'affirment leurs historiens, que le khalife Abdu-r-Rhaman (Abderrhaman) ait envoyé jusqu'à Narbonne des vaisseaux & des architectes chargés d'y choisir les fûts de colonnes qui servent encore de support aux voûtes entre-croisées de la *Mezquita* de Cordoue, construite, comme on le sait, à la fin du huitième siècle (789-796)[7]. Les grandes villes romaines des bords de la Méditerranée, qu'avaient visitées dans le même but les envoyés du khalife, possédaient encore à cette époque la plupart de leurs monuments antiques, dont les colonnades & les grands murs, plus ou moins ébréchés, contrastaient avec les mesquines constructions de l'époque wisigothique ou mérovingienne. Mais il paraît certain qu'ils étaient depuis plusieurs siècles traités sans plus d'égards par les chrétiens eux-mêmes, qui ne voyaient dans ces grands édifices, devenus inutiles depuis la chute du paganisme, que des carrières de pierre dont ils trouvaient les blocs tout charriés & tout équarris. A Narbonne, où ces monuments étaient plus nombreux & plus imposants qu'ailleurs, c'est avec leurs débris que paraissent avoir été construites les premières basiliques chrétiennes, sans en excepter celle de l'évêque Rusticus (saint Rustice), dont on a retrouvé récemment l'inscription dédicatoire gravée, la dix-septième année de son épiscopat (444), sur la base d'une colonne de marbre blanc, détachée visiblement de quelque monument antique[8].

Les murailles & les portes tourelées de la ville[9], qui paraissent avoir été reconstruites ou remaniées plus d'une fois depuis l'époque des Wisigoths & des Arabes, l'auraient été elles-mêmes à l'aide de ces précieux débris que l'on y retrouve presque toujours à l'état de simples matériaux, enfouis dans les fondations ou noyés du côté des reliefs dans les blocages qui les ont protégés du reste contre l'action de l'air & les injures du temps[10]. Ils n'en sont sortis qu'au commencement du seizième siècle, où les ingénieurs de François Ier, en démantelant une dernière fois les vieux murs de la ville & les constructions publiques ou privées qui s'étaient adossées à ces grands murs, furent surpris de trouver *ces masures* remplies de pierres sculptées ou inscrites, presque toutes romaines d'origine. Ce sont eux qui les ont remises au jour, comme on peut le dire sans métaphore cette fois, en les encastrant extérieurement dans les murs de l'enceinte qu'ils avaient dû

[6] Cette restauration, que les Bénédictins ne pouvaient pas connaître, nous est attestée par une longue inscription découverte en 1786 dans la chapelle de l'ancien palais des vicomtes, & publiée pour la première fois par M. Tournal dans son *Catalogue du musée de Narbonne*. Le bloc de marbre blanc sur lequel elle est gravée servait de table d'autel dans la chapelle & provenait lui-même de quelqu'un des monuments antiques de la ville, où il servait de base à une colonne d'un diamètre considérable.

[7] Voir sur ce monument les détails fournis par les historiens arabes Ahmet el Mokri (mss. de la bibliothèque de Gotha. f. 70 & suiv.), el Novairi (p. 135) & Abuléda (*Ann. Moslem*. t. 2, p. 61). Il est décrit avec beaucoup d'exactitude dans le *Guide en Espagne* de M. Richard Ford. (Richard Ford's *Spain*, Murray's *Handbooks*, *sub voce* CORDOVA.)

[8] Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions païennes & chrétiennes de Narbonne*. — C'est de la même manière que le même évêque avait construit, deux ans auparavant, la première église de Minerve, près de Saint-Pons (Hérault), dont nous avons encore l'inscription dédicatoire gravée sur un énorme bandeau de marbre blanc provenant du temple païen (*templum Minervae*) que l'église chrétienne avait remplacé. (La voir aussi au *Recueil des inscriptions narbonnaises*.)

[9] Une de ces portes, qui a traversé le moyen âge sous le nom de *Porta Aquaria* (en français, la Porte Aiguière), était située dans la partie basse de la ville, au bord de la rivière d'Aude (*flumine*, SIDON. *l.l.*), en face du *Pons-Vetus*, dont nous reparlons plus loin. Ce sont probablement les deux tours de cette porte monumentale qui auront servi plus tard de base ou de point de départ à l'ancien palais de la Vicomté, dont la tour Mauresque faisait partie. Une prétendue *Porte Romaine* que l'on trouve indiquée & figurée qui plus est dans les prétendus plans antiques de Narbonne, dressés au siècle dernier par les frères Lafont & par l'abbé Bousquet (Voyez son Recueil mss. à la bibliothèque de Narbonne), n'a probablement d'autre raison d'être que les trois mots : *Ad portam Romanam*, gravés après coup sur le marbre d'une inscription tumulaire, celle de *Myrini* (*Myrine?*) *Fausti*, *coloniae Narbonesium servi*, *vicaria*, avec lesquels l'ont reproduite les épigraphistes narbonnais du seizième siècle. Elle en a été détachée pour la première fois par Janus Gruter (*Corp. inscr. lat.* Heidelberg, 1601, p. 167, n. 7), qui se trouve ainsi l'auteur ou tout au moins l'éditeur responsable de ce monument antique.

[10] Un de ces monuments, & l'un des plus anciens suivant toute apparence, était connu à Narbonne sous le nom caractéristique de Tour mauresque. Les fondations de cette tour, qui subsistaient encore au commencement du dix-septième siècle (1639), étaient construites de grands blocs rectangulaires superposés, parmi lesquels on découvrit dix-sept inscriptions ou bas-reliefs antiques, presque intacts cette fois, & d'une conservation remarquable pour la plupart.

des sept parties qui le composoient & qui formoient autant de ponts séparés. Ce monument, qui étoit digne de la magnificence romaine, ne subsiste plus

reconstruire sur plusieurs points, ou dans ceux des ouvrages avancés dont il avait fallu la couvrir de loin en loin, pour la mettre à l'abri des nouvelles inventions de l'artillerie. Disposés sur une ou deux lignes, à la suite les uns des autres, ces curieux débris, dont on semblait comprendre pour la première fois toute l'importance, y formaient comme une sorte de frise continue qui entourait la ville moderne des souvenirs & des splendeurs de son passé.

A l'exception de quelques fûts de colonnes & de quelques grands morceaux d'entablement détachés des monuments dont nous venons de parler, la plupart des débris exhumés à cette époque provenaient, suivant toute apparence, des tombeaux très-variés de forme & de taille qui bordaient la voie Domitia, au-dessus comme au-dessous de la ville. C'est au moins à ces monuments qu'appartenaient les épitaphes plus ou moins ornées qui alternent avec les bas-reliefs, dans les murs construits sous François I[er] [11]. Mais les mutilations dont ils portent presque tous les traces ne permettent point de douter qu'ils n'aient été plusieurs fois taillés & mis en œuvre avant d'être remis au jour par les architectes de la Renaissance. Il est même certain aujourd'hui que cette exhumation, quoique inspirée par un sincere amour de l'antiquité, a été funeste à la plupart d'entre eux, exposés sans abri à l'air humide & salé de la mer, qui en a détruit ou altéré un grand nombre.

Le musée, plus ancien qu'on ne le croit, où plusieurs de ces monuments avaient été déposés à diverses époques, à côté du célèbre autel d'Auguste qui peut en être considéré comme le point de départ [12], a pris, dans ces dernières années, une importance inattendue, par suite de la démolition des vieux murs qui entouraient la ville depuis le seizième siècle. C'était la première fois, en effet, que ces marbres inscrits ou sculptés, à peu près inabordables à la hauteur où ils étaient placés, à moins d'échelles ou d'engins plus ou moins désagréables, se trouvaient réunis sous la main de l'épigraphiste qui a besoin, aujourd'hui surtout, d'étudier de très-près leurs légendes altérées. Aux textes connus & publiés depuis longtemps, que reproduisent les recueils épigraphiques en se copiant souvent les uns les autres, sont venus se joindre un certain nombre de marbres & de textes inédits, que l'on ne s'attendait point à retrouver ainsi noyés à l'intérieur des murs auxquels ils servaient, depuis la Renaissance, de revêtement ou de frise. Nous signalerons, parmi ces textes intéressants à divers titres, le petit poëme funèbre où se trouve résumée en huit vers, d'une latinité encore pure, l'histoire de l'affranchi Caïus Ofillius Amandus, dont le nom inconnu jusqu'ici figurera désormais avec honneur dans l'épigraphie narbonnaise [13]. Le cippe, sur lequel étaient gravés les quatre distiques, au-dessous du nom du défunt, était couvert dans toute son étendue d'une couche épaisse de mortier, dont nous avons eu beaucoup de peine à le débarrasser après trois ou quatre jours de travail, ce qui explique par quel hasard il avait échappé à l'attention des architectes érudits du seizième siècle. — Espérons que la Narbonne du dix-neuvième comprendra à son tour l'importance de ces monuments, qui sont le plus net comme le plus sûr de son histoire à l'époque romaine, & qu'elle tiendra à honneur de conserver, pour les autres & pour elle-même, ces souvenirs d'un temps où elle passait avec raison pour la ville la plus peuplée, la plus commerçante & la plus civilisée de la Gaule.

Le plus célèbre, & probablement le plus ancien des temples de la ville [14], était dédié à Jupiter, comme celui du Capitole de Rome, dont il rappelait, dit un écrivain ancien, les dimensions & la masse imposante [15]. On le désignait familièrement à Narbonne sous le nom générique d'*AEdes* (l'édifice, le temple) [16], & sous celui de *Capitolium*, qui s'était

[11] Le marquis Scipion Maffei, qui étudiait, en 1732, les antiquités de Narbonne, dont le savant Séguier relevait pour lui les inscriptions moins altérées alors qu'elles ne le sont aujourd'hui (Voyez le mss. de Séguier à la Bibliothèque de Nîmes), avait été frappé de cet immense musée en plein vent, dont il n'avait encore vu nulle part *le pareil & même l'analogue*. (*Antiquit. Gall. select.* p. 28.) — Millin, qui visitait Narbonne dans les premières années du dix-neuvième siècle, en parle à peu près dans les mêmes termes. (*Voyage dans les départements du Midi*, t. 4, p. 383.)

[12] Dans la cour ou sous l'escalier du palais de l'archevêché, restauré & transformé depuis en hôtel de ville. (Voyez au tome II, l'introduction à l'épigraphie de Narbonne.)

[13] Elle sera reproduite avec les textes inédits dont nous venons de parler dans l'épigraphie de la ville, au tome II de cette nouvelle édition.

[14] C'est à ces divers temples que s'appliquerait l'appellation plurielle & cette fois exacte de *delubris* chez Sidoine. (*Id.* v. 41.)

[15] *Quodque tibi quondam pario de marmore templum*
Tantae molis erat, quantam non sperneret olim
Tarquinius Catulusque iterum, postremus & ille
Aurea qui statuit Capitoli culmina Caesar.
(Auson. *Narb.* v. 14-17.)

[16] Une riche corporation d'ouvriers qui tenait ses assemblées au voisinage & au-dessous du temple, était connue à Narbonne sous le nom de *Fabri subaediani narbonenses* ou *Narbonenses*, comme nous l'apprend une belle inscription (celle de Sextus Fabius Musa), que nous publierons dans l'épi-

depuis près de deux siècles. L'endroit où il étoit autrefois s'appelle encore aujourd'hui, par corruption, le *Pont Serme*, de son ancien nom.

étendu de proche en proche aux édifices voisins du temple, & même au quartier que ces édifices couvraient en grande partie[17]. Il était bâti, ou tout au moins revêtu de marbre blanc, que la ville tirait à grands frais de l'Italie ou de la Grèce, & entouré probablement d'une enceinte de portiques qui encadraient une cour intérieure (*area*), à laquelle on accédait par les gradins d'un escalier monumental[18]. Mais on en est réduit à de pures conjectures sur la forme & l'ornementation du monument, qui aurait disparu d'assez bonne heure, s'il faut prendre au pied de la lettre le mot *quondam* dont se sert le poëte en le décrivant :

Quodque tibi quondam pario de marmore templum
Tantae molis erat...

(Auson. *l.l.* v. 14-15.)

On ne sait pas même d'une manière certaine à quel ordre d'architecture il appartenait, & quel était le nombre, la dimension, & la disposition des colonnes qui entouraient ou qui précédaient la *cella*, c'est-à-dire la nef de l'édifice. A Thamugas, en Algérie, qui avait aussi son Capitole, dédié aux trois grands dieux des Romains, & entouré d'un portique carré dont les colonnes renversées jonchent encore le sol[19], le temple, proprement dit, n'avait pour ornement qu'un *pronaos* ou péristyle à fronton, soutenu par quatre colonnes cannelées de dimensions colossales, analogues à celles qui flanquaient le grand temple de Narbonne, & dont on a retrouvé les bases, déplacées & mutilées, au voisinage du monument[20].

L'édifice tout laïque cette fois auquel s'était étendu le nom de *Capitolium* qu'il a conservé pendant le moyen âge (sous sa forme latine *Capitolium* ou sous sa forme romane *Capdueil* & *Capduel*), n'avait rien de commun que le nom avec le temple dont nous venons de parler[21]. Mais les témoignages d'actes authentiques qui le décrivent ou le mentionnent assez fréquemment pendant plusieurs siècles[22], ne permettent point de douter qu'il ne fût situé dans la partie la plus élevée de la Cité, à quelque distance de la porte de Béziers (*porto Rey*) & des murs actuels de la ville, dont l'enceinte paraît s'être élargie & dilatée de ce côté surtout, à chacun des remaniements qu'elle a subis. Il y a plus d'une raison de croire qu'il n'était à l'origine, comme les Capitoles de plusieurs autres villes gallo-

graphie de la province. Cet adjectif *subaedianus*, qui figure à peine dans les dictionnaires les plus complets (Voyez Freund, *sub voce*), me paraît identique au composé *subidianus* (*fabri subidiani*) que je retrouvais récemment dans une inscription espagnole de Cordoue & dont les académiciens de Berlin ne paraissent pas s'expliquer le vrai sens : « *Fabri subidiani, fortasse a schola, in qua conveniebant, nomine ita dicti* [illegible]. » (*Corp. inscr. lat* : *Inscr. hispan.*; edid. Aem. Hübner, *Corduba*, n 2211.)

[17] C'est à ces Capitoles provinciaux, dédiés le plus souvent à Jupiter, à Junon & à Minerve, que songeait surtout Vitruve, quand il recommandait de les asseoir autant que possible sur le point culminant de la cité, afin que les dieux tutélaires (*tutela*) pussent embrasser du regard la plus grande partie des murailles. « *Aedibus vero sacris quorum deorum maxime in tutela civitas videtur esse, ut Jovi & Junoni & Minervae, in excelsissimo loco unde moenium maxima pars conspiciatur, areae distribuantur.* » (Vitruv. *Arch.* l. 1, c. 7.)

[18] Comme à Pompéi, comme à Besançon (Voyez le savant Mémoire de M. A. Castan, sur le Capitole de *Vesontio*, conférences de la Sorbonne, année 1868, Paris 1869, page 47 & suiv.), & même à Toulouse, s'il faut prendre au pied de la lettre le témoignage souvent cité de Sidoine Apollinaire :

De gradu summo Capitoliorum
Praecipitatum.

(Sidon. Apoll. *Epist.* l. 9, 16 C. V. Catel, *Mém. pour l'Hist. du Languedoc*, p. 815.)

[19] Nous empruntons ces détails à une belle inscription de Thamugas, publiée par M. Léon Renier, dans son *Recueil des Inscriptions de l'Algérie*, n. 1520, & à une note de l'éminent épigraphiste sur les ruines du temple, qu'il a étudiées sur les lieux. (Voyez M. A. Castan, *l.l.* not. 2.)

[20] Une de ces bases, découverte dans l'intérieur de la ville, dit M. Tournal, n'a pas moins de 1m40 de diamètre, mesuré dans le renflement du tore monolithe dont elle est surmontée. — Une autre base du même genre & presque de la même taille (1m25), récemment découverte sur l'emplacement que couvrait anciennement le Capitole (Voir plus loin), à trois mètres au-dessous du sol actuel, servait de support à une colonne engagée, ce qui semblerait indiquer que le monument était *pseudodipteros*, comme le disaient les Grecs, c'est-à-dire en d'autres termes que les murs de la *cella* étaient jalonnés intérieurement de demi-colonnes ou de quart-de-colonnes, faisant suite aux colonnes isolées du *pronaos* (tétrastyle ou hexastyle), & séparées par les mêmes entrecolonnements. Mais tout cela ne prouverait point d'une manière absolue que le temple de Narbonne ait été de style corinthien, comme l'était incontestablement le Capitole de Sylla, terminé & dédié par Catulus. — Les nombreux fragments de frises, d'entablements & de chapiteaux corinthiens, que l'on remarquait sur divers points des murailles & que les archéologues narbonnais attribuent pour la plupart à leur Capitole, paraissent avoir appartenu à des monuments distincts, & inférieurs en taille au grand temple décrit par Ausone. Il est à regretter, du reste, que ces débris intéressants à plus d'un titre n'aient encore été ni mesurés ni étudiés sérieusement, pas plus que le sol antique de la ville, où leurs substructions sont restées enfouies.

[21] *Delubris, capitoliis (poet. pr. capitolio), monetis.*

(Sidon. *l.l.* v. 5.)

Voir pour ce monument les détails souvent incomplets recueillis par Catel (*Mém. pour l'Hist. du Languedoc*, p. 77) & par Pierre de Marca (*Marca Hispanica*, c. VIII, § 4), auquel nous devons pourtant la meilleure étude dont les monuments antiques de Narbonne aient encore été l'objet.

[22] Nous citerons notamment une charte de 1275, une de 1277 & une de 1352, dont les textes encore inédits nous ont été signalés par notre excellent ami M. Tournal, que nous voudrions pouvoir remercier ici une fois pour toutes, des services de toute espèce qu'il nous a rendus dans le cours de ces recherches.

An de Rome 636

Le grand nombre d'inscriptions romaines qui restent encore à Narbonne sont des preuves de son ancienne splendeur. Il y en auroit de plus considéra-

romaines, qu'une des anciennes portes de la *Civitas*, flanquée extérieurement de deux grosses tours en saillie que reliait l'une à l'autre une galerie percée de croisées en plein cintre, & à laquelle seront venues s'ajouter plus tard des constructions d'âge & de caractère distincts [23]. On s'expliquerait ainsi comment ce palais (*praetorium*), habité probablement à l'époque romaine par les gouverneurs de la province & par les préfets du prétoire quand ils séjournaient dans la ville, était devenu, après la chute de l'Empire, la résidence habituelle des rois wisigoths, qui embrassaient des fenêtres de leur palais, dit Grégoire de Tours, la riche plaine de *Ligoria* & la riante colline du mont Laurès, au pied de laquelle jaillit la belle source de *la Mayral* [24]. Il était représenté au quinzième siècle par une sorte de donjon carré, que l'on citait alors comme « la « plus haute, la plus forte & la plus ancienne tour « de la ville [25], » & que les archevêques firent raser, après de longues contestations avec les vicomtes & les consuls de la ville.

Le *Forum*, dont l'existence remontait aussi aux premiers temps de la colonie, comme le prouve une des inscriptions du célèbre autel d'Auguste [26], était probablement situé à peu de distance des monuments dont nous venons de parler, dans la partie supérieure de la ville, qui en était, à cette époque, la plus salubre & la mieux habitée. Sidoine, qui se contente de le désigner par son nom (*foro* au singulier), ne nous apprend absolument rien sur l'emplacement qu'il occupait & sur les dimensions de son *area* enfouie aujourd'hui, comme celle du *Forum Romanum*, sous les ruines de la ville antique. Mais tout semble indiquer qu'il était encore entouré de monuments publics [27] reliés les uns aux autres par une enceinte de portiques [28] brisés ou continus (*... porticibus, foro,* SIDON. *l.l.* v. 40)

L'aire du *Forum*, c'est-à-dire l'espace découvert que cette enceinte encadrait, était décorée intérieurement, comme celle du grand temple, de monuments d'âge ou de style divers (*autels, édicules, &c.*), & de statues de marbre ou de bronze dont les bases, chargées d'inscriptions, s'alignaient au-dessous des colonnes, en longeant les degrés du portique [29]. Le *forum* de la ville d'Arles, que Sidoine nous décrit ailleurs, en termes beaucoup plus explicites, conservait encore, vers le même temps, cette décoration monumentale de colonnes & de statues derrière lesquelles se cachaient, dit-il, les plus compromis des complices de Paeonius, déconcertés par la présence de l'empereur Majorien & par le mouvement unanime d'adhésion que sa vue paraît avoir provoqué dans la ville comme au dehors [30]. Le poëte lui-même,

[23] Le monument ainsi agrandi aux dépens de l'enceinte qui se déplaçait, & aux dépens du temple qui avait fini par disparaître, paraît avoir couvert une partie de l'espace où se sont élevés depuis la butte toute factice des trois moulins & l'ancienne église Saint-Sébastien, avec les maisons qui l'avoisinent. Du côté du sud, il aurait occupé une partie de la cour de l'ancien couvent Saint-Bernard, où l'on distingue encore au niveau du sol des assises de tour rondes, reliées par de grands murs solidement construits, mais sans traces d'appareil romain grand ou petit. — Le Château Narbonnais de Toulouse, qui a servi pendant des siècles de résidence aux gouvernants ou aux gouverneurs de la ville, n'était aussi à l'origine qu'une de ces portes de ville, convertie en château par des travaux d'aménagement pratiqués du côté de l'intérieur, comme ceux de la Porte Narbonnaise à Carcassonne qui remonte au douzième siècle. — A Nîmes la célèbre porte d'Auguste à laquelle aboutissaient trois voies antiques (Voyez plus loin), était de même encaissée au milieu du Château Vieux bâti sous Charles VI, en 1371). & n'a reparu à demi enfouie qu'en 1793, lors de la démolition de cette autre bastille.

[24] GREGOR. TURON. *De gloria Martyr.*, l. 1, c. 2. — C'était pour jouir pleinement de cette belle vue que le roi Alaric II, sur les suggestions du rhéteur Léon, son conseiller, avait fait abaisser d'autorité la toiture ou la voûte de la basilique Saint-Félix (*deponatur ex hoc aedificio una structura machinae, l.l.*), située hors des murs comme toutes les anciennes églises de la ville.

[25] Texte d'une charte de 1354. *Marca Hispan.*, l. 1, c. 8, § 5.

[26] « *Plebs Narbonensium aram Narbone, in foro, posuit.* » (Voir, au tome II, le *Recueil des inscriptions de Narbonne.*)

[27] Parmi ces monuments inconnus figurait au moins une basilique que Vitruve ne sépare jamais du Forum (VITR. l. 5, c. 1). Elle servait à la fois de lieu de réunion, de bourse & de tribunal pour les magistrats impériaux ou municipaux.

[28] On voit encore aujourd'hui dans le cloître Saint-Just, où elles auraient été découvertes au commencement de ce siècle, s'il faut en croire Millin (*l.l.* p. 382), trois colonnes en granit gris des Pyrénées (les deux plus grandes ont 5m10 de hauteur, sur 0m70 de diamètre), qu'il est difficile de rattacher à aucun des temples de la ville, puisque ces temples étaient bâtis en marbre blanc, comme le prouvent les débris de taille & de style divers auxquels nous faisions tout à l'heure allusion. On serait donc en droit de supposer qu'elles appartenaient à quelqu'un des monuments laïques de la ville, comme le *macellum*, les thermes, le théâtre (Voyez plus loin), ou les portiques du forum dont la colonnade devait être, comme celle du grand temple, d'un développement considérable. Nous ferons remarquer incidemment que ces colonnes monolithes, les seules que l'on ait retrouvées intactes au milieu de tous ces débris mutilés, rappellent par le galbe, par la teinte & par les dimensions, les colonnes noirâtres de la *Mezquita* de Cordoue, dont une partie provient de Narbonne, comme nous l'avons remarqué.

[29] Les statues du forum de Pompéi, dont on a retrouvé les bases encore en place (au nombre de vingt-deux), étaient dédiées le plus souvent aux magistrats municipaux de la cité, aux duumvirs particulièrement qui représentaient, dans les colonies & les municipes, les consuls annuels de Rome. La ville qui les élevait quelquefois à ses frais (*pec[unia] publica*) à la suite d'un décret rendu par le conseil des décurions (*EX D[ecreto] D[ecurionum]*), devait, dans tous les cas, céder le sol ou l'emplacement (*locus*) qui leur servait de base, puisque cet emplacement, pris sur la place publique, appartenait à la commune.

[30] *... Alii, ne salutarent, fugere post statuas, occuli post columnas.* (SIDON. *Epist.* l. I, ep. 11.)

bles, si on pouvoit faire quelque fond sur les conjectures ingénieuses, mais trop hasardées, d'un auteur moderne, qui attribue à cette ville ou à la Nar-

en s'y présentant de bon matin, suivant l'usage, le lendemain de son arrivée, s'était vu entouré de conjurés dont les uns lui prenaient les mains, tandis que les autres se jetaient à ses genoux [31], ce qui prouve une fois de plus que le *forum* des villes romaines était encore, à cette époque, le lieu de rendez-vous & comme le salon *sub Dio* de la population tout entière. On y venait de très-loin quelquefois apprendre ou colporter des nouvelles, discuter les affaires de la ville & même celles du pays, dans des groupes animés qui se formaient autour de quelque orateur populaire ou de quelque personnage considérable, & l'on pesait ainsi sur les décisions des magistrats municipaux ou sur les arrêts des juges, qui continuaient à siéger eux-mêmes dans l'aire dallée du *forum* ou dans quelqu'un des grands édifices qui l'entouraient. — A Pompéï, dont l'histoire s'arrête, comme on le sait, à l'an 79 de notre ère, les murs de ces grands édifices, ceux du *chalcidicum* d'Eumachia, par exemple, étaient couverts de réclames électorales écrites à la main (*graffiti*) dans des compartiments blanchis à la chaux (*album*) & encore lisibles sur plusieurs points, quoique telle ou telle de ces manifestations remontât aux premiers temps de l'empire. Elles émanaient le plus souvent des corporations ouvrières, qui étaient nombreuses & puissantes dans toutes les villes romaines, & qui paraissent avoir exercé partout une influence considérable sur les affaires de la cité, car il était très-rare, à Pompéï au moins, que les électeurs ne se conformassent point à ces préférences de la foule, exprimées quelquefois d'un ton d'autorité [32].

Des greniers & du marché public nous ne savons absolument que ce que Sidoine nous en apprend (... *horreis, macellis,* [*poetic. pr. macello.*] SIDON. *l.l.* v. 42). Il n'est guère possible de douter pourtant qu'ils ne fussent situés aussi dans l'enceinte de la cité proprement dite (... *ambitu; l.l.* v. 39), comme plusieurs des arcs-de-triomphe (... *arcubus; l.l.* v. 42), encore debout à l'époque où le poëte habitait Narbonne, & l'hôtel des Monnaies de la ville (... *monetis;* [*poetic. pr. moneta*] *l.l.* v. 41), postérieur en date à la plupart des monuments que nous venons de citer, car rien n'indique que l'on ait frappé des monnaies à Narbonne avant l'epoque de la tétrarchie. — Le théâtre, dont on ignore aussi l'ancien emplacement, n'aurait pas été très-éloigné du *forum* [33], s'il faut prendre au pied de la lettre les rapprochements quelquefois intentionnels du catalogue de Sidoine (... *porticibus, foro, theatro; l.l.* v. 40). Peut-être était-il, comme à Herculanum, entouré extérieurement d'un portique couvert qui communiquait avec celui du *forum* [34] & où les habitants (*cives*) trouvaient un abri contre le soleil ou contre la pluie, très-rare d'ailleurs dans leur pays. — Les thermes qu'Antonin avait fait rebâtir avec leurs portiques (... *ther*[*mas*] *incendio con*[*sumptas*] *cum por*[*ticibus*]. *Inscr. Anton. imp.*), à la suite du terrible incendie dont nous avons parlé, étaient situés, suivant une opinion fort accréditée à Narbonne, au voisinage de l'église Saint-Paul, où a été retrouvée l'inscription dédicatoire du nouveau monument [35] (la voir dans

[31] ... *Principe post diem viso, in forum ex more descendo... alii... plùs quam deceret, ad genua provolvi.* (SIDON. *l.l.*)

[32] Voici quelques-unes de ces réclames électorales qui nous ont conservé les noms de corporations à peu près inconnues jusqu'ici : *A Vettium aed*[*ilem*] *Saccari* (les portefaix) *rog*[*ant*].—*Marcellum aed*[*ilem*] | *Tignari Plaustrari* (les charpentiers en voitures) *rog*[*ant*]. — *C. Iul*[*ium*] *Polybium* | *IIvir* (*duumvirum*) *Muliones* (les muletiers) *rog*[*ant*]. — *Postumium Proculum aed*[*ilem*] | *Offectores* (les teinturiers) *rog*[*ant*]. — *Secundum aed*[*ilem*] | *Furnicatores* (les fourniers, distincts sans doute des *pistores*) *rog*[*ant*].— *M. Holconium* | *Priscum IIvir I.D.* (*duumvirum iuri dicundo*) *Pomari universi* (les fruitiers) | *cun. Helvio Vestale rog*[*ant.*] — *Popilium Rufum aed*[*ilem*] | *Piscicapi* (les pêcheurs) *O. V. F.* (*orant ut faciatis*). — Les maitres d'école de la ville ont, comme tout le monde, leurs candidats préférés & les recommandent, au nom de leurs élèves ou au leur, dans des affiches où la grammaire elle-même n'est pas toujours respectée : *C. Capellam D. V. I. D. O. V. F.* (*duumvirum iuri dicundo orat ut faciatis*) *Verna cum discentibus.* — *Sabinum & Rufum aediles*, *R. P. D.* (*re publica dignos*) *Valentinus cum discentes suos rog*[*at*]. — (V. *pass.* Guarini, *Fasti duumvirali ed Annali della colonia di Pompei*; Nap. 1842; & Norbert Breton, *Herculanum & Pompei*, 1855.

[33] Il y a plus d'une raison de croire qu'il était situé aux environs de la cathédrale actuelle, sur l'emplacement de l'ancien cloitre de Saint-Just, où il existe encore, dans les caves de plusieurs maisons, des arceaux voûtés & cintrés qui servaient d'escalier ou de support aux gradins étagés de l'enceinte semi-circulaire (*cavea* : MILLIN, *l.l.*, p. 392). — Quant à l'amphithéâtre, que les érudits du siècle dernier plaçaient au beau milieu de la ville, à côté d'un prétendu temple du dieu *Circius*, dont on croyait retrouver l'image dans des masques scéniques représentés, suivant l'usage, la bouche ouverte & les joues gonflées, il est bien certain aujourd'hui qu'il était situé comme partout, en dehors & à quelque distance des murs, où l'on en a retrouvé, il y a plusieurs années, les assises & le mur d'enceinte, au bord du chemin qui menait de Narbonne à Gruissan. L'ellipse du monument mesure extérieurement 138 mètres de longueur sur 95 mètres de largeur maximum.

[34] Ce portique, contigu au mur de la scène, était soutenu, à Herculanum, par trente-quatre colonnes d'ordre dorique, que l'on a retrouvées encore en place lors des premières fouilles (1739-1765); elles étaient en brique, revêtues de stuc, rudentées & peintes en rouge jusqu'au tiers de leur hauteur, blanchies & cannelées ensuite jusqu'à la naissance des chapiteaux. (V. W. GELL, MAZOIS, &c., &c.)

[35] Elle était encore, au temps de Pierre de Marca, encastrée dans le pavé de l'église (*in pavimento basilicae Sancti Pauli; Marca Hisp.* l. 1, c. 8, § 5), près du maître-autel, d'où elle a été retirée en 1715 par M. Macheco de Primeaux, alors abbé de Saint-Paul.

bonnoise la fabrication de presque toutes les médailles du bas empire [1]. La commodité du port de Narbonne contribua beaucoup à la réputation & à l'étendue de son commerce. Ce port, qu'on regardoit du temps de Polybe comme le port

le *Recueil des inscriptions de Narbonne,* au tome II de cette édition). Pierre de Marca, auquel remonte cette attribution [36], avait cru en reconnaître les restes dans de vastes substructions découvertes de son temps, à peu de distance de la même église, & qui rayonnaient en divers sens jusqu'au delà des murs de la ville [37].

Le seul monument de l'antique Narbonne qui ait traversé, non sans restaurations, il est vrai [38], les quatorze ou quinze siècles qui nous séparent de l'époque impériale, est le célèbre pont qui joint encore la cité au bourg & que les anciens documents appellent, à cause de cela, le pont de la Cité [39]. L'unique arceau qui le représente aujourd'hui est flanqué latéralement de deux arceaux beaucoup moins anciens, construits eux-mêmes à l'aide de matériaux antiques & destinés à servir de base aux maisons qui resserrent encore la rue du Pont & le pont lui-même, suivant une habitude assez commune au moyen âge. Mais cet arceau n'était à l'époque romaine que la tête d'un pont considérable jeté sur le lit de l'Atax qui servait de port à la ville, comme nous l'avons dit [40]. Les autres arches du pont qu'il serait intéressant de remettre au jour sont enfouies dans les remblais qui ont resserré par degrés le cours du fleuve, réduit aujourd'hui à un simple canal de dérivation, ou dans les caves des maisons construites sur ces remblais [41]. Ce pont monumental, qui traversait le fleuve en ligne droite, se prolongeait au delà du fleuve lui-même par un long viaduc construit sur le sol toujours bas des lagunes & qui ne finissait qu'avec la lagune elle-même, au village actuel de Capestang (*Caput Stagni*), à quatre ou cinq milles romains de la ville [42]. C'était au moyen de ce viaduc que la voie *Domitia* reliait Narbonne au continent, de la même manière à peu près que le lit canalisé de l'Aude la reliait à la mer. Il était formé de remblais plus ou moins élevés qui alternaient avec de nouveaux ponts jetés sur les cours d'eau qui coupaient la route, ou sur les flaques plus ou moins étendues qui représentaient la lagune (*stagnum, stagna*), asséchée déjà en partie. Le dernier de *ces ponts,* comme les appelle Ausone d'un mot très-exact :

Quis numeret portusque tuos pontesque [43] *lacusque,*
(Auson. *Narb.* v. 12.)

était connu dans le pays sous le nom de *Pons Septimus* (le septième pont à partir de la ville). Il ne s'est écroulé qu'au seizième siècle, où il fallut abandonner, par suite de cet accident, la belle route que les ingénieurs anonymes de l'époque impériale avaient construite par des efforts de patience & de génie dont notre temps n'a point le monopole, comme le pensent beaucoup de gens. [E. B.]

[36] Les indications données par l'historien sur la forme de ces ruines (*l.l.*), où se réunissaient au moyen de canaux souterrains deux sources abondantes qui existent encore dans cette partie de la ville, s'appliqueraient au moins aussi bien à un château-d'eau (*castellum divisorium*) qu'à des thermes proprement dits, si elles appartiennent réellement à un monument antique. Comment admettre d'ailleurs que les portiques, indiqués dans l'inscription comme une dépendance ou un complément de l'édifice, aient été construits en manière de terrasse sur les voûtes du monument (*thermarum laxo aedificio superposita erat spaciosa & capax porticus, l.l.*), au lieu de le flanquer latéralement ou de le précéder comme ils le faisaient dans la plupart des thermes antiques ? Comment supposer ensuite que ce monument, d'un usage journalier s'il en fut, ait été situé, comme il le serait ici, en dehors & à quelque distance de la ville, représentée aujourd'hui par ce qu'on appelle toujours la Cité ?

[37] Millin, qui paraît admettre aussi l'existence de ces bains antiques, nous apprend qu'ils ont été comblés pendant la Révolution pour établir une promenade sur le bastion voisin de l'église. (*Voyage dans les départements du Midi*, t. 4, p. 391.)

[38] A commencer par celle du préfet du prétoire Agredinus, dont nous avons parlé : *Pontem, portas, aquaeductus... restauravit ac reddidit Civitati.* (Voyez, au tome II, le *Recueil des Inscriptions de Narbonne.*)

[39] *Subtus pontem Civitatis : Praeceptum Caroli regis,* cité par Catel, *Mém. pour l'Hist. du Langued.* l. 5, p. 777.

[40] L'Aude, qui n'était nulle part navigable en amont de Narbonne à l'époque romaine (... *nisi ubi Narbonem attingit nusquam navigabilis;* Mela, l. 2, c. 5), ne l'était pas davantage au moyen âge, comme le prouvent les barrages qui coupaient de distance en distance le cours de la rivière, en faisant tourner de nombreux moulins dont quelques-uns existent encore; *Molendina quae sunt subtus pontem Civitatis* (Catel, *l.l.*). C'était donc au pont de la Cité que commençait non-seulement le port de Narbonne, mais la navigation du fleuve, régularisée par de grands travaux dont nous reparlerons plus loin.

[41] On m'a parlé à Narbonne de sept, huit & même neuf arceaux ainsi enfouis dans les caves ou sous les maisons du Bourg.

[42] Le nom de Pont Serm ou Serme, que l'on trouve aussi dans les actes officiels, n'était qu'une traduction ou une altération romane du mot *Pons Septimus,* sous lequel ce monument a été désigné jusqu'à l'époque de sa destruction. Voir les actes publics cités par Catel, *l.l. : Ultra, supra Ponte Septimo,* & par Marca, *Custodes barragii, barrae, Pontis Seremi : Marca Hispanica,* c. 8, § 9.

[43] La leçon *pontesque* que Pierre de Marca a proposée en s'appuyant sur les raisons de topographie que nous venons de résumer, nous paraît préférable de beaucoup à la leçon *montesque* que reproduisent, en se copiant, la plupart des éditeurs d'Ausone, sans en excepter M. Corpet.

[1] Hardouin, *Opera*, p. 112 & seq.

de toute la Gaule, étoit, selon Strabon, le plus grand & le plus considérable de la Narbonnoise. Il étoit[1] formé par un bras de la rivière d'Aude, qui avoit été détourné de son ancien lit par une grande jetée de pierres, depuis le village de Sallèles jusques à Narbonne, dans l'espace de sept milles; cette branche de l'Aude, devenue navigable dans cette ville, va se jeter de là dans un étang qui anciennement, de même que la rivière, portoit le nom de Narbonne; on lui donna dans la suite celui de *Rubresus.* On l'appelle aujourd'hui l'étang de Bages, de Peyriac & de Sigean. L'Aude coule dans un canal au milieu de cet étang dans l'espace de deux milles & va se jeter dans la mer au grau[2] appelé la Nouvelle, à douze milles de Narbonne. On attribue à l'empereur Antonin Pie la construction de ce canal, comme nous verrons ailleurs. C'est par ce même canal que les vaisseaux entroient dans l'étang & remontoient ensuite par la rivière jusques à Narbonne.

La côte de Leucate est au midi & à vingt milles ou environ de cette ville. On[3] prétend que les Grecs ou Marseillois l'appelèrent *Leucata,* à cause de la blancheur des rochers qui sont sur ce rivage. Les anciens ne connoissoient que le nom de cette côte; Leucate est aujourd'hui le nom d'un cap, d'un étang & d'une forteresse bâtie sur un rocher. Nous devons à Festus Avienus & à Sidonius Apollinaris la connoissance des îles voisines de Narbonne, situées entre la mer & les étangs qui règnent sur cette côte. Le premier qui les appelle *Piplas* y comprend la presqu'île de Leucate. Ces îles sont celles de Gruissan, de Cauchenne ou Cauquenne, qu'on appelle aujourd'hui Sainte-Lucie, & de Lec, *Licci* ou *Lecci.* Il y a dans la dernière une église sous l'invocation de saint Pierre bâtie, à ce qu'on croit[4], sur les ruines d'un ancien temple de Jupiter.

On peut comprendre dans le pays des Bébryces ou des environs de Narbonne quelques lieux dont il est fait mention dans les anciens itinéraires, tels que *Ad vigesimum* situé à vingt milles de cette ville, & *Hosuerbas* ou *Userva.* M. de Marca place le premier aux cabanes de Fitou, dans le diocèse de Narbonne, sur la route du Roussillon; on peut conjecturer, suivant la distance marquée dans les mêmes itinéraires, que la situation de l'autre étoit du côté de Homs sur l'Aude, à quinze milles au nord-ouest de Narbonne. Saint[5] Jérôme fait encore mention d'un village qu'il appelle *Vicus Atacis,* dont on ignore la véritable situation; on sait seulement qu'il devoit être voisin de Narbonne & que le célèbre poëte Terentius Varro en étoit natif[6].

Outre les lieux dont nous venons de parler, le pays des Bébryces ou de Narbonne comprenoit encore tout le Razès, *Pagus Redensis,* dont il n'est fait mention que dans les temps postérieurs aux Romains[7]. On peut y ajouter le

[1] Voir *Marca Hispanica*, p. 28 & seq. p. 33.

[2] On appelle *grau*, en Languedoc, du mot latin *gradus*, les baies, rades, golfes ou ports qui sont le long de la côte de la mer. De là vient aussi le nom d'échelles du Levant. (*Note des Bénédictins.*)

[3] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.*

[4] *Marca Hispanica*, p. 33.

[5] Saint Jérôme, *in chronic.*

[6] *Marca Hispanica*, p. 81 & seq.

[7] Un érudit contemporain qui a cherché à déterminer l'emplacement de ce *vicus Atax*, comme l'appelle réellement le chroniqueur Eusèbe (*Vico Atace, in Provincia Narbonensi*, éd. 15[illegible]0, p. 6[illegible]), a cru le retrouver dans la ville actuelle de Limoux, dont un

Carcassès avec Carcassonne sa capitale, qui, avant son érection en évêché, sous le règne des Goths, se trouvoit, à ce qu'on prétend [1], ainsi que le Roussillon, dans les limites de la *Cité* ou diocèse de Narbonne.

XV. — *Carcassonne.*

Il paroît que Carcassonne, *Carcasso* ou *Carcassum Tectosagum*, étoit déjà une ville considérable du temps de César, puisqu'elle fournit à ce général des troupes auxiliaires dans les guerres qu'il eut à soutenir pour la conquête des Gaules. Pline la met en effet au nombre des villes qui jouissoient du droit latin, c'est-à-dire qui se gouvernoient par elles-mêmes. L'itinéraire de Bordeaux ne lui donne cependant que le nom de château, parce qu'elle n'étoit pas sans doute encore élevée à la dignité de cité ou de ville épiscopale, honneur qu'elle ne reçut que sous les rois visigoths au sixième siècle, comme l'on verra dans la suite [2]. Nous trouvons dans les itinéraires deux autres lieux qui paroissent

Éd. origin. t. I, p. 56.

des quartiers, situé sur la rive gauche de l'Aude (*Atax*), portait au moyen âge & porte encore aujourd'hui le nom caractéristique de *Tax* ou *Taix*. La ville basse [1] à laquelle s'applique particulièrement le nom relativement moderne de Limoux [2] (*Limos* ou *Lymos* en roman, *Limosus* en latin), aurait été elle-même habitée & populeuse dès les premiers temps de la domination romaine, s'il faut prendre au sérieux les débris de toute espèce & les monnaies du haut empire que l'on y trouve en grand nombre toutes les fois que l'on remue un peu profondément le sol (M. Fonds-Lamothe, *Sur l'antiquité de la ville de Limoux*, in-8°, 1-11). Elle avait pour centre à cette époque la place actuelle du marché désignée alors sous le titre de *Forum*, comme nous l'apprend le nom de *Porta Forona*, donné à une des portes les plus anciennes de la ville. (Charte de l'année 1150).

Le *Pagus Redensis*, dont le territoire paraît avoir été beaucoup plus étendu sous les carlovingiens qu'il ne l'a été depuis, doit remonter lui-même à une haute antiquité, quoiqu'on ne le trouve mentionné nulle part avant le moyen âge. Il devait ce nom, probablement celtique d'origine, au village ou à l'*oppidum* de *Redae*, qui avait encore une certaine importance au temps de Charlemagne, puisque le poëte Théodulphe le cite, après Narbonne & Carcassonne, comme une des villes les plus considérables de cette région de la Gaule :

Inde revisentes te, Carcassona, Redasque,
Moenibus inferimus nos cito, Narbo, tuis.

(Theodulf. *Carm.* l. 1, c. 1, v. 141-142.)

C'est cette métropole, oubliée depuis longtemps aussi & représentée aujourd'hui par le triste village de Rennes (on écrivait anciennement *Règnes*), qui paraît avoir imposé son nom aux bains de Rennes, très-connus eux-mêmes & très-fréquentés à l'époque romaine, comme le prouvent les remarquables débris que l'on recueille depuis plusieurs siècles dans les substructions & au voisinage des thermes antiques [1]. — Il est singulier de voir, aux deux extrémités de la France, les ethniques *Redensis* (*Pagus Redensis*) & *Redones* (*Civitas Redonum*), empruntés évidemment au même radical, aboutir des deux côtés au nom moderne de Rennes, qui suppose, il est vrai, une première altération latine. [E. B.]

[1] Pline, l. 3, n. 5.

[2] La ville de *Carcaso*, dont l'existence remonterait au temps de Jules César, s'il fallait en juger par quelques manuscrits des *Commentaires* [1], était

[1] Les actes anciens la distinguent d'un château (*fortia*) détruit, puis reconstruit sous le nom de *Ribes-Hautes-de-Montfort*, pendant les secousses terribles ici de la guerre des albigeois & du *plan de Flacian* ou *Flaçan* (*lou prà de Flassa*), dont le nom semble indiquer aussi une localité romaine d'origine, *villa* ou *burgus*, comme on le disait déjà du temps de Fortunat.

[2] Il paraît pour la première fois dans une charte de Charles le Chauve du 2 juillet 854. En 982 elle portait encore le titre de *vicus*, qu'elle a échangé depuis contre ceux de *villa* & de *burgum*. (Acte de 1171.)

[1] Voir notamment les beaux fragments du bige votif de bronze découverts il y a plus d'un siècle, au village de Fa, près de Rennes, & les curieux *ex voto* de marbre recueillis tout récemment par M. de Fleury dans les ruines de l'établissement lui-même.

[1] *Multis praeterea viris fortibus Tolosa, Carcasone & Narbone, quae sunt civitates Galliae provinciae finitimae, ex his regionibus nominatim evocatis* (Caes. *de Bello Gall.* lib. 3, c. 20). Il faut dire pourtant que les plus anciens de ces manuscrits omettent le mot *Carcasone*, & que M. Carl Nipperdei le supprime dans sa nouvelle édition des *Commentaires*. (*C. Iul. Caesaris Comment.* edid. Carl. Nipperdei; — & Fr. Oehler, Lips. Teubn. 1853.)

avoir été de son district, savoir : *Cedros*, qui en étoit à huit milles vers Toulouse, à peu près vers le village qu'on appelle aujourd'hui Caux, & *Liviana*, entre Narbonne & Carcassonne, à onze milles de celle-ci & à vingt-sept de

déjà une ville romaine au temps de Pline, qui la cite sous le nom latin de *Carcasum* [2] dans la liste des *oppida latina* de la Province, dressée par lui d'après des documents officiels perdus aujourd'hui [3]. Mais on ignorerait encore à quelle époque & par qui elle avait reçu cet honneur, sans la découverte récente (1847) d'une inscription gallo-romaine que nous reproduisons d'après la lecture, fort exacte d'ailleurs, qu'en a donnée M. Ernst Herzog dans l'*Appendix epigraphica* de sa *Gallia Narbonensis*. (Lipsiae, Teubner, 1864) :

C COMINIO. C. F.
VOLT. BITVTIONI
PRAIT. C. I. C.

(*Append. epigr.* n. 266.)

Ce texte, assez peu remarqué à Narbonne, à l'époque où il avait été déposé dans le musée de la ville, ne paraît pas avoir beaucoup frappé de prime abord M. Herzog lui-même, qui le croyait originaire de Narbonne & qui le signalait comme tel à M. Mommsen, l'un des éditeurs du nouveau *Corpus inscriptionum Latinarum*, publié par l'Académie royale de Berlin. C'est comme inscription narbonnaise, en effet, qu'on le trouve reproduit dans le premier volume de ce grand recueil (n. 1488), où il avait trouvé accès à cause de l'orthographe archaïque du mot PRAIT (*or*) & du titre de *praetor* lui-même, antérieur, comme on le sait, à celui de *duumvir*, qui devient général à partir du règne d'Auguste [4]. La dernière des trois sigles qui terminent la troisième ligne de l'inscription représentait, dans cette hypothèse, l'épithète *Claudia*, que la colonie de *Narbo-Martius* paraît avoir reçue de l'empereur Claude au même titre & en même temps que la colonie de *Lugdunum*, dont elle restait au moins nominalement l'égale.

La ville de Narbonne, à laquelle le monument se trouvait ainsi attribué, était désignée, à l'époque impériale, sous les sigles C. I. P. C. N. M., dont on n'aurait ici qu'une *ecloga* bien incomplète, puisqu'il y manque précisément celles des deux mots *Narbo Martius* qui en forment la partie essentielle & concluante. Le titre archaïque de *praitor municipalis*, qui disparaît d'assez bonne heure pour faire place à celui de *duumvir*, ne se concilierait pas beaucoup mieux avec l'épithète *Claudia* que la ville ne portait point encore au temps d'Auguste, comme le prouve la célèbre inscription de l'*Ara Narbonensis*, dédiée dans les dernières années de ce prince [5]. Comment oublier d'ailleurs que le magistrat dont il est ici question appartenait à la tribu *Voltinia*, c'est-à-dire à une tribu bien distincte de la tribu *Papiria*, dans laquelle étaient inscrits, comme on le sait, tous les Narbonnais d'extraction libre, tous ceux au moins qui possédaient le titre de citoyen romain [6]?

La présence du monument dans le musée de Narbonne, où il était coté sous le n° 152 [7], ne prouvait point d'une manière absolue qu'il eût été découvert dans les ruines de la ville ou extrait de ses murailles comme l'ont été, à diverses époques, la plupart des bas-reliefs & des marbres inscrits qui y figurent. On ne le trouve reproduit ou mentionné par aucun des anciens épigraphistes qui en ont relevé les textes au seizième ou au dix-huitième siècle, & en prenant des informations plus précises sur la provenance de ce monument, dont l'attribution en était venue à l'embarrasser sérieusement, M. Herzog lui-même avait acquis la certitude qu'il n'appartenait point à la ville de Narbonne, comme il l'avait cru de prime abord, & comme on l'avait

[2] ... *Oppida latina... Carcasum Volcarum Tectosagum.* (PLIN. edid. Sillig. & Lud. Iahn, lib. 3, c. 4 (5).) — Elle est désignée chez Ptolémée sous le nom de Καρκασώ (Edid. L. Renier, p. 288); — sous celui de *Carcassione* dans la Table théodosienne ; — & de *Carcassone* dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, où elle ne figure plus que comme *castellum* : *Castellum Carcasone* (édit. L. Renier, *Ann. des Antiq. de France*, 1850, n. 559.

[3] Ces documents sont les *Commentarii Agrippae*, auxquels Pline se réfère à plusieurs reprises dans le troisième livre de son *Histoire naturelle*; la grande carte géographique peinte à fresque sur les murs du portique d'Octavie, terminé aux frais d'Auguste (voir Pline, l. 3, c. 3), & la *Formula Provinciae*, à laquelle Pline fait allusion à la fin du chapitre que nous venons de citer : *Adjecit formulae Galba imperator.* (PLIN. l. 3, c. 4 (5).) — Voir sur ces intéressantes questions la belle dissertation de M. le professeur Ritschl : *Vermessung des Roem. Reichs; Rhein. Museum*, 1842, p. 481, § 55.

[4] *Cujus aetatis esse constat titulum Narbonensem alterum, simul et repertum et servatum, item ab Herzogio mecum communicatum hunc..... cum nominet Coloniam Iuliam Claudiam, nam sic notas recte interpretatus est Herzogius, collata Henzeniana, n.* 2258. (*Corp. inscr. Latin.* p. 274, n. 1488.)

[5] Elle y est constamment désignée sous les sigles C. I. P. N. M. (Voyez les notes précédentes & le recueil des inscriptions de Narbonne à la fin du tome II.)

[6] Nous remarquerons incidemment que ces indications se trouvent fréquemment associées, à Narbonne, à des noms tout celtiques, comme celui de Cominius Betutio, dont le *cognomen* lui-même n'était qu'un diminutif archaïque du *nomen Betutius* ou *Betutia*, qui nous est connu par d'autres inscriptions narbonnaises.

[7] Il y est signalé & expliqué, malgré son origine étrangère, comme un monument narbonnais antérieur, il est vrai, au temps d'Auguste, « où la colonie était administrée par un magistrat portant le titre de preteur. » (*Catalogue du Musée de Narbonne*, 1864, p. 26.)

l'autre; ainsi ce dernier lieu ne devoit pas être éloigné de la baronnie de Capendu.

XVI. — *Les Toulousains.* — *Toulouse.*

De tous les Volces Tectosages, les Toulousains étoient les plus célèbres. Ces peuples, que les anciens Latins appellent *Tolosates, Tolosati*[1] & *Tolosenses,* étoient limitrophes de l'Aquitaine & occupoient tout le pays qui compose aujourd'hui la métropole ecclésiastique de Toulouse, & qui renferme le diocèse

cru d'après lui[8]. Il y avait été transporté du village de Rieux-Mérinville, situé à moitié chemin entre Narbonne & Carcassonne[9] & probablement dans le territoire de *Carcasum,* dont les limites se trouvaient indiquées, sinon tracées, du côté du sud par cette découverte.

Si le C majuscule qui termine la troisième ligne n'était, comme tout l'indiquait, que la sigle, c'est-à-dire la première lettre du nom de Carcassonne (*Carcaso* ou *Carcasum*), dans le territoire de laquelle le monument avait été découvert, il devenait facile d'interpréter les deux sigles qui précédaient celle-là. Elles ne pouvaient représenter que les deux mots *Colonia Iulia,* & elles nous apprenaient que la ville de Carcassonne, érigée en ville latine (*colonia latina*), comme beaucoup d'autres villes celtiques de la Province, avait pris, comme plusieurs d'entre elles, le titre de *Iulia*, soit en mémoire du dictateur qui leur avait accordé cette faveur, soit en souvenir de la *Lex Iulia municipalis* qui avait servi de type à l'organisation municipale de la plupart des villes latines de la Province. — Il ne faut point oublier cependant qu'il existait à Narbonne, vers le même temps ou peu de temps après, des *Cominii* dont la famille y aurait joué aussi un rôle considérable, s'il faut en juger par une belle inscription romaine du premier siècle encastrée encore dans les anciens murs de la ville, démolis aujourd'hui en partie[10]. Celui auquel est dédiée cette épitaphe, moins bien conservée, il est vrai, que celle du *praetor* de *Carcaso,* y avait exercé successivement les hautes fonctions d'édile & de duumvir, & il joignait à ces deux titres le titre archaïque d'*interrex,* qui se serait conservé en Gaule & à Narbonne beaucoup plus longtemps que dans le reste de l'Empire[11].

Quant à la ville romaine dont l'existence nous est attestée par ce précieux témoignage, il est presque inutile de rappeler qu'elle n'a rien de commun avec la ville actuelle de Carcassonne, qui n'est autre chose qu'un *bourg* ou faubourg, formé par voie d'expansion sur la rive gauche de l'Aude. Elle était assise de l'autre côté du fleuve, sur l'éperon ondulé que couronnent encore les murs wisigothiques & féodaux de la *Cité,* bâtis & rebâtis à plusieurs siècles d'intervalle sur les bases des murs romains qui entouraient à l'époque impériale la *Colonia Iulia Carcaso.* [E. B.]

[1] Il faut évidemment lire *Tolosani,* car le mot *Tolosati* n'existe pas. [E. B.]

[8] *Olim : In dissertatione de Galliae Narbonensis praetoribus municipalibus,* (Lipsiae, 1862, p. 5, 35, § 55.) *falsa loci indicatione deceptus cum audivissem Narbone titulum esse repertum, ad Narbonem retuleram, ut C · I · C · esset C(olonia) I(ulia) C(laudia).*

[9] Entre le village de Rieux-Mérinville & celui de Moux, que M. Herzog attribue à Narbonne, en s'appuyant sur une inscription découverte dans ce village. (*Append. epigr.* n. 78.) — Du côté de Toulouse, cette limite serait marquée d'une manière plus précise encore (voir la *Table théodosienne* & l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem,* entre les stations d'*Elusio* & celle de *Sostomagus* (Castelnaudary), qui appartiendrait, comme celle d'*Hebromagus* (Bram), au territoire de Carcassonne.

[10] Nous reproduisons ici ce texte important que ne connaissait probablement point M. Herzog à l'époque où il publiait sa *Gallia Narbonensis,* car il l'eût inséré tel que Gruter l'a donné (p. 355) dans le Recueil d'inscriptions municipales qui forme le complément de son livre :

T. COMINIVS · C · F · P
DVOMVIR · AEDILIS
INT. RREX

L'état actuel du monument ne permet pas de décider si le mot en partie disparu qui suivait les deux sigles C. F. était un *cognomen* ou le nom de la tribu *Papiria* (PAP), ce qui ferait alors du mot *duumvir* un *cognomen.* Le chanoine Rainouard qui a copié le premier le texte de l'inscription (1559-1564) lisait ou croyait lire PO, ce qui trancherait la question en faveur d'un *cognomen* grec, romain ou celtique.

[11] Un savant légiste allemand, M. Rein d'Eisenach, assurait formellement, dans un récent travail, que le titre de cette magistrature extraordinaire, déjà rare à la fin de la République, disparaît complètement à partir de l'époque impériale : *In der Kaiserzeit war natürlich nicht mehr daran zu denken.* (Dr Pauly's, *Encyclop. sub voce Interrex.*) — Nous retrouvons le mot *interrex*, employé comme *cognomen* cette fois, dans une inscription archaïque de Nîmes, que nous reproduisons ici d'après M. Herzog :

C · ANNIVS · C · F · COR
INTERREX · VOVIT
POSVIT

(*Gall. Narbon. Append. epigr.* n. 17[illegible])

de cette ville avec ceux de Montauban, de Lavaur, de Saint-Papoul, de Mirepoix, de Pamiers, de Rieux & de Lombez. Ces peuples jouissoient du droit latin[1], & par conséquent leur gouvernement étoit libre.

Toulouse, *Tolosa Tectosagum,* étoit leur capitale. Sa situation sur la rivière de Garonne, au milieu d'un pays très-fertile, étoit des plus avantageuses, soit pour le commerce, soit pour l'agriculture, ce qui lui procuroit l'abondance, surtout depuis que ses habitans, après avoir abandonné l'exercice des armes, ne s'adonnoient plus qu'à la culture des terres & au gouvernement[2] politique. Il n'est pas aisé de fixer l'époque de sa fondation. Il paroît seulement, sur le témoignage de Justin, qu'elle subsistoit au cinquième siècle de la fondation de Rome & dans le temps de l'expédition des Tectosages dans la Grèce[3]. Les Romains, après avoir conquis le pays des Volces, la mirent d'abord au nombre des villes alliées à leur République; ils y établirent dans la suite une colonie romaine qui devint riche & puissante. Elle étoit déjà célèbre avant la conquête des Romains par deux temples d'Apollon & de Minerve, & c'est peut-être ce dernier qui lui fit donner le nom de Palladienne, *Palladia*[4], autant que les belles-lettres qu'on y cultivoit avec soin[5]. Plusieurs fameux rhéteurs enseignèrent, en effet, dans

[1] Pline, l. 3, n. 5.

[2] Strabon, l. 4.

[3] Martial, l. 9, *Epigr.* 101. — Ausone, *commemoratio Profess. Burdigalensium.* 16, 17, 19, — *Parentalia,* 3. — Sidoine, *Carmina.* 7.

[4] Acta S. Saturnini, *apud* dom Ruinart, *Acta sincera.* Voir Catel, *Mém.* p. 112. & au tome II de cette édition les preuves, chroniques. (E. M.)

[5] Il serait presque inutile, après ce que nous avons dit dans plusieurs des notes précédentes, d'examiner & de discuter une à une les opinions erronées que l'on s'est faites pendant des siècles sur les origines de la ville de Toulouse, dont on reculait l'existence comme grande ville & comme métropole, au moins jusqu'au troisième siècle avant notre ère. Il nous suffira de rappeler en deux mots que ces assertions complaisantes, dont les Bénédictins se sont faits les échos dans un livre d'une incontestable valeur, reposent exclusivement sur un texte légendaire de Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée, dont nous avons discuté ailleurs l'authenticité & la portée[1].

Le titre de colonie, sous lequel ils la désignent, sur la foi du géographe Ptolémée, ne serait, dans tous les cas, qu'un titre purement honorifique, puisque nous savons de source certaine qu'elle figurait encore au temps de Pline parmi les villes latines de la Province[2], après avoir été honorée, dans les premiers temps de la conquête, du titre de ville alliée ou fédérée, comme nous l'apprend un texte de l'historien Dion, sur lequel nous reviendrons plus loin. — Les monnaies de cette prétendue colonie, qui aurait eu, comme *Nemausus,* son atelier monétaire, n'ont jamais existé que dans le recueil du faussaire de Goltz (Goltzius), qui inventait, comme on le sait, des monnaies autonomes ou coloniales à l'usage de toutes les grandes villes de l'Empire, dont chacune retrouvait ainsi dans son livre ses titres de noblesse... vrais ou faux[3]. — Les deux temples si longtemps célèbres d'Apollon & de Minerve, que l'on reportait sans hésitation à l'époque gauloise, & dont l'un aurait valu à la ville l'épithète de *Palladia,* sous lequel le poëte Martial l'a désignée le premier (dans un tout autre sens évidemment[4]), ne reposent point, comme nous le verrons bientôt, sur des fondements plus solides & ne résistent pas mieux à un examen attentif.

Ce n'est en réalité qu'un siècle ou un siècle & demi avant notre ère que commence ce que l'on pourrait appeler l'histoire sérieuse de la ville, celle qui repose sur les témoignages d'écrivains dignes de foi, confirmés à leur tour par des monuments

[1] Voir au tome II, la *Note* CVI.

[2] *Oppida Latina..... Tolosani Tectosagum, Aquitaniae contermini* (PLIN. *Hist. nat.* l. 3, c. 4 (5)). Voir sur cette question que nous reprendrons plus loin les deux dissertations publiées par MM. Benech & Humbert, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse.*

[3] COL. TOLOSA : (*numus*) *Galbae : Goltzius, Thesaur. rei Antiquar. huberrimus,* Antverp, 1575, c. XVIII, fol. 151 (& non 241 comme le disent les Bénédictins), col. 1. Ces tristes inventions du faussaire hollandais ont été signalées & démontrées de manière à ne pas laisser place au doute par le judicieux Eckhel, le fondateur de la critique & de la science numismatique. (ECKHEL, *Doctrin. num. veter. prolegomena,* t. 1, c. 22, p. CXLI & seq.

[4] *Marcus (Antonius) Palladiae non inficianda Tolosae,*
Gloria, quem genuit pacis alumna quies.
(MART. l. 9, 99.)

les écoles de cette ville, & entre autres Arborius, Exupère, Sédatus, Statius-Ursulus, &c. Les Romains eurent soin de l'embellir d'un Capitole, d'un palais, d'un amphithéâtre & de plusieurs autres édifices publics; on voit encore des vestiges de ce dernier du côté du château qu'on appelle Saint-Michel. Ses murs étoient de brique, & son étendue, du temps d'Ausone, étoit si grande, qu'elle formoit comme cinq différentes villes. Elle cédoit pourtant à Narbonne, à qui le même auteur donne le douzième rang parmi les villes célèbres des Gaules de son temps, tandis qu'il ne donne à Toulouse que le quinzième. Dans toutes les anciennes notices, elle précède, après la métropole, les autres cités de la Narbonnoise première. Les médailles[1] qui nous restent de cette ancienne colonie prouvent qu'il y avoit une monnoie du temps des Romains.

Les anciens itinéraires nous ont conservé les noms de quelques lieux du pays toulousain; mais nous ne pouvons en connoître les différentes situations que par les distances marquées sur les grandes routes & par un reste de leurs anciens noms. Le lieu[2] appelé anciennement *Vernosolem* & situé à quinze milles de Toulouse, sur la route du pays de Comminges, est vraisemblablement le village qu'on appelle encore aujourd'hui la Vernose, situé en effet à quinze milles de cette capitale du Languedoc, vers les frontières du diocèse de Rieux & sur la petite rivière de Louge, à une lieue au-dessus de Muret, & au sud-ouest de cette dernière ville. *Aquae siccae*, marqué dans le même itinéraire à quinze milles de *Vernosolem*, en tirant vers le même pays de Comminges, devoit être aux environs de la ville de Saint-Julien, située sur la Garonne & dans l'ancien Toulousain. A vingt-six milles d'*Aquas siccas*, en allant dans le Comminges, toujours au sud-ouest de Toulouse, étoit, suivant l'itinéraire d'Antonin, le lieu de *Calagurgis*, qu'on prétend être la patrie de l'hérétique Vigilance, natif du pays de Comminges. Un[3] moderne conjecture que la ville de Cazères, sur la Garonne, est ce même *Calagurgis*; mais, outre que les distances ne conviennent pas tout à fait, puisque *Calagurgis* ou *Calagurra* étoit à quarante-six milles de Toulouse, & que Cazères n'en est éloigné que d'environ quarante
Éd. origin. t. I, p. 57 milles, il est constant d'ailleurs que la ville de Cazères a toujours dépendu du Toulousain & non pas du Comminges, & qu'elle est encore aujourd'hui du diocèse de Rieux, ancien membre du diocèse de Toulouse. Il est donc plus vraisemblable que l'ancien *Calagurris* est le village de Hour ou Houra, au diocèse de Comminges. Ce lieu est situé à l'embouchure de la rivière de Salat

contemporains d'une authenticité irrécusable. Nous avons consacré plusieurs notes à l'examen & à la discussion de ces témoignages historiques ou archéologiques qui se complètent ici, en se contrôlant, les uns par les autres. Mais les développements de nature diverse qu'ont entraînés à leur tour ces études spéciales, se trouveraient à l'étroit dans ces prolégomènes où les Bénédictins ont multiplié, comme à plaisir, les questions d'origine qui exigeraient presque toutes une rectification spéciale. Nous les renvoyons au chapitre XXXV du livre II ou le nom de *Tolosa* reparaît de nouveau dans l'histoire de la Province, à l'occasion de l'invasion des Cimbres qui la regardaient avec raison comme une ville encore barbare, soumise de nom plutôt que de fait aux Romains. [E. B.]

[1] Goltzius, *Thesaurus rei antiquariae*, p. 241 [251].

[2] Itinéraire d'Antonin, p. 29.

[3] Voir *Description historique de la France*, part. 1, p. 199.

dans la Garonne, sur les frontières de l'ancien Toulousain, & se trouve dans les distances marquées dans les itinéraires, à quarante-six milles de Toulouse & à vingt-six de l'ancien *Lugdunum Convenarum*, capitale du pays; il paroît d'ailleurs que le nom de ce village est formé des deux dernières syllabes du mot *Calagurris* ou *Calagurra*, dont on aura supprimé les premières[1]. Les

[1] L'ancienne *Calagorris* des *Convenae*, dont on cherche l'emplacement depuis plus de deux siècles[1], était probablement située sur le plateau de Saint-Cizy, qui domine la rive gauche de la Garonne, à quatre kilomètres de la ville actuelle de Cazères, avec laquelle l'identifiait Danville en s'autorisant surtout de l'affinité des deux noms[2]. Il existe encore, à l'extrémité de ce plateau, sur un pli de terrain qui ride la plaine (de là son nom de *Serre* ou *Serres*, en latin *Serra*), un petit *oppidum* en forme de parallélogramme, dont la construction doit remonter à une époque très-ancienne, car on y trouve, à une faible profondeur, des débris de l'époque celtique mêlés à des objets d'apparence romaine. Au-dessous & à quelque distance de l'*oppidum* s'étend une vaste nécropole (elle ne mesure pas moins de quatre hectares de superficie), dont les tombes, encore en place pour la plupart, ont été récemment explorées par un jeune archéologue, M. Adolphe Gantier[3], qui a publié, sur cette question longtemps controversée, une dissertation étudiée sur les lieux & rédigée avec beaucoup de mesure[4]. Il y prouve, par de fort bonnes raisons, que la voie romaine de Toulouse à Dax, qui laisse de côté la ville actuelle de Cazères (dont les titres ne remontent point au-delà du douzième siècle de notre ère), traversait du nord au sud le plateau de Saint-Cizy, où il en a reconnu sur plusieurs points des vestiges bien caractérisés[5]. La ville antique, située sur cette voie, comme nous l'apprend l'*Itinéraire d'Antonin*, s'y retrouverait exactement à vingt-huit mille pas de *Lugdunum Convenarum* & à seize mille pas de *Vernosol* (Lavernose)[6].

De la ville proprement dite, dont nous connaîtrions à peine le nom sans cette mention de l'*Itinéraire* & les anathèmes de saint Jérôme à l'adresse de *l'aubergiste* Vigilance (*caupo Calagurritanus*), il ne reste aujourd'hui que des substructions sans caractère, disséminées dans la plaine, au-dessous de la nécropole & à quelque distance de l'*oppidum*[7]. Mais les monnaies[8] & les débris antiques que l'on y découvre en très-grand nombre ne permettent point de douter qu'elle n'ait été étendue & même populeuse, quoique rustique & à demi-barbare, comme l'étaient souvent les villes gauloises ou ibéro-gauloises de l'ancienne Aquitaine. Celles de ces monnaies que M. Gantier a recueillies avec une foule d'autres objets de nature & de matière très-diverses, mesurent toute la période qui s'étend depuis les derniers temps de la République jusqu'aux derniers siècles de l'Empire, époque à laquelle appartiendraient aussi la plupart des tombes en forme d'auge de la nécropole[9]. Une des plus remarquables, par la matière comme par le travail[10], porte sur une de ses faces le monogramme du Christ, que l'on retrouve associé à d'autres symboles chrétiens, sur d'autres sarcophages extraits à diverses époques de ce cimetière abandonné[11]. On n'y a trouvé jus-

[1] On sait que le géographe Samson la plaçait sur le Salat, à Saint-Lizier, l'ancienne métropole des *Consorani*, qui n'ont rien de commun avec les *Convenae*. — Les Bénédictins qui se sont décidés pour le village de Hour, au confluent du Salat & de la Garonne, n'ont point assez remarqué que le nom de ce village, dont ils paraissent surtout frappés, n'est qu'une altération du latin *furca*, en roman *fourc* & *hourc*. — En la plaçant à Martres-Tolosane (ou plutôt à Chiragan, près de Martres), à l'aide de calculs plus ou moins exacts & d'inscriptions antiques inventées par lui, M. Dumège voulait donner un cadre & un nom dignes d'elles à ses belles découvertes de la *villa* de Martres qui exclurait, pour le dire en passant, plutôt qu'elle ne supposerait le voisinage d'une grande ville antique.

[2] *Notice de la Gaule*, sub voce, p. 81-82.

[3] Elles avaient été signalées avant lui par le colonel Gleize & par M. l'abbé Carrière, qui ont les premiers ramené l'attention sur cette question de géographie ancienne, tranchée complaisamment par M. Dumège.

[4] *Nouvelles recherches sur la ville de Calagurris Convenarum*. Toulouse, 1869, in-4°, avec deux plans.

[5] Un des tènements du plateau a conservé jusqu'aujourd'hui le nom roman de l'Estrade (*strata, strata via*).

[6] Il faut dire pourtant que M. Gantier n'arrive à cette précision qu'en admettant deux transpositions dans le texte de l'*Itinéraire* : celle d'*Aquae Siccae* (Seyches ou Seysses), qu'il place avec nos grands géographes Valois & Danville entre *Vernosol* & *Tolosa*, & celle d'*Aquae Convenarum* qu'il intercale entre *Lugdunum* & *Calagorris*, en identifiant cette ancienne station thermale, dont l'emplacement est très-contesté, avec Labarthe-de-Rivière. — Nous l'engageons aussi, s'il revient un jour sur ces questions de distance toujours délicates, à recourir aux plus récentes éditions de l'*Itinéraire*, à celle de MM. Parthey & Pinder notamment, à laquelle M. Léon Renier a emprunté le segment relatif à la Gaule, publié en 1850 dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*.

[7] Qui servait avant & pendant l'époque romaine de lieu de refuge à ses habitants.

[8] M. Gantier en a réuni plus de quatre cents pour sa part.

[9] Il est remarquable, en effet, que l'on n'ait point retrouvé à *Calagorris* de tombeaux romains remontant à l'époque de l'incinération, analogues à ceux qui bordaient la même route (*Ab Aquis terebellicis Tolosam* : LÉON RENIER, *l.l.*) au-dessus & au-dessous de *Lugdunum*. (Voir *passim* nos études sur l'épigraphie des *Convenae*.)

[10] Elle est, comme plusieurs autres, en marbre blanc de Saint-Béat.

[11] Ils servent en général d'auge ou de fontaine dans les métairies du voisinage. M. Gantier calcule que l'on en a ainsi déplacé & profané plus de cent cinquante.

autres lieux du pays toulousain marqués dans les itinéraires sont les stations *Ad nonum* & *Ad vicesimum*, sur la route de Toulouse à Narbonne, dans la même distance à peu près où sont situés aujourd'hui les lieux de Montgiscard & de Villefranche de Lauragais[1]; *Badera*, qui est peut-être le lieu de Barelles, ou bien, selon Catel, celui de Baziége; *Bucconis*, dont le nom répond à celui de la forêt de Bouconne, dans le comté de l'Ile-Jourdain, à la gauche de la Garonne, & la station *Ad Jovem*, qui étoit à sept milles de Toulouse. Le nom de ce dernier lieu nous fait conjecturer qu'il y avoit un temple de Jupiter.

Il seroit beaucoup plus difficile de déterminer la situation de *Crodunum*, de *Vulchalo* & de *Cobiomagus*, dont Cicéron fait mention[2] dans une de ses oraisons; ces lieux étoient compris dans le pays des Volces ou dans la partie de la Narbonnoise située en deçà du Rhône, mais nous ne savons pas s'ils étoient situés dans l'étendue du pays des Toulousains. Le dernier étoit entre Narbonne & Toulouse; il paroît que les deux autres n'étoient pas éloignés de la mer & qu'ils avoient même des ports[3].

On connoît encore par les itinéraires trois autres lieux qui, suivant leur distance, devoient appartenir aux peuples toulousains. Le premier est *Hebromago* ou *Eburomagi*, sur la grande route, à quatorze milles de Carcassonne vers Toulouse; le second *Sostomago*, entre ces deux villes, & *Elusione*. La situation du premier convient à Bram, baronnie voisine du canal de Languedoc & dont le nom a quelque rapport avec *Ebromagus*; le second pouvoit être situé aux environs de Castelnaudary, & le troisième est, à ce qu'on prétend, l'endroit appelé Luz[4], dans le comté de Carmaing, au diocèse de Toulouse, ce qui est assez vraisemblable.

qu'ici aucune inscription, ni païenne ni chrétienne. [E. B.]

[1] M. Herzog, qui paraît ne pas connaître le livre des Bénédictins ou n'en tenir aucun compte, car il ne le cite nulle part, se contente de rappeler ici l'opinion de Lapie, un géographe de cabinet, sans notoriété du reste, qui place la station *Ad vicesimum* à Vieillevigne, tandis que Uckert, un géographe d'outre-Rhin, la place à Saint-Rome. Celle *Ad nonum* répondrait, suivant le premier, à Ponpertuzat; suivant le second, à Castanet (Ernst Herzog, *Gall. Narb.* p. 128). — Nos lecteurs nous sauront gré de ne pas leur signaler comme des choses sérieuses ces tâtonnements géographiques, dont les plus précis (Voir *suprà* & *infrà sub voc. Vernosol, Aquae Siccae, Hebromagus, Badera, Bucconis*, &c.) auraient eux-mêmes besoin de vérification & de contrôle. [E. B.]

[2] Cicéron, *pro Fonteio.*

[3] Le lieu de *Crodunum*, que l'on a déplacé aussi bien des fois, en corrigeant arbitrairement un texte probablement altéré de Cicéron dans lequel ce nom figure (*Pro Fonteio*, c. IX, 19), paraît avoir été situé à l'ouest ou au nord de *Tolosa*, puisque l'orateur, en citant plus loin le nom d'un autre village, *Cobiamachus* (*Cobiomagus?*), remarque expressément qu'il était situé sur l'embranchement de la voie *Domitia*, qui menait de Narbonne à Toulouse[1]. Le petit village de Gourdan, où on le place aujourd'hui, sans autre raison que l'affinité des deux noms, aurait au moins l'avantage de le rapprocher de *Vulchalo*[2], dont la position à *Bouchalot*, sur la Garonne, se trouverait ainsi confirmée. (Voir *suprà*, la Note sur les Volkes Tectosages[3].) [E. B.]

[4] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. p. 188.

[1] *Si qui Cobiamacho, qui vicus inter Tolosam & Narbonem est...* (Cic. *pro Fonteio*, c. IX, 19.)

[2] Comme l'orateur les rapproche... *Croduni, Porcium & Munium ternos victoriatos* (demi-deniers), *M. Vulchalone Servaeum binos victoriatos.....* (*l.l.*) Il s'agit ici du péage établi par Fonteius, *portorii nomine... in singulas vini amphoras* qui circulaient dans le pays. C'est probablement ce mot de *portorium* mal compris, qui aura fait croire aux Bénédictins que *Crodunum* & *Vulchalo* étaient situés sur la mer.

[3] M. Mommsen, qui lit *Secroduni* (... *se crodunt?*) au lieu de *Croduni*, a récemment proposé *Segodunum* (Rodez) chez les *Ruteni provinciales* (*Excurs. ad Orat. M. Tull. Cicer. pro Font.* a Car. Halm. edit.), que repousse M. Herzog lui-même, en s'appuyant du reste sur de très-bonnes raisons.

XVII. — *Les Lutévains.*

Les Lutévains ou peuples de Lodève, *Lutevani* ou *Foro Neronienses*, étoient du nombre des Volces Tectosages. Lodève, que les Gaulois appeloient indifféremment *Luteva, Loteva* ou *Lodeva*, & les Romains *Forum Neronis*, étoit la principale ville[1] de ces peuples, à laquelle les anciens donnoient tantôt le nom de château & tantôt celui de cité. L'usage qu'elle avoit du droit latin est une preuve de la liberté de son gouvernement.

XVIII. — *Béziers.*

Il y avoit encore quelques villes dans le pays des Tectosages dont les anciens ont négligé de nous faire connoître les peuples particuliers qui les occupoient. Celle de Béziers est de ce nombre ; elle devoit être une des plus considérables des Tectosages par l'avantage & l'agrément de sa situation sur la rivière d'Orb. Les Romains y établirent dans la suite une colonie qui est appelée dans les notices *Civitas Biterrensium, Baeterra* ou *Blitterra Septimanorum;* c'est de cette colonie, composée des vétérans de la septième légion, qu'elle tiroit ce surnom. Une médaille grecque, frappée, à ce qu'on[2] prétend, dans cette ville, prouveroit en même temps qu'elle avoit droit de faire battre monnoie & qu'on y cultivoit les lettres grecques, s'il étoit bien certain que cette médaille a été fabriquée à Béziers, dans la Gaule Narbonnoise, & non pas dans une ville de Grèce de même nom. Les vins de Béziers étoient très-estimés du temps de Pline[3].

[1] Pline, l. 3, c. 4.

[2] Hardouin, *Opera*, p. 33.

[3] Strabon & Méla, qui écrivaient l'un & l'autre au commencement du premier siècle de notre ère, parlent à peu près dans les mêmes termes de la ville de Béziers, qu'ils désignent l'un & l'autre sous les noms de *Baitera* (STRAB.), *Bacterra* ou *Baeterrae*[1] (MELA). « A gauche & à droite de Narbonne, dit Strabon, coulent d'autres rivières qui descendent les unes des *monts Kemmènes*, les autres de la *Pyréné*. Elles ont presque toutes des villes situées au-dessus de leurs embouchures & accessibles aux petits navires .. Ceux de ces cours d'eau qui descendent des *Kemmènes*, à l'est de Narbonne, sont d'abord l'*Orbis* (l'*Orb* aujourd'hui), & plus loin l'*Arauris* (l'Hérault)[2]. Sur l'un des deux fleuves est assise la ville forte de *Baitera*, voisine de Narbonne ; sur l'autre, celle d'*Agatha* (Agde), fondation des Massaliotes[3]. »

La ville que décrit ainsi le géographe grec était à cette époque une ville romaine & une colonie, qui plus est, fondée, comme la plupart des colonies romaines de la Province, par les vétérans des légions

[1] La forme la plus ancienne du nom de Béziers paraît être celle de *Bétarra* (Βήταρρα), que nous ont conservée les monnaies autonomes de la ville, & que reproduit Étienne de Byzance (*sub voce* Βαίταρρα), d'après quelque géographe ancien qu'il ne nomme pas. C'est évidemment de ce primitif Βήταρρα que dérivait à son tour l'ethnique grec Βηταρρᾶς (au pluriel Βηταρρᾶται, Βηταρρατεῖς), analogue à celui de Ναρβαῖος — Ναρβάσιτης, Ναρβασιτης, sur lequel nous reviendrons. — Strabon la désigne (Voir plus loin) sous le nom de Βαίτερα, que Ptolémée altère en celui de Βαίτιρα. (PTOL. XI, 10, 9.) — A l'époque romaine, elle est connue sous les noms de *Baeterrae*, *Beterra*, *Biterrae* (Voir *passim*, MÉLA, PLINE, les *Itinéraires* & les *Inscriptions*), d'où est dérivé l'ethnique romain *Baeterrensis*, dont l'orthographe varie comme celle du nom. Festus Avienus, qui écrivait au commencement du cinquième siècle, la désigne sous le nom de *Besarus* (*al. Besara*), qui mènerait à celui de Béziers, si la lecture est exacte :

..... dehinc
Besarum stetisse fama cassa tradidit.
(AVIENUS, *Ora marit.* v. 591-92.)

[2] Le nom de ce cours d'eau, que les mss. de Strabon altèrent visiblement (Ῥαύραρις, lib. IV, c. 1, § 6), est écrit de la même manière (Ἄραυρις, *Arauris*) chez Méla, chez Pline & chez Ptolémée.

[3] Τούτων ἐφ' οὗ μὲν Βαίτερα πόλις ἀσφαλὴς ἵδρυται, πλησίον τῆς Ναρβῶνος, ἐφ' οὗ δὲ Ἀγάθη, κτίσμα Μασσαλιωτῶν. (STRAB. lib. IV, c. 1, § 6.) — Méla dit, presque dans les mêmes termes : *Tum ex Gebennis demissus Arauris juxta Agatham ; secundum Baeterras Orbis fluit.* (MÉLA, lib. 2, c. 5.)

XIX. — *Agde.* — *Cessero* ou *Saint-Thibéry.* — *Pézénas.*

Agde, *Agatha* ou *Agathe,* du mot grec ἀγαθὴ, qui veut dire *bonne,* étoit une ancienne ville située vers l'embouchure de la rivière d'Hérault (*Arauris*), dans

républicaines, devenues embarrassantes depuis la fin des guerres civiles[4]. Mais il est certain qu'elle existait aussi longtemps avant ces transformations, puisqu'elle a des monnaies autonomes antérieures ou postérieures à la conquête, qui portent pour légende le nom de *Bétarra*, écrit en caractères grecs[5]. La population qui habitait le territoire dépendant de la ville était désignée sous l'ethnique BHTAPPATIC ou BHTAPPTIC, visiblement emprunté au nom de BHTAPPA. La vigne, que l'on y cultivait de préférence avec l'olivier dont les villes grecques avaient répandu la culture sur tout le littoral, produisait un vin qui passait encore du temps de Pline pour le meilleur de la Province, & que l'on n'altérait point comme ailleurs en le colorant avec du noir de fumée ou en le parfumant à l'aide de décoctions quelquefois malfaisantes[6].

Mais rien ne prouve qu'elle ait été fondée & surtout bâtie par les Volkes Arécomikes, quoiqu'elle leur ait certainement appartenu à l'époque qui a précédé la conquête[7]. La forme caractéristique de son nom, qui paraît plutôt ibérien que celtique[8], l'ancienneté de ses premières murailles, bâties comme celles de Narbonne de blocs mégalithiques, déplacés ou remaniés depuis à bien des reprises, ses monnaies gréco-barbares, frappées au nom de la ville & du peuple (BHTAPPATIC pour BHTAPPATEΣ) & qui indiqueraient seules un certain degré d'organisation & de culture précoce, ont laissé supposer, non sans vraisemblance, qu'elle aurait été fondée, comme les villes antiques d'*Iliberris* & de *Roskino*, situées au pied des Pyrénées, par les populations ibériennes qui habitaient le littoral avant les invasions des peuples de race celtique[9]. Strabon, qui la connaissait mieux & qui la décrit plus exactement qu'aucun de ses contemporains, ne la désigne jamais sous le titre de ville volke, comme le font presque toujours les géographes anciens, en parlant des villes franchement volkes de *Tolosa*, de *Carcaso* & de *Nemausus*[10]. Il se contente de nous apprendre qu'elle était située, avant la conquête romaine, dans les limites du territoire possédé par les Volkes, de la même manière & au même titre peut-être que la ville de Narbonne devenue, on ne sait comment, « le grand port des Arécomikes[11]. »

Ce que l'on peut affirmer au moins, c'est que les *Betarrates* avaient conservé, dans la nouvelle organisation donnée à la Province par les Romains, leur autonomie municipale avec un territoire dépendant de la ville ou de la *Cité* (*Civitas*), comme on l'appelait depuis la conquête. Ce territoire, que les Romains délimitaient rarement d'une manière arbitraire ou conventionnelle était ici borné du côté du sud par les côtes de la mer, formées entre les deux rivières de grèves basses sans ports comme sans étangs; à l'ouest par le cours de l'Orb[12] dont

[4] Ces vétérans étaient ceux de la septième légion, comme nous l'apprend un texte de Pline (... *Baeterrae Septumanorum*, PLIN. lib. 3, c. 4 5), confirmé à son tour par le témoignage des inscriptions antiques.... *Septimanorum Baeterr[ensium colonia]*. (*Inscr.* encastrée jadis dans les murs de Narbonne; Voir au tome II de cette édition.) — Elle est désignée sous le titre de *Iuliae Baeterrae* dans une autre inscription de Béziers. (HERZOG, *Gall. Narb. Append. epigr.* n. 82.)

[5] Le type habituel de ces monnaies que l'on rencontre, assez rarement il est vrai, sur tout le littoral, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, est une figure virile vue de profil, dans laquelle M. de la Saussaye croit reconnaître un Hercule (*Numismatique de la Gaule Narbonnoise*, p. 85), mais qui serait tout aussi bien le dieu topique de la ville ou de la montagne, affublé par quelque monétaire grec des attributs d'Hercule (la massue dans le champ, au revers le lion en course avec la lettre N à l'exergue). Nous remarquerons, à ce sujet, que le dieu a la main droite levée & les doigts écartés, en signe de protection ou de force, comme certaines de nos divinités pyrénéennes. — Le savant numismatiste aurait été beaucoup trop loin dans tous les cas en reportant jusqu'au troisième siècle ces curieuses monnaies, dont la fabrique & la forme des lettres (le C substitué à l'Σ, &c.) indiqueraient tout au plus les derniers temps de la République romaine. M. Herzog a cru reconnaître la sigle du *emis* dans le champ d'un des exemplaires publiés par M. de la Saussaye. (*Gall. Narb.* p. 30, not. 92.)

[6] *Baeterrarum intra Gallias consistit auctoritas... officinam eius rei fecere tinguentes fumo utinamque non & herbis ac medicaminibus noxiis.* (PLIN. *Nat. hist.* lib. XIIII, 6 [8], edid. Sillig.-Iahn.)

[7] Voir plus bas (c. XX) la note sur les Volkes Arécomikes.

[8] Voir à ce sujet M. de la Saussaye, *l.l.* p. 184; & M. Boudard, qui traduit ce nom, tout ibérien suivant lui (*Nedhena-Petarra*), par celui de colline. (*Numismatique ibérienne*, p. 216.)

[9] Voir *passim* les notes précédentes.

[10] ...*Carcasum Volcarum Tectosagum... Nemausum Arecomicorum... Tolosani Tectosagum.* (PLIN. l. 3, c. 4 5.)

[11] Τούτων δ' ἐπίνειος ἡ Ναρβὼν λέγεται. (STRAB. l. 4, c. 1, § 12.) — Il faut ajouter à toutes ces raisons que les monnaies de bronze des *Betarrates* (on n'en connaît point d'autres) n'ont aucun rapport de fabrique, de type & de poids avec celles des Volkes Arécomikes & de *Nemausus* leur métropole. Elles se rattacheraient plutôt aux monnaies gallo-grecques que frappaient vers le même temps les rois ou les peuples gaulois du littoral. (Voir au l. 1, notre *Note sur la numismatique de la Narbonaise.*) Nous songeons, surtout ici, au petit peuple des ΛΟΓΓΟCΤΑΛΗΤΟΙ (ou ΤΑΛΗΤΕC) dont les monnaies portent aussi une légende grecque, doublée quelquefois d'une légende ibérienne.

[12] Voir WALCKENAER, *Géographie des Gaules*, passim; E. HERZOG, *l.l.* p. 123; & les Cartes d'essai de la commission topographique de la Gaule.

la mer; elle donnoit son nom à un étang voisin. Ptolémée, qui la place dans une île du même nom, l'appelle Ἀγαθὴ πόλις, qui signifie *bonne ville;* ce qui a donné lieu à quelques géographes modernes[1] d'en faire deux villes, l'une appelée *Agatha* & l'autre *Agathepolis.* Son nom désigne assez son origine grecque. Les Phocéens ou Marseillois furent en effet ses fondateurs; son territoire étoit compris dans le pays des Volces Tectosages. La colonie que les Marseillois y établirent demeura sous leur obéissance, jusqu'à ce que cette ville passa sous celle des Romains; ceux-ci en étoient déjà les maîtres du temps de Pline; elle étoit pour lors comprise dans la Province romaine. Les plus anciennes notices des cités des Gaules n'en font cependant aucune mention[2].

Éd. origin. t. I, p. 58.

C'est sur la côte d'Agde qu'étoient situées l'île de Brescou (*Blasconis*), la montagne de Cette (*Mons Setius*), & la colline de Mèze (*Mesua*), qui étoit dans une presqu'île jointe au continent par un isthme fort étroit. *Cessero Tectosagum,* aujourd'hui Saint-Thibéry, étoit dans le continent; on l'appeloit aussi *Araura,* à cause de la rivière d'Hérault qui passe au voisinage. Pézénas (*Piscenae*), que la bonté de ses laines rendoit célèbre, n'en étoit pas éloignée. Ces deux villes avoient l'usage du droit latin.

XX. — *Volces Arécomiques.*

Les Volces, comme nous l'avons déjà dit, étoient divisés en Tectosages & en Arécomiques. Il nous reste à parler à présent des derniers, qui s'étendirent d'abord des deux côtés[3] du Rhône. On comprenoit en effet parmi eux une partie des peuples situés à la gauche de cette rivière, dans la Provence & le Dauphiné; mais sous le gouvernement de Man. Fonteius, Pompée ayant dépouillé les Arécomiques & les Helviens d'une partie de leurs terres, qui furent données aux Marseillois, les premiers ne s'étendirent plus qu'à la droite du Rhône vers la côte[4] de la mer Méditerranée, & dans le pays qui

les *Betarrates* possédaient les deux rives, & à l'est par celui de l'Hérault, sur lequel s'échelonnaient déjà les villes latines de *Cessero* (Saint-Thibéry) & de *Piscenae* (Pézénas), entourées chacune de leur territoire. C'était là que s'élevait, à quelque distance de la mer, la ville forte de Béziers, πόλις ἀσφαλής (STRABON), assise, comme elle l'est toujours, sur les croupes d'une montagne escarpée de trois côtés, au pied de laquelle bruit la rivière de l'Orb. Le géographe qui en décrit d'une manière si précise le site & l'aspect, y était arrivé par la voie *Domitia* que coupaient de loin en loin des cours d'eau torrentueux, descendus ici des hauteurs du mont Kemmène[13]. Ainsi resserré du côté de la mer, le territoire de la cité ne s'épanouissait réellement que du côté des Cévennes, où il confinait, par des plaines ondulées & des vallées quelquefois fertiles, avec celui des *Lutevani,* dont la métropole (*Lutevae, Lotevae, Loteva,* Lodève) porte cette fois un nom celtique d'apparence. [E. B.]

[13] Ἐκ τοῦ Κεμμένου φέρονται πρὸς τὴν θάλατταν. (STRAB. l. 4, c. 1, § 6.)

[1] Briet. *Gall. antiq.* l. 6, c. 4. — Voir aussi Walckenaer, *Géographie des Gaules,* t. 1. [E. M.]

[2] Le véritable nom d'Agde était, dit-on, *Agathe tuche,* Ἀγαθὴ τύχη; il lui avait été donné par les navigateurs phocéens, fondateurs de Marseille, comme pour rappeler le souvenir de l'heureuse issue de leur navigation; placée à l'embouchure de l'Hérault, c'était la plus éloignée des colonies massaliotes, situées en deçà des Pyrénées. Elle avait reçu de *Massalia* ses dieux & son culte, & c'est à ce titre qu'on voit figurer sur ses monnaies Diane & le lion. — Voir de la Saussaye, *Numismatique de la Narbonnoise.* [E. M.]

[3] T. Live, l. 21, c. 26.

[4] Strabon, l. 4, p. 186.

comprend aujourd'hui les diocèses de Nimes, d'Alais, d'Uzès & de Montpellier, ce qui fait une partie considérable du bas Languedoc[1]. Cette côte étoit dégarnie de villes & de bourgs, parce que, comme remarquent les anciens géographes, elle étoit entrecoupée d'un grand nombre d'étangs qu'on appeloit anciennement les étangs des Volces, *Stagna Volcarum;* les principaux sont à présent ceux de Frontignan, de Maguelonne & de Perols. Quant à l'étymologie du nom d'Arécomiques, un moderne[2] la tire, avec assez de vraisemblance, de deux mots grecs Ἄρης & κώμη, qui signifient le pays de Mars, *Martis regio.* On pourroit aussi la faire dériver du mot gaulois *ar,* qui signifie *mer,* & du mot grec κώμη, qui veut dire habitation; ainsi le nom d'Arécomiques signifieroit habitans d'une côte de mer. Ces peuples habitoient, en effet, sur une partie des côtes de la Méditerranée[3].

[1] Voyez tome II, *Note* XI.

[2] Spon, *Recherches,* p. 163.

[3] A l'époque où Strabon voyageait dans le sud de la Gaule, qu'il a décrite d'une manière si exacte, surtout lorsqu'il parle de ce qu'il a vu lui-même, les Volkes Arécomikes habitaient encore, à l'ouest du Rhône[1], le pays marécageux & fertile resserré entre les Cévennes & la mer, bordée ici d'une chaîne presque continue de lagunes[2]. Il nous apprend qu'ils ne possédaient plus ni pâturages ni troupeaux sur la rive gauche du fleuve, occupée alors par les Cavares & les Salyes[3]; mais ils avaient en revanche gagné du terrain, & beaucoup de terrain du côté de l'ouest, s'il est vrai, comme il l'assure, que leurs possessions se soient étendues jusqu'à la ville maritime de Narbonne « que l'on appelait encore, de son temps, le port des Arécomikes[4]. »

Cette tradition, que le géographe avait probablement recueillie dans le pays & qu'il paraît accepter avec toute confiance puisqu'il y revient dans un autre passage[5], contredirait formellement l'assertion de Ptolémée, qui attribuait, lui, aux Volkes Tectosages la lagune & le port de Narbonne[6]. Elle prouverait au moins que les Volkes de l'est, longtemps inférieurs à ceux de l'ouest, avaient eu aussi leur moment de puissance & leur jour d'expansion, car il est difficile de supposer qu'ils aient possédé le port de Narbonne & les bouches de l'Aude sans tenir les vallées de l'Orb & de l'Hérault, situées l'une & l'autre à l'est de Narbonne[7].

A cette époque brillante de leur histoire que nous ne faisons qu'entrevoir, il est vrai, leurs frontières, tracées d'une manière plus ou moins précise, se seraient étendues de la rive droite du Rhône à la basse vallée de l'Aude, en embrassant les étangs du littoral, désignés de très-bonne heure sous le nom d'*Étangs des Volkes*[8]. Du côté des Cévennes, revêtues encore de sombres forêts de pins ou de taillis de chênes verts[9], leurs établissements se seraient propagés plus lentement en remontant les vallées torrentueuses qui coupent de loin en loin les *causses* étagés & les *garrigues* aromatiques de la montagne. Les petites villes actuelles de Nages (*Anagia*), d'Anduze (*Andusia*), d'Alais (*Alesto, Alest, Alès*), & d'Uzès (*Ucetia*), qui paraissent toutes antérieures à la conquête romaine & que l'on trouve de toute antiquité soumises aux Volkes Arécomikes[10], devraient probablement leur origine à ces premiers essais de colonisation dont l'histoire a perdu le souvenir[11].

Mais il ne faudrait pas conclure de ces indications que le pays circonscrit dans ces limites ait été habité ou occupé tout entier, même dans la plaine, par des populations de race volke, car Strabon remarque lui-même que les Arécomikes n'en possédaient qu'une partie, « la meilleure, il est vrai,

[1] ... ἐπὶ θάτερα μέρη τοῦ ποταμοῦ. (STRAB. l. 4, c. 1, § 12.)

[2] ... *Inter Volcas & Cavaras emittitur (Rhodanus). Ultrà sunt stagna Volcarum.* (POMP. MELA. l. 2, c. 5.)

[3] ... τοὺς Σάλυας ἔχοντες ἀντιπαρήκοντας αὐτοῖς ἐν τῇ περαίᾳ καὶ τοὺς Καουάρους. (STRAB. *l.l.*)

[4] τούτων δ' ἐπίνειον ἡ Νάρβων λέγεται... (STRAB. *l. l.*)

[5] Voir plus loin.

[6] Voir plus haut la note sur les Volkes-Tectosages,

[7] Herzog, *Gallia Narbonensis*, p. 122, note 8.

[8] *Ultrà sunt stagna Volcarum, Ledus flumen, castellum Latera.* (MELA, l. 2, c. 5.)

[9] ...... *Cimenice regio* ....
.... *fusa multo cespite*
Et aprica silvis.
(FEST. AVIENUS, *Ora marit.* — D. Bouquet, t. 1, p. 99.)

[10] Elles étaient au moins comprises dans le *pagus Nemausensis,* dont le *pagus Ucecensis* n'est, comme on le sait, qu'un démembrement relativement moderne. — Voir, pour les détails, l'excellent *Dictionnaire topographique* de M. Germer-Durand, publié en 1868 sous les auspices de l'Académie du Gard.

[11] Les mots de Strabon πρὸς δὲ τὸ Κέμμενον ὄρος συνάπτοντες, &c., qu'ont faussés tous les traducteurs, sans en excepter MM. Carl Mueller & Dübner, & que la plupart des historiens reportent aux Volkes Arécomikes, s'appliquent exclusivement aux Volkes Tectosages, comme nous croyons l'avoir démontré dans les notes précédentes. (Voyez la note 15 de la page 112.)

XXI. — *Nimes.*

Nimes, *Nemausus Arecomicorum*, ètoit la ville principale de ces peuples & l'une des plus célèbres des Gaules. Elle ètoit située à cent stades du Rhône & à

& la plus étendue [12]. » Ailleurs il nous montre, en termes plus précis encore, la métropole de la nation, la ville romaine de *Nemausus*, située à cent stades seulement de la vallée du Rhône, tandis qu'elle était à sept cent vingt stades de Narbonne [13]; ce qui prouve assez clairement que les terres fertiles, possédées & cultivées sans intermédiaire par les gens de la tribu, se trouvaient du côté de l'est & au voisinage du fleuve, comme il le dit en propres termes [14]. Comment supposer, en effet, qu'ils aient été choisir pour y établir le siége de leur gouvernement & le centre de leur administration, comme nous le dirions aujourd'hui, une bourgade perdue à l'extrémité du territoire [15]? Les vingt-quatre cantons dépendants & tributaires de la ville, que Strabon avait trouvés encore habités par « des hommes de même race & de même langue, » étaient probablement tout ce qu'il y avait de Volke dans le sud-est de la Gaule [16], quoique des événements inconnus aient rattaché depuis à ce noyau étranger des populations bien distinctes comme celle des *Baeterrenses*, dont nous venons de parler, & des villes indépendantes comme celle de *Narbon*, devenue, on ne sait trop comment, le grand port des Arécomikes. Les limites de ce territoire *immédiat*, qui répondrait ainsi au pays entre les deux mers & entre les deux fleuves des Volkes Tectosages, nous sont tout aussi inconnues que ses subdivisions territoriales dont les érudits cherchent depuis longtemps l'emplacement & les chefs-lieux [17]. Il y a plus d'une raison de croire pourtant qu'elles étaient à peu près celles de la *civitas* romaine (*colonia Nemausus*) qui embrassait toujours les vingt-quatre cantons ὁμοεθνεῖς de la nation, groupés comme ils l'étaient jadis autour de leur métropole & payant avec elle les impôts établis par les Romains. Ce serait par les mêmes raisons & en vertu du même principe que les territoires occidentaux annexés à celui des Arécomikes en auraient été détachés lors de l'organisation définitive de la Gaule & érigés en circonscriptions distinctes sous les noms de *Lutevani*, de *Baeterrenses*, de *Narbonenses*.

Il ressortirait donc de ces indications que les Volkes Arécomikes, séparés de bonne heure des Volkes Tectosages par des territoires étrangers & des populations plus ou moins soumises, auraient de bonne heure aussi séparé leur destinée de la leur. On ne les voit nulle part associés aux courses de guerre & aux aventures qui ont porté si loin le nom des Volkes occidentaux. Ce n'est même qu'à des époques relativement récentes qu'on les trouve désignés sous le surnom d'Arécomikes, qui paraît inconnu aux écrivains les plus anciens [18]. Pendant que les Tectosages guerroyaient autour d'eux, « du côté de l'occident, » & s'épuisaient au dehors en émigrations aventureuses, ils cultivaient obscurément leurs terres fertiles *de la plage*, où ils s'essayaient, comme tous les peuples celtiques du littoral, à tailler la vigne & à planter l'olivier, à la manière des gens des villes grecques avec lesquels ils s'étaient trouvés de très-bonne heure en voisinage & en bons rapports [19]. Ce serait à cette époque & par eux, suivant toute apparence, que ces cultures lucratives se seraient propagées sur le versant méridional des Cévennes, où on les trouve établies de très-bonne heure autour de centres de populations celtiques [20] qui relevaient eux-mêmes de la

[12] ... τὴν πλείστην. (STRAB. *l. l.*) — Ce que César appelle, même à l'époque celtique, l'*ager* ou le *territorium civitatis*. (CÉSAR, *Bell. Gall. passim.*)

[13] ... δείκνυσι δ' ἡ Νέμαυσος τοῦ μὲν Ῥοδανοῦ περὶ ἑκατὸν σταδίους... τῆς δὲ Νάρβωνος ἑπτακοσίους καὶ εἴκοσι. (STRAB. *l. l.*)

[14] Οἱ μὲν οὖν Οὐόλκαι γειτονεύουσι τῷ Ῥοδανῷ... (STRAB. *l. l.*)

[15] Μητρόπολις δὲ τῶν Ἀρηκομίσκων ἐστὶ Νέμαυσος. (STRAB. *l. l.* —... *Nemausum Arecomicorum*. (PLIN. lib. III, c. 4 [5].) — Elle redevient assez centrale, au contraire, si on recule leurs frontières, à l'est jusqu'au delà du Rhône, dont ils possédaient anciennement la rive gauche à l'ouest jusqu'à l'Hérault, qui formait la limite de la *Civitas* romaine.

[16] Ὑπηκόους γὰρ ἔχει κώμας τέτταρας καὶ εἴκοσι τῶν ὁμοεθνῶν εὐανδρίᾳ διαφερούσας, συντελούσας εἰς αὐτήν... (STRAB. *l. l.*) | ... *Oppida vero ignobilia* (*Vocontiorum*) XVIIII, *sicut* XXIIII *Nemausiensibus attributa*. (PLIN. l. 3, c. 4 [5].)

[17] Le document le plus important sur ces questions de géographie locale est incontestablement le fragment d'inscription géographique découvert en 1747, près de la fontaine de Nimes, dans un champ voisin du chemin de Sauve. Cette inscription, sur laquelle nous reviendrons plus loin, n'aurait rien de commun, suivant un celtiste contemporain, avec une inscription en caractères grecs découverte, quelques années auparavant (1742), à peu de distance de la première, & où l'on avait cru reconnaître quelques-uns des noms de lieu de la liste précédente groupés autour de leur chef-lieu NAMAYΣ, écrit en toutes lettres dans le texte de l'inscription. (Voir sur ces deux documents les conjectures souvent discutables de Ménard, *Histoire de Nime*, t. 7, p. 702, qui ne touche point du reste au texte gallo-grec, probablement parce qu'il n'en tirait rien de raisonnable; de MM. G. Durand & Colson : *Essai sur une inscription celtique*, &c., Nimes, 1851; & la nouvelle interprétation du texte celtique proposée par M. Ad. Pictet dans un article de la *Revue archéologique*, année 1867, p. 1 à 12.

[18] Voir plus haut, p. 108, notes 2 & 3.

[19] *Tunc & vitem putare, tunc olivam serere consueverunt.* JUSTIN. TROG. POMP. *Epitoma*, l. 43, c. 4.)

[20] Nous en trouverions la preuve dans les noms presque

sept cent vingt de Narbonne, sur la grande route d'Italie & d'Espagne, près d'une fontaine ou gros ruisseau de même[1] nom, que quelques-uns[2] ont confondu avec la petite rivière de Vistre, qui en est éloignée de plus d'une demi-lieue. La fondation de cette ville est si ancienne, qu'on n'en sauroit rien dire de certain. Quelques anciens[3] & la plupart des modernes lui donnent pour fondateur un des enfans ou descendans d'Hercule, qu'ils appellent *Nemausus;* mais leur autorité ne paroît pas assez grave pour établir la vérité d'un fait d'une antiquité si reculée[4] : on pourroit croire plus vraisemblablement, avec un

ville sainte de *Nemaus*. La prospérité relative de la nation, qui paraît avoir survécu à celle des Volkes Tectosages, s'expliquerait en partie par ces habitudes laborieuses & agricoles & par la bonne *police* de leur pays, dont l'organisation territoriale remonterait elle-même aux premiers temps de leur histoire, car elle rappelle assez exactement celle des plus anciennes confédérations de la Grèce & de l'Italie. [E. B.]

[1] Ausone, *de claris Urbibus*, 14.

[2] Adrien de Valois, *Notitia Gall.* p. 618.

[3] Étienne de Byzance, *de Urbibus*. — Gruter, *Corpus inscript.* p. 423, n. 5 & 6. — Voir Spon, *Miscellanea*, p. 159 & suiv.; & au tome II de cette édition, les *Inscriptions de Nimes*.

[4] Nous n'avons, pas plus que les Bénédictins, la prétention de ressaisir à plus de deux mille ans d'intervalle les origines de la ville de Nimes, dont le nom est resté inconnu, jusqu'au temps d'Auguste, à tous les écrivains grecs & romains [1]. Tout semble indiquer pourtant qu'elle a commencé, comme beaucoup d'autres, au bord d'une de ces *fontaines saintes* [2], que les peuples de race celtique adoraient, sans leur donner de nom [3], comme les rochers arides ou les montagnes boisées au pied desquels elles jaillissent. C'est ainsi qu'une des villes les plus célèbres de la Gaule méridionale, l'antique métropole des Cadurques [4], paraît devoir son existence & son nom à une fontaine du voisinage [5], connue dans l'idiome celtique du pays sous le nom ou sous les noms de *Divona* (*Div-ona*), qu'un poëte latin du quatrième siècle traduit par ceux de *fontaine divine* ou *divinisée :*

Divona, Celtarum lingua, fons addite divis.
(Auson. *Clar. Urb. Burdigal.* v. 32.)

Dans l'île de Bretagne & dans la Gaule du nord, d'où paraissent sorties les deux nations des Volkes, probablement unies à l'origine, l'épithète *Div*, que l'on retrouve avec le même sens dans toutes les langues aryennes de l'Europe, cède souvent la place à celle de *Nemet* ou *Nemed*, qui s'appliquait, elle, d'une manière générale, à tout lieu *interdit* ou *consacré* [6], comme nous l'apprend encore un poëte latin de la décadence :

Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas,
Quod quasi fanum ingens Gallica lingua refert.
(Venant. Fortunat. l. 1, 9.)

tous celtiques des villes (*Andusia*, *Ucetia*, &c.) & des villages du pays (*Anagia*, *Bru.etia*, *Tedusia*, *Vatrude*, &c.) qui paraissent avoir été fondés pour la plupart par les Volkes Arécomiques, puisqu'ils figuraient, suivant toute apparence, parmi les vingt-quatre κῶμαι de la nation. (Voyez au tome II le texte des inscriptions géographiques dont nous venons de parler.

[1] Il figure pour la première fois, si nous ne nous trompons, dans le texte célèbre de Strabon sur les Volkes Arécomikes & sur leur métropole (Voir la note précédente). — Parthénius de Nicée (ou de *Myrleia*), auquel paraît remonter comme point de départ la légende (probablement massaliote) du héros *Nemausus*, fils d'Hercule, dont on a fort abusé (Voir Étienne de Byzance, *sub voce*), écrivait encore sous Tibère, qui lisait avec plaisir ses poésies & ses romans. Elle figurait probablement dans son *Traité des souffrances amoureuses* (Περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων), dédié à Cornélius Gallus.

[2] Il est presque inutile de rappeler à nos lecteurs que nous employons ici le mot *saint* dans le sens que lui donnaient les anciens; comme nous serons forcé d'employer ailleurs & de la même manière les mots *sacré* (*sacer*, *sacrum*, *sacrae res*, *locus sacer*) & *divin* (*divus Iulius*, *divus Augustus*, *domus divina*, &c.). L'adjectif *sanctu* (*a sancire*), qui se dit comme l'adjectif *religiosus* (Gaius, *Comment.* 2, n. 4, de tout ce qui est interdit ou inviolable religieusement parlant (sans être pourtant sacré ou consacré : voir les grands dictionnaires, *sub voce*), s'ajoutait même comme épithète au nom de certains dieux, de ceux surtout dont la divinité n'était pas admise ou reconnue par tout le monde : — SANCTO · SANCO SEMONI · DEO · FIDIO · SACRUM (*Inscr. Rom.* Orelli, 1860). — SANCIO · SANCTO · T · AELIS... D · D (*Dono Dedit*) (*Inscr. Veron.* Orelli, 1859). — DEO · SANCTO · SERAPI... (Orelli-Henzen, 5836). — C'est dans le même sens que les tombeaux étaient saints : *Deorum Manium jura sancta sunto* (*Lex XII Tab.* Cic. *de Leg.* l. 2, c. 8, § 22), comme les *Manes* (*Manes, dii Manes*), dont ils étaient devenus le domaine & l'asile (Voir Orelli, 4775 & *pass.*).

[3] A la façon des Pélasges dont parle Hérodote, ... ἐπωνυμίην δ' οὐδ' οὔνομα ἐποιεῦντο οὐδενὶ αὐτῶν (Hérod. *Hist.* lib. 11, c. 52), & des Germains de Tacite qui adoraient aussi les grands bois & les forêts (*Lucos ac nemora consecrant*) (Tacit. *Germ.* c. 9).

[4] ... Καδοῦρκοι καὶ πόλις Δουήονα [p. Διούονα ?]. (Ptolem. lib. 11, c. 6 [7], § 11, *edid.* L. Renier, *Annuaire des Antiquaires de France*, année 1848, p. 254.)

[5] La fontaine toujours célèbre des Chartreux au delà du Lot, que traverse le beau pont de Valentré.

[6] Le nom de *Nem(-au)* ou *Nem(-aus)* que les latins traduisaient sans grand changement par celui de *Nemausus* (*Ne-*

illustre & savant évêque de la même ville, qu'elle fut redevable de ses commencemens à celle de Marseille, & que les Phocéens s'étant établis dans

Associée au mot celtique *ona* qui figure aussi dans une foule de noms de lieu de la Gaule ou de la Bretagne, elle servait à désigner d'une manière générique ces fontaines bienfaisantes que l'on déifiait de la même manière, & que l'on adorait sous le même nom (*Nemet-ona*) depuis les rives du Rhin jusqu'à celles de la Tamise[7]. Dans le sud de la Gaule, la tribu celtique des Bituriges Viviskes, qui n'était suivant toute apparence qu'une fraction dissidente des *Bituriges Cubi*, l'un des peuples les plus connus de la Gaule centrale, où il avait longtemps dominé, s'était de même arrêtée au bord d'une belle source qui sortait de terre à l'entrée du désert des *Meduli* (le Médoc aujourd'hui), à quelques pas du fleuve *Garouna* (*Gar-ona*), où Strabon avait trouvé les émigrants établis depuis plusieurs générations & déjà puissants à leur tour. La ville fondée par eux autour de cette source miraculeuse, car elle naissait presque au milieu des sables, n'était autre chose que la cité florissante de *Burdigala* (Bordeaux)[8], si bien décrite au quatrième siècle par le poëte Ausone, qui nous la montre groupée toujours autour de *sa Fontaine*,

Per mediumque urbis fontani fluminis alveum...
(Auson. *l.l.* v. 17.)

devenue par degrés le génie ou le dieu tutélaire de la ville (*genius urbis, tutela*), comme on le disait dans la langue religieuse des Romains.

Les eaux de la fontaine de Nimes étaient au moins aussi limpides, de l'aveu du poëte lui-même,

..... vitrea non luce Nemausus
Purior.
(Auson. *l.l.* v. 33-34.)

que celles de la source oubliée qui avait attiré & fixé les Bituriges à l'entrée de la *lanne* des *Meduli*. Elles sont encore aujourd'hui la seule eau constante & potable[9] qu'envoient à la plaine voisine des *Étangs* (*Stagna Volcarum*) les *garrigues* arides du mont Kébenne, au pied desquelles elles sourdent en bouillonnant. Il y a donc plus d'une raison de croire que les choses se sont passées chez les Volkes Arécomikes, devenus les maîtres de cette plaine, comme elles s'étaient passées chez les Bituriges Viviskes, lors de la fondation de *Burdigala*. Ce serait autour & au-dessous du bassin de la fontaine, ou le long des ruisseaux qui lui servaient alors d'émissaires,

... blandas per aquas ....
(*Vetus inscr. rom.* ap. Gruter, p. 93, 11.)

que se seraient groupées d'abord, puis alignées un peu au hasard les chaumières & les rues de la ville naissante, au milieu des saules & des grands roseaux qui les garantissaient de loin en loin contre les feux obliques du soleil. Du côté du nord, d'où souffle par longues rafales le vent fougueux du *Circius* (le Mistral d'aujourd'hui), elles étaient abritées par un cirque de collines arides qui pouvait servir de poste d'observation (*speculum*) ou de lieu de refuge (*oppidum*) en cas de péril.

Les familles que la source avait attirées & réunies au pied de ces collines en se multipliant d'année en année & en se dispersant de proche en proche dans la plaine qu'elle fertilise, y restaient comme suspendues à ses mamelles. Elles se rappelaient, un peu confusément il est vrai, que c'était sur ses bords, à l'abri de ses rochers ou de ses ombrages, qu'avait commencé la jeune communauté (χοινόν, *coetus*), à laquelle les Grecs du littoral donnaient depuis quelque temps le nom flatteur de πόλις (la ville, la nouvelle ville). Celui de Νέμαυσος, auquel ils l'associaient en manière de complément (Νέμαυσος πόλις), était-il autre chose lui-même que le nom de la fontaine étendu par degrés à la ville qui grandissait sur ses bords[10]?

mausum chez Pline, l. 3, c. 4 [5]), ne serait qu'une variante de ce radical, que l'on retrouve suivi ou précédé d'affixes significatifs dans une foule de noms de lieu de la Gaule du nord, parmi lesquels nous signalerons ceux de *Nemetacum*, de *Nemetocenna*, du fleuve *Nemesa*, du peuple des *Nemetes* & d'un *Vernemetum* qui existait en Bretagne, chez les *Coritani*. (Voir l'*Itinéraire d'Antonin*, sub voce.) — Au moyen âge, on y désignait encore, sous le nom de *Nimidae*, les sacrifices païens que condamnaient alors les conciles (*De sacris silvarum quae Nimidas vocant : Carlomanni Capitul. de superstit.*), & les forêts saintes où se pratiquaient toujours ces sacrifices (*Silva quae vocatur nemet*... Dipl. ann. 1031, *in Cartul. eccles. Kimperl.*).

[7] Ces indications nous sont fournies par deux inscriptions, dont l'une a été découverte chez les *Nemetes*, sur les bords du Rhin, à Altripp, près de Spire (Orelli-Henzen, 5904); l'autre, en Angleterre, près d'un village qui porte aujourd'hui le nom de Wellcot, *la chaumière de la source* (Orelli-Henzen, 5898).

[8] Ces curieux détails sur la fondation de la ville marchande (ἐμπόριον) de Bordeaux ont été probablement fournis à Strabon (l. 4, c. 2, § 9) par Posidonius, qui paraît avoir décrit avec soin cette région mal connue, où il avait voyagé l'un des premiers, plus d'un siècle avant notre ère (Voir les notes précédentes). — L'estuaire (λιμνοθάλαττη) sur les bords duquel la ville s'était élevée, n'était autre chose que le bassin de la fontaine dans lequel pénétraient les eaux de la mer à la marée haute, & que l'on avait élargi de manière à en faire une sorte de port intérieur, mieux abrité & plus commode que ne l'est aujourd'hui la rivière.

[9] Avec la petite rivière du Vistre, dont les eaux huileuses & dormantes n'avaient rien d'engageant à coup sûr.

[10] ... ἀπὸ κρήνης ὁμωνύμου, comme le dit Strabon (l. IV, c. 1, § 13) en parlant de Thurium (Θούριοι), fille posthume de Sybaris, née comme beaucoup d'autres sur les bords d'une fontaine dont nous ne savons cette fois que le nom.

celle-ci, Nimes devint par leur moyen une espèce de colonie grecque; car elle

Le sentiment de reconnaissance que ses habitants éprouvaient à plus d'un titre, pour cette eau bienfaisante qui abreuvait leurs troupeaux en fécondant leurs cultures, avait pris insensiblement le caractère d'un véritable culte, simple & vague de forme, comme l'étaient alors ces religions naïves, à peine distinctes de la nature qui les inspirait[11]. Pauvres ou riches, ils venaient déjà dès cette époque jeter dans le *creux* de la Νύμπη (Νύμφη plus tard) de modestes offrandes, proportionnées à leur fortune ou à l'importance de la grâce qu'ils demandaient[12]. Mais ce culte, tout gaulois d'origine, paraît s'être ici transformé d'assez bonne heure sous l'esprit & sous la main hardie des Grecs, qui donnaient, comme on le sait, des héros ou des demi-dieux pour fondateurs à la plupart de leurs cités. Antérieure à la ville dont elle avait été l'occasion & le point de départ, si elle ne l'avait pas littéralement *fondée*, comme le disait un naturaliste ancien[13], la Fontaine sainte de *Nemausus*

Fons sacer, hunc multi numen habere putant...
(Ovid. *Her.* ep. xv, v. 158.)

s'était aisément confondue dans leur esprit avec ces héros des premiers âges que vénéraient chez eux les cités & les familles nobles, les unes à titre de fondateur (κτίστης, οἰκιστής), les autres à titre de père ou d'ancêtre divin (ἀρχηγός, ἀρχηγέτης)[14]. Ils ne se contentaient point de leur imposer des noms masculins de tournure ou de finale, qui se substituaient ainsi aux vieilles appellations féminines sous lesquelles les Gaulois & les Germains désignaient leurs fontaines saintes[15]. Ils se les représentaient sous des formes toutes viriles & toutes guerrières, analogues à celles que prêtaient leurs artistes aux héros fondateurs des villes grecques, au divin Taras, par exemple (ὁ Τάρας, Τάραντος), que les belles monnaies des Tarentins, déjà puissants à cette époque, nous représentent assis de mille manières sur le dos d'un dauphin, brandissant quelquefois le trident de Neptune[16]. A Ténédos, qui rattachait aussi son origine à un héros fondateur (ἥρως κτίστης) dont elle avait pris le nom (ἥρως ἐπώνυμος, il s'appelait ici Ténès ou Tennès), cet ancêtre divin était devenu par degrés le dieu le plus vénéré (*sanctissimus deus*) des habitants de l'île[17] qui lui avaient bâti un temple & dédié une statue assez belle pour tenter le célèbre Verrès, au début de ses collections & de sa carrière administrative, deux choses qui semblaient se confondre dans son esprit.

Il y a plus d'une raison de croire que le temple du nouveau *dieu*, comme l'appelaient à leur tour les Romains (*Deus Nemausus*, voyez plus loin),

[11] ... *Ceterum nec cohibere parietibus deos, neque in ullam humani oris speciem adsimulare... Lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident.* (Tacit. *Germ.* c. 9.)

[12] Les anciens désignaient sous le nom générique de *stipes*, ces offrandes de forme & de nature très-variée (des pièces de monnaies le plus souvent) que l'on rencontre dans les bassins de toutes les fontaines saintes (*iactas stipes*, Plin. *Epist.* l. 8, ep. 8) & dont quelques-unes remontent à des époques relativement anciennes. Rien n'indique pourtant que la Fontaine de Nimes ait rendu des oracles, comme les *Aquae Aponae*, près de Padoue, & d'autres fontaines italiennes où l'on retrouve de loin en loin ces sentences prophétiques (χρήσμοις, *sortes*), gravées à la pointe sur de petites lames de bronze encore lisibles aujourd'hui. (Voyez celles qu'a publiées M. Mommsen, dans le tome I du nouveau *Corpus inscr. lat.* p. 267-270.)

[13] En parlant de ces sources chaudes ou froides qui avaient eu plus d'une fois l'honneur *d'augmenter le nombre des dieux : Augent numerum deorum nominibus variis urbisque condunt.* (Plin. *Nat. hist.* l. 31, c. 2.)

[14] Les maisons royales de la Germanie, celles des Anglo-Saxons notamment, avaient de même leur *Stammvater* ou leur *Stammgott* (le père ou le dieu de la lignée) analogues à plus d'un égard aux Ἥρωες ἀρχηγέται des familles nobles de la Grèce, γένη, ou aux fondateurs divins des maisons patriciennes à Rome : *auctor, conditor gentis.* (Voir chez Jacob Grimm, *les Stammtafeln des Anglo-Saxons* : Deutsch. Mythol; Anhang z. 1, und folg.) — L'héraclide *Nemausus*, dont Parthénius de Nicée racontait sous Tibère les voyages & les aventures, n'était que la forme dernière de ce Ἥρως Νέμαυσος tombé de la religion à la légende & de la légende au roman. Il n'aurait fait ainsi que prendre le nom de la ville au lieu de lui imposer le sien, comme l'affirmaient les géographes anciens : Νέμαυσος, πόλις τῆς Γαλλίας, ἀπὸ τοῦ Νεμαύσου Ἡρακλείδου, ὡς Παρθένιος. (Steph. Byz. *sub voce.*) — Νέμαυσος, πόλις Γαλλίας, ἀπὸ Νεμαύσου Ἡρακλείδου (Suidas), & comme l'a répété d'après eux M. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 160-161. — C'est à son titre de chef de la dynastie des Ænéades, d'où descendaient à leur tour les rois du Latium & le divin Romulus, que Virgile appelle Ænée du nom souvent mal compris de *pater... pater Æneas.*

[15] Ces appellations masculines que les Grecs ont imposées à un certain nombre de ces sources, dans les contrées où l'hellénisme a pénétré (*Aponus, Clitumnus, Nemausus*, &c.), s'arrêtent en général à l'entrée des pays barbares, comme la Gaule & la Germanie, où nous les retrouvons désignées le plus souvent sous les noms féminins que leur avaient imposés les indigènes (*Divona, Nemet-ona, Fons Ura*, &c.). Ces fontaines, désignées ainsi sous des noms féminins qui ne sont pas même des noms propres, sont évidemment les sœurs des Νύμπαι ou Νύμφαι, auxquelles les Grecs du Nord rendaient de très-bonne heure un culte & que nous retrouvons plus tard en Italie, sous le nom générique de *Nympae, Nymphae, Nymfae*, accolé d'ordinaire à un adjectif déterminatif. — Il est assez singulier de voir le mot *fons*, tout masculin chez les Romains, redevenir féminin au moyen âge en pénétrant avec les idiomes néo-latins, chez les peuples de race celtique & germanique où les eaux ont conservé jusqu'aujourd'hui leurs dénominations féminines.

[16] Voir *pass.* Eckhel, *Opera varia*, & les grandes collections de monnaies grecques. — *Datur haec venia antiquitati*, dit quelque part Tite-Live, *ut divina humanis miscendo, primordia urbium augustiora faciat.* (Liv. *Praefat.*)

[17] ...*Tenedo... Tennem ipsum qui apud Tenedios sanctissimus deus habetur, qui urbem illam dicitur condidisse, cujus ex nomine Tenedus nominatur...* (Cic. *in Verr.* act. II, lib. 1, c. 19, § 50.)

cut même langage, même religion, mêmes coutumes, mêmes armes & même

sous l'influence des idées grecques [18], n'était autre chose à l'origine que le bassin *sonore* d'où s'élèvent par bouffées ses eaux *vertes*

... glauce, profunde, sonore ...
(Auson. *l.l.* v. 50.)

en agitant les longues algues qui en tapissent les bords. On s'était contenté de l'entourer, suivant l'usage celtique, d'un cercle de pierres dressées, destiné à marquer les limites *du lieu saint* (*nemet, nimet, nimid*), qui répondrait ainsi au τέμενος ou à l'ἱερόν des âges héroïques de la Grèce [19]. C'était alors dans l'enceinte de ce temple sans murailles & sans images, ou le long des ruisseaux par où s'échappaient les eaux de la Fontaine, que ses fidèles venaient se laver silencieusement les mains dans l'*eau sainte* ou s'en mouiller les yeux, le front & les lèvres,

Ora manusque tua lavimus, Feronia, lympha ...
(Horat. *Satir.* 1, 5, v. 24.)

avant de lui adresser leurs prières & leurs demandes (*votum, vota suscipere, nuncupare*). Plus tard, quand la ville celtique fut devenue une ville romaine de fait comme de nom, on construisit un petit temple à quelques pas de la source, au pied des rochers où ses eaux *sont conçues*, comme on le disait alors d'un mot sacramentel [20]. Cet élégant *sacellum*, dont la nef est encore debout en partie, avait été évidemment bâti pour servir de demeure ou de maison (*aedes*) au dieu de la fontaine que l'on se représentait sous la forme tout humaine d'un beau jeune homme, quelquefois complétement nu, comme le héros Τάρας, dont nous parlions tout à l'heure, quelquefois coiffé du casque & bardé de l'armure héroïque [21]. La fontaine *Clitumnus*, aussi célèbre en Ombrie que l'était celle de *Nemausus* chez les Volkes Arécomikes, avait de même son temple vénéré [22], bâti à peu de distance du bassin élargi où sourdaient silencieusement ses eaux limpides par une foule de *regards* inégaux qui s'ouvraient & se fermaient tour à tour. Il était entouré à diverses distances de *sacella* ou de temples inférieurs, dédiés aux nombreux ruisseaux qui apportaient successivement leur tribut à la source principale, & qui avaient chacun leur nom, leur dieu & leur culte [23] analogue, dit un écrivain ancien, à celui du grand temple où l'on voyait le dieu *Clitumnus* debout sur un autel de marbre, vêtu cette fois de la robe bordée de pourpre que portaient les magistrats & les prêtres [24]. Le temple du dieu *Nemausus*, assis aussi sur les bords & à quelques pas de la Fontaine (*aedicula fonti adposita* : Frontin.), avait donc été bâti suivant les prescriptions du rituel antique. Il était orienté du côté du levant, en face et presque dans l'axe du nouveau *balneum* que dominait la statue d'Auguste (Voir une des notes suivantes.) [25]; & ce fut à dater de ce moment, sous le péristyle ou dans l'aire du petit temple que les *dévots* du dieu vinrent déposer ou suspendre leurs offrandes, quand leurs prières avaient été exaucées [26].

[18] Un écrivain du premier siècle, Pline le Jeune, applique de même le nom de *fontaine-dieu* (*... quibus ille fons deusque celebratur* : Plin. *l.l.*) à la fontaine Clitumnus, dont on avait fini par faire un *Jupiter salutaris*, analogue au *Jupiter Baisirensis* du village de Cadiac, dans la vallée d'Aure, célèbre aussi par ses sources thermales. — Il parait pourtant que beaucoup de dévots hésitaient à trancher ces questions délicates, comme l'indiquent les mots *sive deus, sive dea*... par lesquels commencent certaines inscriptions dédicatoires.

[19] C'est à ces temples primitifs, tels qu'on les construisait dans l'Occident barbare, que s'appliquait, avant la conquête romaine au moins, le nom celtique de *vernemetis*, que Fortunat traduisait par les mots : *fanum ingens*. (Voir supra.)

[20] *Concipitur Appia in agro Lucullano, via Praenestina, inter miliarium VII & VIII, diverticulo sinistrorsus passuum DCCLXXX.* (Frontin. *de aquae ductibus urb. Rom.* c. 5.) — *Concipitur aqua Virgo, via Collatia, ad miliarium octavum, palustribus locis.* (*Id. ib.* c. 10.)

[21] Je me suis demandé plus d'une fois, en lisant l'excellent chapitre de Ménard sur « le temple de la fontaine » (*Hist. de la ville de Nimes*, t. 7, p. 41 & suiv.), dont il avait compris la véritable destination, sans se rendre compte du grand rôle qu'a joué la fontaine elle-même dans l'histoire primitive de la ville, si le beau torse découvert de son temps (en 1734) « sous les ruines des bains de la fontaine » (*id.* p. 140), n'était pas celui du dieu *Nemausus* lui-même. Les monnaies de la ville (Voir plus loin), dont le témoignage est ici d'un grand poids, le représentent tour à tour casqué & la tête nue, à la façon du héros *Taras* & de nos divinités topiques des Pyrénées, qui ne sont elles aussi que des *genii, genii loci*. — Quant aux douze niches pratiquées dans les murs latéraux de la *cella*, rien ne prouve qu'elles aient reçu réellement des statues, & surtout que ces statues aient été celles des grands dieux de la ville, groupés ainsi autour du dieu Nemausus, comme l'ont supposé les archéologues nimois (Ménard, Granjent, &c.) en s'appuyant sur des indications dont aucune ne supporte sérieusement l'examen.

[22] *Adjacet templum priscum et religiosum* (Plin. *Epist.* l. 8, ep. 8).

[23] *Sparsa sunt circa sacella complura, totidemque dii. Sua cuique veneratio, suum nomen, quibusdam vero etiam fontes.* (Plin. *l.l.*)

[24] *Stat Clitumnus ipse, amictus ornatusque praetexta* (Plin. *l.l.*).

[25] Comme l'*aedicula* de l'*Aqua Virgo*, d'Agrippa, une des eaux les plus célèbres de la Rome antique. Une peinture à fresque, exécutée sur les murs intérieurs du *sacellum*, représentait la jeune fille (*virguncula*, indiquant aux soldats *les veines* de la fontaine à laquelle elle a laissé son nom. (Frontin. *de aquae duct.* c. 10.)

[26] On a retrouvé & remis au jour, dans ces dernières années, le soubassement de ce péristyle, auquel on accédait par un escalier de quatre degrés. Il était soutenu par des colonnes corinthiennes, accouplées deux à deux & séparées les unes des autres par des piédestaux en saillie, destinés évidemment à supporter des statues dont les débris jonchent encore le sol. (Voir MM. Durant & Granjent, *Monuments antiques du Midi de la France*, & Pelet, *Mem. de la Soc. des Antiq. de France*, t. 1, p. 15 & suiv.)

forme de gouvernement que les Grecs ou les Marseillois[1]. Ses habitans, qui

En construisant, peu de temps auparavant, les belles murailles dont les ruines couronnent encore sur plusieurs points le faîte des collines qui commandent la plaine, du côté de l'ouest comme du côté du nord, les Romains avaient eu la précaution d'enfermer dans cette vaste enceinte le bassin de la fontaine & le cirque de rochers qui l'encadre à son tour [27]. A l'époque romaine, comme à l'époque celtique, elle formait toujours le centre & le cœur de la ville dont la direction de ses eaux paraît avoir décidé les divers quartiers, séparés longtemps les uns des autres par des cultures & des jardins maraîchers, comme dans la Rome de Servius Tullius. Le bassin de la fontaine que l'on avait recouvert à *Burdigala* d'une voûte ou d'une coupole de marbre, en manière de temple,

Quid memorem pario contectum marmore fontem?
(Auson. *l.l.*)

était resté ici tel que l'avait façonné la nature, sans autre ornement que le cirque de rochers, qui mirent dans ses eaux leurs flancs déchirés & leurs maigres verdures. Mais elle n'en sortait plus, comme elle l'avait fait longtemps, en ruisseaux inégaux que ses alluvions envasaient & déformaient à chaque crue [28]. C'est alors, en effet, que paraissent avoir été bâties la jetée & la digue transversale qui servent encore de mur de soutènement au bassin de la fontaine & qui avaient pour but d'en régler à la fois l'étiage & le débit, sans toucher à la coupe toujours sainte d'où ses eaux s'épanchaient [29].

... *aquae lene caput sacrae* ...
(Hor. *Od.* l. 1, od. 1, v. 22.)

Un chenal semi-circulaire dont les murs, reconstruits au siècle dernier, contournent encore le pied des rochers qui forment le cirque de la fontaine, recevait la meilleure partie de ces eaux. Il les portait, en alimentant d'élégants bains d'eau froide construits au-dessous de la jetée, dans un vaste bassin (*lacus*) couvert en partie, où elles déposaient leurs troubles avant de se répandre dans les divers quartiers de la ville par des aqueducs voûtés ou des canaux à ciel ouvert que l'on désignait, à Rome, sous le nom classique d'*Euripe* (*Euripus*) [30]. Le principal de ces canaux, qui répondait probablement à l'artère principale de la source, se dirigeait comme aujourd'hui du côté du sud-est. Il longeait, en s'en éloignant par degrés, le pied de la rampe de collines qui s'abaisse de ce côté vers la plaine qu'elle encadre, & pénétrait ainsi dans la ville actuelle, qui n'est, comme on le sait, qu'un des quartiers de la ville antique, entouré au moyen âge de murailles & de fossés [31].

A l'autre extrémité du bassin, presqu'en face du *temple de la fontaine*, comme on l'appelle toujours, d'un mot plus juste qu'on ne le croit, une autre prise d'eau, pratiquée probablement à une époque plus récente, perçait la paroi rocheuse du bassin, à l'aide d'un énorme tuyau de plomb qui ne mesurait pas moins de 14 *pouces* de diamètre. Elle allait, en longeant aussi l'enceinte & les portiques du *balneum*, rayonner du côté du sud, dans les nouveaux quartiers qui s'étendaient rapidement entre l'*Euripe* de la fontaine, devenu le centre de la ville marchande, & le torrent sans eau du Cadereau qu'interceptait aussi l'enceinte du grand mur bâti par Auguste [32]. [E. B.] — *(Voir la suite & la fin de cette note au chapitre* LXXVIII *de ce même livre* (fondation de la colonie de Nimes), *auquel elle appartient par son sujet comme par sa date.*] [Note de l'Éditeur.]

[1] Fléchier, *Dissertation ms. sur Nimes.*

[27] On avait à peine remarqué jusqu'ici ces particularités significatives, qui nous paraissent éclairer d'un jour nouveau l'histoire des origines de la ville.

[28] Nous croyons pouvoir induire ce fait, assez naturel d'ailleurs, de la forme légèrement bombée que présente la plaine entre les deux rampes de collines qui resserrent de deux côtés le bassin de la fontaine. Ce seraient ainsi ses alluvions séculaires qui auraient produit cette turgescence, à la suite de laquelle les eaux arrêtées par ces remblais se seraient frayé latéralement une route du côté du sud-est, par où elles s'échappaient déjà en majeure partie à l'époque romaine.

[29] A en juger par l'emplacement du *balneum* public (Voir l'inscription du légionnaire *T. Iulius Festus*, chez M. Herzog, *Append. epig.* n. 109), construit dès le temps d'Auguste au-dessous de cette jetée, elle aurait servi en même temps de ligne de démarcation entre la zone sacrée & la zone profane de la fontaine, qui avaient chacune leur caractère & leurs attributions bien distinctes, comme nous l'apprend encore Pline le Jeune en parlant de la fontaine Clitumnus : *Is* (*pons quidam lapideus aut marmoreus*) *terminus sacri profanique : in superiore parte navigare tantum, infrà etiam natare concessum* (Plin. *l.l.*). — La grande statue d'Auguste en bronze doré dont on a retrouvé au dix-huitième siècle le stylobate & quelques fragments (avec une double inscription monumentale, oubliée par M. Herzog dans son *Appendix epigraphica*), était dressée au centre du *balneum* que protégeait cette jetée, au-dessous du bassin de la fontaine où se trouvaient ainsi rapprochés & confondus, dans une sorte de culte commun, le premier & le second fondateur de la ville, le divin Auguste qui l'avait entourée de murailles & le *dieu Nemausus* qui en avait réuni & agroupé les premiers habitants. (Voir plus loin.)

[30] Voir sur ces grands travaux, dont nous ne pouvons ici qu'indiquer les résultats, les dissertations III & IV de Ménard, t. 7, dont l'esprit toujours juste & le savoir de bon aloi, à quelques confusions près, arrivent sur chaque question à la vérité de détail, si la vérité d'ensemble lui échappe quelquefois.

[31] Sous le comte de Toulouse Raimond V, en l'année 1194 de notre ère.

[32] Je serais sur ce point plus affirmatif que Ménard, qui le reporte au premier siècle de notre ère en oubliant la célèbre inscription de la Porte-d'Auguste, un des titres de noblesse de la ville. J'écarte aussi ce qu'il dit, un peu complaisamment, au sujet des Sept Collines que ce mur aurait renfermées comme celui de Rome. (Ménard, t. 7, *dissert. XIV, sur les murs romains de Nimes*, p. 126-129.)

 An de Rome 636

prirent le nom d'Arécomiques, dont l'étymologie est grecque, le donnèrent en même temps à vingt-quatre bourgs ou villages de leur dépendance, qui composoient une petite république dont Nimes étoit le chef.

Cette ville, que les anciens nous représentent comme extrêmement propre en été & fort sale en hiver, à cause de plusieurs ruisseaux dont elle étoit arrosée, & sur lesquels on avoit construit divers ponts de bois & de pierre, étoit divisée, à ce qu'il paroît, en cinq décuries. Elle devint colonie romaine & porta le nom d'Auguste, *colonia Augusta Nemausensis*. Elle eut, avec l'usage du droit latin, le privilége de faire battre monnoie & d'avoir un intendant des trésors, *praepositus thesaurorum Nemausensium*, dont il est fait mention dans la notice des dignités de l'Empire, privilége qu'elle ne partagea qu'avec quatre autres villes des Gaules. Il paroît, par les inscriptions, qu'elle avoit quatre magistrats ou quartumvirs, préposés pour la garde & la régie de ses finances; d'autres inscriptions en marquent six. Elle étoit indépendante[1] du gouverneur de la province, de même que les vingt-quatre villes (κῶμαι) ou bourgs qui lui étoient soumis, qui jouissoient comme elle du droit latin & avec lesquels elle ne formoit qu'une même cité, un même gouvernement & un même peuple recommandable par sa valeur; de là venoit que ce peuple étant fort nombreux, il y avoit aussi plus de citoyens qui, après avoir exercé à Nimes les charges de la magistrature, avoient droit d'aspirer aux principales dignités de la République romaine. Outre les duumvirs, qui avoient la principale administration du gouvernement politique, il est fait mention, dans les anciennes inscriptions de Nimes, d'un collége de six magistrats ou sévirs, préposés pour l'administration de la justice, & des décurions ou sénateurs de la même ville. On a peut-être voulu représenter un de ces duumvirs ou sévirs de Nimes dans une médaille[2] fort singulière des Volces Arécomiques, où d'un côté on voit une tête ornée d'un diadême avec ce mot : VOLCAE; & au revers, un sénateur revêtu de la toge avec ces lettres : AREC[3]. Outre les sévirs dont nous venons de parler, il y avoit

Éd. origin. t. I, p. 59.

[1] Strabon, l. 4, p. 186.

[2] Hardouin, *Opera*, p. 176.

[3] Les renseignements que nous fournissent les inscriptions antiques sur l'état intérieur & sur l'organisation politique de la ville de Nimes, à l'époque romaine, sont tellement nombreux & tellement précis, sur les points essentiels au moins, que l'on a quelque peine à s'expliquer les méprises & les erreurs de toute espèce que les Bénédictins ont accumulées dans ce chapitre, l'un des plus discutables de leur savante histoire. Nous nous contenterons de signaler & de relever à l'occasion les principales, sans revenir sur les idées fausses qu'ils paraissent s'être faites relativement aux origines de la ville dont les Massaliotes ont été les maîtres, il est vrai, pendant assez longtemps (Voir une des notes suivantes.), mais qui était loin d'être, comme on vient de le voir, une ville grecque de langue, de mœurs, de religion & de culture. L'étymologie du mot arécomique, dérivé des deux mots Ἄρης & κώμη, κῶμαι (les villages de Mars, dédiés à Mars), nous paraît elle-même des plus contestables, quoiqu'on n'ose la repousser d'une manière absolue en présence du sobriquet *Tectosages* qui a bien l'air d'être emprunté, lui, à la langue latine.

On peut affirmer au moins, contrairement à leur opinion, qu'elle n'a jamais eu de *duumviri* comme en possédaient la plupart des colonies romaines ou latines de la Province, ni de *seviri municipales*, par la raison tout à fait concluante qu'il n'a jamais existé en Gaule de magistrats municipaux de ce nom & de ce numéro là. Ce ne serait donc ni l'un ni l'autre de ces deux magistrats que représenterait la curieuse monnaie des VOLCAE AREC(*omici*), sur laquelle nous reviendrons en étudiant la numismatique de *Nemausus*, la plus riche (après celle

dans Nimes un collége de sévirs *augustales* & plusieurs autres colléges de pontifes destinés pour le culte sacré. En un mot, cette ville, de même que

de *Massalia*) & la plus intéressante de la Province. Ces deux assertions, aussi erronées l'une que l'autre, s'expliqueraient d'un côté par des erreurs de lecture trop communes malheureusement chez les épigraphistes du dix-huitième siècle[1], de l'autre par les idées fausses que l'on s'est faites longtemps sur l'institution du *Sévirat* (*Seviri augustales*) dont on ne s'expliquait pas mieux la composition (c'était un collége d'affranchis, incapables des fonctions municipales) que les attributions exclusivement religieuses[2].

Les duumvirs, qui représentaient dans la plupart des villes de la Province les deux consuls électifs & annuels de Rome, étaient connus à Nimes sous le titre exceptionnel de *quatuor* ou de *quattuor viri*, que les inscriptions locales écrivent moitié en chiffres & moitié en lettres : IIII *viri* ou IIII *viri*. On les y trouve désignés suivant la nature de leurs fonctions, tantôt sous le titre de IIII *viri iuri* ou *iure-dicundo*, tantôt sous celui de IIII *viri ab aerario*. Mais tout semble indiquer que leurs attributions répondaient à très-peu de chose près à celles des duumvirs qui prenaient eux-mêmes, dans certaines villes, les titres spéciaux de II *viri iuri-dicundo* & de II *viri ab aerario*[3]. Comme les *duumviri* des colonies proprement dites, ils avaient au-dessous d'eux des *quaestores* & des *aediles*, dont le nom revient plus fréquemment encore dans les inscriptions romaines de *Nemausus*. On a supposé, non sans vraisemblance, que le titre de IIII *viri* se serait substitué à celui de II *viri* dans certaines villes & dans certaines régions de la Gaule, par suite des affinités d'attributions légales qui rapprochaient les II *viri iuri-dicundo* & les *aediles*, avec lesquels on aurait fini par les confondre sous le nom familier de IIII *viri*[4]. Le titre de *quattuor viri ab aerario*, qui est plus rare à Nimes que celui de *quattuor viri iuri-dicundo*, s'expliquerait peut-être, comme le suppose M. Herzog, par l'étendue du territoire de la *Civitas* & par le chiffre élevé de sa population, qui auraient fait sentir le besoin d'augmenter le nombre de fonctionnaires dont le travail & la responsabilité se trouvaient ainsi notablement accrus[5]. Ce serait, dans tous les cas, aux IIII *viri* que s'appliquerait le texte bien connu de Strabon, relativement au droit de cité acquis à tous ceux qui avaient obtenu à Nimes la questure ou l'édilité, puisque l'on n'arrivait jamais à la cité qu'après avoir parcouru tout le cercle des magistratures municipales; ce qui achèverait, pour le dire en passant, d'assimiler les titres de II *viri* & de IIII *viri*, entre lesquels on a vainement cherché quelque différence essentielle.

Ceux de ces magistrats émérites qui avaient parcouru avec honneur, comme on le disait déjà, l'édilité, la questure et le *quattuorvirat*, obtenaient souvent de l'empereur l'octroi ou le don du cheval public (*equo publico donatus*, *honoratus*, ou simplement *equo publico*, en sous-entendant *donatus*), qui les élevait au rang des *equites* (les cavaliers, les chevaliers), supérieurs aux fantassins (*pedites*) dans l'ancienne constitution politico-militaire de Servius Tullius que les révolutions modifiaient à Rome sans la détruire[6]. Les mieux traités d'entre eux joignaient à ce premier titre, assez commun dans les inscriptions de Nimes, celui de membre des cinq décuries : *ex* V *decuriis*; ce qui signifie simplement que leur nom avait été inscrit par ordre de l'empereur dans l'album de l'une des cinq décuries de juges (dans la cinquième le plus souvent), chargées alors de rendre la justice à Rome[7], comme nous l'apprend une inscription antique, en expliquant ces trois mots mal compris pendant longtemps[8].

[1] Je les ai constatées dans le *Recueil épigraphique* de leur premier volume, sous les numéros 65, 66 & 69.

[2] Nous reviendrons, au livre III, sur cette nouvelle question.

[3] Le judicieux Ménard, qui a reproduit très-exactement les inscriptions de sa ville natale, & qui les explique d'une manière beaucoup plus intelligente que les Bénédictins, admettait encore, à côté de ces *quattuor viri* municipaux, des *quattuor viri* religieux, dont l'existence lui paraissait attestée par ce texte fort simple relatif à un de ces magistrats qui avait été *pontifex* dans sa ville natale.

D · M
M · CORNELII · M · F · VOLT
MAXIMI · IIII VIR · AB · AERA
PONTIFICIS

(Ménard, l. vii, p. 262, n° 76.)

[4] Ernst. Herzog, *Gall. Narb.* p. 217.

[5] Herzog, *l.l.*

[6] Voir dans les Inscriptions d'Arles, de Vienne & de Lyon, de fréquentes allusions à cette dignité, qui paraît avoir été très-recherchée dans la haute bourgeoisie des villes gallo-romaines. — Elle est au contraire extrêmement rare dans l'épigraphie de Narbonne, où je ne me souviens point d'avoir vu mentionné ni l'*equus publicus*, ni les *quinque decuriae*.

[7] Elle avait été créée par Caligula qui avait ajouté, dit Suétone, une cinquième décurie aux quatre organisées par Auguste (*ad quattuor prioris quintam decuriam addidit*. Suétone, *Calig.* c. 16). Les membres, probablement très-nombreux, de cette nouvelle décurie, étaient désignés familièrement sous le titre de *ducenarii*, à cause de leur cens (*ex inferiore censu*), qui ne dépassait pas deux cent mille sesterces. (Voir Suétone, *Div. Aug.* c. 32, & Plin. *Nat. Hist.* l. 33, c. 7 & 8.)

[8] Ce *titulus gravis momenti*, comme l'appelle avec raison M. le professeur Henzen, est une inscription de Tarragone, que nous reproduisons d'après M. Em. Hübner, dont la lec-

les autres colonies, avoit les mêmes officiers que Rome, des questeurs, des édiles, &c., & plusieurs corporations; elle étoit ornée des mêmes édifices publics, d'un amphithéâtre qu'on appelle encore aujourd'hui les *Arènes*, l'un des plus entiers de l'Europe, des temples, des basiliques, des thermes & autres

C'est de ce nouveau titre honorifique assez commun aussi dans les inscriptions de Nimes, où on l'énonce laconiquement comme le premier (*equo publico, ex* V *decuriis*), que les anciens historiens de la ville, & les Bénédictins d'après eux, induisaient l'existence de décuries & de centuries locales dans lesquelles aurait été répartie, à Nimes comme à Rome, la population de la cité.

Quant au corps municipal proprement dit (*ordo decurionum, decuriones,* INSCR. *pass.*), dont ces magistratures n'étaient que le couronnement, il paraît avoir ressemblé lui-même, par sa composition comme par ses attributions, aux conseils municipaux de la plupart des villes romaines, quoique l'on y compte un plus grand nombre qu'ailleurs de ces décurions honoraires (*decuriones ornamentarii, — ornamentis decurionalibus*), qui, ne pouvant prétendre au titre & aux prérogatives réelles du décurionat, puisqu'ils étaient affranchis de naissance, en briguaient au moins l'honorariat et les insignes[9]. Le titre de colonie, que la ville se donne dans ses monuments officiels, n'était lui-même qu'un titre purement honorifique, puisque les écrivains les plus compétents & les mieux renseignés, comme Strabon & Pline, la classent parmi les villes latines de la Province[10]. Les monnaies de bronze bien connues qu'elle frappait sous Auguste à son titre de ville latine & que la plupart des *civitates* de la Province paraissent avoir successivement adoptées, comme monnaie divisionnaire[11], n'impliqueraient pas non plus l'existence d'un atelier monétaire dont il n'existe point de produits connus, même à l'époque de la tétrarchie. Il est certain au moins qu'elle n'a jamais eu de *procurator monetae* comme en possédaient les grandes villes de Lyon, de Trèves & d'Arles[12], les seules que l'on trouve désignées par leur nom dans la *Notitia dignitatum utriusque imperii,* espèce d'Almanach impérial (sans les noms des fonctionnaires), rédigé à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle. Le *praepositus thesaurorum Nemausensium,* dont le titre mal compris paraît avoir induit les Bénédictins en erreur, n'était, à Nimes comme ailleurs, qu'un des hauts employés du domaine, chargé de centraliser les revenus de l'État ou du prince dans une circonscription déterminée.

Les détails qu'ils nous donnent sur l'état & sur l'aspect intérieur de la ville romaine, traversée par de nombreux ruisseaux qui la rendaient très-sale pendant l'hiver, auraient un véritable intérêt s'ils s'appliquaient réellement à la ville de Nimes dont nous ne savons guère, à l'époque romaine, que ce que les inscriptions nous en apprennent. Ils sont empruntés presque textuellement à un passage de Strabon, que les savants historiens se contentent d'abréger en le traduisant. Mais ils n'ont pas assez remarqué qu'il est question dans ce passage, non point de la ville que le géographe vient de décrire, mais de la voie *Domitia* qui menait à la ville, après avoir traversé le Rhône[13]. Nous en trouverions la preuve, si le fait avait besoin d'être prouvé, dans l'importance de ces ruisseaux ou de ces torrents, originaires, dit-il, de la chaîne des Alpes, ἐκ τῶν Ἀλπέων, située à l'est du Rhône (tandis que *Nemausus* est au pied des Cévennes, à l'ouest du fleuve), & que les voyageurs traversaient tantôt à gué, tantôt sur des ponts de pierre ou de bois, périlleux eux-mêmes à l'époque de la fonte des neiges. [E. B.]

ture rectifie sur plusieurs points celle de M. de Laborde (*Voyage de l'Espagne*, pl. 88, 23), adoptée comme base par M. Henzen (6467).

L · IVNIO · BL*aesi*
FIL · QUIRI*na*
MARONI · ÆD*ilio*
PATERNO · LANCIEN*si*
OMNIB · INRE PVBLICA
SVA · HONORIB · FVNCTO
IIVIR · BIS · SACERD · ROM · ET
AVG · CONVENT · ASTVRVM
ADLECTO · IN QVINQ · DECVRI*as*
*le*GITIM · ROMAE · IVDICANTIV*m*
*fl*AMINI · AVGVSTALI · P · H · C
P · H · C

(*Inscr. Hisp. latin.* edid. Æm. HUBNER; Berol., 1869, n° 4223.)

[9] Voir, au tome II de cette édition, le nouveau Recueil des inscriptions de Nimes, dont mon savant ami, M. Germer-Durand, a bien voulu se charger.

[10] Ἔχουσα καὶ τὸ καλούμενον Λάτιον, &c... (STRAB. l. IV, c. 1, § 12.) — *Oppida latina... Nemausum Arecomicorum.* (PLIN. *Nat. Hist.* l. III, c. 4 [5].)

[11] On les y trouve non-seulement effacées ou altérées par un long usage, mais coupées souvent en deux moitiés, de manière à répondre aux besoins du petit commerce.

[12] *Procurator monetae Lugdunensis, Arelatensis, Treberorum.* (*Notit. Dignitat.* chez D. Bouquet, t. I, p. 126, col. 2.)

[13] Il le dit lui-même de la manière la plus formelle en abordant ce nouveau détail : — Ἵδρυται δ' ἡ πόλις (Νέμαυσος) κατὰ τὴν ὁδὸν τὴν ἐκ τῆς Ἰβηρίας εἰς τὴν Ἰταλίαν, θέρους μὲν εὔβατον οὖσαν, χειμῶνος δὲ καὶ ἔαρος πηλώδη καὶ ποταμόκλυστον. (STRAB. l. IV, c. 1, § 12.)

monumens. Sidoine Apollinaire fait mention de deux maisons de campagne appelées *Prusianus* & *Voroangus*, situées sur les bords du Gardon, & par conséquent peu éloignées de Nimes. Un moderne[1] conjecture que ces deux maisons de plaisance étoient les mêmes que les lieux de Brosis & de Brocen, situés au territoire d'Alais, mais c'est sans fondement qu'il lit *Vorocingus* dans le texte de Sidoine[2] au lieu de *Voroangus*[3].

XXII. — *Vindomagus & autres villes des Arécomiques. — Les Umbranici. Les Anatiliens, &c.*

Vindomagus, située au milieu du pays des Volces Arécomiques, tenoit le second rang parmi les villes de ces peuples. On[4] conjecture que c'est la même que la ville d'Uzès; d'autres prétendent cependant que le Vigan, situé dans l'ancien diocèse de Nimes, & aujourd'hui dans celui d'Alais, est l'ancien Vindomagus; on y trouve en effet, en creusant, d'anciens monumens. Quoi qu'il en soit, la ville d'Uzès ne nous est connue que par les anciennes notices qui lui donnent le nom d'*Ucecia* & de *Castrum Uceciense*. Elle avoit sous les Romains un collége de sévirs[5] *augustales*.

Les lieux suivans, dont nous allons parler, se trouvant compris dans le pays des Volces Arécomiques, étoient sans doute du nombre des vingt-quatre villes ou bourgs qui dépendoient de la république de Nimes.

Le premier est *Ugernum*. Ce que Strabon rapporte de ce lieu, joint aux distances marquées dans les itinéraires, fait conjecturer[6] que c'est la ville de Beaucaire, ou plutôt l'île de *Gernica*, la Vergne, que formoit autrefois le Rhône entre Beaucaire & Tarascon. On peut ajouter que Grégoire de Tours n'appelle sans doute ce lieu *Ugernum Arelatense Castrum*, qu'à cause de sa situation dans le diocèse d'Arles, d'où dépend encore aujourd'hui Beaucaire; mais[7] d'autres prétendent que la situation de cette dernière ville, ni celle de l'île de *Gernica* ou *Gervica*, ne peuvent convenir à celle d'*Ugernum*, qui, suivant la table de Peutinger, étoit éloignée de quelques milles du Rhône, & que tout ce qu'il y a de certain, c'est que ce château étoit situé à la droite de ce fleuve, entre les villes de Nimes & d'Arles[8].

[1] *Histoire de l'Acad. des Inscr.* t. 3, p. 282.

[2] Sidoine Apollinaire, édité par Sirmond. — Voir *Sirmundi Opera*, p. 893.

[3] M. de Mandajors nous a fait remarquer que, dans toutes les éditions de Sidoine Apollinaire, on lit *Vorocingus* dans le *Propempticon ad libellum* de cet auteur, & qu'ainsi les copistes peuvent avoir changé aisément le *ci* en *a* & avoir mis *Voroangus* pour *Vorocingus* dans la lettre IX du second livre du même auteur. Il ajoute que les circonstances de cette lettre & la position des lieux ne permettent pas de douter que le *Prusianum* & le *Vorocingus* de Sidoine ne soient les lieux de *Brocis* & de *Brocen*, situés auprès d'Alais. Ses raisons nous ont paru si fortes, que nous admettons volontiers ses conjectures. [*Note rectificative ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale*, p. 661, col. 1.]

[4] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*.

[5] Grasser, *Antiquit. Nemaus.*

[6] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 601.

[7] Pagi, *Critiq.* ad ann. 584, n. 4.

[8] Il n'est point douteux que le château d'*Ugernum*, situé sur le bord occidental du Rhône, n'ait été à l'endroit où est aujourd'hui la ville de Beaucaire, qu'il n'ait donné son nom à l'île voisine de *Gernica* ou *Ugernica*, située au milieu du Rhône,

Ambrussum est sans doute le lieu d'Ambroix, qui subsiste encore aujourd'hui entre Nimes & Substantion, dans la distance marquée par les anciens itinéraires. Les Romains y avoient construit un pont sur le Vidourle, que les anciens itinéraires appellent *Pons Ambrussi.* Ce pont subsiste encore à un quart de lieue de Galargues; de cinq arcades qui le soutenoient, il en reste encore quatre du côté du nord qui ont échappé aux injures du temps; la cinquième, du côté de Montpellier, est abattue.

Lates, *Castellum Latara,* étoit un château situé dans une île formée par la petite rivière de Lez, *Ledum flumen,* vers son embouchure dans l'étang de Thau, qu'un ancien[1] auteur appelle *Tacrum,* & qu'on nomme aujourd'hui l'étang de Perols. Ce château, éloigné d'un peu plus d'une lieue au midi de Montpellier, prit dans la suite le nom de *Palude,* la Palu, à cause de sa situation. Il est à présent ruiné. Éd. origin. t. I, p. 60.

Substantion, *Sextantio* ou *Sestantio,* dont tous les itinéraires font mention, étoit autrefois une ville considérable, comme il paroît par les anciens monumens[2] qu'on y découvre. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village ruiné, qui n'a rien d'agréable que sa situation sur une colline voisine de la rivière de Lez. Ce lieu, situé à une lieue ou environ au nord de Montpellier, a été honoré du siége épiscopal de Maguelonne pendant trois cents ans & a donné son nom à des seigneurs qui prirent ensuite le titre de comtes de Melgueil ou Mauguio.

Forum Domitii[3], dont on a lieu de croire que Cn. Domitius Ahenobarbus

entre ce château & Tarascon. Il y a longtemps qu'elle a été jointe par atterrissement à cette dernière, sur quoi on peut consulter M. Astruc dans ses *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc,* part. 1, c. 7, p. 114 & suiv. [*Note rectificative ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale,* p. 651, col. 2.]

[1] Festus Avienus.

[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 6 & seq. — Voir, au tome II de cette édition, le *Recueil des inscriptions de la Province.*

[3] M. Astruc tâche de fixer[a], dans une dissertation, la position de *Forum Domitii* situé sur la route d'Arles à Narbonne. Il prétend, par les distances marquées dans les itinéraires, que *Forum Domitii* ne peut être le village de Fabrègues, situé à deux lieues au couchant de Montpellier, comme l'a cru Gariel, ni la ville de Frontignan, ainsi que le dit M. de Valois; & il est persuadé, par le calcul des mêmes distances, qu'il devoit être situé dans le lieu où on voit aujourd'hui le village de Villeveiras ou celui de Villemagne (il falloit dire Valmagne), au diocèse d'Agde : mais la question paroît entièrement terminée par la dissertation de M. Plantade insérée dans les mémoires de l'Académie de Montpellier. Cet habile académicien s'étend dans cette dissertation sur la découverte qu'il a faite des ruines d'une ancienne ville romaine, à un quart de lieue à l'orient de Fabrègues, dans un lieu inculte & sauvage; & il fait voir que ces ruines étant situées sur l'ancienne voie militaire, appelée *Via Domitia,* dont il a trouvé plusieurs vestiges, ne peuvent être que celles de l'ancien *Forum Domitii.* Il a vérifié, par les calculs astronomiques & géométriques, que la distance du *Forum Domitii* à Substantion étoit de huit milles romains; distance bien différente de celle qui est marquée dans les anciens itinéraires, dont l'autorité n'est pas toujours certaine, à cause des fautes des copistes, comme il le fait voir par la distance marquée dans les mêmes itinéraires entre Béziers & Narbonne. Il a calculé, par l'étendue des ruines de l'ancienne ville de *Forum Domitii,* que son emplacement étoit de quatre cents toises de circuit, & que les murailles, dont elle était environnée par une double enceinte, avoient douze pieds d'épaisseur. Parmi ces ruines, on trouve plusieurs débris de vases & de paves antiques. Enfin il conjecture que la ville de *Forum Domitii* fut détruite par les Vandales, lorsqu'ils firent une irruption dans la Province, au commencement du cinquième siècle.

Ptolémée, dans la description qu'il fait de la Gaule Narbonnoise au second livre de sa Géogra-

[a] *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc,* p. 112 & suiv.

fut le fondateur, nous paroît, après M. de Valois[1] & conformément aux distances marquées dans les itinéraires, avoir été situé dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui Frontignan, & non pas dans celui de Fabrègues, comme le prétend Gariel[2].

Maguelonne, *Magalona* ou *Civitas Magalonensium*[3], étoit autrefois une ville épiscopale située dans une île entourée d'un étang qui porte son nom, & non pas, comme veut M. de Valois[4], dans une presqu'île environnée de la mer. Ce n'est que dans les notices les moins anciennes qu'il en est fait mention. On pourroit la mettre au nombre des colonies phocéennes si, comme l'insinue le même M. de Valois, Étienne de Byzance en avoit fait mention sous le nom d'Alone; mais cela n'est pas certain. Charles Martel, après en avoir chassé les Sarrasins, la fit raser, parce qu'elle favorisoit les courses de ces infidèles, ce qui occasionna la translation du siége épiscopal à Substantion. Le diocèse de Maguelonne ou de Montpellier étoit peut-être[5] anciennement occupé par les peuples dont il est fait mention dans Pline[6] & dans les tables de Peutinger sous le nom d'*Umbranici*, lesquels avoient l'usage du droit latin.

On peut joindre aux Arécomiques les Anatiliens leurs voisins, qu'on conjec-

phie, parle deux fois d'Agde : Ἄγαθα. Il en fait mention d'abord, comme d'une ville qu'il place au vingt-deuxième degré quinze minutes de longitude, & au quarante-deuxième cinquante minutes de latitude, & ensuite comme d'une île avec une ville de même nom, placées au vingt-deuxième degré & demi de longitude, & au quarante-deuxième degré dix minutes de latitude. M. Astruc[1] est persuadé que ce géographe a voulu parler, dans ce dernier endroit, de l'île & de la ville de Maguelonne, dont le nom peut avoir été corrompu par les copistes. Il appuye sa conjecture sur ce que la latitude de l'*Ile d'Agde*, marquée par Ptolémée, par rapport à celle de Brescou, qu'il place à quarante-deux degrés vingt minutes, s'accorde avec la situation de l'île de Maguelonne, qui est plus septentrionale que celle de Brescou d'environ dix minutes. Mais M. Astruc n'a pas fait attention que, suivant Ptolémée, l'île d'Agde & celle de Brescou sont placées sur le même méridien, & l'une & l'autre à vingt-deux degrés & demi de longitude; tandis qu'il est certain que l'île de Maguelonne est plus orientale que celle de Brescou de plus de trente minutes. Ptolémée se sera donc trompé, en supposant qu'on voyoit dans la Narbonnoise une ville appelée Agde, & sur la côte, une île du même nom. M. Astruc[2] paroît mieux fondé lorsqu'il croit, avec Adrien de Valois, que la ville & l'île de Maguelonne sont désignées sous le nom d'*Alone* dans Étienne de Byzance : ainsi, dans ce système, la ville de Maguelonne aura existé dès le septième siècle de la fondation de Rome. [*Note rectificative ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale*, p. 662, col. 2.]

[1] *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, p. 64 & suiv.
[2] *Ibid.* p. 132 & suiv.

[1] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*.
[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 6.
[3] Si nous en croyons M. Astruc[1], Festus Avienus parle du village de Bouzigues, situé sur l'étang de Thau & dans le diocèse d'Agde, dans ces vers :

Hic sat angusti laris
Tenuisque censu civitas Polygium est.

Il conjecture qu'il faut lire *Bozigium*, au lieu de *Polygium*. Sa conjecture nous paroît ingénieuse & vraisemblable. Il conjecture aussi, que dans cet autre vers du même poëte :

Tum Mansa vicus oppidumque Naustalo,

il faut lire *Mesa* au lieu de *Mansa*, & *Magalo* au lieu de *Naustalo*. Tout cela nous paroît fort vraisemblable; & si cette leçon a lieu, ce sera une preuve que la ville de Maguelonne subsistoit au commencement du cinquième siècle, quoiqu'elle ne soit pas comprise dans la notice de l'empereur Honorius. [*Note rectificative ajoutée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale*, p. 661, col. 2.]
[4] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*.
[5] Voyez tome II, *Note* XII.
[6] Pline, l. 3, c. 4.

[1] *Mémoires pour l'histoire naturelle du Languedoc*, p. 8.

ture avec assez de vraisemblance avoir habité le pays situé entre les embouchures du Rhône jusque vers Aigues-mortes, en deçà de ce fleuve; ainsi la ville d'Arles pouvoit être comprise parmi ces peuples. La ville d'*Anatilia*, dont il est parlé dans Pline [1], prit peut-être son nom de ces peuples. On croit que cette ancienne ville est la même que le château de Mornas, situé sur le Rhône, entre le Pont-Saint-Esprit & Orange.

Quant aux anciennes villes de Rhodes & d'Héraclée, dont nous avons déjà fait mention en parlant des colonies phocéennes de la Province, comme elles étoient situées, à ce qu'il paroît, sur le bord occidental du Rhône & vers son embouchure, on peut les placer dans l'étendue du pays des Anatiliens, ou peut-être des Volces Arécomiques. Pline, au temps duquel on ne voyoit aucun vestige de ces deux villes, met en effet celle d'Héraclée [2] vers l'embouchure du Rhône. Quelques-uns ont prétendu, sur l'autorité d'une inscription supposée, qu'elle étoit située à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la ville de Saint-Gilles [3].

[1] Pline, l. 3, c. 5.

[2] Voyez tome II, *Note* XLVI.

[3] Les *Itineraria* & les *Notitiae provinciarum*, que les Bénédictins ont mis à profit dans ce chapitre, sont à peu près les seuls documents anciens qui nous aient conservé quelques renseignements sur la géographie intérieure de la *Civitas Nemausensis* à l'époque romaine. Strabon, que paraît avoir vivement frappé l'étendue & la population du territoire des Volkes Arécomikes, comme il continuait à l'appeler, se contente de nous apprendre qu'il était toujours partagé en vingt-quatre *pagi* (...κώμας), habités par des gens de même race & de même langue (τῶν ὁμοεθνῶν). Pline, qui écrivait après Strabon sur des documents officiels, comme nous l'avons déjà remarqué, n'est pas plus explicite que lui sur l'emplacement & l'étendue de ces circonscriptions inférieures, dont il désigne les chefs-lieux sous l'appellation générique d'*oppida ignobilia* [1]. La seule de ces localités dont le nom nous ait été conservé par un géographe ancien est celle de *Vindomagus* (remarquer incidemment ce nom tout celtique), dont on cherche sans résultat, depuis deux siècles, l'emplacement & les ruines, quoique Ptolémée la mentionne immédiatement après *Nemausus*, la métropole *du territoire des Volkes Arécomikes* [2]. L'épithète de πόλεις μεσόγειοι, sous laquelle il les désigne l'une & l'autre, ne permet point de douter dans tous les cas qu'elle ne fût située aussi dans l'intérieur des terres, loin du Rhône & de la mer, où les comptoirs massaliotes se mêlaient aux villages & aux *oppida* des Volkes.

C'est à *Ugernum* (Beaucaire), dont l'emplacement n'a jamais été contesté, que la voie *Domitia*, après avoir franchi le Rhône, entrait dans le territoire des *Nemausenses*, en se dirigeant directement vers *Nemausus*, où elle pénétrait par la porte d'Auguste. Aussi, les centres de population qu'elle traversait nous sont-ils connus au moins par leurs noms que les itinéraires se transmettent en les estropiant souvent, comme les chiffres de distance dont ils sont suivis [3]. *Ambrussum* (Saint-Ambruis ou Ambrois), où la voie traversait le Vidourle sur un pont de cinq arches encore debout en partie, était situé à xv milles de *Nemausus* & à xxix milles d'*Ugernum*. *Pons Aerarius*, que l'on place à Bellegarde d'une manière beaucoup moins certaine, aurait été assis sur un embranchement de la même route qui allait d'*Arelate* à *Nemausus*. La ville de *Sextantio*, dont les itinéraires défigurent le nom de bien des manières [4], & celle de *Forum Domitii*, que l'on place aujourd'hui à Monbazin, jalonnaient aussi la voie *Domitia*, qui se rapprochait par degrés de la mer en s'éloignant de la métropole. Elles étaient comprises l'une & l'autre dans l'*Ager Ne-*

[1] Voir les textes de Strabon & de Pline dans la *Note* sur les Volkes Arécomikes.

[2] ...Οὐόλκαι οἱ Ἀρηκόμιοι, ἐν πόλεις μεσόγειοι
Οὐινδόμαγος
Νέμαυσος κολωνία.

(Ptol. IX [10], § 10. *Edid.* L. Renier, *Ann. des Ant. de France*, Ann. 1848, p. 288.)

[3] Aux *Itinéraires* anciennement connus d'Antonin & de *Bordeaux à Jérusalem* & à la Table Théodosienne, qui n'est qu'une carte routière gravée sur le marbre sans légende & sans texte à l'appui, sont venus récemment se joindre les trois itinéraires de *Gadès à Rome*, gravés avec de légères variantes sur des colonnettes d'argent, découvertes en 1852 dans la piscine des *Aquae Apollinares*, un des bains les plus célèbres de la campagne de Rome. Les indications fournies par ces divers itinéraires ont été comparées & discutées dans un savant mémoire de M. Aurès, publié en 1866-67, par l'Académie du Gard.

[4] *Sextantio*, dans les Itinéraires d'Antonin & de Gadès; — *Serratione*, dans la Table Théodosienne; — *Mutatio Sostantione*, dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*.

XXIII. — *Les Helviens, Alps, Viviers.*

Les Helviens, *Helvi* ou *Helvii*, s'étendoient dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de Vivarais. Les Cévennes, suivant le témoignage de César (*de Bello Gallico*, l. 7), séparoient ces peuples des Auvergnats, c'est-à-dire du Velai

mausensis, dont Pline étend de ce côté les limites jusqu'à l'étang & jusqu'au château de Lattes, désignés alors sous le nom commun de *Latera*[5]. Il en était probablement de même de la ville massaliote d'*Agatha*, située à quelque distance de la mer, sur la rive gauche de l'Hérault qui lui servait de port.

La science en était là quand fut découverte, « vers l'an 1747[6] » (Ménard), la célèbre inscription géographique du musée de Nimes, qui n'est, comme on le sait, qu'un catalogue de noms de lieux gravés en toutes lettres & au nominatif pour la plupart, sur un marbre d'apparence assez modeste. Ils étaient séparés de distance en distance & à intervalles réguliers par d'autres noms de lieu qui devaient répondre à des localités plus importantes, car ils étaient écrits en caractères beaucoup plus gros (& au génitif cette fois), de manière à déborder légèrement du côté gauche la colonne des noms de lieux secondaires, qu'ils divisaient de cinq en cinq lignes par groupes réguliers de quatre noms. (Voir ci-contre la photographie du monument.) Mais on avait remarqué, dès les premiers jours, qu'aucun de ces noms de lieu n'était ici suivi d'une indication de distance énoncée en chiffres romains, comme elles le sont presque toujours dans les *Itinéraires* & même sur les bornes milliaires qui jalonnaient les routes réunies dans les *Itineraria*[7]. Le petit cippe carré sur lequel ils étaient gravés, en très-beaux caractères il est vrai, n'avait rien de commun lui-même, soit comme taille, soit comme forme, avec les grands monuments dont nous venons de parler, puisqu'il était encore surmonté d'un tore destiné visiblement à supporter une statuette de marbre ou de bronze dont il ne reste aujourd'hui que le trou d'attache. Une fracture que le cippe a subie à son extrémité opposée, au-dessus du socle qui lui servait de base, avait emporté une ou plusieurs lignes du catalogue, qui se trouve réduit dans son état

[5] *Est provinciae Narbonensis & in Nemausiensi agro stagnum Latera appellatum* (Plin. l. 9, c. 9); — *Castellum Latera* (Méla, l. 2, c. 5). — Les initiales du nom de Nimes (*Col. avg. Nem.*) que l'on a retrouvées sur des tuyaux de plomb à Balaruc-les-Bains, près du cap *Setius*, prouveraient seulement que ces tuyaux avaient été fabriqués à *Nemausus*, par un plombier dont le nom est énoncé en toutes lettres après celui de la ville : *Tiberinus, T. F..... I. F.*

[6] Onze ans, par conséquent, après la publication du premier volume des Bénédictins, qui n'avaient guère d'autre guide ici que la savante compilation d'Adrien de Valois (*Notitia Galliarum*, 1676), d'Anville n'ayant publié que beaucoup plus tard sa *Géographie ancienne* & sa *Notice de l'ancienne Gaule* (Paris, 1760), où il touche très-discrètement à l'inscription de la fontaine (*sub voc. Andusia, Sextantio, Ucetia & Ugernum*). — Une autre inscription, en caractères grecs, que l'on a regardée aussi comme une inscription géographique (*Essai sur une inscription celtique & sur une inscription latine trouvées à la fontaine de Nimes*, par MM. Germer-Durand & Colson, p. 1-56), ne serait, suivant un celtiste contemporain, qu'une inscription votive dédiée par un Gaulois, du nom singulier de *Garta Vidillanoviacus*, aux *Matres Nemausenses*, dont le culte & le nom à demi latin (*Matrebo Namausikabo = Matribus Namausicabu*) nous seraient complétement inconnus à Nimes sans ce témoignage antérieur au temps d'Auguste. (Voir M. Ad. Pictet, *Nouvel essai sur les Inscr. gaul. Revue archéol.*, année 1867, p. 1 à 12.)

[7] Nous songeons ici au milliaire d'Alichamp (à quatorze lieues de Bourges), dont la colonne a six pieds de hauteur, & à celui de Tongres (l'antique *Aduatuca*, 1817), dont tous les noms de lieu sont suivis d'un chiffre de distance énoncé en milles dans la Gaule du sud (MIL ; M ; M. P), ou en lieues dans celle du nord (LEVG ; L) ; il en est de même dans les trois *Itinéraires de Cadès à Rome*, dont nous venons de parler. M. Walckenaer, qui l'appelle « une sorte d'itinéraire gravé sur une borne milliaire » (*Géogr. ancienne*, p. 183), n'avait certainement pas vu le monument, qu'il explique assez mal d'ailleurs.

& du Gévaudan, qui étoient anciennement de la dépendance de l'Auvergne. Les Helviens étoient compris dans l'étendue de la province romaine du temps de ce général; mais, par un privilége particulier, ils étoient soumis à un prince

actuel à onze noms de lieu, inconnus pour la plupart & alignés les uns au-dessous des autres sans un mot d'explication ou de commentaire[8].

Le judicieux Ménard, qui avait étudié ces noms de lieu sur le marbre antique peu de temps après la découverte du monument[9], ne doutait point, pour sa part, qu'ils n'appartinssent sans exception à l'*Ager Nemausensis*, comme on l'appelait à l'époque romaine, c'est-à-dire au territoire dépendant politiquement & administrativement de la Cité[10]. Il en trouvait la preuve dans les noms déjà connus, ceux-là, d'VGERNVM (VGERNI) & de SEXTANT(*io*), que l'on avait remarqués de prime abord à côté de ceux d'VCETIA (VCETIAE) & d'ANDUSIA, qui représentaient, sans en pouvoir douter, les villes actuelles d'Uzès & d'Anduze, dont les origines se trouvaient ainsi reculées de plusieurs siècles[11]. N'était-ce point d'ailleurs au centre & au chef-lieu de ce territoire que le monument avait été découvert, à quelques pas de la fontaine sainte où le culte du dieu *Nemausus* se trouvait associé, comme nous venons de le voir, à celui du divin Auguste[12]? Mais il lui semblait impossible, en examinant avec un peu d'attention « l'espèce de piédestal » sur lequel ces noms se trouvaient ainsi disposés, d'y voir autre chose qu'un monument religieux érigé dans quelque lieu saint à la suite de quelque vœu exaucé ou à l'occasion de la dédicace de quelque monument construit *à frais communs*, comme le disent si souvent les inscriptions antiques[13]. C'est ainsi que le célèbre autel de Rome & d'Auguste, au confluent du Rhône & de la Saône, avait été élevé par soixante cités de la Gaule chevelue (Voir une des notes suivantes), dont on lisait les noms gravés en toutes lettres (& au nominatif, à ce qu'il paraît,)[14] sur la face antérieure d'un second autel élevé en arrière & à quelque distance du premier[15].

Les noms à demi barbares que nous a conservés le cippe que nous venons de décrire auraient été, dans cette hypothèse, ceux des diverses localités qui avaient pris part à la fondation ou à la dédicace du monument situé, suivant toute apparence, sous le portique ou dans l'enceinte de l'*Augusteum* de la fontaine[16]. Il ne serait même nullement impossible, en tenant compte de ses formes sévèrement simples & de la pureté des caractères de l'inscription, qui remonte incontestablement au plus beau temps de l'épigraphie romaine[17], d'en reporter la dédicace à une époque voisine de la fondation de l'*Augusteum* lui-même, construit, comme nous l'apprend une autre inscription très-mutilée aussi, par la RESPVBLICA NEMAVSESIV[*m*], c'est-à-dire par la population de la ville & par celle de son territoire[18], divisé toujours en vingt-quatre *pagi*.

[8] Le monument lui-même, ainsi privé de sa base, n'a que vingt-quatre centimètres de hauteur sur douze ou treize de largeur & d'épaisseur.

[9] Ménard, *Histoire de Nimes*, t. 1, p. 22 & suiv. t. 7, p. 216 & suiv.

[10] « Les notions qu'il présente pour l'ancienne géographie du pays le rendent important » (Ménard, t. 7, p. 226); & plus loin : « tous ces différens lieux se trouvoient renfermés dans le territoire des Volces Arécomiques, & étoient sous la principale dépendance de Nismes. » (*l.l.* p. 229.)

[11] Le nom d'Anduze (*Andusia, Anduza*), ne reparaît, en effet, dans les monuments écrits qu'au dixième & au onzième siècle de notre ère, & celui d'Uzès (*Ucetia*) ne remontait point au delà des *Notitiae provinciarum*, qui mentionnent pour la première fois le *Castrum Uceciense*. (Voir pourtant M. de la Saussaye, qui lui attribue une monnaie celtique sur laquelle il a cru lire VCCETIO. *Numism. de la Gaule Narb. sub voce Ucetia.*) — Il est vrai que ces deux petites villes, oubliées ainsi des itinéraires & des géographes, étaient situées dans les profondeurs des Cévennes, où les routes romaines n'auront été probablement frayées qu'à une époque plus récente.

[12] Ménard nous apprend, en effet, qu'il « a été découvert vers l'an 1747, en creusant pour les fondations d'une maison, dans un champ situé sur le chemin de Sauve, près de la fontaine de Nismes » (t. 7, p. 226). Acheté peu de temps après par M. Esprit Fléchier de Saint-Julien, neveu du célèbre orateur, il a passé depuis dans le musée de Nimes, où il a été étudié, reproduit & commenté bien des fois.

[13] *Publice*; — *sua*; *aere conlato, ex aere conlato, e stipe conlata*, pass.

[14] C'est au moins l'opinion de M. Auguste Bernard (*Descr. du pays des Ségusiaves*, p. 36 & *pass.*), qui a cru retrouver un reflet sinon une copie de ce catalogue dans le chapitre VI des *Notae Tironianae* (Gruter, t. 2, *pars* 2, *sub fine*), où les soixante cités (exactement cinquante-neuf) sont énumérées chacune par leur nom de peuple au nominatif, *Aeduus, Arvernus*, &c., & dans un désordre calculé peut-être. (Voir sur cette question, qui n'est rien moins que tranchée, un travail judicieux & exact de M. Félix Bourquelot, dans l'*Ann. de la Soc. des Antiq. de France*, p. 265 & suiv.)

[15] Nous nous en tenons ici au texte littéral de Strabon, que l'on a essayé plusieurs fois de corriger & de compléter arbitrairement. (Strab. l. 4, c. 3, § 1.)

[16] Ménard, qui la croit dédiée au dieu *Nemausus* (*l.l.* p. 229), nous paraît oublier que le dieu *Nemausus*, quelque populaire qu'il fût à Nimes, était un dieu essentiellement local & urbain, dont le culte n'intéressait que de très loin les petites villes d'*Ugernum* & d'*Ucetia*, tandis que celui des Augustes s'adressait, comme l'épigraphie nous l'atteste, à la population d'une cité & d'une province tout entière, que l'on voit célébrer, *à frais communs*, des sacrifices pour la guérison de tel ou tel empereur (Voir au tome II l'inscription du *Taurobolium Provinciae Narbonensis*, célébré à Narbonne en l'an 199 de notre ère), quelquefois même à celle de plusieurs provinces, comme nous l'apprend le célèbre autel de Rome & des Augustes, élevé près de *Lugdunum* par les trois provinces des Gaules (*Tres Provinciae Galliarum, Tres Galliae*).

[17] « Les caractères en sont très-beaux & bien conservés. » (Ménard, *l.l.* p. 226.)

[18] A la suite des deux mots RESPVBLICA NEMAVSESIV[*m*], par lesquels commençait l'inscription, Ménard avait lu, sur les débris de la frise où elle était gravée en lettres « de bronze doré hautes de sept pouces chacune », un certain

de leur nation. Après la division de la Narbonnoise en deux provinces, ces peuples, quoique situés en deçà du Rhône, furent compris dans la Viennoise,

Ce serait ainsi, au nom de la *Respublica Nemausensis* déjà nommée sur le fronton du portique qui donnait accès dans l'*Augusteum*, qu'aurait été dédié notre cippe inscrit, dont on s'expliquerait de cette manière le laconisme exceptionnel & les énumérations sans préambule. Mais il faut supposer alors que les vingt-quatre *pagi*, réunis ou associés pour cette œuvre commune, se trouvaient ici divisés & répartis en nombre égal sur deux autels distincts dont un seul serait parvenu jusqu'à nous [19]. La liste de leurs chefs-lieux, dont nous n'aurions ici que la moitié, & un peu moins de la moitié, puisqu'il manquerait un douzième nom à la *pagina* de notre piédestal, brisé au-dessus du socle qui lui servait de support, se continuait & s'achevait probablement sur un second autel de la même taille & de la même forme que le premier, surmonté comme lui d'une statuette allégorique, & qui figurait avec lui au-dessous ou à côté de la statue d'Auguste en bronze doré, dont on a retrouvé le soubassement encore en place au centre du terre-plein de la fontaine [20].

Les noms écrits en gros caractères qui se détachaient de distance en distance de la colonne principale [21], représentaient, suivant toute apparence, les localités importantes du territoire qui aurait eu ainsi dès l'époque romaine ses petites villes & probablement ses chefs-lieux secondaires, disséminés autour de la métropole [22]. Celles d'VGERNVM (*Beaucaire*, Voir plus haut) & d'VCETIA (*Uzès*), les seules dont notre fragment nous ait conservé les noms, figurent encore aujourd'hui parmi les villes importantes de la circonscription géographique dont *Nemausus* est resté le chef-lieu. Les noms barbares & presque inconnus dont se compose la colonne principale répondraient, dans cette donnée, aux *oppida ignobilia* des vingt-quatre *pagi* de Strabon & de Pline [23]. Mais il devenait beaucoup plus difficile, cette fois, d'en retrouver l'emplacement & d'en reconnaître les noms anciens sous des appellations contemporaines, altérées plus ou moins profondément par les transformations que l'idiome local a subies, en passant du latin au roman & du roman au français [24]. La rareté des

nombre de mots tronqués, au milieu desquels il avait remarqué le nom très-reconnaissable de l'empereur Auguste : O... N... IMPERATORIS CA.. ARISTA... STI (t. 7, p. 67). Nous ne rappelons que pour mémoire l'essai malheureux de restitution tenté par M. Aug. Pelet, qui croyait l'inscription relative à Plotine & à Hadrien, fondateurs ou restaurateurs des bains de la fontaine, désignés ici sous le nom singulier de *labrum*.

[19] Le capitaine Colson, qui croit l'inscription gravée tout entière sur la *pagina* d'un monument unique, paraît frappé en même temps du peu de largeur de ce piédestal, qu'il devenait difficile à ce titre d'allonger outre-mesure. Il en est réduit à supposer, comme Ménard, que la liste des localités associées ne dépassait pas quinze noms, en y comprenant celui de *Nemausus*; explication tout aussi arbitraire & beaucoup plus embarrassante que la nôtre, car on a quelque peine à s'expliquer dans quel but ces quinze localités, disséminées sur des points très-éloignés du territoire, se trouveraient ici réunies à l'exclusion des neuf autres.

[20] C'est au soubassement de cette statue décorée de palmes & de rinceaux, dit Ménard, qu'appartenait probablement la belle inscription découverte en 1751 dans l'escalier semi-circulaire de la fontaine, évidemment restauré avec les débris de l'*Augusteum* & du *Balneum*. Elle était gravée dans les mêmes termes & dans le même ordre, sur deux dalles de marbre de la même taille, encastrées en sens opposé dans le massif du soubassement, qui atteignait à ce qu'il paraît des proportions considérables :

IMP · CAESARI · DIVI · F
AVGVSTO · CÓS · NONVM
DESIGNATO · DECIMVM
IMP · OCTAVOM

Nous ferons remarquer incidemment qu'elle ne porte point de nom de *dédicant*, à l'inverse de notre cippe inscrit qui ne porte, lui, que des noms de *dédicant*, sans indication de destinataire. Surmontés de figures allégoriques à la façon des *victoriolae* qui flanquaient le grand autel de Lyon, tel que nous le représentent les monnaies du Κοινόν des Trois Gaules, nos deux piédestaux n'avaient pas de *votum* à formuler ni de divinité à invoquer, puisque leurs inscriptions n'étaient que le complément & comme les pièces à l'appui d'un *votum*, énoncé solennellement & explicitement au-dessous de la statue.

[21] Ils y sont de plus précédés chacun d'un point arrondi & profond, qui devait avoir aussi son sens & sa valeur. Ménard explique la forme génitive qu'ils affectent, en sous-entendant le mot *castrum*, que l'on retrouve, au quatrième siècle il est vrai, associé au nom d'*Ucetia : Castrum Ucecíense, alias civitas Ucecíensis*. (*Notit. provinc. & civit. Gall.* chez D. BOUQUET, t. I, p. 224.)

[22] En divisant, comme nous le proposons, le catalogue en deux séries de douze noms distribués & répartis dans le même ordre, le second cippe aurait, comme le premier, ses deux noms en majuscules placés l'un à la troisième, l'autre à la huitième ligne; de sorte que le catalogue aurait fini sur le second autel exactement comme il commençait sur le premier, par quatre *oppida ignobilia*. Rappelons incidemment, à propos de ces quatre noms en vedette, que les premiers magistrats de la curie étaient désignés, à Nimes, sous le titre exceptionnel de IIII *viri iuri dicundo* & de IIII *viri ab aerario*.

[23] De là l'intérêt exceptionnel de notre inscription, la seule, si nous ne nous trompons, qui nous ait conservé le catalogue, malheureusement incomplet, des circonscriptions géographiques du territoire d'une ville romaine, avec l'indication des localités plus ou moins importantes qui formaient les chefs-lieux de ces circonscriptions.

[24] M. Germer-Durand, qui a repris dans ces derniers temps (*l.l. pass.*), après M. Léon Renier (*Annuaire de la Société des Antiq. de France*, année 1856, *passim*), ce travail d'attribution géographique commencé au siècle dernier par l'historien Ménard, croit retrouver, comme ce dernier, le lieu de TEDUSIA dans le village de Thésiers, canton d'Aramon (en roman *Tezièz*, comme UCETIA, *Uzès*), & celui de *Brugetia* dans le village de Bruyès ou Bruieis, canton d'Aigaliers, dont les titres, il est vrai, ne remontent pas au delà du quinzième siècle. — VIRINN(*ae?*), qui occupe le huitième rang dans notre catalogue, aurait laissé son nom au village actuel de *Védrinnes*, près de Vauvert, au confluent du Vistre & du Rhony, comme VATRUTE, *Vié-Cioutat* aujourd'hui, aurait emprunté le sien à la rivière homonyme de la Troude, qui baigne le pied des hauteurs sur lesquelles l'*oppidum* était situé.

dont ils dépendent encore aujourd'hui pour le spirituel. Un ancien [1] géographe met mal à propos ces peuples dans l'Aquitaine, dont certainement ils n'ont jamais fait partie.

débris & le peu d'importance des ruines que l'on rencontre sur le sol qu'ils paraissent avoir occupé sembleraient indiquer, comme Pline le laisse entendre [25], que la plupart d'entre eux en étaient restés à l'état de village [26], arrêtés dans leur mouvement d'expansion par l'ascendant que la ville paraît avoir pris d'assez bonne heure, & qu'elle a conservé pendant toute l'époque romaine.

Ce que l'on peut affirmer au moins, en s'en tenant aux indications fournies par notre catalogue, quelque incomplet qu'il nous soit parvenu, c'est que l'*Ager Nemausensis* avait conservé dans l'organisation définitive de la province une étendue que l'on ne s'expliquerait point sans l'importance territoriale & politique de l'ancienne nationalité des Volkes Arécomikes, à l'époque qui avait précédé la conquête. Il suffirait, pour en être convaincu, de rapprocher par la pensée, d'un côté les deux villes d'*Ugernum* & d'*Andusia*, situées aux deux extrémités de ce territoire; de l'autre, celles de *Sextantio* & d'*Ucetia*, dont les attributions ne peuvent pas être sérieusement contestées. En dépit des démembrements qu'il paraît avoir subis [27] d'abord par l'établissement de la colonie de *Narbo Martius*, à laquelle il avait fallu créer un territoire en terre ferme, plus tard par la fondation de la colonie de *Baeterrae* que paraît avoir suivie de près celle des villes latines de *Cessero* & de *Sextantio* [28], il s'étendait encore de la rive gauche du Rhône (*Ugernum*) jusqu'à la rive droite de l'Hérault, qu'il atteignait vers ses sources par la ville celtique d'*Andusia*. La ville grecque d'*Agatha*, située, comme nous l'avons dit, à l'embouchure du fleuve, devait appartenir aussi à l'*Ager Nemausensis* dont aucune indication formelle ne le distingue. Du côté du nord, où il confinait avec ceux des *Albenses* & des *Gabali*, il s'étendait sans interruption jusqu'à l'Ardèche & aux monts Lozère, car ce n'est que sous Honorius, à la fin du quatrième siècle, que le territoire d'*Ucetia*, érigé en *Civitas*, a été détaché de l'*Ager Nemausensis*, auquel il avait appartenu jusqu'alors. Pline, qui écrivait peu de temps probablement après la rédaction de notre catalogue, attribue formellement cette chaîne de montagnes à la *Provincia Nemausensis*, comme il l'appelle peut-être avec intention [29].

Du côté du sud où il était borné par la mer, bordée ici d'une chaîne continue d'étangs & de lagunes, les seules localités indiquées d'une manière un peu précise par les écrivains anciens sont, avec le *Castellum Latara* ou *Latera* (Voyez plus haut), le cap & la montagne de Cette, situés en face de la presqu'île & de la petite ville de Mèze (sur l'étang de Thau) [30], & la bourgade de *Magalona* qui doit remonter, comme celle de *Mansa*, à l'époque celtique. Les comptoirs massaliotes qui paraissent avoir jalonné ce double rivage à une époque antérieure [31], avaient déjà disparu dès le temps de Méla, qui expliquait la rareté des villes sur cette côte, par l'absence de ports & par le caractère inhospitalier de la plage, battue tour à tour par le *Circius* & par l'*Africus*. [E. B.]

[1] Strabon, l. 4, p. 190. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 244.

[25] ... *Sicut XXIIII (oppida ignobilia) Nemausiensibus attributa.* (PLIN. l. 3, c. 4 [5].)

[26] Ouverts en pleine campagne (*vici*), fortifiés de fossés & de retranchements en terre (*oppida*), sur les hauteurs ou au confluent des rivières (*condate, becco*), qu'ils paraissent avoir recherché de préférence.

[27] Nous avons déjà remarqué que ces démembrements paraissent avoir porté plutôt sur les territoires annexés, par voie de conquête ou de traité, à l'*Ager Volcarum*, que sur le territoire immédiat de la nation qui aurait conservé jusqu'au quatrième siècle ses limites à peu près exactes, & probablement ses circonscriptions intérieures.

[28] La ville de *Sextantio* (alias *Substantio, Sostantio*, &c.), qui paraît avoir possédé le *jus latinum* & même le titre honorifique de colonie, comme semblent l'indiquer plusieurs inscriptions archaïques découvertes à Murviel (*Sextantio*?) & à Castelnau, près Murviel (HERZ. *Gall. Narb.* p. 125, & *App.* n. 87-88), l'aurait perdu de très-bonne heure, s'il faut en juger par notre inscription, confirmée à son tour par le témoignage officiel de Pline (... *a Commentariis Agrippae*), qui ne la mentionne plus parmi les villes latines de la Province.

[29] *Laus caseo Romae..... e provinciis, Nemausensi praecipua, Lesurae Gabalicique pagi.* (PLIN. l. 11, c. 42. — D. BOUQUET, t. 1, p. 60.)

[30] Que Méla paraît confondre, pour le remarquer en passant, avec le cap Setius..... *Mesa collis, incinctus mari pene undique ac nisi quod angusto aggere continenti annectitur, insula.* (MÉLA, l. 2, c. 5.)

[31] Consulter à ce sujet un passage fort altéré d'Avienus (*Ora maritima*, vers 610 & suiv.), où figurent les noms grecs de Polygium & de Naustalo, qui ont suggéré bien des conjectures aux géographes modernes. (UCKERT, *Geogr. der Griech und Roem.* Weimar, 1832, p. 412, seqq. & M. de SAULCY, *Étude topographique sur l'Ora maritima d'Avienus; Revue archéologique*, année 1867, p. 80 & suiv.) — De nouvelles découvertes de bas-reliefs & d'inscriptions grecques du meilleur temps (Voir M. GERMER-DURAND, *Découv. archéol. de l'année 1869*, p. 64 & suiv.), ont ramené récemment l'attention sur la petite ville de Saint-Gilles, que les géographes du dernier siècle confondaient avec l'antique Héraclée du Rhône (Voir ÉTIENNE DE BYZANCE, *sub voce*, & PLINE, l. 3, c. 4), qui existait encore à l'époque romaine, comme le prouvent d'anciennes inscriptions latines découvertes sur l'emplacement qu'elle occupe toujours. Celle de *Calun* (Καλων[?]) ne nous est connue, au contraire, que par des documents de date récente, qui la désignent tantôt comme un cours d'eau tributaire des *Fossae Marianae*, tantôt comme une ville voisine de *Sextantio* & d'*Agatha*. (*Anonym. Ravenn.* l. 5, D. BOUQUET, t. 1, p. 121, 122.)

La ville principale des Helviens étoit *Alba Helvorum* ou *Helviorum*, ou *Alba Helvia* & *Alba Augusta*, qu'on croit être la ville d'Alps[1], située à deux lieues au nord-ouest de Viviers. Cette ville, qui jouissoit du droit latin[2], étoit autrefois fameuse par la quantité & la qualité des vins que produisoit son terroir, mais surtout par un plant de vigne qui, au rapport de Pline[3], fleurissoit en un jour & dont on se servit ensuite dans le reste de la Province. Le siége épiscopal fut d'abord établi dans cette ville & y subsista jusqu'à ce qu'ayant été entièrement ruinée par Crocus, roi des Allemands ou des Vandales, il fut transféré à Viviers. Les plus anciennes[4] notices des cités des Gaules ne font mention que de la ville d'Alps ou Albe, sous le nom de *Civitas Albensium*. Les notices postérieures ajoutent ces mots : *nunc Vivarium* ou *Vivaria*, ce qui prouve que Viviers, qu'on ne connoît que par ces notices, ne devint capitale du pays qu'après la destruction d'Albe, c'est-à-dire après le commencement du cinquième siècle.

Éd. origin. t. I, p. 61.

La ville du Bourg-Saint-Andéol portoit, suivant le martyrologe d'Adon, le nom de *Gentibus* dans le temps que ce saint y fut martyrisé, au second siècle de l'ère chrétienne; d'autres prétendent, avec plus de vraisemblance, que la ville du Bourg n'est point différente du lieu appelé *Borgagiates*, *Burgagiates* & *Bergoitas* dans les anciens titres de l'église de Viviers. Tous les pays dont on vient de parler faisoient partie de l'ancienne Province Narbonnoise & étoient situés en deçà du Rhône.

[1] « On croit communément, dit Millin[1], que Viviers est situé dans l'endroit où était *Alba Helviorum*, appelée aussi *Alba Augusta*, & qui était la capitale des *Helvii*[2]. Mais d'Anville n'adopte pas cette opinion, & il place, avec Lancelot, *Alba Augusta* dans le lieu où est aujourd'hui Aps, à trois lieues de Viviers, où l'on rencontre de nombreux débris d'antiquités. » C'est aussi l'opinion des Bénédictins.

Le sol de Viviers, cette ancienne métropole des *Helvii*, n'est séparé, au midi, du lieu d'Aps que par le torrent de Scoutai. Du sommet du roc basaltique, sur lequel est assis le château, la vue erre au nord sur une petite plaine coupée par quelques monticules, sous lesquels gît la ville romaine. Ils sont presque tous plantés en vignes; quelques arbres poussent péniblement leurs racines dans des ruines infertiles. Si l'on trouve dans le village quelques inscriptions encastrées dans les murs, elles y ont été portées par les propriétaires du sol qui les recélait. Sous cet aspect, Aps ne peut être regardé que comme le musée d'Albe. — L'étendue de cette ville était fort grande, si l'on en juge par les monuments qu'on trouve au nord & au couchant dans un rayon de près de deux kilomètres. Un quartier du territoire d'Aps, baigné par le Scoutai, est connu sous le nom de *Palais*. C'est dans ce quartier qu'on trouve surtout des médailles, des plaques de marbre, quelques statuettes en bronze, des débris de tuiles, des clefs romaines, des morceaux de poterie, des lampes, des vases à parfums, & jusqu'à des tas d'écailles d'huîtres. Pendant l'été de 1810, un propriétaire fouillant dans son champ aperçut des cellules carrées régulières, pavées d'une mosaïque grise. On croit que ce local était occupé par des bains où l'eau était portée du village élevé de Saint-Pons, voisin d'Aps, au moyen de tuyaux en plomb. On a trouvé, dans ce dernier lieu, un de ces tuyaux orné d'une inscription romaine & dirigé des bords d'un ruisseau vers *Alba Helviorum*. [E. M.]

[1] *Voyage dans les départements du Midi*, t. 2, p. 113 & suiv.

[2] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 245.

[2] Pline, l. 3, n. 5.

[3] *Ibid.* l. 14, c. 3, p. 124.

[4] Voyez au tome II, dans les *Preuves*, les *Anciennes notices des Gaules*.

XXIV. — *Peuples du Velai.*

Pour n'omettre aucun des anciens peuples qui sont compris aujourd'hui dans l'étendue de la province de Languedoc, il nous reste à parler de ceux du Velai, du Gévaudan & de l'Albigeois, qui dépendoient anciennement de l'Aquitaine. Ces trois peuples, de même que ceux du Querci & du Rouergue, vivoient, du temps de César[1], sous la dépendance & le gouvernement des Auvergnats, ce qui changea dans la suite; car du vivant de Strabon[2], les Velaunes ou peuples du Velai se gouvernoient par eux-mêmes. Ils sont compris dans le gouvernement de Languedoc depuis le treizième siècle, & ils en dépendent encore aujourd'hui, quoi qu'en dise M. de Valois[3].

Ces peuples, appelés *Vellavi* ou *Velauni* par les anciens, étoient séparés des Helviens par les montagnes des Cévennes; ils furent, ainsi que ceux du Gévaudan, du nombre des quatorze peuples qu'Auguste démembra de l'ancienne Celtique pour les joindre à l'Aquitaine, qui, par cette union, devint une des plus grandes parties des Gaules.

La principale ville des peuples velaunes ou du Velai, dont les anciens nous aient laissé quelque connoissance, est *Revessio* ou *Ruessio,* qui fut appelée ensuite *Vallava, Civitas Vellavorum*, ou *Civitas Vetula.* On ne doute pas[4] que cette ville ne fût située au lieu où est aujourd'hui Saint-Paulhan, sur les frontières du Velai & de l'Auvergne, environ à trois lieues du Puy; les distances de l'Itinéraire de Théodose, mais plus encore les inscriptions & autres antiquités qu'on y découvre tous les jours ne laissent aucun lieu d'en douter. Le siége épiscopal du pays, établi d'abord à *Ruessio,* fut transféré depuis à *Anicium,* Anis, dont Grégoire de Tours est le premier qui fasse mention; du temps de cet historien ce n'étoit qu'une montagne où on bâtit ensuite la ville qu'on appelle aujourd'hui le Puy.

C'est par le même Itinéraire de Théodose que nous connoissons dans le pays de Velai le lieu d'*Aquis Segete,* situé à huit milles de Feurs en Forez, du côté de Saint-Didier & sur les frontières de ce dernier pays; celui de *Icidmago,* à vingt-cinq milles de Feurs, & à quatorze de *Saint-Paulhan* ou *Revessione*, & que nous croyons être le même que la petite ville d'Issingeaux ou Ensingeaux, & enfin le lieu de *Condate,* à douze milles de *Revessio,* du côté à peu près où est à présent le lieu de Saint-Privat[5].

[1] César, *de Bello Gallico,* l. 7.

[2] Strabon, l. 4, p. 190.

[3] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 589.

[4] Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec, 4, part. 1, p. 753.

[5] Le nom des *Vellavi,* qui rappelle assez fidèlement celui du pays qu'ils ont habité (le Velai ou Velay), est évidemment un ethnique, c'est-à-dire un nom de peuple analogue à celui des *Segusiavi*, avec lesquels les *Vellavi* confinaient du côté du nord. On le retrouve écrit de la même manière chez César (l. 7, c. 75), dans les textes épigraphiques & dans les *Notitiae provinciarum*, rédigées, comme on le sait, à la fin de la domination impériale dans les Gaules[1]. Strabon, qui le traduit sous la forme Οὐελλάιοι (*Vellaii*, l. 4, c. 2, § 2, édit. de C. Mueller & Düb-

[1] Voyez Dom Bouquet, *Collection des historiens des Gaules & de la France*, t. 1, p. 122-129, & le *Recueil des Inscriptions de la Province*, au tome II de cette édition.

Saint-Paulhan ou *Ruessio* jusqu'à *Anderidum,* & de cette ville à Rodez, ce qui ne convient nullement à Mende. Le siége épiscopal de *Gabalum,* qui subsistoit encore au commencement du quatrième[1] siècle, fut transféré dans la suite à Mende, *Mimate* & *Mimatensis Mons,* dont Grégoire de Tours fait mention.

Les anciens itinéraires parlent d'un lieu appelé *Ad Silanum,* sur la route d'*Anderitum* à *Segedunum,* aujourd'hui Rodez, à dix-huit milles de celui-là, & à trente de celui-ci : ainsi sa situation devoit être aux environs de Treslans, en Gévaudan, sur la frontière du Rouergue. Grégoire de Tours fait mention du château de Grèzes, *Castellum Gredonense,* en Gévaudan.

XXVI. — *Pays d'Albigeois.*

Nous avons très-peu de mémoires sur l'ancien état de l'Albigeois, quoique ce pays soit également considérable par son étendue & par sa fertilité. Les anciens géographes, contens de nous avoir dit que le Tarn, qui le traverse, prend sa source dans les Cévennes, ont négligé de nous apprendre le nom des peuples situés sur cette rivière depuis le Rouergue jusques à son embouchure dans la Garonne. Quelques modernes ont cru que les Éleuthériens, dont il est parlé dans les *Commentaires de César,* habitoient le pays d'Albigeois, & que ces peuples faisoient anciennement partie de ceux du Querci, sous le nom de Cadurces *éleuthériens* ou libres; sur quoi il n'y a rien de certain. Ce n'est donc qu'aux notices des cités des Gaules que nous sommes redevables de la première connoissance que nous avons de la ville capitale du pays d'Albigeois : les plus anciennes de ces notices l'appellent *Civitas Albiensium,* & les suivantes *Albia* & *Albiga.* Quelques auteurs prétendent que les peuples de ce pays sont désignés dans la notice des dignités de l'Empire sous le nom d'*Equites Cataphractarii Albigenses.* On trouve souvent en fouillant à Montans, lieu situé dans ce pays, à la gauche & proche le Tarn, à un quart de lieue au-dessous de Gaillac, des médailles, des urnes & d'autres anciens monumens.

XXVII. — *Défaite des Liguriens Staenes.* — *Gouverneurs de la Province.*

Tel fut à peu près l'état de la Narbonnoise en deçà du Rhône après que les Romains en eurent faite la conquête. Le consul Marcius, qui gouvernoit cette

Mais cette opinion a été entièrement renversée par les recherches de M. Dalo[1]. Ce savant a établi qu'on n'a pas retrouvé de ruines à Antérieux, & que la voie de Lyon à Toulouse ne passait pas par ce lieu, mais bien à Javouls. Cette ville fut détruite par les Allemands au commencement du cinquième siècle, & peu de temps après, Mende, illustrée par le martyre de saint Privat, lui succéda comme ville épiscopale. Parmi les inscriptions trouvées à Javouls & qui témoignent de l'ancienne importance de ce modeste village, nous devons mentionner une inscription en l'honneur du tyran Posthume, élevée par la cité des Gabales, *Civitas Gabalorum;* une inscription funéraire rappelant la mémoire d'un certain Albinus, qui porte le titre de sénateur, &c. [E. M.]

[1] *Divisions territoriales & civiles de la haute Auvergne pendant le moyen âge & les temps modernes jusqu'à la Révolution.*

[1] Concile d'Arles, *Recueil des Conciles,* t. 1, p. 1430.

